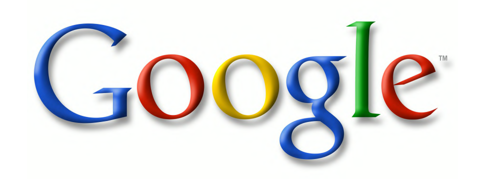
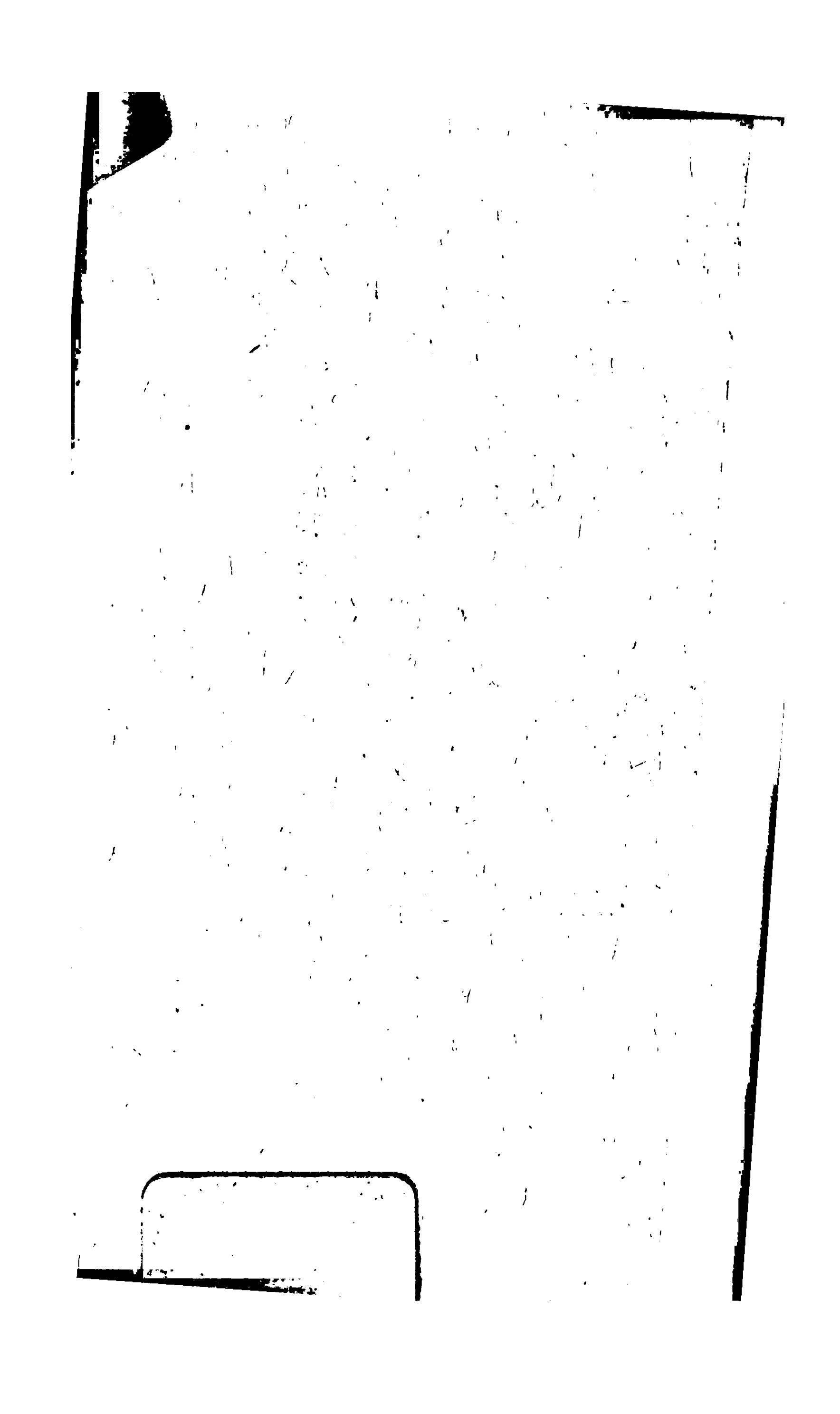




St. Simon
DEL.

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

Paris. — Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Paris. — Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.





Jeanne Pélagie Chabot de Rohan,

Princesse Douairière d'Espinoy

Fossé Imp. r. F.g S.t Jacques, 19, Paris

MÉMOIRES

1853

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,

SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XIX.



PARIS,

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CCCXXV.

La Dauphine empoisonnée. — Le maréchal de Villeroy, raccommodé avec le roi, devient tout à coup favori. — Le Dauphin empoisonné. — Le duc du Maine.

Les horreurs qui ne se peuvent plus différer d'être racontées glacent ma main. Je les supprimerais si la vérité si entièrement due à ce qu'on écrit, si d'autres horreurs qui ont augmenté celles des premières s'il est possible, si la publicité qui en a retenti dans toute l'Europe, si les suites les plus importantes auxquelles elles ont donné lieu, ne me forçaient de les exposer ici comme faisant une partie intégrante et des plus considérables de ce qui s'est passé sous mes yeux. La maladie de la Dauphine, subite, singulière, peu connue aux médecins, et très-rapide, avait dans sa courte durée noirci les imaginations déjà fort ébranlées par l'avis venu à Boudin si peu auparavant, et confirmé par celui du roi d'Espagne. La colère du roi du changement de confesseur, qui se serait durement fait sentir à la princesse si elle eût vécu,

céda à la douleur de sa perte, peut-être mieux à celle de tout son amusement et de tout son plaisir ; et la douleur voulut être éclaircie de la cause d'un si grand malheur pour tâcher de se mettre en état d'en éviter d'autres, ou de rentrer en repos sur l'inquiétude qui le frappait. La faculté reçut donc de sa bouche les ordres les plus précis là-dessus.

Le rapport de l'ouverture du corps n'eut rien de consolant : nulle cause naturelle de mort, mais d'autres vers les parties intérieures de la tête, voisines de cet endroit fatal où elle avait tant souffert. Fagon et Boudin ne doutèrent pas du poison, et le dirent nettement au roi, en présence de madame de Maintenon seule. Boulduc qui m'assura en être convaincu, et le peu des autres à qui le roi voulut parler et qui avaient assisté à l'ouverture, le confirmèrent par leur morne silence. Maréchal fut le seul qui soutint qu'il n'y avait de marques de poison que si équivoques, qu'il avait ouvert plusieurs corps où il s'en était trouvé de pareilles, et sur la mort desquels il n'y avait jamais eu le plus léger soupçon. Il m'en parla de même, à moi à qui il ne cachait rien, mais il ajouta que néanmoins, à ce qu'il avait vu, il ne voudrait pas jurer du oui ou du non, mais que c'était assassiner le roi et le faire mourir à petit feu que de nourrir en lui une opinion en soi désolante, et qui pour les suites et pour sa propre vie ne lui laisserait plus aucun repos. En effet, c'est ce qu'opéra ce rapport, et pour assez longtemps. Le roi outré voulut chercher à savoir d'où le coup infernal pouvait être parti, sans pouvoir s'apaiser par tout ce que Maréchal lui put dire, et qui disputa vivement contre Fagon et Boudin, lesquels maintinrent aussi vivement leurs avis en ce premier rapport, et n'en démordirent point dans la suite. Boudin, outré d'avoir perdu sa charge et une princesse pleine de bonté, pour

lui même de confiance, et ses espérances avec elle, répandit comme un forcené qu'on ne pouvait pas douter qu'elle ne fût empoisonnée. Quelques autres, qui avaient été à l'ouverture, le dirent à l'oreille à leurs amis; en moins de vingt-quatre heures la cour et Paris en furent remplis. L'indignation se joignit à la douleur de la perte d'une princesse adorée, et à l'un et à l'autre la frayeur et la curiosité, qui furent incontinent augmentées par la maladie du Dauphin.

Il faut interrompre un moment la suite de ces horreurs, pour parler d'un événement qui devint après considérable. Le maréchal de Villeroy languissait à Paris, et souvent à Villeroy, dans la plus profonde disgrâce depuis son dernier retour de Flandre, dont on a vu le détail en son lieu. Il ne paraissait que de loin à loin à Versailles, toujours sans y coucher, à Fontainebleau une fois ou deux au plus, où rarement il couchait une nuit. Il n'était plus question pour lui de Marly. Sa sécheresse, le silence du roi, l'air d'être peiné de le voir, étaient les mêmes, mais il tenait toujours à madame de Maintenon. Sa haine pour Chamillart, qui leur était commune, avait réchauffé entre eux l'ancienne familiarité. La compassion l'engageait à le voir dans sa maison de la ville toutes les fois qu'il allait à Versailles ou à Fontainebleau. Ils s'écrivaient souvent; et le goût qui effaçait tout en elle, joint au malaise extrême des affaires, l'engageait même à le consulter et à en recevoir des mémoires. Ces mystères étaient pour le gros du monde, mais ils n'échappaient pas aux plus attentifs de la cour. J'en étais instruit depuis longtemps; le roi ne les ignorait pas. Madame de Maintenon n'aurait osé lui cacher une conduite d'habitude qu'il aurait pu découvrir. Elle espéra trouver par là des occasions de rapprocher le maréchal, et, en effet, elle lui montra quelquefois de ses

mémoires qu'elle faisait appuyer par Voysin. Jusqu'alors néanmoins rien n'avait réussi. La triste conjoncture pressa madame de Maintenon pour elle-même.

Ces premiers moments du vide extrême que laissait la mort de la Dauphine, la douleur, les affres dont elle était aiguisée, rendaient le roi pesant à la sienne. Il était difficile à amuser; elle était elle-même si touchée, si abattue, qu'elle ne trouvait point de ressource en elle-même. Celle du travail des ministres chez elle y laissait de grands intervalles par la longueur des soirées de cette saison, et des journées entières quand il faisait trop mauvais pour sortir, et que le roi alors passait toujours avant trois heures chez elle, et n'en sortait qu'à dix pour son souper. D'admettre quelqu'un dans ce particulier avec eux, n'eût pas été chose aisée avec le roi, ni facile à elle à choisir. A quelque point qu'elle se vît avec lui, tout lui paraissait dangereux. Elle songeait bien à multiplier les repas particuliers à Marly et à Trinon, encore plus que chez elle, pour la commodité de la promenade, et montrer plus d'objets par le service indispensable, et à y avoir souvent des musiques; mais dans ce service indispensable, elle ne trouvait rien dans les premiers gentilshommes de la chambre ni dans les autres grands officiers qui pouvaient suivre, mais qui ne suivaient guère là, de quoi amuser le roi. Le duc de Noailles indispensable, parce qu'il était capitaine des gardes en quartier, n'était plus en cette situation avec le roi ni avec elle depuis son rappel d'Espagne. Le maréchal de Villeroy lui parut le seul sur qui elle pût jeter les yeux : il avait été élevé auprès du roi; il n'avait bougé de la cour que pour aller aux armées; il avait été galant de profession, et le voulait être encore; personne plus que lui du grand monde toute sa vie; il l'avait presque toute passée dans la plus grande familiarité du roi; ils avaient

cent contes de leur jeunesse et de leur temps, dont le roi s'amusait beaucoup; le maréchal en avait de toutes les sortes, il savait ceux de la ville de tous les temps, il en savait des femmes des frontières; il se passionnait de la musique, il parlait chasse; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étaient présentes; c'était une quincaillerie à fournir abondamment. Plus que tout, elle n'en avait rien à craindre; et s'il prenait du crédit, c'était un homme toujours sûr dans sa main à faire de lui tout ce qu'elle voudrait. Ces considérations la déterminèrent à faire tous ses efforts pour le raccommoder.

Le roi était demeuré en garde contre Harcourt depuis ses tentatives pour entrer au conseil; d'ailleurs ni familiarité ancienne, ni fatuité, ni vieux contes. Nul autre de ses grands officiers ne pouvait être compté pour l'usage qu'elle désirait. Elle tira donc sur le temps, vanta les serviteurs de jeunesse et de toute la vie, l'attachement de toute celle du maréchal de Villeroy pour lui, sa douleur de lui avoir déplu, la longueur de sa pénitence, sa désolation de ne pouvoir être auprès du roi dans des moments si calamiteux, la douceur de se retrouver avec ceux avec qui on avait toujours vécu, et dont on était sûr que le cœur n'avait point de part aux fautes; en un mot, elle sut si bien dire et presser, que tout ce qui était à Marly pensa tomber d'étonnement d'y voir paraître le maréchal de Villeroy le matin que le Dauphin mourut, et reçu du roi avec tout l'air d'amitié et de familiarité que la situation de son cœur et de son esprit lui purent permettre. De ce moment il ne quitta plus la cour, fut traité du roi mieux que jamais; incontinent après admis chez madame de Maintenon aux musiques quand elles y recommencèrent, et lui unique, en un mot un favori du roi et de madame de Maintenon, dont nous verrons les grandes et trop importantes suites.

L'espèce de la maladie du Dauphin, ce qu'on sut que lui-même en avait cru, le soin qu'il eut de faire recommander au roi les précautions pour la conservation de sa personne, la promptitude et la manière de sa fin, comblèrent la désolation et les affres, et redoublèrent les ordres du roi sur l'ouverture de son corps. Elle fut faite dans l'appartement du Dauphin à Versailles comme elle a été marquée. Elle épouvanta. Les parties nobles se trouvèrent en bouillie; son cœur, présenté au duc d'Aumont pour le tenir et le mettre dans le vase, n'avait plus de consistance, sa substance coula jusqu'à terre entre leurs mains; le sang dissous, l'odeur intolérable dans tout ce vaste appartement. Le roi et madame de Maintenon en attendaient le rapport avec impatience. Il leur fut fait le soir même chez elle sans aucun déguisement.

Fagon, Boudin, quelques autres, y déclarèrent le plus violent effet d'un poison très-subtil et très-violent, qui, comme un feu très-ardent, avait consumé tout l'intérieur du corps, à la différence de la tête qui n'avait pas été précisément attaquée, et qui seule l'avait été d'une manière très-sensible en la Dauphine. Maréchal, qui avait fait l'ouverture, s'opiniâtra contre Fagon et les autres. Il soutint qu'il n'y avait aucunes marques précises de poison; qu'il avait vu des corps ouverts à peu près dans le même état, dont on n'avait jamais eu de soupçon; que le poison qui les avait emportés, et tué aussi le Dauphin, était un venin naturel de la corruption de la masse du sang enflammé par une fièvre ardente qui paraissait d'autant moins qu'elle était plus interne; que de là était venue la corruption qui avait gâté les parties, et qu'il ne fallait point chercher d'autres causes que celles-là, qui étaient celles de la fin très-naturelle qu'il avait vu arriver à plusieurs personnes, quoique rarement à un

degré semblable, et qui alors n'allait que du plus au moins. Fagon répliqua, Boudin aussi, avec aigreur tous deux. Maréchal s'échauffa à son tour, et maintint fortement son avis. Il le conclut par dire au roi et à madame de Maintenon, devant ces médecins, qu'il ne disait que la vérité, comme il l'avait vue et comme il la pensait; que parler autrement c'était vouloir deviner, et faire en même temps tout ce qu'il fallait pour faire mener au roi la vie la plus douloureuse, la plus méfiante et la plus remplie des plus fâcheux soupçons, les plus noirs et en même temps les plus inutiles; et que c'était effectivement l'empoisonner. Il se prit après à l'exhorter, pour le repos et la prolongation de sa vie, à secouer des idées terribles en elles-mêmes, fausses suivant toute son expérience et ses connaissances, et qui n'enfanteraient que les soucis et les soupçons les plus vagues, les plus poignants, les plus irrémédiables; et se fâcha fortement contre ceux qui s'efforçaient de les lui inspirer.

Il me conta ce détail ensuite, et me dit en même temps que, outre qu'il croyait que la mort pouvait être naturelle, quoique véritablement il en doutât à tout ce qu'il avait remarqué d'extraordinaire; mais qu'il avait principalement insisté par la compassion de la situation de cœur et d'esprit où l'opinion de poison allait jeter le roi, et par l'indignation d'une cabale qu'il voyait se former dans l'intérieur, dès la maladie, et surtout depuis la mort de madame la Dauphine, pour en donner le paquet à M. le duc d'Orléans, et qu'il m'en avertissait comme son ami et le sien; car Maréchal, qui était effectif, et la probité, et la vérité, et la vertu même, était d'ailleurs grossier, et ne savait ni la force ni la mesure des termes, étant d'ailleurs tout à fait respectueux et parfaitement éloigné de se méconnaître.

Je ne fus pas longtemps, malgré ma clôture, à appren-

dre d'ailleurs ce qui commençait à percer sur M. le duc d'Orléans. Ce bruit sourd, secret, à l'oreille, n'en demeura pas longtemps dans ces termes. La rapidité avec laquelle il remplit la cour, Paris, les provinces, les recoins les moins fréquentés, le fond des monastères les plus séparés, les solitudes les plus inutiles au monde et les plus désertes, enfin les pays étrangers et tous les peuples de l'Europe, me retraça celle avec laquelle y furent si subitement répandus ces noirs attentats de Flandre, contre l'honneur de celui que le monde entier pleurait maintenant. La cabale d'alors, si bien organisée, par qui tout ce qui lui convenait se trouvait répandu de toutes parts, en un instant, avec un art inconcevable, cette cabale, dis-je, avait été frappée comme on l'a vu, et son détestable héros réduit à l'aller faire en Espagne. Mais pour frappée, quoique hors de mesure et d'espérance par tous les changements arrivés, elle n'était pas dissipée. M. du Maine et ceux qui restaient de la cabale et qui continuaient de figurer comme ils pouvaient à la cour, Vaudemont, sa nièce d'Espinoy, d'autres restes de Meudon, vivaient. Ils espéraient contre toute espérance; ils se roidissaient contre la fortune si apparemment contraire. Ils en saisirent ce funeste retour, ils ressuscitèrent; et avec madame de Maintenon à leur tête, que ne se promirent-ils point, et, en effet, jusqu'où n'allèrent-ils pas?

CHAPITRE CCCXXVI.

Le duc du Maine et madame de Maintenon persuadent le roi et le monde que M. le duc d'Orléans a fait empoisonner le Dauphin et la Dauphine. — Crayon de M. le duc d'Orléans. — Éclats populaires contre M. le duc d'Orléans. — Cri général contre M. le duc d'Orléans : conduite de la cour à son égard. — Le maréchal de Villeroy et autres principaux. — Embarras du duc de Noailles qui se dit en apoplexie et s'en va à Vichy.

On a vu, je ne dis pas les desseins du Dauphin à l'égard des bâtards, parce qu'ils étaient secrets, mais combien lui et son épouse avaient désapprouvé leur grandeur, jusque sous les yeux du roi. Ni l'un ni l'autre ne leur avaient pas paru plus favorables depuis. Le duc du Maine en espérait si peu, qu'il ne s'était point approché d'eux; et ni par soi ni par madame de Maintenon même, dont sa grandeur était l'ouvrage et qui avait été le témoin affligé et embarrassé, au point où on l'a vu, de leur répugnance, ni par le roi même qui l'avait si vivement sentie, et si humblement soufferte pour l'émousser, il n'avait osé depuis rien tenter auprès d'eux. Quoique en médiocre liaison avec son frère, et sur cela même, mais lequel, la chose faite, avait le même intérêt que lui de s'assurer de ne pas déchoir, et qui, bien avec le Dauphin et la Dauphine par le rapport du monde et des parties, était fort à portée d'eux, rien par là n'a-

vait été essayé là-dessus. La duchesse du Maine, plus ardente que lui sur les rangs s'il était possible, ne bougeait de Sceaux à faire la déesse, et ne daignait pas approcher de la cour.

M. du Maine, le plus timide des hommes, quoique le plus grand ouvrier sous terre, vivait en des transes mortelles pour toutes ses grandeurs, et il avait trop d'esprit encore pour ne pas trembler aussi pour ses énormes établissements peu sûrs à lui laisser, si on venait à abattre le trône qu'il s'était bâti. Cependant ses enfants croissaient, le roi vieillissait; il pâlissait d'effroi de la perspective que l'âge du roi rendait peu éloignée, et que les transes mortelles de tout son être lui rapprochaient encore plus. Il n'avait qui que ce fût auprès du Dauphin et de la Dauphine dont il pût tirer secours dans aucun temps; il n'y voyait aucun remède. Leur mort fut donc pour lui la plus parfaite délivrance, et dans la même mesure qu'elle fut pour toute la France le malheur le plus comblé. Quelle étoile! mais quel coup de baguette! quel subit passage des terreurs du sort d'Encelade à la ferme espérance de celui de Phaéton et de le rendre durable! Il se vivifia donc des larmes universelles; mais en maître dans les arts les plus ténébreux, je ne dirai pas les plus noirs, parce que nulle notion ne m'en est revenue, il crut qu'il lui importait de fixer les soupçons sur quelqu'un, et c'était pour lui coup double et centuple d'en affubler M. le duc d'Orléans.

La convalescence de la disgrâce de ce prince auprès du roi encore mal affermie, et la mort des princes du sang d'âge à représenter et à parler, lui avaient valu ses immenses et dernières grandeurs. En accablant ce même prince d'une si affreuse calomnie, et venant à bout de la persuader au roi et au monde, il comptait bien de le perdre sans retour de la façon la plus odieuse et la plus

ignominieuse ; et, si la même baguette qui l'avait si heureusement défait de ce qu'il redoutait le plus ne lui rendait pas le même service à l'égard de M. le duc de Berry, il avait lieu de se flatter que ce prince ne résisterait pas à l'opinion du roi ni à la publique ; que la douleur de la mort de son frère lui ferait craindre et haïr celui qu'il en croirait le meurtrier ; et cet obstacle rangé, les moyens ne manqueraient pas de circonvenir ce prince fait, et accessible par tant de côtés, comme il l'était. Réduisant M. le duc d'Orléans dans une situation aussi cruelle, sur laquelle il se proposait bien d'entrer avec madame sa sœur dans ses malheurs et de lui faire valoir par elle son assistance, c'était un moyen de le tenir de court et de parvenir au mariage du prince de Dombes avec une de ses filles, sœur de madame la duchesse de Berry, à quoi tous ces manéges avaient jusqu'alors échoué, quoique appuyés des plus passionnés désirs de madame la duchesse d'Orléans, sans avoir pu vaincre la résistance de M. d'Orléans ni son adresse à éluder sans refuser.

Parmi les princes du sang, tous gens d'âge à compter pour rien, le duc de Chartres, sous l'aile de père et de mère, était d'août 1703 et n'avait que neuf ans ; M. le Duc était d'août 1692, il avait vingt ans ; le comte de Charolais de juin 1700, il n'avait pas douze ans ; le comte de Clermont de juin 1709, il n'avait que trois ans ; et le prince de Conti de juin 1704, qui n'avait que huit ans. Il ne pouvait donc avoir à compter que M. le Duc, dont à vingt ans le roi ne faisait nul compte, et devant qui ce prince n'eût pas osé souffler, ni madame la Duchesse non plus. Madame la Princesse, qui n'eût jamais de sens ni d'esprit que pour prier Dieu, tremblait devant sa fille, la duchesse du Maine ; elle avait même remercié le roi en forme de ce qu'il avait fait pour les enfants de M. du

Maine; et son autre fille, madame la princesse de Conti, avait passé sa vie à Paris dans ses affaires domestiques, qui n'aurait osé approcher du roi. Madame de Vendôme n'existait pas, ni les filles de madame la Duchesse, par leur âge, à l'égard du roi. C'était donc un champ libre fait exprès pour M. du Maine. Quel parti n'en sut-il pas tirer!

Madame de Maintenon n'avait des yeux que pour lui; en lui se réunissait toute sa tendresse par la perte de sa chère Dauphine. Sa haine pour M. le duc d'Orléans était toujours la même, on en a vu la cause et les fruits. Son nourrisson si constamment aimé n'eut donc pas peine à lui persuader ce qui flattait cette haine, ce qui établissait à soi toutes ses espérances, ou à se porter à n'en douter pas et à le faire accroire au roi, si eux-mêmes n'en étaient pas persuadés, et à en infatuer le monde. On ne put se méprendre à l'auteur et à la protectrice de ces horribles bruits; ni l'un ni l'autre ne s'en cachèrent dans l'intérieur. Madame de Maintenon se fâcha contre Maréchal devant le roi. Il lui échappa qu'on savait bien d'où venait le coup, et de nommer M. le duc d'Orléans. Le roi y applaudit avec horreur, comme n'en doutant pas, et tous deux ne parurent pas trouver bon la liberté que prit Maréchal de se récrier contre cette accusation. M. Fagon, par ses coups de tête, approuvait cependant cet énorme allégué; et Boudin fut assez forcené pour oser dire qu'il n'y avait pas à douter que ce ne fût ce prince, et hocher la tête impudemment à la sortie que Maréchal eut le courage de lui faire. Telle fut la scène entière du rapport de l'ouverture du Dauphin. Le duc du Maine s'en expliqua nombre de fois dans l'intérieur des cabinets du roi; et, quoique ce ne fût pas sans prendre garde aux valets devant qui il parlait, il y en eut plus d'un, et à plus d'une reprise, qui le dirent, et par qui

d'oreille en oreille cela se répandit. Bloin, et les autres de l'intérieur qui lui étaient les plus affidés, ne craignirent point de répandre une accusation si atroce, comme une chose dont le roi ni madame de Maintenon ne doutaient pas, et de laquelle ils étaient convaincus eux-mêmes, avec Fagon, qui les autorisa par l'obstination de son silence, et par des gestes et des airs éloquents lorsqu'on en parlait en sa présence, et de Boudin qui s'en fit le prédicateur également infâme et hardi, et qui tinrent le reste de la faculté de si court, qu'aucun n'osa dire un seul mot contraire.

Cette même terreur gagna bientôt toute la cour, dès qu'elle vit tout ce qui approchait le plus madame de Maintenon déclamer avec d'autant plus de force que c'était avec un air d'horreur, de crainte, de retenue; et tout ce peu qui tenait au duc et à la duchesse du Maine, et tout Sceaux et jusqu'à leurs valets, en parler non-seulement à la bouche ouverte, mais en criant vengeance contre M. le duc d'Orléans, et demandant si on ne la ferait point, avec un air d'indignation et de sécurité la plus effrénée. De là tout ce qui même de plus élevé, et de plus à portée de vouloir et d'espérer plaire, prit à la cour la même hardiesse et le même ton; et ce fut la même opinion et les mêmes propos à la mode qu'en autre genre on y avait vus si répandus et si dominants pendant la campagne de Lille contre le prince qu'on regrettait maintenant, et avec ce même succès d'effroi qui écartait tous contradicteurs et les réduisait au silence. Maréchal, qui sagement ne m'avait d'abord averti qu'à demi, voyant le commencement de cette tempête, me conta le détail de ce qui s'était passé chez madame de Maintenon, en présence du roi, que je viens de rapporter.

M. le duc d'Orléans avait, à l'égard des deux pertes qui faisaient couler les larmes publiques, l'intérêt le plus

directement contradictoire à celui du duc du Maine; et, s'il avait été un monstre vomi de l'enfer, c'eût été le grand coup pour lui de se défaire du roi, avec lequel il ne s'était jamais bien remis, et s'était même fort gâté depuis le mariage de madame la duchesse de Berry, pour faire régner ceux qu'on regrettait, et se délivrer de la puissance de madame de Maintenon, son implacable ennemie, qui ne cessait de lui aliéner le roi, et de lui faire tout le mal qui lui était possible, jusqu'à lui avoir ôté, même depuis ce mariage, toute considération à la cour. Nous ne sommes pas encore au temps de faire connaître ce prince; un crayon suffira ici par rapport à son intérêt et aux horreurs d'une accusation si terriblement inventée, si cruellement répandue, persuadée et soutenue avec tant d'art, et un art si peu inférieur au crime qui lui fut imputé, et dont M. du Maine a su tirer tous les avantages qu'il en avait attendus jusqu'au delà de ses espérances, et qui eussent mis la confusion dans l'état s'ils eussent été prodigués à un homme moins failli de cœur et de courage, et d'un mérite moins universellement décrié de tous points.

Dans tous les temps le Dauphin avait goûté M. le duc d'Orléans. Dès sa jeunesse le duc de Chevreuse le lui avait fait valoir, parce que le duc de Montfort, son fils aîné, était intimement avec M. le duc d'Orléans, et que M. de Chevreuse lui-même le voyait assez souvent, et se plaisait à s'entretenir avec lui d'histoire, mais surtout de sciences, souvent de religion où il voulait le ramener. L'archevêque de Cambrai le voyait aussi, et se plaisait fort avec lui; et réciproquement M. le duc d'Orléans l'avait pris en amitié, et en telle estime, qu'il se déclara hautement pour lui lors de sa disgrâce, et qu'il ne varia jamais depuis là-dessus. Cela lui avait attaché tout ce petit troupeau, quoique de mœurs si différentes; et où

sait ce que ce petit troupeau pouvait sur le Dauphin, très-particulièrement l'archevêque de Cambrai, M. de Chevreuse et le duc de Beauvillier, qui, n'étant qu'un avec eux, ne pouvait être différent d'eux sur M. le duc d'Orléans. Indépendamment de ces appuis, ces deux princes se rencontraient souvent chez le roi, très-ordinairement les soirs chez la princesse de Conti, où ils se mettaient en un coin à parler sciences, et on n'en pouvait parler plus nettement, plus intelligiblement ni plus agréablement que faisait M. le duc d'Orléans. C'était donc une liaison entre eux de tous les temps à être bien aises de se rencontrer, et à leur aise ensemble, autant que des personnes de cette élévation et de vie aussi différente en pouvaient former. Le mariage du Dauphin et l'union de ce mariage augmenta encore la liaison.

La Dauphine était fort attachée à M. et à madame de Savoie. Elle trouva ici Monsieur, père de madame de Savoie, et de M. le duc d'Orléans. Elle et Monsieur, comme on l'a vu, s'aimèrent avec tendresse; et cette affection pour mère et pour grand-père retomba sur l'oncle, en qui même elle se piqua toujours de s'intéresser, jusque dans les temps où il fut le plus mal avec le roi et madame de Maintenon, qui le lui passaient à cause de l'étroite proximité. A son tour M. le duc d'Orléans, maltraité de Monseigneur et de toute cette pernicieuse cabale qui le gouvernait, exactement instruit par moi en Espagne où il était de tous les attentats de la campagne de Lille, prit hautement à son retour le parti du prince opprimé, et ce fut un nouveau lien entre eux et la Dauphine en tiers. Peu de temps après, l'affaire d'Espagne ayant réduit M. le duc d'Orléans aux termes les plus dangereux dont Monseigneur se rendit le plus ardent promoteur, il trouva dans son fils une ferme résistance jusque dans le conseil, et dans sa belle-fille la plus vive protectrice de son

oncle, quoiqu'elle ne pût ignorer combien elle allait directement en cela contre ce que voulait et faisait madame de Maintenon. Dans les suites cette princesse la gagna pour le mariage de madame la duchesse de Berry, et le roi par elle. Sa liaison personnelle avec madame la duchesse d'Orléans, déjà formée, en devint intime, et ne cessa plus, et se resserra de plus en plus avec M. le duc d'Orléans, et entre son époux et le même prince.

M. de Beauvillier, si retenu à le voir, ne l'était pas à entretenir une amitié qu'il croyait si utile dans la maison royale, jusque-là que, sur les fins, il m'avertit que les propos licencieux auxquels M. le duc d'Orléans s'abandonnait quelquefois en présence du Dauphin ne pouvaient que lui nuire et l'éloigner de lui, et de lui dire franchement d'y prendre garde comme un avis de sa part, à qui le Dauphin s'en était ouvert. Je le fis, il s'en corrigea, et si bien, qu'il me revint par la même voie que cette retenue réussissait fort bien, que le Dauphin en avait parlé avec satisfaction au duc de Beauvillier, qui me chargea de le dire à M. le duc d'Orléans pour le soutenir et l'encourager dans cette attention. Il tenait donc immédiatement au Dauphin par un goût de tous les temps, par l'amusement de la conversation savante, par ce qui tenait le plus intimement au Dauphin, par une conduite sur M. de Cambrai écrite dans leur cœur à tous, par la proximité et la profession publique d'intérêt en lui et d'amitié de la Dauphine dans les temps les plus orageux, et réciproquement par son attachement public pour eux lors des attentats de Flandre. Il y tenait par l'intimité de leurs épouses, par les mêmes amis et les mêmes ennemis, par le mariage de madame la duchesse de Berry qui fut l'ouvrage de la Dauphine, par la haine commune de madame la Duchesse et de la cabale de Meudon, qui les voulait tous deux anéantir, en un mot par

tous les liens les plus forts et les plus de toutes les sortes qui peuvent former et serrer les unions les plus étroites et les plus intimes, sans jamais de contre-temps, sans aucune lacune, et sans rien même qui pût y apporter du changement, puisque la conduite de madame la duchesse de Berry et celle de M. le duc d'Orléans à cet égard n'y avaient pas produit le plus léger refroidissement.

Je ne fais que montrer et parcourir toutes ces choses et ces faits pour les présenter à la fois sous les yeux, parce qu'ils se trouvent tous racontés épars, en leur temps, en ces Mémoires. Rassemblés ici, on voit que M. le duc d'Orléans avait pour le moins autant et aussi certainement tout à gagner à la vie et au règne du Dauphin et de la Dauphine, que le duc du Maine avait tout à en craindre et à y perdre, et ce contraste est d'une évidence à sauter aux yeux. Il avait de plus les jésuites qui faisaient tous une profession ouverte d'attachement pour lui, qui la lui avaient solidement marquée par les services hardis que le père Tellier lui avait rendus sur le mariage de madame la duchesse de Berry, et qui étaient payés pour cela par la protection qu'il leur donnait, et par la feuille des nombreux bénéfices de son apanage, qui tous, à l'exception des évêchés, étaient à sa nomination.

Que l'on compare maintenant ensemble l'intérêt de M. le duc d'Orléans, dont le rang et l'état, au moins de lui et des siens, ne pouvaient être susceptibles de péricliter en aucun cas possible, et sans charge ni gouvernement à lui ni à son fils; qu'on le compare à l'intérêt du duc du Maine, et qu'on cherche après l'empoisonneur. Mais ce n'est pas tout. Qu'on se souvienne qu'il n'avait pas tenu à Monseigneur de faire couper la tête à M. le duc d'Orléans, et combien il en avait été proche; qu'on

se souvienne comment Monseigneur ne cessa depuis de le traiter; et qu'en même temps on se souvienne des larmes et des sanglots cachés dans le recoin de cet arrière-cabinet, où je surpris M. le duc d'Orléans la nuit de la mort de Monseigneur, de mon étonnement extrême, de la honte que j'essayai de lui en faire, et de ce qu'il m'y répondit. Quel contraste, grand Dieu ! de cette douleur de la mort d'un ennemi près de devenir son maître, avec la farce que M. du Maine donna à ses intimes au fond de son cabinet, sortant de chez le roi qu'il venait de laisser presque à l'agonie, livré aux remèdes d'un paysan grossier, que M. du Maine contrefit et la honte de Fagon, avec tant de naturel et si plaisant, que les éclats de rire s'en entendirent jusque dans la galerie, et y scandalisèrent les passants. C'est un fait célèbre et bien caractérisant qui trouvera son détail en son lieu, si j'ai assez de vie pour pousser ces Mémoires jusqu'à la mort du roi.

Mais une écorce funeste servit bien le duc du Maine, qu'il sut puissamment manier, et avec un art qui lui était singulièrement propre. M. le duc d'Orléans, marié par force, instruit de l'indignité de l'alliance par les fureurs de Madame, par le cri public, jusque par la faiblesse de Monsieur, fit en même temps ce qu'on appelle son entrée dans le monde. Plus son éducation avait été jusqu'alors resserrée, plus il chercha à s'en dédommager. Il tomba dans la débauche, il préféra les plus débordés pour ses parties; sa grandeur et sa jeunesse lui firent voir tout permis ; et il se figura de réparer aux yeux du monde ce qu'il crut y avoir perdu par son mariage, en méprisant son épouse, et en se piquant de vivre avec et comme les plus effrénés. De là le désir de l'irréligion et l'extravagante vanité d'en faire une profession ouverte ; de là un ennui extrême de toute autre chose que débau-

che éclatante ; les plaisirs, ordinaires et raisonnables, insipides ; l'oisiveté profonde à la cour où il ne pouvait traîner sa funeste compagnie, et où pourtant il fallait bien qu'il demeurât souvent ; nul entregent pour s'en attirer d'autre ; et dans une réciproque contrainte avec son épouse et avec tout ce qui l'approchait, qui lui faisait préférer la solitude ; et cette solitude, il était trop accoutumé du bruit pour la pouvoir supporter.

Jeté par là dans la recherche des arts, il se mit à souffler, non pour chercher à faire de l'or dont il se moqua toujours, mais pour s'amuser des curieuses opérations de la chimie. Il se fit un laboratoire le mieux fourni, il prit un artiste de grande réputation, qui s'appelait Humbert, et qui n'en avait pas moins en probité et en vertu qu'en capacité pour son métier. Il lui vit suivre et faire plusieurs opérations, il y travailla avec lui ; mais tout cela très-publiquement, et il en raisonnait avec tous ceux de la profession de la cour et de la ville, et en menait quelquefois voir travailler Humbert et lui-même. Il s'était piqué autrefois d'avoir cherché à voir le diable, quoiqu'il avouât qu'il n'y avait pu réussir ; mais épris de madame d'Argenton, et vivant avec elle, il y trouva d'autres curiosités trop approchantes et sujettes à être plus sinistrement interprétées. On consulta des verres d'eau devant lui sur le présent et sur l'avenir. J'en ai rapporté des choses assez singulières, qu'il me raconta avant d'aller en Italie, pour me contenter ici de rappeler seulement ces malencontreux passe-temps, tout éloignés qu'ils fussent même de la plus légère idée de crime. L'affaire d'Espagne dont il n'était jamais bien revenu ; les bruits affreux de lui et de sa fille par lesquels on essaya de rompre le mariage de cette princesse avec M. le duc de Berry près d'être déclaré ; la publicité que la rage de cette grande affaire leur donna ensuite, le trop peu de

cas que l'un et l'autre en firent, et le trop peu de ménagement là-dessus; enfin jusqu'à l'horrible opinion prise sur Monsieur de la mort de sa première épouse, et que M. le duc d'Orléans était le fils de Monsieur; tout cela forma ce groupe épouvantable dont ils surent fasciner le roi, et aveugler le public.

Il en fut, comme je l'ai remarqué, si rapidement abreuvé, que, dès le 17 février, que M. le duc d'Orléans fut avec Madame donner l'eau bénite à la Dauphine, la foule du peuple dit tout haut toutes sortes de sottises contre lui tout le long de leur passage, que lui et Madame entendirent très-distinctement, sans oser le montrer, mais dans la peine, l'embarras et l'indignation qui se peut imaginer. Il y eut même lieu de craindre pis d'une populace excitée et crédule, lorsque, le 21 février, il alla seul donner l'eau bénite au Dauphin. Aussi essuya-t-il sur son passage les insultes les plus atroces d'un peuple qui ne se contenait pas, qui lançait tout haut les discours les plus énormes, qui le montrait au doigt avec les épithètes les plus grossières, que personne n'arrêtait, et qui croyait lui faire grâce de ne se pas jeter sur lui et le mettre en pièces. Ce fut la même chose au convoi. Les chemins retentissaient de cris plus d'indignation et d'injures que de douleur. On ne laissa pas de prendre sans bruit quelques précautions dans Paris pour empêcher la fureur publique dont les bouillons se firent craindre en divers moments. Elle s'en dédommagea par les gestes, les cris, et par tout ce qui se peut d'atroce, vomi contre M. le duc d'Orléans. Vers le Palais-Royal, devant lequel le convoi passa, le redoublement de huées, de cris, d'injures, fut si violent, qu'il y eut lieu de tout craindre pendant quelques minutes.

On peut imaginer le grand usage que M. du Maine sut tirer de la folie publique, du retentissement des cafés

de Paris, de l'entraînement du salon de Marly, de celui du parlement, où le premier président lui rendit religieusement ses prémices, de tout ce qui ne tarda pas à revenir des provinces, ensuite des pays étrangers. On ne sème que pour recueillir, et la récolte passa toutes les espérances. La mort du petit Dauphin et le rapport de son ouverture fut un nouveau relais qui ranima plus violemment la fureur et la licence, qui donna un nouveau jeu à M. du Maine, à Bloin, aux affidés de l'intérieur, à madame de Maintenon, de les faire valoir; au roi, d'abattement, de crainte, de haine et d'un malaise continuel. C'est la cruelle situation où ils le voulaient pour se le rendre plus maniable, et disposer de lui plus facilement. Le maréchal de Villeroy; quoique si distingué toute sa vie par l'amitié de Monsieur et la considération de M. le duc d'Orléans, n'avait garde de ne pas payer comptant son brillant retour à sa protectrice. Il était fait pour ne penser et ne croire que comme elle-même pensait et croyait, ou en faisait le semblant. Il avait été trop avant dans l'intérieur, et de la cour, pour ignorer sa haine pour M. le duc d'Orléans, et son aveuglement de mie pour M. le duc du Maine. Il n'était pas rentré par elle pour les contredire, mais pour devenir leur instrument et leur écho. Il se signala donc dans une occasion si intéressante, et qui la lui devenait à lui-même par son ami Vaudemont, Tessé le suivant de celui-ci, Tallard si longtemps le sien, madame d'Espinoy, les Rohan ses boussoles, Harcourt qui l'était d'une autre façon, mais qui avec son esprit et son adresse sut se mesurer dans le monde, sans cesser de plaire aux calomniateurs dont, avec eux, il épousa les passions.

Le duc de Noailles tenait le loup par les oreilles. Il était en quartier, par conséquent il se trouvait en des moments de privance chez le roi et chez madame de

Maintenon. Plus il se sentait mal avec eux, plus il craignait de leur déplaire, plus il se passionnait de s'y raccrocher. Il échappait souvent en sa présence des mots à l'un et à l'autre où il n'osait prendre, parce qu'il ne voulait pas se rebrouiller avec M. le duc d'Orléans. Il voilait son silence du malaise où il était avec eux ; mais les occasions étaient continuelles. Il y avait longtemps à attendre jusqu'au 1er avril ; peut-être encore que cette fatale tabatière lui pesait, quoique bien loin hors de sa poche. Il eut une très-légère fluxion sur le visage qui ne fut accompagnée d'aucun symptôme ; il la donna pour une attaque d'apoplexie. Quoique tout le monde ne cessât de le voir, et que personne ni les médecins n'en aperçussent le moindre soupçon, lui, au contraire de tous les apoplectiques, dont l'un des plus généraux effets de leur mal est de le nier et de n'en vouloir jamais convenir, quitta le bâton les premiers jours de mars, et s'en alla à Vichy, où il demeura longtemps en panne, et à laisser refroidir les fureurs et les propos, qui à la fin ne peuvent toujours rouler sur la même chose. Il en revint parfaitement guéri, parce qu'il n'était point malade ; et il n'a pas été question depuis pour lui d'apoplexie ni de la moindre précaution pour la prévenir.

CHAPITRE CCCXXVII.

Effiat avertit M. le duc d'Orléans, et lui donne un pernicieux conseil, qu'il se hâte d'exécuter. — Crayon d'Effiat. — Conduite que M. le duc d'Orléans devait tenir. — M. le duc d'Orléans totalement déserté et seul au milieu de la cour; je lui reste unique. — Je l'empêche de faire un cruel affront à la Feuillade. — Cris et bruits contre M. le duc d'Orléans, entretenus avec grand art et toujours. — Alarmes de mes amis sur ma conduite avec M. le duc d'Orléans. — Service de Maréchal à M. le duc d'Orléans.

L'enchaînement naturel de toutes ces choses m'emporte, il faut se ramener. Depuis l'extrémité du Dauphin, je ne sortis plus de ma chambre qu'un moment pour voir le roi, et pour aller passer les après-dînées à Versailles, dans celle du duc de Beauvillier qui ne voyait presque du tout personne, malade dans son lit, et pénétré de douleur au point où il l'était. Un soir que j'en revenais, madame la duchesse d'Orléans me manda que M. le duc d'Orléans et elle s'ennuyaient fort de ne me point voir, et que l'un et l'autre me priaient d'y aller, parce qu'ils avaient quelque chose de pressé à me dire. Je ne les avais point vus depuis le malheur public. Quoique Maréchal m'eût parlé, je n'avais point été assez maître de ma douleur pour aller ailleurs que voir une douleur pareille. Je ne me trouvais en état ni de parler ni encore moins de raisonner; j'avais l'esprit si peu libre, et je ne voyais de

plus rien à faire sur une si atroce, mais si folle calomnie, et forgée dans le sein de la plus tendre faveur. Je priai donc M. et madame la duchesse d'Orléans de trouver bon que je différasse à les voir au lendemain matin.

J'y allai en effet. Je trouvai madame la duchesse d'Orléans désolée. Elle m'apprit que le marquis d'Effiat était venu, la veille au soir, de Paris, les avertir des bruits affreux qui y étaient universellement répandus; de l'effet général qu'ils y faisaient; que le roi et madame de Maintenon étaient non-seulement persuadés par le rapport des médecins, mais qu'ils l'étaient aussi de tout ce qui se disait contre M. le duc d'Orléans, et qui se débitait avec tant d'emportement que d'Effiat ne le croyait pas en sûreté, s'était déterminé, malgré l'horreur de la chose, à les venir avertir, et presser M. le duc d'Orléans d'avoir là-dessus avec le roi une explication qui ne pouvait être différée, dont la plus naïve, la plus nette et la plus persuasive était d'insister pour que le roi lui permît de se remettre à la Bastille, de faire arrêter Humbert et tous ceux de ses gens que le roi jugerait à propos, jusqu'à ce que cela fût éclairci. « Madame, m'écriai-je, et que prétend faire M. le duc d'Orléans? — Monsieur, me dit-elle, il est allé parler au roi ce matin, qu'il a trouvé fort sérieux et fort froid, même fort sec, et silencieux sur les plaintes qu'il lui a faites et la justice qu'il lui a demandée. — Et la Bastille, madame, interrompis-je, en a-t-il parlé? — Hé vraiment oui, me répondit-elle, mais cela n'a pas été reçu. Il y a eu un air de dédain, qui n'a pas changé, quoiqu'il ait fort insisté. Enfin M. le duc d'Orléans s'est rabattu à demander au moins qu'Humbert y fût mis, interrogé, et toutes les suites. Le roi a encore refusé d'assez mauvaise grâce. Enfin, à force d'instance, il a dit qu'il ne le fe-

rait pas arrêter, mais qu'il donnerait ordre à la Bastille de l'y recevoir s'il y allait se remettre de lui-même.» Je m'écriai encore plus sur un si pernicieux conseil, et si brusquement exécuté.

Il faut savoir que le marquis d'Effiat était un homme de beaucoup d'esprit et de manége, qui n'avait ni âme ni principes, qui vivait dans un désordre public de mœurs et d'irréligion, également riche et avare, d'une ambition qui toujours cherchait par où arriver, et à qui tout était bon pour cela, insolent au dernier point avec M. le duc d'Orléans même qui, du temps qu'avec le chevalier de Lorraine, dont il était l'âme damnée, il gouvernait Monsieur, sa cour et souvent ses affaires, à baguettes, s'était accoutumé à le craindre et à admirer son esprit. Avec tant de vices si opposés au goût et au caractère du roi et de madame de Maintenon, il en était bien voulu et traité avec distinction, parce qu'il avait eu part, avec le chevalier de Lorraine, à réduire Monsieur au mariage de M. son fils, et ce dernier par l'abbé Dubois; que, par conséquent, il s'était toujours entretenu bien avec madame la duchesse d'Orléans; qu'il s'était sourdement livré et vendu à M. du Maine; et que par son ancienne intimité avec le chevalier de Lorraine, l'ami le plus intime du maréchal de Villeroy de tous les temps, il était devenu le sien jusqu'à s'en faire admirer. Le conseil qu'il avait donné était si mauvais, pour un homme surtout d'autant d'esprit et qui connaissait si bien le monde, qu'il me fut fort suspect.

Par cette conduite M. le duc d'Orléans se ravalait à la condition des plus petites gens, d'un valet même d'une maison voiée, au lieu de l'avoir pris sur le haut ton, et en prince de son rang, sur qui aucun soupçon ne saurait trouver prise, qui défie avec dignité d'en pouvoir

produire ni articuler le moindre appui, ni l'apparence la plus légère, et qui, en faisant en public le parallèle exact et juste de son intérêt et de celui de M. du Maine, tel qu'on vient de le voir, l'aurait fait trembler avec toute sa faveur, l'aurait réduit à la défensive, et peut-être, fait comme il était sur le courage, l'aurait forcé à jeter l'éteignoir sur le feu qu'il avait allumé, et obligé le roi à le ménager, et madame de Maintenon à ne le pousser plus. C'est ce que tout d'abord il fallait faire, après avoir demandé justice au roi avec hauteur devant tout ce qui était après souper dans le cabinet, et ne l'avoir pas reçue; et, sans s'engager en accusation directe, encore moins formelle, parler publiquement, assez fortement pour donner toute cette peur à M. du Maine, et le mettre dans l'embarras encore du côté du public, déjà si mal prévenu pour lui, et alors irrité des pas de géant qu'il venait de faire; en même temps faire souvenir le roi et ceux qui en étaient instruits, répandre pour l'apprendre à tout le monde le fait, qui est raconté en son lieu, de la cassette de Mercy prise lorsque du Bourg le battit en Haute-Alsace, n'oublier pas les curés, les baillis et les officiers des terres de madame de Lislebonne en Franche-Comté, les uns juridiquement exécutés, les autres en fuite; aussitôt après cette affaire, et comme on n'était en nulle mesure avec la cour de Vienne, qui s'opposait le plus à la paix et y traversait le plus les mesures de celles de Londres, ne craindre pas de rappeler la facilité de la maison d'Autriche à s'aider du poison pour se défaire de qui l'embarrasse, la mort du prince électeur de Bavière, et celle de la reine d'Espagne, fille de Monsieur; et de là expliquer l'obscurité pourtant assez claire de la lettre du prince Eugène à Mercy, trouvée dans sa cassette, avec ses instructions sur l'intelligence en Franche-Comté : « Que si, malgré toutes les mesures

« prises, il ne réussissait pas dans cette expédition, et « qu'eux d'ailleurs ne pussent réduire la France au point « qu'on s'était proposé, alors il faudrait en venir au « grand remède ; » paraphraser bien aisément ce grand remède et l'expliquer des morts que l'on pleurait, du péril extrême que le duc d'Anjou avait couru, et qui n'était pas entièrement passé, pour forcer le roi, par le défaut de toute sa ligne aînée, de rappeler le roi d'Espagne et ses enfants, et d'en abandonner la monarchie à la maison d'Autriche ; ajouter tout ce qu'il convenait pour frapper sur l'insigne scélératesse d'oser répandre des bruits exécrables, aussi opposés à son intérêt qu'à son honneur, quand on en trouvait ailleurs de si conformes au crime habituel de la maison d'Autriche, et annoncé même par le prince Eugène à Mercy, autant que de telles horreurs sont susceptibles de l'être ; appuyer là-dessus avec d'autant plus de force, qu'en effet le soupçon était très-bien fondé par la lettre du prince Eugène, précédé de si peu d'années des deux exécutions que l'on vient de citer ; que cette sorte d'accusation de la cour de Vienne soulageait le roi et madame de Maintenon sur ce qu'ils avaient de plus cher, frappait le monde, les neutres, les gens de bon sens ; mais lâcher aussi des expressions obscures qui eussent donné à courir à M. du Maine sur la conformité de son intérêt, en autres vues, avec celui de la maison d'Autriche, qui aurait ouvert les yeux au monde, toujours en évitant bien de s'engager en rien de précis, et par là aurait tenu M. du Maine en effroi, en grande peine, et le roi et madame de Maintenon fort en mesure.

Cela eût fait un violent éclat entre lui et M. du Maine ; mais cet éclat le désarmait : un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des mines chargées continuellement sous les pieds, un ennemi surtout

sur un trône branlant, qui indignait alors tout le monde, un ennemi d'aussi peu de courage, et dont tout le danger ne se trouvait que dans les ténèbres dont il savait s'envelopper et se faire un asile, pour tout ce qu'il lui convenait d'attenter; le roi, et malgré son abandon de tendresse pour lui et de faiblesse pour madame de Maintenon, n'aurait pu n'être pas en garde contre lui sur M. le duc d'Orléans, et dans un grand embarras même de l'accroître davantage après un si grand éclat. Toute son inquiétude se serait tournée à chercher à l'apaiser entre eux, à empêcher les voies de fait. Elles n'étaient pas à craindre de M. du Maine avec personne; combien moins avec un petit-fils de France de la valeur de M. le duc d'Orléans!

Le comte de Toulouse n'aimait ni n'estimait son frère, et détestait sa belle-sœur, desquels il était compté pour fort peu de chose. De la valeur et de l'honneur il en avait beaucoup. Il est très-douteux que l'un lui eût permis d'employer l'autre en cette occasion pour l'amour de son frère; il ne l'est pas que le roi lui aurait imposé à temps et efficacement. Dans un rang si inégal, dans une affaire si odieuse, où par qui d'où le bruit vint, son neveu était l'attaqué et le plus cruellement, le roi n'eût pas souffert que le comte de Toulouse en eût fait la folie, dont les suites étaient sans fin, et l'eussent fait le bourreau de ce qui lui restait de vie, et plus que vraisemblablement à la fin et après lui l'éradication de ses bâtards, avec le feu allumé pour la succession de M. le Prince, qui eût jeté les princes du sang du côté de M. le duc d'Orléans. Sa suite et sa maison étaient sans comparaison de celle des bâtards. M. le duc de Berry était son gendre, abandonné alors d'amour à son épouse qui était tout à son père et ce bas courtisan si avide de plaire, quand il n'en coûte point de péril, et le gros du monde

de même, n'eût pas pris aisément parti contre M. le duc d'Orléans, dans de telles extrémités, dans la position où il était, et dans celle où l'âge du roi montrait en perspective M. le duc de Berry et lui.

Voilà sans doute ce que le duc du Maine redouta, et qu'il sut parer avec adresse par le prompt usage du marquis d'Effiat et de ses salutaires avis. Mais je parlais à sa sœur qui, en comparaison de lui, comptait pour rien mari et enfant, et prodige d'orgueil, sans l'aimer ni l'estimer. Je n'eus donc garde de lui montrer rien de ce sur quoi je viens de m'étendre. Je me contentai de blâmer le conseil en gros par d'autres raisons dont je pus m'aviser, et plus encore une résolution si subite. Tandis que nous causions ainsi tous deux seuls, M. le duc d'Orléans entra ; jamais je ne vis homme si profondément outré et abattu. Il me redit ce que je venais d'entendre qui s'était passé entre le roi et lui, entre son lever et la messe, et l'ordre qu'il avait envoyé, au retour de cette conversation, pour que Humbert s'allât remettre à la Bastille. Je lui témoignai, comme j'avais fait à madame la duchesse d'Orléans, ce que je pensais là-dessus, mais faiblement, parce que la chose était faite, et que l'état où je le vis me fit plus de compassion qu'il ne me laissa espérer de parti vigoureux. Je leur rendis ce que j'avais appris de Maréchal, mais en supprimant le duc du Maine, duquel je ne parlai que l'après-dînée tête à tête à M. le duc d'Orléans. Le lendemain, je sus par lui que le roi lui avait dit sèchement qu'il avait changé d'avis sur Humbert ; qu'il était inutile qu'il allât se remettre à la Bastille, et qu'il n'y serait pas reçu ; qu'ayant voulu insister, le roi lui avait tourné le dos, et s'en était allé dans sa garde-robe, et lui était sorti du cabinet ; en sorte qu'il venait de mander ce changement à Humbert, que nous sûmes après être allé à la Bastille, sur l'ordre

qu'il en avait reçu de M. le duc d'Orléans, et y avoir été refusé.

De ces jours-là du premier éclat à Marly et dans le monde, M. le duc d'Orléans fut non-seulement abandonné de tout le monde, mais il se faisait place nette devant lui chez le roi et dans le salon, et, s'il y approchait d'un groupe de courtisans, chacun, sans le plus léger ménagement, faisait demi-tour à droite ou à gauche, et s'allait rassembler à l'autre bout, sans qu'il lui fût possible d'aborder personne que par surprise, et même aussitôt après, il était laissé seul avec l'indécence la plus marquée. Jusqu'aux dames désertèrent un temps madame la duchesse d'Orléans, et il y en eut qui ne la rapprochèrent plus. Après avoir si pitoyablement enfourné, il fallut laisser passer l'orage; mais l'orage était trop soigneusement entretenu pour passer. Il fut soutenu avec la même frayeur de son approche, la même aliénation, jusqu'au dernier Marly de la vie du roi, où ce monarque menaça ouvertement ruine, et quand les bruits faiblissaient dans Paris et les provinces, il s'y trouvait des émissaires adroits et attentifs à les renouveler, et d'autres à en faire retentir l'écho à la cour, et cela dura toujours, et bien après le roi, avec le même art. En un mot, je fus le seul, je dis exactement l'unique, qui continuai à voir M. le duc d'Orléans à mon ordinaire, et chez lui et chez le roi, à l'y aborder, à nous asseoir tous deux en un coin du salon, où assurément nous n'avions aucuns tiers à craindre, à me promener avec lui dans les jardins, et à la vue des fenêtres du roi et de madame de Maintenon. A Versailles je vivais dans le même commerce de tous les jours. Il lui revint que la Feuillade tenait à Paris les propos les plus injurieux sur lui; la furie le transporta, et j'eus toutes les peines du monde de l'empêcher de le faire insulter de sa part à

grands coups de bâton. C'est l'unique fois que je l'ai vu en furie, et se porter à une telle extrémité.

Cependant M. de Beauvillier, le chancelier, tous mes amis et amies, m'avertissaient sans cesse que j'allais me perdre par une conduite si opposée à l'universelle, et aux sentiments du roi et de madame de Maintenon pour M. le duc d'Orléans; que ne rompre pas avec lui, par une entière cessation de le voir, était une chose honnête et qui se pouvait souffrir; mais que de vivre continuellement avec lui et publiquement, et dans les jardins de Marly, sous les yeux du roi et de toute la cour, c'était une folie inutile à M. le duc d'Orléans, et qui ne pouvait que déplaire à un point qu'à la fin elle me perdrait. Je tins ferme, je trouvai que le cas d'aussi rares malheurs était celui non-seulement de n'abandonner pas ses amis quand on ne les croyait pas coupables, mais celui encore de se rapprocher de plus en plus pour son propre honneur, pour la consolation qu'on leur devait et qu'ils ne recevaient de personne, et pour montrer au monde l'indignation qu'on avait de la calomnie. On insista très-souvent, on me fit entendre que le roi le trouvait mauvais, que madame de Maintenon en était piquée; on n'oublia rien pour me faire peur. Je fus insensible à tout ce qu'on me put dire; et je ne cessai pas un jour de voir M. le duc d'Orléans et d'ordinaire deux à trois heures de suite. Cette matière reviendra bientôt; il est temps de reprendre la suite des événements de cette année. Il faut seulement ajouter que ce fut encore Maréchal qui empêcha que Humbert n'entrât à la Bastille.

Le roi, que M. le duc d'Orléans venait de quitter quand il lui en fit la proposion pour lui-même, et refusé, au moins pour Humbert, entra dans sa garde-robe, où, plein de la chose, il la conta à Fagon et à Maréchal qu'il y trouva. Maréchal, avec sa vertueuse liberté, demanda

au roi ce qu'il en avait ordonné. Sur sa réponse, il loua la candeur et la franchise de M. le duc d'Orléans, la prudence du roi de lui avoir refusé d'aller à la Bastille, et improuva la permission donnée pour Humbert. « Que prétendez-vous par là, sire? lui dit-il hardiment : afficher partout la honte prétendue de votre plus proche famille? et quel en sera le bout : de ne trouver rien, et d'en avoir la honte vous-même. Si par impossible, et je répondrais bien que non, vous trouviez ce qu'on vous fait chercher, feriez-vous couper la tête à votre neveu qui a un fils de votre fille, et publier juridiquement son crime et son ignominie? Et si vous ne trouvez rien, comme sûrement il n'y a rien à trouver, faire dire à tous ses ennemis et les vôtres, que c'est qu'on n'a pas voulu trouver. Croyez-moi, sire, cela est horrible, épargnez-le-vous, révoquez la permission tout à l'heure, et ôtez-vous de la tête des horreurs, des noirceurs fausses qui ne sont bonnes qu'à abréger vos jours et à les rendre très-misérables. » Cette vive et si prompte sortie, d'un homme que le roi connaissait vrai et réellement attaché à sa personne, eut son effet pour Humbert. Le roi sur-le-champ dit qu'il avait raison, qu'aussi s'était-il laissé aller pour Humbert que par importunité, et qu'il ne le laisserait pas entrer à la Bastille; et peu d'heures après que M. le duc d'Orléans se présenta devant lui, il le lui dit et lui ordonna de mander à Humbert de ne plus songer à la Bastille. Maréchal me le conta le lendemain, et me dit que Fagon et Bloin n'avaient pas dit un seul mot; je l'embrassai de sa vertueuse bravoure qui avait si bien réussi, et je ne la laissai pas ignorer à M. et à madame la duchesse d'Orléans.

CHAPITRE CCCXXVIII.

250,000 liv. de pension et 20,000 liv. distribuées dans la maison du Dauphin et de la Dauphine. — Mort de Seignelay ; son caractère. — Maillebois, maître de la garde-robe sans qu'il lui en coûte rien ; et la Salle en tire le double. — 12,000 liv. de pension à Goesbriant. — Survivance des gouvernements de Béarn, de Bayonne, etc., au duc de Guiche. — Tallard, duc vérifié. — Appartement de Monseigneur donné à M. et madame la duchesse de Berry ; le leur aux fils du duc du Maine, et au prince de Dombes la survivance du gouvernement de Languedoc. — Estaing vend sa charge dans la gendarmerie. — Chimère de ce corps sur l'ordre du Saint-Esprit. — Digression sur le prétendu droit des fils de France, etc., de présenter au roi des sujets pour être faits chevaliers de l'ordre. — Plaisante anecdote sur la promotion d'Étampes à l'ordre du Saint-Esprit.

Le roi donna 12,000 livres de pension à la duchesse du Lude, continua à la comtesse de Mailly les 9 000 livres qu'elle avait, à toutes les dames du palais leurs 6,000 livres chacune, à madame Cantin, première femme de chambre, 9,000 livres, et à presque toutes les autres femmes de chambre de la Dauphine les gages qu'elles avaient, 9,000 livres à Boudin, son premier médecin, et 3,000 livres à Dionis, son premier chirurgien. Il donna 12,000 livres de pension à Dangeau, chevalier d'honneur, autant au maréchal de Tessé, premier

écuyer, conserva à tous les menins les leurs de 6,000 liv.; 4,000 livres de pension à Bayar, écuyer particulier du Dauphin; 10,000 livres à Duchesne, son premier valet de chambre; 5,000 livres à Bachelier, son premier valet de garde-robe; et 9,000 livres à Dodart, son premier médecin. Il en donna aussi 6,000 à la nourrice du dernier Dauphin, et mit toutes ses femmes auprès de celui qui restait, qui en eut ainsi trente-deux. Le Fèvre, trésorier général de madame la Dauphine, eut 20,000 liv. une fois payées, que lui avait coûté sa charge.

Seignelay mourut fort brusquement d'une manière de pourpre. Il était encore fort jeune, et quoique fort gros il excellait à danser. Il s'était fait aimer et estimer à la guerre et à la cour, avait apprivoisé la Salle, dont à la mort de son père, ministre secrétaire d'état, on lui avait acheté la survivance de sa charge de maître de la garde-robe du roi, avec exercice en son absence, qui le regardait comme son fils, et il était parvenu aux bontés du roi fort marquées. Ce fut un vrai dommage. Il était gendre de la princesse de Furstemberg, dont il ne laissa qu'une fille fort riche, aujourd'hui duchesse de Luxembourg. La Salle y gagna une seconde fois sa charge, dont il fit aussitôt le marché avec Desmarets pour son fils Maillebois, aujourd'hui chevalier de l'ordre et maréchal de France, de la charge et non de la survivance, moyennant 500,000 livres, et le paiement actuel en outre de trois années d'appointements de sa charge qui lui étaient dues, et conserva son logement et les grandes entrées. Il n'en coûta rien à Desmarets; le roi lui donna 200,000 livres, et à son fils un brevet de retenue du reste. Ce ne fut pas tout : il obtint en même temps pour Goesbriant, son gendre, chevalier de l'ordre, et qui avait un bon gouvernement, 12,000 livres de pension.

Peu de jours après, il donna au duc de Guiche la survivance de son père des gouvernements de la Basse-Navarre, Béarn, Bigorre, Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, qui est un morceau de près de 150,000 livres de rente, et où sont toutes leurs terres. En même temps il fit le maréchal de Tallard duc vérifié; de cette dernière grâce je n'en ai point su l'intrigue ni l'anecdote. Peut-être fut-ce un fruit de la nouvelle faveur du maréchal de Villeroy? au moins le nouveau duc fut déclaré un jour ou deux après une fort longue audience que le roi avait donnée au maréchal de Villeroy le soir, chez madame de Maintenon. En même temps encore le roi donna, avec une légère augmentation, l'appartement de Monseigneur, qu'occupait le Dauphin, à M. et à madame la duchesse de Berry, et le leur aux deux fils du duc du Maine, avec la survivance de son gouvernement de Languedoc à l'aîné. Il y avait près de deux ans que son frère et lui avaient celles de l'artillerie et des Suisses. L'aîné allait avoir douze ans, et le cadet ne passait pas sept ans et demi.

Estaing, lieutenant général de mérite et de bonne maison, mort chevalier de l'ordre, avait gardé jusqu'alors sa compagnie des gendarmes-dauphin. La gendarmerie est féconde en chimères et en prétentions. La Trousse, maréchal de camp avec la même compagnie, avait été un des légers chevaliers de l'ordre de 1688, par la protection de Louvois, dont il était le parent et l'affidé; Villarceaux, brigadier avec la même charge, c'est-à-dire les chevau-légers-dauphin, l'avait été aussi en la même promotion, parce que madame de Maintenon, plus que très-amie de son père, l'était toujours demeurée, l'avait fait nommer dans la promotion; et lui, qui était vieux et fort peu de la cour, demanda et obtint que son fils fût fait chevalier de l'ordre en sa

place. De là la gendarmerie prit prétention que ces charges donnaient l'ordre; parce que, le Dauphin n'ayant pas de maison, ces deux charges faisaient toute la sienne. Ils voulaient ignorer que le Dauphin n'a point de maison, parce qu'il n'est qu'un avec le roi, dont tous les officiers grands et petits le servent; et que, parce qu'il est un avec le roi, il est censé l'être en tout, et par conséquent ne lui présente point de son chef de chevaliers de l'ordre à faire, comme les fils de France qui ont une maison, et le premier prince du sang qui en a une image. Ainsi d'Estaing, qui par sa naissance, son mérite et ses services, n'avait pas besoin de ce chausse-pied pour être chevalier de l'ordre, l'avait gardé pour cela, dans l'idée chimérique que la gendarmerie s'était faite sur deux exemples auxquels Monseigneur n'avait influé en rien et la vendit dès qu'il ne vit plus qu'un Dauphin dans la première enfance. Mais puisque l'occasion s'en présente si naturelle, il est bon de dire un mot de ces présentations de l'ordre.

Les fils de France en prétendent deux, et voudraient aller jusqu'à trois; les filles de France au moins un; les petits-fils de France un; les petites-filles de France un; le premier prince du sang un; et maintenant les autres princes du sang n'avouent plus qu'ils n'en ont point; et ceux qui sont en usage d'en avoir se sont avisés, depuis le ministère de M. le Duc, d'en prétendre en toutes les promotions qui sont de plus de huit chevaliers, et ont trouvé la complaisance que le roi s'est borné chaque fois à ce nombre pour ne les pas mécontenter, ou plutôt le cardinal Fleury. Ces prétentions seront bientôt examinées. Rien de cela ici qui ait le moindre trait dans les statuts de l'ordre premier, second, troisième, qui sont les changements et les variations qu'on a expliquées ailleurs; rien non plus dans aucun chapitre ni règlement

postérieur; ainsi rien d'écrit qui puisse appuyer quoi que ce soit de cette prétention, en tout ni dans aucune de ses parties. Il faut donc en venir à l'usage.

Henri III, instituteur de l'ordre, en a fait dix promotions, et en pas une des dix on ne trouve aucun chevalier présenté à faire. Le duc d'Alençon était pourtant son frère, qui avait une maison et une cour nombreuse, qui par le malheur des temps figurait plus que n'a fait Gaston du règne de Louis XIII, et incomparablement plus que n'a fait Monsieur. Si on dit que le duc d'Alençon se moqua de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il ne voulut jamais le prendre, et qu'il affecta toujours de porter celui de Saint-Michel seul, pour des raisons qui ne sont pas de notre sujet, on répondra que ce qui pouvait être bon pour lui, que l'ordre nouveau ne pouvait honorer ni distinguer, ne l'était pas pour ceux qui auraient pu être présentés par lui pour l'avoir, qui en auraient été fort aises, et lui de nommer à un ordre qu'il ne voulait pas recevoir. Mais outre ce raisonnement, le fait parle. Le duc d'Alençon n'y a jamais nommé, et il ne paraît point qu'il l'ait jamais prétendu. D'autres fils de France, il n'y en avait point; mais la reine Marguerite était sœur de Henri III, et ne fut brouillée avec lui que pour y avoir été trop bien. Le roi de Navarre, son mari, depuis successeur de Henri III, était premier prince du sang. Il a été catholique longtemps, et demeurant à la cour depuis la Saint-Barthélemy. On ne voit nul vestige d'aucun chevalier de l'ordre fait à leur nomination, ni d'aucune prétention là-dessus de leur part. Ainsi nul usage de cette faveur sous Henri III, instituteur de l'ordre.

Henri IV, en six promotions qu'il a faites, est le premier qui ait pu donner lieu à l'origine de cette prétention. Ce fut par une seule chose, et qu'il n'a pas réité-

rée. Il faisait élever à sa cour le prince de Condé, né posthume à Saint-Jean-d'Angely, et l'avait ôté aux huguenots et à Charlotte de la Trémoille, sa mère. Il mit auprès de lui tous domestiques de son choix, lui fit une maison; et parce que Henri IV n'avait point d'enfants, et qu'il vivait séparé de la reine Marguerite sans dessein de la reprendre, il regardait alors le prince de Condé comme l'héritier de la couronne. Il lui avait donné pour gouverneur M. de Chevrières, à ce qu'il me semble, quoique le dernier livre des armes, noms et qualités de l'ordre du Saint-Esprit dise que c'était le comte de Belin, qui avait été gouverneur de Paris pour la Ligue avant M. de Brissac. Quoi qu'il en soit, l'un était Mitte, avait passé par divers emplois, et eut un fils aussi chevalier de l'ordre en 1619, lieutenant général de Provence, ambassadeur à Rome et ministre d'état. L'autre était Faudoas, tous deux de qualité par eux-mêmes à être chevaliers de l'ordre. Ce qui marque que celui des deux qui était gouverneur du prince de Condé n'eut point l'ordre en cette qualité comme présenté, ou, comme ils prétendent encore, nommé par lui, c'est que, de cette promotion qui fut de dix chevaliers, le duc de Ventadour fut le premier, M. de Chevrières le second, M. de Belin le troisième; or celui de M. le Prince eût été le dernier, comme on l'a vu depuis. Au contraire, M. de Choisy, chevalier d'honneur de la reine Marguerite, qui était l'Hôpital, fut le septième.

Il ne peut donc plus être question ici de la nomination de M. le Prince; et quant à celle de la reine Marguerite, il n'est pas croyable que, n'en ayant point prétendu sous Henri III, elle s'en fût avisée sous Henri IV. Ce prince lui marqua toujours la plus grande considération depuis qu'elle eut donné les mains à la dissolution de leur mariage, et il n'est pas surprenant qu'il ait eu celle de faire chevalier de l'ordre son chevalier d'honneur;

on ne peut donc faire aucun usage de cette promotion pour autoriser la prétention. Mais on la remonte à celle de 1595, où Claude Gruel, seigneur de la Frette, fut le vingt-cinquième et le dernier. C'était véritablement un fort petit gentilhomme et dont les emplois ne le portaient point à cette distinction. On dit qu'il était au comte de Soissons, et qu'en recevant le collier, venant à dire suivant la formule : *Domine, non sum dignus*, Henri IV se mit à sourire et répondit : « Je le sais bien, je le sais bien, mais mon cousin le comte de Soissons m'en a prié. » 1° René Viau, sieur de Chanlivaut, qui précéda immédiatement la Frette dans cette promotion, n'était pas meilleur que lui ni plus brillant en emplois. 2° Il serait étrange que Henri IV, qui s'était porté avec tant de partialité pour le prince de Condé, dans le procès que le comte de Soissons lui intenta, eût fait un chevalier de l'ordre à sa nomination dans une promotion de vingt-cinq chevaliers, et qu'il n'en eût fait aucun à celle du prince de Condé, premier prince du sang, duquel il prenait un soin si particulier, qu'il le fit venir à sa cour pour l'élever sous ses yeux, et qu'en novembre de la même année le parlement le vint saluer en corps à Saint-Germain comme l'héritier de la couronne, en vertu d'une lettre de cachet que Henri IV en avait expédiée au camp de la Fère.

On pourrait dire qu'en janvier, où la promotion se fit, le prince de Condé n'était peut-être pas encore à la cour : ce ne serait pas une raison d'omettre son droit s'il en avait eu; mais au moins était-il à la cour en janvier 1597 qu'en une promotion de vingt-deux chevaliers il n'en eut aucun ni le comte de Soissons. 3° Ce conte porte à faux. Les chevaliers du Saint-Esprit n'ont jamais dit en recevant l'ordre : *Domine, non sum dignus*. Cette formule n'est ni dans les statuts ni dans aucun règlement; elle n'a jamais été en usage et on n'en a ouï parler que

pour faire ce conte et la réponse de Henri IV, qui peut être plaisante, mais qui, outre qu'elle n'a pu être faite sur une formule imaginaire qui n'a jamais été prononcée, elle serait trop cruelle aussi pour être vraisemblable. De tout cela il résulte que sous Henri III ni sous Henri IV nul usage de ces nominations, et que, si le comte de Soissons a fait faire la Frette chevalier de l'ordre, ç'a été faveur et grâce accordées à sa prière, et rien moins qu'un exercice et un droit qu'il n'eut et ne prétendit jamais.

Louis XIII n'a fait que deux grandes promotions : l'une en 1619, l'autre en 1633; le peu d'autres n'ont été que d'un chevalier à la fois. En 1619 on n'en voit aucun pour Gaston, duc d'Orléans, son frère; mais le père du maréchal de Rochefort, chambellan du prince de Condé, qui des cinquante-neuf de la promotion fut le cinquante-troisième; le baron de Termes, grand écuyer de France en survivance de son frère, peut-être même en titre (car il y fut un moment, et lorsqu'il fut tué devant Clérac, en 1621, la charge de grand écuyer fut rendue à son frère), le baron de Termes, dis-je, le suivit immédiatement; Hercule de Rohan, marquis de Marigny, puis de Rochefort, frère de père et de mère du duc de Montbazon, vint après; puis le comte de la Rocheguyon; Silly, qui fut ensuite duc à brevet; le marquis de Portes, vice-amiral, père de la première femme de mon père; le comte de la Rochefoucauld, qui devint après le premier duc et pair de sa maison; et le dernier marquis d'Etampes, grand maréchal des logis de la maison du roi. Le roi aurait-il fait un chevalier de l'ordre pour M. le Prince sans en donner un à Monsieur? Mais c'était le temps des troubles et de l'évasion de la reine-mère, du château de Blois, où elle avait été envoyée après la mort du maréchal d'Ancre. Cela n'empêchait pas le droit de Monsieur s'il en avait eu, et qui aurait vu avec un juste dépit M. le Prince exercer le sien tandis que le sien à

lui demeurait inutile. Il n'est donc pas possible d'admettre le marquis de Rochefort dans cette promotion, et au rang qu'il y tint, comme de la nomination du prince de Condé. En celle de 1633 on ne voit en quarante-trois chevaliers aucun pour Monsieur, qui était alors hors du royaume, ni pour M. le prince de Condé; jusqu'ici donc nul usage de ce prétendu droit.

Louis XIV n'a fait que deux grandes promotions en 1661 et en 1688 ; toutes les autres n'ont été que par occasions particulières de deux, trois, rarement quatre à la fois, excepté celle de tous les maréchaux de France qui ne l'étaient pas. C'est donc en ces deux grandes premières qu'il faut mettre l'époque du premier usage de ce prétendu droit, c'est-à-dire après trois rois grands maîtres, après un grand nombre de promotions, après quatre-vingt-deux ans de l'institution de l'ordre. Il est vrai qu'en 1661, où la promotion fut de cinquante-trois chevaliers, Monsieur eut deux chevaliers, les comtes de Clère et de Vaillac, capitaine de ses gardes, qui se suivirent l'un l'autre immédiatement, et le furent de quatre autres qui fermèrent la promotion, dont le dernier fut Guitaut, premier gentilhomme de la chambre de M. le Prince. Mais ou Monsieur n'en eut qu'un, ou bien Madame n'en eut point. On répète que c'est le premier exemple, on va voir que Monsieur ne s'en tint pas là. En 1688, où la promotion fut de soixante-dix, M. de la Vieuville, duc à brevet et gouverneur de M. le duc de Chartres, ne le fut point sur le compte de Monsieur, ni de M. le duc de Chartres, mais sur le compte du roi, ce qui n'a jamais été mis en doute, et le marquis d'Arcy, aussi de cette promotion, qui ne fut qu'après gouverneur du même prince, n'a pu être mis sur le compte du Palais-Royal ; mais Monsieur en eut deux, Madame un et en fit passer un quatrième sur le compte de M. le duc de Chartres, comme premier prince du sang, quoique

petit-fils de France, avec un rang fort supérieur à celui des princes du sang : c'était la promotion de promesse d'avance du mariage de M. le duc de Chartres, dont le chevalier de Lorraine avait répondu au roi, comme on le voit au commencement de ces Mémoires, qui en eut la préséance sur les ducs. Il fallait donc avoir aussi de la complaisance pour Monsieur, sans lui montrer pourquoi, et distinguer le marquis d'Effiat; le *compersonnier* du chevalier de Lorraine, dans ce marché de la personne de M. de Chartres, ainsi d'Effiat, quoique de la naissance qu'on n'ignorait pas, et le marquis de Châtillon furent nommés par Monsieur. D'Effiat fut le cinquante-troisième, et Châtillon le soixante-quatrième. D'Etampes, qui prétendait l'emporter sur Châtillon, attendit Monsieur dans sa garde-robe, caché, et quand Monsieur y fut entré, il lui dit mots nouveaux sur son affection pour Châtillon, jusqu'à oser mettre l'épée à la main et menacer Monsieur de courre sus à Châtillon partout.

Monsieur, qui craignait un scandale étrange et dont les suites pouvaient être fâcheuses à son goût, fit tout ce qu'il put pour apaiser d'Etampes; voyant enfin qu'il n'en pouvait venir à bout, d'Etampes résolu à l'éclat le plus grand ou à être certain de l'ordre avant de sortir ou de laisser sortir Monsieur de cette garde-robe, il lui en renouvela parole, et, comme que ce fût, il l'assura qu'il le serait, le fit nommer par M. le duc de Chartres, et c'est de ce prince que j'en tiens l'histoire. D'Etampes fut le soixante-huitième, et précéda immédiatement la Rongère, chevalier d'honneur de Madame, qu'elle nomma. Lussan le suivit immédiatement, et fut le dernier de la promotion, non pour M. le Prince ni de droit, mais par la prière de M. le Prince, convenu qu'il n'avait nul droit, comme il est raconté.

Voilà donc le premier exemple en faveur des fils et filles de France et premier prince du sang. Il n'est pas

étrange que M. le Duc, premier ministre tout-puissant sous la jeunesse du roi, qui attenta le premier à faire manger ses domestiques avec le monarque, et à les faire entrer dans ses carrosses, se soit avantagé de l'exemple de 1688, pour la promotion qu'il fit signer toute faite au roi, en 1724, et où il fourra le chien, le chat et le rat. Il profita du nom de Tavannes et de sa charge de lieutenant général de la plus considérable partie de la Bourgogne, et qui était gentilhomme de sa chambre, titre nouveau pour qui n'est pas premier prince du sang, et le mit le quarante-sixième de cette promotion, disant même qu'il n'avait pas voulu le mettre le dernier, comme s'il eût été de sa nomination. Il admit Simiane en quarante-huitième, comme ayant parole à la nomination de feu M. le duc d'Orléans, dont il était premier gentilhomme de la chambre, quoique sans droit par la mort de ce prince; car cela fut dit ainsi, après force allées et venues de la part de M. le duc d'Orléans d'aujourd'hui, quoique fort mal ensemble. M. de Castries, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, veuve du régent, eut sa nomination, et c'est l'unique d'une petite-fille de France, fut le quarante-neuvième; et Clermont Gallerande, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, ayant sa nomination, fut le cinquantième et dernier. De ce détail, qui est exact, on peut juger de la valeur de cette prétention de nommer au roi des sujets pour les faire chevaliers de l'ordre, de celle de l'extension de cette prétention, et de celle encore tout idéale d'en prétendre en toute promotion qui passe le nombre de huit chevaliers. On jugera aussi du nombre de ces nominations qui, en promotions peu nombreuses et redoublées, égalerait bientôt la nomination du roi, et rendrait l'ordre bien moins certain auprès du roi qu'au service de ces princes.

CHAPITRE CCCXXIX.

Arras bombardé par les ennemis. — L'Écluse emporté par Broglio. — Du Casse arrivé avec les galions. — Son extraction; sa fortune; son mérite; est fait chevalier de la Toison. — Mort et caractère du comte de Brionne. — Monterey et los Balbazès; quels; se font prêtres. — Raison ordinaire de cette dévotion en Espagne. — Altesse accordée en Espagne et à la princesse des Ursins et au duc de Vendôme, avec les traitements à ce dernier des deux don Juan. — Explication de ces traitements, et de l'éclat qu'ils firent. — Le roi à Marly, où il rétablit le jeu et la vie ordinaire avant l'enterrement du Dauphin et de la Dauphine. — Lœwenstein fait prince de l'empire. — L'abbé de Vassé; son caractère; il refuse l'évêché du Mans. — Le roi d'Angleterre a la petite vérole à Saint-Germain; il répudie son confesseur jésuite. — Mort de la princesse d'Angleterre à Saint-Germain. — Mort et caractère de mademoiselle d'Armentières; sa famille, sa fortune, sa maison. — Mort de madame de Villacerf. — Courageuse opération de madame Bouchu. — Mort, caractère et famille de la marquise d'Huxelles. — Mort et caractère du bailli de Noailles. — Le roi nomme le père la Rue confesseur de M. le duc de Berry, et retient le père Martineau pour le petit Dauphin. — Mémoire publié du Dauphin sur l'affaire du cardinal de Noailles. — Service et enterrement du Dauphin et de la Dauphine à Saint-Denis. — Queues étranges. — Bout de l'an de Monseigneur à Saint-Denis. — Service à Notre-Dame pour le Dauphin et la Dauphine. — Le clergé y obtient le premier salut séparément de celui de l'autel. — Violet des cardinaux. — Le cardinal de Noailles mange avec madame la duchesse de Berry. — Service à la Sainte-Chapelle, où le père La Rue fait l'oraison funèbre.

Il se passa deux bagatelles en Flandre dans le courant du mois de mars. Les ennemis vinrent bombarder

Arras pour brûler des amas de fourrages, et ne causèrent presque aucun dommage. Le maréchal de Montesquiou apprit qu'ils avaient mis huit cents hommes dans le bourg de l'Ecluse. Broglio, aujourd'hui maréchal de France et duc, eut ordre de les aller attaquer. Il rencontra en chemin un parti de trois cents chevaux qui, à sa vue, se retira sous le canon du château de l'Ecluse. Il força les ennemis de se retirer dans ce château, qu'il prit après avoir emporté le bourg et les retranchements, et prit ou tua les huit cents hommes et les trois cents chevaux. On était si peu accoutumé aux aventures heureuses, qu'il fut beaucoup parlé de celle-là.

Une beaucoup meilleure fut l'arrivée de du Casse à la Corogne avec les galions très-richement chargés qu'il était allé chercher en Amérique. On les attendait depuis longtemps avec autant d'impatience que de crainte des flottes ennemies dans le retour. Ce fut une grande ressource pour l'Espagne qui en avait un extrême besoin, un grand coup pour le commerce qui languissait, et où le désordre était près de se mettre, et un extrême chagrin pour les Anglais et Hollandais qui les guettaient depuis si longtemps avec tant de dépenses et de fatigues. Le duc de la Rochefoucauld d'aujourd'hui, né quatrième cadet, qui portait lors le nom de Durtal et qui était dans la marine, servait sur les vaisseaux de du Casse, qui l'envoya porter au roi cette grande nouvelle. Le roi d'Espagne en fut si aise, qu'il fit du Casse chevalier de la Toison-d'Or, au prodigieux scandale universel : quelque service qu'il eût rendu, ce n'était pas la récompense dont il devait être payé. Du Casse était connu pour le fils d'un petit charcutier qui vendait des jambons à Bayonne. Il était brave et bien fait ; il se mit sur les bâtiments de Bayonne, passa en Amérique, et s'y fit flibustier. Il y acquit des richesses et une réputation qui le mit à la tête

de ces aventuriers. On a vu en son lieu combien il servit utilement à l'expédition de Carthagène, et les démêlés qu'il eut avec Pointis qui la fit. Du Casse entra dans la marine du roi, où il ne se distingua pas moins. Il y devint lieutenant général, et aurait été maréchal de France si son âge l'eût laissé vivre et servir; mais il était parti de si loin, qu'il était vieux lorsqu'il arriva. C'était un des meilleurs citoyens et un des meilleurs et des plus généreux hommes que j'aie connus, qui sans bassesse se méconnaissait le moins, et duquel tout le monde faisait cas lorsque son état et ses services l'eurent mis à portée de la cour et du monde.

Il mourut en ce même temps un homme de meilleure maison, mais d'un mérite qui se serait borné aux jambons s'il fût né d'un père qui en eût vendu. Ce fut le comte de Brionne, accablé d'une longue suite d'apoplexies. Il était chevalier de l'ordre de 1688, et le premier danseur de son temps, quoique médiocrement grand et assez gros. C'était un assez honnête homme, mais si court et si plat, que rien n'était au-dessous. On ne le voyait jamais que dans les lieux publics de cour, et chez lui ne voyait personne; sa famille n'en faisait aucun cas ni personne à la grande écurie. Son père, qui lui avait fait donner autrefois ses survivances, l'avait comme forcé depuis deux ou trois mois à s'en démettre, comme on l'a vu de la charge pour son frère, de son gouvernement pour son fils. M. le Grand, qui n'était pas tendre, disait qu'il buvait tout son bon vin, et trouvait cela fort mauvais. Il n'eut pas la peine d'avoir à s'en consoler.

Deux grands d'Espagne fort distingués se firent prêtres en ce temps-ci. L'un fut le comte de Monterey, l'autre le marquis de los Balbazès. Monterey était second fils de don Louis de Haro-y-Guzman, qui succéda

à l'autorité, à la faveur et à la place de premier ministre du comte duc d'Olivarès, son oncle maternel, qui était grand écuyer de Philippe IV, et qui traita et signa avec le cardinal de Mazarin la paix des Pyrénées et le mariage du roi, dans l'île des Faisans sur la rivière de Bidassoa. Le marquisat et grandesse de Monterey passa en plusieurs maisons par mariage d'héritières. La dernière était de la maison de Tolède, qui épousa le marquis de Monterey dont il s'agit ici, et qui en prit le titre et fut par elle grand d'Espagne. Il fut gentilhomme de la chambre, puis successivement vice-roi de Catalogne, gouverneur général des Pays-Bas, du conseil de guerre, conseiller d'état (ce que nous appelons ministres en France), président du conseil de Flandre, enfin disgracié et chassé sous le ministère du duc de Medina-Cœli ; et n'eut point d'enfants.

Los Balbazès fut érigé en marquisat en décembre 1621 pour le fameux capitaine Ambroise Spinola de l'une des quatre premières maisons de Gênes. Un de ses fils fut cardinal ; l'autre épousa une Doria de l'une des quatre premières maisons de Gênes qui était duchesse héritière del Sesto, et eut la Toison. Son fils, gendre du connétable Colonne, fut grand d'Espagne, du conseil de guerre, ambassadeur en France au mariage du roi pour y accompagner la reine, conseiller d'état, c'est-à-dire ministre, et majordome-major de la reine seconde femme de Charles II. Son fils, gendre du huitième duc de Medina-Cœli, fut vice-roi de Sicile. Il en partit pour venir à Gênes où il se fit prêtre. Son fils, gendre du duc d'Albuquerque est grand écuyer de la princesse des Asturies, fille du roi de Portugal, et a cinq sœurs toutes grandement mariées. Les priviléges du clergé sont tels en Espagne qu'un particulier qui y entre garantit sa famille de toutes recherches, parce que le droit de partage qu'il

conserve dans les biens en rend la discussion très-difficile et presque toujours infructueuse; ils dérobent aussi à la justice séculière les personnes du clergé, et rendent leurs punitions impossibles. Ces considérations beaucoup plus que la dévotion, ni même pour les grands seigneurs que l'ambition du cardinalat, y font entrer ceux qui des grands emplois tombent en disgrâce, qui mettent ainsi leurs biens à couvert et leurs personnes en sûreté.

L'Espagne avait ses Titans, sur le modèle de ceux de France, et qui ne gagnèrent pas moins que les nôtres à la mort du Dauphin. Ils se hâtèrent encore plus d'en profiter. La princesse des Ursins, qui d'avance se comptait déjà souveraine, eut impatience d'en faire sentir à l'Espagne le poids, qui jusqu'alors lui était inconnu. Elle n'osa pourtant le hasarder sans l'attache de la France, et elle n'ignorait pas le biais de l'obtenir et de s'en faire soutenir dans son inouïe entreprise contre le désespoir général qu'elle ne pouvait douter qu'elle n'allât exciter : ce fut de rendre commun son intérêt avec celui du duc de Vendôme, et d'acquérir pour une nouvelle grandeur l'appui certain et tout-puissant de madame de Maintenon et de M. du Maine. Sûre de ce côté-là, elle obtint un ordre du roi d'Espagne aux grands et par conséquent à toute l'Espagne, de la traiter désormais d'altesse et le duc de Vendôme aussi, auquel on expédia une patente qui lui donnait tous les rangs, honneurs et prérogatives dont avaient joui les deux don Juan.

Cette nouveauté fit en Espagne un éclat prodigieux, et y causa un dépit et une consternation générale, dont il faut expliquer la raison. On sait que la dignité de grand d'Espagne va d'égal avec tous les souverains non rois; qu'elle ne cède à pas un; et que, si les ducs de Savoie, comme le fameux Charles-Emmanuel, ont eu en Espa-

gne quelque rare et très-légère préférence sur eux, elle a été plutôt de distinction que de rang, et masquée de l'honneur de son mariage avec l'infante qui à son tour était appelée à succéder à la couronne; on ne parle point de ce qui s'y passa au voyage de Charles Ier, roi d'Angleterre, alors prince de Galles, parce que l'héritier présomptif de la couronne de la Grande-Bretagne est hors de toute parité. Depuis la réunion des divers royaumes d'Espagne par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle, on n'a vu jusqu'à Philippe V que deux fils d'Espagne, cadets, en âge d'homme : le frère de Charles V qui y fut régent en son absence, et qui passa depuis en Allemagne où il fut roi et empereur et fonda la branche impériale souveraine des états héréditaires d'Allemagne; et Ferdinand, fils de Philippe III, né en 1609, cardinal et archevêque de Tolède sans avoir été dans les ordres, et gouverneur des Pays-Bas, où il mourut en 1641 n'ayant pas trente-deux ans; ainsi nulle postérité et point de princes de la maison d'Espagne. De bâtards reconnus, on n'y en a vu que deux, tous deux du nom de don Juan d'Autriche, et tous deux personnages, surtout le premier fils de Charles V, né d'une mère inconnue en 1543, célèbre par le gain de la bataille de Lépante, et qui commanda presque toujours en chef les armées de terre et de mer. Il mourut sans alliance en 1578 à trente-cinq ans. L'autre don Juan, fils de Philippe IV, né d'une comédienne en 1629, mort sans alliance en 1679, à cinquante ans, grand prieur de Castille, dignité qui donne la grandesse et 100,000 écus de rente, et général des armées d'Espagne.

Philippe IV étant mort en septembre 1665, et la reine sa veuve devenue régente pendant la minorité de Charles II qui fut longue, don Juan fit un parti contre elle

qui, après une longue lutte, lui arracha toute l'autorité que don Juan exerça tout entière, et se fit grandement compter jusqu'à sa mort. Il eut une espèce de maison, usurpa comme chef de parti une grande supériorité sur les grands, et eut l'altesse, à quoi, outre la nécessité des temps, ils se ployèrent plus facilement à cause de l'état des bâtards qui est particulier en Espagne, qui a conservé ce reste des mœurs et des coutumes mauresques. On sait que, parmi les grands d'Espagne, les bâtards de gens non mariés héritent à peu de chose près comme les enfants légitimes, à leur défaut, et deviennent même grands d'Espagne par succession. Il y faut garder pourtant certaines formalités faciles, et qu'il n'y ait point d'obstacles de famille qui leur préfèrent les oncles, tantes, ou cousins germains légitimes. Enfin cette première espèce de bâtards diffère en Espagne fort peu des enfants légitimes. Les bâtards d'un homme marié et d'une fille ne diffèrent des premiers que par plus de formalités et de restrictions; mais ils succèdent aussi et héritent des grandesses. Don Juan était de cette seconde sorte; ainsi son droit de succession à la couronne lui facilita l'altesse, la supériorité de rang et tout ce qu'il voulut entreprendre, et qu'il soutint par les troubles dont il fut toujours l'âme et le chef, et par toute l'autorité et la réputation qui lui en demeurèrent après. Ce fut donc sur ce modèle que madame des Ursins voulut élever le duc de Vendôme, en faire sa cour à M. du Maine, par un exemple pour lui en France, quoique si différente de l'Espagne sur l'état des bâtards, plaire au roi et à madame de Maintenon par leur endroit le plus sensible, et à l'appui de l'altesse de M. de Vendôme faire passer la sienne, après quoi elle n'était pas en peine d'arrêter les autres avantages que Vendôme eût

pu prétendre à l'exemple de don Juan, sous prétexte de ne pas pousser à bout le mécontentement géneral. Il fut extrême.

On avait perdu don Juan de vue en Espagne ; il était mort retiré dans une commanderie, quelques années avant sa mort. Personne ne se souvenait de l'avoir vu ni de son altesse. M. de Vendôme n'était point bâtard de leur dernier roi, il n'avait aucun droit à la couronne d'Espagne ; nulle parité donc avec don Juan. On le voyait traiter d'altesse, lui et madame des Ursins, précisément comme les infants actuels, parce qu'en Espagne on ne connait d'altesse sérénissime ni royale pour qui que ce soit sans aucune exception, et cette égalité de traitement avec le prince des Asturies et les autres infants était insupportable en madame des Ursins et M. de Vendôme, et bannit volontairement beaucoup de gens de la cour et du service, pour éviter la nécessité de la leur donner. On n'en fut pas moins indigné en France, où madame de Maintenon et M. du Maine ravis n'osèrent le marquer. Le roi même fut très-sobre à en parler. Ils surent bien y suppléer par les réflexions utiles du fruit à en tirer.

Le roi alla le mercredi 6 avril à Marly, où, quoique le Dauphin et la Dauphine ne fussent pas encore enterrés, il rétablit son petit jeu chez madame de Maintenon dès le vendredi suivant, et voulut le salon à l'ordinaire et que M. et madame la duchesse de Berry y tinssent le lansquenet public et le brelan, et des tables de différents jeux pour toute la cour. Il ne fut pas longtemps sans dîner chez madame de Maintenon une ou deux fois la semaine, et à y entendre de la musique avec les mêmes dames familières. Madame de Dangeau, qui en était une, eut la joie d'y apprendre que le comte de Lœvenstein son frère, qui, pendant l'occupation de la

Bavière, en était administrateur pour l'empereur, avait été fait prince de l'empire. On y sut en même temps que l'abbé de Vassé refusait l'évêché du Mans. C'était un grand homme de bien depuis toute sa vie, qui ne s'était jamais soucié que de l'être, mais qui ne laissait pas de voir bonne compagnie, et d'en être fort considéré; il avait plus de soixante ans, et ne put être tenté de l'épiscopat à cet âge, quoique placé au milieu des terres de sa maison. Je n'ai pas voulu omettre ce refus pour la rareté dont il est, et pour celle encore d'avoir choisi un homme de qualité et de mérite. C'était un phénomène pour le père Tellier.

Le roi d'Angleterre eut la petite vérole à Saint-Germain. On lui fit recevoir les sacrements. On ne sait par quelle raison il fit comme madame la Dauphine, et ne voulut point de son confesseur jésuite; il envoya chercher le curé de la paroisse, à qui il se confessa. La reine sa mère s'enferma avec lui, et prit toutes les précautions possibles pour séparer la princesse sa fille du mauvais air. Elles furent inutiles; la petite vérole la prit, elle en mourut le septième jour, qui fut le lundi 18 avril. Ce fut une grande affliction pour la reine d'Angleterre, avec la triste perspective de sa séparation prochaine d'avec le roi son fils par la nécessité de la paix et de l'embarras de ce qu'il allait devenir. Le corps de la princesse d'Angleterre fut porté sans cérémonie aux filles Sainte-Marie de Chaillot, où la reine sa mère se retirait souvent. La raison de la petite vérole l'empêcha de recevoir aucunes visites.

Mademoiselle d'Armentières mourut à Paris à plus de quatre-vingts ans. C'était une fille de beaucoup de mérite, d'esprit et de vertu, qui avait été longtemps fort pauvre, qui devint après fort riche, et qui dans ces deux états eut quantité d'amis et d'amies considérables. Elle

avait été recueillie jeune et pauvre chez la duchesse d'Orval, sœur de Paloyseau, chez qui elle logea la plus grande partie de sa vie, et à qui à son tour elle fut fort utile quand elle la vit tombée dans la pauvreté. Elles ne laissèrent pas de se séparer d'habitation sur la fin, comme Saint-Romain et Courtin, deux conseillers d'état fort connus par leurs ambassades, dont il a été quelquefois mention, et qui avaient toujours logé ensemble par amitié. Mademoiselle d'Armentières laissa 4,000 liv. de pension à la duchesse d'Orval, l'usufruit de son bien à la duchesse du Lude, son amie intime de tout temps, et le fonds à M. d'Armentières, son plus proche parent, et l'aîné de sa maison. Sa mère n'était rien, son père parut peu, quoique gouverneur de Saint-Quentin et avec un régiment; mais le père de celui-là, aussi gouverneur de Saint-Quentin, fut lieutenant général, député de la noblesse pour le bailliage de Vermandois aux derniers états de Blois en 1588, ambassadeur vers les archiducs en Flandre, chevalier du Saint-Esprit en 1597, et chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis. Il eut la terre d'Armentières de sa femme, qui était Jouvenel avec le sobriquet de des Ursins et héritière; et le père de celui-là était ce vicomte d'Auchy, capitaine des gardes du corps de Charles IX, qui garda le roi de Navarre à Vincennes, qui y acquit son amitié, et que les mémoires de Castelnau appellent froid et sage, et l'un des plus hommes de bien de son temps.

Mademoiselle d'Armentières n'avait qu'un frère dont la mère était Pinart, héritière de grandes terres, entre autres de Louvois, et dont le père était ce vicomte de Comblesy, fils du secrétaire d'état qui trahit Henri IV et rendit à la Ligue Château-Thierry, dont il était gouverneur, et qui était alors une place importante. Son petit-fils par sa fille dissipa tout dans une vie obscure et

inconnue, épousa une gueuse des rues dont il n'eut point d'enfants, et mourut en 1604. Les restes ne laissèrent pas d'être encore bons. Mademoiselle d'Armentières les recueillit, paya, s'arrangea, et devint riche dans sa vieillesse, dont elle sut faire un bon et honnête usage. Elle et le père de celui à qui elle laissa le fonds de ses biens étaient enfants et issus de germains. La branche de celui-là, distinguée par le nom de Saint-Remi, était depuis longtemps dans l'indigence. Le père de ceux qui se relevèrent et qui ont figuré pendant la régence de M. le duc d'Orléans devint l'aîné de sa maison en 1690, par la mort de tout ce qu'il restait d'aînés de toutes les branches, et n'en fut pas plus à son aise. Il avait épousé la fille de Daguesseau, maître des comptes, d'où la petite terre de Puysieux, près de Beaumont vers Beauvais, leur est venue, et ce maître des comptes, fort nouveau alors, est le grand-père de Daguesseau, chancelier de France avec diverses fortunes, depuis le 2 février 1717, et l'est encore depuis vingt-six ans. Saint-Remi mourut en 1712, à soixante-dix-neuf ans, et sa femme, en 1721, ayant eu la joie de voir la fortune de son neveu, mais sans être jamais sortis de leur village ni l'un ni l'autre, où leur maison ressemblait fort à une hutte, et où ils avaient peine à subsister. Ils eurent trois fils : l'aîné porta le nom d'Armentières; le second fut envoyé sans sou ni maille page du grand-maître à Malte; le troisième porta le nom de Conflans, qui est celui de leur maison. Les deux aînés naquirent avec beaucoup d'esprit et d'envie de faire. Ils se roidirent contre l'infortune, et, malgré leur pauvreté, ils trouvèrent le moyen de lire, de s'instruire et de s'orner l'esprit de science et d'histoire, aidés tous deux d'une fort belle mémoire, et assez avisés pour vivre tous trois dans la plus grande union. Conflans et Armentières servirent.

Conflans, qui n'avait pas le sens commun, perdit toute sa jeunesse dans une citadelle où il fut enfermé près de vingt ans, pour s'être battu contre le fils unique de Pertuis, mort gouverneur de Courtray, après avoir été capitaine des gardes de M. de Turenne, et fort estimé. Le chevalier de Conflans, revenu de ses caravanes, se battit en Angoumois, près de Ruffec, avec un gentilhomme nommé Ponthieu, à coups de pistolet, et en perdit le bras droit. Armentières se trouva dans un régiment employé à la Rochelle, où le maréchal de Chamilly commandait. La maréchale, qui avait beaucoup d'esprit et qui était la piété et la vertu mêmes, trouva de l'esprit et du savoir à d'Armentières. Ravie de rencontrer quelqu'un à qui parler, elle s'en accommoda, mit le chevalier dans leurs milices, les aida de tout ce qu'elle put; de retour les hivers à Paris, les y fit venir, les vanta, les produisit chez elle à la meilleure compagnie qui y était toujours, et les mit ainsi dans le monde; eux en surent profiter et se faire connaître ailleurs.

Je ne sais comment Armentières fit connaissance, puis amitié, avec madame d'Argenton. M. le duc d'Orléans y soupait tous les soirs quand il était à Paris, ses sociétés y étaient assez étranges, et quoique chez sa maîtresse, il ne laissait pas d'être difficile à amuser. L'esprit fort orné d'Armentières, et sa religion à peu près de la trempe de celle de M. le duc d'Orléans, firent juger à madame d'Argenton qu'il lui serait d'usage à amuser M. le duc d'Orléans. Elle lui en parla comme de son ami dont il s'accommoderait; elle le lui présenta. Il fut de tous les soupers, et M. le duc d'Orléans le goûta. Cela dura du temps, pendant lequel Armentières, qui cherchait à s'accrocher, fit des connaissances au Palais-

Royal, s'introduisit chez madame de Jussac, dans les temps qu'elle venait à Paris.

Cette madame de Jussac, étant fille, avait été demoiselle de la première femme de mon père, qui la donna par confiance à sa fille, lorsqu'elle la maria au duc de Brissac, et elle ne l'a jamais oublié. Elle passa de là à madame de Montespan où elle vit le grand monde et la plus fine compagnie. C'était une personne bien faite, de bonne mine, qui n'avait pas été sans beauté, mais qui avec de l'esprit avait encore plus de vertu et de sagesse, et qui avec une grande douceur et beaucoup de circonspection, se fit généralement aimer et estimer. La confiance qu'on prit en elle lui fit donner le soin de l'éducation de mademoiselle de Blois. Elle y fut continuée après la retraite de madame de Montespan, et le roi l'y attacha de nouveau sans titre, lorsqu'il maria mademoiselle de Blois à M. le duc d'Orléans, qu'elle suivait même au défaut de ses deux dames. Elle avait épousé, chez madame de Montespan, Jussac qui était à M. du Maine sur le pied nouveau de premier gentilhomme de sa chambre, qui fut tué au combat de Leuse, et qui lui laissa un fils, tué aussi depuis dans la gendarmerie tout jeune, et deux filles. Madame d'Orléans l'aima toujours tendrement. Sans rien perdre de l'attachement le plus marqué pour madame de Montespan jusqu'à sa mort, ni de sa confiance, elle sut s'attirer celle du roi et de madame de Maintenon, sur ce qui regardait madame la duchesse d'Orléans, beaucoup d'amis et de considération dans le monde.

Elle avait marié sa fille aînée à Chaumont, colonel d'infanterie, dont le nom était d'Ambly, qui fut tué brigadier, sans enfants. Armentières, qui tenait M. le duc d'Orléans par madame d'Argenton, crut ne pouvoir

mieux faire que de s'assurer aussi madame la duchesse d'Orléans à cause de la cour et du service. Il songea donc à épouser la seconde fille de madame de Jussac, fort jolie, et qui, avec moins d'esprit que sa mère, mais un esprit de sagesse et de conduite, lui ressemblait dans tous les points. Il tourna si bien qu'en 1709, tout au commencement de l'année, le mariage se fit par le concours fort rare de l'épouse et de la maîtresse. Il en eut une charge de chambellan de M. le duc d'Orléans, qu'il lui paya, et un régiment d'infanterie avec des pensions. Il avait déjà produit ses frères, et il attrapa bientôt après une charge de chambellan pour l'aîné, qui, au commencement de cette année-ci, épousa la fille aînée de madame de Jussac, veuve de Chaumont. Dans la suite ils furent l'un après l'autre premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, un peu avant et pendant la régence. Après leur mort à tous deux, le chevalier leur frère leur succéda, qui, à la recommandation de M. le duc d'Orléans, eut la commanderie de Pézenas avec une autre. Madame de Conflans fut gouvernante des deux dernières filles de M. le duc d'Orléans, se ruina au jeu, devint aveugle, éleva son fils de façon qu'il ne fut qu'un garnement, et qu'il passa enfin en Espagne. Madame d'Armentières fut dame de madame la duchesse de Berry, et de madame la duchesse d'Orléans ensuite, fit sagement une bonne maison, se fit aimer et estimer, éleva bien son fils qui épousa la fille unique d'Aubigny, ce fameux écuyer de madame des Ursins, dont j'ai parlé plus d'une fois, à qui il avait laissé beaucoup de biens, et ce superbe lieu de Chanteloup, destiné par sa maîtresse à tenir sa cour lorsqu'elle serait souveraine. Ce dernier Armentières est maréchal de camp, et avec peu d'esprit, songe fort à pousser sa fortune. Le chevalier de Conflans, demeuré premier

gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans après la mort du régent son père, lui fut donné par madame la duchesse d'Orléans pour être son mentor.

Avec plus d'éducation et moins de naturel rustre, il en eût été fort capable, mais un plus capable que lui n'y aurait pas réussi. Il eut de fortes prises avec le bâtard du feu régent et de madame d'Argenton pour des droits qu'il prétendait comme grand prieur de France, qui furent poussées loin, et qui ne réussirent ni à l'un ni à l'autre. Tous deux répandirent des factums. M. le duc d'Orléans à la fin les fit taire, et les remit en quelque bienséance, en sorte que le bailli de Conflans résolut de ne se mêler plus de ce qui regarderait le grand prieur. Il ne se tint pas parole à lui-même. Il fut à un chapitre au Temple; le grand prieur y présidait; le bailli de Conflans se prit de bec contre lui; de part et d'autre la dispute s'échauffa au point que l'un vint aux reproches, l'autre aux invectives, jusqu'à insulter à sa bâtardise avec les plus gros mots. Le chapitre en fut rompu, et l'éclat en fut si grand dans le monde, que le grand prieur appelé par Conflans, neveu du bailli, et en sa place, parce qu'il était manchot, se battit avec lui et fut dangereusement blessé. De cette affaire, le bailli de Conflans fut congédié doucement par M. le duc d'Orléans, et perdit beaucoup de la considération qu'il avait acquise dans le monde, qui se choqua du peu d'égard, et encore pour des choses de Malte que d'autres auraient plus décemment défendues, à la reconnaissance que lui et les siens devaient de toute leur fortune au père et à la mère du grand prieur. Il se retira chez madame d'Armentières, sa belle-sœur, en même temps extrêmement du grand monde, et y vit dans la dévotion. Ces Conflans se prétendent issus de mâles en mâles de la maison de Brienne si connue par son antiquité, ses

grands fiefs, ses grandes alliances, ses grands emplois, ses connétables, ses chambriers, et par des rois de Jérusalem et des empereurs de Constantinople, et ils sont donnés comme tels dans la généalogie de cette maison, donnée parmi celle des connétables par les continuateurs de du Fourny et du père Anselme.

Madame de Villacerf, veuve de Villacerf, qui avait eu les bâtiments, et été si bien avec le roi, et mère du premier maître d'hôtel de la Dauphine qu'on venait de perdre, mourut fort vieille d'une saignée qui lui fut faite pour quelques légers accès de fièvre, où on lui coupa le tendon.

Madame Bouchu, veuve du conseiller d'état et mère de la comtesse de Tessé, fut plus heureuse. Elle cachait un cancer depuis longtemps, dont une seule femme de chambre avait la confidence. Avec le même secret elle mit ordre à ses affaires, soupa en compagnie, se fit abattre le sein le lendemain de grand matin, et ne le laissa apprendre à sa famille ni à personne que quelques heures après l'opération; elle guérit parfaitement. Après tant de courage et de sagesse, elle fit la folie, longues années après, d'épouser le duc de Châtillon cul-de-jatte, pour la rage d'être duchesse et pour ses grands biens, et longtemps après mourut d'une fluxion de poitrine pour avoir voulu aller jouir de son tabouret à Versailles par le grand froid.

La marquise d'Huxelles, mère du maréchal, mourut en ce même temps à quatre-vingt-cinq ou six ans, avec la tête entière et la santé parfaite jusqu'alors. Elle était fille du président le Bailleul, surintendant des finances; son père, son frère, son neveu, son petit-neveu, tous présidents à mortier; et veuve en premières noces du frère aîné de Nangis, père du maréchal de Nangis, dont elle a touché, soixante-dix ans durant, 6,000 liv. de

douaire. C'était une femme de beaucoup d'esprit, qui avait eu de la beauté et la galanterie, qui savait et qui avait été du grand monde toute sa vie, mais point de la cour. Elle était impérieuse et s'était acquis un droit d'autorité. Des gens d'esprit et de lettres, et des vieillards de l'ancienne cour, s'assemblaient chez elle où elle soutenait une sorte de tribunal fort décisif. Elle conserva des amis et de la considération jusqu'au bout; son fils, qu'elle traita toujours avec hauteur, ne fut jamais trop bien avec elle, et ne la voyait guère.

Le bailli de Noailles mourut aussi à Paris à l'archevêché, où le cardinal son frère l'avait retiré depuis quelque temps, que ses affaires se trouvaient fort délabrées. Il avait deux belles commanderies, et il était ambassadeur de Malte. C'était un très-bon homme et honnête homme, tout uni, qui avait été fort libertin toute sa vie, et qui à la fin pensait à son salut.

Le père Tellier jugea que le père la Rue avait besoin de quelque marque de considération après ce qui lui était arrivé à la mort de la Dauphine. Le roi le nomma donc confesseur de M. le duc de Berry, et déclara qu'il réservait pour le petit Dauphin le père Martineau, qui l'était de celui dont la perte affligeait toute l'Europe. En même temps ces pères, accoutumés à tirer parti de tout, firent grand bruit d'un mémoire trouvé dans les papiers du Dauphin sur l'affaire du cardinal de Noailles, qui ne lui était rien moins que favorable. Ils l'envoyèrent à Rome et le firent imprimer. Ce mémoire au moins ne fut pas trouvé dans sa cassette, à ce qu'on a pu voir plus haut; il put l'être ailleurs; c'est ce qui peut ne se discuter avec exactitude. Je puis hardiment protester de la mienne sur les sentiments de ce prince que j'ai rapportés et sur ce qui s'est passé de lui à moi et encore si peu de jours avant la mort de madame la Dauphine; et c'est à dire

avant la sienne. Ce mémoire, s'il est tel qu'on l'a publié, a pu être des commencements de l'affaire dans l'esprit de M. de Cambrai et dans les préjugés des ducs de Chevreuse et de Beauvillier. Il a pu jeter sur le papier le pour en attendant le contre ; on a donné ce pour, et si le contre s'est trouvé il a été bien supprimé. Ce qui me fait en juger ainsi est la différence entière de ce mémoire avec les sentiments dans lesquels je ne puis douter que ce prince ne soit mort, et qu'il était très-incapable de me vouloir tromper ni personne en me mentant sans aucune raison ni besoin, et voulant se servir de moi dans cette même affaire, où il aurait été étrangement peu d'accord avec soi-même, ce qui était radicalement opposé à son caractère. La cabale ennemie du cardinal de Noailles ne laissa pas de triompher, armée de ce grand nom, mais ce triomphe, bâti sur un fondement si peu solide par le tissu même de l'écrit tel qu'ils le publièrent, ne fut pas de longue durée. Il tomba bientôt de lui-même, mais c'en fut toujours assez pour éblouir et pour gagner du temps.

On fit à Saint-Denis, le lundi 18 avril, le service et l'enterrement des deux Dauphins et de la Dauphine, épouse et mère. M. le duc d'Orléans et M. le comte de Charolais y furent les princes du deuil. Il fut singulier qu'il n'y en eut pas un troisième. Le roi, qui avait envoyé le comte de Toulouse à l'eau bénite, et le duc du Maine au convoi, comme prince du sang, trouva apparemment trop fort d'y en faire figurer deux à Saint-Denis. Il y eut pourtant trois princesses en deuil, parce que la cérémonie était double pour prince et pour princesse : madame la duchesse de Berry, menée par Coettenfao, son chevalier d'honneur, sa queue portée par le comte de Roucy, Biron et Montendre ; madame la Duchesse, menée par le comte d'Uzès, sa queue fort inégalement portée par Montpipaux, qui était Rochechouart, et

l'Aigle, fils de sa dame d'honneur. Mademoiselle de Bourbon, menée par Blansac, sa queue portée par Montboissier et d'Angennes. Les princes ne les menèrent point à cause de l'inégalité du nombre; cela devait être ainsi; mais M. le duc de Berry se résolut à y aller et fut ainsi le premier prince du deuil. Néanmoins on ne changea rien, et les princes ne menèrent point les princesses. Le duc de Beauvillier eut le courage d'y porter la queue de M. le duc de Berry, assisté du marquis de Béthune, son premier gentilhomme de la chambre, et de Sainte-Maure, son premier écuyer. Je ne sais plus les deux autres queues. Quatre menins pour le dais du Dauphin, quatre autres pour celui de la Dauphine; à celle de Bavière c'étaient quatre chevaliers de l'ordre, en pointe avec le collier, MM. de Beuvron, Lavardin, la Salle et la Vauguyon. Dangeau, chevalier d'honneur de l'une et de l'autre à leur mort, avec un maréchal de France, premier écuyer, eut le même dégoût à toutes les deux. Le maréchal de Bellefonds, premier écuyer, porta la couronne au lieu de lui, et Montchevreuil le manteau à la royale au lieu du maréchal à la mort de la dauphine de Bavière. A celle-ci le maréchal de Tessé, premier écuyer, porta la couronne au lieu de Dangeau, et d'O le manteau en la place du maréchal. Tout se fit avec les cérémonies et l'assistance accoutumées.

On fut assez content de l'oraison funèbre prononcée par Maboul, évêque d'Alet. M. de Metz, premier aumônier, officia; la cérémonie commença sur les onze heures. Comme elle est fort longue, on s'avisa de mettre sur la crédence un grand vase rempli de vinaigre en cas que quelqu'un se trouvât mal. M. de Metz, ayant pris la première ablution et voyant au volume des petites burettes qu'il restait peu de vin pour la seconde, en demanda davantage. On prit donc ce grand vase sur la

crédence, pensant que ce fût du vin, et M. de Metz, qui se voulut fortifier, dit, en lavant ses doigts sur le calice, de verser tout plein. Il l'avala d'un trait et ne s'aperçut qu'à la fin qu'il avait avalé du vinaigre ; sa grimace et sa plainte firent un peu rire autour de lui, et lui-même conta après son aventure dont il fut très-mécontent. J'allai voir le lendemain M. de Beauvillier, dont la santé souffrit de cette cruelle cérémonie. Je lui dis, en l'embrassant : « *Vous venez donc d'enterrer la France.* » Il en convint avec moi. Hélas ! s'il était au monde, combien plus en serait-il persuadé aujourd'hui ! Achevons tout d'un trait ce terrible calice en intervertissant peu les temps. La présence des corps dans le chœur de Saint-Denis avait fait différer l'anniversaire de Monseigneur. M. de Metz y officia le jeudi 2 avril avec l'assistance accoutumée, où se trouvèrent M. le duc de Berry, M. le duc d'Orléans, MM. les comte de Charolais et prince de Conti ; le roi y fit aller aussi le duc du Maine et le comte de Toulouse.

Le mardi 10 mai, le service se fit à Notre-Dame pour M. et madame la Dauphine. M. le duc de Berry, M. le duc d'Orléans et M. le comte de Charolais furent les trois princes du deuil ; madame la duchesse de Berry, mademoiselle de Bourbon et mademoiselle de Charolais furent les princesses. Là comme à Saint-Denis ce devaient être Madame et madame la duchesse d'Orléans, parce que le deuil doit être du même rang que de ceux dont on fait le deuil, ou du plus approchant quand le même est impossible. Mais jusqu'aux princesses du sang en usent comme pour une garde de fatigue, et le roi ne s'en souciait pas. La queue de M. le duc de Berry fut étrangement portée par Sainte-Maure, son premier écuyer, Pons, maître de sa garde-robe, et, ce qui surprit fort, par la Haye, très-mince gentilhomme,

qui, de page du roi, était devenu son écuyer particulier, et qui, depuis qu'il eut une maison, commanda son équipage de chasse, chose même dont on fut d'autant plus scandalisé que ce fut l'ouvrage de madame la duchesse de Berry. M. le duc d'Orléans eut la sienne portée par d'Etampes, capitaine de ses gardes, et par le jeune Breauté, maître de sa garde-robe, qui mourut bientôt après sans alliance. M. de Charolais lui fut égalé comme il l'avait été à Saint-Denis, et les princesses du sang de même qui ne doivent avoir qu'un porte-queue. Jaucourt, gouverneur de M. de Charolais, et un gentilhomme à lui portèrent la sienne. Les princes ne menèrent point les princesses non plus qu'ils avaient fait à Saint-Denis; madame la duchesse de Berry la fut par Coettenfao et le chevalier d'Hautefort, son chevalier d'honneur et son premier écuyer, et sa queue portée par le comte de Roucy, Biron et Montendre, les mêmes qu'à Saint-Denis; mademoiselle de Bourbon, menée par Blansac, eut sa queue fort inégalement portée par le comte de Roye, fils de Roucy et neveu de Blansac, et par l'Aigle, fils de la dame d'honneur de madame la Duchesse, sa mère. Mademoiselle de Charolais, menée par le comte d'Uzès, eut sa queue portée par Châteaurenaud et d'Augennes. Le clergé gagna d'être salué séparément de l'autel et immédiatement après et immédiatement avant le catafalque qui reçut deux saluts à cause des deux corps. Mesdemoiselles de Bourbon n'eurent qu'un salut ensemble, comme étant de même rang. Le père Gaillard fit une belle oraison funèbre. Le cardinal de Noailles officia. Sa personne seule était en ornements violets, parce que les cardinaux n'en portent jamais de noirs : précision d'orgueil qui monte jusqu'à l'autel. Il donna un superbe dîner aux princes et aux princesses du deuil, et aux principales dames. M. et madame la duchesse de

Berry le firent mettre à table. En retournant à Versailles, M. le duc de Berry alla voir M. le Duc à l'hôtel de Condé, qui n'était pas encore en état de sortir de sa chambre. La chambre des comptes fit faire le mardi 24 mai un grand service à la Sainte-Chapelle, pour M. et madame la Dauphine. Le père la Rue fit l'oraison funèbre qui fut assez belle. On fut étonné qu'il s'en fût chargé après ce qui lui était arrivé à la mort de cette princesse; indépendamment de cet événement la fonction n'était guère celle d'un confesseur.

CHAPITRE CCCXXX.

Je vais passer un mois ou cinq semaines à la Ferté. — Causes de ce voyage. — Chalais vient d'Espagne arrêter un cordelier en Poitou. — Ce qu'il devient. — Renouvellement d'horreurs sur M. le duc d'Orléans. — Adresse d'Argenson à son égard. — La marquise de Gesvres demande juridiquement la cassation de son mariage pour cause d'impuissance. — Départ des généraux : Villars en Flandre, Harcourt et Besons sur le Rhin, Berwick aux Alpes, Fiennes en Catalogne. — Mariage de Bissy avec mademoiselle Chauvelin. — Mariage de Meuse avec mademoiselle de Zurlauben. — Mort, extraction, caractère de l'abbé de Sainte-Croix. — Mort, famille et caractère de Comminges, et sa dépouille. — Mort et caractère de La Fare. — Mort du président Rouillé. — Mort de l'abbé d'Uzès. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal. — Désordres de la Loire. — Le duc de Fronsac sort de la Bastille.

Retournons maintenant sur nos pas, c'est-à-dire à ce voyage de Marly où les plaisirs recommencèrent comme je l'ai dit avant que l'enterrement de la France fût fait à Saint-Denis. On a vu l'inquiétude de mes amis sur ma conduite unique avec M. le duc d'Orléans. Elle ne fit que s'augmenter. Je ne pus me rendre à leurs avis, que je pris longtemps pour des faiblesses de cour. A la fin leur concert, sans avoir pu se concerter pour la plupart, me fit faire des réflexions, sans toutefois mépriser moins les menaces de la colère du roi et du dépit de madame

de Maintenon, que je ne pus croire tels qu'ils m'en voulaient persuader, parce que je ne pouvais comprendre que moi de plus ou de moins avec M. le duc d'Orléans que tout homme et de toute espèce fuyait sans ménagement et avec l'indécence la plus marquée, pût le rendre ou moins abandonné ou moins coupable aux yeux de tout le monde. C'était pourtant ce dernier point qui faisait mon crime et la peine où étaient les ducs de Beauvillier et de Chevreuse, le chancelier et mes autres amis et amies. J'ai déjà dit que mon extrême douleur de la perte du Dauphin avait éclaté. Elle éclatait encore par ma retraite et ma tristesse; elle m'avait trahi. On se douta, et à la fin on démêla en gros la grandeur de ma perte; on hasarda de m'en parler en me faisant compliment, car j'en reçus peu à peu malgré moi d'une infinité de gens qui la plupart vinrent chez moi où j'étais porte close le plus que je pouvais, et qui me rencontrant me disaient qu'ils y étaient venus pour me témoigner la part qu'ils prenaient à la grande perte que j'avais faite. J'avais beau détourner, écarter, répondre enfin avec la brièveté d'un homme qui glisse et qui ne veut point entendre, je ne persuadai personne, et il demeura pour constant à la cour et d'une manière publique que j'avais lieu d'être fort affligé comme un homme qui a perdu la plus grande et la plus certaine fortune.

Cette idée qui en peu de temps devint générale, et qui est de celles qu'on ne fortifie jamais mieux que lorsqu'on entreprend de les combattre, ne cadrait pas en moi avec celle qui ne l'était pas moins devenue, du prétendu crime de M. le duc d'Orléans que le duc du Maine répandait de tout son art, et que madame de Maintenon soutenait de toute sa haine, de toutes ses affections, de toute sa puissance. J'étais trop connu pour qu'on pût imaginer que quelque considération ni quelque nécessité

que ce pût être vint jamais à bout de me ployer à voir celui que je soupçonnerais d'un forfait si exécrable, combien moins de vivre avec lui tous les jours en intimité et de braver par cette conduite, dont la singularité m'était pour le moins inutile, le cri public, appuyé de toute la faveur et de toute l'autorité qui réduisaient le prince, que je voyais sans cesse, à la solitude la plus entière et la plus humiliante au milieu du monde et de la cour, et dans le sein de sa plus proche famille. J'étais aussi trop avant avec le prince que tous les cœurs pleuraient, avec tout ce qui l'environnait de plus intime, et d'autre part avec celui que de si puissantes raisons d'intérêt et de haine voulaient résolument écraser de ce crime, pour qu'il fût possible que je ne me doutasse de rien à son égard, pour peu qu'il y eût quelque apparence même légère de soupçons, ce qui était manifestement détruit par ma conduite avec lui, que ne détruisait point celle du peu d'autres intimes entours du Dauphin, qui n'ayant nulle habitude avec M. le duc d'Orléans, ne changeaient rien en cette occasion à leur conduite avec lui.

M. de Beauvillier, comme je l'ai remarqué, avait dans tous les temps évité de le voir, et M. de Chevreuse ne le voyait que de loin à loin et toujours à des heures particulières. C'était donc le contraste que ma conduite faisait avec l'opinion régnante et dominante et la brèche qu'elle pouvait lui faire chez tous les gens indifférents, raisonnables et raisonnant, qui choquait directement l'intérêt si cher de M. du Maine, et la volonté si déployée de madame de Maintenon. C'est ce que mes amis voyaient clairement, c'est ce qu'ils me faisaient sentir tant qu'ils pouvaient, c'est ce que je fus quelque temps à ne vouloir pas croire, c'est ce que j'aperçus enfin très-distinctement, et que je méprisai aussi parfaitement. Ce n'est pas que j'ignorasse le danger de me les attirer,

et que je ne visse le roi derrière eux en croupe, et tout à leur disposition ; mais je ne crus pas que mon intime liaison avec M. le duc d'Orléans dût par frayeur et par bassesse leur servir d'un nouveau poids pour l'accabler par mon changement de conduite. J'étais plus qu'en tout abri de lui être associé dans les clameurs élevées contre lui ; je n'avais donc à craindre que des querelles d'Allemand pour m'éloigner et me perdre sous d'autres prétextes, et je me résolus à en courir les risques, en évitant avec soin et sagesse toute prise sur moi. Je fus plusieurs fois averti que le roi était mécontent, tantôt de m'avoir vu de ses fenêtres dans les jardins avec son neveu, tantôt que madame de Maintenon était surprise de ce que seul en toute la cour j'osais l'aborder et le voir. Elle-même et M. du Maine, qui se cachait sous ses ailes, étaient bien aises de me faire revenir ces choses pour m'inquiéter et pour me faire changer à l'égard de M. le duc d'Orléans, et cela dura entre les deux voyages de Marly, et augmenta fort durant le second qui est celui dont je parle, et pendant lequel se fit l'enterrement à Saint-Denis, parce que l'éclat des cris et des insultes du peuple au convoi et les échos du monde et de la cour redoublèrent, et que Marly est fait de façon qu'on me voyait à découvert tous les jours avec M. le duc d'Orléans. Tant fut procédé enfin que, quelque temps après l'enterrement et sur la fin du voyage de Marly, M. de Beauvillier me pressa d'aller à la Ferté, même avant le retour à Versailles, et de laisser de loin conjurer l'orage qu'il voyait se former contre moi.

Je résistai quelques jours, mais il vint un matin trouver madame de Saint-Simon pendant que j'étais à la messe du roi, à qui il dit qu'il savait très-précisément que madame de Maintenon allait éclater contre moi, et

que, sans en alléguer nulle cause, j'allais être chassé, si de moi-même je ne me retirais pour un temps. Tout de suite il se chargea de m'avertir du train que les choses prendraient à mon égard, et de m'avertir de revenir dès qu'il y verrait sûreté. Il pria en même temps madame de Saint-Simon de penser à une sorte de langage de chiffres, pourtant sans chiffres, dont elle se pût servir pour me faire entendre ce qu'il lui dirait de me mander pendant mon absence, et la conjura que cela fût fait dans la journée pour me faire partir le lendemain comme ayant à la Ferté une affaire pressée qui m'y demandait, et que lui se chargeait de le dire au roi et de lui faire trouver bon que je n'achevasse pas les quatre ou cinq jours qui restaient à demeurer à Marly. Je le trouvai encore en rentrant chez moi. L'alarme bien plus vive où je le vis me fit moins d'impression que ses manières de parler absolues et déterminées, et l'air d'autorité avec lequel il s'expliqua. Rien n'était moins de son caractère, et depuis des années rien de si nouveau avec moi. Le secret d'autrui était chez lui impénétrable. Son ton et son expression me firent sentir ce qu'il ne disait pas, et pris exprès pour, sous un conseil si vif, si pressé, si fort impératif, me montrer un ordre qu'il n'avait pas la liberté d'avouer. Madame de Saint-Simon et moi ne vîmes pas lieu à une plus longue défense. J'employai le reste du jour à répandre doucement la prétendue nécessité de mon voyage, à faire ma cour à l'ordinaire, à voir M. et madame la duchesse d'Orléans, et à me disposer à partir, comme je fis le lendemain matin. Je ne vis jamais si promptement changer un visage très-austère en un très-serein que fit celui du duc, sitôt que j'eus lâché la parole de partir. Jamais il ne m'en a dit davantage là-dessus, et je suis toujours demeuré persuadé que le roi ou madame de Maintenon me l'avaient envoyé, et lui avaient dit que je

serais chassé, si, suivant son conseil, je ne me chassais pas de bonne grâce. Mon départ ni mon absence ne fit aucun bruit, personne n'y soupçonna rien. Je fus soigneusement instruit, mais toujours en énigme de conseil, de l'état où j'étais pour demeurer ou revenir. J'ignorai de même ce qui fit mon retour, qui me fut mandé de même. Mon absence fut d'un mois ou cinq semaines, et j'arrivai droit à la cour, où je vécus avec M. le duc d'Orléans tout comme j'avais fait auparavant.

Il n'était pas au bout de ses malheurs. C'était trop que de s'être rendu par un trop bon mot deux toutes-puissantes fées implacables. Chalais, l'homme à tout faire de la princesse des Ursins, fut dépêché par elle pour un voyage si mystérieux, que l'obscurité n'en a jamais été éclaircie. Il fut dix-huit jours en chemin, inconnu, cachant son nom, et passa à deux lieues de Chalais où étaient son père et sa mère sans leur donner signe de vie, quoique fort bien avec eux. Il rôda secrètement en Poitou, et enfin y arrêta un cordelier de moyen âge dans le couvent de Bressuire, qui s'écria : « Ah! je suis perdu! » dès qu'il se vit arrêté. Chalais le conduisit dans les prisons de Poitiers, d'où il dépêcha à Madrid un officier de dragons qu'il avait mené avec lui, et qui connaissait ce cordelier dont on n'a jamais su le nom, mais bien qu'il était effectivement cordelier, revenant de plusieurs lieux d'Italie et d'Allemagne, et même de Vienne. Chalais poussa à Paris, vint à Marly chez Torcy, le 27 avril, un mercredi que le roi avait pris médecine. Torcy le mena l'après-dîner dans le cabinet du roi, avec lequel il fut une demi-heure, ce qui retarda d'autant le conseil d'état, et Chalais s'en alla aussitôt à Paris. Tant d'apparat n'était pas fait pour n'en pas tirer parti, et Chalais n'avait pas été prostitué au métier de prévôt après un misérable moine, sans en espérer un grand fruit. Tout fut inconti

uent après rempli des bruits les plus affreux contre M. le duc d'Orléans qui, par ce moine, qui toutefois était bien loin lors de la mort de nos princes, les avait empoisonnés, et prétendait bien empoisonner d'autres. En un instant, Paris retentit de ces horreurs ; la cour y applaudit, les provinces en furent inondées, et tôt après les pays étrangers avec une rapidité incroyable, et qui montrait à découvert la préparation du complot, et une publicité qui pénétra jusqu'aux autres. Madame des Ursins ne fut pas moins bien servie en Espagne là-dessus que M. du Maine et madame de Maintenon en France. Ce fut un redoublement de rage affreux. On fit venir le cordelier pieds et poings liés à la Bastille, où il fut livré uniquement à d'Argenson.

Ce lieutenant de police rendait compte au roi directement de beaucoup de choses au désespoir de Pontchartrain, qui, ayant Paris et la cour dans son département de secrétaire d'état, crevait très-inutilement de dépit de se voir passer par le bec des plumes secrètes et importantes qui faisaient de son subalterne une espèce de ministre plus craint, plus compté, plus considéré que lui, et qui s'y conduisit toujours de façon à s'acquérir des amis en grand nombre, et des plus grands, et à se faire fort peu d'ennemis, et encore dans un ordre obscur ou infime. M. le duc d'Orléans laissa tomber cette pluie à verse faute de pouvoir l'arrêter. Elle ne put augmenter la désertion générale ; il s'accoutumait à sa solitude, et, comme il n'avait jamais ouï parler de ce moine, il n'en eut pas aussi la plus légère inquiétude. Mais d'Argenson, qui l'interrogea plusieurs fois et qui en rendait directement compte au roi, fut assez adroit pour faire sa cour à M. le duc d'Orléans de ce qu'il ne trouvait rien qui le regardât, et des services qu'il lui rendait là-dessus auprès du roi. Il vit, en habile homme, la folie

d'un déchainement destitué de tout fondement, dont l'emportement ne pouvait empêcher M. le duc d'Orléans d'être un prince très-principal en France pendant une minorité que l'âge du roi laissait voir d'assez près, et il sut profiter du mystère que lui offrit son ministère pour se mettre bien avec lui de plus en plus; car il l'avait soigneusement, quoique secrètement, ménagé de tout temps, et cette conduite, comme on le verra en son temps, lui valut une grande fortune.

Ce cordelier demeura près de trois mois à la Bastille sans parler à qui que ce soit qu'à d'Argenson, après quoi Chalais, prévôt de madame des Ursins, le ramena lui-même de Paris en Ségovie, où il fut enfermé dans une tour tout au haut du château, d'où il avait la plus belle vue du monde, de l'élévation à pic des tours de Notre-Dame de Paris, du côté où il était. Il y était encore plein de santé et ne parlant à personne, dix ans après, lorsque j'allai voir ce beau château. J'y appris qu'il jurait horriblement contre la maison d'Autriche et les ministres de la cour de Vienne, avec des emportements furieux de ce qu'ils le laissaient pourrir là; qu'il ne lisait que des romans, qu'il demandait à celui qui avait soin de lui; et qu'il vivait là avec tout le scandale que quatre murailles le peuvent permettre à un scélérat. On prétendit qu'il avait fait son marché pour empoisonner le roi d'Espagne et les infants. Ses fureurs contre Vienne sembleraient favoriser cette opinion. Elle a prévalu dans les esprits les plus sages delà et deçà des Pyrénées; mais le mystère de toute cette affaire étant demeuré mystère, je me garderai d'en porter un jugement qui ne pourrait être certain, ni même indiquer de fondement. Ce malheureux est mort longtemps depuis mon retour d'Espagne, et dans sa même prison. Chalais fit sans doute sa cour aux deux fées, de s'être chargé d'une

fonction si pénible et si peu décente à un homme de sa qualité. Si elle servit, comme elles le prétendirent sans doute, à donner plus de poids au mystère, et à leurs exécrables interprétations, ce voyage ne réussit pas dans le monde, quoique si emmuselé par elles, à celui qui s'était ravalé à leur servir de prévôt.

Il arrive assez souvent que les événements les plus tristes sont suivis de quelque farce imprévue qui divertit le public lorsqu'il y pense le moins. La maison du duc de Tresmes en fournit une qui fit un étrange éclat, et qui amusa beaucoup le monde. Il avait marié son fils aîné à mademoiselle Maserani, comme je l'ai marqué en son temps. C'était la fille unique d'un maître des requêtes qui avait des biens immenses, qui n'avait plus ni père ni mère, qui était sous la tutelle de l'abbé Maserani, frère de son père lorsqu'elle se maria, et dont les Caumartin, frères de sa mère, amis intimes du duc de Tresmes de tout temps, avaient fait le mariage. Elle n'était plus enfant lorsqu'il se fit. Avec ses richesses, elle crut qu'elle allait être heureuse : elle ignorait que ce n'était pas le sort des femmes des Potiers. Madame de Revel, veuve sans enfants, et sœur peu riche du duc de Tresmes, vint loger chez lui pour gouverner sa belle-fille, qui ne se trouva pas facile à l'être, ni la tante bien propre à cet emploi. Des mésaises on en vint aux humeurs, puis aux plaintes, après aux querelles et aux procédés, enfin aux expédients. La jeune femme avait plus d'esprit que les Gesvres, elle sut mettre toute sa famille dans ses intérêts, jusqu'aux Caumartin qui s'embrouillèrent enfin avec les Gesvres. Elle s'enfuit chez la vieille Vertamont, sa grand'mère maternelle, qui l'avait élevée, et qui en était idolâtre, et de cet asile fit signifier une demande de cassation de son mariage pour cause d'impuissance. Les factums de part et d'autre mouchè-

rent. On peut juger ce qu'une telle matière fournit, et quelle source d'ordures et de plaisanteries. L'affaire se plaida à l'officialité. Le marquis de Gesvres prétendit n'être point impuissant, et comme c'était chose de fait, il fut ordonné qu'il serait visité par des chirurgiens, et elle par des matrones, nommés par l'officialité, pour y faire leur rapport, et tous deux en effet furent visités. Il serait difficile de rendre les scènes que cette affaire produisit. Les gens connus et même distingués allaient s'en divertir aux audiences, on y retenait les places dès le grand matin, on s'y portait, et de là des récits qui faisaient toutes les conversations. Les pauvres Gesvres en pensèrent mourir de dépit et de honte, et se repentirent bien de s'être engagés en un pareil combat. Il dura longtemps et toujours avec de nouveaux ridicules, et ne finit qu'avec la vie de la marquise de Gesvres. On se persuadait malignement qu'elle n'avait pas tout le tort, et son mari en a confirmé la pensée en ne songeant pas à se remarier depuis plus de trente ans. Il y a suppléé par son frère qui a des enfants de la fille aînée du maréchal de Montmorency.

Les généraux partirent chacun pour l'armée qu'ils devaient commander, et les officiers généraux et particuliers qui y devaient servir : Villars pour la Flandre, Harcourt et Besons pour le Rhin, Berwick pour le Dauphiné et les Alpes ; et Fiennes, lieutenant général, remplaça en Catalogne le duc de Noailles qu'on ne songea pas à faire servir.

Bissy, fils du lieutenant général et petit-fils d'un de ces légers chevaliers de l'ordre de M. de Louvois en 1688, épousa la fille de Chauvelin, conseiller d'état. Il vit bientôt après son oncle dans une éclatante fortune, et longues années après toute puissance, et les sceaux entre les mains du frère de sa femme qui finit comme

Icare, et de ces deux fortunes si proches de Bissy il n'en attrapa rien.

Meuse, de la maison de Choiseul, épousa la fille de Zurlauben, tué lieutenant général et distingué, et de la sœur de Sainte-Maure.

L'abbé de Sainte-Croix mourut à plus de quatre-vingt-dix ans. Il avait six abbayes, un prieuré, un petit gouvernement, les chiens du roi pour le chevreuil. Il était fils du célèbre Molé, premier président et garde des sceaux, et n'avait jamais été que maître des requêtes, ni songé qu'à chasser et à se divertir de toutes les façons jusqu'à sa mort, dans une santé parfaite. Il venait de temps en temps faire sa cour au roi, qui toujours lui parlait et le distinguait, en considération des grands services de son père que le roi n'a jamais oubliés, et qui ont toujours et solidement porté sur tous ceux de ce nom.

Deux hommes d'une grosseur énorme, de beaucoup d'esprit, d'assez de lettres, d'honneur et de valeur, tous deux fort du grand monde, et tous deux plus que fort libertins, moururent en ce même temps, et laissèrent quelque vide dans la bonne compagnie : Cominges fut l'un, la Fare, l'autre. Cominges était fils et neveu paternel de Guitaut et de Cominges, tous deux gouverneurs de Saumur, tous deux capitaines des gardes de la reine-mère, tous deux chevaliers de l'ordre en 1661, tous deux très-affidés du gouvernement, tous deux employés aux exécutions de confiance les plus délicates. Guitaut mourut subitement au Louvre à quatre-vingt-deux ans, en 1663, sans avoir été marié. Cominges, son neveu, son survivancier, et père de celui dont il s'agit ici, fut un homme important toute sa vie. Il fut envoyé en 1646, vers M. le Prince, en Flandre, chargé d'arrêter et de conduire à Sedan, en août 1648, le fameux

conseiller Broussel; l'année suivante, d'arrêter les officiers suspects du régiment de la reine; et la même année, de faire passer par les armes, 1er et 8 juin, Chambert et d'autres officiers de Bordeaux. Lui et son oncle arrêtèrent au Palais-Royal les princes de Condé et de Conti, et le duc de Longueville, 18 janvier 1650. Il arrêta aussi du Dognon, connu depuis qu'il se fit faire maréchal de France, pour rendre Brouage, sous le nom de maréchal Foucault. Cominges prit l'année 1650, en avril, Saumur, sur Du Mont qui s'en était saisi pour M. le Prince, et commanda en 1652 et 1653 en Italie, en l'absence du comte d'Harcourt, et en Catalogne. Il alla depuis ambassadeur en Portugal et en Angleterre, et mourut en mars 1670, à cinquante-sept ans.

Il avait épousé la fille d'Amalby, conseiller au parlement de Bordeaux. Sa mère valait encore moins, comme toutes celles de ces Cominges, hors une ou deux. Ils portaient en plein le nom et les armes de Cominges, se prétendaient être descendus des comtes de ce nom. Ils n'en ont pourtant jamais pu en aucun temps prouver aucune filiation ni jonction, et on ne sait quels ils étaient avant 1440. Cominges son fils ne servit guère que volontaire et toujours aide de camp du roi qui, malgré ses mœurs et son peu d'assiduité, ne le voyait jamais sans lui parler et le traiter avec distinction et familiarité à cause de la reine-mère. Les courtisans, pendant les campagnes du roi, appelèrent par plaisanterie les bombes et les mortiers du plus gros calibre des Cominges, et si bien que ce nom leur est demeuré dans l'artillerie. Cominges trouvait cette plaisanterie très-mauvaise et ne s'y accoutuma jamais. Il était fort grand et de très-bonne mine. Il passait pour avoir secrètement épousé mademoiselle Dorée, qui avait été fille d'honneur de madame la Duchesse, et qui, depuis qu'elle ne l'était plus, logeait

chez sa sœur, femme de Tambonneau, président en la chambre des comptes, et longtemps ambassadeur en Suisse, fils de la vieille Tambonneau si fort du grand monde, et de laquelle j'ai parlé.

Cominges n'avait qu'un frère qui était un fort honnête garçon, qui avait servi sur mer et sur terre, qui avait de l'esprit, qui s'attacha fort d'amitié au comte de Toulouse. Il avait été fort du grand monde et bien voulu partout. Il se retira les dernières années de sa vie qu'il passa dans une grande piété. Il était chevalier de Malte et avait une commanderie et une abbaye. Leur sœur, vieille fille de beaucoup d'esprit aussi, de vertu et assez du monde, voulut faire une fin, comme les cochers. Elle épousa la Traisne, premier président du parlement de Bordeaux, qui était un très-digne magistrat, fort ami de mon père, dont elle fut la seconde femme, et n'en eut point d'enfants. Le gouvernement de Saumur fut donné à d'Aubigny, neveu de l'archevêque de Rouen, cousin prétendu de madame de Maintenon, quoique tout jeune, et ce gouvernement fort gros, et indépendamment de celui de la province. Cominges l'avait eu à la mort de son père.

La Fare fut l'autre démesuré en grosseur. Il était capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, après l'avoir été de Monsieur, et croyait avec raison avoir fait une grande fortune. Qu'aurait-il dit s'il avait vu celle de ses enfants : l'un avec la Toison et le Saint-Esprit, l'autre très-indigne évêque duc de Laon? Il avait trop d'esprit pour n'en avoir pas été honteux. La Fare était un homme que tout le monde aimait, excepté M. de Louvois, dont les manières lui avaient fait quitter le service. Aussi souhaitait-il plaisamment qu'il fût obligé de digérer pour lui. Il était grand gourmand; et, au sortir d'une grande maladie, il se creva de morue et en mourut d'indiges-

tion. Il faisait d'assez jolis vers, mais jamais en vers ni en prose rien contre personne. Il dormait partout les dernières années de sa vie. Ce qui surprenait c'est qu'il se réveillait net, et continuait le propos où il le trouvait, comme s'il n'eût pas dormi.

Rouillé, président en la chambre des comptes des ambassadeurs, duquel j'ai parlé plusieurs fois, où il avait toujours fort bien fait, fut trouvé mort dans son lit à Paris par ses valets allant l'éveiller le matin du 30 mai. Il s'était couché en bonne santé, ayant soupé chez la princesse d'Espinoy. C'était un homme sec et sobre autant que son frère le conseiller d'état était gourmand, ivrogne et débauché, et aussi sage que l'autre l'était peu.

Le duc d'Uzès perdit aussi l'abbé d'Uzès, son frère, chanoine de Strasbourg.

Le dimanche 29 mai, il arriva un courrier de Rome avec la nouvelle d'une promotion de onze cardinaux que le pape venait de faire : c'était celle des couronnes, dans laquelle le cardinal de Rohan fut compris. Ce fut le plus beau cardinal du sacré collége; aussi était-il le fils de l'amour. Mais sa mère n'en eut pas la joie, peut-être en eut-elle la douleur où elle était. C'est de quoi il ne nous appartient pas de juger.

Le débordement de la Loire désola encore cette année l'Orléanais et la Touraine, noya beaucoup de gens et de bestiaux, et entraîna quantité de maisons. C'étaient les fruits du crédit qu'avait eu la Feuillade du temps de Chamillart, comme je l'ai remarqué en son temps.

Le duc de Richelieu, qui avait fait mettre le duc de Fronsac son fils à la Bastille, il y avait quelque temps, paya ses dettes et l'en fit sortir le croyant bien corrigé.

CHAPITRE CCCXXXI.

La reine d'Espagne accouche d'un prince. — L'empereur couronné roi de Hongrie à Presbourg. — Mort du duc de Vendôme. — Éclaircissement sur la sépulture du duc de Vendôme. — Dames du palais en Espagne. — Mort, fin et dernier bon mot de Harlay, ci-devant premier président. — Singularité du roi sur ses ministres. — Course d'un gros parti ennemi en Champagne. — Trêve publiée entre la France et l'Angleterre. — Porto-Ercole pris par les ennemis. — La Badie rend le Quesnoy; il est mis à la Bastille. — Broglio défait dix-huit cents chevaux. — Emo ne peut raccommoder la république de Venise avec le roi.

On eut la nouvelle que la reine d'Espagne était accouchée le 6 juin d'un prince à Madrid, qu'on nomma don Philippe, et que le 22 mai l'empereur avait été couronné roi de Hongrie à Presbourg avec grande magnificence.

Vendôme triomphait en Espagne, non des ennemis de cette couronne, mais des Espagnols et de nos malheurs. A son âge et à celui de ceux que nous pleurions, il se comptait expatrié pour le reste de sa vie. Leur mort le rendit aux plus flatteuses espérances d'en revenir jouir à notre cour, et d'y redevenir un personnage qui y ferait de nouveau bien compter avec lui. L'altesse avait été un fruit aussi prompt que délicieux d'une si surprenante délivrance; l'assimilation aux don Juan en fut un

autre coup sur coup qui acheva de l'enivrer des larmes de la France, où, porté sur ce nouveau piédestal, il projetait de venir faire le prince du sang en plein par le titre d'en avoir désespéré l'Espagne. Sa paresse, sa liberté de vie, ses débauches avaient prolongé son séjour sur la frontière, où il se trouvait plus commodément pour satisfaire à tous ses goûts qu'à Madrid, où, bien qu'il ne se contraignît guère, il ne pouvait éviter quelque sorte de contrainte de représentation et de paraître à la cour. Il y arriva pour y recevoir les profusions intéressées de la toute-puissance de la princesse des Ursins; mais, comme je l'ai remarqué, son dessein se bornait à l'altesse commune et au leurre plutôt qu'à l'effet bien établi des traitements des deux don Juan qu'elle lui avait fait donner. Elle se hâta donc de faire expédier avec lui ce qui pour le militaire demandait nécessairement sa présence, et de le renvoyer promptement à la frontière. Lui-même, comblé de distinctions où il n'avait osé prétendre, embarrassé de la solitude où le laissait l'extrême dépit des grands et des seigneurs de leur subite humiliation à son égard, et rappelé dans ses quartiers par sa paresse et ses infâmes délices, s'en retourna volontiers très-promptement : il n'y avait rien à y faire. Les Autrichiens, étonnés et affaiblis du départ des Anglais, se trouvaient bien éloignés de l'offensive; et Vendôme, nageant dans les charmes de son nouveau sort, ne pensait qu'à en jouir dans une oisiveté profonde, sous prétexte que tout n'était pas prêt pour commencer les opérations.

Pour être plus en liberté, il se sépara des officiers généraux et alla s'établir avec deux ou trois de ses plus familiers et ses valets, qui faisaient partout sa compagnie la plus chérie, à Vignarez, petit bourg presque abandonné et loin de tout, au bord de la mer, dans le royaume de Valence, pour y manger du poisson tout son soûl. Il

tint parole et s'y donna de tout au cœur joie près d'un mois. Il se trouva incommodé, on crut aisément qu'il ne lui fallait que de la diète; mais le mal augmenta si promptement et d'une façon si bizarre, après avoir semblé assez longtemps n'être rien, que ceux qui étaient auprès de lui, en petit nombre, ne doutèrent pas du poison et envoyèrent aux secours de tous côtés. Mais le mal ne les voulut pas attendre; il redoubla précipitamment avec des symptômes étranges. Il ne put signer un testament qu'on lui présenta, ni une lettre au roi par laquelle il lui demandait le retour de son frère à la cour. Tout ce qui était autour de lui s'enfuit et l'abandonna, tellement qu'il demeura entre les mains de trois ou quatre valets des plus bas, tandis que les autres pillaient tout et faisaient leur main et s'en allaient. Il passa ainsi les deux ou trois derniers jours de sa vie sans prêtre, sans qu'il eût été seulement question d'en parler, sans autre secours qu'un seul chirurgien. Les trois ou quatre valets demeurés auprès de lui, le voyant à la dernière extrémité, se saisirent du peu de choses qui restaient autour de lui, et, faute de mieux, lui tirèrent sa couverture et ses matelas de dessous lui. Il leur cria pitoyablement de ne le laisser pas mourir au moins à nu sur sa paillasse, et je ne sais s'il l'obtint. Ainsi mourut, le vendredi 10 juin, le plus superbe des hommes, et pour n'en rien dire davantage après avoir été obligé de parler si souvent de lui, le plus heureux jusqu'à ses derniers jours. Il avait cinquante-huit ans, sans qu'une faveur si prodigieuse et si aveugle ait pu faire qu'un héros de cabale d'un capitaine qui a été un très-mauvais général, d'un sujet qui s'est montré le plus pernicieux, d'un homme dont les vices ont fait en tout genre la honte de l'humanité. Sa mort rendit la vie et la joie à toute l'Espagne.

Aguilar, l'ami du duc de Noailles, revenu d'exil pour servir sous lui, fut fort accusé de l'avoir empoisonné, et se mit aussi peu en peine de s'en défendre qu'on s'y mit peu de faire aucune recherche. La princesse des Ursins, qui pour sa grandeur particulière avait si bien su profiter de sa vie, ne profita pas moins de sa mort. Elle sentit sa délivrance d'un nouveau don Juan à la tête des armées d'Espagne, qui n'y était plus en refuge et en asile, souple par nécessité sous sa main, et qui au contraire, délivré de tout ce qui l'y avait relégué, recouvrait en plein toutes ses anciennes forces en France, d'où il tirerait toute sorte de protection et d'autorité. Elle ne se choqua donc point de la joie qui éclata sans contrainte, ni des discours les plus libres de la cour, de la ville, de l'armée, de toute l'Espagne; ni par conséquent le roi et la reine qui n'en firent aucun semblant. Mais pour soutenir ce qu'elle avait fait, et faire à bon marché sa cour à M. du Maine, à madame de Maintenon, au roi même, elle fit ordonner que le corps de ce monstre hideux de grandeur et de fortune serait porté à l'Escurial. C'était combler la mesure des plus grands traitements. Il n'était point mort en bataille, et de plus on ne voit aucun particulier enterré à l'Escurial, comme il y en a plusieurs à Saint-Denis. Cet honneur fut donc déféré à ceux qui venaient d'être donnés à sa naissance. C'est aussi ce qui enfla M. du Maine jusqu'à ne pouvoir s'en contenir. Mais en attendant que je parle du voyage que j'ai fait à l'Escurial, si j'ai assez de vie pour pousser ces Mémoires jusqu'à la mort de M. le duc d'Orléans, il faut expliquer ici cette illustre sépulture.

Le panthéon est le lieu où il n'entre que les corps des rois et des reines qui ont eu postérité. Un autre lieu séparé, non de plain-pied, mais proche, fait en bibliothèque, est celui où sont rangés les corps des reines qui

n'ont point eu de postérité, et des infants. Un troisième lieu, qui est comme l'antichambre de ce dernier, s'appelle proprement le pourrissoir, quoique ce dernier en porte aussi improprement le nom. Il n'y paraît que les quatre murailles blanches avec une longue table nue au milieu. Ces murs sont fort épais; on y fait des creux où on met un corps dans chacun, qu'on muraille par-dessus, en sorte qu'il n'en paraît rien. Quand on juge qu'il y a assez longtemps pour que tout soit assez consumé et ne puisse plus exhaler d'odeur, on rouvre la muraille, on en tire le corps, on le met dans un cercueil qui en laisse voir quelque chose par les pieds. Ce cercueil est couvert d'une étoffe riche, et on le porte dans la pièce voisine. Le corps du duc de Vendôme était encore depuis neuf ans dans cette muraille lorsque j'entrai dans ce lieu, où on me montra l'endroit où il était, qui était uni comme le reste des quatre murs et sans aucune marque. Je m'informai doucement aux moines chargés de me conduire et de me faire les honneurs dans combien il serait transporté dans l'autre pièce. Ils ne répondirent qu'en évitant de satisfaire cette curiosité, en laissant échapper un air d'indignation, et ne se contraignirent pas de me laisser entendre qu'on ne songeait point à ce transport, et que, puisque l'on avait tant fait que de l'emmurailler, il y pourrait demeurer. Je ne sais ce que M. du Maine fit du testament non signé qui lui fut envoyé et dont il fit son affaire, mais il ne put obtenir du roi aucune démonstration en faveur de M. de Vendôme, ni le retour du grand prieur qui demeura à Lyon jusqu'à la mort du roi. Mais le roi prit le deuil quelques jours en noir. Madame de Vendôme recueillit les grands avantages qui lui avaient été faits par son contrat de mariage, dont Anet et Dreux ont passé d'elle à madame du Maine, et les autres terres réparties de même aux

autres héritiers de la duchesse de Vendôme après elle ; mais le roi reprit aussitôt Vendôme et ce qui se trouva de reversible à la couronne. Le grand prieur ne prétendit rien et n'eut rien aussi, comme exclu de tout héritage par ses vœux de l'ordre de Malte. On paya les créanciers peu à peu, et les valets devinrent ce qu'ils purent. Il n'est pas encore temps de parler de ce que devint Albéroni. Ce fut à peu près en ce temps-ci que la reine, n'ayant plus de filles ni de menines, prit des dames du palais, à peu près comme celles de madame la Dauphine et de la reine.

Harlay, ci-devant premier président, dont j'ai eu tant d'occasions de parler, mourut à Paris fort peu de temps après. Je n'ai plus à le faire connaître. J'ajouterai seulement l'humiliation où fut réduit ce superbe cynique. Il loua une maison dont la muraille du jardin était mitoyenne à celui des Jacobins du faubourg Saint-Germain, mais dans la rue de l'Université, qui n'était point à eux comme celles de la rue Saint-Dominique et de la rue du Bac, où pour les mieux louer ils donnent des portes dans leur jardin, en ces mendiants en tirent 50,000 liv. de rente. Harlay, accoutumé à l'autorité, leur demanda une porte dans leur jardin. Il fut refusé. Il insista, leur fit parler et ne réussit pas mieux. Cependant on leur fit entendre que, encore que ce magistrat naguère si puissant ne pût plus rien par lui-même, il avait un fils et un cousin conseillers d'état, auxquels ils ne pouvaient se promettre de n'avoir jamais affaire, et qui, sans se soucier de la personne, pourraient bien par orgueil leur faire sentir leur mécontentement. L'argument d'intérêt est le meilleur avec les moines. Ceux-ci se ravisèrent. Le prieur, accompagné de quelques notables du couvent, alla faire excuse à Harlay et lui dire qu'il était le maître de faire percer la porte. Harlay, toujours lui-même, les regarda

de travers, répondit qu'il s'était ravisé et qu'il s'en passerait. Les moines, fort en peine du refus, insistèrent; il les interrompit et leur dit : « Voyez-vous, mes pères, je suis petit-fils d'Achille du Harlay, premier président du parlement, qui a si bien servi l'état et les rois, et qui, pour soutenir la cause publique, fut traîné à la Bastille, où il pensa être pendu par ces scélérats de ligueurs; il ne me convient donc pas d'entrer ni d'aller prier Dieu chez des gens de la robe de votre Jacques Clément. » Et tout de suite leur tourna le dos et les laissa confondus. Ce fut son dernier trait. Il tomba dans l'ennui et dans la misère des visites; et comme il conservait toujours toutes ses mêmes manières de gravité empesée, de compliments de fausse humilité, de discours recherchés, d'orgueil le plus incommode, il désolait tous ceux qu'il allait voir, et il allait jusque chez des gens qui s'étaient souvent morfondus dans ses antichambres. Peu à peu des apoplexiès légères mais fréquentes lui embarrassèrent la langue, en sorte qu'on avait grande peine à l'entendre et lui beaucoup à parler. En cet état il ne cessait point de visiter, et ne s'apercevait point qu'il trouvait beaucoup de portes fermées. Il mourut enfin dans cette misère et dans le mépris, au grand soulagement du peu qui par proximité le voyait, surtout de son fils et de son domestique.

Une bagatelle ne doit pas être oubliée ici, qui montrera combien le roi croyait et avait soin de tenir ses ministres de court. Le comte d'Uzès, qui, depuis les funestes obsèques dont j'ai parlé et où je l'ai nommé, était allé en Espagne, s'était arrêté à Madrid sur la mort de M. de Vendôme, sous lequel il devait servir. A peine y fut-il huit jours, que le roi d'Espagne le renvoya au roi avec une lettre, par laquelle il lui demandait un général pour commander ses armées. De quatre géné-

raux français qu'il lui nommait, il n'y en eut point de nommé, parce que le roi d'Espagne se ravisa bientôt et n'en voulut plus. Le comte d'Uzès arriva chez Torcy le 21 juin, à Marly, qui le mena au roi, lequel, après qu'ils furent sortis de son cabinet, passa chez madame de Maintenon, et y travailla avec Voysin et Desmarets ensemble, chose assez rare qu'il y travaillât avec deux en même temps. Pendant ce travail il arriva à Torcy un courrier d'Anglererre, attendu avec impatience, Torcy en alla porter les dépêches au roi. Voysin et Desmarets sortirent, et attendirent avec les courtisans que Torcy sortît à son tour. Cependant ils étaient ministres l'un et l'autre. Torcy très-sûrement rendit compte de ces mêmes dépêches, le lendemain matin, au conseil d'état, en leur présence, et apparemment les lut entières, puisqu'elles étaient importantes; Voysin et Desmarets y en dirent leur avis, comme le duc de Beauvillier et le chancelier, et Torcy même; peut-être, et il y a toute apparence, qu'étant rentrés avec le roi, comme ils firent, dès que Torcy fut sorti, le roi lui-même leur dit ce qu'il venait d'apprendre. Mais ils n'en quittèrent pas moins la place à Torcy; le roi ne les retint point, et le courtisan, répandu dans les salons, fut témoin de cette cérémonie.

Le 17 juillet la trève fut publiée en Flandre entre la France et l'Angleterre, à la tête des troupes des deux couronnes. Un mois auparavant, le prince Eugène avait envoyé près de deux mille chevaux faire une course en Champagne, qui pensèrent prendre l'archevêque de Rheims qui faisait ses visites. Ils brûlèrent un faubourg de Vervins, passèrent près de Sainte-Menehould, firent beaucoup de désordre en Champagne et autour de Metz, passèrent la Meuse à Saint-Mihiel, la Moselle auprès de Pont-à-Mousson, emmenèrent grand nombre d'otages, et se retirèrent à Traherbach, sans que Saint-Frémont

ni Coigny, détachés après, chacun de leur côté, eussent pu les joindre.

Zumzungen, général de l'empereur, se rendit maître de Porto-Ercole après une belle défense du gouverneur.

Le prince Eugène ouvrit la tranchée devant le Quesnoy, la nuit du 20 au 21 juin, malgré l'inaction déclarée des Anglais, qui précéda la trêve avec eux. Jarnac en apporta la capitulation au roi le 8 juillet à Marly. La Badie, qui y commandait, s'étant rendu prisonnier de guerre avec sa garnison, fut fort chargé de s'être mal défendu par le maréchal de Villars et par toute l'armée; il obtint la permission du prince Eugène de venir se justifier à la cour, mais en arrivant à Paris il fut mis à la Bastille. Broglio cependant défit dix-huit cents chevaux des ennemis, presque tous tués ou pris. Ces bagatelles soutenaient.

Emo, sage, grand, était à Paris depuis quelques mois, envoyé sans caractère par la république de Venise, pour tâcher d'accommoder la brouillerie causée par le choix du cardinal Ottoboni, vénitien, pour être protecteur de France à Rome, et l'acceptation qu'il en avait faite contre la loi de sa patrie. Mais l'affaire n'était pas encore mûre, et il s'en retourna sans avoir rien obtenu.

CHAPITRE CCCXXXII.

Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg. — Rohan, évêque de Strasbourg, fait cardinal, en reçoit la calotte et le bonnet. — Madame la Grande-Duchesse en apoplexie. — Siége de Landrecies par le prince Eugène. — Combat de Denain. — Montesquiou prend Marchiennes. — Le prince Eugène lève le siége de Landrecies. — Villars prend Douai. — Nos lignes de Wissembourg inutilement canonnées. — Les cantons catholiques, battus par les cantons protestants, font la paix. — Cassart prend, rase, pille et brûle Santiago au Cap-Vert. — Échange du marquis de Villena et de Cellamare avec Stanhope et Carpenter. — Mort du fils aîné du duc de la Rocheguyon. — Mort de l'abbé Tallemant. — Mort du frère du maréchal de Villars et du fils unique de Du Bourg; leur caractère. — Albemarle pris à Denain, renvoyé sur sa parole. — Mort, conduite, fortune, famille de M. de Soubise. — Injure espagnole qui ne se pardonne jamais. — Mort du marquis de Saint-Simon. — Mort de madame de La Fayette. — Mort de Cassini, grand astronome. — Mort, caractère et savoir de Refuge. — Mort de madame Herval. — L'abbé Servien chassé, et pourquoi: son caractère et sa fin. — Désordres des loups en Orléanais.

Le roi partit le mercredi, 13 juillet, de Marly après le conseil d'état, s'arrêta un peu à Versailles, alla coucher à Petit-Bourg et le lendemain à Fontainebleau. Il y donna le 20 du même mois au cardinal de Rohan la calotte rouge, qu'il avait reçue la veille de Rome, et qu'il lui vint présenter, et cinq jours après le bonnet que le camérier Bianchini lui avait apporté. Quelques jours aupa-

ravant, madame la Grande-Duchesse était tombée en apoplexie au Palais-Royal, où elle fut obligée de demeurer assez longtemps. M. et madame la duchesse d'Orléans l'y laissèrent lorsqu'elle fut hors de danger, et allèrent à Fontainebleau.

Le prince Eugène assiéga Landrecies. Le roi, piqué des avantages qu'il ne laissait pas de prendre quoique destitué du secours des Anglais, voulait en profiter, et trouvait fort mauvais que Villars laissât assiéger et prendre les places de la dernière frontière sans donner bataille pour l'empêcher. Villars en avait des ordres réitérés. Il mandait force gasconnades, il en publiait, mais il tâtonnait et reculait toujours, et manqua plus d'une occasion de prêter le collet au prince Eugène, dont quelques-unes furent si visibles, et même d'une apparence si avantageuse, que toute l'armée en murmura publiquement. Il cherchait, disait-il. les moyens de faire lever le siége de Landrecies, et le roi attendait tous les jours des courriers de Flandre avec la dernière impatience. Montesquiou vit jour à donner un combat avec avantage. Il était fort connu du roi pour avoir été longtemps major du régiment des gardes, inspecteur, puis directeur d'infanterie, et beaucoup plus par ses intimes liaisons avec les principaux valets de l'intérieur. Il dépêcha secrètement un courrier au roi avec un plan de son dessein, en lui marquant qu'il était sûr que Villars ne l'approuverait pas, et en représentant la nécessité de profiter des conjonctures. La réponse fut prompte. Il eut ordre de suivre, d'exécuter son projet, même malgré Villars, mais de faire cela par rapport à lui avec adresse. L'extrême mépris que le prince Eugène avait conçu du maréchal de Villars lui fit commettre une lourde faute, qui fut de s'éloigner de Marchiennes, et même de Denain où étaient ses magasins principaux, pour subsister plus commodé-

ment derrière l'Escaillon qui se jette dans l'Escaut près de Denain, qu'il avait retranché, et où il avait laissé dix-huit bataillons et quelque cavalerie. Sur ces nouvelles le maréchal Montesquiou pressa Villars d'y marcher.

Dans la marche, Montesquiou s'avança avec une tête, quatre lieutenants généraux et quatre maréchaux de camp, et envoya Broglio, depuis maréchal de France, avec la réserve qu'il commandait, enlever cinq cents chariots de pain destinés à l'armée ennemie, ce qu'il exécuta fort bien et avant l'attaque de Denain. Montesquiou avec cette tête de l'armée arriva devant Denain à tire d'aile, fit promptement sa disposition, et attaqua tout de suite les retranchements. Villars marchait doucement avec le gros de l'armée, déjà fâché d'en voir une partie en avant avec Montesquiou sans son ordre, et qui le fut bien davantage quand il entendit le bruit du feu qui se commençait. Il lui dépêcha ordre sur ordre d'arrêter, de ne point attaquer, de l'attendre, le tout sans se hâter le moins du monde, parce qu'il ne voulait point de combat. Son confrère lui renvoya ses aides de camp, lui manda que le vin était tiré et qu'il fallait le boire, et poussa si bien ses attaques qu'il emporta les retranchements, entra dans Denain, s'y rendit le maître de toute l'artillerie et des magasins, tua beaucoup de monde, en fit noyer quantité en tâchant de se sauver, entre lesquels se trouva le comte de Donha qui y commandait, et se mit en posture de s'y bien maintenir s'il prenait envie au prince Eugène de l'y attaquer, qui arrivait avec son armée par l'autre côté de la rivière, qui fut témoin de l'expédition, qui recueillit les fuyards, et qui s'arrêta, parce qu'il ne crut pas pouvoir attaquer Denain emporté, avec succès.

Tingry cependant, depuis maréchal de Montmorency, averti d'avance par Montesquiou, était sorti de Valen-

ciennes, et avait si bien défendu un pont, qui était le plus court chemin du prince Eugène pour tomber sur le maréchal de Montesquiou, qu'il l'empêcha d'y passer, et qu'il le força à prendre le grand tour par l'autre côté de la rivière, par où je viens de dire, et qu'il arriva trop tard. Villars, arrivant avec le reste de l'armée comme tout était fait, enfonça son chapeau, et dit merveilles aux tués et aux ennemis de là l'eau qui se retiraient, et dépêcha Nangis au roi, qui avait été un des quatre maréchaux de camp de l'attaque, que Voysin mena au roi le mardi 26 juillet, à huit heures du matin, et qui eut force louanges et 12,000 liv. pour sa course. Les ennemis y perdirent extrêmement, et le maréchal Montesquiou fort peu. Le fils unique du maréchal de Tourville y fut tué à la tête de son régiment, ce fut grand dommage, et laissa sa sœur héritière, qui épousa depuis M. de Brissac, et fut dame de madame la duchesse de Berry quand on lui en donna.

Villars, fort étourdi d'une action faite malgré lui, s'en voulait tenir là; mais Montesquiou, sûr du soir, se moqua de lui, détacha le soir même du combat, qui était le dimanche 24 juillet, Broglio avec douze bataillons sur Marchiennes où était le reste et la plus grande partie des magasins des ennemis, et le suivit en personne avec dix-huit autres bataillons et quelque cavalerie, sans que Villars osât s'y opposer formellement, après ce qui venait d'arriver. Il prit Saint-Amand en passant où il y avait huit cents hommes, et l'abbaye d'Hannon où il y en avait deux cents. Villars, aide-major du régiment des gardes, et aide-major général de l'armée, arriva le dernier juillet à Fontainebleau avec force drapeaux, par qui on apprit qu'un fils d'Overkerke avait été tué à Denain, qui était officier général fort estimé parmi les Hollandais. Le lundi 1er août, Artagnan arriva à une

heure après midi à Fontainebleau de la part du maréchal de Montesquiou, son oncle, avec la nouvelle qu'il avait pris Marchiennes avec tout ce qui s'y était trouvé prisonnier de guerre. Il y avait dans la place six bataillons, un détachement de cinq cents hommes de la garnison de Douai, et le régiment entier de Waldeck, qui allait joindre l'armée du prince Eugène, et qui n'en put sortir avant d'y être enfermé; soixante pièces de canon; et, outre ce qu'il y avait de munitions de guerre et de bouche en magasins, cent cinquante belandres qui en étaient chargées sur la rivière, six desquelles avaient chacune deux cents milliers de poudre, le tout sans avoir presque perdu personne à ce siége. Un fils du maréchal de Tessé avait été fort blessé à Denain à la tête du régiment de Champagne, et le marquis de Meuse à la tête du sien.

Montesquiou eut dans l'armée et à la cour tout l'honneur de ces deux heureuses actions, qui levèrent pour ainsi dire le sort dont nous étions si misérablement enchantés, qui parurent avec raison un prodige de la Providence, et qui mirent fin à tous nos malheurs. Montesquiou eut le sens d'être sage et modeste, de laisser faire le matamore à Villars qui se fit moquer de soi, de respecter la protection ouverte de madame de Maintenon, et de se contenter de la gloire, à laquelle personne ne se méprit. Ce fut à Fontainebleau un débordement de joie dont le roi fut si flatté qu'il en remercia les courtisans pour la première fois de sa vie. Le prince Eugène, manquant de pain et de toutes choses, leva aussitôt après le siége de Landrecies, et une désertion effroyable se mit dans ses troupes.

Le roi envoya ordre en même temps de faire le siége de Douai. Le samedi 10 septembre, Aubigny, ce prétendu cousin de madame de Maintenon qui venait d'a-

voir le gouvernement de Saumur, et qui était brigadier et colonel du régiment royal, arriva à Fontainebleau, et fut mené par Voysin dans le cabinet du roi après son souper. Il lui apprit que Vieux-Pont ayant emporté les demi-lunes le 7, la chamade avait été battue le 8, et la garnison se rendit prisonnière de guerre. Albergotti, qui commandait au siége, fit entrer huit bataillons dans la place avec Vieux-Pont pour y commander, et permit aux officiers d'emmener leurs équipages. La descente du fossé n'avait pas encore été faite. Aubigny eut 12,000 livres pour sa course. Le prince Eugène se tenait toujours près de Mons avec une armée hors d'état de rien faire, et celle du roi alla faire le siége du Quesnoy. Mais il faut retourner sur nos pas. Il y avait du temps que le fort de Scarpe s'était rendu, la garnison de quatre cents hommes prisonnière de guerre. Saint-Pierre en apporta la nouvelle au roi.

Le duc de Wirtemberg, général de l'armée de l'empereur sur le Rhin, avait eu ordre d'attaquer nos lignes de Weissembourg ; il s'en approcha, les canonna pendant deux jours durant sans y faire aucun mal, y perdit assez de monde, et se retira, après quoi on brûla leurs batteries. Ce fut tout l'exploit qu'il y eut de part et d'autre en Allemagne.

Il y eut du bruit en Suisse entre les cantons catholiques et protestants. Ils prirent les armes ; les derniers furent victorieux. Quoique la guerre fût fort courte, il en coûta cher aux cantons catholiques. La paix entre eux fut signée à Arau.

Cassart, avec une escadre armée à Toulon, prit dans la principale île du Cap-Vert le fort et la ville de Santiago aux Portugais, où il y avait douze mille hommes en état de porter les armes, et on n'en avait débarqué que mille. Le gouverneur s'était rendu à condition qu'en payant

60,000 piastres, la ville ni les forts ne seraient point endommagés. Cependant le gouverneur, l'évêque et les principaux habitants se sauvèrent dans les montagnes. Cette fuite irrita Cassart. Il en prit prétexte de prendre quatre cents nègres et deux vaisseaux qui se trouvèrent à la rade, d'emporter les principales marchandises de la ville, puis de la piller et brûler.

Enfin le marquis de Villena, connu quelquefois sous le nom de duc d'Escalone, et le prince de Cellamare, prisonniers de guerre, furent échangés : le premier contre Stanhope, pris comme je l'ai rapporté en son lieu à Brihuega; l'autre contre le général Carpenter. J'aurai tant à parler dans la suite de tous les deux, pendant la régence de M. le duc d'Orléans et lors de mon ambassade extraordinaire en Espagne, si j'ai assez de vie pour conduire ces Mémoires à leur termè, que j'ai voulu marquer leur échange ici. Incontinent après, le roi d'Espagne donna à Villena la charge de son majordome major qu'il lui gardait depuis longtemps. J'ajouterai en passant que c'était en tout genre un des premiers et des plus grands seigneurs d'Espagne, et orné de toutes sortes de vertus.

Le duc de la Rocheguyon perdit son fils aîné de la petite vérole, chez l'archevêque de Cambrai où on l'avait transporté. Ce fut le troisième aîné de suite que cette maladie lui emporta. Il lui restait trois garçons, l'aîné desquels était comblé d'abbayes. Le second était M. de Durtal, qu'on a vu il n'y a pas longtemps revenir des Indes avec du Casse, et apporter ici la nouvelle de l'arrivée des galions, à qui le roi donna le régiment de son frère, et qui est aujourd'hui duc de la Rochefoucauld, et le chevalier de la Rochefoucauld, qui avait dès l'enfance la commanderie de Pezenas Cette mort causa un grand trouble dans la famille.

L'abbé de Tallemant mourut en même temps assez vieux, regretté de tous les gens de lettres, et même d'assez de gens de considération dans l'église, et d'autres du grand monde.

Le maréchal de Villars perdit son frère de maladie, qui servait de lieutenant général dans son armée, et était gouverneur de Gravelines. C'était un fort honnête homme et modeste, qui rougissait souvent des incartades du maréchal. Il était chef d'escadre, fort estimé. Son frère, prenant le grand vol, l'avait fait passer du service de la marine à celui de terre, où, bien qu'assez novice, il était devenu bon officier, et fort aimé et personnellement considéré. Quelque temps après, le comte du Bourg, depuis maréchal de France, perdit son fils unique, brigadier de cavalerie, et mestre de camp du régiment royal. Il avait acquis de la réputation, et ne laissa point d'enfants. Ce fut une grande douleur pour son père.

Albemarle, lieutenant général dans les troupes ennemies, et fils du favori du roi Guillaume, avait été pris à Denain. Le prince de Rohan fit grande connaissance avec lui, et le fit loger à Paris dans la superbe maison que son père avait achetée. Il y eut le choix d'aller demeurer à Chartres ou à Orléans, lui et cinq ou six prisonniers de considération venus avec lui, mais il faisait grande instance d'avoir la permission d'aller sur sa parole dans une de ses terres en Gueldre. Il n'eut point celle de paraître à la cour. Le cardinal de Rohan, retourné à Fontainebleau pour le serment que les cardinaux prêtent pour leurs bénéfices, obtint, pour lui et pour les autres prisonniers qui étaient avec lui, la liberté de s'en aller chez eux sur parole, et le roi fit au cardinal la galanterie de vouloir que ce fût lui qui leur en mandât la première nouvelle. L'état de son père le rappela promptement à Paris.

M. de Soubise ne jouit pas longtemps du plaisir de voir son fils revêtu de la pourpre romaine. Il mourut à Paris le 24 août, à plus de quatre-vingt-un ans, prince avec 400,000 livres de rente, étant né gentilhomme avec 4,000 livres de rente, comme il lui est échappé quelquefois de lâcher cette parole à quelques amis particuliers dans le transport de sa prodigieuse fortune. Elle fut le fruit d'une prudence que peu de gens voudraient imiter, du mépris qu'il fit des préjugés qui ont acquis le plus de force, de la leçon qu'il reçut de l'exemple de M. de Montespan, et de la préférence qu'il donna sur un affront obscur et demi caché à la plus énorme fortune que lui valut la beauté de sa seconde femme, son concert secret avec elle, l'art merveilleux par lequel elle sut se conserver le premier crédit après que les temps de l'acquérir furent passés, et la conduite de l'un et de l'autre toute dressée à ce but, dont j'ai assez parlé en divers endroits de ces Mémoires, et des immenses biens, établissements et grandeurs qu'elle leur valut et par quels degrés, pour n'avoir à ajouter ici que quelques éclaircissements sur M. de Soubise, qui était le plus beau gendarme et un des plus beaux et des hommes le mieux faits de son temps de corps et visage jusque dans sa dernière vieillesse, et qui se soucia le moins d'encourir la plus mortelle injure qu'un Espagnol puisse dire à un autre, qui jusque dans la lie du peuple ne se pardonne jamais.

Je me souviens qu'étant à Madrid, le marquis de Saint-Simon, qui apprenait l'espagnol, se fâcha par la ville contre un de mes cochers; et, voulant dire autre chose, l'appela . . . . . A l'intant le cocher arrêta, descendit de son siége, jeta son fouet au nez du jeune homme dans le carrosse, et s'en alla sans qu'il fût possible de l'engager à continuer de mener. On fut quatre

ou cinq jours à lui faire entendre que c'était méprise, et faute de savoir la langue ni ce que ce mot signifiait; et ce ne fut qu'à force de l'en persuader qu'on parvint à l'apaiser. Je pense bien aussi que M. de Soubise, qui se trouvait si bien de mériter ce nom, n'eût pas souffert qu'on l'en eût appelé, car il était fort brave homme et bon lieutenant général.

Il était fils du second duc de Montbazon et de sa seconde femme, lequel était frère cadet du premier duc de Montbazon, propre neveu paternel du marquis de Marigny, depuis comte de Rochefort, chevalier du Saint-Esprit en 1619 parmi les gentilshommes, et le cinquante-quatrième de cette promotion qui fut en tout de cinquante-huit, frère de père de la connétable de Luynes, si fameuse depuis sous le nom de duchesse de Chevreuse par son second mariage, et de ce prince de Guéméné qui eut tant d'esprit, et qui ne fut duc et pair qu'en 1654 par la mort de leur père; par conséquent, fils de cette belle madame de Montbazon, et beau-frère de cette princesse de Guéméné qui attrapa le tabouret par l'adresse que j'ai racontée, toutes deux si considérées parmi les frondeurs, et dont la beauté et l'intérêt a tant causé de cabales, les a tant fait figurer dans la minorité de Louis XIV, et tant gouverner les premiers personnages d'alors. Cette belle duchesse de Montbazon, mère de M. de Soubise, était Avaugour des bâtards de Bretagne, qui ont aussi été connus sous les noms de Goëlo et de Vertus, et la mère de cette Avaugour était Fouquet de la Varenne, fille de ce fameux la Varenne, qui de fouille au pot, puis cuisinier, après porte-manteau de Henri IV, et Mercure de ses plaisirs, se mêla d'affaires jusqu'à devenir considérable, à avoir procuré le rétablissement des jésuites en France, et avoir partagé la Flèche avec eux, qui durent ce beau et riche col-

lége à sa protection ; qui devint puissamment riche, qui se retira à la Flèche après la mort de Henri IV, qui fut follement frappé, volant une pie, de l'entendre dire, crier et répéter : *maquereau*, d'un arbre où elle s'était relaissée, sans qu'on pût jamais lui persuader que c'était quelque pie privée, échappée d'un village où elle avait appris à parler. Il prit cela pour un miracle pareil à celui de l'âne de Balaam, que c'était le reproche de sa vie et des péchés qui lui avaient valu sa fortune. Il quitta la chasse, se mit au lit ; la fièvre lui prit, et il en mourut en deux ou trois jours. C'est ce quartier si proche et si honteux qui fit l'embarras pour Strasbourg, dont madame de Soubise sortit par l'adresse et l'autorité que j'ai racontées, en faisant passer cette la Varenne, dont le nom est Fouquet, non du surintendant Fouquet, pour être la Varenne d'une très-bonne maison d'Anjou, éteinte lors depuis plus d'un siècle. M. de Soubise était frère de père et de mère de la seconde femme du duc de Luynes, qui épousa la sœur de sa mère, dont il eut le comte d'Albert, madame de Verue, et nombre d'autres enfants. Il était oncle propre du duc de Montbazon, mort fou et enfermé à Liége en 1699, et du chevalier de Rohan, décapité à Paris devant la Bastille, 27 novembre 1674 ; enfin grand-oncle du prince de Guéméné et du prince de Montauban, lequel prince de Guéméné était père de celui d'aujourd'hui, gendre du prince de Rohan fils de M. de Soubise, de l'archevêque de Rheims, et de plusieurs autres enfants. On n'osa hasarder, à la mort de M. de Soubise, ce qu'il avait osé à la mort de sa femme, de la faire porter droit à la Mercy, sous prétexte que cette église était vis-à-vis de sa porte, où il la fit enterrer. Son corps fut porté à la paroisse comme tous, et de là à la Mercy tant qu'ils voulurent. Le cardinal de

Noailles avait mis ordre à ce que cette entreprise et surprise ne fût pas réitérée.

Je perdis en même temps le marquis de Saint-Simon, aîné de la maison. Son père et son frère avaient mangé obscurément plus de 40,000 livres de rente, sans sortir de chez eux. Ce cadet s'était mis, faute de mieux, dans le régiment des gardes, où par ancienneté il était devenu capitaine et brigadier, fort aimé et estimé. Il avait dîné avec moi à Fontainebleau quatre ou cinq jours auparavant. Je présentai son fils tout jeune au roi, qui n'était pas encore dans le service; le roi sur-le-champ lui donna une lieutenance aux gardes.

Madame de la Fayette mourut assez jeune d'une longue apoplexie, fille unique fort riche de Marillac, doyen du conseil. Elle ne laissa que la duchesse de la Trémoille, sa fille unique. Madame de la Fayette, si connue par son esprit, était belle-mère de celle-ci.

Cassini, le plus habile mathématicien et le plus grand astronome de son siècle, mourut à l'Observatoire de Paris, à quatre-vingt-six ans, avec la tête et la santé entières. M. Colbert, qui voulait relever en France les sciences et les arts, et qui avait fait bâtir l'Observatoire, attira par de grosses pensions plusieurs savants étrangers. Celui-ci florissait à Bologne sa patrie; il avait déjà rendu son nom célèbre par de grandes découvertes, lorsque M. Colbert le fit venir avec sa famille; il les augmenta depuis beaucoup, et fort utilement pour la navigation. Il demeura toute sa vie à l'Observatoire, qu'il gouverna. Son fils y remplit sa place avec presque autant de réputation en France et dans les pays étrangers, où ils furent l'un et l'autre agrégés aux plus célèbres académies. Ce rare savoir fut également rehaussé en l'un et en l'autre par leur modestie et leur probité. Ce père Cassini, capucin

prédicateur du Pape, que Clément XI, Albani, fit cardinal en cette année, était du même nom, et parent éloigné de ces illustres astronomes.

Refuge mourut en même temps : c'était un très-honnête homme et très-vertueux, avec de l'esprit, parfaitement modeste, d'une grande valeur, avec de la capacité à la guerre. Il était ancien lieutenant général, gouverneur de Charlemont, et commandait à Metz. C'était le plus savant homme de l'Europe en toutes sortes de généalogies, et de tous les pays, depuis les têtes couronnées jusqu'aux simples particuliers, avec une mémoire qui ne se méprenait jamais sur les noms, les degrés ni les branches, sur aucune date, sur les alliances, ni sur ce que chacun était devenu. Il était fort réservé là-dessus, mais sincère quand il faisait tant que de parler. Il se peut dire que sa mémoire épouvantait. Un courrier, qu'il reçut à Metz d'un de ces seigneurs allemands du Rhin, en pensa tomber à la renverse en lui rendant son paquet de la part de son maître. « J'ai bien l'honneur de le connaître, » lui dit Refuge, et tout de suite lui en détailla toute la généalogie. Il était honorable, mais sobre et fort distrait. Ses valets quelquefois en abusaient, et lui portaient tout de suite des sept ou huit verres de vin qu'il ne demandait point et qu'il avalait sans y penser. Il se grisait de la sorte ; et quand cela était passé, il ne comprenait pas comment cela lui était arrivé. Il était vieux, et laissa une fille mariée au fils unique du comte du Luc ; et un fils unique non marié, aussi vertueux que lui, aussi brave, et qui sert d'officier général avec réputation, mais qui, avec la même modestie, n'est pas si généalogiste.

Il ne faut pas omettre la mort de madame Herval, quoique personne purement de la ville. On a rarement

vu ensemble tant de vertu, de sagesse, de piété également soutenue toute sa vie, dans la plus simple modestie, avec une si parfaite et si durable beauté. Elle était sœur de Bretonvilliers, lieutenant de roi de Paris, qui venait de mourir subitement, et veuve d'Herval, fort enrichi sous M. Fouquet, depuis intendant des finances, fort dans le grand monde, et le plus gros joueur de son temps. Elle n'avait point d'enfants; c'était une femme qui avec du monde, de l'esprit et de la politesse, s'était toujours fort retirée, qui avait refusé de grands mariages pour sa beauté, sa vertu, et ses biens dont elle faisait de grandes aumônes, et qui depuis longtemps s'était mise dans un couvent où elle voyait à peine sa plus proche famille.

L'abbé Servien fut chassé de Paris, et envoyé je ne me souviens plus où. Il était frère de Sablé et de la feue duchesse de Sully, tous enfants du surintendant des finances. Rien de si obscur ni de si débordé que la vie de ces deux frères tous deux d'excellente compagnie et de beaucoup d'esprit. L'abbé était à l'Opéra, où on chantait au prologue un refrain de louange excessive du roi, qui se répéta plusieurs fois. L'abbé, impatienté de tant de servitude, retourna le refrain fort plaisamment à contre-sens, et se mit à le chanter tout haut d'un air fort ridicule, qui fit applaudir et rire à imposer silence au spectacle. L'exil ne dura pas; il y fit le malade, et le mépris que faute de mieux on voulut montrer aida fort à la liberté de son retour. Il ne paraissait jamais à la cour, et peu à Paris, en compagnies honnêtes. Ses goûts ne l'étaient pas, quoique son esprit fût orné, naturellement plaisant, de la fine et naturelle plaisanterie, sans jamais avoir l'air d'y prétendre. Il mourut comme il avait vécu, d'une misérable façon, chez un danseur de l'Opéra où il fut surpris. Il est pourtant vrai qu'avec cette vie il di-

sait exactement son bréviaire, ainsi que le cardinal de Bouillon.

Il y eut en ce temps-ci un débordement de loups qui firent de grands désordres dans l'Orléanais ; l'équipage du roi pour le loup y fut envoyé, et les peuples furent autorisés à prendre les armes et à faire quantité de grandes battues.

CHAPITRE CCCXXXIII.

Renonciations exigées par les alliés en la meilleure et plus authentique et sûre forme, pour empêcher à jamais la réunion sur la même tête des monarchies de France et d'Espagne. — Mesures sur ces formes. — Formes des renonciations traitées entre les ducs de Chevreuse, de Beauvillier et moi, puis avec le duc de Noailles, qui s'offre à en faire un mémoire, et qui le fait faire, et enfin le donne pour sien. — Intérêt de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la solidité des renonciations et de leurs formes, qui n'ont que moi pour conseil là-dessus. — Sentiments de M. le duc de Berry à l'égard du duc de Beauvillier. — Aux instances du duc de Beauvillier, je fais un mémoire sur les formes à donner aux renonciations. — Division de sentiment sur un point des formes entre le duc de Noailles et moi. — Sa conduite là-dessus. — Le duc de Noailles gagne à son avis le duc de Chevreuse. — Danger de sa manière de raisonner. — Le duc de Chevreuse nous propose d'en passer par l'avis du duc de Beauvillier, qui nous assemble chez le duc de Chevreuse. — Le duc de Chevreuse, et moi après, exposons à la compagnie nos différentes raisons. — Le duc de Beauvillier se déclare de mon avis et malmène fort le duc de Chevreuse, qui se rend, et le duc de Noailles aussi.

La paix se trouvait à peu près arrêtée entre la France et l'Angleterre qui se faisait fort d'y faire entrer ses alliés. Nos malheurs domestiques redoublés firent naître une difficulté qui accrocha la paix déjà réglée à Londres, et qui la retarda beaucoup. La reine Anne et son conseil furent arrêtés par la considération du droit du

roi d'Espagne de succéder à la couronne de France, si l'auguste et précieux filet qui seul l'en excluait venait à se rompre, et de ce qu'il n'était pas possible à l'Angleterre, ni à aucune autre des puissances en guerre, de consentir à voir sur une même tête les deux premières couronnes de l'Europe. La difficulté fut donc proposée; le roi n'était pas en état de ne s'y pas rendre; il fallut donc travailler à la lever d'une manière si solide que le cas ne pût jamais arriver, et que toutes les puissances pussent être là-dessus en entière sécurité. Elles étaient justement alarmées de l'exemple récent du succès des renonciations du roi, si solennellement faites par le traité des Pyrénées et par celui de son mariage conclu en même temps par les deux premiers ministres de France et d'Espagne, assemblés en personne et qui les avaient signés en public après vingt-quatre conférences tenues ensemble aux frontières des deux royaumes, dans l'île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa; jurées ensuite par les deux rois, en présence l'un de l'autre et en public, à leur entrevue dans la même île, en accomplissant le mariage.

Le testament de Philippe V ne leur était pas une réponse. On n'avait pas oublié les écrits que le roi fit publier quatre ou cinq ans après la paix des Pyrénées, lorsqu'à la mort du roi d'Espagne il se saisit d'une grande partie des Pays-Bas espagnols et de la Franche-Comté, sous prétexte des droits de la reine; et le traité de partage auquel l'empereur seul de toute l'Europe avait refusé de consentir, était une autre raison bien forte pour faire tout craindre là-dessus. Une troisième n'était pas oubliée : les mêmes renonciations avaient été faites par le traité du mariage de Louis XIII, et néanmoins peu de temps après que Philippe V fut arrivé en Espagne, il y fit reconnaître et rétablir, au préjudice de ces mêmes re

nonciations, le droit à la couronne d'Espagne de M. le duc d'Orléans, tiré par lui de la reine sa grand'mère, épouse de Louis XIII. En effet, c'en était trop pour ne pas engager toute l'Europe à prendre ses précautions, et à s'assurer d'une manière solide. Mais c'était là où consistait l'embarras; les traités, les renonciations, les serments, parurent une faible ressource après ces exemples. On chercha donc quelque chose de plus fort; on ne le put trouver dans la chose même parce qu'il n'y en a point de plus sacrées parmi les hommes que celles-là auxquelles on ne croyait pas pouvoir se fier; il fallut donc se tourner du côté des formes pour suppléer par la plus grande solennité qu'on y pourrait donner.

On fut longtemps là-dessus, et, bien que le roi offrît tout ce qu'on lui pourrait demander pour rassurer l'Europe contre le danger de voir jamais les deux couronnes sur les mêmes têtes, il ne voulait rien accorder en effet, non pour réserver aux siens une porte de derrière, mais par l'entêtement de son autorité, à laquelle il croyait que toute forme donnait atteinte, puisqu'on en désirait pour appuyer cette même autorité et y ajouter une solidité entière. Il était blessé là-dessus dans sa partie la plus sensible, absolu sans réplique comme il s'était rendu, et ayant éteint et absorbé jusqu'aux dernières traces, jusqu'aux idées, jusqu'au souvenir de toute autre autorité, de tout autre pouvoir en France qu'émané de lui seul. Les Anglais, peu accoutumés chez eux à de pareilles maximes, et qui voulaient leur sûreté et celle de leurs alliés à qui, quand ils l'auraient voulu, ils n'auraient pas persuadé de passer légèrement ce grand article, insistèrent, et proposèrent les états généraux du royaume pour y déclarer et y faire accepter les renonciations. Ils disaient avec raison qu'il ne suffisait pas à la vérité de la chose, ni par conséquent à la sûreté de

l'Europe, que le roi d'Espagne renonçât au royaume de France, si le royaume de France ne renonçait aussi à lui et à sa postérité en acceptant et ratifiant sa renonciation; que cette formalité était nécessaire pour rompre en même temps le double lien qui attachait la branche d'Espagne à la France, comme la France l'était aussi à la branche d'Espagne.

Les Anglais, accoutumés à leurs parlements qui sont en effet leurs états généraux, croyaient aux nôtres la même autorité. Ils en ignoraient la nature, et, la mesurant à celle des leurs, ils en voulaient appuyer et consolider les renonciations par une autorité, dans leur idée légale, la plus grande qui pût être réclamée, et qui appuyât le plus solidement l'autorité du roi. Lui montrer se défier de la faiblesse de la sienne, il est inexprimable l'effet de ce doute dans l'âme d'un prince presque déifié à ses propres yeux, et dans l'usage intérieur et constant du plus illimité despotisme. Lui faire apercevoir qu'on croyait trouver dans ses sujets une autorité confirmative de la sienne, c'était un attentat au premier chef le plus sensible, qu'une couronne ne pouvait couvrir. On fit entendre aux Anglais la faiblesse et l'inutilité du secours d'autorité qu'ils demandaient. On leur expliqua la nature et l'impuissance de nos états généraux, et ils comprirent enfin combien leur concours serait vain, quand bien même il serait accordé.

On leur disait vrai, mais on se gardait bien en même temps de leur enseigner où résidait par nature, par droit, et par exemple, ce qu'ils cherchaient sans pouvoir le trouver, ou peut-être sans le vouloir, à cause de Philippe de Valois et de la loi salique. Quoi qu'il en soit, on fut longtemps à battre l'eau : la France à dire qu'un traité des renonciations, une déclaration du roi expresse et confirmative, enregistrée au parlement, suffisait; les

Anglais à répliquer par l'événement des renonciations, traités, contrats de mariage de Louis XIII et de Louis XIV; et cependant la paix, toute convenue avec les Anglais, et fort au-dessus de nos espérances, demeurait accrochée. Les renonciations étaient consenties en France et en Espagne, où il n'y avait point de difficulté pour la forme, comme il sera expliqué en son lieu; mais tout était arrêté sur celles de France. C'est ce qui fit dépêcher de Londres Bolingbroke à Fontainebleau.

Dès la naissance de la difficulté, elle avait été traitée entre les ducs de Chevreuse, de Beauvillier et moi. Le duc d'Humières y fut admis quelque temps après en quatrième, et le duc de Noailles, qui les cultivait avec grand soin depuis que je l'avais raccommodé avec eux, avait si bien fait qu'ils voulurent bien qu'il entrât en cinquième dans cette grande affaire. Il se piquait de lecture, de bibliothèque, de commerce de gens instruits à fond dans notre histoire, et de l'être fort lui-même; et pour en dire la vérité, il était quelquefois difficile de n'être pas souvent ébloui de son esprit, de son débit et de sa vaste superficie. Mais dans ces cinq personnes il n'y avait que M. de Chevreuse de véritablement instruit. M. de Beauvillier ne s'était jamais adonné à fond à cette étude, et il y avait longues années qu'il n'avait pas même le temps de lire par le nombre de ses fonctions. M. d'Humières s'en piquait encore moins; et M. de Noailles, qui écorchait la superficie de tout, n'avait jamais pu rien approfondir en aucun genre. Je n'aurai pas la hardiesse ni la fatuité de me nommer; je me soumets très-sincèrement au jugement qu'on voudra porter de moi. Toutefois nous tombâmes aisément d'accord sur ce que je représentai, qui fut approuvé et appuyé par le duc de Chevreuse. Mais il fallut après entrer dans le détail, et ce fut un travail qui ne convenait pas au peu de loisir du

duc de Chevreuse, qui, comme on l'a vu, ministre en effet sans le paraître, était tout occupé des affaires d'état. M. de Beauvillier en son genre, et M. d'Humières au sien, s'en pouvaient encore moins charger. Je me trouvai les reins trop faibles; tellement que le duc de Noailles s'offrit de lui-même de faire un mémoire qui embrassât toute la matière, et qui expliquât toute la forme, par preuves et par raisons, de consolider les renonciations au gré des Anglais d'une manière ferme, stable et légale; et il promit aux ducs de Chevreuse et Beauvillier, en notre présence, qu'il serait fait, et en état d'être donné à eux et à nous avant le départ de la cour pour Fontainebleau, pour l'examiner et le lire après entre nous cinq ensemble.

Ce fut dans cet intervalle que le duc de Charost fut admis en sixième par MM. de Chevreuse et de Beauvillier; et ce fut le dernier qu'on y reçut. Il y avait encore du temps jusqu'au voyage. De fois à autre je demandais au duc de Noailles des nouvelles de son travail, les autres lui en parlaient aussi; il nous assurait toujours qu'il avançait et qu'il tiendrait parole. Restait pourtant la plus grande difficulté : c'était d'amener le roi à consentir à ces formes; et MM. de Chevreuse et de Beauvillier, dont ce devait être l'ouvrage particulier par leur familiarité et surtout par leur caractère de ses ministres, en étaient fort en peine. Mais, persuadés qu'il n'y en avait point d'autres qui pussent opérer validité et sûreté, que celles-là étaient les seules, qu'elles ne seraient même employées que par l'expresse volonté du roi, ils se flattèrent qu'il pourrait se laisser persuader que par là son autorité serait à couvert, et que, pressé à l'excès comme il l'était de la nécessité de la paix et de la fermeté des Anglais à ne passer pas outre sans être pleinement satisfaits sur la stabilité légale des renonciations,

il pourrait à la fin se résoudre, en faveur d'un si grand bien que ses forces épuisées ne lui permettaient plus de différer, à des conditions si disproportionnées de toutes les précédentes, dont les offres étaient encore si présentes à son esprit.

Dans cet état de choses, j'étais en presse avec M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans. Celui-ci me croyait instruit des formes nécessaires pour la validité des renonciations, et il en avait aisément persuadé l'autre. L'un, isolé et fui depuis le paquet des poisons, n'avait que moi à qui parler et à qui consulter. Indépendamment de l'état où M. du Maine et madame de Maintenon l'avaient réduit avec la cour et le monde, il n'avait personne avec qui traiter une matière si délicate; et M. le duc de Berry, timide à l'excès, sous le joug dur et jaloux du roi, avait encore moins à qui parler là-dessus. Il n'avait pas pour M. de Beauvillier l'ouverture et la confiance de son incomparable frère. Il avait toujours présente une éducation qui lui avait paru dure par son peu de goût pour l'étude; par la sévérité avec laquelle il était contenu dans le respect pour son aîné, avec lequel, sans préjudice de la plus tendre et de la plus réciproque amitié, il était enclin à s'échapper; et par le sérieux d'un gouverneur toujours en garde, et qui, dans la crainte de ce qui pouvait arriver un jour, était particulièrement occupé de le tenir bas, pour qu'il s'accoutumât à se tenir dans les bornes de la dépendance à l'égard d'un frère destiné à devenir son roi. Il ne voyait pas en même temps tout ce que le gouverneur faisait auprès de ce frère pour entretenir l'égalité entre eux, lui faire sentir celle que la nature y avait mise jusqu'à ce que l'aînesse eût à user de son droit, et alors même lui faire sentir la bienséance, la douceur, la solidité de repos et de sûreté à vivre avec son cadet en père, en frère, en ami tout à la fois. Il n'y

avait pas assez longtemps que M. le duc de Berry était sorti d'entre ses mains pour voir cette conduite telle qu'elle était, et telle qu'elle devait être considérée. Meudon, par où il avait commencé à respirer quelque air de liberté, n'était pas une cour propre à lui donner là-dessus des idées raisonnables; aussi peu les jeunes dames de la cour de sa délicieuse belle-sœur avec qui il avait passé ses moments les plus libres; et madame la duchesse de Berry, telle qu'on a pu la voir en quelques endroits de ces Mémoires, n'était bonne qu'à l'écarter de plus en plus du duc de Beauvillier. Dans cette situation de ces deux princes, j'étais le seul qu'ils pussent et voulussent consulter.

La confiance de M. le duc d'Orléans en moi, communiquée par lui à M. le duc de Berry, était aidée de la commodité à son égard de ma position, par la place que le roi avait forcé madame de Saint-Simon à prendre auprès de madame la duchesse de Berry. Tous deux avaient le plus grand intérêt à ne pas renoncer à la couronne d'Espagne d'une manière solide et sans retour par les lois du pays, sans que toutes les précautions fussent également prises pour leur assurer la couronne de France par une renonciation aussi solide et aussi sans retour du roi d'Espagne et de sa postérité; et c'était là sur quoi ils me consultaient. J'avais temporisé avec eux aisément, sous prétexte de la difficulté de la matière qu'il fallait approfondir, discuter, étudier à fond; mais à la fin ils me pressèrent, pressés eux-mêmes par les nouvelles d'Angleterre.

J'avais eu occasion trop souvent, dans des temps d'oisiveté et de loisir, de causer et de raisonner d'histoire avec M. le duc d'Orléans, pour qu'il me pût croire absolument neuf sur ces matières. Il ne le laissa pas ignorer à M. le duc de Berry, et tous deux se mirent à me pres-

ser vivement. Je ne laissai pas de tergiverser encore; mais lorsque je vis que nous étions d'accord, les cinq que j'ai nommés, sur la forme à proposer, et qu'il ne s'agissait plus que du mémoire dont le duc de Noailles s'était chargé, je ne crus pas devoir amuser plus longtemps deux princes si fort intéressés, qui prenaient en moi toute confiance là-dessus, et qui n'avaient personne autre en qui la pouvoir prendre. J'expliquai donc ce que je pensais là-dessus à M. le duc d'Orléans, qui était fort instruit lui-même de notre histoire; et la discussion de cette importante matière dura plusieurs conversations longues entre lui et moi. Je voyais peu M. le duc de Berry et comme point en particulier, et comme il était peu instruit, il aurait fallu plus de temps avec lui. Je ne voulus rien qui pût être remarqué; ainsi M. le duc d'Orléans, bien persuadé de la solidité unique de ce que je lui proposai, se chargea d'en informer M. le duc de Berry, qu'il persuada parce qu'il l'était lui-même. Je ne voulus point que M. le duc de Berry m'en parlât; parce que ce n'aurait pu être qu'en particulier, ni madame la duchesse de Berry par la même raison et comme je l'ai dit ailleurs, parce que je ne la voyais plus que très-rarement, et un moment en public. M. le duc d'Orléans et madame de Saint-Simon étaient des canaux qui y suppléaient aisément, et par qui je sus aussi combien ils étaient contents, et persuadés qu'il n'y avait aucun autre moyen solide que celui que j'avais proposé à M. le duc d'Orléans.

Ces choses en étaient là aux approches du voyage de Fontainebleau, et M. le duc de Noailles n'avait pas encore achevé son mémoire. Il s'excusa sur l'importance de la matière et le nombre des choses qu'il fallait examiner, puis choisir et ranger; mais il nous assura toujours qu'il serait en état de nous montrer le mémoire dans les

premiers jours que le roi serait à Fontainebleau, où nous allions tous en même temps que lui, à deux ou trois jours près. Les délais se prolongèrent, et nous découvrîmes qu'il avait des gens obscurs cachés tout au haut de son logement dans la galerie de Diane qui donne sur le jardin, qu'il faisait travailler, dont il refondait continuellement l'ouvrage, qui par là ne finissait jamais. La découverte ne lui fut point cachée ; il ne put si bien la dissimuler que la chose ne demeurât comme avouée, dont il demeura fort embarrassé.

M. de Beauvillier, extrêmement pressé par les instances des Anglais, ne voulut plus s'attendre au duc de Noailles. Il me pria de faire le mémoire. Je m'en défendis par beaucoup de raisons, et en effet, je n'avais apporté à Fontainebleau que peu de livres, et aucun qui pût me servir à un travail auquel je n'avais aucun lieu de m'attendre. J'eus beau dire et alléguer les meilleures excuses, il fallut céder à l'autorité qu'il avait sur moi. Je me mis donc à travailler dans un lieu où je n'avais aucun secours, et où je n'avais pas la liberté de le faire. Il fallait être assidu aux heures de cour que j'avais accoutumé de prendre, manger en compagnie ; et Fontainebleau était le lieu du monde où on se rassemblait, et où on s'invitait le plus à dîner et à souper. J'avais encore à faire face au monde et à mes sociétés ordinaires, parce qu'il ne fallait pas laisser soupçonner que je fusse occupé à rien de sérieux. Mon travail était donc fort interrompu, qui est la chose du monde la plus nuisible à bien faire, surtout en telles matières. J'avais souvent recours aux nuits.

Je ne sais pourquoi alors j'étais épié plus qu'à l'ordinaire, quoique je le fusse toujours. Madame de Saint-Simon ne put venir à Fontainebleau cette année à cause des suites d'une rougeole. Nous nous écrivions tous les

jours; et quoique nous ne nous mandassions jamais que des riens par la poste, nous ne reçûmes pas une seule lettre, moi d'elle, elle de moi, par la poste que très-visiblement décachetée. C'est ce qui me fit tenir encore plus soigneusement sur mes gardes pour éviter de paraître retiré, et ce qui rendit mon travail plus coupé et plus difficile. M. de Beauvillier logeait dans la galerie de Diane, vis-à-vis du duc de Noailles, et ces deux logements leur appartenaient de tout temps. J'étais à l'autre bout du château, au-dessus d'une partie de l'appartement de la reine-mère, et j'avais des fenêtres qui donnaient sur la cour du Cheval-Blanc, et de l'autre côté sur la cour des Fontaines. Tous les soirs M. de Beauvillier traversait tout cet espace seul, sans laquais ni flambeau, ni personne avec lui, montait mon degré assez court à tâtons, et pendant le souper du roi me faisait lui lire ce que j'avais écrit depuis la veille. Il était environ une heure avec moi, et s'en retournait seul comme il était venu. Le duc de Noailles, seul de nous cinq, ignorait que je travaillasse; et le duc de Beauvillier fut le seul qui vit ce que je faisais avant qu'il fût achevé. Il en fut content, et il le dit aux trois autres. Cependant le duc de Noailles faisait suer ses inconnus dans son grenier; et il en sortit enfin un assez court mémoire, comme le mien était tout près de s'achever.

Je ne ferai point ici d'analyse de l'un ni de l'autre; mais je dirai d'autant plus franchement que celui du duc de Noailles était, à la diction près, fort médiocre, pour en parler modestement, qu'il n'y avait de lui que la seule diction. Le sien et le mien convenaient pour le principal et l'essentiel. Je l'avais intitulé: *Mémoire succinct sur les formes, etc.* L'abondance de la matière et la nécessité des preuves m'emportèrent tellement que, de succinct que je comptais qu'il serait, je fis un gros ou-

vrage. La longueur dont en serait même l'extrait m'empêche d'en rien insérer ici, et l'explication en serait trop longue.

Le duc de Noailles et moi, raisonnant sur la matière, nous aperçûmes bientôt tous deux qu'il y avait un point sur lequel nous n'étions pas d'accord. J'estimais qu'on ne pouvait employer que les ducs pairs, et même vérifiés, et aussi les officiers de la couronne. Le duc de Noailles croyait, ou voulait croire, qu'il y fallait joindre les gouverneurs de provinces, et les chevaliers de l'ordre, en faveur de la noblesse, auprès de laquelle je n'ai que trop souvent reconnu depuis qu'il s'en voulait dès lors faire un mérite.

Nous nous disputâmes. Je lui objectai l'impuissance, par lui-même avouée, des états généraux, par conséquent de la noblesse, qui n'est que le second des trois ordres qui les forment, encore plus d'un extrait aussi peu nombreux de ce second ordre. Je lui représentai que les ducs et les officiers de la couronne étaient eux-mêmes de ce même second ordre, quoique, par leurs fiefs et leurs offices, nécessairement capables de ce qui passait le pouvoir des états généraux, qui n'avaient que celui de porter au roi les représentations et les supplications des provinces qui les députaient, et les remèdes aux besoins et aux maux que les provinces les avaient chargés de présenter au roi pour être examinés. Je lui fis remarquer le peu de poids personnel que ceux qu'il voulait admettre, quand bien même ils seraient admissibles, ajouteraient, non qu'ils dussent être exclus, s'ils pouvaient ne le pas être, mais qui n'étant pas de nature admissible, ne laissaient rien à regretter, et qu'il se trompait grandement, s'il croyait flatter la noblesse par l'admission qu'il prétendait, puisqu'elle ne le pourrait être qu'autant qu'elle serait elle-même admise, non en

la personne de ceux qui le seraient comme nes par leur état de gouverneurs de provinces et de chevaliers de l'ordre, mais seulement en celles de ceux qu'il lui serait permis à elle-même de choisir et de députer. J'ajoutai que le premier des trois ordres, qui était le clergé, voudrait dès lors ne se pas contenter des pairs ecclésiastiques, puisque la noblesse ne se contentait pas des ducs et des officiers de la couronne, quoique de son même ordre; que, par une suite nécessaire, le tiers ordre, surtout les parlements, aurait la même prétention, avec d'autant plus d'apparence qu'à la différence des deux premiers ordres il ne se trouvait de leur personne d'admis que le seul chancelier, qui même n'en était comme plus par son office de la couronne; que cela retomberait donc dans les états généraux, c'est-à-dire dans ce qui n'avait nulle autorité, et dans ce qui se trouvait impraticable. A ces raisons nulle réponse de M. de Noailles que la convenance d'honorer les gouverneurs des provinces et les chevaliers de l'ordre; et moi de répondre qu'il ne s'agissait, en chose de cette qualité, ni de convenance, ni de complaisance, mais de la stabilité immuable par sa légalité d'un acte à faire pour assurer le repos du royaume, l'état des princes de la maison royale sur la succession à la couronne, la foi des puissances avec qui la paix ne se pouvait conclure qu'en assurant pour toujours la tranquillité de l'Europe, ce qui ne se pouvait qu'en se restreignant, pour la loi à faire, à ceux qui en avaient le pouvoir, et en se gardant de la rendre nulle en y admettant comme législateurs ceux qui n'avaient rien qui les pût rendre tels.

Beaucoup d'esprit, de discours et de paroles éloquentes, servirent à M. de Noailles à la place de réponses et de raisons. Il convint qu'on s'en pouvait tenir à mon avis; et néanmoins il voulut, deux jours après, m'en

reparler encore. Voyant qu'il ne réussissait pas en raisons, il prit le parti de tenter l'autorité. Il alla parler au duc de Chevreuse sans m'en dire mot. Il espéra de le gagner par son bien-dire, et que, l'ayant pour lui, le duc de Beauvillier serait emporté, après quoi la chose demeurerait décidée. En effet, il persuada M. de Chevreuse, qui, avec tout son savoir, n'avait pas présentes des choses depuis si longtemps oubliées, parce qu'on n'avait pas eu besoin d'y avoir recours. M. de Chevreuse m'en parla; et ce fut ce qui m'apprit que M. de Noailles l'avait informé de notre dispute, dont pourtant il n'avait osé lui demander de me faire un secret.

M. de Chevreuse, avec tout le savoir, toutes les lumières, toute la candeur que peut avoir un homme, était sujet à raisonner de travers. Son esprit, toujours géomètre, l'égarait par règles, dès qu'il partait d'un principe faux; et comme il avait une facilité extrême et beaucoup de grâce naturelle à s'exprimer, il éblouissait et emportait, lors même qu'il s'égarait le plus, après s'être ébloui lui-même, et persuadé qu'il avait raison. C'est ce qui lui arriva dans la conduite particulière de ses affaires domestiques, qu'il crut sans cesse augmenter, puis raccommoder, et qu'il détruisait géométriquement par règles, par démonstrations, qui le menèrent à une ruine tellement radicale qu'il serait mort de faim sans le gouvernement de Guyenne, et madame de Chevreuse après lui, à qui il ne resta rien que les 30,000 liv. de pension que le roi mit pour elle sur les appointements de ce gouvernement. En autres affaires on l'a vu, en leur lieu, être pour M. de Luxembourg, pour d'Antin, pour les prétentions les plus chimériques, se bercer soi-même de l'ancienneté de Chevreuse du cardinal de Lorraine, et de sa succession à la dignité de Chaulnes, et cela à force de faux raisonnements entés l'un sur l'autre, toujours à la

manière des géomètres, et de la meilleure foi du monde. C'est donc ce qui lui arriva sur cette affaire. Nous disputâmes, nous ne nous persuadâmes point; il fut néanmoins question de nous fixer tous à l'une ou à l'autre opinion, pour marcher après en conséquence. Le duc de Noailles n'insista plus avec moi, comptant sur M. de Beauvillier pour avoir gagné M. de Chevreuse. De mon côté je ne recherchai pas une dispute inutile, mais je crus devoir rendre compte aux trois autres de cette division d'avis. Quelque grande que fût la liaison des ducs de Charost et d'Humières avec le duc de Noailles, depuis l'alliance du premier par le mariage de sa fille unique avec le duc de Gramont, et depuis surtout qu'il était capitaine des gardes, je n'eus pas de peine à les avoir de mon côté. Le duc de Noailles se consola aisément de n'avoir pas persuadé deux hommes qu'il ne regardait pas comme pouvant emporter la balance; et il avait raison de croire que nous nous rendrions tous trois à l'autorité, si le duc de Beauvillier, comme il n'en doutait pas, était emporté par le duc de Chevreuse.

Ce dernier me proposa donc que la chose fût discutée en sa présence, et que, de quelque côté qu'il se rangeât, tous y acquiesçassent. J'y consentis avec plaisir, et je répondis pour MM. de Charost et d'Humières. Le duc de Noailles, qui comptait l'emporter par là, accepta pareillement. J'avais déjà parlé à M. de Beauvillier de cette dispute, mais légèrement; M. de Chevreuse aussi. M. de Beauvillier, qui alors se trouvait fort occupé des affaires, ne voulait point perdre inutilement son temps, et nous avait dit à l'un et à l'autre qu'il fallait nous assembler, et là décider et convenir sur les raisons de part et d'autre; et c'avait été là-dessus que M. de Chevreuse nous avait proposé séparément, au duc de Noailles et à moi, d'en passer par l'avis dont serait M. de Beauvillier.

Le duc de Noailles me parla après de cette proposition de M. de Chevreuse. Lui et moi nous la fîmes aux ducs de Charost et d'Humières, qui en convinrent aisément. L'affaire pressait, et les Anglais voulaient savoir à quoi s'en tenir. Ainsi M. de Beauvillier, comme le plus occupé, ne tarda pas à nous donner l'après-dînée qu'il se prévoyait la plus libre, et voulut que nous nous assemblassions dans la petite chambre de l'appartement du duc de Chevreuse, qui était de plain-pied à la cour des Fontaines, du côté le plus proche de la chapelle, sous une partie de l'appartement de la reine-mère. Nous arrivâmes tous presque en même temps.

M. de Beauvillier ne voulut pas qu'on dît un mot de ce qui nous assemblait que tous ne fussent arrivés, et alors il pria la compagnie d'entrer en matière. C'était à qui voulait inclure à ouvrir pour en proposer les raisons, et à qui voulait exclure à les réfuter, qui par conséquent ne pouvaient parler qu'après les autres. Ainsi, après un petit mot en gros de ce qui nous assemblait, M. de Beauvillier regarda les ducs de Chevreuse et de Noailles, et les pria d'exposer ce qu'ils avaient à dire. Il y eut entre eux un court combat de civilités à qui prendrait la parole. M. de Chevreuse la voulait laisser à M. de Noailles, de qui venait l'avis qu'il avait embrassé. M. de Noailles, par déférence à l'âge et à l'ancienneté, aux lumières, et encore plus à l'effet qu'il en attendait sur le duc de Beauvillier, voulut absolument lui laisser la parole. M. de Chevreuse la prit donc; et, pour ne pas allonger ce récit, je dirai tout court que je ne vis jamais soutenir une mauvaise cause avec tant de grâce, d'esprit, d'éloquence et d'élégance; et, si tout manquait dans les raisons, la perfection du débit, et de tout le secours que peuvent donner l'esprit et le savoir, y fut entière.

Entre nous trois de même avis, je dirai franchement que ce fut à moi à répondre; j'étais l'ancien, j'avais fait le mémoire, c'était mon avis qui était devenu celui des deux autres. Je pris donc la parole à mon tour, et je commençai par l'embarras et la honte où j'étais de me voir forcé à soutenir une opinion contraire à celle du duc de Chevreuse, à qui j'épargnai d'autant moins les louanges, les déférences et les respects, que j'étais mieux résolu à ne le pas épargner sur les raisons. Je dis aussi un petit mot léger de politesse à M. de Noailles, après quoi j'entrai en matière. Je la possédais assez pour me posséder moi-même. Le ton, les expressions, tout fut modeste et mesuré; mais les raisons, les réponses, les réfutations furent décochées avec la dernière force, et par-ci, par-là, respects et compliments courts à M. de Chevreuse, et rien au duc de Noailles. Je n'oubliai pas, entre autres raisons, de leur faire remarquer que les gouverneurs de provinces et les chevaliers de l'ordre, desquels le roi se faisait accompagner en son lit de justice, n'y étaient placés que sur le banc des baillis, c'est-à-dire derrière les conseillers du parlement, du côté des fenêtres; qu'ils y étaient sans voix même consultative, c'est-à-dire absolument sans parole; et qu'ils y demeuraient toujours découverts. Ce contraste avec les simples conseillers du parlement de place et de voix fut exposé avec étendue ainsi que le contraste d'un simple lit de justice, où il ne s'agit que d'enregistrement d'édits et de déclarations du roi tout au plus, et bien rarement encore de quelque interprétation ou de légère législation sur des points de droit ou de coutume qui se prennent en divers sens dans les divers tribunaux, avec une législation de l'importance de celle-ci, qui ne regardait rien moins que la succession à la couronne, et un ordre à y établir inconnu depuis tant de siècles, contraire à

la pratique de tant siècles constante et continuelle, et qui, au préjudice de toutes les lois des états et des familles particulières, excluait de la couronne toute une branche aînée et bien reconnue telle, en faveur des cadettes.

Quoique je me restreignisse le plus qu'il me fût possible, l'importance de la matière, et plus encore la nécessité de démêler, de rendre palpables et de répondre aux sophismes, aux inductions et aux entortillements où le duc de Chevreuse excellait, et qu'il savait masquer d'une apparence de simplicité et de justesse par la netteté, la facilité et la grâce naturelles de son élocution, me rendirent plus long que je n'aurais voulu. Le silence fut entier pendant nos deux discours, et l'application des assistants extrême. M. de Beauvillier surtout n'en perdit pas un mot. Quand j'eus fini, M. de Noailles voulut dire quelque chose : ce ne fut rien qui méritât réponse. M. de Chevreuse reprit la parole, mais en légère répétition de ce qu'il avait déjà dit. M. de Beauvillier ne le laissa pas aller loin, il l'interrompit, lui dit qu'on avait déjà entendu ce qu'il répétait, et lui demanda s'il avait quelque chose de nouveau à dire. M. de Chevreuse convint qu'il n'avait pas de raisons nouvelles. M. de Noailles, sans attendre de question, témoigna par un geste de salut qu'il n'en avait point non plus.

Le duc de Beauvillier regarda les ducs de Charost et d'Humières, comme pour leur demander leur avis, qui dirent en deux mots qu'ils étaient du mien plus que jamais. Alors je vis un prodige qui me combla d'embarras, et qui, en effet, me couvrit de confusion. M. de Beauvillier reprit en très-peu de mots le précis de la chose et de la diversité des deux avis ; puis tout d'un coup cet homme si mesuré, si sage, si modeste, si accoutumé à n'être qu'un en sentiment et en tout avec le duc de

Chevreuse, et à lui déférer, se changea en un autre homme. Il rougit, et parut avoir peine à se contenir. Il dit qu'il ne comprenait pas comment on pouvait penser comme M. de Chevreuse sur ce qui nous divisait, en expliqua les raisons courtement, mais sans rien oublier d'essentiel, dévoila les sophismes avec une justesse, une précision extrême; et de là, et c'est le prodige, et où la honte m'accabla, il tomba sur M. de Chevreuse comme un faucon, et le traita comme un régent fait un jeune écolier qui apporte un thème plein des plus gros solécismes et les lui fait tous remarquer en le réprimandant. Je ne m'étendrai pas davantage sur un discours si animé et dans lequel rien ne fut oublié. La conclusion fut à mon avis. M. de Chevreuse, petit comme l'écolier devant son maître, embarrasse, confus, mais sans altération, acquiesça tout court. M. de Noailles, étourdi à ne savoir où il en était, demeura muet.

En se levant, M. de Beauvillier nous regarda tous pour confirmer le jugement, en disant : « Messieurs, voilà donc que tout est convenu entre nous, et qu'on passe à l'avis de M. de Saint-Simon, » d'un air plus approchant de son air ordinaire. MM. de Chevreuse et de Noailles répondirent qu'ils s'y rendaient; et ce mot ne fut pas plutôt dit que je sortis sans dire mot à personne, et gagnai ma chambre dans le dernier étonnement, non de ce que mon avis avait prévalu, mais de la manière dont la chose s'était passée. Peu de temps après que je fus dans ma chambre, les ducs de Charost et d'Humières y vinrent pleins du même étonnement, et assez aises de la longue et forte boutade. Pour moi, à l'occasion de qui elle s'était faite, j'en étais peiné au dernier point. Le duc de Noailles, à qui M. de Beauvillier ne s'était jamais adressé en tout son discours, mais lui avait laissé voir auparavant que ce mémoire donné

comme de lui, et qu'il avait fait tant faire et refaire, lui paraissait pitoyable, fut outré d'avoir été si fortement battu en la personne de M. de Chevreuse, ce qu'avec tout son art il ne put nous bien cacher. Pour M. de Chevreuse, que j'évitai un jour ou deux, il n'y parut jamais, et il demeura toujours le même avec M. de Beauvillier et avec moi, avec une douceur, une simplicité, une vérité, un naturel vraiment respectables.

CHAPITRE CCCXXXIV.

Conférences sur les formes des renonciations entre le duc de Beauvillier et moi : différence essentielle de validité entre celle du roi d'Espagne et celles des ducs de Berry et d'Orléans. — Le roi non susceptible d'aucune autre forme que d'un enregistrement ordinaire : peine extrême du duc de Beauvillier là-dessus et sur ce que je lui représente. — Le duc de Beauvillier de plus en plus en peine ; je lui propose une façon inouïe d'en sortir. — Je m'anéantis au duc de Beauvillier. — Puissants moyens des ducs de Berry et d'Orléans d'appuyer les justes formes valides en leur faveur. — Je ramène les ducs de Berry et d'Orléans à laisser le roi régler sans nulle résistance la forme des renonciations. — Caractère, état et friponnerie de Nancré ; il ne tient pas à lui et à Torcy de me faire une affaire cruelle auprès du roi sur les renonciations.

Ce fut après à MM. de Chevreuse et de Beauvillier, mais à celui-ci surtout, à voir comment ils s'y prendraient pour oser faire au roi une proposition qu'il trouverait si choquante pour cette autorité dont il était idolâtre, à la déification de laquelle il avait employé tout son règne. Ils m'ont laissé ignorer ce qui se passa là-dessus ; et je n'ai pas cru devoir crocheter des amis si respectables, et qui d'ailleurs avaient en moi la plus parfaite confiance, soit qu'au fait et au prendre ils n'aient osé faire la proposition après avoir bien tâté et reconnu le terrain, qui est ce que le secret à mon égard m'a fait soupçonner, soit

qu'ils aient été repoussés sans espérance. Vers la fin de Fontainebleau, M. de Beauvillier me déclara que le roi n'entrerait jamais dans ces formes, et qu'il ne voulait ouïr parler que d'un simple enregistrement des renonciations au parlement et tout au plus d'y appeler les deux princes intéressés et les pairs; encore n'en voudrait-il pas répondre.

Je lui dis qu'en cela comme en tout le roi était le maître, mais que cela n'aurait aucune validité; que les alliés seraient bien simples s'ils s'en contentaient, et les deux princes intéressés encore plus, à qui cela coupait la gorge. Ce terme l'effraya, et je m'expliquai. Je lui dis donc que ces renonciations étaient doubles et réciproques; qu'en Espagne la forme de toute espèce de législation était certaine et reconnue; que cette même forme servait encore pour la reconnaissance d'un roi et de son héritier, pour son inauguration, pour les serments à lui faire, en un mot, pour tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus auguste à traiter; que cette forme était les états généraux connus sous le nom de *las cortes*, où les grands, les prélats, la noblesse, les conseils, les tribunaux et les députés des villes se trouvaient, où le roi présidait, et où tout ce qui passait était immuable; que c'était là où les renonciations de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans passeraient et seraient admises et enregistrées en loi, sans retour pour eux et leur postérité, outre que le pouvoir des rois d'Espagne, peu ou point astreint aux formes, les pouvait exclure de la succession, comme le simple testament de Charles II avait appelé Philippe V à ses couronnes; qu'il est clair par là qu'il ne manquerait rien à l'exclusion de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans de la succession d'Espagne, pour avoir toute la légalité et la certitude qui la pouvait opérer, tandis que celle du roi d'Espagne et de

sa postérité à la couronne de France ne recevrait pas le moindre degré de validité. Je lui retraçai les raisons qui l'avaient persuadé de la nécessité des formes que j'avais proposées, et qui avaient été si approuvées de lui chez le duc de Chevreuse, lequel était aussi du même avis, à cette petite augmentation près que le duc de Noailles avait imaginée, et que lui avait si fort rejetée; que de tout cela il résulterait que les deux princes et leur postérité demeureraient exclus sans retour de toute prétention à la couronne d'Espagne, tandis que le roi d'Espagne et la sienne demeureraient dans tous leurs droits sur celle de France, parce que sa renonciation, faite de bonne foi de sa part, se trouverait destituée de celle de la nation française à lui et aux siens, et par conséquent ne serait qu'un vain leurre qui ne pourrait jamais acquérir aucun droit aux ducs de Berry et d'Orléans, au préjudice de la branche d'Anjou aînée de la leur. La conversation fut longue; M. de Beauvillier demeura persuadé, mais sans espérance du côté du roi.

Le lendemain nous nous revîmes. Il me représenta la nécessité pressante de la paix, les instances continuelles des Anglais sur les renonciations, l'impossibilité de vaincre le roi sur un article qui lui était aussi sensible que celui de son autorité unique; que l'enregistrement des traités de paix étant en usage, et allant, non à confirmer son autorité par une autre, mais simplement à la promulguer, il consentirait par cette raison à l'enregistrement des renonciations comme d'une partie intégrante du traité de paix; qu'on aurait même peine à lui faire goûter qu'il se fît séparément de l'enregistrement du traité même, c'est-à-dire qu'il se fît deux enregistrements au lieu d'un seul du traité; et qu'il prévoyait une extrême difficulté à y faire appeler, non les deux princes, parce qu'il s'agissait d'eux, et d'autoriser leur

renonciation de leur présence, et que les Anglais ne s'en contenteraient pas autrement, mais d'y faire appeler les pairs, par cette délicatesse extrême d'autorité qui l'effaroucherait en lui proposant une chose non usitée aux enregistrements des traités, et qui le hérisserait par le soupçon d'une autorité confirmative de la sienne. M. de Beauvillier ajouta qu'en différant on ne persuaderait pas le roi davantage sur les formes effectivement nécessaires; que cependant tout était à craindre pour la paix du chagrin extrême d'Heinsius et de son parti, qui gouvernaient les Provinces-Unies, qui ne voulaient point la paix, et du désespoir de la maison d'Autriche et de tout ce qui avait épousé ses intérêts, qui faisaient l'impossible pour accrocher et rompre; que, par toutes ces considérations si pressantes dans lesquelles il me conjurait d'entrer, il me conjurait en même temps d'y faire entrer les deux princes, et de leur persuader de se rendre à l'absolue nécessité. Je répondis que c'était à eux que la chose regardait, à prendre leur parti d'eux-mêmes, non à moi à me servir ou plutôt à abuser de leur confiance, dans l'affaire la plus grande et la plus principale qui pût les regarder et toute leur postérité; que je leur avais démontré quelles étaient les formes de renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, auxquelles seules ils se pussent fier de validité et de stabilité; que je ne pouvais leur tenir un autre langage; que tout ce que je pouvais était de regretter qu'ils n'eussent pas en main un autre conseil que le mien sur une affaire si capitale qui pourrait leur proposer mieux; mais que mes faibles lumières ne me montrant de sûr que les formes dont il s'agissait, je ne pouvais leur en dissimuler toute la nécessité.

Le duc de Beauvillier revint à l'impossibilité à l'égard du roi; moi, que ce n'était pas mon affaire, mais celle

des deux princes; et que, s'ils faisaient instruire les Anglais, ils les persuadassent, comme il était facile et certain, qu'eux-mêmes princes ne trouveraient de sûreté que dans les formes proposées; et pour la sûreté de l'Europe et de la paix tiendraient ferme, et obligeraient enfin le roi à les contenter, tant par la nécessité pressante de la paix, que pour ne laisser pas persuader l'Europe que, par cette feinte de délicatesse d'autorité, il se voulait moquer de toute l'Europe, et en particulier des Anglais, à qui il devait une paix si inespérée et si nécessaire, en les éblouissant d'un enregistrement vain qui laissait la branche d'Anjou dans tous ses droits, et en état, si le cas en arrivait, de porter à la fois les deux couronnes de France et d'Espagne, après tant de sang répandu pour l'empêcher. Ce propos, vrai et solide, effraya étrangement le duc de Beauvillier; il me dit tout ce qu'il put; moi de me taire. Nous nous séparâmes de la sorte.

Comme je m'habillais le lendemain matin, il m'envoya prier d'aller chez lui. Il me dit qu'il n'avait pu dormir de la nuit dans le détroit où je l'avais laissé. Il m'exhorta de nouveau, je demeurai ferme, et la conversation ne finit que par l'heure du conseil. En nous quittant, il me pria qu'il pût m'entretenir encore le lendemain chez lui à la même heure. J'étais dans une vraie angoisse de résister ainsi, pour la première fois, à un homme que je regardais comme mon père et mon oracle depuis toute ma vie, et pour lequel mon estime intime, la tendresse de mon cœur, l'admiration de mon esprit, et la reconnaissance de tout ce qu'il avait fait pour me porter au plus haut point auprès du Dauphin, n'avaient fait qu'accroître la plus entière déférence pour lui. Je le trouvai dans un état encore plus peiné que je ne l'avais laissé la veille. Il reprit ses mêmes rai-

sons. Tandis qu'il parlait, je me parlais à moi-même, et je résolus enfin de sortir du déchirement où je me trouvais.

Tout à coup je l'interrompis, et le regardant avec feu: « C'est battre l'eau, monsieur, lui dis-je, que répéter toujours les mêmes choses; épargnez-vous-en la peine, parce que je vous déclare que jamais elles ne me persuaderont. Mais prenez une autre voie. Vous êtes un ancien ministre d'état et un très-homme de bien, et je ne dirai guère en avouant que je suis bien loin au-dessous de proportion avec vous sur ces deux points. Toute ma vie je vous ai regardé comme mon père, parce que vous avez bien voulu m'en servir, et mon respect et ma confiance vous ont toujours aussi rendu mon oracle. Je veux vous en donner la plus insigne marque, et la preuve la plus unique qui se puisse en donner à un homme, et que je ne donnerais sans exception quelconque à nul autre homme sur la terre, en quelque chose que ce fût. Tenez, monsieur, finissons, quittez tout raisonnement, parce qu'encore une fois vous ne me persuaderez jamais; mais prenez la voie de l'autorité, et sans nulle sorte de raisonnement, dites-moi crûment et nettement en deux mots: Je veux que vous fassiez telle chose. Je ne répliquerai pas un seul mot; et contre mon sens, contre ma conviction la plus intime, contre tout l'ouvrage que j'ai bâti et qui est pleinement achevé, j'obéirai comme un enfant, et je n'oublierai rien pour détruire tout ce que j'ai édifié et persuadé, sans cesser un instant de l'être tout autant que je le fus jamais, et je mettrai tout ce qui est en moi pour ramener les deux princes à tout ce que vous voudrez me prescrire; mais rien sans un *je le veux* et *je l'exige*. Vous en savez plus que moi de bien loin en affaires, vous êtes encore plus s'il se peut au-dessus de moi en piété et en lumières, je me

reposerai dessus et vous sacrifierai mes sentiments les plus chers et ma conviction la plus intime. »

J'avais pendant ce discours les yeux fichés sur les siens; ils se mouillèrent de larmes. Jamais je ne vis homme si concentré ni si touché. Il se jeta à mon cou, et parlant à peine : « Non, me dit-il, c'en est trop, cela n'est pas juste, je n'y puis consentir.—Toutefois, repris-je, ce qui est en débat entre vous et moi ne peut finir que par là. N'espérez rien du raisonnement, mais comptez sur tout par l'autorité. » Mille choses tendres et d'un homme touché jusqu'au plus profond du cœur, succédèrent de sa part à cette nouvelle reprise de déclaration; et finalement il me dit qu'il prendrait cette journée pour y bien penser, et me dire le lendemain, à même heure, en même lieu, à quoi il serait arrêté. Je retournai donc à ce rendez-vous. Il commença par tout ce qu'il est possible à l'amitié d'exprimer, et à l'humilité d'un si grand homme de bien, qui était effrayé de la grandeur de mon sacrifice, et qui en sentait toute l'étendue. Il me dit qu'il n'avait pensé à autre chose la veille, et toute la nuit qu'il n'avait pu dormir; qu'il ne savait comme se résoudre de prendre sur soi ce que je lui proposais, et d'abuser de ma déférence à un point aussi inouï; et de là voulut revenir à raisonner. Je l'interrompis: « Je m'en vais, lui dis-je, monsieur, » en faisant un mouvement comme pour me lever; « de raisonnement je n'en écoute plus; c'est votre décision que j'attends : ou laissez-moi dans ma liberté avec les deux princes, ou prononcez en deux mots avec autorité; et ôtez-vous bien de l'esprit que ceci puisse avoir une autre issue. » Il fut quelques moments sans répondre, et moi en silence. Ses yeux se baignèrent encore. Il se jeta à moi sans rien dire, tout retiré en lui-même. Puis me regardant avec tendresse : « Puisqu'il n'y a donc point

d'autre voie, et que vous le voulez absolument, » me dit-il, mais avec un air de modestie, même de honte qui ne se peut décrire, « il faut bien que je prenne l'unique parti que vous me laissez, quelque peine qu'il me fasse. J'exige donc de vous que vous tâchiez de détruire ce que vous avez fait, non que cela ne soit bon, mais parce que le roi n'y passera jamais, et qu'il nous faut finir la paix, et que vous rameniez les deux princes à se contenter de l'enregistrement en leur présence et en celle des pairs. — Vous le voulez, monsieur, repris-je, vous serez obéi. De ma part je n'y oublierai rien; je vous rendrai compte de temps en temps de ce que j'aurai fait en conséquence. Demeurons-en là fermement, et surtout plus de raisonnements inutiles. » Il m'embrassa encore tendrement, me dit tout ce qui me pouvait exprimer l'effet que son cœur et son esprit ressentaient d'un si extraordinaire abandon de déférence, et combien il en demeurerait pénétré toute sa vie. Cette conversation fut la plus courte de beaucoup, et nous nous séparâmes.

La besogne que j'entreprenais était fort étrange: j'avais soufflé le chaud, j'avais parlé raison, règle, lois, droits, justice, intérêt les plus palpables, et j'avais pleinement persuadé et affermi; il n'y avait plus qu'à en faire usage avec les Anglais, qui ne pouvaient goûter un sceau aussi informe et aussi superficiel, pour des renonciations si importantes à toute l'Europe et à eux-mêmes, qu'un simple enregistrement usité pour tous les traités, et qui n'en avait rendu aucnn plus stable. Ils alléguaient sans cesse le violement des renonciations de la reine, aussitôt après la mort du roi Philippe IV son père, qui avait coûté à l'Espagne un si grand démembrement des Pays-Bas et toute la Franche-Comté, quoique ces renonciations eussent été enregistrées au parlement dans le traité des Pyrénées, que le roi en personne les eût ju-

rées, et signées, face à face du roi son beau-père, en présence de leurs deux premiers ministres et des deux cours, qui en furent acteurs et témoins dans l'île des Faisans ou de la Conférence. On ne pouvait disconvenir que cette solennité n'eût toute une autre force que le simple enregistrement du traité au parlement, ni que celui des renonciations à part qu'il s'agissait de faire ; et néanmoins on ne pouvait disconvenir non plus de l'irruption subite du roi en Flandre et en Franche-Comté, aussitôt après la mort du roi son beau-père, pour se mettre en possession des droits de la reine, dont il fit publier des écrits, nonobstant la renonciation.

Les Anglais eux-mêmes avaient vu, par le traité du partage dont leur roi Guillaume III avait été le principal promoteur, ce qu'on pensait en France des renonciations de la reine, lorsqu'il ne s'agissait plus comme autrefois de simples droits à prétendre sur le roi son frère, malgré l'universalité de ses renonciations, mais de la succession à la monarchie entière ; et toute l'Europe, à l'exception de l'empereur, avait regardé ce traité de partage comme fort avantageux, en ce que la France s'y contentait d'une portion de la monarchie d'Espagne, qu'elle croyait pouvoir prétendre entière nonobstant les renonciations. Elle y était revenue par le testament inespéré de Charles II, et par le vœu de toute la nation espagnole; et il s'agissait au moins d'empêcher d'une manière solide, à laquelle ces exemples rendaient les Anglais et leurs alliés d'autant plus délicats et circonspects, qu'un même prince français ne pût en aucun cas posséder les deux monarchies, et dominer l'Europe par une si formidable puissance. Les Anglais n'avaient pas oublié par quelle forme de jugement Philippe de Valois avait emporté la couronne de France, en vertu de la loi salique, sur leur roi Edouard III, bien plus proche par

sa mère, fille de Philippe le Bel, et sœur des rois Louis X le Hutin, Philippe V le Long, et Charles IV le Bel, morts sans postérité masculine, lesquels étaient cousins germains de Philippe de Valois, fils des deux frères. Les Anglais n'avaient pu oublier que Edouard III reconnut si bien le pouvoir des juges et la validité du jugement qu'il ne songea pas à contester, qu'il rendit personnellement hommage à Philippe de Valois, 6 juin 1329, dans l'église d'Amiens, pour ce qu'il tenait de la couronne de France, et que ce ne fut qu'au bout de quelque temps qu'il s'avisa de vouloir revenir par les armes contre le droit qu'il avait reconnu excité par les pratiques du fameux Robert d'Artois outré d'avoir été juridiquement débouté du comté-pairie d'Artois, dans la dignité et possession duquel sa tante paternelle Mahaut avait été maintenue, et déshonoré de plus par la preuve de faux, et le jugement en conséquence de quatre pièces qu'il avait fait fabriquer et produire, ce qui le jeta entre les bras d'Edourd III, pour se venger de sa mauvaise fortune contre son roi et sa patrie. Il n'en fallait pas tant avec des gens aussi accoutumés et attachés que le sont les Anglais aux formes légales et juridiques, pour les porter à demander toutes celles qui uniquement pouvaient valider solidement des renonciations si importantes à eux et à toute l'Europe, et dont tous les alliés se reposaient sur eux et sur leur propre intérêt, dans un traité dont ils s'étaient enfin rendus les maîtres.

Eux instruits et bien persuadés, c'était à M. le duc de Berry et à M. le duc d'Orléans à les laisser faire, à ne se montrer en rien, à laisser au roi les soupçons qu'il aurait voulu prendre, mais à se bien garder de tout ce qui aurait pu lui en donner lieu à leur égard; en tout cas, en évitant bien attentivement toutes preuves possi-

bles, l'un son petit-fils, l'autre son neveu, se consoler des reproches sans preuves et des humeurs, par la solidité avec laquelle ils s'assuraient une réciproque validité de leurs renonciations et de celles du roi d'Espagne, puisque le roi n'aurait eu en ce cas d'autre choix que celui de souffrir les formes que les Anglais auraient exigées, ou de rompre la paix, auquel cas il n'y aurait point de renonciations, et de continuer une guerre que toutefois il ne lui était plus possible de soutenir.

Toutes ces choses m'étaient bien présentes, je les avais bien inculquées aux deux princes, et ils étaient bien persuadés. Défaire ce même ouvrage était une triste entreprise. Persuader contre sa propre conviction est un étrange embarras. Il fallait pourtant travailler en conformité de ce que le poids immense de M. de Beauvillier sur moi m'avait fait lui promettre. Le récit en détail en serait long et ennuyeux ; je me contenterai de dire que je commençai par éloigner, et empêcher après, toute instruction et tout concert des Anglais. Je revins auprès des deux princes à des réflexions de prudence et de timidité sur le danger que le roi pût découvrir ce commerce, et qu'il se prît à eux de la roideur des Anglais, et de leurs propositions de formes, qui, selon ses délicates et si sensibles préventions, attaqueraient aux yeux de toute l'Europe son autorité si chérie, et lui feraient recevoir l'affront de souffrir que celle de ses sujets la confirmât, et y parût nécessaire. Je les pressai sur le désespoir où le roi se trouverait d'acheter la paix à ce prix, ou de continuer une guerre qu'il savait si précisément ne pouvoir soutenir, et dont le poids l'avait forcé aux conditions les plus honteuses et les plus dommageables, qu'il avait même vu mépriser, et de laquelle il sortait par le moyen de l'Angleterre, sans qu'il fût plus question de lui en imposer que d'honnêtes. J'avais af-

faire à deux princes forts différents, mais tout semblables pour l'excès de la timidité. M. le duc de Berry, tenu de très-court depuis son enfance, était accoutumé à dépendre du roi jusque pour les choses les plus ordinaires et les plus indifférentes, et à trembler sous son moindre sérieux. M. le duc d'Orléans ne le craignait guère moins. Il était de plus si battu de l'oiseau par les diverses aventures de sa vie, qu'il était tout aussi éloigné que M. le duc de Berry de s'exposer à sa colère. Ce furent les armes dont je me servis contre moi-même, et pour les ramener à ce que je voulus, en ruinant ce que j'avais édifié.

C'était à quoi j'étais occupé, lorsque, tout à la fin du voyage de Fontainebleau, je fus averti de la chose du monde que pour lors je méritais le moins. Nancré y avait fait quelques tours; il avait écumé quelques mots de fins de conversations, interrompues par son arrivée deux ou trois fois, entre M. le duc d'Orléans et moi. Il avait eu, comme je l'ai dit en son lieu, la charge de capitaine de ses Suisses, par madame d'Argenton, sur Saint-Pierre, pour qui madame la duchesse d'Orléans la voulait alors, qui de pique le fit depuis son premier écuyer, contre le gré de M. le duc d'Orléans; et cela avait fait de grandes brouilleries. Nancré était un bourgeois de Paris qui s'appelait Dreux, de même famille que le gendre de Chamillart; mais son père avait servi, il était devenu officier général avec estime et gouverneur de. . . . . . Il avait épousé en secondes noces une fille de la Bazinière, dont j'ai parlé ailleurs, et qui était sœur de la mère du président de Mesmes qui vivait intimement avec eux. Nancré avait beaucoup d'esprit. Il s'était lassé de l'emploi de lieutenant colonel de je ne sais plus quel régiment, où il était parvenu par ancienneté. Il trouva cette porte pour en sortir. Il vivait dans la

liaison la plus étroite avec sa belle-mère, vieille beauté riche et fort du grand monde de Paris. Elle alla loger avec lui au Palais-Royal, et elle y tint le dé. Lui se fourra tant qu'il put dans le monde. Il avait ce qu'il fallait pour en être goûté, et la probité ne l'arrêtait sur rien. Il voulait cheminer et être de quelque chose; les moyens ne lui coûtaient pas. Il s'était fourré chez M. de Torcy. Il y chercha commission de parler à M. le duc d'Orléans sur les renonciations. Chagrin de n'en pas avoir l'honneur auprès de Torcy, il alla lui dire que c'était moi qui, entêté de pairie, lui tournais la tête sur les formes, et arrêtais la paix.

Torcy, avec qui je n'avais pas la plus légère habitude, et qui était ami de beaucoup de gens avec qui je ne frayais pas, alla rendre au roi ce que Nancré lui avait rapporté. Le roi en colère en parla à M. le duc de Berry, et lui cita les auteurs. J'en fus incontinent averti par M. le duc de Berry même. Cela m'engagea à le prier de trouver bon que je ne le visse plus du tout pour ôter au roi tout prétexte, et que notre commerce se continuât par madame de Saint-Simon et M. le duc d'Orléans, par qui il avait toujours passé, en sorte même que je n'avais vu que peu et rarement M. le duc de Berry en particulier. Je ne pouvais en user de même sans éclat avec M. le duc d'Orléans, ainsi je me résolus à ce qui pourrait en arriver. Je me plaignis amèrement à lui de la scélératesse de Nancré, qui s'enfuit à Paris aussitôt, et ne reparut de longtemps. Le roi néanmoins ne me fit semblant de rien; et comme en effet je parvins à ramener les deux princes à se contenter de l'enregistrement fait en présence des pairs, cette friponnerie de Nancré, et ce mauvais office de Torcy n'eurent aucune suite. Je le laissai tomber et ne crus pas devoir dire ni faire dire au roi quoi que ce fût là-dessus.

CHAPITRE CCCXXXV.

Les ducs d'Hamilton et d'Aumont, ambassadeurs en France et en Angleterre : grand traitement de ce dernier qui, avant son départ, est fait seul chevalier de l'ordre.—Extraction et mort du duc d'Hamilton. — Le duc de Shrewsbury, ambassadeur en France. — Le baron de la Vieuville, ambassadeur de Malte au lieu du feu baron de Noailles. — Course de l'électeur de Bavière à Fontainebleau. — Retour du roi par Petit-Bourg à Versailles. — Départ de la duchesse d'Albe pour l'Espagne : abbé de Castiglione, quel : il l'épouse et sa fortune. — La Salle : son extraction, son caractère, sa fortune, son mariage : quelques anciennes et courtes anecdotes.

Quelque dépit et quelques obstacles que les alliés apportassent à la paix, les choses étaient tellement avancées avec l'Angleterre, que le duc d'Aumont fut nommé pour y aller en ambassade, sur ce que le duc d'Hamilton fut déclaré ambassadeur en France. M. d'Aumont était alors fort en liaison avec le duc de Noailles et moi, et j'aurai lieu d'en parler dans les suites. Il eut 24,000 écus d'appointement par an, 24,000 livres pour dédommagement de la perte du change, et 54,000 livres pour ses équipages et pour trois mois d'avance. Il eut de plus 500,000 livres de brevet de retenue sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et fut chevalier de l'ordre, seul et extraordinairement à une messe basse avant son départ. C'est le dernier que le roi ait fait.

Le duc d'Hamilton était un assez jeune seigneur, fort du parti de la reine et considéré. Il était Douglas. Anne Hamilton, fille aînée du dernier Jacques, marquis d'Hamilton, avait épousé Guillaume Douglas, comte de Selkirk. Le marquis d'Hamilton fut fait duc et chevalier de la Jarretière par Charles Ier, et après diverses fortunes eut la tête coupée peu de jours après cet infortuné monarque. Charles II, son fils, après son rétablissement, fit duc d'Hamilton ce comte de Selkirk, gendre du dernier duc d'Hamilton, qui n'avait point laissé de garçon; et ce nouveau duc d'Hamilton eut avec la dignité presque tous les biens de son beau-père qui lui furent restitués, dont il prit le nom et les armes. C'est le grand-père ou le bisaïeul de celui dont il s'agit ici. Le parti contraire à la reine, outré de n'avoir pu empêcher la paix, se rabattit faute de mieux à lui faire toutes les sortes de dépit qu'il put. Hamilton avait gagné un procès depuis peu en plein parlement contre milord Mohun du parti contraire. Ce parti le piqua tant qu'il put, et le força presque malgré lui à se battre avec Hamilton. Mohun fut tué sur la place, mais Macartney, qui lui servait de second, enfila sur-le-champ le duc d'Hamilton par derrière et s'enfuit. La reine, qui sentit d'où le coup partait, en fut également affligée et offensée, et nomma à l'ambassade de France le duc de Shrewsbury, chevalier de la Jarretière, l'un de ses plus confidents ministres, aîné de la maison Talbot.

Le bailli de la Vieuville, beau-frère de la dame d'atours de madame la duchesse de Berry, succéda au feu bailli de Noailles à l'ambassade de Malte et y fit tout fort noblement.

L'électeur de Bavière fit une légère apparition à Fontainebleau. Il y vint de Petit-Bourg, vit le roi un quart d'heure dans son cabinet, dit en sortant à d'Antin qu'il

partait beaucoup plus content qu'il ne l'avait espéré en venant, et s'en retourna à Petit-Bourg.

Quinze jours après, c'est-à-dire le mercredi 14 septembre, le roi, après le conseil d'état, alla coucher à Petit-Bourg, et le lendemain à Versailles, où peu de jours après la duchesse d'Albe prit congé de lui chez madame de Maintenon. Elle partit peu de jours après, sans avoir laissé un sou de dettes de leur longue et magnifique ambassade en des temps très-malheureux. Elle emmena avec elle un petit abbé de Castillon qui n'avait pas de chausses, et qui n'avait de ressource que les lieux et les heures publics, où il ennuyait même beaucoup de sa présence qui était aussi assez vilaine. Il était Gonzague, mais arrière-cadet, et il cherchait ici fortune depuis quelques années. Je ne sais comment il fit connaissance avec la duchesse d'Albe; mais fort peu après être arrivés en Espagne, il quitta le petit collet et elle l'épousa. Il parvint en cette considération, peu après, à la grandesse et à la clef de gentilhomme de la chambre. Ils n'ont point eu d'enfants. Elle venait de mourir lorsque j'arrivai en Espagne, où je le vis sans meubles, avec un châlit et un capucin, qui en voulait prendre l'habit. La douleur ne fut pas de durée; il s'était déjà remarié, lorsque j'en partis, à une beauté fille du père de Santo-Buono-Carraccioli, chose infiniment rare en Espagne.

La Salle, qu'on a vu avoir vendu pour la seconde fois sa charge de maître de la garde-robe, par un hasard unique, s'ennuya de son oisiveté. C'était un fort honnête homme, qui avait du sens, et qui ne manquait pas d'esprit, bien fait et de fort bonne mine, qui, pour le petit-fils d'un vendeur de sabots dans la forêt de Senonches, avait fait une grande fortune, n'en était pas encore content, et se rendait peu de justice. Un ancien bailli de la Ferté que j'y ai vu longtemps, et qui a survécu mon

père de beaucoup d'années, nous en mit au fait pour l'extraction. J'étais à la Ferté avec ma mère lorsque mon père, mandé pour le chapitre, nous envoya la liste de la promotion de 1688. Ce bailli se trouva à la réception des lettres et à la lecture de la liste. Au nom de la Salle, il demanda qui il était, et sur la réponse se mit à rire, et dit que cela ne se pouvait pas, et enfin ajouta qu'étant jeune il avait connu son grand-père qui vendait des sabots en gros, après en avoir fait dans sa jeunesse. Il nous dit qu'étant devenu à son aise sur ses vieux jours il avait acquis une petite terre qui n'a jamais valu 1,000 écus de rente, et sans aucune étendue dans la lisière de la forêt de Senonches qui s'appelle la Salle. J'y ai passé plusieurs fois; ils y ont fait un petit castel de cartes, proportionné à la valeur de ce petit bien. Le fils du sabotier voulut aller à la guerre, il s'y distingua; il parvint par son ancienneté à la tête des gendarmes de la garde.

Caillebot avait quitté ce nom et s'appelait la Salle; il vivait dans un temps où on se battait beaucoup; il était fort sur la hanche, et passa pour un brave à quatre poils qu'il ne fallait pas choquer. Ce fut par ses bravades que le cardinal Mazarin, qui en avait aisément peur, et qui voulait aussi s'en attacher partout, le poussa dans les gendarmes que Miosseus commandait, si connu depuis sous le nom de maréchal d'Albret, et si compté à la cour et dans le monde. La Salle sut si bien lui faire sa cour et se faire passer d'ailleurs pour un brave important, qu'il eut la compagnie quand le maréchal d'Albret la quitta en 1666. Il poussa son fils dans cette compagnie quoique jeune, car il était de 1646; il se trouva de la valeur et de l'honneur, et il monta assez vite. M. de Soubise était dans la même compagnie; il y était entré pauvre gentilhomme, et fort éloigné d'imaginer de devenir prince et fort riche; la beauté de sa seconde femme et la

bonté du roi firent ce miracle. Il était en son plus doux mouvement lorsque la Salle mourut et laissa la compagnie des gendarmes vacante en 1672. M. de Soubise l'obtint, mais le fils de son prédécesseur l'y importuna. Il pensa toujours de loin pour fonder des établissements avec son grand secours domestique. Il voulut ranger de bonne heure tout obstacle à pouvoir assurer sa charge à sa famille. La Salle servait bien, ne voulait point quitter, et il avait la fantaisie d'espérer de succéder à M. de Soubise. Cette folie fit sa fortune; il y en avait au crédit où était madame de Soubise; d'ailleurs cette espérance aurait pu être fondée sur l'âge de M. de Soubise qui avait quinze ans plus que lui, et sur les hasards de la guerre. La conjoncture heureuse qui se présenta fit l'affaire de tous les deux.

Il y avait plusieurs années que Vardes était chassé pour avoir eu une part principale dans l'affaire qui perdit la comtesse de Soissons et le comte de Guiche, et qui touchait le roi si fort immédiatement. Vardes était un favori qui par sa trahison attira sur soi plus de colère; il fut envoyé à Aigues-Mortes dont il était gouverneur, avec défense d'en sortir et d'y voir personne, et ordre de se défaire de sa charge de capitaine des Cent-Suisses de la garde. C'est le même qui se battit avec mon père. Il était chevalier de l'ordre, de la promotion de 1661, et si gâté de la fortune, et que j'ai ouï dire aux contemporains qu'il regarda pour la première fois son cordon bleu avec quelque complaisance en chemin de son exil. On espère toujours. Vardes se flatta du pardon après un châtiment de quelques années, et il s'obstina à garder sa charge pour ne se pas trouver dépouillé à son retour. A la fin on lui fit si bien entendre que son espèce de prison ne finirait que par sa démission, qu'il se résolut à ce calice. M. de Louvois, ennemi terrible et implacable.

mais également bon ami et bon parent, fut bientôt averti; il fit parler à Vardes par Tilladet, son cousin germain, qu'il avait déjà fait maître de la garde-robe, et Vardes, dans la nécessité de vendre, crut se faire un protecteur de Louvois. Madame de Soubise, instruite de la première main, saisit la charge de maître de la garde-robe que Tilladet allait vendre pour se défaire de la Salle, et s'en délivrer par une fortune si fort au-dessus de lui. Vouloir et pouvoir fut pour elle la même chose. Ainsi la Salle quitta les gendarmes et le service militaire pour celui de la cour et de la personne du roi, en 1678. Ce service était d'une assiduité extrême : lever, coucher, changement d'habit pour la chasse ou la promenade tous les jours, en y allant et au retour, et cela de deux années l'une tout de suite, avec un prince qui voulait une entière régularité. Celle de la Salle la fut, et plut fort au roi, mais elle devint continuelle pendant bien des années que Lyonne, fils du secrétaire d'état, fut son camarade, qui ne mettait jamais le pied à la cour, et que les services importants de feu son père, et la considération des Estrées, dont le duc neveu du cardinal avait épousé sa sœur, faisait passer au roi, jusqu'à ce qu'enfin il vendit à Souvré, fils de feu M. de Louvois.

Une vie si coupée et si nécessairement occupée de riens, déplaisait souvent à la Salle. Il était fort glorieux et entêté de son mérite, et quoique j'eusse peu d'habitude avec lui, et en général c'était un homme chagrin, particulier, sauvage, avec qui on n'en avait guère, je lui ai ouï regretter les gendarmes, et sa charge qui l'avait tiré du service, disait-il, malgré lui, et l'avait empêché d'être maréchal de France. Désœuvré, pour n'avoir plus de fonctions et n'avoir jamais eu beaucoup de commerce, il s'en était allé auprès de Dreux, dans une petite terre appelée Montpinçon, dont la maison était au bord de la

rivière d'Eure, dont les jardins étaient souvent inondés. Il l'accommoda pour habiter et pour s'amuser; il s'y ennuya, il s'alla promener en Basse-Normandie chez des gens de sa connaissance. Il trouva dans une de ses visites une fille de vingt ans, jolie et bien faite, avec sa mère, qui était du voisinage, et qui s'appelait mademoiselle de Benouville. Il les vit le soir qu'il y arriva, et y dîna le lendemain avec elles. Quelqu'un à table demanda à la mère si elle ne songeait point à la marier. Elle répondit qu'elle y pensait bien, mais que cela n'était pas facile quand on n'avait rien à donner. De propos en propos elle dit que ce qu'elle voudrait trouver, ce serait quelque homme âgé qui ne songeât point au bien, mais à se donner une compagnie et une femme qui eût soin de lui et qui en fût tout occupée; que sa fille avait la raison de penser de même et d'aimer mieux un mariage comme celui-là, qui la mettrait à son aise, que d'épouser un jeune homme. La conversation changea, la Salle ne parut pas y prendre la moindre part, mais il y fit ses réflexions. Elles ne furent pas longues. Dans la fin de la journée il s'informa au maître de la maison de ce que c'était que M., madame et mademoiselle de Benouville; ce qu'il en apprit ne lui déplut pas, et la demoiselle lui avait donné dans les yeux. Il crut bannir l'ennui de sa vie en l'épousant, et tout de suite pria celui à qui il s'en informait d'en faire la proposition à la fille et à la mère. Toutes deux, le lendemain matin, crurent rêver, et eurent peine à se persuader que la chose fût sérieuse. Le cordon bleu du vieux galant qui la demandait sans dot quelconque, uniquement à condition de demeurer à Montpinçon sans jamais aller à Paris, leur parut les cieux ouverts. Elles envoyèrent bien vite chercher le père, et dans le jour tout fut d'accord et réglé. La Salle partit là-dessus pour le venir dire au roi, et s'en retourna tout aussitôt en

Normandie où le mariage se fit. Il a été très-heureux, et cette jeune femme a vécu avec lui à merveilles; vertu, complaisance, soin d'attirer du monde, et pourtant avec économie. Ils se firent aimer et considérer chez eux. La Salle avait soixante-six ans. Il lui tint parole sur Paris, mais lui-même ne faisait que deux ou trois apparitions par an à Versailles, et encore moins à Paris. Ils ont eu un fils qui est dans le service et marié.

CHAPITRE CCCXXXVI.

Le roi à Rambouillet. — Mort de Ribeyre, conseiller d'état : sa place donnée à la Bourdonnaye son gendre. — Mort de Godolphin. — Le Quesnoy rendu à discrétion ; Bouchain, la garnison prisonnière : Valory et Varennes, gouverneurs ; Châtillon, brigadier. — Perte de la Quenoque : les campagnes finies, retour des généraux d'armée à la cour ; Montesquiou demeure à commander en Flandre. — La princesse des Ursins aux eaux de Bagnères : Chalais l'y va trouver : pompe de cette dame. — Survivance du gouvernement de Lyon, etc., au duc de Villeroy, et les lieutenances à ses fils ; Villars gouverneur de Provence : Saillant gouverneur de Metz : Tessé général des galères : les frères Broglio gouverneurs de Gravelines et du Mont-Dauphin ; Dangeau donne à son fils son gouvernement de Touraine : le comte de Toulouse et d'Antin achètent leurs maisons à Paris. — 400,000 liv. d'augmentation de pension à M. le duc de Berry ; il entre au conseil des dépêches ; la musique du roi à la messe de madame la duchesse de Berry. — Hammer à la cour merveilleusement reçu : quel cet Anglais ; les duchesses, etc., conservent leur nom et leur rang en se remariant au-dessous de leur premier mari en Angleterre. — Marlborough se retire en Allemagne : quelle y était sa principauté de l'empire. — Renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France en pleines cortès : lettre tendre qu'il écrit là-dessus à M. le duc de Berry. — Mort de l'abbé d'Armagnac. — Mort du duc de Chevreuse : anecdotes sur sa famille, sur lui, sur la duchesse sa femme. — Mort du duc Mazarin : anecdotes sur lui, sur sa famille, sur leur fortune. — Mort de la duchesse de Charost. — Mort du duc de Sully.

Le roi alla les premiers jours d'octobre passer une semaine chez M. le comte de Toulouse à Rambouillet,

avec un très-court accompagnement. Excepté sa propre table, M. le comte de Toulouse fit et magnifiquement la dépense de tout le reste. Le roi y fit une chose contre sa coutume. Ce fut de permettre à la Bourdonnaye d'y venir lui parler, et de lui donner la place de conseiller d'état, vacante par la mort de Ribeire, son beau-père, car il évitait toujours ces espèces de successions dans les familles. Le beau-père était d'une grande réputation et parfaitement intègre; le gendre s'en était acquis dans les grandes intendances.

Ce fut aussi où on apprit la mort de Godolphin, naguère grand trésorier d'Angleterre, espèce de premier ministre, et le chef du parti wigh dont le fils avait épousé la fille du duc de Marlborough, chez qui il mourut de la taille, à la campagne, et ces deux hommes ne furent jamais qu'un. Ce fut un grand soulagement pour la reine et pour le nouveau ministère, un grand abattement pour le parti qui lui était opposé, et le dernier coup du revers de la fortune pour le duc de Marlborough.

Le roi y reçut aussi la nouvelle de la prise du Quesnoy par M. de Châtillon, qui a fait depuis une si grande fortune et si peu espérée, que Voysin, son beau-père, lui amena à son travail. La place se rendit à discrétion. Ils étaient encore onze à douze cents hommes sous les armes, et il s'y trouva un grand amas d'artillerie et de munitions. Châtillon fut fait brigadier pour la nouvelle, et Valory eut le gouvernement de la place dont il avait conduit les travaux du siége. Aussitôt après le maréchal de Villars fit le siége de Bouchain qui se rendit peu de jours après, la garnison prisonnière de guerre. Villars envoya la nouvelle par le comte de Choiseul, son beau-frère, et la garnison à Rheims, avec le gouverneur, parce que c'était lui qui avait fait, cette même campagne, une course en Champagne qui avait fort effrayé ce pays. Le gou

vernement de Bouchain fut rendu à Varennes qui l'avait auparavant. Cette conquête fut une consolation de la perte de la Quenoque, qui venait d'être surpris par un partisan d'Ostende à l'ouverture des portes, qui s'était faite par l'aide major sans découverte ni la moindre précaution. Ainsi finit la guerre cette année. Les armées d'Allemagne et de Savoie venaient de se séparer, et les maréchaux d'Harcourt et de Berwick arrivèrent à la cour incontinent après, et en même temps le maréchal de Villars. Montesquiou demeura à commander en Flandre.

Madame des Ursins fit en même temps un voyage à Bagnères pour une enflure de genou, escortée par un détachement des gardes du corps du roi d'Espagne, en avant-goût de la souveraineté dont elle se flattait. Chalais l'y alla trouver de Paris. Son retour à Madrid ne fut pas moins pompeux.

En ce même temps-ci le roi fit plusieurs grâces. Le maréchal de Villeroy eut pour le duc de Villeroy la survivance de son gouvernement, la lieutenance générale qu'il en avait pour le marquis de Villeroy son petit-fils, et la lieutenance de roi de celui-ci à son frère. Le maréchal de Villars obtint le gouvernement de Provence; celui de Metz qu'il avait fut donné à Saillant; la charge de général des galères au maréchal de Tessé, absent, et qui ne l'avait pas demandée, avec le pareil brevet de retenue de M. de Vendôme et les appointements échus depuis sa mort. Le gouvernement de Mont-Dauphin et celui de Gravelines aux deux Broglio, l'un gendre de Voysin, l'autre qui a fait une si grande fortune, et Dangeau eut permission de céder à son fils le gouvernement de Touraine en en retenant l'autorité et les appointements. La Vrillière, assez mal dans ses affaires, vendit sa magnifique maison vis-à-vis la place des Victoires au

comte de Toulouse, et d'Antin en acheta une autre fort belle à peu près dans le même quartier, qui avait été bâtie par Chamillart. On ne laissa pas d'être surpris que ces deux hommes, qui tenaient de si près au roi, l'un par ce qu'il lui était, l'autre par sa charge, et plus encore par sa faveur, et courtisan au suprême, fissent ces acquisitions dans Paris. Peu de temps après, le roi suppléa à la modicité de l'apanage de M. le duc de Berry par une pension de 400,000 francs, et ordonna à sa musique de se trouver tous les jours à la messe de madame la duchesse de Berry, comme à la sienne, qui fut une très-sensible distinction pour elle et pour M. le duc de Berry. Il en reçut une plus touchante par l'entrée au conseil des dépêches, qui était le chemin des autres conseils.

Il parut à la cour un personnage singulier qui y fut reçu avec des empressements et des distinctions surprenantes. Le roi l'en combla, les ministres s'y surpassèrent; tout ce qui était de plus marqué à la cour se piqua de le festoyer. C'était un Anglais d'un peu plus de trente ans, de bonne mine et parfaitement bien fait, qui s'appelait le chevalier Hammer, et qui était fort riche. Il avait épousé aussi la fille unique et héritière de milord Harrington, secrétaire d'état, veuve du duc de Grafton, qui s'en était éprise, et qui conserva de droit son nom et son rang de duchesse de Grafton, comme il se pratique toujours en Angleterre en faveur des duchesses, marquises et comtesses, qui étant veuves se remarient inégalement. Hammer passait pour avoir beaucoup d'esprit et de crédit dans la chambre des communes. Il était fort attaché au gouvernement d'alors, et fort bien avec la reine, qui l'avait tenu toute la campagne auprès du duc d'Ormond pour être un peu son conseil. De Flandre il vint ici; il y demeura un mois ou six semai-

nes, également couru et recherché, et s'en alla d'ici en Angleterre pour l'ouverture du parlement. Je n'ai point su alors ce qu'il était venu faire, ni même s'il était chargé de quelque chose, comme l'accueil qu'il y reçut porte à le croire, et j'ai oublié à m'en informer depuis. On n'en a guère ouï parler dans la suite. Il faut qu'il n'ait fait ni figure, ni fortune sous ce règne en Angleterre, et qu'il ne se soit pas accroché au suivant. Il ne trouva plus le duc de Marlborough qui venait enfin d'en sortir avec permission, et de passer à Ostende avec très-peu de suite. Son dessein était de se retirer en Allemagne, où il était prince de l'empire, ou plutôt de l'empereur Léopold, qui lui avait donné le titre de prince de Mindelen, sans la principauté, mais de l'argent pour acheter des terres en Souabe, auxquelles on devait donner le titre et le nom de Mindelen ; mais il avait gardé l'argent et n'avait point acquis de terres.

Il arriva un courrier d'Espagne avec la copie de l'acte de renonciation du roi d'Espagne, passée le 5 novembre en pleines cortès, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre. Ce courrier apporta aussi un projet pour celle de M. le duc de Berry, et une lettre de la main du roi d'Espagne à ce prince, la plus tendre, la plus forte, la plus précise, pour lui témoigner sa sincérité dans cet acte qui l'avançait en sa place à la succession à la couronne de France, et avec quelle joie son amitié pour lui le lui avait fait faire. Lui et M. le duc d'Orléans me la montrèrent, parce que je demandai à la voir. Elle me parut si importante, que je leur recommandai beaucoup de la conserver soigneusement comme une pièce tout à fait importante pour eux ; ils ne s'en étaient seulement pas avisés. Ils me l'avouèrent et trouvèrent que j'avais grande raison.

Plusieurs personnes considérables moururent dans la

fin de cette année. L'abbé d'Armagnac étant allé voir sa sœur à Monaco, y mourut de la petite-vérole : il avait trente ans, de bonnes mœurs, deux grosses abbayes en attendant mieux, et M. le Grand comptait qu'il aurait pour lui la nomination de Portugal au chapeau, que son frère avait autrefois perdu par l'avarice de madame d'Armagnac, qui fit l'éclat étrange qui l'ôta de toutes sortes de portées.

La mort de M. de Chevreuse, qui arriva à Paris le samedi 5 novembre, entre sept à huit heures du matin, me donne occasion de m'étendre sur un personnage qui a tant, toujours et si singulièrement figuré, et avec qui j'ai vécu tant d'années dans la plus intime confiance d'affaires, et dans la plus libre privance d'amitié et de société. Quoique j'en aie rapporté diverses choses en plusieurs occasions, il en reste bien plus encore que la longueur m'empêchera de dire, quoiqu'il y eût en toutes à s'amuser, et peut-être plus encore à profiter. Né avec beaucoup d'esprit naturel, d'agrément dans l'esprit, de goût pour l'application et de facilité pour le travail et pour toutes sortes de sciences, une justesse d'expression sans recherche et qui coulait de source, une abondance de pensées, une aisance à les rendre et à expliquer les choses les plus abstraites ou les plus embarrassées avec la dernière netteté, et la précision la plus exacte, il reçut la plus parfaite éducation des plus grands maîtres en ce genre, qui lui donnèrent toute leur affection et tous leurs rares talents.

Le duc de Luynes, son père, n'avait ni moins d'esprit ni moins de facilité et de justesse à parler et à écrire, ni moins d'application et de savoir. Il s'était lié par le voisinage de Dampierre avec les solitaires de Port-Royal-des-Champs, et après la mort de sa première femme, mère du duc de Chevreuse, s'y était retiré avec eux ; il avait

pris part à leur pénitence et à quelques-uns de leurs ouvrages, et il les pria de prendre soin de l'instruction de son fils, qui, né le 7 octobre 1646, n'avait que sept ans à la mort de sa mère, qui fut enterrée à Port-Royal-des-Champs. Ces messieurs y mirent tous leurs soins par attachement pour le père, et par celui que leur donna pour leur élève le fonds de douceur, de sagesse et de talents qu'ils y trouvèrent à cultiver. La retraite du duc de Luynes à Port-Royal-des-Champs dura plusieurs années. Sa mère, si fameuse dans toutes les grandes cabales et les partis de son temps, sous le nom de son second mari le duc de Chevreuse, mort sans postérité en 1657, elle en 1679, suivant le siècle par son âge, était très-peinée de voir son fils comme enterré. M. de Chevreuse, dernier fils du duc de Guise, tué aux derniers états de Blois en 1588, avait toujours vécu avec elle dans la plus grande union, et comme elle avait toujours passionnément aimé le duc de Luynes, qui logea toujours avec eux, M. de Chevreuse l'aima de même, et leur fit à tous deux tous les avantages qu'il put. Il donna même au duc de Luynes sa charge de grand fauconnier, et son gouvernement d'Auvergne que M. de Luynes ne garda pas longtemps. Sa famille ne souffrait guère moins que madame de Chevreuse d'une retraite qui rendait ses talents inutiles pour le monde. Ils s'adressèrent à mon père qui était son ami intime. Il fut plus heureux qu'eux dans ses remontrances. M. de Luynes sortit de Port-Royal, mais il en conserva l'affection et la piété. Il retourna loger avec sa mère, où toute sa piété ne put le défendre de l'amour pour sa propre tante.

Madame de Chevreuse était fille du second duc de Montbazon, frère du premier et d'une Lenoncourt, et sœur de père et de mère du prince de Guéméné, depuis

troisième duc de Montbazon, si connu par son esprit, père du quatrième duc de Montbazon, mort fou et enfermé à Liége, et du chevalier de Rohan décapité à Paris devant la Bastille, pour crime de lèse-majesté en 1674, le 17 janvier. Le père de madame de Chevreuse épousa en secondes noces une Avaugour ou Vertus des bâtards de Bretagne, de laquelle il eut M. de Soubise, dont la mort a été rapportée, il n'y a pas longtemps, et deux filles dont l'aînée fut abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue, et mourut en 1682, et c'est la cadette dont il s'agit ici. Elle avait quarante ans juste moins que sa sœur la duchesse de Chevreuse, qui était de 1600, et elle de 1640. Elles avaient perdu leur père commun en 1654, et sa mère à elle en 1657. Madame de Chevreuse l'avait élevée, et prit soin d'elle comme de sa fille. Elle eut envie d'être religieuse, et elle entra même au noviciat. Le duc de Luynes, éperdument amoureux, oublia tout ce qu'il avait appris au Port-Royal sur les passions, et songea encore moins à tout ce que ces saints et savants solitaires auraient pu lui dire sur une novice et sœur de sa mère. Madame de Chevreuse, qui craignait toujours son retour dans la retraite dont on avait eu tant de peine à le tirer, eut tant de peur que le désespoir de ne pouvoir obtenir l'objet de sa passion ne le précipitât de nouveau dans la solitude, qu'elle pressa sa sœur de quitter le voile blanc, et qu'avec de l'argent qui fait tout à Rome, elle eut dispense pour ce mariage qu'elle fit en 1661, et qui fut fort heureux. Madame de Luynes était également belle et vertueuse. Elle eut deux fils et cinq filles, et mourut fort saintement à la fin de 1684, six ans avant le duc de Luynes, qui se remaria encore une fois.

M. de Chevreuse, qui était assez grand, bien fait, et d'une figure noble et agréable, n'avait guère de bien. Il

en eut d'immenses de la fille aînée et bien-aimée de M. Colbert, qu'il épousa en 1667. Outre la dot et les présents les plus continuels et les plus considérables, il tira de la considération de ce mariage l'érection nouvelle de Chevreuse en duché vérifié en sa faveur, la substitution des biens du duc de Chaulnes, cousin germain paternel de son père, sa charge de capitaine des chevau-légers de la garde, et finalement le gouvernement de Guyenne. Madame de Chevreuse était une brune, très-aimable femme, grande et très-bien faite, que le roi fit incontinent dame du palais de la reine; elle sut plaire à l'un et à l'autre, être très-bien avec les maîtresses, mieux encore avec madame de Maintenon, souvent malgré elle, de tous les particuliers du roi, qui s'y trouvait mal à son aise sans elle, et tout cela sans beaucoup d'esprit, avec une franchise et une droiture singulière, et une vertu admirable qui ne se démentit en aucun temps. J'ai parlé ailleurs de l'union de ce mariage, de celle qui fit un seul cœur et une même âme des duchesses de Chevreuse et de Beauvillier sœurs, et des deux ducs beaux-frères, du voyage d'Italie et d'Allemagne de M. de Chevreuse et du rang dont il y jouit, de la part qu'ils eurent tous deux à l'orage du quiétisme qui les pensa perdre, et qui leur rendit pour toujours madame de Maintenon ennemie, de leur abandon à la fameuse Guyon et à l'archevêque de Cambrai dont rien ne les put déprendre, du ministère effectif, mais secret du duc de Chevreuse, jusqu'à sa mort, et de beaucoup d'autres choses, surtout sur monseigneur le duc de Bourgogne, M. le duc d'Orléans, et M. le prince de Conti, et on a pu voir le danger où il fut de perdre sa charge.

J'ai eu lieu aussi, en plusieurs endroits, de parler du caractère de son esprit, de sa dangereuse manière de raisonner, de la droiture de son cœur, et avec quelle

effective candeur il se persuadait quelquefois des choses absurdes et les voulait persuader aux autres, dont j'ai marqué plusieurs exemples, mais toujours avec cette douceur et cette politesse insinuante qui ne l'abandonna jamais, et qui était si sincèrement éloignée de tout ce qui pouvait sentir domination ni même supériorité en aucun genre. Les raisonnements détournés, l'abondance de vues, une rapide mais naturelle escalade d'induction dont il ne reconnaissait pas l'erreur, étaient tout à fait de son génie et de son usage. Il les mettait si nettement en jour et en force avec tant d'adresse, qu'on était perdu si on ne l'arrêtait dès le commencement, parce qu'aussitôt qu'on lui avait passé deux ou trois propositions qui paraissaient simples, et qu'il faisait résulter l'une de l'autre, il menait son homme battant jusqu'au bout, lequel en sentait le faux qui éblouissait, et qui pourtant n'y trouvait point de jointure à y opposer un mot. Amoureux par nature des voies obliques en matière de raisonnement, mais toujours de la meilleure foi du monde, il se déprit pourtant assez tard de la doctrine de Port-Royal jusqu'à un certain point, car il savait ajuster des mixtions étranges, sans en quitter l'estime, le goût, l'éloignement secret mais ferme des jésuites, surtout les mœurs, la droiture, l'amour du vrai, les vertus, la piété. C'est ce même goût de raisonnements peu naturels qui le livra avec un abandon qui dura autant que sa vie aux prestiges de la Guyon et aux fleurs de M. de Cambrai : c'est encore ce qui perdit ses affaires et sa santé, et ce qui très-certainement l'eût entêté plus que personne, mais sans aucun intérêt, du système de Law, s'il avait vécu jusque-là.

Dampierre, dont il fit un lieu charmant, séduit par le goût et les secours de M. Colbert, qui lui manqua au milieu de l'entreprise, commença à l'incommoder. Sa

déférence pour son père le ruina, par l'établissement de toutes ses sœurs du second lit dont il répondit, et les avantages quoique légers auxquels il consentit pour ses frères aussi du second lit, et qui ne pouvaient rien prétendre sans cette bonté. Il essuya des banqueroutes des marchands de ses bois; il avait tous ceux de Chevreuse et de la forêt de Saint-Léger et d'autres contigus. Il imagina de paver un chemin qui déblayât facilement ces bois, mais il ne s'en trouva pas plus avancé quand ce pavé fut achevé. Il se tourna ensuite à former un canal qui pût flotter à bois perdu jusqu'à la Seine. Il en fit bien les deux tiers, et vit après qu'il n'y passerait jamais un muid d'eau. Les acquisitions, les dédommagements, les frais furent immenses; il se trouva accablé d'affaires et de dettes, et obligé à la fin de vendre la forêt de Saint-Léger et beaucoup de terres et d'autres bois au comte de Toulouse, qui en décupla sa terre de Rambouillet, mais qui firent presque de Dampierre une maison sans dépendances. Il fit aussi et refit, à diverses reprises, des échanges avec Saint-Léger, et c'est ce qui fit transporter le titre et l'ancienneté de Chevreuse sur Montfort-l'Amaury; en un mot, il était presque sans ressource lorsque le gouvernement de Guyenne lui tomba de Dieu et grâce, sans qu'il y eût pensé, comme on l'a vu en son temps. Sa santé, il la conduisit de même. Il avait eu la goutte dès l'âge de dix-neuf ans, sans l'avoir jamais méritée, mais elle lui venait de race. L'exemple de son père lui fit peur; il ne l'avait pas méritée davantage, et il en était accablé, et dans la suite ses frères le furent encore davantage. Il se réduisit donc à un régime qui lui réussit pour la goutte qu'il n'eut que rare et faible, et pour se préserver de maladies, mais qu'il outra et qui le tua. M. de Vendôme, qui avait quelquefois mangé avec lui à Marly, dans les premiers temps que le roi ai-

mait qu'on allât à la table du grand maître, disait plaisamment au roi que M. de Chevreuse s'empoisonnait d'eau de chicorée pendant tout un repas, pour avoir le plaisir de boire à la fin une rasade de vin avec du sucre et de la muscade. En effet, c'était sa pratique. En affaires et en santé, le mieux chez lui était le plus grand ennemi du bien.

Jamais homme ne posséda son âme en paix comme celui-là; comme dit le psaume, il la portait dans ses mains. Le désordre de ses affaires, la disgrâce de l'orage du quiétisme qui fut au moment de le renverser, la perte de ses enfants, celle de ce parfait Dauphin, nul événement ne put l'émouvoir ni le tirer de ses occupations et de sa situation ordinaire avec un cœur bon et tendre toutefois. Il offrait tout à Dieu, qu'il ne perdait jamais de vue; et dans cette même vue, il dirigeait sa vie et toute la suite de ses actions. Jusque avec ses valets il était doux, modeste, poli; en liberté dans un intérieur d'amis et de famille intime, il était gai et d'excellente compagnie, sans rien de contraint pour lui ni pour les autres, dont il aimait l'amusement et le plaisir; mais si particulier par le mépris intime du monde, et le goût et l'habitude du cabinet, qu'il n'était presque pas possible de l'en tirer, et que le gros de la cour ignorait qu'il eût une table également délicate et abondante. Il n'y arrivait jamais que vers l'entremets. Il se hâtait d'y manger quelque pourpoint de lapin, quelque grillade, enfin ce qui avait le moins de suc, et au fruit quelques sucreries qu'il croyait bonnes à l'estomac, avec un morceau de pain pesé dont on avait ôté la mie. Il voulait manger en sorte qu'il pût travailler en sortant de table, avec la même facilité qu'avant de s'y mettre; et en effet, il rentrait bientôt après dans son cabinet. Le soir, peu avant minuit, il mangeait quelque œuf ou quelque poisson à

l'eau ou à l'huile, même les jours gras. Il faisait tout tard et assez lentement. Il ne connaissait pour son usage particulier ni les heures ni les temps, et il lui arrivait souvent là-dessus des aventures qui faisaient notre divertissement dans l'intime particulier, et sur lesquelles M. de Beauvillier ne l'épargnait pas, malgré toute sa déférence dans le courant ordinaire de la vie.

Les chevaux de M. de Chevreuse étaient souvent attelés douze ou quinze heures de suite. Une fois que cela arriva à Vaucresson, d'où il voulait aller dîner à Dampierre, le cocher, puis le postillon se lassèrent de les garder; c'était en été. Sur les six heures du soir, les chevaux ennuyés à leur tour, on entendit un fracas qui ébranla tout. Chacun accourut; on trouva le carrosse brisé, la grande porte fracassée, les grilles des jardins qui fermaient les côtés de la cour, enfoncées, les barrières en pièces, enfin un désordre qu'on fut longtemps à réparer. M. de Chevreuse, que ce vacarme n'avait pu distraire un instant, fut tout étonné, quand il l'apprit, et M. de Beauvillier se divertit longtemps à le lui reprocher et à lui en demander les frais. Une autre aventure, à laquelle M. de Chevreuse ne tenait point, lui arriva encore à Vaucresson, et le mettait dans un embarras véritable, mais plaisant à voir, toutes les fois qu'on la lui remettait. Sur les dix heures du matin on lui annonça un M. Sconin, qui avait été son intendant, qui s'était mis à choses à lui plus utiles, où M. de Chevreuse le protégeait. Il lui fit dire de faire un tour de jardin, et de revenir dans une demi-heure. Il continua ce qu'il faisait et oublia parfaitement son homme. Sur les sept heures du soir, on le lui annonce encore : « Dans un moment, » répond-il sans s'émouvoir. Un quart d'heure après, il l'appelle et le fait entrer. « Ah! mon pauvre Sconin, lui dit-il, je vous fais bien des excuses

de vous avoir fait perdre votre journée.—Point du tout, monseigneur, répond Sconin ; comme j'ai l'honneur de vous connaître il y a bien des années, j'ai compris ce matin que la demi-heure pourrait être longue, j'ai été à Paris, j'y ai fait, avant et après dîner, quelques affaires que j'avais, et j'en arrive. » M. de Chevreuse demeura confondu. Sconin ne s'en tut pas, ni les gens mêmes de M. de Chevreuse. M. de Beauvillier s'en divertit, et quelque accoutumé que M. de Chevreuse fût à ces badinages, il ne résistait point à voir remettre ce conte sur le tapis. J'ai rapporté ces deux-là dont je me suis plutôt souvenu que de cent autres de même nature, sur lesquels on ne finirait point, mais que j'ai voulu écrire ici parce qu'ils caractérisent.

Le chancelier disait de ces deux beaux-frères qu'ils n'étaient, comme en effet, « qu'un cœur et qu'une âme, que ce que l'un pensait l'autre le pensait de même tout aussitôt, mais que pour l'exécution, M. de Beauvillier avait un bon ange qui le préservait d'agir en rien comme M. de Chevreuse, quelque conformément à lui qu'il pensât toujours. » Le fait était exactement vrai. On le verra lorsqu'il sera question de M. de Beauvillier ; et il est inconcevable que deux hommes si opposés en actions communes mais continuelles aient passé leur vie ensemble, sans se quitter, dans la plus intime et la plus indissoluble union, et jamais interrompue un seul instant. Ils vivaient dans les mêmes lieux, logeaient ensemble à Marly, et fort proche à Versailles, mangeaient continuellement ensemble, et il n'y avait jour qu'ils ne se vissent deux, trois et quatre fois : en un mot, cette union était telle, que l'intimité de l'un, même l'admission à une société particulière, ne pouvait être avec l'un qu'elle ne fût en même temps avec l'autre, et pareillement avec leurs épouses.

M. de Chevreuse écrivait aisément, agréablement et admirablement bien et laconiquement, pour le style et pour la main, et ce dernier est aussi rare. Il était, non pas aimé, mais adoré dans sa famille et dans son domestique, et toujours affable, gracieux, obligeant. A qui ne le connaissait pas familièrement, il avait un extérieur droit, fiché, composé, propre, qui tirait sur le pédant, et qui, avec ce qu'il n'était point du tout répandu, éloignait. Pendant le Fontainebleau de cette année, lui et madame de Chevreuse me proposèrent une promenade à Courance. J'allai chez lui, et comme j'entrais dans sa chambre dans la dernière familiarité, je l'y surpris devant une armoire qui prenait à la dérobée un verre de quinquina ; il rougit et me demanda en grâce de n'en rien dire. Je le lui promis, mais je lui représentai qu'il se tuait avec du quinquina sans manger. Il m'avoua, à force de le presser, qu'il s'était mis à cet usage depuis plusieurs mois pour son estomac, et je voyais et je savais qu'il diminuait encore sa nourriture. Je lui dis sur cela tout ce que je pus, et je lui prédis qu'il se percerait l'estomac. Le pis était qu'il s'était mis à tendre peu à peu à la diète de Cornaro, qui avait été fort bonne à ce Vénitien, mais qui en avait tué beaucoup d'autres, M. de Lyonne entre autres, le célèbre ministre d'état. Cela n'alla pas loin ; il tomba malade à Paris, il souffrit d'extrêmes douleurs avec une patience et une résignation incroyables, reçut les sacrements avec la plus ardente piété, et mourut paisible et tranquille dans ses douleurs, et à soi comme en pleine santé, au milieu de sa famille. On l'ouvrit, et on lui trouva l'estomac percé.

Si M. de Chevreuse avait, comme on l'a vu ailleurs, essayé d'alléger ses chaînes ne les pouvant rompre, d'allonger ses séjours de Dampierre aux dépens des voyages

de Marly, pour y vivre à Dieu et à lui-même avec plus de loisir et de liberté; et si, après divers reproches du roi qu'il coulait en douceur sans se détourner de son but, il avait fallu que le roi lui eût enfin parlé en ami qui le voulait sous sa main, à la suite de ses affaires, et en maître qui voulait être obéi et servi, madame de Chevreuse n'était pas plus éblouie des distinctions des particuliers où le roi la voulait toujours. Le bel âge, la figure, la danse, l'air et le jeu de la table, l'avaient initiée dans tout, aussitôt après son mariage; et, avec une droiture et une franchise qui à la cour lui étaient uniques, elle avait su plaire en même temps à la reine, au roi, à ses maîtresses, non-seulement sans bassesse, mais sans courir après. Sa vertu et sa piété qui fut aussi vraie qu'elle dans tous les temps de sa vie, fut une autre source de faveur, lorsque le roi et madame de Maintenon se furent piqués d'une dévotion qui fit de cette femme le prodige qu'on a vu si longtemps, sans presque pouvoir le croire. Malgré la haine que, depuis l'affaire du quiétisme, elle avait prise et conservée pour MM. de Chevreuse et de Beauvillier, quoique auparavant elle eût toujours bien plus goûté ce dernier que son beau-frère, elle n'avait pu s'empêcher d'aimer toujours madame de Chevreuse; et, depuis qu'elle eut perdu toute espérance de les culbuter, elle n'avait pas moins d'empressement que le roi de l'attirer dans leurs parties particulières. Madame de Chevreuse, qui n'était pas moins détachée que son mari, ni moins désireuse que lui de vivre pour Dieu et pour elle-même, profita d'une fort longue infirmité pour se séquestrer, sous prétexte qu'elle ne pouvait plus mettre de corps, sans quoi, en robe ou en robe de chambre, les dames ne pouvaient se présenter nulle part devant le roi. Lassé de son absence, il fit pour la rappeler dans ses particuliers ce

qu'il n'a jamais fait pour aucune autre. Il voulut qu'elle revînt à Marly avec dispense de tout ce qui était public, et que là, et à Versailles, elle vînt les soirs le voir chez madame de Maintenon sans corps, et tout comme elle voudrait, pour sa commodité, à leurs dîners particuliers et en toutes leurs parties familières. Il lui donna, comme on l'a dit, 30,000 liv. de pension sur les appointements du gouvernement de Guyenne. Fort peu en avaient de 200,000, pas une seule dame de plus forte.

Sa douleur, qui fut telle qu'on la peut imaginer, mais qui comme elle fut courageuse et toute en Dieu, lui fut une raison légitime de séparation, mais qu'il fallut pourtant interrompre par des invitations réitérées, non pour des parties, mais pour voir le roi en particulier. Après son deuil elle tira de longue, mais elle ne put éviter les parties et les particuliers. La mort du roi rompit ses chaînes; elle se donna pour morte; elle s'affranchit de tous devoirs du monde; elle vécut à l'hôtel de Luynes et à Dampierre dans sa famille, avec un cercle fort étroit de parents qui ne se pouvaient exclure, et d'amis très-particuliers. Elle dormait extrêmement peu, passait une longue matinée en prières et en bonnes œuvres, rassemblait sa famille aux repas qui étaient toujours exquis sans être fort grands, toujours surprise des devoirs que le monde ne cessa jamais de lui rendre, quoiqu'elle n'en rendît aucun. C'était un patriarche dans sa famille, qui en faisait les délices, l'union, la paix, et qui rappelait la vie des premiers patriarches. Jamais femme si justement adorée des siens, ni si respectée du monde jusqu'à la fin de sa vie, qui passa quatre-vingts ans, en pleine santé de corps et d'esprit, et qui fut trop courte pour ses amis et pour sa famille. Après elle on sentit ce qu'on avait prévu. Cette famille, si unie et si rassemblée autour d'elle, fut bientôt séparée. Elle mourut dans l'été

de 1732, dans la vénération publique, aussi saintement et aussi courageusement qu'elle avait vu mourir M. de Chevreuse, parmi les larmes les plus amères de tous les siens.

Le duc Mazarin mourut dans ses terres, où il s'était retiré depuis plus de trente ans. Il en avait plus de quatre-vingts, et ce ne fut une perte pour personne, tant le travers d'esprit, porté à un certain point, pervertit les plus excellentes choses. J'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvait pas avoir plus d'esprit ni plus agréable; qu'il était de la meilleure compagnie et fort instruit, magnifique, du goût à tout, de la valeur; dans l'intime familiarité du roi qui n'a jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques, quoi qu'il ait fait pour être plus qu'oublié; gracieux, affable et poli dans le commerce; extraordinairement riche par lui-même; fils du maréchal de la Melleraye, un des hommes du plus grand mérite, de la plus constante faveur, et le plus compté de son temps, à qui il succéda au gouvernement de Bretagne, de Nantes, de Brest, du Port-Louis, de Saint-Malo, et dans la charge de grand maître de l'artillerie lors absolue. Son père résista tant qu'il put à la volonté du cardinal Mazarin, son ami intime, qui choisit son fils comme le plus riche parti qu'il connût pour en faire son héritier en lui donnant son nom et sa nièce. Le maréchal, qui avait de la vertu, disait que ces biens lui faisaient peur, et que leur immensité accablerait et ferait périr sa famille; à la fin il fallut céder.

Dans un procès que M. Mazarin eut avec son fils à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine grand'-chambre qu'elle lui avait apporté 28 millions. Il eut en outre le gouvernement d'Alsace, de Brisach, de Belfort, et le grand bailliage d'Haguenau qui seul était de

30,000 livres de rente. Le roi le mit dans tous ses conseils, lui donna les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, et le distingua en tout. J'oublie le gouvernement de Vincennes. Il était lieutenant général dès 1654, et avait beau jeu à devenir maréchal de France et général d'armée. La piété, toujours si utile et si propre à faire valoir les bons talents, empoisonna tous ceux qu'il tenait de la nature et de la fortune, par le travers de son esprit. Il fit courir le monde à sa femme avec le dernier scandale; il devint ridicule au monde, insupportable au roi par les visions qu'il fut lui raconter avoir sur la vie qu'il menait avec ses maîtresses. Il se retira dans ses terres, où il devint la proie des moines et des béats, qui profitèrent de ses faiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant, et le frotteur son secrétaire. Le sort marquait selon lui la volonté de Dieu. Le feu prit au château de Mazarin où il était. Chacun accourut pour l'éteindre, lui à chasser ces coquins qui attentaient à s'opposer au bon plaisir de Dieu.

Sa joie était qu'on lui fît des procès, parce qu'en perdant il cessait de posséder un bien qui ne lui appartenait pas; s'il gagnait, il conservait ce qui lui avait été demandé en sûreté de conscience. Il désolait les officiers de ses terres par les détails où il entrait, et les absurdités qu'il leur voulait faire faire. Il défendit dans toutes aux filles et femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvait leur donner. On ne finirait point sur toutes ses folies. Il voulut faire arracher des dents de devant à ses filles parce qu'elles étaient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance. Il ne faisait qu'aller de terre en terre;

et il promena pendant quelques années le corps de madame de Mazarin, qu'il avait fait apporter d'Angleterre, partout où il allait. Il vint à bout, de la sorte, de la plupart de tant de millions, et ne conserva que le gouvernement d'Alsace et deux ou trois gouvernements particuliers. C'était un assez grand et gros homme, de bonne mine, qui marquait de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre en 1688. Depuis sa retraite dans ses terres, il ne fit plus que trois ou quatre apparitions de quelques jours à Paris et à la cour, où le roi le recevait toujours avec un air d'amitié et de distinction marquée. Il faut maintenant ajouter un mot de curiosité sur un homme et une fortune aussi extraordinaires.

Son nom était la Porte. On prétend qu'il leur est venu de ce que leur auteur était portier d'un conseiller au parlement, dont le fils devint un très-célèbre avocat à Paris, lequel très-certainement était le grand-père du maréchal de la Melleraye. Cet avocat la Porte était avocat de l'ordre de Malte, et le servit si utilement que l'ordre, en reconnaissance, reçut de grâce son second fils, qui devint un homme d'un mérite distingué, et commandeur de la Madeleine près de Parthenay. Ce la Porte, qui s'était fort enrichi, était aussi avocat de M. de Richelieu. Il acquit quelque bien dans son voisinage, et s'affectionna tellement à sa famille, que voyant qu'après avoir mangé tout son bien et laissé sa maison ruinée, il prit un fils qu'il avait laissé pour son gendre, qui, avec ce secours, se releva, et mourut en 1590 à quarante-deux ans, chevalier du Saint-Esprit, capitaine des gardes du corps, et prévôt de l'hôtel, qui est ce que mal à propos on nomme grand prévôt de France. Sa femme était morte dès 1580. Ce furent le père et la mère du cardinal de Richelieu, et d'autres enfants dont

il ne s'agit pas ici. L'avocat la Porte survécut son gendre et sa fille. Il avait chez lui un clerc qui avait sa confiance, qu'il avait fait recevoir avocat, et qui s'appelait Bouthillier. En mourant il lui laissa sa pratique, et lui recommanda ses petits-enfants de Richelieu qui n'avaient plus de parents. Bouthillier en prit soin comme de ses propres enfants, et c'est d'où est venue la fortune des Bouthillier.

Barbin, qui a tant fait parler de lui sous la régence de Marie de Médicis, était un petit procureur du roi, de Melun, homme d'esprit et d'intrigue. Henri IV était souvent à Fontainebleau; il mourait d'envie de se fourrer dans quelque chose, mais était trop petit compagnon pour pénétrer chez les ministres. A ce défaut il se mit à faire sa cour à Léonora Galigaï, femme de Concini, depuis maréchal d'Ancre, laquelle était venue d'Italie avec la reine, était sa première femme de chambre, et pouvait dès lors tout sur elle. Il courtisa Léonora par de petits présents de fruits, l'attira par des collations à sa petite maison près de Melun, et s'insinua si bien dans son esprit qu'il devint dans la suite son principal confident. Elle devint dame d'atours de la reine, son mari marquis d'Ancre, et, après la mort d'Henri IV, tous deux devinrent les maîtres de la reine et de l'état. Au commencement de 1616, la cour étant à Tours, il se fit un grand changement dans le ministère. Le chancelier de Sillery, Villeroy et le président Jeannin, qu'on appelait les barbons, furent chassés, et avec eux Puysieux, secrétaire d'état, fils du chancelier et petit-gendre de Villeroy. Du Vair, premier président du parlement de Provence, eut les sceaux, Mangot fut secrétaire d'état, et Barbin mis en la place de Jeannin, sous le titre de contrôleur général des finances. Étant encore petit procureur du roi de Melun, il avait fait amitié avec l'avocat

qui entraient dans sa chambre pour l'éveiller. Il y avait longtemps qu'il en était menacé, et qu'il s'endormait partout à toute heure. C'eût été un honnête homme, et de mise s'il n'eût point été si étrangement et si obscurément débauché. Il se ruina avec des gueuses. Il était gendre et beau-frère des ducs de Coislin, et n'eut point d'enfants. Il avait peu servi et paraissait peu à la cour. Le chevalier de Sully son frère hérita de sa dignité, et eut les bagatelles qu'il avait du roi. C'étaient les gouvernements de Gien et de Mantes, et une petite lieutenance de roi de Normandie. Tout cela ensemble de 8,000 livres de rente, mais cela convenait à leurs terres.

CHAPITRE CCCXXXVII.

Berwick en Roussillon, etc. — Chamillart revoit le roi. — Plénipotentiaires d'Espagne. — Besons joué par madame la duchesse de Berry. — Madame de Pompadour, gouvernante des enfants de M. le duc de Berry. — La Mouchy et son mariage. — Mariage de Meuse avec mademoiselle de Zurlauben. — Musiques et scènes de comédie chez madame de Maintenon : le maréchal de Villeroy y est admis : dessein sur lui. — Gouvernement de Guyenne donné au comte d'Eu. — Conduite des ducs de la Rochefoucauld dans leur famille; état de cette famille. — Désir, jalousie, vains efforts des ducs de la Rochefoucauld pour le rang de prince étranger. — Le duc de la Rochefoucauld obtient la distraction du duché de la Rocheguyon avec la dignité pour son second petit-fils et sa postérité au préjudice de l'aîné : ce cadet duc par démission de son père. — Nouveaux efforts inutiles sur l'abbé de la Rochefoucauld qui, moyennant un bref, prend l'épée et va mourir à Bude.

Le roi fit partir le duc de Berwick le 28 novembre, et marcher en Roussillon quarante bataillons et quarante escadrons, pour faire lever le blocus que Staremberg faisait de Gironne, où le marquis de Brancas, longtemps depuis maréchal de France, etc., commandait et n'avait plus de vivres dans la place que pour jusqu'à la fin de décembre. Deux jours auparavant il avait vu pour la première fois Chamillart dans son cabinet, depuis sa disgrâce. Bloin l'amena par les derrières au retour du roi de Marly. Il lui fit mille amitiés, et lui permit de le voir

de temps en temps. Il est plaisant à dire que le roi le désirait depuis longtemps, et qu'il l'avait mandé plus d'une fois à Chamillart, qui fut extrêmement sensible à ce zeste de retour qui ne fut pas du goût de madame de Maintenon. L'audience ne fut guère que d'un quart d'heure, mais seul. Il sortit par les derrières, ne se montra qu'à peu de gens, et s'en retourna aussitôt à Paris, où il avait toujours grande et bonne compagnie de la cour et de la ville. J'y soupais presque tous les soirs dans le peu que j'allais à Paris.

Des trois plénipotentiaires venus d'Espagne pour aller à Utrecht, il n'y eut que le duc d'Ossone qui demeura à Paris, en attendant de pouvoir être admis au congrès. Bergheyck retourna en Espagne, et Monteléon passa en Angleterre avec le caractère d'ambassadeur. C'est le même qu'on a vu Vaudemont donner pour évangéliste à Tessé lorsqu'il alla négocier en Italie, puis à Rome.

Madame la duchesse de Berry était grosse depuis plusieurs mois. Il fut question d'une gouvernante. Elle en usa là-dessus comme elle avait fait pour la charge de premier écuyer de M. le duc de Berry. Besons était pauvre et vieux, cette place était utile, il désirait de plus de laisser après lui sa femme en situation de pouvoir protéger sa famille; il nous en parla à moi, et à madame de Saint-Simon qui le rendit de sa part à madame la duchesse de Berry. Elle parut ravie de la vanité d'avoir la femme d'un officier de la couronne, et qui devait son bâton à M. le duc d'Orléans, quoique d'ailleurs il l'eût bien mérité. Elle ne laissa rien à dire à tout ce qui pouvait procurer la convenance de ce choix, elle combla Besons, et le pressa fort de parler au roi. La vérité est que, tandis qu'elle se montrait si empressée d'avoir la maréchal de Besons, d'Antin et Sainte-Maure l'avaient tonnelée pour leur cousine de Pompadour, qui cher-

chait à tous restes à s'accrocher quelque part. Rien ne convenait moins à madame la duchesse de Berry, à la conduite qu'elle avait, et à la situation où elle s'était mise, qu'une précieuse du premier ordre, affolée de la cour jusqu'à avoir marié sa fille unique au fils de Dangeau pour s'y fourrer sans y avoir été de sa vie, toute sous leur coupe, et dans la main de madame de Maintenon par madame de Dangeau, par sa sœur à elle la duchesse d'Elbœuf, et par être fille de madame de Navailles, et petite-fille de madame de Neuillant, qui avait pris chez elle madame de Maintenon arrivant des îles, laquelle se piquait de quelque souvenir.

Pompadour, de son chef, ne convenait pas davantage. On pouvait dire ce contraste de lui que c'était un sot de beaucoup d'esprit et aussi entêté de la cour que sa femme, où il ne tenait plus à rien depuis que la place de menin qu'il avait eue de Dangeau par le mariage de sa fille, et celle de dame du palais que sa fille avait eue de madame de Dangeau, n'existaient plus par la mort du Dauphin et de la Dauphine. Il était frère de la mère de Chalais, et par là lié tant qu'il put à la princesse des Ursins. Cela était directement opposé à M. le duc d'Orléans et à madame sa fille, et c'était avec ce qui le leur était le plus dans la cour qu'ils cherchaient à s'appuyer. D'Antin, courtisan jusque dans les moelles, ne songea qu'à son fait, dans l'espérance de plaire à madame de Dangeau, et à madame de Maintenon par ce service qu'elle lui ferait valoir; et madame la duchesse de Berry en fut la dupe de plus d'une façon. Besons, de plus en plus pressé par elle, alla parler au roi, qui fut bien étonné de se voir demander une chose accordée à une autre. Le maréchal ne le fut pas moins quand il entendit le roi lui répondre que madame la duchesse de Berry s'était moquée de lui, qu'elle et M. le duc de Berry lui avaient

demandé la place pour madame de Pompadour, à qui il avait trouvé bon qu'ils la donnassent, comme il l'aurait trouvé tout aussi bien remplie par la maréchale de Besons s'ils la lui avaient proposée. Besons fut outré d'être joué de la sorte, et si gratuitement, et ne le laissa pas ignorer à madame la duchesse de Berry, qui se trouva confondue. Madame de Saint-Simon pour sa *vade*, lui dit son avis du procédé, et la mit après au fait de ce qu'elle avait si bien choisi. Elle ignorait, non l'alliance de Dangeau qui ne le pouvait pas être, mais celle de Chalais, le fait de madame de Neuillant, et le caractère des personnes. Elle fut outrée, mais il n'était plus temps. Quatre ou cinq jours après, madame de Pompadour fut déclarée. Madame de Saint-Simon fit donner la place de sous-gouvernante à madame de Vaudreuil qui était une femme d'un vrai mérite. Cela était fort au-dessous d'elle. Son mari était de bon lieu, et gouverneur général du Canada; mais elle avait peu de bien, beaucoup d'enfants à placer, puis à pousser qui se sont depuis avancés par leur mérite, et avec beaucoup d'affaires qui l'avaient fait revenir de Québec.

Madame la duchesse de Berry avait auprès d'elle une petite favorite de bas étage, bien faite, jolie, d'esprit, qui avait été élevée auprès d'elle. Elle était fille de Forcadel, commis aux parties casuelles, et d'une mère femme de chambre principale de madame la duchesse de Berry, qui était fille de ..., premier chirurgien de feu Monsieur. Elle l'avait gardée depuis son mariage, et cherchait à la marier. Elle trouva Mouchy, homme de qualité, avancé en âge et dans le service, franc bœuf d'ailleurs à en embâter. Il était parent des Estrées, et cette parenté ne leur faisait pas déshonneur. Ils en firent leur cour à madame la duchesse de Berry; le mariage fut bâclé en un moment. Elle voulait y être et s'en amu-

ser, et elle ne savait où le faire. Elle pria tant et si bien madame de Saint-Simon, qu'elle en eut la complaisance. Le festin très-nombreux, le coucher, le dîner du lendemain se firent dans notre appartement, et nous n'eûmes que vingt-quatre heures pour le donner. Ils ne laissèrent pas d'être magnifiques. Comme cet appartement était tout près de la tribune et de plain-pied, madame la duchesse de Berry en eut tout l'amusement qu'elle s'en était proposé. Cette Mouchy fut une étrange poulette, comme on le verra en son temps.

Le marquis de Meuse, de la maison de Choiseul, qui avait un régiment, épousa en même temps, chez la duchesse d'Antin, une fille de la sœur de Sainte-Maure et de feu Zurlauben, lieutenant général, et, bien que Suisse, homme de qualité.

L'ennui gagnait le roi chez madame de Maintenon, dans les intervalles de travail avec ses ministres. Le vide qu'y laissait la mort de la Dauphine ne se pouvait remplir par les amusements de ce très-petit nombre de dames qui étaient quelquefois admises. Les musiques, qui y devenaient fréquentes, par cela même languissaient. On s'avisa de les réveiller par quelques scènes détachées des comédies de Molière, et de les faire jouer par des musiciens du roi vêtus en comédiens. Madame de Maintenon, qui avait fait revenir le maréchal de Villeroy sur l'eau pour amuser le roi par les vieux contes de leur jeunesse, l'introduisit seul aux privances de ces petites ressources, pour les animer de quelque babil. C'était un homme de tout temps dans sa main, et qui lui devait son retour. Il était propre à hasarder certaines choses qui n'étaient pas de la sphère des ministres, qu'elle voulait qui lui revinssent après par le roi pour le sonder s'il y avait lieu, les appuyer, et les pousser d'autant plus délicatement et sûrement qu'elles sembleraient

moins venir d'elle. La mort des princes du sang qui n'en avaient laissé que d'enfants, celle des Dauphins et de la Dauphine, le pis que néant où la plus noire et fine politique avait réduit M. le duc d'Orléans, et le tremblement inné de M. le duc de Berry sous le roi, soigneusement entretenu, ouvrait un vaste champ à l'ambition démesurée de M. du Maine, et à l'affolement pour lui de sa toute-puissante gouvernante. Le maréchal de Villeroy était un vil courtisan et rien de plus; nul instrument ne leur était plus propre; madame de Maintenon ne songea donc plus qu'à le mettre à toute portée de s'en pouvoir servir.

Peu de jours après le roi déclara, allant à la messe, qu'il avait donné le gouvernement de Guyenne au comte d'Eu. Ainsi les deux fils du duc du Maine, revêtus déjà des survivances de Languedoc, des Suisses, et de l'artillerie, se trouvèrent passablement pourvus. Le maréchal de Villeroy n'y influa point que je pense; il ne pouvait encore en être là. Quelque accoutumée que fût la cour à des accroissements gigantesques de ces bâtardeaux, elle ne laissa pas d'être également surprise et consternée de cette énorme augmentation, et de le laisser apercevoir à travers ses flatteries, dont M. du Maine fut assez embarrassé. Une autre surprise bien plus grande suivit celle-ci de fort près et termina cette année.

Les ducs de la Rochefoucauld s'étaient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles ni cadets, qu'ils comptaient pour rien, et à les jeter à Malte et dans l'église; le premier duc de la Rochefoucauld fit son second et son quatrième fils prêtres. L'aîné mourut évêque de Lectoure, l'autre se contenta d'abbayes, le second fut chevalier de Malte. De six filles qu'il eut, quatre furent abbesses, la

dernière religieuse. La troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari. On ne lui voulait rien donner. Madame de Puysieux, qui a depuis été si en faveur auprès de la reine-mère pendant sa régence, languissait dans la disgrâce et l'exil où était mort le chancelier de Sillery, son beau-père, et qui avait fait perdre à son mari sa charge de secrétaire d'état et sa fortune. Elle était Valençay, glorieuse à l'excès, et faite, comme on le vit depuis, pour le monde et pour l'intrigue. L'alliance l'éblouit avec raison, elle tint lieu de dot. Cette raison courba l'orgueil des la Rochefoucauld; le duc donna sa fille à Sillery. Tous deux sont morts longues années depuis à Liancourt, ruinés, et madame de Sillery, qui n'avait rien eu, y a passé la plupart de sa vie défrayée, pour se servir d'un terme honnête, par son frère et par son neveu.

Le second duc de la Rochefoucauld, qui a tant figuré dans les troubles contre Louis XIV, et si connu par son esprit, eut cinq fils et trois filles. Des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte; et le dernier, prêtre, fort mal appelé; et tous quatre avec force abbayes. Les trois filles moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de la Rochefoucauld, où on les avait reléguées, ayant à peine de quoi vivre, et toutes trois dans un âge très-avancé.

Le troisième duc de la Rochefoucauld, le favori du roi, et que nous verrons bientôt mourir, n'eut que deux fils : l'aîné qui fut fait duc cinquième de la Rocheguyon, en épousant la fille aînée de Louvois; et le marquis de Liancourt qui ne s'est point marié. Du père et de ses deux fils on en a souvent parlé.

Le duc de la Rocheguyon ne fut pas si discret que son père; il eut huit garçons et deux filles. Le second ne vécut que dix ans; l'aîné et le troisième moururent en

entrant dans le monde; le quatrième fut chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles à mesure qu'elles vaquèrent; le cinquième mourut aussi à dix ans; le sixième fut jeté sur mer sous le nom de comte de Durtal. C'est lui qui fut du voyage des galions que ramena du Casse, que ce général envoya porter au roi la nouvelle de leur arrivée, et qui est aujourd'hui cinquième duc de la Rochefoucauld. Le septième mourut encore à neuf ou dix ans. Le huitième et dernier fut chevalier de Malte, et eut, tout enfant, la commanderie magistrale de Pézenas à la recommandation du roi. L'aînée des deux filles mourut fille de Sainte-Marie; la cadette tint bon jusqu'à vingt-cinq ans, et fut enfin mariée, en 1725, au duc d'Uzès d'aujourd'hui, qui voulut bien se contenter de peu de chose. Ce tableau expliqué, voici ce qui arriva.

M. de la Rocheguyon ne se trouva plus que trois fils : l'aîné qui avait vingt-cinq ans alors, et plus de 60,000 liv. de rente en bénéfices; le comte de Durtal, et le commandeur. Cela se trouvait fort mal arrangé. Pour bien faire il eût fallu que Durtal eût été l'aîné, c'est ce que voulurent les père et mère. L'abbé n'avait jamais voulu ouïr parler d'entrer dans les ordres. Tant qu'il avait eu des aînés ç'avait été son affaire, mais l'étant devenu, cela devint l'affaire de ses parents. Ils le pressèrent de s'engager, ils lui détachèrent dévots, docteurs, prélats; on ne put le déprendre de l'expectative sûre des dignités et des biens qui alors le regardaient uniquement. Il en voulait jouir quand ils viendraient à lui échoir. Il n'avait eu de vocation à l'état qu'on lui avait fait embrasser que celle des cadets de cette maison.

Outre le désir d'accumuler toujours tout sur la même tête, une autre raison puissante y tenait MM. de la Rochefoucauld attachés. Le père de celui-ci n'avait jamais

pu digérer le rang de prince donné à MM. de Bouillon. Il se croyait d'aussi bonne maison qu'eux, et il n'avait pas tort ; il croyait aussi l'avoir aussi bien mérité, et par les mêmes voies. Il ne se trompait pas encore, et ces voies n'étaient pas étrangères à sa maison. Mais il ne put parier de mérite à la guerre ni dans le cabinet avec MM. de Bouillon et de Turenne. Quoique plus galant qu'eux, et d'un esprit plus propre aux manéges des ruelles et aux essais des beaux esprits, il ne put atteindre à la considération de leurs alliances, à leur autorité dans les partis, à leur réputation fondée sur les choses qu'ils avaient ourdies et exécutées, à l'opinion que le cardinal Mazarin en conçut, et à l'espérance d'amitié, de conseil et de protection qu'il se figura de trouver en eux en se les attachant, comme il fit par tout ce qu'il leur prodigua. Ce ver rongeur de princerie passa du père au fils. Il espéra ce rang d'une faveur constante qui obtint sans cesse tout ce qu'il voulut ; mais ce rang, qu'il demanda souvent à un maître qui était son ami, il ne put jamais l'arracher, quelques efforts qu'il ait faits ; et ce dépit ajouta encore à la disgrâce des puînés et des filles de la maison, qu'on ne voulait ni établir ni montrer à la cour. Ce fut donc une chose bien dure, à des gens si absolus dans leur famille, de trouver une résistance invincible dans leur aîné d'entrer dans les ordres et de renoncer à son aînesse.

A bout d'espérance de ce côté-là, ils prirent une autre route. Ils lui proposèrent de quitter le petit collet, puisque c'était un état qu'il ne voulait pas suivre. Mais à ce petit collet tenaient 60,000 liv. de rente. Il avait vu tous ses frères constamment traités comme de petits garçons, et manquer à tout âge du plus nécessaire. La douceur, l'onction, la tendresse n'étaient pas le faible de leurs parents. L'extrême épargne l'était davantage. Il ne crut

donc pas se livrer à leur merci en quittant ses bénéfices. Il tergiversa, il essuya prières, menaces, conseils. Poussé enfin au pied du mur, il déclara qu'il demeurerait abbé et aîné, pour faire en temps et lieu ce qui lui conviendrait davantage; qu'il était trop jeune ponr n'avoir point d'état, et trop vieux pour se faire mousquetaire puis capitaine en attendant un régiment. Rien n'était plus sensé, mais ce n'était pas le compte de sa famille. On en vint aux gros mots, on lui chassa des domestiques principaux auxquels il prenait le plus de confiance, on lui détacha toutes les personnes qu'on crut qui lui feraient plus d'impression. Il écouta tout, il souffrit tout avec toute la douceur, la patience et le respect possibles, sans laisser échapper une plainte ni une parole qu'on pût reprendre, mais sans pouvoir être ébranlé. La famille, rugissant et ne sachant plus que faire, eut recours au dernier remède.

M. de la Rochefoucauld, aveugle et retiré au Chenil, se fit mener dans le cabinet du roi, à qui il raconta avec sa véhémence ordinaire, malgré son âge, l'état déplorable où sa famille allait être réduite par l'opiniâtreté de son petit-fils qui voulait manger à deux rateliers. Il cria, il pleura, il se désespéra, il se dit bien misérable de survivre à la perte de sa maison. Cette perte était imaginaire avec trois petits-fils, tous trois jeunes, et en état d'avoir des enfants. Mais marier des cadets et les voir sans rang vis-à-vis ceux des Bouillon, était l'enclouure qui faisait faire tant de vacarme. Ils voulaient de plus, en habiles gens, profiter de leur prétendu malheur pour tirer du roi une grâce inouïe, et qui n'avait jamais été imaginée que pour les bâtards du roi par l'édit de 1711, qui sous d'autres prétextes n'avait été fait que pour eux, et qui de plus abroge même rétroactivement les duchés femelles. Cet édit, par une de ses plus énormes nou

veautés, permet aux bâtards du roi revêtus de plusieurs duchés, qui vont toujours à l'aîné des fils, d'en donner à leurs cadets, et de les faire ainsi ducs et pairs, par une exception à eux particulière et privativement à tous autres. M. de la Rochefoucauld ramassa donc toutes les forces qu'il put tirer de son ancienne et constante faveur, de son ascendant sur le roi, de son âge, de son aveuglement, du désespoir où il était, et de la désolation de sa maison. Il redoubla ses cris, ses pleurs, ses furies; et il étourdit si bien le roi que, moitié compassion de ce vieillard qu'il avait si longtemps aimé, moitié désir de finir une scène si importune, il lui accorda, ce qu'il lui demanda, contre toutes les lois et les règles, contre les termes de l'érection et de l'enregistrement de tous les duchés, et de celui de la Rocheguyon comme de tous les autres, contre l'orgueil d'assimiler quelqu'un à ses bâtards; et il permit au duc de la Rocheguyon, de céder ce duché vérifié à M. de Durtal, son second fils, et de faire de ce cadet tige nouvelle de ducs de la Rocheguyon, de la même ancienneté de l'érection faite pour le père, en en dépouillant son aîné et sa postérité qui y était uniquement et distinctement appelé. L'étonnement de la cour, pour ne rien dire de plus, surpassa encore la joie de MM. de la Rochefoucauld, père et fils. Ce dernier se démit, dès que les patentes furent faites, de la terre et de la dignité de la Rocheguyon, en faveur du comte de Durtal, qui prit aussitôt le nom et le rang de duc de la Rocheguyon. Ce fut par donation entre vifs pour la terre, dont le père retint les revenus qui sont de 80,000 liv. de rente, avec un superbe château, et les plus beaux droits du monde, au bord de la Seine, près de Paris. L'abbé, qui se voyait si étrangement frustré, espéra bien y revenir en d'autres temps, et les ducs postérieurs aussi.

L'affaire consommée, M. de la Rochefoucauld se fit encore conduire dans le cabinet du roi. Il y recommença ses plaintes et ses douleurs, et il obtint encore que le roi parlerait à son petit-fils qu'il n'avait jamais vu, pour l'engager à opter. L'abbé fut donc obligé de venir trouver le roi, dont il ne douta pas d'être maltraité. Il y fut heureusement trompé : le roi lui parla avec une bonté de père, et l'abbé lui répondit avec tant de respect, de sagesse et de raison qu'il le désarma. Tout tenait au revenu, et à l'indépendance d'en toucher suffisamment. Le roi le sentit et n'ignorait pas à qui il avait affaire. Ses parents, ainsi sans ressource, se tournèrent d'un autre côté. Ils voulaient avant tout demeurer maîtres de leur bourse, et l'abbé de ses bénéfices pour n'être pas à leur discrétion. Pour accommoder l'un et l'autre, ils imaginèrent un bref du pape qui permît à l'abbé d'aller à la guerre en conservant ses bénéfices. Ils le lui proposèrent; il n'osa pas y résister, parce que toute la difficulté sur laquelle il s'était tenu jusqu'alors était par là levée. De ces brefs, il y en avait mille exemples, même parmi les simples particuliers. Forbin, capitaine des mousquetaires gris avant Maupertuis, en avait un, et il était mort abbé et lieutenant général des armées du roi; et plusieurs autres comme lui. Rome ne fit aucune difficulté. Le pauvre abbé de la Rochefoucauld prit donc l'épée. La guerre de Hongrie fit partir les enfants de M. du Maine et plusieurs autres. L'abbé y alla; mais en arrivant à Bude, la petite-vérole le prit en 1717, à trente ans, et en délivra son père, et son frère duc à ses dépens. Ce qui est arrivé depuis dans cette famille n'a pas donné lieu de croire que Dieu ait béni ces arrangements.

CHAPITRE CCCXXXVIII.

1713. — Victoire de Steinbok sur les Danois, qui brûle Altona. — La Porte secourt le roi de Suède d'argent, et change à son gré son ministère. — Ragotzi en France. — Digression sur sa manière d'y être, son extraction, sa famille, sa fortune et de ses proches, de Serin et Tekeli. — Son traitement; son caractère.

La cour, dans les premiers jours de cette année, apprit la victoire de Steinbok sur les Danois, dans le pays de Mecklembourg, qui fut complète. Ce comte, à la tête de ce qui était resté de troupes suédoises depuis la défaite du roi son maître à Pultawa, s'était toujours soutenu, et battit enfin complètement une armée fort supérieure à la sienne. Il marcha ensuite à Altona, à qui il demanda 600,000 liv. de contribution. Cette ville, qui est considérable mais sans fortifications, est vis-à-vis de Hambourg, l'Elbe entre deux. Elle eut l'imprudence de refuser de payer; aussitôt après les Suédois y mirent le feu. Il y eut trois mille maisons brûlées, et tout ce qui peut accompagner ces sortes de malheurs. Cette ville est au roi de Danemark, dont le territoire serre de fort près Hambourg, des deux côtés de l'Elbe, et tient toujours cette ville impériale dans une grande jalousie et dans la crainte de ses prétentions. Steinbok eut cinq mille prisonniers et quantité d'officiers. Après l'exécution d'Altona, il alla tirer de grandes contributions du Holstein danois. Le roi de Suède reçut beaucoup d'argent en ce

même temps de Constantinople, où il fit faire tous les changements dans le ministère que ce prince désira.

Ragotzi, échappé de son étroite prison de Newstadt à force d'argent et d'adresse, avait gagné la Pologne, s'était enfin embarqué à Dantzik, et arriva à Rouen. Il avait pris le titre de prince de Transylvanie, reconnu du pays, du Turc et de tous les mécontents hongrois, qui le voulaient faire roi de Hongrie, lorsque le prodigieux succès de la bataille d'Hochstet changea toute la face des affaires. La France l'avait aussi reconnu et stipendié. Des Alleurs avait été longtemps auprès de lui, et à la fin y avait pris caractère public d'envoyé du roi, d'où il était passé à l'ambassade de Constantinople. Ragotzi, qui n'avait de ressource qu'en France, comprit bien que son titre y serait embarrassant et l'exclurait de tout; il prit donc le parti de l'incognito, ne voulut et ne prétendit rien, et prit le nom de comte de Saroz. M. de Luxembourg, qui était à Rouen, le reçut sans honneurs, mais avec les civilités les plus distinguées, le logea, le défraya et lui prêta sa maison à Paris, où il vint peu de jours après. En dernier lieu il venait d'Angleterre, où il était peu resté. Ce chef si chéri des mécontents de Hongrie mérite bien une petite digression.

Son trisaïeul, Sigismond Ragotzi, fut élu prince de Transylvanie après la mort du fameux Botskay, en 1606. C'était un homme sans ambition, tranquille et paisible, également bien avec le grand-seigneur Achmet et l'empereur Mathias. Il ne se souciait point de la principauté; et dès l'an 1608 il la céda à Gabriel Battori, que ses cruautés firent chasser par Bethlem Gabor, qui devint prince de Transylvanie.

Georges Ragotzi fut fait prince de l'empire, et fut élu prince de Transylvanie, en 1631, par la protection de la maison d'Autriche. Il épousa la fille d'Étienne, frère de

Bethlem Gabor, prince de Transylvanie; en secondes noces, Suzanne Lorantzi, dont il eut Sigismond, duc de Mongatz, qui n'eut point d'enfants d'Henriette, fille de Frédéric V, électeur palatin.

Du premier lit vint un autre Georges, prince de Ragotzi, prince de Transylvanie après son père, mort en 1648. Ce second Georges fut fort mal mené des Turcs, et mourut à Waradin, en juin 1660, des blessures qu'il avait reçues, un mois auparavant, en un combat qu'il perdit contre eux, à Plansembengh, près d'Hermstadt, où il fit des prodiges de valeur. Il avait épousé Sophie, héritière de la maison Baltori, dont il laissa :

Frédéric, prince Ragotzi, qui passa toute sa vie particulier. Il épousa Hélène Hesdrin, fille de Pierre, comte de Serin, vice-roi ou ban de Croatie, qui fut un des principaux chefs de la révolte qui commença en 1665 contre l'empereur. Les Hongrois se plaignaient des garnisons allemandes et de l'infraction de leurs priviléges. Serin, au lieu d'exécuter les ordres de l'empereur pour les fortifications des places frontières, ne songea qu'à les traverser. Il leva des troupes, en 1666, avec le comte Nadasti, président du conseil souverain de Hongrie, sous prétexte de s'opposer aux Turcs. Leur dessein était de se défaire de l'empereur Léopold à son passage près de Puttendorf, place de Nadasti, allant avec douze gentilshommes seulement et Lobkowitz, grand maître de sa maison, au devant de l'infante d'Espagne, qu'il allait épouser. Le commandant de l'embuscade devait l'envelopper et le poignarder; mais elle ne fut placée qu'après qu'il fut passé. Ce grand coup manqué, et Serin, irrité du refus du gouverneur de Carlstadt qui l'aurait rendu tout à fait maître de la Croatie, il résolut de soustraire la Hongrie à l'empereur. Il gagna le comte Frangipani, dont il avait épousé la sœur, le comte de Trattenbach,

et son propre gendre le prince Ragotzi, qui est père de celui qui donne lieu à cette digression. Tout ceci se passa en 1669.

Ces chefs sentirent qu'ils ne pouvaient se passer des Turcs; ils leur firent des propositions. Le grand-seigneur voulut des places de sûreté en Hongrie pour leur donner des troupes; ils firent ce qu'ils purent pour lui en livrer. Cependant, soit que le grand-seigneur, peu porté à la guerre, en révélât le secret, soit qu'il eût été découvert par un Grec nommé Panagiotti, qui servait d'interprète au résident de l'empereur à Constantinople, l'empereur sut tout ce qui s'y était passé. En 1670, il envoya le général major Spanckaw avec six mille hommes en Croatie, où Serin, trop faible pour résister, implora la clémence de l'empereur, et lui envoya son fils unique pour otage de sa fidélité future. Cela n'empêcha point Spanckaw d'assiéger Schackthom, où Serin et Frangipani, son beau-frère, s'étaient retirés, et de s'en rendre maître; il y prit la comtesse Serin, sœur de Frangipani. Les deux beaux-frères s'étaient évadés par une porte secrète. Ils se retirèrent dans un château du comte Keri qu'ils comptaient leur ami, mais qui se saisit d'eux, et les fit conduire à Vienne où ils furent mis en prison. Serin y éprouva le sort ordinaire des grands criminels malheureux. Frangipani, pour avoir grâce et obtenir ses charges, n'oublia rien pour le perdre. Ragotzi même livra toutes les lettres qu'il avait reçues de lui. Le capitaine Tcholnitz, qui était de leur secret, et qui s'en repentit, porta à l'empereur une lettre que Serin lui avait donnée pour Frangipani dès avant leur emprisonnement, depuis lequel Nagiferentz fut arrêté : c'était le secrétaire de la ligue. On trouva chez lui les pièces de la conjuration, les divers traités, et cinq cassettes pleines de lettres, d'instructions, d'actes, qu'on envoya à Vienne.

Nadasti avait déjà été arrêté. Le procès fut juridiquement instruit ; les plus grands seigneurs furent nommés juges ; les prisonniers, qui avaient été transférés à Newstadt, y eurent la tête coupée publiquement, le 30 avril 1671. La comtesse Serin, sœur de Frangipani, l'eut deux ans après, 18 novembre 1673. Leur fils unique perdit le nom et les armes de sa famille; on lui donna le nom de Gadé, et on le renferma pour toute sa vie dans le château de Rattenberg. L'irruption de l'électeur de Bavière dans le Tyrol le fit transférer en 1703 à Gratz en Styrie, où il mourut la même année de maladie. Sa sœur unique, veuve Ragotzi en 1681, et mère de notre Ragotzi, était ainsi devenue puissante héritière.

Le fameux Tekeli avait eu envie de l'épouser lorsqu'elle était fille. Le comte Étienne, son père, était fort puissant en Hongrie, et y jouissait de 300,000 liv. de rente. Les ministres de l'empereur furent accusés de l'avoir injustement enveloppé dans l'affaire du comte Serin, pour s'emparer de ses grands biens. Après l'exécution du comte Serin et des autres chefs, le général Spork alla assiéger les places de Tekeli, qui, ne se trouvant pas en état de leur résister, les amusa, et fit évader cependant son fils unique Emeric Tekeli, travesti en paysan, avec deux gentilshommes déguisés de même, qui le conduisirent heureusement en Pologne. Son père ne survécut guère. Ses biens furent confisqués. Il avait trois filles qui furent menées à Vienne; elles s'y firent catholiques ; l'empereur en prit soin. Deux épousèrent les princes François et Paul Estherazy : ce dernier était palatin de Hongrie; l'autre le baron Letho.

Emeric, leur frère, qui se rendit depuis si fameux, vint de Pologne, où il s'était retiré d'abord, en Transylvanie. Il s'y rendit si agréable au prince Abaffi, par son esprit et sa valeur, qu'il le mit à la tête de son conseil

et de ses troupes, et l'envoya au secours des mécontents de Hongrie, dont il fut fait généralissime en 1678, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Il se rendit si redoutable par ses conquêtes et ses progrès, que l'empereur le fit rechercher d'accommodement, dont on ne put convenir. Il le fut encore en 1680 pendant une trève de deux mois. Il offrit de se faire catholique pour épouser la fille du comte Serin, veuve du prince Ragotzi, mère de celui qu'on vient de voir arriver à Paris. L'empereur n'y put consentir, dans la crainte de le rendre trop puissant par les grands biens de cette dame, et qu'elle ne voulût venger la mort de son père. Les états de Hongrie furent assemblés par l'empereur pour traiter ; mais Tekeli, irrité du refus de ce grand mariage, déclara qu'il ne pouvait rien faire sans les Turcs. Tandis que l'empereur envoya le baron de Kaunitz à Constantinople, Tekeli recommença les hostilités avec des succès qui s'augmentèrent par les secours qu'il reçut de la Porte. Il fut encore question d'accommodement : il se rompit et se renoua.

Le grand-seigneur, ayant appris que Tekeli pensait sérieusement à rentrer sous l'obéissance de l'empereur, lui envoya offrir l'assurance de la principauté de Transylvanie après Abaffi. Lui et les autres chefs promirent 80,000 écus de tribut annuel, au nom de la Hongrie, si les Turcs les voulaient assister puissamment. Cela n'empêcha pas Tekeli de convenir, en octobre 1681, d'une suspension d'armes qui devait finir au dernier juin 1682, avec l'empereur, qui en avait besoin pour faire couronner l'impératrice-reine de Hongrie. Tekeli, qui devait agir incontinent après, alla cependant prendre des mesures avec le bacha de Bude, qui le reçut superbement, et à tel point qu'on prétendit qu'il l'avait revêtu de la couronne et des autres ornements royaux de Hongrie, en présence de plusieurs autres bachas. Le secrétaire de

Tekeli était cependant à Vienne pour obtenir la permission d'épouser la comtesse Serin. Il la dut à l'opinion qu'on eut à Vienne qu'il était en état de le faire, malgré le refus, et au désir extrême de le gagner. De Bude il alla donc au château de Mongatz, qui était à la comtesse et sa résidence ordinaire, où leur mariage fut incontinent célébré avec grande magnificence. Il y fit entrer de ses troupes et dans toutes les autres places de sa nouvelle épouse, se joignit aux Turcs au commencement d'août, 1682, porta la terreur partout et fit frapper des médailles sur lesquelles il prit le titre de prince de Hongrie. Il y eut encore des propositions d'accommodement à la diète de Cassovie, qui n'eurent aucun effet.

Tekeli, voyant approcher les Turcs, répandit un manifeste qui ouvrit aux mécontents les portes de la plupart des villes. Le siége de Vienne fut formé par les Turcs, que le fameux Jean Sobieski, roi de Pologne, fit lever par la victoire complète qu'il remporta. Il s'entremit ensuite de l'accommodement des mécontents, mais inutilement par la hauteur de la cour de Vienne. Tekeli, apprenant que ces pourparlers le rendaient suspect à la Porte, alla à Constantinople, eut l'adresse de pénétrer jusqu'au grand-seigneur, lui dit qu'il lui apportait sa tête. Cette hardiesse, soutenue de ce qu'il sut dire, lui réussit si bien que le grand-seigneur l'assura de sa protection et de ses secours. Il fut depuis constamment attaché à la Porte, et à la tête des mécontents. Cette même année elle le fit prince de Transylvanie par la mort d'Abaffi. Il y défit entièrement le général Heusler, et le prit prisonnier. Il continua depuis divers exploits, jusqu'à ce que, brouillé avec les Transylvains, et accablé de goutte, il se retira à Constantinople. Il y fut reçu et traité en grand prince, avec de grands revenus, et

divers palais du grand-seigneur pour sa demeure. Il mourut dans ce brillant état le 13 septembre 1705, n'ayant pas encore cinquante ans, et catholique. Son épouse était morte le 10 février 1703. Elle n'eut point d'enfants de ce fameux comte Tekeli. Revenons maintenant à son fils du premier lit, le prince Ragotzi.

Léopold-François, prince Ragotzi, avait apporté en naissant plus qu'il ne fallait pour être suspect à la cour de Vienne. Ses liaisons et ses droits ne le rendirent pas innocent. Il fut arrêté en avril 1701, et conduit à Newstadt, accusé d'avoir tenté de soulever la Hongrie. Il vendit tout ce qu'il put avoir à Newstadt, gagna avec 500 ducats d'or Lœhman, capitaine au régiment de Castelli, qui lui fournit un habit de dragon, se familiarisa avec ses gardes officiers et soldats, les régala, les enivra, se sauva dans un faubourg, le 7 novembre de la même année 1701, où il trouva trois chevaux qu'on lui tenait tout prêts, et gagna Raab et la Pologne, d'où il alla joindre le comte Berzini, l'un des chefs des mécontents de Hongrie. On détacha tout ce qu'on put après lui dès qu'on s'aperçut de son évasion. On afficha dans Vienne des placards de proscription où sa tête fut mise à prix. Sa femme qui était à Vienne fut enfermée dans un couvent. On exécuta à mort le capitaine qui avait fourni l'habit de dragon, et tous ceux qu'on crut avoir favorisé sa fuite. En avril 1703, il fut condamné à Vienne d'avoir la tête coupée. Sa femme eut permission en 1705 de se retirer en Bohême. Elle y fut arrêtée en 1707, mais elle trouva bientôt après moyen de se sauver en Saxe, d'où elle se retira à Dantzik. Ses deux fils furent mis à la garde du maître d'hôtel de l'évêque de Raab. En 1704 Ragotzi fut proclamé prince de Transylvanie. Il le fut de nouveau en 1707. On a vu en divers endroits de ces Mémoires plusieurs de ses exploits,

et qu'il fit trembler l'empereur dans Vienne, dont la campagne fut plus d'une fois ravagée, et le feu des villages vu des fenêtres du palais. La malheureuse bataille d'Hochstet arrêta tous ses progrès; les mécontents se dissipèrent. Leurs chefs pour la plupart firent leur accommodement l'un après l'autre. Lui, qui n'y pouvait espérer ni honneur ni sûreté, se retira en Pologne, et vint en France, qui lui avait fourni des subsides, et tenu un ministre près de lui avec un caractère public.

Il avait épousé, en septembre 1694, Charlotte-Amélie, fille de Charles landgrave de Hesse-Rinfeltz Wanfried, et d'Alexandrine-Julie, comtesse de Linange. Ce landgrave était frère puîné du landgrave Guillaume de Hesse-Rhinfeltz, mari d'une sœur de madame de Dangeau, et père du landgrave de Hesse-Rhinfeltz, dont trois filles ont épousé : le roi de Sardaigne; M. le Duc, dont elle a laissé M. le prince de Condé, et le jeune prince de Carignan d'aujourd'hui. Ragotzi était donc gendre du beau-frère de madame de Dangeau. Elle était tout Allemande et fort attachée à sa parenté. Cette alliance de Ragotzi était fort proche, quoique sans parenté effective, mais elle fit sur elle la même impression. Elle était favorite de madame de Maintenon, fort bien avec le roi, et de toutes leurs parties et particuliers. Dangeau, répandu de toute sa vie dans le plus grand monde et dans la meilleure compagnie de la cour, en était enivré. Il se mirait dans tout ce à quoi il était parvenu. Il nageait dans la grandeur de la proche parenté de sa femme. Tous deux firent leur propre chose de Ragotzi, qui ne connaissait personne ici, et qui eut le bon esprit de se jeter à eux. Ils le conduisirent très-bien. Non-seulement il ne prétendit rien, mais il n'affecta quoi que ce soit; et par là il se concilia tout le monde en le mettant à son aise avec lui, et soi avec

tous. On lui en sut gré dans un pays si fort en prise aux prétentions, et il en reçut cent fois plus de considération et de distinction.

Dangeau, qui tenait chez lui une grande et bonne table, et qui vivait avec le plus distingué et le plus choisi, mit peu à peu, mais promptement, Ragotzi dans la bonne compagnie. Il prit avec elle, et bientôt il fut de toutes les parties, et de tout avec tout ce qu'il y avait de meilleur à la cour, et sans mélange. Madame de Dangeau lui gagna entièrement madame de Maintenon, et par elle M. du Maine. Le goût à la mode de la chasse, avec quelque soin, lui familiarisa M. le comte de Toulouse jusqu'à devenir peu à peu son ami particulier. Il vint ainsi à bout de faire de ces deux frères son conseil pour sa conduite auprès du roi, et les canaux pour tout ce qu'il en put désirer de privances, et de ces sortes de distinctions de familiarité personnelle, et de distinctions d'égards qui sont indépendantes de rang. Avec ces secours, et qui ne tardèrent pas, il fut de toutes les chasses, de toutes les parties, de tous les voyages de Marly, mais demandant comme les autres courtisans, ne sortait presque point de la cour, y voyait le roi assidûment, mais sans contrainte, aux heures publiques, et très-rarement sans que le roi cherchât à lui parler, et seul dans son cabinet dès qu'il en désirait des audiences, mais sur quoi il était fort discret.

Ragotzi était d'une très-haute taille, sans rien de trop, bien fournie sans être gros, très-proportionné et fort bien fait; l'air fort, robuste et très-noble jusqu'à être imposant sans rien de rude; le visage assez agréable, et toute la physionomie tartare. C'était un homme sage, modeste, mesuré, de fort peu d'esprit, mais tout tourné au bon et au sensé; d'une grande politesse, mais assez distinguée selon les personnes; d'une grande ai-

sance avec tout le monde, et en même temps, ce qui est rare ensemble, avec beaucoup de dignité sans nulle chose dans ses manières qui sentît le glorieux. Il ne parlait pas beaucoup, fournissait pourtant à la conversation, et rendait très-bien ce qu'il avait vu sans jamais parler de soi. Un fort honnête homme, droit, vrai, extrêmement brave, fort craignant Dieu sans le montrer, sans le cacher aussi, avec beaucoup de simplicité. En secret il donnait beaucoup aux pauvres, des temps considérables à la prière, eut bientôt une nombreuse maison qu'il tint pour les mœurs, la dépense et l'exactitude du paiement dans la dernière règle, et tout cela avec douceur. C'était un fort bon homme, et fort aimable et commode pour le commerce; mais après l'avoir vu de près on demeurait dans l'étonnement qu'il eût été chef d'un grand parti, et qu'il eût fait tant de bruit dans le monde. En arrivant à Versailles, il descendit chez Dangeau où se trouva le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, qui devait le mener chez le roi. Breteuil se retira sans entrer dans le cabinet où Torcy était, et demeura seul en tiers. Il vit Madame ensuite sans y être mené, et dîna chez Torcy qui le traita magnifiquement. Il ne vit aucun prince ni princesse du sang en cérémonies. Il ne les fréquenta que selon la familiarité s'en présenta. Madame la Duchesse fut celle avec qui il en eut davantage, un peu aussi avec madame la princesse de Conti. Le roi lui donna 600,000 liv. sur l'hôtel-de-ville, et lui paya d'ailleurs 6,000 livres par mois, et l'Espagne 30,000 livres par an. Cela lui fit autant de 100,000 livres de rente. Sa maison était à Paris uniquement pour son domestique, lui toujours à la cour, sans y donner jamais à manger. Le roi lui faisait toujours meubler un bel appartement à Fontainebleau. Il portait la Toison que le roi d'Espagne lui avait envoyée lors qu'il était à la tête des mécontents.

CHAPITRE CCCXXXIX.

30,000 liv. de pension à mademoiselle d'Armagnac. — 3,000 liv. de pension rendues à mademoiselle de Chausseraye. — 3,000 liv. de pension à mademoiselle de Vogué. — Gironne délivré et ravitaillé. — Berwick de retour à la cour. — Backley, brigadier. — Brancas, chevalier de la Toison-d'Or et ambassadeur en Espagne. — Amusements multipliés chez madame de Maintenon. — Mattignon cède à son fils ses charges de Normandie. — Mariage de Maillebois avec une fille d'Alègre. — Mariage de Châteaurenaud avec une fille de la maréchale de Noailles. — Mariage de M. d'Isenghien avec mademoiselle de Rhodes. — Arias, Polignac, Odescalchi, Sala expectorés cardinaux. — Quels les trois étrangers. — Pourquoi *in petto*. — Pourquoi expectorés. — Polignac, seul rappelé d'Utrecht, arrive, et reçoit de la main du roi sa calotte rouge. — Jacques II, sous le nom du chevalier de Saint-Georges, se retire pour toujours de France par la paix, et va en Lorraine. — Faiblesse du roi pour les cardinaux, qui leur marque une place à la chapelle pour le sermon. — Adoucissement sur les preuves pour entrer dans le chapitre de Strasbourg, et ses causes. — Bévue à l'égard des ducs. — Mort de la marquise de Mailly, et sa conduite dans sa famille. — Mort de l'évêque de Latour, son fils. — Mort de Brissac, ci-devant major des gardes du corps. — Sa fortune, son caractère. — Plaisant tour de Brissac aux dames dévotes de la cour.

L'orgueil de M. le Grand ne put supporter longtemps la distinction unique d'une pension de 30,000 liv. donnée à la duchesse de Chevreuse. Il se fit porter chez le

roi, car il ne pouvait presque plus se soutenir depuis longtemps par l'accablement de la goutte, et là en diminutif de M. de la Rochefoucauld, il se mit à parler de ses maux, de sa fin prochaine, de l'état de ses affaires de la façon la plus touchante, qu'il finit par demander une grâce sans l'expliquer, avec toute l'instance possible. Le roi, de longue main accoutumé à ne lui refuser rien, lui demanda ce qu'il voulait. Alors il étala le mérite de mademoiselle d'Armagnac, sa tendresse pour elle, et sa désolation de se voir sur le point de la laisser sans pain. Avec ces prosopopées, il eut pour elle une pension de 30,000 livres.

Mademoiselle de Chausseraye rattrapa en même temps une pension de 1,000 écus, qu'elle avait perdue moyennant une grosse affaire de finance, que le roi lui avait permis de faire. Elle prétendit n'en avoir rien tiré, et raccrocha sa pension. On a pu voir déjà quelle était cette maîtresse poulette de laquelle il sera encore parlé. Le maréchal de Villars obtint aussi une pareille pension pour sa sœur, madame de Vogué, dont il avait fait la duègne et l'argus de sa femme. Il la logeait et la nourrissait pour cela; mais d'ailleurs il ne donnait pas un sou à elle ni à ses enfants qui mouraient de faim. C'étaient de petits gentilshommes tout au plus de Dauphiné, et des plus minces, dont on n'avait jamais ouï parler.

Bockley, frère de la duchesse de Berwick, apporta au roi, le 12 janvier, la nouvelle de la retraite de Staremberg, le 3 au soir, vers Ostalric, qui avait levé le blocus de Gironne, voyant arriver le duc de Berwick avec ses troupes. Berwick envoya aussitôt relever la garnison, et tout le pays s'empressa d'y porter toutes sortes de vivres. On y mit aussi force munitions et des vivres pour un an. Berwick observa les ennemis jusqu'à ce que tout fût entré dans Gironne, et qu'ils fussent re-

tirés à demeure; il revint aussitôt après à la cour, où il fut parfaitement bien reçu. Brancas en eut la Toison, et fort peu après nommé ambassadeur en Espagne, où on l'envoya sans le laisser revenir à Paris. Bockley en fut brigadier.

Les parties particulières devinrent de plus en plus fréquentes chez madame de Maintenon. Dîners, musiques, scènes de comédies, actes d'opéra, loteries toutes en billets noirs, mêmes dîners à Marly, quelquefois à Trianon, et toujours le même très-petit nombre et les mêmes dames, toujours le maréchal de Villeroy aux musiques et aux pièces; très-rarement M. le comte de Toulouse qui aimait la musique, presque jamais M. du Maine, et nul autre homme sans aucune exception, que des moments le capitaine des gardes en quartier, quand il venait dire au roi que son souper était servi, et que la musique n'était pas achevée.

Mattignon obtint la permission de se démettre en faveur de son fils de ses charges de Normandie, en retenant le commandement et les appointements toute sa vie. C'était un masque en usage depuis quelque temps pour suppléer aux survivances en les déguisant si grossièrement ainsi.

D'Alègre, mort longtemps depuis maréchal de France, point du tout corrigé de l'alliance des ministres par toutes les indignités qu'il avait essuyées de celle de Barbésieux, maria sa fille à Maillebois, avec sa lieutenance générale de Languedoc de 20,000 liv. de rente. Le roi donna 200,000 liv., Desmarets peu de chose : la noce fut magnifique à Paris.

La maréchale de Noailles avait encore une fille à marier, fort laide, qui commençait à monter en graine, et que pour cette raison ils appelaient la douairière. Elle obtint, pour la marier au fils du maréchal de Château-

Renaud bien plus jeune qu'elle, la lieutenance générale de Bretagne qu'avait le maréchal, et lui donna d'ailleurs fort peu de chose. Châteaurenaud était fort riche, et n'avait que ce fils qu'il mit ainsi dans une grande alliance dont il avait grand besoin.

M. d'Isenghien épousa peu après mademoiselle de Rhodes, malgré madame de Rhodes. La fille était en âge, et ses parents la soutinrent. Elle était riche, et je crois la dernière Pot, qui était une bonne, illustre et très-ancienne maison. Quelque temps après, Vieuxpont, officier-général, veuf d'une fille de la princesse de Montauban et de Ranes, son premier mari tué colonel général des dragons, épousa une fille de Beringhem, premier écuyer.

Le pape avait réservé quatre chapeaux *in petto* dans la promotion qu'il avait faite en 1712, pour les couronnes : il les déclara au commencement de cette année. Ce furent don Manuel Arias, archevêque de Séville, l'abbé de Polignac, Benoît Sala, bénédictin, évêque de Barcelone, et Benoît Erba, archevêque de Milan, à qui son oncle don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, qui n'avait plus personne de son nom, l'avait fait prendre avec l'assurance d'une partie de ses grands biens, et qui s'appela le cardinal Odescalchi. Arias, avancé dans l'ordre de Malte, et avec le caractère public de sa religion auprès du feu roi d'Espagne, était une des meilleures têtes et un des plus vertueux hommes d'Espagne. Il était entré dans les conseils, et il eut une part principale au testament. Il fut après gouverneur du conseil de Castille ; et, lorsque madame des Ursins se sentit en force d'écarter tous ceux qui avaient le plus contribué à faire appeler Philippe V à la couronne et qui avaient le plus de part au gouvernement, elle éloigna celui-ci par l'archevêché de Séville, et la nomination du roi d'Espa-

gne au cardinalat. Je ne fais que rappeler ces choses, parce que j'ai parlé d'Arias avec étendue à l'occasion et au temps du testament de Charles II.

L'archiduc, reconnu par force à Rome, comme on l'a vu du temps que le marquis de Prié et le maréchal de Tessé y étaient ambassadeurs, s'opposait à ce que Philippe V eût un chapeau. Il avait nommé Sala comme roi d'Espagne, et avait employé les menaces pour s'assurer de son chapeau. La nonciature était fermée en Espagne depuis cette reconnaissance de l'archiduc. Philippe V insistait pour le chapeau de sa nomination, et protestait d'injure contre celui de Sala comme étant lui roi d'Espagne de droit et d'effet, et non pas l'archiduc, et par le personnel de Sala à son égard. Ce moine était de la lie du peuple, cocher en son jeune temps, puis bénédictin pour avoir du pain et devenir quelque chose. C'était un drôle d'esprit et d'entreprise, qui excita le peuple puis les magistrats de Barcelone contre le roi d'Espagne, et qui figura assez parmi eux pour avoir eu grande part à la révolte de la Catalogne, et être regardé comme l'âme du parti de l'archiduc, lequel en récompense le fit évêque de Barcelone. Avec ce caractère, Sala se signala de plus en plus, et mérita enfin la nomination de l'archiduc. Ces oppositions réciproques firent garder *in petto* le chapeau de la nomination d'Espagne à la promotion des couronnes. Polignac, qui avait celle du roi Jacques, n'essuyait point de contradiction; mais la fonction d'Utrecht, incompatible avec le chapeau, fit que le roi désira qu'il fût réservé *in petto*, mais il le sut, et fut ainsi assuré de l'avoir dès que la paix serait conclue. Erba, j'ignore quelle raison le retint dans ce purgatoire.

La paix, sur le point d'être conclue par toutes les puissances, excepté l'empereur, ce prince, qui était élu et couronné, mais qu'on ne traitait encore que d'archi-

duc en France et en Espagne, voulut que Sala fût cardinal sans plus attendre, et le roi d'Espagne ne pressa pas moins pour que sa nomination fût remplie. Le pape ainsi tourmenté des deux côtés, et qui voyait qu'à la fin l'Italie demeurerait à l'empereur, n'osa l'amuser plus longtemps, et se flatta de faire passer Sala au roi d'Espagne, en déclarant Arias en même temps. Il fit donc avertir le roi qu'il allait expectorer Polignac avec les autres, et que cela ne se pouvait plus différer. Il ne restait plus que des bagatelles à ajouter à Utrecht, et l'espérance de finir alors avec l'empereur était perdue : le roi consentit donc à l'expectoration, et dépêcha en même temps un courrier à Polignac, pour le faire revenir sur-le-champ. Il laissa donc ce qui restait à achever et la paix à signer au maréchal d'Huxelles et à Ménager, et accourut à sa barrette. Le courrier chargé de sa calotte le trouva à mi-chemin. Il la mit dans sa poche et continua son voyage. Il arriva le 22 février à Paris, et le jeudi 23, il alla l'après-midi à Marly chez Torcy, qui, entre la fin de la musique et le souper, le mena chez madame de Maintenon.

Polignac, qui avait reçu en passant les compliments et les empressements du salon, présenta au roi sa calotte, qui la lui mit sur la tête, et lui donna une chambre à Marly. Ce fut une chose assez étrange qu'un cardinal *in petto* de la nomination du roi Jacques traitât et conclût à Utrecht la consommation dernière des malheurs de ce prince et son expulsion de France, avec tout ce qu'il plut aux Anglais de prescrire à cet égard. Sa visite de remercîment à Saint-Germain et de retour dut être bien embarrassante; mais quand on est cardinal rien n'embarrasse plus : au moins ne le put-il être que de la reine d'Angleterre. En conséquence de ce qui avait été arrêté avec les Anglais, le roi d'Angleterre était déjà

parti avec une petite suite sous le nom de chevalier de Saint-Georges, pour se retirer à Bar, dont M. de Lorraine avait fait meubler le château, et l'y vint voir. Il alla aussi à Lunéville voir M. et madame de Lorraine, et s'arrêta à Bar, à Commercy, chez M. de Vaudemont, et dans tous ces environs assez longtemps.

Le roi, qui n'avait jamais pu se défaire du respect que le cardinal Mazarin lui avait imprimé pour les cardinaux, régla avec les cardinaux de Rohan et de Polignac la place que les cardinaux occuperaient au sermon à la chapelle, et avec tant d'égards qu'il prit la peine de la dessiner sur du papier devant eux et à leur gré. Il n'y avait eu jusqu'alors rien de marqué là-dessus. Les places des cardinaux de Bouillon et de Coislin étaient fixes par leurs charges; le cardinal de Janson n'avait presque point demeuré à la cour cardinal que depuis qu'il fut grand aumônier; Bonzi l'était de la reine, et depuis sa mort presque toujours en Languedoc; le Camus ne vit jamais Paris ni la cour depuis sa promotion; Estrées, souvent à Rome, puis en Espagne, ne s'était point soucié de place réglée au sermon; Furstemberg encore moins, qui ne s'y trouvait presque jamais. Le roi entretint après le cardinal de Polignac des matières d'Utrecht près de deux heures tête à tête.

On a vu en son lieu par quel tour de passe-passe, aide de tout l'art et de l'or de madame de Soubise, secondée de toute l'autorité du roi, le cardinal de Rohan avait été reçu chanoine de Strasbourg, et en était devenu coadjuteur et enfin évêque. La multiplicité et l'excès des mésalliances que la longue suite du même esprit de gouvernement a forcé toute la noblesse du royaume de contracter pour vivre, l'excluait toute d'entrer dans le chapitre de Strasbourg, à commencer par les princes du sang, et à continuer par tout ce qu'il y a de plus grand et de plus

illustre. Il n'y en avait plus dès lors qui en pussent faire les preuves que MM. d'Uzès qui y mirent bientôt obstacle par leurs mariages, M. de Duras et le comte de Roucy, dont le fils en déchut. On considéra cependant qu'il était de l'intérêt très-essentiel du roi que des Français y pussent être admis, parce qu'il en était que l'évêque fût français et qu'il n'est élu que par le chapitre et tiré du chapitre. Le roi chercha donc à apporter quelque tempérament là-dessus. Le cardinal de Rohan l'y servit, mais, comme il n'était là question que du chapitre, ce ne fut qu'avec le chapitre qu'on négocia. Il députa au roi pour cette affaire le comte de Lœwenstein, frère de madame de Dangeau, grand doyen de Strasbourg, chanoine de Cologne et d'autres grandes églises, que nous verrons bientôt évêque de Tournay sans être dans les ordres. Ce comte eut une longue audience du roi, tête à tête. Le chapitre consentit par degrés à des adoucissements sur les mères, même pour les Allemands, et peu à peu enfin à recevoir les Français sans preuves qui auraient trois ascendants masculins ducs. Ces trois ascendants furent une fort mauvaise idée, c'était la date qu'il fallait fixer. Je suis par exemple duc et pair trente ans avant M. d'Aumont, pour ne citer que celui-là et en laisser beaucoup d'autres; je ne suis pourtant que le second, car c'est mon père qui le fut fait, et qui fut enregistré, reçu le 1er février 1635. M. d'Aumont est le cinquième; son grand-père pourrait donc, s'il vivait, mettre de ses enfants dans le chapitre de Strabourg, tandis que je n'y ferais pas recevoir les miens, et le maréchal d'Aumont n'est duc et pair que de la fin de décembre 1665.

La vieille Mailly mourut à quatre-vingt-cinq ou six ans, aussi entière de tête et de santé qu'à quarante. C'est celle que la longueur de son visage étroit et la singula-

rité de son nez faisait nommer la Bécasse. Elle était Montcavrel, et longtemps depuis son mariage elle devint héritière de sa maison, qu'elle rendit très-puissante en biens, de très-pauvres qu'étaient son mari et elle, à force de travail, d'assiduité, d'art et de procès. J'ai parlé en son lieu de la substitution qu'ils firent. Elle traita toute sa vie ses enfants à la baguette, en jeta un à Saint-Victor dont il se serait bien passé. Il en devint pourtant prieur, puis évêque de Lavaur, et fut homme de bien. Il était mort à Montpellier un mois ou deux avant elle. Elle força un autre de ses fils à se faire prêtre, dont il ne pouvait se consoler, et le laissa les coudes percés pourrir à Saint-Victor sans y être religieux, jusqu'à ce que le mariage de son autre fils avec la nièce à la mode de Bretagne de madame de Maintenon, qui fut dame d'atours de la Dauphine, fit cet abbé de Mailly archevêque d'Arles, puis de Rheims, que nous verrons cardinal. Ses deux filles, l'une s'échappa et se maria malgré elle à l'aîné des Mailly; l'autre, elle la fit religieuse, qui de nécessité vertu la devint bonne, et a été une excellente abbesse de Poissy, adorée et respectée au dernier point dans cette communauté si grande et si jalouse de l'élection qu'elle a perdue. On n'a pas vu que Dieu ait béni cette conduite dans tout ce qui est arrivé depuis de toute cette famille.

Le vieux Brissac mourut aussi à pareil âge, retiré chez lui depuis plusieurs années. Il était lieutenant général et gouverneur de Guise, et avait été longtemps major des gardes du corps. C'était un très-petit gentilhomme qui avait percé tous les grades des gardes du corps, qui avait plu au roi par son application, par ses détails, par son assiduité, par ne compter que le roi et ne ménager personne. Il en avait tellement acquis la familiarité et la confiance sur ce qui regardait les gardes du corps,

que les capitaines des gardes, tout grands seigneurs et généraux d'armée qu'ils étaient, le ménageaient et avaient à compter avec lui, à plus forte raison tous les officiers des gardes. Il était rustre, brutal, d'ailleurs fort désagréable et gâté à l'excès par le roi, mais homme d'honneur et de vertu, de valeur et de probité, et estimé tel quoique haï de beaucoup de gens, et redouté de tout ce qui avait affaire à lui, même de toute la cour et des plus importants, tant il était dangereux. Il n'y avait que lui qui osât attaquer Fagon sur la médecine. Il lui donnait des bourrades devant le roi qui mettaient Fagon en véritable furie, et qui faisaient rire le roi et les assistants de tout leur cœur. Fagon, aussi avec bien de l'esprit, mais avec fougue, lui en lâchait de bonnes qui ne divertissaient pas moins, mais en tout temps Fagon ne le pouvait voir ni en ouïr parler de sang-froid.

Un trait de ce major des gardes du corps donnera un petit crayon de la cour. Il y avait une prière publique tous les soirs dans la chapelle de Versailles à la fin de la journée, qui était suivie d'un salut avec la bénédiction du Saint-Sacrement tous les dimanches et les jeudis; l'hiver le salut était à six heures, l'été à cinq pour pouvoir s'aller promener après. Le roi n'y manquait point les dimanches et très-rarement les jeudis en hiver. A la fin de la prière, un garçon bleu, en attente dans la tribune, courait avertir le roi qui arrivait toujours un moment avant le salut, mais, qu'il dût venir ou non, jamais le salut ne l'attendait. Les officiers des gardes du corps postaient les gardes d'avance dans la tribune d'où le roi l'entendait toujours : les dames étaient soigneuses d'y garnir les travées des tribunes, et, l'hiver, de s'y faire remarquer par de petites bougies qu'elles avaient pour lire dans leurs livres et qui donnaient à plein sur leur visage. La régularité était un mérite et chacune vieille et souvent jeune tâchait de l'acquérir auprès du

roi et de madame de Maintenon. Brissac, fatigué d'y voir des femmes qui n'avaient pas le bruit de se soucier beaucoup d'entendre le salut, donna le mot un jour aux officiers qui postaient, et, pendant la prière, il arrive dans la travée du roi, frappe dessus de son bâton et se met à crier d'un ton d'autorité : « Gardes du corps, retirez-vous, le roi ne vient point au salut. » A cet ordre tout obéit, les gardes s'en vont et Brissac se colle derrière un pilier. Grand murmure dans les travées qui étaient pleines, et, un moment après, chaque femme souffle sa bougie et s'en va, et si bien qu'il n'y demeure en tout que madame de Dangeau et deux autres assez du commun. C'était dans l'ancienne chapelle. Les officiers, qui étaient avertis, avaient arrêté les gardes dans l'escalier de Blouin et dans les paliers où ils étaient bien cachés, et quand Brissac eut donné tout loisir aux dames de s'éloigner et de ne pouvoir entendre le retour des gardes, il les fit reposter. Tout cela fut ménagé si juste que le roi arriva un moment après et que le salut commença. Le roi, qui faisait toujours des yeux le tour des tribunes et qui les trouvait toujours pleines et pressées, fut dans la plus grande surprise du monde de n'y trouver en tout et pour tout que madame de Dangeau et ces deux autres femmes : il en parla dès en sortant de sa travée avec un grand étonnement; Brissac, qui marchait toujours près de lui, se mit à rire et lui conta le tour qu'il avait fait à ces bonnes dévotes de cour dont il s'était lassé de voir le roi la dupe. Le roi en rit beaucoup, et encore plus le courtisan. On sut à peu près qui étaient celles qui avaient soufflé leurs bougies et pris leur parti sur ce que le roi ne viendrait point, et il y en eut de furieuses qui voulaient dévisager Brissac, qui ne le méritait pas mal par tous les propos qu'il tint sur elles.

CHAPITRE CCCXL.

Mort, état et caractère du comte de Nassau-Sarrebruk. — Mort et singularité de Chambonas, évêque de Viviers. — Singularité étrange de Desmarets, archevêque d'Auch. — Mort du connétable de Castille. — Villana, majordome major du roi d'Espagne en sa place. — Chalais reconduit son cordelier prisonnier en Espagne. — Le duc et la duchesse de Shrewsbury à la cour. — État et nom de cet ambassadeur et de l'ambassadrice. — Caractère de la duchesse, qui change entièrement les coiffures des femmes, dont le roi n'avait pu venir à bout. — Maison du duc d'Aumont à Londres brûlée. — Caractère du duc d'Aumont. — L'incendie coûte 550,000 liv. au roi. — Bout de l'an à Saint-Denis du Dauphin et de la Dauphine. — Histoire de la compagnie de Jésus du père Jouvency. — Scandale de ce livre, dont les jésuites se tirent à bon marché. — L'abbé de Castries, premier aumônier de madame la duchesse de Berry. — Son caractère; sa fortune. — Longepierre secré taire de ses commandements; son caractère. — Mort de l'électeur de Brandebourg, premier roi de Prusse. — Les électeurs de Cologne et de Bavière à Paris et à Surène. — Ils voient le roi.

Le comte de Nassau-Sarrebruck mourut dans son château de Sarrebruck, où il s'était comme retiré depuis quelques années. Il avait toujours servi, était lieutenant général, et il avait le régiment royal-allemand, qui est de 25,000 liv. de rente. C'était l'homme du monde le mieux fait, du plus grand air et imposant, fort poli, fort brave, fort honnête homme, avec peu d'esprit et consi-

déré. Il était aussi fort riche, mais luthérien, et point vieux. Le roi lui-même avait fait diverses attaques sur sa religion avec bonté, et ne lui avait pas laissé ignorer qu'il irait à tout en se faisant catholique, sans l'avoir pu ébranler.

Une autre mort dont je ne parlerais pas sans la singularité de l'homme fut celle de l'évêque de Viviers. Il était frère de Chambonas, qui était à M. du Maine. C'est sans doute cette protection qui le fit souffrir dix ans de suite à Paris dans un logis garni auprès de ma maison. Il écrivait toute la nuit jusqu'à épuiser plusieurs secrétaires, et se levait à une heure ou deux après midi. Il mandait tous les ordinaires des nouvelles des fanatiques de Languedoc et d'autres nouvelles de la province, de Paris où il était, à Basville intendant ou plutôt roi du Languedoc, qui était à Montpellier, qui ne put jamais détruire ce commerce que Viviers grossissait de force mémoires et instructions. Avec 50,000 liv. de rente de son évêché et d'une abbaye, il laissa 600,000 livres. Cela me fait souvenir d'une singularité d'un autre genre. L'archevêque d'Auch, frère de Desmarets, passait sa vie à Paris en hôtel garni, et en robe de chambre, sans voir personne, ni ouvrir aucune lettre qu'il reçut, qu'il laissait s'amasser en monceaux. A la fin le roi se lassa et dit à Desmarets de le renvoyer à son église. L'embarras fut d'autant plus grand d'en entreprendre le voyage, qu'il en était depuis assez longtemps aux emprunts pour vivre, et aux expédients. Refusé partout où il s'adressa et pressé sans relâche, son secrétaire s'avisa de lui proposer d'attaquer cette montagne de lettres et de paquets fermés, pour voir s'il ne s'y trouverait point quelque lettre de change; faute de ressource, il y consentit. Le secrétaire se mit en besogne et trouva pour 150,000 liv. de lettres de change de toutes sortes de dates, dans l'i-

gnorance desquelles il mourait de faim. Il s'en alla donc, et ne fut plus en peine de payer sa dépense.

Le connétable de Castille mourut en ce même temps dans sa prison à Bayonne. Il était majordome-major du roi d'Espagne, qui est la plus grande charge. Elle fut donnée sur-le-champ au marquis de Villena, qui avait été vice-roi de Naples, et pris les armes à la main à Gaëte par les impériaux. Le choix ne pouvait être plus digne, jusqu'à honorer le roi qui le fit. J'ai déjà parlé de ce seigneur, et j'en aurai occasion encore, et d'expliquer ce que c'est que la charge qu'il eut.

Chalais qui avait vu madame des Ursins à Bagnères, et qui en était revenu à Paris, en repartit en ce même temps avec son cordelier prisonnier, qu'il conduisit en Espagne. Ce métier de recors ne lui réussit pas dans le monde.

Le duc et la duchesse de Shrewsbury étaient arrivés depuis quelque temps. J'ai marqué en deux mots quel était cet ambassadeur d'Angleterre. J'ajoute ici quelques détails sur son séjour à la cour, et celui de sa femme. Il eut sa première audience particulière à l'ordinaire. Comme il n'y avait ni reine ni Dauphine, la duchesse alla saluer le roi dans son cabinet entre le conseil et le dîner, menée par la duchesse d'Aumont, et accompagnée du baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs. Le soir la duchesse d'Aumont la mena prendre son tabouret au souper du roi. Les Anglais sont grands voyageurs. Celui-ci qui avait porté l'épée de l'état au couronnement de Jacques II, qui avait eu sa confiance, et été son grand chambellan, le quitta en 1680, et passa en Hollande, où il offrit ses services au prince d'Orange. Il se promena ensuite en Italie, fut à Rome, où il épousa la fille du marquis Paleotti, Boulonnais, et de Catherine Dudley, fille du duc de Nothumberland, et de M. Magd.-

Gouffier de Brazeux. Voilà bien du mélange. La religion ne contraignit point l'italienne. Elle suivit son mari en Angleterre, où le prince d'Orange régnait, qui le fit duc et chevalier de la Jarretière. Il fut aussi secrétaire d'état. La reine Anne le mit de son conseil privé, et le fit son grand chambellan. Il fut vice-roi d'Irlande au retour de son ambassade de Rome, et il mourut à Londres en 1718.

Sa femme était une grande créature et grosse, hommasse, sur le retour et plus, qui avait été belle, et qui prétendait l'être encore, toute décolletée, coiffée derrière l'oreille, pleine de rouge et de mouches, et de petites façons. Dès en arrivant elle ne douta de rien, parla haut et beaucoup en mauvais français, et mangea dans la main à tout le monde. Toutes ses manières étaient d'une folle, mais son jeu, sa table, sa magnificence, jusqu'à sa familiarité générale la mirent à la mode. Elle trouva bientôt les coiffures des femmes ridicules, et elles l'étaient en effet. C'était un bâtiment de fil d'archal, de rubans, de cheveux et de toutes sortes d'affiquets de plus de deux pieds de haut qui mettait le visage des femmes au milieu de leur corps, et les vieilles étaient de même, mais en gazes noires. Pour peu qu'elles remuassent le bâtiment tremblait, et l'incommodité en était extrême. Le roi, si maître jusque des plus petites choses, ne les pouvait souffrir. Elles duraient depuis plus de dix ans sans qu'il eût pu les changer, quoi qu'il eût dit et fait pour en venir à bout. Ce que ce monarque n'avait pu, le goût et l'exemple d'une vieille folle étrangère l'exécuta avec la rapidité la plus surprenante. De l'extrémité du haut les dames se jetèrent dans l'extrémité du plat, et ces coiffures plus simples, plus commodes et qui siéent bien mieux, durent jusqu'à aujourd'hui. Les gens raisonnables attendent avec impatience quelque au-

tre folle étrangère qui défasse nos dames de ces immenses rondaches de paniers, insupportables en tout à elles-mêmes et aux autres.

L'hôtel de Powis à Londres, où logeait le duc d'Aumont, fut entièrement brûlé, et il fallut abattre une maison voisine pour empêcher que l'incendie ne se communiquât aux autres. Sa vaisselle fut sauvée. Il prétendit avoir perdu tout le reste. Il prétendit aussi avoir reçu plusieurs avis qu'on le voulait brûler et même assassiner, et que la reine à qui il l'avait dit lui avait offert de lui donner des gardes. Le monde en jugea autrement à Londres et à Paris, et se persuada que lui-même avait été l'incendiaire pour gagner sur ce qu'il en tirerait du roi, et pour couvrir une contrebande monstrueuse dont les Anglais se plaignirent ouvertement dès son arrivée, et où il gagna infiniment : c'est au moins ce qui se débita publiquement dans les deux cours et dans les deux villes, et ce que presque tous en crurent.

M. d'Aumont avait toute sa vie été un panier percé qui avait toujours vécu d'industrie ; il avait eu longtemps affaire à un père fort dur, et à une belle-mère qui le haïssait fort, et qui était une terrible dévote. Il s'était marié malgré eux par amour réciproque à mademoiselle de Piennes, dont la mère était Godet, comme l'évêque de Chartres qui y fit à la fin entrer madame de Maintenon, et le roi par elle, lequel imposa enfin et obligea le père à consentir, après plusieurs années, que ce mariage demeurait accroché, et que tous deux étaient résolus à n'en jamais faire d'autre. Le duc d'Aumont était d'une force prodigieuse, d'une grande santé, débauché à l'avenant, d'un goût excellent, mais extrêmement cher en toutes sortes de choses, meubles, ornements, bijoux, équipages; il jetait à tout et tira des monts d'or des contrôleurs généraux et de son cousin

Barbésieux, avec qui, pour n'en pas tirer assez à son gré, il se brouilla outrageusement. Il prenait à toutes mains et dépensait de même. C'était un homme de beaucoup d'esprit, mais qui ne savait rien, à paroles dorées, sans foi, sans âme, de peu de réputation à la guerre pour en parler sobrement, et à qui son ambassade ne réussit ni en Angleterre ni en France. Avant la mort de son père, logeant dans une maison de louage, il l'ajusta et la dora toute, boisa son écurie comme un beau cabinet, avec une corniche fort recherchée tout autour, qu'il garnit partout de pièces de porcelaine. On peut juger par là de ce qu'il dépensait en toutes choses. Le roi donna 250,000 livres à mylord Powis ; et au duc d'Aumont 100,000 liv., et 50,000 liv. par an pendant quatre ans, tant en considération de son incendie que de la dépense de son ambassade.

On fit à Saint-Denis le bout de l'an du Dauphin et de la Dauphine, je n'oserais dire de la France. Tout ce qui a suivi une telle perte ne le prouve que trop évidemment. Il n'y eut que leurs maisons, les princes et princesses de la maison royale, du sang et légitimés, et M. de Metz qui officia, et cela ne dura guère plus d'une heure.

Le livre du jésuite Jouvency fit alors grand bruit. C'est une histoire latine de sa compagnie depuis son origine jusqu'à nos jours. Il était à Rome, où il la composa. Je ne m'aviserai pas ici d'en faire l'extrait : il suffit de dire qu'il voulut plaire à Rome et aux siens, et qu'il employa la plus belle latinité, et tout l'art dans lequel les jésuites sont si grands maîtres, à flatter et à établir les prétentions les plus ultramontaines, et à canoniser la doctrine la plus décriée des théologiens et des casuistes de son ordre. Il fit plus ; il fit par ses éloges des saints du premier ordre, et des martyrs qui méritent un

culte public, des jésuites les plus abhorrés pour les fureurs de la ligue, pour la conspiration des poudres en Angleterre, et pour celles qui ont été tramées contre la vie d'Henri IV : tout cela prouvé par la supériorité du pape sur le temporel des rois, son droit d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité, de les déposer et de disposer de leur couronne, enfin par le principe passé chez eux en dogme qu'il est permis de tuer les tyrans, c'est-à-dire les rois qui incommodent. Le public frémit à cette lecture, et le parlement voulut faire son devoir.

Le père Tellier soutint fort et ferme un ouvrage qui portait le nom de son auteur, qui était muni de l'approbation de ses supérieurs, et qui était si conforme à l'esprit, aux maximes, à la doctrine et constante conduite de la société. Il m'en vint parler plusieurs fois. Je ne lui cachai rien de ce que je pensais des énormités de ce livre, et de l'audace de le publier. J'admirai les cavillations de ses réponses et la pertinacité de son attachement à introduire ces horreurs. Je ne fus pas moins surpris de sa constance à vouloir me persuader, et de sa patience à supporter mes réponses. Quoique depuis la perte du Dauphin il n'eût plus les mêmes raisons de me cultiver, il ne s'en relâcha pourtant pas le moins du monde. Il ne pouvait ignorer en quelle situation j'étais avec M. le duc de Berry, et surtout avec M. le duc d'Orléans. Il voyait le roi vieillir, et un Dauphin dans la première enfance : un jésuite a tous les temps présents. Il eut meilleur marché du roi, quoique ce livre attaquât si directement la puissance, la couronne et la vie même des rois. Il se souvenait apparemment du testament de mort du père de la Chaise, je veux dire de l'avis si prodigieux qu'il lui donna, et que j'ai rapporté. Il aima mieux tout passer aux jésuites que de les irriter au hasard des poignards.

Il manda plusieurs fois le premier président et le parquet pour imposer à leur zèle, qui n'allait à rien moins qu'à flétrir la personne de Jouvency et de ses approbateurs, à faire lacérer et brûler son livre par la main du bourreau, à mander et admonester les supérieurs et les gros bonnets du ressort, et leur faire abjurer à la barre du parlement en public ces détestables maximes. Le premier président voulait faire sa cour et se concilier les jésuites; il ne voulait pas aussi s'aliéner le parlement; toute sa considération à la cour et dans le monde dépendait de la sienne dans sa compagnie. Il nageait donc avec art entre deux eaux, et c'est ce qui tira tant la chose en longueur. L'affaire aboutit enfin à la suppression du livre par arrêt du parlement sans lacération ni brûlure, et à mander les supérieurs des trois maisons de Paris au parlement, à qui le premier président fit une admonition légère et honnête, et qui déclarèrent à peu près ce qu'on voulut, mais en termes si généraux, et si éloignés de rien de particulier sur les maximes et sur leur père Jouvency, que ce fut plutôt une dérision qu'autre chose, et qu'ils se ménagèrent en quantité force portes de derrière, à l'indignation du public, et au frémissement du parlement à qui le roi mit un bâillon à la bouche. Le père Tellier parut fort mécontent, ravi en secret d'avoir si bien fasciné le roi, et qu'il ne leur en eût pas coûté davantage.

L'abbé de Castries, frère du chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, fut en ce temps-ci premier aumônier de madame la duchesse de Berry; il l'était ordinaire de madame la Dauphine, pour avoir un titre d'habiter la cour avec son frère, où il était dans la meilleure compagnie. Il avait été jeune et bien fait; il était de ces abbés que le roi s'était bien promis de ne faire jamais évêques. C'était un homme doux, mais salé,

avec de l'esprit, et fait pour la société. Il vit encore dans un grand âge, confiné dans son archevêché d'Alby, où il est fort aimé, commandeur de l'ordre, et ayant refusé Toulouse et Narbonne. Madame la duchesse de Berry prit en même temps Longepierre pour secrétaire de ses commandements, manière de bel esprit de travers, et de fripon d'intrigue, dont on a déjà parlé et dont on pourra parler encore.

Frédéric III, électeur de Brandebourg, né en 1657, mourut le 25 février de cette année. Celui d'aujourd'hui est son petit-fils. Il suivit les traces de l'électeur son père dans son opposition à la France et dans son attachement à la maison d'Autriche. Il servit puissamment l'empereur en toutes occasions, et aux guerres de Hongrie et du Rhin. Il se trouva le plus puissant des électeurs et celui que l'empereur avait le plus à ménager. Cela lui fit imaginer de se déclarer lui-même roi de Prusse, comme on l'a dit en son temps, après s'être assuré de l'appui et de la reconnaissance de l'empereur en cette qualité, et de plusieurs princes de l'empire, et se déclara roi lui-même le 18 janvier à Kœnigsberg, capitale de la Prusse ducale, en un festin qu'il y donna à ses premiers généraux et ministres, et aux principaux seigneurs de cette Prusse et de ses autres états. De trois femmes qu'il épousa, il eut son successeur, père de celui d'aujourd'hui, d'une Nassau, tante paternelle du prince d'Orange devenu depuis roi d'Angleterre, à la succession duquel les électeurs de Brandebourg ont prétendu par là. Frédéric n'eut pas la joie d'être reconnu roi de Prusse par la France et l'Espagne; il mourut avant la paix de ces deux couronnes avec l'empereur et l'empire, qui ne fut conclue qu'un an après, et par laquelle son fils fut reconnu partout roi de Prusse.

Les électeurs de Cologne et de Bavière arrivèrent: le

premier à Paris, dans une maison du quartier de Richelieu que son envoyé lui avait meublée; l'autre, dans une petite maison à Surène, dans leur incognito ordinaire. Peu de jours après, l'électeur de Cologne vit le roi fort courtement, mené dans son cabinet par le petit escalier de derrière, après le sermon, par Torcy; deux jours après le roi reçut l'électeur de Bavière en même lieu et à même heure et de la même façon; mais l'électeur demeura longtemps avec lui. Ils ne couchèrent ni l'un ni l'autre à Versailles.

CHAPITRE CCCXLI.

Règlement en 25 articles fait par le roi entre les gouverneurs ou commandants généraux de Guyenne et le gouverneur de Blaye, dont je gagne 24 articles, de l'avis du duc du Maine, contre le maréchal de Montrevel. — Ténébreuse noirceur de Pontchartrain qui me fait éclater. — La Chapelle; quel. — Je lui fais une étrange déclaration. — Conversation étrange entre le chancelier et moi. — Même conversation avec la chancelière. — M. de Saint-Simon vainement attaqué. — L'intimité entière subsiste entre le chancelier, la chancelière, et madame de Saint-Simon et moi.

Il est temps maintenant de parler d'un règlement que j'obtins en ce temps pour le gouvernement de Blaye, et qui serait peu intéressant ici sans les suites étrangères qu'il causa. On a vu ailleurs que les usurpations du maréchal de Montrevel et ses procédés là-dessus n'avaient pu être arrêtés par tout ce que j'y mis du mien, et comment il ne voulut plus de l'arbitrage de Chamillart dès qu'il fut tombé, et refusa ensuite au maréchal de Boufflers de s'en mêler. On a vu aussi que cela m'avait empêché d'aller en Guyenne, quand, après l'étrange effet du pari de Lille, je voulus me retirer tout à fait de la cour. Lassé des impertinences continuelles d'un fou, qui l'était au point de dire dans Bordeaux qu'il ne m'y donnerait pas la main, et de se faire moquer de lui là-dessus par l'archevêque, le premier président, l'intendant et

par tout le monde, je songeai, à la mort du duc de Chevreuse, à rendre mon gouvernement indépendant de celui de Guyenne. La Vrillière se chargea de le proposer au roi, qui reçut si bien la chose, que j'eus tout lieu de l'espérer. Mais lorsque bientôt après je vis le gouvernement de Guyenne donné au second fils de M. du Maine, je compris qu'il ne pouvait plus s'en parler; mais je voulais sortir d'affaire et savoir à quoi m'en tenir. Je pris donc le parti d'aller à M. du Maine, de lui parler en deux mots des entreprises continuelles du maréchal de Montrevel, de lui dire à quoi pour cela j'avais pensé et fait parler au roi à la mort de M. de Chevreuse, que je cessais d'y penser dès que M. d'Eu avait la Guyenne, mais que je le priais de trouver bon que je lui apportasse un mémoire de l'état des questions, de mon droit, raisons et usages; qu'il voulût bien en demander autant au maréchal de Montrevel des siennes, que je savais qui allait arriver à Paris, de juger lui-même les questions et les prétentions entre M. son fils et moi, puisque Montrevel n'en tenait que la place, de demander après au roi de tourner en règlement perpétuel ce qu'il aurait jugé, afin que je m'ôtasse de la tête ce qui me serait ôté, et qu'une fois pour toutes aussi je demeurasse certain et paisible dans ce qui me serait laissé.

M. du Maine qui, de sa vie, quoique j'eusse fait, n'avait cessé de me rechercher, me combla de politesses et de remercîments d'un tel procédé, et accepta ce que je lui proposais. Montrevel arriva; il n'osa éviter le règlement, et d'en passer par où M. du Maine jugerait à propos; mais il fut si fâché de se voir au pied du mur sur des usurpations sans fondement, que je m'aperçus qu'il me saluait fort négligemment avec une affectation marquée; lorsque je le rencontrais, et à Marly où il vint cela était continuel tellement que je me mis à le regar-

der entre deux yeux, et à lui refuser le salut tout net. Au bout de quelques jours de cette affectation de ma part, voilà un homme hors des gonds, qui va trouver M. du Maine, qui dit que je l'insulte, et qui se met aux plaintes les plus vives. J'allai peu après chez M. du Maine pour mon affaire. A la fin de la conversation, il me parla de celle que le maréchal avait eue avec lui, et me demanda ce que c'était que cela. Je le lui dis et j'ajoutai que je ne craignais pas, depuis que je vivais dans le monde, d'être accusé de manquer de politesse avec qui que ce fût, mais que je n'étais pas accoutumé aussi que qui que ce fût s'avisât de prendre des airs avec moi; que ceux de Montrevel m'avaient engagé à lui marquer que je méprisais les fats et les matamores, et que je ne le faisais que pour qu'il le sentît. M. du Maine me voulut arraisonnner sur le lieu où nous étions, sur ce qui pouvait résulter d'être ainsi sur le pied gauche avec un homme qu'on rencontrait à tous moments, et qu'il y avait des sottises dont il ne fallait pas s'apercevoir ou en rire. Je répondis que j'en riais aussi, mais que de laisser faire des sottises à mon égard, je n'y étais pas accoutumé, et que le maréchal m'y accoutumerait moins qu'homme du monde; que je comprenais fort bien, le connaissant aussi fou qu'il était, qu'il était capable d'une incartade, mais que je me croyais bon aussi pour la lui faire rentrer au corps, et le roi trop juste pour ne s'en pas prendre à qui la ferait, non à qui l'essuierait et la repousserait, et qu'en deux paroles Montrevel pouvait compter que je ne changerais pas de manières avec lui qu'il n'en changeât et totalement le premier avec moi; qu'au demeurant, s'il n'était pas content, il n'avait qu'à prendre des cartes. Je me séparai là-dessus d'avec M. du Maine, qui ne trouva point mauvais ce que je lui dis, mais qui aurait désiré autre chose.

Je n'ai point su ce qu'il dit à Montrevel, mais, à deux jours de là, je fus surpris de voir Montrevel qui m'évitait souvent, et qui pouvait alors le faire aisément, m'attendre à sa portée, et me faire devant beaucoup de monde dans le salon la révérence du monde la plus profonde, la plus marquée, la plus polie. Je la lui rendis honnête, et depuis ce moment-là la politesse qu'on se doit les uns aux autres demeura rétablie entre nous. Je pressais M. du Maine, le maréchal tirait de longue. Il se fiait pourtant à ce goût bizarre et constamment soutenu que le roi avait eu pour lui toute sa vie, en la protection secrète du maréchal de Villeroy, qui était son ami de fatuité et de vieille galanterie, mais qui ne voulait pas se montrer contre moi, enfin dans l'intérêt du comte d'Eu, qu'il soutenait devant son père, parce qu'il faisait toutes les fonctions de gouverneur de Guyenne. Nous étions, lui et moi, fort éloignés de compte; il prétendait beaucoup plus qu'aucun gouverneur de province sur aucun gouverneur particulier dont le gouvernement était entièrement assujetti au gouvernement général de la province. Moi, au contraire, je ne lui voulais passer aucune autorité sur moi, ni de se mêler en aucune sorte de quoi que ce pût être de civil ni de militaire dans toute l'étendue de mon petit gouvernement, qui était beaucoup moins que les gouverneurs de province n'en avaient eu sur les gouverneurs et les gouvernements de leur dépendance, laquelle toutefois je reconnaissais, mais en gros. Les choses s'étaient toujours passées ainsi entre M. le prince de Conti, M. d'Épernon, et tous les gouverneurs et commandants de Guyenne et mon père, et j'avais preuves écrites et par lettres de ces gouverneurs et commandants de la province et par des décisions et des ordres du roi, de tout ce que je prétendais.

Montrevel, au contraire, n'en pouvait fournir aucune, mais il comptait que ses cris, la musique de son discours, dont la singulière harmonie suppléait à son avis au sens commun qu'il n'avait guère, son mérite, ses dignités militaires, l'usage de tous les autres gouverneurs ou commandants généraux des provinces, sa faveur, son importance, la considération de l'engagement où il s'était mis, lui ferait emporter le tout, sinon la plus grande partie de ses usurpations. La chose m'était encore plus importante qu'à tout autre gouverneur dépendant; il n'y a que les princes du sang qui, sans être dans leurs gouvernements, y donnent leurs ordres sans lesquels il ne s'y fait rien, à qui ceux qui ont le commandement en leur absence rendent compte de tout, et qui y commandent absents comme présents. Mon père était dans ce même usage; le roi l'y avait mis et maintenu dans le souvenir de l'important service qu'il lui avait rendu par ce gouvernement pendant les troubles, dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires. Après lui je m'y étais maintenu contre diverses attaques, où le roi avait imposé en ma faveur, et par des ordres écrits par le secrétaire d'état, tellement que j'avais toute la raison, le droit et l'intérêt de ne pas subir le joug audacieux et nouveau de ce vieux bellâtre. M. du Maine eut avec lui des conversations fréquentes, la Vrillière, secrétaire d'état de la province, pareillement, et l'un et l'autre tant qu'il voulut; mais après tout il fallut finir.

La Vrillière dressa donc un projet de règlement avec M. du Maine pour le rapporter au roi en vingt-cinq articles, parce que j'avais demandé que tout fût bien distinct et expliqué pour ne m'exposer pas à des queues et à de nouvelles contestations. Outre que mon droit était clair et prouvé, et l'usage constant et constaté jusqu'aux entreprises de Montrevel contre lesquelles, dès la pre-

mière, j'avais toujours réclamé, la Vrillière était mon ami, et de père en fils intime, et M. du Maine avait grand désir de m'obliger en chose qu'il me voyait fort sensible, et dont il jugeait que son fils n'userait jamais que par procureur. Il n'était pas fâché d'une occasion à se montrer équitable contre son propre fils, et de ne négliger rien pour émousser l'envie que ce nouveau présent avait ranimée. Enfin, le dimanche 19 mars, après le sermon, le règlement fut décidé par le roi dans son cabinet avec M. du Maine et la Vrillière seuls, et des vingt-cinq articles j'en gagnai vingt-quatre à pur et à plein. L'unique que je perdis fut que le gouverneur ou le commandant général de Guyenne, venant dans Blaye même, ville ou citadelle, en absence et en la présence du gouverneur de Blaye, y serait accompagné de ses gardes en bandoulières et en casaques. J'avais voulu pourvoir à la folie de la main que Montrevel avait débitée qu'il ne me donnerait pas chez lui, mais je n'avais pas cru devoir permettre que cette impertinence parût dans le règlement avoir été imaginée. Cet article porta donc que les gouverneurs ou commandants généraux de Guyenne et le gouverneur de Blaye, se trouvant ensemble dans la province, et étant tous deux officiers de la couronne, vivraient ensemble suivant le rang de leurs offices de la couronne.

Par cette décision, non-seulement le maréchal de Montrevel ne put plus me contester la main dans sa maison, mais il fut mis hors d'état d'oser me contester la préséance sur lui partout, hors dans la mienne, comme je le prétendais bien aussi. Il fut enragé, outré, et ne put se tenir les deux premiers jours. Je ne sais qui lui fit sentir sa folie, et combien il déplairait au roi et à M. du Maine, et me donnerait lieu de me moquer de lui : cela le fit passer d'une extrémité à l'autre. Il débita qu'il avait obtenu

tout ce qu'il désirait, fit la meilleure mine qu'il put, mais il ne sut durer vis-à-vis de moi, et au bout de huit jours il s'en retourna brusquement en Guyenne. Ce règlement portait qu'il serait enregistré dans l'hôtel-de-ville de Blaye; je n'y perdis pas de temps, et le maréchal en arrivant à Bordeaux en trouva partout des copies répandues qui le comblèrent de rage et de fureur. Ce fut pourtant une rage muette, car je fis diverses punitions, et même emprisonner des bourgeois de Blaye, et longtemps, pour lui avoir porté des plaintes, leur faisant dire publiquement que c'était précisément pour cela, et je le fis publier. Le maréchal avala la pilule et n'osa ni branler ni se plaindre. Oncques depuis il ne se mêla de quoi que ce pût être du gouvernement de Blaye, et nous n'avons pas ouï parler l'un de l'autre.

J'aurais été infiniment content sans l'incroyable noirceur de Pontchartrain. On a vu qu'ayant les plus fortes raisons de contribuer à sa perte, et ayant tout à fait rompu avec lui, bien loin de lui nuire je l'avais sauvé; que de là j'avais fait le raccommodement et la réunion sincère de son père avec le duc de Beauvillier malgré ce dernier lors tout-puissant, et que de là j'étais rentré dans les termes ordinaires avec Pontchartrain, qui, à l'exemple de son père, n'avait pu se dispenser de me combler de remercîments et de protestations de reconnaissance éternelle. Cette reconnaissance néanmoins n'avait pas encore été jusqu'alors à ôter ce qui avait été entre nous la pierre de scandale. Il ne me parlait point des milices de Blaye, ni de ses officiers garde-côtes, et moi je ne lui en voulais rien dire, et j'attendais toujours. C'était à Marly que j'avais vu assez souvent M. du Maine; je n'avais pas accoutumé d'aller chez lui qu'aux occasions de compliments de tout le monde. Marly est fait de façon que chacun voit où on va, surtout aux pavillons et

à la perspective où M. du Maine avait son appartement fixe. Pontchartrain était grand fureteur, même des choses les plus indifférentes : il sut ces visites redoublées; il en fut d'autant plus surpris que j'avais trop vécu avec lui pour qu'il ignorât mon sentiment sur les bâtards. Il m'en parla, je répondis simplement que j'allais quelquefois voir M. du Maine. La réponse excita encore sa curiosité. Il sut, je n'ai jamais su comment, de quoi il s'agissait. Il prévint le roi sur ses garde-côtes, tellement que le règlement fait et décidé, et les milices de Blaye décidées de tous points appartenir à la nomination et à l'administration du gouverneur de Blaye, le roi de lui-même ajouta : « sans préjudice à l'entier effet de l'édit de création des capitaines garde-côtes ; » moyennant quoi ayant gagné tout ce que je prétendais sur les milices de Blaye contre les gouverneurs et commandants généraux de Guyenne, je le perdais en plein contre Pontchartrain et ses capitaines garde-côtes. C'était à Versailles où le règlement fut fait, et où j'appris en même temps ce tour de Pontchartrain. Il est aisé de comprendre à qui a vu ce qui s'était passé là-dessus, et depuis, à quel point j'en fus indigné.

J'allai trouver la Chapelle, un des premiers commis de Pontchartrain, et son affidé, et de son père qui s'était en dernier lieu mêlé de cette affaire entre nous, et qui savait ce que j'avais fait pour Pontchartrain avec M. de Beauvillier, et le raccommodement de ce duc avec son père. Je contai à la Chapelle ce qui venait de m'arriver, et tout de suite j'ajoutai que je savais parfaitement toute la disproportion de crédit et de puissance qu'il y avait entre un secrétaire d'état et moi, mais que je savais aussi qu'on réussissait quelquefois dans un objet quand on y postposait toutes choses, et que bi[illegible] fermement je sacrifierais tout et ma propre fortun[illegible] grandeur, fa-

veur, biens et tout ce qui pourrait me flatter en ma vie, à la ruine et à la perte radicale de Pontchartrain, sans que rien me pût jamais détourner d'y travailler sans cesse, et d'y mettre tout ce qui serait en moi, sans qu'il y eût considération quelconque qui m'en pût détourner un seul instant, et qu'avec cette suite et ce travail infatigable, quelquefois on parvenait à réussir dans un temps ou dans un autre. La Chapelle eut beau chercher à m'apaiser et des expédients sur la chose, je lui dis que je n'en voulais ouïr parler de ma vie; que Pontchartrain jouirait de mes milices en pleine tranquillité, et moi de l'espérance et du plaisir de travailler de tout mon esprit et de tout ce qui serait en moi et sans relâche à le perdre et à le culbuter; et je sortis de sa chambre, qui était tout en haut chez Pontchartrain au château. La Chapelle, dans l'effroi de la fureur avec laquelle je lui avais fait une déclaration si nette, descendit sur-le-champ chez le chancelier à qui il conta tout. Il n'y avait pas une demi-heure que je m'étais renfermé dans ma chambre qu'un valet de chambre du chancelier vint me prier instamment de sa part de vouloir bien aller sur-le-champ chez lui. Je m'y rendis.

Je le trouvai qui se promenait seul dans son cabinet fort triste, et l'air fort en peine. Dès qu'il me vit : « Monsieur, me dit-il, qu'est-ce que la Chapelle vient de me conter? cela peut-il être possible? — Et de quoi s'est-il avisé, monsieur, répondis-je, de vous l'aller conter? » Le chancelier me dit mot pour mot ce que j'avais dit à la Chapelle, je convins qu'il n'y avait pas un mot de changé, et j'ajoutai que c'était ma résolution bien ferme et bien arrêtée dont rien dans le monde ne m'ébranlerait; que j'étais fâché que la Chapelle eût été indiscret; mais que, puisqu'il avait été jusqu'à la lui dire, j'étais trop vrai pour la lui dissimuler. Il n'y eut rien que le chan-

celier ne me dît et n'employât pour me toucher. Je lui remis le fait de Marly, et celui de Fontainebleau, et ce qui s'était passé auparavant entre son fils et moi qui m'avait publiquement brouillé avec lui et fait cesser de le voir, et je lui paraphrasai l'ingratitude dont il me payait de l'avoir empêché d'être chassé, et remis en selle.

Le chancelier convint de l'infamie, mais toujours cherchant à me toucher sur lui-même, sur la chancelière, sur la mémoire de sa belle-fille, sur ses petits-fils; moi à lui répondre que tout cela n'empêchait pas que son fils ne fût un monstre également détestable et détesté, et qui m'avait mis au point de tenter tout pour en avoir justice, et pour le perdre si radicalement qu'il n'en pût jamais revenir; que je connaissais en plein l'inégalité infinie des forces, mais que je savais aussi que, quand on était bien déterminé à ne rien craindre et à tout tenter, et ne se rebuter ni de la longueur ni des obstacles, quelquefois les cirons parvenaient à renverser des colosses; que c'était à quoi je sacrifierais biens, repos, fortune, sans que nulle considération quelconque m'en pût ralentir un instant. Je ne voulus tâter d'aucun expédient dont il me rendit le maître sur l'affaire qui m'irritait. Je lui dis que je me confessais vaincu, et son fils, avec ses garde-côtes, maître de mes milices; qu'il pouvait jouir en plein de sa victoire, que je n'y mettrais pas le plus léger obstacle; mais de les recevoir de sa bonté, de sa grâce, de l'honneur de sa protection, après me les avoir arrachés en dol et en scélératesse, que j'aimerais mieux perdre mon gouvernement avec elle, que de lui devoir quoi que ce fût, parce que tout ce que je lui voulais devoir, et l'en payer comptant autant qu'il me serait jamais et dans tous les temps possible, c'était haine mortelle et complète éradication.

Jamais je ne vis homme si profondément touché, ni si totalement confondu. Ce qu'avait fait son fils, ce que, malgré son forfait, j'avais fait pour lui, et la scélératesse dont il payait cet extrême service, accablait le père qui ne trouvait rien à y opposer. Il me connaissait jusque dans les moelles. Il sentait que je tiendrais exactement parole, et que, quel que fût le puissant établissement de son fils, un ennemi nerveux, implacable, qui se donne pour tel, qui met le tout pour le tout, et qui est incapable de lâcher prise, est toujours fort dangereux contre un homme aussi haïssable et aussi universellement haï qu'il savait qu'était son fils. Il était de tout temps mon ami le plus intime après le duc de Beauvillier; il voyait le roi vieillir; il n'ignorait pas à quoi j'en étais avec M. le duc de Berry et ce que je pouvais auprès de M. le duc d'Orléans, par l'amitié d'enfance et les services que je lui avais rendus en tous genres de la plus extrême importance, et le seul homme qui, vis-à-vis du roi, de Monseigneur, de madame de Maintenon et de la plus affreuse cabale, n'avait jamais rougi de lui. Le chancelier en tremblait pour son fils, et ne savait que dire ni que faire. Un silence assez long succéda à une conversation si forte. De temps en temps ses yeux tournés sur moi me parlaient avec honte et tendresse, et nous nous promenions par ce cabinet. Je lui dis que je le croyais trop juste pour cesser de m'aimer pour avoir été poignardé par son traître de fils, et d'une façon bien pire que gratuite; que je le plaignais bien de l'avoir engendré; mais que je redoublerais pour lui d'attachement, de respect, de tendresse, pour lui faire oublier, s'il était possible, les justes et invariables dispositions qu'il venait de me forcer de lui montrer. Il m'embrassa; il me dit que, quand il voudrait ne me plus aimer, cela ne lui serait pas possible; que j'étais trop en colère pour me parler davantage,

mais qu'il ne voulait point cesser d'espérer de mon amitié pour lui, de mes réflexions, du bénéfice du temps. Nous nous embrassâmes encore, moi sans rien répondre, et nous nous séparâmes ainsi.

J'eus le lendemain la même scène avec la chancelière. Je ne fus avec elle ni moins franc, ni moins ferme, ni plus mesuré. Le père et la mère connaissaient également leur fils; mais la mère, quoique traitée par lui avec moins d'égards encore que le père, avait pour lui un faible et une tendresse que le père n'avait pas. Elle ne put néanmoins ne pas convenir du guet-apens, et des précédents torts de son fils avec moi, et de l'excès de son ingratitude; mais elle revenait toujours au pardon et aux expédients. Je me tirai d'avec elle par tous les respects et les amitiés personnelles, mais sans faiblir le moins du monde. Madame de Saint-Simon eut incontinent son tour; sa piété, sa douceur, sa sagesse la rendirent modérée en expressions, mais n'altérèrent point ce qu'elle se devait à elle-même, et elle ne fit que s'affliger avec eux. Ils me firent parler par le premier écuyer, qui n'y gagna pas plus qu'eux. Je cessai de voir Pontchartrain, même de l'approcher et de lui parler en lieux publics, comme chez le roi et à Marly, et à peine le saluai-je; lui, d'un embarras le plus grand du monde, sitôt qu'il m'apercevait, et force révérences.

Je redoublai de voir le chancelier et la chancelière; je demeurai avec eux tout comme j'y étais devant, ils espéraient par là m'apaiser peu à peu à la longue; et les choses en demeurèrent ainsi. Je ne fis pas semblant dans le monde de cette restriction du règlement; je remerciai le roi de la justice qu'il m'avait faite, mais je dis mon avis sur Pontchartrain à M. du Maine, en le remerciant, qui se montra à moi fort choqué de la réserve sur les garde-côtes, et ne connaître pas moins et n'aimer

pas mieux Pontchartrain que moi. La Vrillière, qui savait l'affaire dès son origine, et tout ce qui s'y était passé, comment j'avais sauvé Pontchartrain dans le temps même que j'avais le plus lieu de m'en plaindre, fut indigné de ce dernier trait, et ne me cacha rien de ce qu'il pensait de son perfide cousin, que d'ailleurs il n'aimait pas, et dont il était traité avec la hauteur de grand et important ministre, quoique secrétaire d'état comme lui. La vérité était que les deux charges étaient fort inégales. On verra dans la suite ce que ce forfait de Pontchartrain lui coûta.

CHAPITRE CCCXLII.

Extraction abrégée de Tallard. — Mariage de son fils avec une fille du prince de Rohan. — Fiançailles du duc de Tallard et de la fille du prince de Rohan dans le cabinet du roi, et la cause de cet honneur. — Signature du roi par lui déclarée de nul poids aux contrats de mariage hors sa famille. — Adresse puis hardiesse des secrétaires d'état pour se décrasser de leur qualité essentielle de notaires publics et de secrétaires du roi. — Le maréchal de Tallard signe partout au-dessus du prince de Rohan, et le duc de Tallard au-dessus de sa future. — Abus faux d'une galanterie du roi, dont les Rohan tâchent d'abuser le monde.

Le maréchal de Tallard avait deux fils, dont l'aîné, qui promettait, avait, comme on l'a dit en son lieu, été tué à la bataille d'Hochstet. Il ne lui en restait plus qu'un qui avait quitté le petit collet à la mort de son frère, et qui avait un régiment d'infanterie, à l'établissement duquel son père n'avait pu pourvoir pendant sa longue prison. Quoique d'assez bonne noblesse, elle n'était pas illustrée, et par conséquent peu connue. Point de grands fiefs, peu d'emplois et dans les plus médiocres, des mères comme eux au plus, excepté une Montchenu, une Beauffremont, une Gadagne, et tout cela en diverses branches et moderne; la Tournon et la Dalbon toutes récentes. Le père du maréchal était puîné de la Tournon et fit sa branche. Il épousa, en 1646, Catherine de Bonne, fille d'Alexandre, seigneur d'Auriac et vi-

comte de Tallard, qui venait d'un frère puîné du trisaïeul du connétable de Lesdiguières et de Marie de Neufville, fille du marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, Lyonnais, etc., et de sa seconde femme Harlay Sancy, sœur de père et de mère du premier maréchal de Villeroy, laquelle se remaria à Louis-Charles de Champlais, seigneur de Courcelles, lieutenant d'artillerie, sous le nom duquel elle a tant fait parler d'elle, et est morte fort vieille en 1688. Par ce mariage il eut la terre de Tallard, dont il porta le nom, et par le premier maréchal de Villeroy, frère de sa femme, il fut sénéchal de Lyon, et commanda dans le gouvernement du maréchal de Villeroy en son absence. De ce mariage est venu le maréchal de Tallard, qui était ainsi cousin germain du second maréchal de Villeroy, dont il tira toute sa protection toute sa vie. Il avait donc grand besoin d'alliance; et comme il était riche et grandement établi, surtout esclave de toute faveur, et aboyant toujours après elle, tout lui fut bon pour faire nager son fils, par conséquent lui-même, en toute sorte d'éclat. Celui des Rohan était alors en tout son brillant, et il crut, en s'amalgamant à eux, arriver au plus haut de la fortune.

Le prince de Rohan avait un fils unique et trois filles, toutes trois belles. Ce fut où Tallard adressa ses vœux. Le maréchal de Villeroy était de tous les temps plus que l'ami intime de la duchesse de Ventadour. Son grand état, ses grands biens, la perpective de sa place dans le lointain, une grande amitié, l'unissaient avec grand poids aux Rohan. Il s'agissait d'une de ses petites-filles. Tallard s'accommodait de tout, pourvu qu'il en pût obtenir une; par cette voie et à ces conditions cela lui fut bientôt accordé. Le prince de Rohan voulait marier ses filles pour l'honneur et le crédit de leur alliance,

réserver tout à son fils, substituer tout à son défaut et de ses fils, aux Guéméné, leur marier une de ses filles convenable en âge, et donner gros à celle-là aux dépens des deux autres. Les biens, la dignité, le gouvernement de Tallard, qu'ils espérèrent faire tomber à son fils, un fils unique, l'esprit accort du père qu'ils comptèrent mettre dans leur dépendance, toujours actif, occupé et plein de vues dont ils espéraient bien profiter, tout cela leur plut et le mariage fut bientôt conclu, et le maréchal se démit de son duché en faveur de son fils.

Le roi, lassé de faire dans son cabinet des fiançailles d'autres que des princes du sang, qui s'étaient hasardés quelquefois à lui en faire sentir l'indécence, ne put en refuser une encore plus marquée à la petite-fille de celle qu'il avait tant aimée, et pour l'amour de laquelle il avait princisé les Rohan. Cet honneur des fiançailles dans le cabinet du roi, qui est une des distinctions que les princes étrangers ont emblée, ne s'accorde régulièrement que lorsque l'époux et l'épouse sont l'un et l'autre de ce rang. Le roi passa outre en faveur de la fille du fils de madame de Soubise, quoiqu'elle ne fût plus, mais dont la constante faveur porta sans cesse sur sa famille. Ainsi le mardi 14 mars, les fiançailles se firent dans le cabinet du roi par l'évêque de Metz, premier aumônier, avec tout l'apparat possible, sur les six heures du soir; le prince de Rohan prit pour soi, et pour sa fille, toutes les qualités de prince qu'il lui plut, que le maréchal de Tallard ne lui contesta pas dans le contrat de mariage, et il n'y eut point de difficulté pour la signature du roi, qui avait déclaré depuis très-longtemps que sa signature aux contrats de mariage hors de sa famille n'était que pour l'honneur, et qu'elle n'approuve, ne donne et ne confirme quoi que ce soit dans ces actes, et ne donne aucun poids à rien de ce qui s'y met.

C'est, pour le dire en passant, ce qu'ont saisi les secrétaires d'état pour décrasser leur existence. Elle était tout en leur qualité de notaires du roi. C'est par cette qualité que leur signature est devenue nécessaire à tous les actes que le roi signe et qui la rend valide par la force que lui donne l'attestation de la leur, que cette signature du roi est de lui-même, et n'est pas fausse et supposée, ce qui opère qu'elle ne vaudrait pas seule sans celle du secrétaire d'état. Deux secrétaires d'état signaient donc toujours tous les contrats de mariage que le roi signait, en qualité de ses notaires, et ils sont si bien notaires, que, s'ils voulaient passer des actes entre particuliers, comme font les notaires, et les signer deux, il n'y serait pas besoin d'autres notaires. Depuis que l'avilissement et la confusion ont prévalu par maxime de gouvernement, que par là les secrétaires d'état ont commencé à devenir des métis, puis des singes, des fantômes, des espèces de gens de la cour et de condition, enfin admis et associés en toute parité aux gens de qualité, et que le roi a signé les contrats de mariage de quiconque a voulu lui en présenter, jusque des personnes les plus viles, les secrétaires d'état se sont abstenus d'y signer, et en ont laissé la fonction aux notaires. Restaient ceux qui étaient signés en cérémonie aux fiançailles qui se faisaient dans le cabinet du roi, où les secrétaires d'état n'avaient osé secouer leur fonction de notaires.

Les qualités des parties prétendues dans les contrats ne firent point de difficulté tant que cet honneur des fiançailles dans le cabinet du roi fût réservé aux princes qui étaient de maison souveraine ou de celle de Longueville, dont la grandeur des services, des emplois et des alliances continuelles était parvenue à la même égalité, même avec des avantages sur les véritables princes des maisons de Lorraine et de Savoie. Mais lorsque les Bouil-

lon, à force de félonies et d'épouvanter le cardinal Mazarin, furent devenus princes; que les Rohan, à force de fronde, de troubles, de manége et d'art, eut commencé à pointer, et que la beauté de madame de Soubise eut achevé ce que la faveur et les intrigues de la fameuse duchesse de Chevreuse et de la princesse de Guéméné, sa belle-sœur, avaient commencé, les titres pris dans les contrats de mariage de ces princes factices, que les véritables ne leur passaient point avec eux, firent difficulté et furent longtemps sans pouvoir être admis. D'autres particuliers, excités par la facilité de prétendre et d'entreprendre, se mirent à en hasarder aussi.

Ces discussions, quoique si faciles à trancher court, fatiguèrent le roi, qui ne voulait ni les confirmer ni les admettre, mais à qui, dans l'esprit qu'il avait pris, les prétentions et les confusions plaisaient. C'est ce qui produisit cette déclaration qu'il fit, que sa signature n'autorisait et ne confirmait rien dans les contrats de mariage hors de sa famille, et qu'elle n'était simplement que d'honneur; de là peu à peu les secretaires d'état lui représentèrent l'effet confirmatif de leur signature apposée aux actes qu'il signait. Ils se gardèrent bien de lui expliquer qu'elle n'était confirmative que parce qu'elle attestait que c'était celle du roi, et que par conséquent elle ne pouvait pas opérer plus que celle du roi. Ils lui firent peur pour la confirmation et l'autorisation de titres qu'il ne voulait ni donner ni passer, d'un acte qui les portérait passé devant eux et signé du roi et d'eux, et par cette industrie ils lui firent trouver bon qu'ils se dispensassent désormais de passer et de signer aucun de ces contrats de mariage comme secrétaires d'état, même ceux des vrais princes, où il n'y aurait point de difficulté pour les titres, afin de ne point marquer de différence, et de les laisser tous aux notaires dans l'or-

dre ordinaire, excepté ceux de sa famille. C'est ainsi que les secrétaires d'état se sont peu à peu défaits de la crasse de leur origine, et sont parvenus où on les voit. Mais ce dépouillement ne leur a pas suffi encore : ils ne pouvaient signer le nom du roi dans tout ce que leurs bureaux expédient, que par la qualité de secrétaire du roi.

Ce reste de bourgeoisie, quoique moins fâcheux que le notariat, leur a déplu. Mais de pygmées ils étaient devenus géants, et s'étaient enfin débarbouillés de l'étude de notaires ; c'en était assez pour un règne, quelque prodigieux qu'il eût été. Ils en attendirent un autre : tout y fut pour eux à souhait. Un roi qui ne pouvait ni voir ni savoir, un homme de leur espèce, maître absolu et sans contradiction du roi et de l'état, et qui soufflait et protégeait la confusion par son intérêt propre, qui monta au comble avec l'anéantissement de tout; un chancelier à qui les exils n'avaient laissé que la terreur et une flexibilité de girouette, la conjoncture ne pouvait pas être plus favorable pour secouer leur état essentiel de secrétaires du roi, sans que ceux-là osassent branler, ni le chancelier, leur protecteur né, ouvrir la bouche. Ils se dressèrent donc à eux-mêmes des lettres qui les autorisèrent à signer le nom du roi sans être secrétaires du roi, les présentèrent hardiment au sceau, et le chancelier les scella sans oser dire une seule parole. Dès que cela fut fait, ils vendirent leurs charges de secrétaires du roi, et ceux qui sont parvenus depuis aux charges de secrétaires d'état, et qui n'en avaient point de secrétaires du roi, se sont bien gardés d'en prendre, quoique cela fût indispensable auparavant. De cette façon ceux qui n'étaient rien sont enfin devenus tout, jusqu'à dépouiller leur origine essentielle qui leur faisait honte, et comme les bassins de la balance, ceux qui étaient tout et d'origine et d'essence sont tombés au néant.

Pour revenir aux fiançailles, le roi, toujours galant et touché des figures aimables, et plus encore du tendre souvenir de la grand'mère de la fiancée, dit au duc de Tallard qu'il le croyait trop galant pour signer le premier et fit signer sa future, mais il lui marqua lui-même l'endroit pour y signer, mettant le bout du doigt sur le papier, puis fit signer le duc de Tallard au-dessus d'elle, dont il lui avait fait laisser la place. Le maréchal de Tallard alla signer immédiatement ensuite, et aussitôt après lui le prince de Rohan. Ce détail, ils n'en parlèrent pas. Ils espérèrent apparemment que la nombreuse assistance ou l'oublierait ou pourrait ne l'avoir pas remarqué, et débitèrent la galanterie du roi comme un avantage de princerie qu'il avait décidé pour eux. Ils firent courir partout ce mensonge qui persuada les provinces et ceux qui sont ignorants de ces sortes de choses. Les autres se moquèrent d'eux, et les Tallard, contents de la réalité et d'en avoir la preuve par le contrat de mariage même, où l'ordre des signatures démentait la fausse vanterie, et les articles aussi où le maréchal de Tallard avait encore signé devant le prince de Rohan, et le registre encore du curé, ne firent semblant de rien. A minuit le mariage fut célébré par le cardinal de Rohan dans la chapelle, où le roi ni aucun prince ni princesse n'allèrent. Le curé de Versailles dit la messe. Il y avait force conviés partagés à souper en quatre lieux différents, qui furent chez madame de Ventadour où furent les mariés, chez le maréchal de Tallard, chez le prince de Rohan et chez le cardinal de Rohan. Le lendemain elle reçut, sur le lit de la duchesse de Ventadour, les visites de toute la cour et celles que les duchesses ont accoutumé de recevoir des personnes royales.

CHAPITRE CCCXLIII.

Renonciations. — Réflexions sommaires. — Les pairs conviés de la part du roi, chacun par le grand maître des cérémonies, de se trouver au parlement. — Embarras de M. le duc de Berry pour répondre au compliment du parlement, et comment levé. — Les ducs de Berry et d'Orléans vont de Versailles au parlement. — Messe à la Sainte-Chapelle. — Marche de la Sainte-Chapelle à la grand'chambre. — Séance en bas. — Pairs séants et absents. — Nombre de pairs et de pairies. — M. le duc de Berry demeure court. — Entre-deux de séance. — M. le duc de Berry et tous les pairs en séance en haut. — Orgueilleuse lenteur des présidents à revenir en place, pour lesquels nul ne se lève. — Séance en haut. — Deux petites aventures risibles. — Levée de la séance et sortie. — Dîner au Palais-Royal. — Retour à Versailles. — Indiscret compliment de madame de Montauban à M. le duc de Berry. — Désespoir et réflexions de M. le duc de Berry.

L'affaire des renonciations était mûre. La paix était arrêtée. Le roi était pressé de la voir signée par son plus instant intérêt; et la cour d'Angleterre, à qui nous la devions toute, n'en avait pas moins de consommer ce grand ouvrage, pour jouir, avec la gloire de l'avoir imposée à toutes les puissances, du repos domestique qu'agitait sans cesse le parti qui lui était opposé, et qui, excité par les ennemis de la paix du dehors, ne pouvait cesser de donner de l'inquiétude au ministère de la reine, tant que par le délai de la signature, les vaines

espérances de la troubler et de l'empêcher subsisteraient dans les esprits. Le roi d'Espagne avait satisfait sur ce grand point des renonciations avec toute la solidité et la solennité qui se pouvaient désirer des lois, coutumes et usages d'Espagne : il n'y avait plus que la France à l'imiter.

On a dit sur cette matière tout ce dont à peu près elle se trouve susceptible. Ce serait donc répéter inutilement que vouloir représenter de nouveau ce que peuvent être des renonciations à la couronne de France d'un prince et d'une branche aînée en faveur de ses cadets, contre l'ordre constant, et jamais interrompu depuis Hugues Capet, sans que la France l'accepte par une loi nouvelle dérogeant à celle de tous les siècles et par une loi revêtue des formes et de la liberté qui puissent lui acquérir la force et la solidité nécessaire à un acte si important ; et la renonciation à leur droit à la couronne d'Espagne, uniquement fondée sur celle au droit à la France et sur l'accession plus prochaine par le retranchement de toute une branche en faveur de deux princes et de la leur, et des autres des princes du sang après, suivant leur aînesse, qui soumis au roi le plus absolu et le plus jaloux de l'être qui ait jamais régné, grand-père de l'un, oncle et beau-père de l'autre, grand-père encore d'une autre façon des deux princes du sang, sont forcés d'assister avec les pairs à la lecture et à l'enregistrement de ces actes, sans qu'avec leur lecture, on ait auparavant exposé, moins encore traité la matière, ni après, que personne ait été interpellé d'opiner, ni que, si on l'avait été, personne eût osé dire un seul mot que de simple approbation. C'est néanmoins tout ce qui fut fait, comme on va le voir, pour opérer ce grand acte destiné à régler, d'une manière jusqu'alors inouïe en France, un ordre nouveau d'y succéder à la couronne, d'en consolider un

autre guère moins étrange de succéder à la monarchie d'Espagne, et assurer par là le repos à toute l'Europe, qui ne l'avait pu trouver à l'égard de l'Espagne seule dans la solennité des renonciations du traité des Pyrénées et des contrats de mariage de Louis XIII et de Louis XIV, tous enregistrés au parlement, et le traité des Pyrénées et le contrat de mariage de Louis XIV avec ses plus expresses renonciations, faits et signés aux frontières par les deux premiers ministres de France et d'Espagne en personne, et jurés solennellement par les deux rois en présence l'un de l'autre, au milieu des deux cours.

On ne sent que trop l'extrême différence de ce qui se passa alors avec ce qui vient d'être présenté et qui va être raconté, et si lors de la paix des Pyrénées et du mariage du roi, il ne s'agissait pas d'intervertir l'ordre de la succession à la couronne de France, et d'y en établir une dont tous les siècles n'avaient jamais ouï parler.

Ce culte suprême dont le roi était si jaloux pour son autorité, parce que son établissement solide avait été le soin le plus cher et le plus suivi de toute sa longue vie, ne put donc recevoir la moindre atteinte, ni par la nouveauté du fait, ni par l'excès de son importance pour le dedans, pour le dehors, pour sa propre maison, ni par la considération de sa plus intime famille, ni par celle que cette idole à qui il sacrifiait tout allait bientôt lui échapper à son âge, et le laisser paraître nu devant Dieu comme le dernier de ses sujets. Tout ce qu'on put obtenir pour rendre la chose plus solennelle, fut l'assistance des pairs. Encore sa délicatesse fut-elle si grande, qu'il se voulait contenter de dire en général qu'il désirait que les pairs se trouvassent au parlement pour les renonciations. Je le sus quatre jours auparavant. Je parlai à plusieurs, et je dis à M. le duc d'Orléans que si le roi se

contentait de s'expliquer de la sorte, il pouvait compter qu'aucun pair n'irait au parlement, et que c'était à lui à voir ce qui lui convenait là-dessus pour tirer d'une méchante paie ce qu'il lui serait possible; mais que, si les pairs n'étaient pas invités de sa part, chacun par le grand maître des cérémonies, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, pas un seul ne se trouverait au parlement. Cet avis ferme, et qui eût été suivi de l'effet, comme on a vu qu'il était arrivé sur le service de Monseigneur à Saint-Denis, réussit. M. le duc d'Orléans et M. le duc de Berry en parlèrent au roi, et insistèrent, de manière que Dreux alla lui-même chez tous les pairs qui logeaient au château à Versailles, et à ceux qu'il ne trouva point leur laissa un billet, portant que M. le duc tel est averti de la part du roi qu'il se traitera tel jour au parlement de matières très-importantes, auxquelles sa majesté désire qu'il assiste. Signé Dreux, et daté. A ceux qui étaient à Paris, il se contenta de leur envoyer le billet; pour les princes du sang et légitimés, il fallut qu'il les trouvât, ainsi ils n'eurent point de billet. Les Anglais enfin n'ayant pu obtenir mieux, et pressés au dernier point, comme on l'a dit, de finir, voulurent bien se persuader que c'était tout ce qui se pouvait faire Voici donc enfin ce qui se fit.

La séance devait commencer par un compliment du premier président de Mesmes à M. le duc de Berry qui devait lui répondre. Il en fut fort en peine. Madame de Saint-Simon, à qui il s'en ouvrit, trouva moyen par un subalterne d'avoir le discours du premier président, et le donna à M. le duc de Berry pour y régler sa réponse. Cet ouvrage lui sembla trop fort : il l'avoua à madame de Saint-Simon, et qu'il ne savait comment faire. Elle lui proposa de m'en charger, et il fut ravi de l'expédient. Je fis donc une réponse d'une page et demie de papier

à lettre commun et d'écriture ordinaire. M. le duc de Berry la trouva fort bien, mais trop longue pour l'apprendre; je l'abrégeai; il la voulut encore plus courte, tellement qu'elle n'avait au plus que les trois quarts d'une page. Le voilà donc à l'apprendre par cœur; il en vint à bout, et la récita dans son cabinet seul à madame de Saint-Simon la veille de la séance, qui l'encouragea du mieux qu'elle put.

Le mercredi 15 mars, je me rendis à six heures du matin chez M. le duc de Berry en habit de parlement, et peu après M. le duc d'Orléans y vint aussi en même équipage avec une grande suite. Vers six heures et demie ces deux princes montèrent dans le carrosse de M. le duc de Berry; le duc de Saint-Aignan et moi nous mîmes au-devant. Il était aussi en habit de parlement, et il était premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry; à la portière, de son côté, son capitaine des gardes avec le bâton; à l'autre, le premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans. Plusieurs carrosses des deux princes suivirent remplis de leur suite, et force gardes de M. le duc de Berry avec leurs officiers autour de son carrosse. Il fut fort silencieux en chemin. J'étais vis-à-vis de lui, et il me parut fort occupé de tout ce qu'il allait trouver et dire. M. le duc d'Orléans, au contraire, fut fort gai, et fit des contes de sa jeunesse et de ses courses nocturnes à pied dans Paris qui lui en avaient appris les rues, auxquels M. le duc de Berry ne prit aucune part. On arriva assez légèrement à la porte de la conférence, c'est-à-dire, aujourd'hui qu'elle est abattue, au bout de la terrasse et du quai du jardin des Tuileries.

On trouva là les trompettes et les timbales des gardes de M. le duc de Berry qui firent grand bruit tout le reste de la marche, qui ne fut plus qu'au pas jusqu'au

palais, où on alla droit à l'escalier de la Sainte-Chapelle, à l'entrée de laquelle l'abbé de Champigny, trésorier, les reçut comme ils ont accoutumé de recevoir les fils de France. L'appui des deux stalles du chœur les plus proches de l'autel, du côté de l'épître, était couvert d'un drap de pied avec des carreaux où les deux princes se placèrent. Je laissai la troisième stalle vide, et je retirai le carreau qu'on y avait mis à la quatrième. M. de Saint-Aignan se mit sur le sien à la cinquième. Il n'y eut point d'autres carreaux, et personne que nous ne monta dans les hautes stalles, d'un côté ni d'autre. Les officiers principaux des deux princes se mirent dans les stalles basses des deux côtés vers l'autel, laissant vides les deux stalles qui étaient au-dessous de celles où étaient les deux princes. La Sainte-Chapelle était assez remplie de monde, parmi lesquels il y avait des gens de qualité venus pour les accompagner, mais non dans leurs carrosses, de Versailles, où il n'y eut que leur suite.

La messe basse étant finie au grand autel, on sortit de la chapelle, à la porte de laquelle se trouvèrent deux présidents à mortier et deux conseillers de la grand'-chambre députés du parlement pour venir recevoir M. le duc de Berry. Le court compliment reçu et rendu, on se mit en marche, les deux présidents aux deux côtés de M. le duc de Berry, derrière lequel était le capitaine de ses gardes avec le bâton. Il était précédé de M. le duc d'Orléans entre les deux conseillers; je marchais immédiatement seul devant ce prince, et le duc de Saint-Aignan seul aussi immédiatement devant moi. Les officiers principaux des deux princes et beaucoup de gens de qualité marchaient confusément devant et derrière, et les gardes de M. le duc de Berry, le mousquet sur l'épaule avec leurs officiers, côtoyaient la marche des deux côtés et avaient grand'peine à faire faire place.

La foule du peuple, depuis la Sainte-Chapelle jusqu'à la grand'chambre, était telle, qu'une épingle ne serait pas tombée à terre, et des gens grimpés de tous les côtés où ils purent. La séance était entière lorsque M. le duc de Berry y arriva, c'est-à-dire les princes du sang et légitimés, tous les autres pairs, tout le parlement. Tournelle, enquêtes et requêtes étaient en place avec la grand'chambre, les conseillers d'honneur, les honoraires et quatre anciens maîtres des requêtes; toute la séance était en bas, et en haut et derrière la séance sur des bancs fleurdelisés pour tout ce qui avait séance, mais qui ne pouvait tenir dans le carré ordinaire, où il n'y eut presque de place que pour les pairs. On était en bas parce que ce qu'on allait faire était supposé à huis-clos, mais toute la grand'chambre était pleine en confusion de toutes sortes de personnes debout en foule. On fit asseoir sur les derniers bancs de derrière tout ce qu'on put de gens de la cour, et de personnes de qualité. Les deux princes, suivis des deux présidents à mortier, traversèrent le parquet pour aller prendre leurs places; le duc de Saint-Aignan et moi prîmes les nôtres, et entrâmes en séance immédiatement avant eux; les deux conseillers, qui à l'entrée de la séance étaient demeurés en arrière, gagnèrent les leurs comme ils purent. Toute la séance se leva et se découvrit à l'approche des princes dès l'entrée de la séance, avant que nous y entrassions, et ne se rassit et se couvrit que lorsqu'ils s'assirent et se couvrirent. Le duc de Shrewsbury, accompagné de l'introducteur des ambassadeurs et de quelques Anglais de sa suite, était en haut dans la lanterne, du côté de la cheminée, qu'on avait préparée pour lui, comme témoin nécessaire de cet acte de la part de l'Angleterre. Je marquerai ici les pairs qui étaient en séance, et à côté ceux qui ne s'y trouvèrent pas, parmi lesquels la plupart

n'avaient pas l'âge porté par l'édit de 1711 pour être reçus au parlement. On verra ainsi tout ce qui existait alors de ducs et pairs en France.

PAIRS EN SÉANCE.

M. le duc de Berry.
M. le duc d'Orléans.
M. le duc de Bourbon.
M. le prince de Conti.

MM. les

Duc du Maine.
Comte de Toulouse.
Archevêque duc de Rheims, Mailly, depuis cardinal.
Évêque duc de Laon, Clermont-Chattes.
Évêque duc de Langres, Clermont Tonnerre.
Évêque comte de Châlons, Noailles.
Évêque comte de Noyon, Châteauneuf-Rochebonne.
Duc de la Trémoille.
Duc de Sully.
Duc de Richelieu.
Duc de Saint-Simon.
Duc de la Force.
Duc de Rohan-Chabot.
Duc d'Estrées.
Duc de la Melleraye et Mazarin.
a. (1) Duc de Villeroy.
c. Duc de Saint-Aignan.
Duc de Foix.
Duc de Tresmes.
Duc de Coislin, évêque de Metz.

PAIRS ABSENTS.

Cardinal de Janson, évêque comte de Beauvais. — Il se mourait, et de plus les cardinaux-pairs ne vont point au parlement, parce qu'ils n'y seyent qu'au rang de leur pairie.
Duc d'Uzès, était en Languedoc.
Duc d'Elbœuf,
Duc de Ventadour. — Tous deux n'avaient jamais voulu prendre la peine de se faire recevoir au parlement.
Duc de Montbazon, malade.
Duc de Luynes,
Duc de Brissac,
Duc de Fronsac, — Tous trois n'avaient pas l'âge d'être reçus.
Duc de la Rochefoucauld, aveugle.
Duc de Valentinois, à Monaco.
Duc de Bouillon, malade.
Duc d'Albret, non reçu.
Duc de Luxembourg, en son gouvernement de Normandie.
a. Duc de Villeroy, maréchal de France, démis.
b. Duc de Gramont,
b. Duc de Guiche, — Démis l'un et l'autre.
b. Duc de Louvigny, non reçu.
Duc de Mortemart, non reçu.
Duc de Beauvillier, démis.

(1) Les lettres italiques marquent les pères démis et les fils qui ont les démissions.

PAIRS EN SÉANCE.	PAIRS ABSENTS.
d. Duc de Charost. Duc de Villars, maréchal de France. Duc de Berwick, maréchal de France. Duc d'Antin. Duc de Chaulnes.	Duc de Noailles, en quartier de capitaine des gardes. Duc d'Aumont, ambassadeur en Angleterre. d. Duc de Béthune, démis. Cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Duc de Boufflers, non reçu. Duc d'Harcourt, maréchal de France, était chez lui incommodé en Normandie.

La séance était ainsi d'un fils de France, d'un petit-fils de France, de deux princes du sang, de deux bâtards, de cinq pairs ecclésiastiques et de dix-huit pairs laïques : les absents étaient deux princes du sang enfants, deux pairs ecclésiastiques cardinaux, dix pairs absents ou malades, neuf non reçus, la plupart trop jeunes, et six qui, ayant donné leur démission à leur fils ou frère, n'entraient plus au parlement. Cela faisait alors sept pairies ecclésiastiques, et sept archevêques ou évêques pairs, trente-sept duchés pairies laïques, et par les démissions quarante-deux ducs et pairs, sans compter les bâtards. Ils étaient donc vingt-cinq absents par diverses causes, et M. le duc de Berry compris, nous étions vingt-neuf en séance. Elle aurait bien valu la peine que le chancelier fût venu la tenir : il n'aimait pas les cérémonies; il n'était jamais venu au parlement depuis qu'il était chancelier : ce qui se devait passer lui semblait peu dans les règles. Le roi, qui n'avait consenti qu'à peine à tout ce qui passait la solennité d'un enregistrement ordinaire, ne lui proposa point d'y aller, et lui était encore plus éloigné de se le faire dire, et d'avoir envie de s'y trouver.

M. le duc de Berry en place, on eut assez de peine à faire faire silence. Sitôt qu'on put s'entendre, le premier président fit son compliment à M. le duc de Berry. Lorsqu'il fut achevé, ce fut à ce prince à répondre. Il ôta à demi son chapeau, le remit tout de suite, regarda le premier président, et dit : « Monsieur... » Après un moment de pause, il répéta : « Monsieur... » Il regarda la compagnie, et puis dit encore : « Monsieur... » Il se tourna à M. le duc d'Orléans, plus rouges tous deux que le feu, puis au premier président, et finalement demeura court sans qu'autre chose que « Monsieur » lui pût sortir de la bouche. J'étais vis-à-vis du quatrième président à mortier, et je voyais en plein le désarroi de ce prince : j'en suais, mais il n'y avait plus de remède. Il se tourna encore à M. le duc d'Orléans qui baissait la tête. Tous deux étaient éperdus. Enfin, le premier président, voyant qu'il n'y avait plus de ressource, finit cette cruelle scène en ôtant son bonnet à M. le duc de Berry, et s'inclinant fort bas comme si la réponse était finie, et tout de suite dit aux gens du roi de parler. On peut juger quel fut l'embarras de tout ce qui était là de la cour, et la surprise de toute la magistrature. Les gens du roi exposèrent donc de quoi il s'agissait, et en firent après une longue pièce d'éloquence : c'était de retirer des registres du parlement les lettres patentes qui conservaient le droit à la couronne de France au roi d'Espagne et à sa branche, quoique absents et non régnicoles, quand il s'en alla en Espagne, et de faire la lecture de sa renonciation pour lui et pour toute sa branche à la couronne de France, et celles de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, pour eux et pour leur postérité, et d'enregistrer toutes ces trois renonciations. Le premier président expliqua les intentions du roi. L'avocat Joly de Fleury porta la parole et

fit la réquisition ; les conclusions du procureur général furent lues ; on opina du bonnet : tout cela fut fort long.

L'arrêt d'enregistrement prononcé, les présidents se levèrent avec toute la magistrature ; ils firent une révérence profonde à M. le duc de Berry, qui se découvrit sans se lever ; les présidents s'en allèrent à la buvette, et toute la magistrature les y suivit. M. le duc d'Orléans ne se leva point du tout non plus, ni au salut, ni lorsqu'ils se retirèrent. Sur cet exemple, les deux princes du sang et les deux bâtards qui se lèvent toujours pour les présidents à mortier, parce qu'ils se lèvent pour eux, ne se levèrent point du tout, et les pairs, qui jamais ne se lèvent pour les présidents à mortier ni pour le premier président, parce qu'ils ne se lèvent pas pour eux, demeurèrent pareillement assis. On se tint donc en place pendant que la robe vidait tous ses bancs, puis chacun s'approcha des princes et les uns des autres, et les personnes de qualité et de la cour quittèrent leurs places, et entrèrent dans le parquet où les princes et tout le monde était debout pêle-mêle à causer les uns avec les autres. Au bout d'un quart d'heure M. le duc d'Orléans me fit appeler parmi tout ce monde, et me demanda s'il ne fallait pas se mettre en place avant l'arrivée des présidents et de la magistrature : je lui dis que cela se pouvait, mais qu'il suffisait aussi d'être averti à temps pour se placer un instant auparavant, ou même arriver tous en place en même temps qu'eux. Il jugea qu'ils allaient revenir, parce qu'il ne s'agissait que de prendre leurs grandes robes rouges avec leurs épitoges et leur mortier à la main, et qu'ils ne voudraient pas faire attendre M. le duc de Berry. Ainsi il me dit de faire avertir les pairs que M. le duc de Berry et lui allaient monter aux hauts siéges et s'y mettre en place.

Cela s'exécuta un moment après, et le parquet se vida. Chacun alla rechercher à s'asseoir en lieu de voir et d'entendre. Les gens du parlement avaient cependant redoublé un banc aux hauts siéges à droite couvert d'un tapis fleurdelisé pour les pairs qui ne pouvaient avoir place sur le banc fixe ordinaire, adossé à la muraille, moyennant quoi il y eut place pour tous.

Je ne sais ce qui se passa entre les princes après qu'ils furent en place, car, bien que je fusse sur le banc adossé à la muraille, j'étais loin d'eux et le quinzième, parce que les pairs ecclésiastiques qui joignent le coin du roi aux hauts siéges à gauche aux lits de justice, se mettent à droite quand ce n'est que parlement comme ce jour-là. Peu de temps après que nous fûmes tous en séance, attendant le parlement à revenir, je m'entendis appeler de main en main, par les pairs d'au-dessus de moi, qui me dirent d'aller parler à M. le duc de Berry et à M. le duc d'Orléans qui me demandaient. Je ne sais si M. le Duc, qui s'était peut-être trouvé embarrassé de se lever à son ordinaire, ou de ne se point lever à l'exemple des deux premiers princes à la sortie des présidents, ne les avait point tentés de se lever à leur rentrée. J'allai donc les trouver joignant le coin du roi, et comme il n'y avait personne que nous en place, ni eux, ni les pairs devant qui je passai et repassai, ne se levèrent point, car autrement, lorsqu'on est en véritable séance, les fils de France, princes du sang, et autres pairs, se lèvent tout debout pour un pair qui arrive, et ne se rasséyent qu'en même temps que lui. M. le duc d'Orléans me mit donc debout entre lui et M. le duc de Berry assis et tourné à eux, et là ils me demandèrent s'ils se lèveraient lorsque le premier président, suivi des autres, rentrerait par la lanterne de la buvette, et coulerait le long de leur banc jusque près d'eux; je leur dis que non, qu'ils devaient

demeurer découverts pour l'être lorsque les présidents paraîtraient, les laisser arriver tous à leurs places, et leur rendre une légère inclination de corps sans bouger d'ailleurs, lorsque avant de s'asseoir ils leur feraient la révérence, et cette inclination unique pour tous, en passant leurs yeux sur eux le long de leur banc. Ils s'en tinrent là sans ajouter rien davantage. M. le Duc, qui en entendit quelque chose, m'arrêta comme je passais devant lui pour me retirer à ma place, et me demanda s'il se lèverait; je souris et je lui dis que j'ignorais ce qu'il voulait bien accorder à ces messieurs-là; mais que M. le duc de Berry, ni M. le duc d'Orléans, ne se lèveraient, ni n'en feraient pas le moindre semblant, parce qu'ils ne le devaient pas, ni les pairs ne s'en remueraient pas, et je regagnai ma place.

La morgue présidentale n'avait garde de manquer une si belle occasion de s'exercer sur des fils de France. Ils prolongèrent leur toilette plus de trois gros quarts d'heure, et ils excitèrent les murmures tout haut que nous entendions de nos places. Enfin ils arrivèrent, et je remarquai que la rougeur monta bien forte au visage du premier président, et des deux ou trois premiers qui le suivaient, lorsqu'ils virent M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans ne branler pas à leur arrivée, les deux princes du sang et les deux bâtards ne remuer pas davantage, et qu'ils n'eurent de tous, ainsi que des pairs qu'ils saluèrent aussi tournés vers eux et regardant le long de leurs bancs, que la légère inclination que j'avais proposée. En même temps les siéges bas et les bancs fleurdelisés qu'on avait ajoutés derrière se garnirent de toute la magistrature. Elle fut quelque temps à se placer et les huissiers après à faire faire silence.

Comme c'était jouer à la madame en haut comme on avait fait en bas, où, en présence de tout ce que la grand'-

chambre avait pu contenir de spectateurs, on avait fait semblant d'être seuls à huis-clos, et comme il ne s'agissait en cette nouvelle séance que de la promulgation de ce qui s'était fait en la précédente, le premier président cria qu'on ouvrît les portes et qu'on fît entrer. C'était pour la forme ; elles n'avaient pas été fermées un moment de toute cette longue matinée, et tout était tellement rempli qu'il n'y put entrer personne au-delà de ce qui y était et y avait toujours été. Quand ce premier vacarme des huissiers fut passé, qu'ils eurent après crié silence, et que le bruit fut un peu apaisé, on recommença à lire et à débiter, mais en autres termes pour varier l'éloquence des gens du roi, les mêmes choses qui s'étaient lues et plaidées en la séance d'en bas, en sorte que la longueur en fut excessive.

Les choses les plus sérieuses, quelquefois même les plus tristes, sont assez souvent mêlées d'aventures plaisantes, dont le contraste surprend le rire des plus graves. Je ne puis m'empêcher d'en rapporter deux dont je fus le témoin bien près en cette cérémonie, et fort en peine de ce qui m'en arriverait à la première. Mon rang à la séance des bas siéges me plaça entre les ducs de Richelieu et de la Force. Il y avait déjà assez longtemps qu'ils étaient en séance en attendant M. le duc de Berry. Peu après son arrivée, je sentis frétiller le bonhomme Richelieu, qui bientôt après me demanda si cela serait long. Je lui dis que je le croyais, par les lectures et par la parade de discours des gens du roi. Le voilà à grommeler et à trouver cela fort mauvais. Il ne fut pas longtemps en repos sans revenir aux questions et aux frétillages, et à me dire enfin qu'il se mourait d'envie d'aller à la garde-robe, et qu'il fallait donc qu'il sortît. Je lui représentai l'indécence de sortir d'une séance où il était vu de tout ce qui y était depuis les pieds jusqu'à la tête,

et où il n'y avait devant lui que le vide du carré du parquet de la séance. Cela ne le contenta point et j'eus bientôt une nouvelle recharge. Je connaissais l'homme par expérience, que pour sa rareté je n'ai pas omis ci-dessus. Je savais qu'il prenait presque tous les soirs de la casse, souvent un lavement le matin, avec lequel il sortait et le promenait trois ou quatre heures, et le rendait chez qui il se trouvait. La frayeur me saisit pour ses chausses, et par conséquent pour mon nez. Je me mis donc à regarder comment je pourrais me défaire d'un si dangereux voisin, et je vis avec douleur que la chose était impossible par l'excès de l'entassement de la foule, Pour le faire court, les bouffées de sortir, les menaces de ne pouvoir plus se retenir continuèrent toute la séance et redoublèrent tellement sur la fin que je me crus perdu plus d'une fois. Lorsqu'elle finit, je priai l'abbé Robert, conseiller-clerc de la grand'chambre, qui se trouva assis précisément derrière nous et qui avait entendu tout ce colloque, de tâcher à faire sortir M. de Richelieu. On y eut toutes les peines du monde, à force de soins de l'abbé Robert, et d'huissiers qu'il appela à son secours. Il ne revint point pour la séance des hauts siéges.

La scène qui m'y amusa n'eut rien de menaçant. M. de Metz s'y trouva placé le dos à mes genoux sur ce banc redoublé dans la largeur en long des hauts siéges, au bas de la banquette qui règne au bas du banc fixe ordinaire qui est adossé à la muraille, sur lequel j'étais. Bientôt après qu'on eut commencé, voilà M. de Metz à s'impatienter, à gloser sur l'inutilité de ce qui se débitait, et demander si ces gens-là avaient résolu de nous faire coucher au palais, à frétiller, et finalement à dire qu'il crevait d'envie de pisser. Il était plaisant, même avec un naturel comique qui perçait jusque dans les choses les plus sérieuses. Je lui proposai de pisser devant lui sur

les oreilles des conseillers qui se trouvaient au-dessous de lui aux bas siéges ; il secouait la tête, parlait tout haut, apostrophait l'avocat général entre ses dents, et se trémoussait de manière que les ducs de Tresmes et de Charost, entre qui il était, lui disaient à tous moments de se tenir comme ils auraient fait à un enfant, et que nous mourions de rire. Il voulait sortir tout de bon, il voyait la chose impossible, il jurait qu'on ne le rattraperait jamais à pareille fête ; quelquefois il protestait qu'il allait se soulager aux dépens de lui et de qui il appartiendrait ; enfin il nous divertit toute la séance. Je ne vis jamais homme si aise que lui quand elle finit.

Il était fort tard quand tout fut achevé. La séance se leva, les princes descendirent par le petit degré du coin du roi. Les deux présidents et les deux conseillers qui avaient reçu M. le duc de Berry à la Sainte-Chapelle, se trouvèrent dans le débouché du parquet ; ils marchèrent comme ils avaient fait en venant, et le conduisirent au même degré de la Sainte-Chapelle. Pendant que les princes descendaient des siéges hauts par ce petit degré du coin du roi, les pairs et les présidents qui étaient debout se saluèrent, et reployèrent en même temps chacun le long du banc où il était assis, les plus anciens les premiers ; les présidents sortirent par la lanterne de la buvette, les pairs par celle de la cheminée, comme on était entré, et les pairs sortirent ensemble, deux à deux, précédés d'un huissier à l'ordinaire. M. de Saint-Aignan et moi les quittâmes au sortir de la grand'-chambre pour rejoindre M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans et monter en carrosse avec eux. Ils allèrent droit au Palais-Royal, au pas, avec la même pompe qu'ils étaient arrivés au palais. La conversation en chemin fut fort sobre ; M. le duc de Berry paraissait consterne, embarrassé, mais aussi dépité. En arrivant au

Palais-Royal ils reprirent tous deux leur habit ordinaire, et M. de Saint-Aignan et moi les nôtres.

M. le duc d'Orléans avait convié entre les deux séances beaucoup de pairs et de gens de qualité à dîner au Palais-Royal avec M. le duc de Berry. Il m'avait chargé aussi de prier des pairs et ceux des personnes de qualité qu'il me nomma que je trouverais sous ma main entre les deux séances, qu'il ne trouverait peut-être pas sous la sienne, et ses principaux officiers, d'en prier beaucoup de sa part, ce qui leur était plus aisé, parce qu'ils étaient répandus avec eux hors de la séance. On pirouetta quelque peu de temps dans ce grand appartement du Palais-Royal que M. le duc d'Orléans avait magnifiquement accommodé et augmenté, jusqu'à ce que les conviés pussent être arrivés du palais. On servit une table de prodigieuse grandeur qui fut également splendide et délicate, sans aucun plat gras. M. le duc de Berry se mit au milieu dans un fauteuil, reçut la serviette que lui présenta M. le duc d'Orléans, eut seul une soucoupe pour boire, et une serviette sous son couvert, mais point de cadenas. M. le duc d'Orléans se mit sans intervalle à sa droite sur un siége tout pareil à ceux de toute la compagnie. MM. de Rheims et de Laon se mirent auprès d'eux à droite et à gauche, et les autres ducs ensuite. M. de Foix se mit vis-à-vis d'eux au milieu. Leurs principaux officiers étaient à table et beaucoup de gens de qualité. Ceux de M. le duc d'Orléans s'y dispersèrent pour en faire les honneurs; M. le duc d'Orléans les fit aussi lui-même avec beaucoup de grâce et de liberté, mais avec dignité et mesure. On y fut longtemps, parce que le repas fut grand et bon, et que chacun mourait de faim. La multitude des voyeurs, le nombre de ceux qui étaient à table, ni la quantité des plats et des services, n'empêchèrent pas la promptitude

de les relever quand il était temps avec tout l'ordre possible, et que chacun ne fût servi comme à une table de cinq ou six couverts. L'extrême sérieux de M. le duc de Berry et son silence devant et pendant le repas en ôta la gaieté. Chacun causait avec ses voisins, et la faim et la bonne chère empêchèrent qu'on ne s'ennuyât. Avant, pendant et après, M. le duc d'Orléans fut d'une politesse infinie et très-attentive pour tout le monde. Les deux princes du sang et les deux légitimés qui s'étaient trouvés au parlement, ne furent point invités au Palais-Royal ni l'ambassadeur d'Angleterre.

Les deux princes partirent bientôt après qu'ils furent sortis de table, et furent au pas jusqu'à la porte Saint-Honoré avec la pompe qu'ils étaient entrés le matin dans Paris. Ils parurent l'un et l'autre fort scandalisés de plusieurs choses qu'ils avaient remarquées au parlement, les unes à l'égard des pairs seulement, les autres qu'ils avaient partagée avec eux. Je les supprime ici, parce qu'il y aura lieu d'en parler dans la suite. Du reste, M. le duc de Berry, qui ne se rasséréna point pendant tout le chemin, tint le carrosse dans le sérieux et la réserve. Ils mirent pied à terre à Versailles dans la cour des princes, apparemment parce que les gardes de M. le duc de Berry ne l'auraient pu suivre dans la grande cour. Ils trouvèrent à leur portière un message qui les attendait. La duchesse de Tallard avait, comme on l'a dit, été fiancée la veille, mariée la nuit, et recevait ce jour-là ses visites sur le lit de la duchesse de Ventadour. Elle envoya donc attendre les deux princes, et les prier de vouloir bien venir chez sa petite-fille avant d'entrer chez eux, s'ils voulaient lui faire l'honneur de l'aller voir, parce que les visites étaient finies, et qu'elle n'attendait plus qu'eux pour sortir de dessus ce lit. Ils y allèrent tout droit.

Ils furent reçus entre autres par la princesse de Montauban, qui, avec sa flattérie ordinaire, et sans savoir un mot de ce qui s'était passé, se mit à crier, dès qu'elle aperçut M. le duc de Berry, qu'elle était charmée de la grâce et de la digne éloquence avec laquelle il avait parlé au parlement, et paraphrasa ce thème de toutes les louanges dont il était susceptible. M. le duc de Berry rougit de dépit sans dire une parole, et marchant toujours pour gagner le lit; elle de redoubler, d'admirer sa modestie qui le faisait rougir et ne point répondre, et ne cessa point qu'ils ne fussent arrivés auprès de la mariée. M. le duc de Berry n'y demeura que quelques moments debout, et s'en alla. Il fut reconduit comme il avait été reçu, et toujours poursuivi par cette vieille sur les merveilles qu'il avait faites, et les applaudissements qu'il s'était attirés du parlement et de tout Paris; délivré d'elle à la fin par le terme de la conduite, il s'en alla chez madame la duchesse de Berry, où il trouva du monde, n'y dit mot à personne, à peine à madame la duchesse de Berry, prit madame de Saint-Simon, et s'en alla chez lui seul avec elle, où il s'enferma dans son cabinet.

Il s'y jeta dans un fauteuil, s'écria qu'il était déshonoré, et le voilà aux hauts cris, et à pleurer à chaudes larmes. Il raconta à madame de Saint-Simon, à travers les sanglots, comment il était demeuré court au parlement sans pouvoir proférer une parole, à appuyer sur l'affront que cela lui faisait devant une telle assistance, qui se saurait partout, et qui le ferait passer pour un sot et pour un imbécile, puis tomba sur les compliments qu'il avait rçus de madame de Montauban, qui, dit-il, s'était moqué de lui et l'avait insulté, et qui savait bien sûrement ce qui lui était arrivé, et de là à l'appeler par toutes sortes de noms dans la dernière fureur contre

elle. Madame de Saint-Simon n'oublia rien pour l'adoucir et sur son aventure et sur celle de madame de Montauban, en l'assurant qu'elle ne pouvait pas savoir ce qui s'était passé au parlement, dont personne encore n'était informé à Versailles, et que la flatterie lui avait fait dire tout ce qu'elle ne faisait que se figurer. Rien ne prit : les plaintes et le silence se succédèrent toujours parmi les larmes. Puis tout à coup se prenant au duc de Beauvillier et au roi, et accusant son éducation : « Ils n'ont songé, s'écria-t-il, qu'à m'abétir et à étouffer tout ce que je pouvais être. J'étais cadet, je tenais tête à mon frère, ils ont eu peur des suites, ils m'ont anéanti; on ne m'a rien appris qu'à jouer et à chasser, et ils ont réussi à faire de moi un sot et une bête, incapable de tout, et qui ne sera jamais propre à rien, et qui sera le mépris et la risée du monde. » Madame de Saint-Simon en mourait de compassion, et n'oublia rien pour lui remettre l'esprit. Cet étrange tête-à-tête dura près de deux heures qu'il était à peu près temps d'aller au souper du roi. Il recommença le lendemain avec moins de violence. Peu à peu madame de Saint-Simon le consola, quoique imparfaitement. Madame la duchesse de Berry n'osait guère lui en rien dire, M. le duc d'Orléans beaucoup moins; mais personne n'a osé depuis parler, non-seulement à lui, mais devant lui, de cette séance du parlement, ni de rien de tout ce voyage à Paris. Le même jour au sortir du parlement le duc de Shrewsbury dépêcha des courriers en Angleterre et à Utrecht qui hâtèrent très-promptement la signature de la paix entre toutes les puissances, excepté l'empereur.

FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

Paris.—Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, r. St-Louis, 46

Bibliothèque choisie.

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

Paris. - Imprim. de Mme Ve Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.



Madame la Dauphine

Marie Christ. Victoire de Bavière.

Fosset Imp. r. St Jacques, 20 Paris

MÉMOIRES

RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

Fosset, Imp. r. S.t Jacques 20, Paris.

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON
SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,

PAR LE DUC DE SAINT-SIMON,
SÉNATEUR, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME XX.



PARIS,
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215.

1853

MÉMOIRES

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE CCCXLIV.

L'impératrice va de Barcelone à Vienne, par l'Italie, fort incognito. — Plénipotentiaires d'Espagne reçus à Utrecht. — Orry rappelé en Espagne. — Bassesse, caractère et fortune du duc de Bournonville. — La paix signée, publiée. — Fêtes à Paris. — Hardie politique de M. et madame du Maine. — Bailliage d'Haguenau assuré à M. de Châtillon. — 48,000 liv. d'augmentation de pension à Madame. — 12,000 liv. de pension au duc de Charost. — 20,000 liv. de pension assurées à madame de Monastérol. — Fimarcon, lieutenant général de Roussillon. — Lueurs trompeuses sur l'archevêque de Cambrai. — Mort de Montgaillard, évêque de Saint-Pons. — Mort de Laigle; son caractère. — Mort et caractère de Sévigné. — Mort, caractère et fortune du vieux Clérembault. — Mort de la marquise de Mirepoix. — Mort de la comtesse d'Uzès. — Mort, fortune, caractère du cardinal de Janson. — Beauvais donné à l'abbé de Saint-Aignan malgré le duc de Beauvillier. — Adresse hardie de Rome sur ses bulles. — Naissance et mort du duc d'Alençon. — Les électeurs de Cologne et de Bavière voient le roi plusieurs fois. — La princesse de Conti, fille du roi, achète l'hôtel de Lorge à Paris. — Mariage d'Aubigny avec mademoiselle de Villandry. — Villars s'excuse de servir, puis va sur le Rhin; Besons sur la Moselle. — Harcourt, destiné au Rhin, hors d'état de servir. — 100,000 liv. à Villars. — Départ des

généraux. — Steinbock et ses troupes prisonniers des Danois. — Châteauneuf ambassadeur en Hollande; Bonac à Constantinople; du Luc en Suisse. — L'abbé de Mornay; quel, et pourquoi en Portugal. — Lassé fils envoyé en Prusse, où il ne fut point. — Lœwenstein, évêque de Tournay.

Jennings, un des amiraux d'Angleterre, avait déjà porté l'impératrice de Barcelone à Gênes, et on vit le moment que les Catalans s'opposeraient à son départ à main armée. Elle traversa l'Italie avec peu de suite et fort incognito, et gagna le plus tôt qu'elle put Inspruck, puis Vienne. Jennings revint après faire le transport des troupes anglaises qui depuis longtemps ne sortaient plus de leurs quartiers. Le duc d'Ossone, sûr d'être admis à Utrecht, y était allé de Paris, et Monteléon d'Angleterre. Orry, qui était resté à Paris depuis que le roi l'avait fait chasser d'Espagne, et avait été fort près de le faire pendre, y fut rappelé par le crédit de madame des Ursins. Le roi d'Espagne en désira le consentement du roi qui ne le voulut jamais donner, mais qui permit qu'il partit sans son aveu, et il y retourna de la sorte. Cette souveraineté de madame des Ursins accrochait la paix d'Espagne. C'est ce qui fit la fortune du baron de Capres, qu'elle envoya de sa part à Utrecht.

D'Aubigny y était déjà, qui n'y passait point les antichambres, et que son petit état faisait mépriser. Elle crut donc qu'un cadet de Bournonville qui avait de l'esprit, de l'entregent, de l'intrigue, qui portait un nom distingué dans les Pays-Bas, qui y avait force parents, et qui était un homme à tout faire pour arriver à plaire et à parvenir, percerait et viendrait à bout de la chose du monde qu'elle passionnait le plus démesuré-

ment. Elle y fut trompée. Capres se déshonora par une commission si ridicule et si fort au-dessous de lui, ne put être reçu à rien traiter à Utrecht, et y essuya tous les dégoûts possibles que sa mission attira à sa personne. Mais pour lui, il réussit à ce qu'il voulait, qui était de plaire à la distributrice des grâces de toutes les sortes. Madame des Ursins lui sût si bon gré d'avoir fait ce voyage de sa part, et de tout ce qu'il y avait essuyé pour l'amour d'elle, qu'elle ne tarda à l'en récompenser. Il n'avait ni grâce ni aucun bien vaillant; elle le mit à son aise et lui fit donner la Toison, bientôt après la grandesse, enfin la compagnie wallonne des gardes du corps du roi d'Espagne. J'ai pressé ces petits événements afin de n'avoir pas à y revenir.

Le vendredi saint, 14 avril, Torcy entra sur les huit heures du soir chez madame de Maintenon, menant au roi le chevalier de Beringhem, aujourd'hui premier écuyer et chevalier de l'ordre, chargé par le maréchal d'Huxelles d'apporter la nouvelle tant désirée de la signature de la paix, faite enfin le lundi précédent 10, fort avant dans la nuit, avec l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, et les deux nouveaux rois de Sicile et de Prusse; et, pour le dire tout de suite, on eut les ratifications le 14 mai, et le 22 la publication de la paix se fit dans Paris avec grande solennité. M. et madame du Maine, qui songeaient fort dès lors à se rendre populaires, vinrent de Sceaux chez le duc de Rohan voir passer la cérémonie, dans la place Royale, s'y montrer sur un balcon, et y jeter de l'argent au peuple; libéralité qui n'aurait pas réussi auprès du roi à d'autres. Il y eut le soir beaucoup de feux devant les maisons, et plusieurs furent illuminées. Le 25 mai on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame avec l'assistance ordinaire; le soir grand feu d'artifice à la Grève, qui fut suivi d'un

superbe festin que le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, donna à ses dépens à l'Hôtel-de-Ville aux ambassadeurs, et à grand nombre de personnes distinguées de la cour et de la ville, des deux sexes, et les vingt-quatre violons pendant le repas.

Ce temps sembla celui des grâces; on ne le négligea pas. Je me suis trompé sur la mort du duc Mazarin. Son extrémité à son âge l'avait fait croire; il n'est mort que vers la fin de cette année-ci. Ainsi, après cette correction, je n'en parlerai plus. Il avait donné le bailliage d'Haguenau de 20,000 livres de rente à son fils en mariage. Le peu de cas qu'on s'était accoutumé depuis longues années à faire de lui, et l'extrême mépris où la vie honteuse, scandaleuse, obscure de son fils l'avait fait tomber, avisèrent Voysin de demander au roi ce bailliage pour Châtillon son gendre, qui a fait depuis une si grande et si inespérée fortune. Voysin l'obtint pour que Châtillon en jouît après la mort du duc Mazarin, et qu'il passât après Châtillon à sa postérité masculine. Le duc de la Melleraye eut beau crier, la partie n'était pas égale, mais le public fut étrangement indigné de l'audace et de l'avidité de ce ministre, qui donna le premier exemple de la violence d'enlever le bien par pure faveur à des personnes vivantes, en droit et en possession de tout temps, c'est-à-dire depuis que le roi en avait pu disposer, et cela sans ombre de droit, de dettes ni de prétention quelconque que le pouvoir et le vouloir de ravir. Il ne fut pas longtemps sans faire passer sur la tête de madame de la Rochepot sa fille une pension de 6,000 livres que lui avaient valu les voyages du roi en Flandre lorsqu'il y était intendant.

Madame, qui avait peine à fournir à la dépense de son grand état avec 400,000 livres de rente, demanda

du secours au roi, qui avec excuses du peu lui donna 18,000 livres d'augmentation.

Le duc de Charost, qui n'avait rien vaillant, et qui était entre son père et sa mère et ses deux fils, eut en même temps 12,000 livres de pension.

Monasterol, ministre depuis fort longtemps de l'électeur de Bavière en France, où il faisait une dépense en tout prodigieuse, avait une pension du roi de 30,000 liv. Il avait épousé par amour une des plus belles femmes de Paris, au scandale de tout le monde, qui était veuve d'un vieux la Chétardie, gouverneur de Thionville, frère du curé de Saint-Sulpice, directeur de madame de Maintenon après M. de Chartres. Elle n'avait rien, et avait épousé ce vieillard dont elle eut un fils, bien longtemps depuis ambassadeur en Russie où il a tant fait parler de lui, et dont il a tant tiré d'honneurs et de bien de la czarine. Monasterol obtint que, s'il venait à mourir, il demeurerait de sa pension 20,000 liv. de rente à sa femme.

Fimarcon, longtemps depuis chevalier de l'ordre en 1724, eut la lieutenance générale de Roussillon par la mort du vieux Quinçon et la protection des Noailles.

Il y avait eu depuis quelque temps des lueurs que les amis de l'archevêque de Cambrai avaient avidement saisies pour se flatter. Personne ne s'était hasardé de prononcer son nom devant le roi, même lorsque du vivant du Dauphin les gens de la cour qui servaient en Flandre s'empressaient le plus de lui faire la leur en passant et repassant, et se détournaient même exprès. Il en avait si magnifiquement usé pour les troupes et pour les officiers de toute condition pendant toute la guerre, et encore à la dernière campagne, que Maréchal en avait parlé devant le roi plus d'une fois, et presque toutes les fois le roi y avait pris courtement, mais assez

bien. J'en avais averti le duc de Chevreuse qui vivait encore, et le duc de Beauvillier, qui en furent touchés d'une joie d'autant plus sensible, qu'ils étaient depuis bien longtemps hors de toute espérance à son égard. Ratabon, évêque d'Ypres, ne bougeait guère de Paris, et prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale qui le faisait évanouir toutes les fois qu'il y entrait. C'était un homme d'esprit, du monde, et qui était si bien avec les jésuites que ce pouvaient être les cendres de Jansénius, son célèbre prédécesseur, qui opéraient cet effet sur lui. On lui donna l'évêché de Viviers, et le père Tellier, qui était tout à M. de Cambrai, sans oser le montrer, et dont le crédit croissait sans cesse, fit un tour de force et bombarda cet évêché d'Ypres pour l'abbé de Laval, grand vicaire de M. de Cambrai, qui l'avait élevé tout jeune, et l'avait toujours nourri et entretenu généreusement chez lui, parce qu'il était un peu son parent, et que cette branche très-cadette de Laval-Montigny avait à peine du pain. Cet abbé de Laval avait extrêmement profité d'une générosité si bien placée; il était savant, fort homme de bien, et s'était beaucoup fait aimer. Il n'avait jamais quitté l'archevêque qu'il aimait et respectait comme son père, et dont il était chéri de même. Cet attachement était l'exclusion la plus formelle : aussi personne ne pensait à rien pour lui lorsque le père Tellier fit de lui-même ce grand coup qui releva tout à fait les espérances sur l'archevêque même, et qui ravit M. de Beauvillier. On verra que les suites en furent trompeuses. Le pauvre abbé de Laval mourut à Ypres peu de mois après avoir été sacré. L'école d'où il sortait était fort opposée à celle de Jansénius, sûrement au moins pour ce monde; cette mort précipitée fut-elle un coup de Jansénius? L'abbé de Laval fut le dernier évêque d'Ypres de la nomination du roi,

qui la perdit avec cette place par l'exécution de la paix.

Un saint et grand évêque mourut en ce temps-ci, Montgaillard, évêque de Saint-Pons, que ses vertus épiscopales, son grand savoir, une constante résidence de plus de quarante années, une vie tout apostolique, une patience humble, courageuse, prudente, invincible, avaient singulièrement illustré sous la persécution des jésuites qui y engagèrent le roi pendant presque tout son épiscopat.

Je regrettai un de mes voisins de la Ferté, le mari de madame de Laigle, dame d'honneur de madame la Duchesse, tous deux fort des amis de mon père et des miens. Je n'ai guère connu un couple d'autant d'esprit, de politesse, mieux instruit de tout et plus capable d'amitié. M. de Laigle, accablé d'infirmités, s'était retiré depuis plusieurs années chez lui à Laigle, d'où il ne sortait plus. C'est un de plus beaux et de plus complets marquisats qu'il y ait en France, à six lieues de chez moi. Il y mourut à soixante-quinze ans, tout à lui, n'ayant jamais rien perdu de sa tête ni des agréments de sa conversation.

Sévigné mourut aussi et sans enfants, retiré depuis quelque temps avec sa femme dans le faubourg Saint-Jacques, dans une grande piété. Il était fils de madame de Sévigné, si connue encore par ses lettres. Elle l'avait fort mis dans le monde et dans la meilleure compagnie. C'était un bon et honnête homme, mais moins un homme d'esprit que d'après un esprit, qui avait eu des aventures bizarres, peu mais bien servi, et qui du naturel charmant et abondant de sa mère, et du précieux guindé et pointu de sa sœur, avait fait un mélange un peu gauche.

M. de Luxembourg perdit sans aucun regret son beau-père Clerembault, qu'on n'appelait que Clerembault la

Perruque, parce qu'il était accusé d'acheter les siennes sur les quais; au moins en avaient-elles toute la mine. Il s'appelait Gillier, était peu de chose, et beaucoup moins encore par son personnel. Il avait été bien fait et parfaitement beau. On le voyait encore à plus de cent ans qu'il avait bien comptés, un vieux bellâtre qui, jusqu'à cet âge, et au delà, venait toutes les semaines ennuyer la cour, où jamais il n'avait été de rien. Il avait été maître d'hôtel de madame Henriette d'Angleterre, lorsqu'elle épousa Monsieur. Le maréchal du Plessis n'avait pu refuser à la reine-mère d'être gouverneur de Monsieur. Il était demeuré surintendant de sa maison et premier gentilhomme de sa chambre. Il mourut, duc et pair de 1665, à la fin de 1675. Le comte du Plessis, son fils, était premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, en survivance. Il avait épousé en 1659 Marie-Louise le Loup de Bellenave, qui fut dame d'honneur de Madame en survivance de la maréchale du Plessis, dont un fils unique tue devant Luxembourg à vingt ans, sans alliance, en mai 1684, par quoi le chevalier du Plessis, frère puîné de son père, devint duc et pair de Choiseul, en qui cette dignité s'est éteinte. Le comte du Plessis, son frère aîné, fut tué à la prise d'Arnheim en Hollande, à trente-huit ans, en 1672, et mourut ainsi devant son père. Sa veuve s'amouracha de Clerembault qu'elle voyait tous les jours chez Madame, et l'épousa. C'était un second mariage bien infime en comparaison du premier, et de la dame d'honneur de Madame avec un de ses maîtres d'hôtel. Cette Madame n'était plus Henriette d'Angleterre. Elle était morte le 30 juin 1670; et Monsieur était remarié, dès la fin de 1672, à la fille de l'électeur palatin, à qui la coutume constante de l'Allemagne rendait la mésalliance plus étrange, car la comtesse du Plessis avait passé de la

première Madame à elle. On trouva donc moyen de faire Clerembault son premier écuyer pour rendre ce mariage moins insupportable, et on lui fit acheter encore le petit gouvernement de Toul. Il était riche, sa femme encore plus; la mort du duc de Choiseul, fils unique de son premier lit, les mit encore dans une plus grande abondance. L'un et l'autre avaient quitté Madame. Ils étaient extrêmement avares, et amassèrent de grands biens, que la duchesse de Luxembourg, leur fille unique, morte devant sa mère, a fait passer à son fils, le duc de Luxembourg d'aujourd'hui. Madame de Clerembault est morte en 1724 à quatre-vingt-quatre ans. Elle avait beaucoup d'esprit, et un reste de considération. Elle et son mari plus avares l'un que l'autre.

La marquise de Mirepoix mourut en même temps assez jeune. Elle était fille aînée du duc et de la duchesse de la Ferté, et veuve de Mirepoix, sous-lieutenant des mousquetaires, sans enfants, qui était frère aîné du père du marquis de Mirepoix, aujourd'hui chevalier de l'ordre, aîné de la maison de Lévy. Madame de Mirepoix tenait assez de choses de sa mère. Elle s'était ruinée, et vivait assez esseulée dans le couvent de la Conception à Paris.

La comtesse d'Uzès mourut aussi en couches. Elle était fille du lieutenant de roi de Condé, qui était brigadier, et veuve d'un financier appelé Hamelin. C'était une grande femme qui avait été belle et bien faite, qui n'avait pas quarante ans, à qui M. Chamillart avait voulu du bien, que j'ai fort vue à l'Etang où elle se faisait aimer de tout le monde. Elle a laissé trois fils du comte d'Uzès, frère du duc d'Uzès, qui n'avait rien.

L'état et la religion firent une grande perte en la personne du cardinal de Janson, évêque comte de Beauvais, et grand aumônier de France, qui mourut à Paris,

24 mars de cette année, à quatre-vingt-trois ans, ayant toujours la tête parfaitement entière. Le roi le regretta beaucoup, le public aussi, et son diocèse et les pauvres amèrement. Ce sont de ces hommes rares et illustres qui méritent de s'y arrêter; et je le ferai d'autant plus volontiers qu'entre beaucoup d'amis qu'il eut toute sa vie, il l'était très-particulier de mon père, et fort des miens. Il fut un moment coadjuteur de Digne, puis évêque de Marseille, où il fut chargé de toutes les affaires de Provence, au grand regret du comte de Grignan, lieutenant général de la province, comme on le voit par les lettres de madame de Sévigné. Ces affaires firent connaître sa capacité aux ministres.

Forbin, son parent éloigné, mais de même nom, mort capitaine des mousquetaires gris, était dès lors bien avec le roi, et fort ami de Bontemps qui le devint de l'évêque de Marseille, et qui le servit très-bien auprès du roi toute sa vie. Il y avait déjà sept ou huit ans qu'il gouvernait toutes les affaires de Provence, lorsqu'il fut envoyé ambassadeur en Pologne en 1674, à l'occasion de l'élection d'un roi. Son habileté y réunit tous les partis lorsqu'on s'y attendait le moins. Le fameux Jean Sobieski, grand maréchal et gouverneur général de la couronne, fut unanimement proclamé. La reconnaissance lui fit offrir sa nomination au cardinalat à l'évêque de Marseille, qui ne voulut l'accepter qu'après en avoir obtenu la permission du roi. Peu après son retour, il fut en 1679 transféré à Beauvais, et renvoyé un an après ambassadeur en Pologne, et vers divers princes d'Allemagne. En 1680, il eut l'ordre du Saint-Esprit, et le 13 février 1690, Alexandre VIII Ottoboni le fit cardinal. Ce pape, que le duc de Chaulnes avait mis sur le saint-siége, avait trompé la France. A sa mort nos cardinaux allèrent à Rome. Janson y contribua beaucoup à l'élection d'In-

nocent XII Pignatelli, l'un des plus sages, des meilleurs et des plus saints papes qui eussent occupé le saint-siége depuis bien longtemps. Janson demeura à Rome, chargé des affaires de France, et y termina tous les démêlés qu'elle avait eus sous les deux derniers pontificats. Après sept années de résidence à Rome, il revint en France. Deux ans après, la mort d'Innocent XII l'y fit retourner pour le conclave, avec les autres cardinaux français. Clément XI Albani y fut élu, et Janson demeura encore auprès de lui, chargé des affaires de France, jusqu'en 1706, qu'il apprit par le même courrier du roi la mort du cardinal de Coislin, et qu'il était grand aumônier en sa place, avec la permission de revenir l'exercer. Il partit bientôt après de Rome, qu'il ne revit plus.

Le cardinal de Janson était un fort grand homme, bien fait, d'un visage qui, sans rien de choquant ni de singulier, n'était pourtant pas agréable, et avait quelque chose de pensif sans beaucoup promettre. Il était plein d'honneur et de vertu; il avait un grand amour de ses devoirs et de la piété. C'était une sage et excellente tête, se possédant toujours parfaitement, et qui par là a réussi en perfection dans toutes ses négociations, et a mieux servi le roi à Rome qu'aucun autre qui y ait été chargé de ses affaires. Il y a été plus craint et plus considéré que pas un d'eux, parce que, avec une parole lente et désagréable par l'organe qui avait un son étranglé, il avait une sagacité qui ajoutait beaucoup à la finesse de son esprit, et à sa justesse qui était grande, en sorte qu'il n'a jamais pu être trompé, même à Rome. Il était consommé dans les affaires par une longue habitude, magnifique en tout et partout avec beaucoup d'ordre, fort désintéressé, affable aux plus petits, naturellement obligeant fort poli, mais avec choix et dignité, quoiqu'il le fûr à tout le monde, et l'homme du

monde le plus capable d'amitié, de fidélité à ses amis et de les bien servir. Il était né pauvre. Son frère aîné et le père du marquis de Laigle, de la mort duquel je viens de parler, avaient épousé les deux filles du bonhomme la Saladie, qui avait été autrefois fort estimé et fort avancé à la guerre. La chapelle du château de Laigle vaut 800 livres de rente fondée au chapelain. Ce fut le premier bénéfice qu'il eut, et que par reconnaissance il a voulu garder toute sa vie. Il y payait un chapelain, et faisait donner le reste aux pauvres du lieu depuis qu'il fut devenu grand seigneur. Étant cardinal et grand aumônier, il se plaisait à dire, devant tout le monde, à M. et à madame de Laigle, qu'il était le grand aumônier du roi et le leur, et qu'il se faisait honneur de demeurer le leur, parce qu'alors qu'il n'avait rien, il s'était trouvé bien heureux que leur père lui eût donne de quoi vivre par cette chapelle.

Il avait l'âme et toutes les manières d'un grand seigneur, doux et modeste, l'esprit d'un grand ministre né pour les affaires, le cœur d'un excellent évêque, point cardinal, au-dessus de sa dignité, tout français sur nos libertés et nos maximes du royaume, sur les entreprises de Rome, avec netteté, inébranlable là-dessus jusqu'à l'éclat, et parfaitement instruit de ces matières jusqu'à avoir dit plus d'une fois aux ministres romains, et au pape même, que, quelque flatté qu'il fût de sa pourpre, il se tenait plus honoré de l'épiscopat que du cardinalat, et que son chapeau ne lui tenait à rien. Cette fermeté constante et vraie a souvent eu de grands effets. Tout bon courtisan qu'il était, il fut aussi peu timide au dedans qu'au dehors, et aussi impénétrable au crédit et aux artifices des jésuites, dont il ne s'émut jamais et qu'il contint toujours en crainte et en respect, comme on a pu le voir. On a vu aussi combien

le roi regretta de ne pouvoir le mettre dans son conseil, et les excellentes raisons qui l'en détournèrent, et que la France pleurera longtemps avec des larmes de sang n'avoir pas été suivies après lui.

Quelque accoutumé qu'il fût aux affaires, quelque agrément qu'il trouvât dans le monde, où il était universellement honoré et où il avait beaucoup d'amis, parce qu'il en méritait, quelques faveurs, quelques distinctions qu'il trouvât toujours à la cour, il ne se plaisait nulle part tant que dans son diocèse, où il était singulièrement respecté, et il se peut dire adoré, surtout des pauvres de tous les états à qui il faisait de grandes aumônes. Il aidait et soutenait fort la noblesse; et tant qu'il a été en France, il a toujours passé plus de sept ou huit mois tous les ans à Beauvais à y visiter son diocèse, et à y remplir toutes ses fonctions avec beaucoup d'application et de vigilance. Le roi donna l'archevêché d'Arles à son neveu, l'abbé de Janson, lors de la translation de M. de Mailly, longtemps depuis cardinal, d'Arles à Rheims. Le cardinal de Janson s'y opposa tant qu'il put. Il dit au roi qu'il connaissait son neveu, que c'était un petit génie, fort homme de bien, mais à qui il ne voudrait pas confier une place de vicaire de village, et absolument incapable de l'épiscopat; que si le roi voulait lui faire du bien, il lui serait très-obligé et très-aise s'il lui voulait donner une abbaye de 18 ou 20,000 livres de rente; que ce serait de quoi vivre et prier Dieu en repos, et beaucoup plus qu'il fallait à son neveu. Il eut beau insister, le roi tint bon. On a longuement vu depuis combien le cardinal pensait juste. Sa mort arriva dans une funeste époque. Avec la liberté et la fermeté qu'il avait, et la confiance du roi telle qu'il la possédait, il eût pu empêcher ce torrent de maux qui la suivirent dans l'église, et qui n'épargnè-

rent pas l'état; et son funeste successeur n'aurait pas acheté sa charge, comme il fit enfin du père Tellier, et par elle n'eût pas eu les accès dont il fit pour la payer un si pernicieux usage, comme on l'éprouva bientôt après.

Au bout de quinze jours, le roi donna les deux belles abbayes qu'il avait: Marchiennes, en Flandre, au cardinal Ottoboni; Corbie, de 50,000 liv. de rente, au cardinal de Polignac. Il nomma en même temps à Beauvais l'abbé de Saint-Aignan, qui était encore à Orléans au séminaire. Le duc de Beauvillier représenta au roi que, encore qu'il parût que son frère eût de la piété et de l'application aux choses de son état, il était encore trop jeune pour être aussi assuré de lui qu'il convenait de l'être pour le faire évêque. Il n'y eut rien qu'il n'employât pour faire changer le roi là-dessus, avant que la nomination fût sue. Le roi fut inflexible, loua la délicatesse de M. de Beauvillier, s'appuya sur tout le bien qui lui était revenu de son frère, ajouta que Beauvais ne vaquait pas toujours, et à point, et qu'il voulait bien lui dire que, s'il était encore d'usage, comme dans les anciens temps, que des fils de France fussent évêques, il n'aurait rien de mieux à donner à son second fils que Beauvais. Le pape lui refusa des bulles, parce que l'abbé de Saint-Aignan avait, par ordre du roi, soutenu dans ses thèses les propositions de l'assemblée du clergé de 1682.

Ce n'était pas que Rome fût en droit ni même en volonté de ce refus, mais pour montrer, par cette difficulté faite au frère d'un ministre de cette distinction, à quoi devaient s'attendre tous les autres, effrayer la cour et faire perdre ainsi l'habitude de soutenir ces maximes qui étaient déjà fort tombées en désuétude, et qui y tombèrent après de plus en plus. Il avait été réglé qu'elles le seraient par tous ceux qui auraient à prendre des degrés,

et que le parlement y tiendrait la main. Cela se fit pendant quelque temps, puis on s'en relâcha à la française ; et sous Alexandre VIII Ottoboni, le clergé sembla les abandonner, par la lettre honteuse que le roi l'engagea d'écrire à ce pape pour obtenir des bulles qu'Innocent XI avait refusées, et qu'on sollicitait depuis quatorze ans. Depuis cette époque ces propositions ne furent plus soutenues qu'à la dérobée, et par des bouffées de mécontentement de la cour de Rome, qui sut profiter de tous les avantages qu'on lui laissait prendre pour les anéantir, et qui a su depuis se saisir de bien d'autres, et se mettre en beau chemin de réduire la France au point d'ignorance, d'adoration et de dépendance où elle a réduit l'Italie et les Espagnes. Le refus dura six mois entiers. Contente alors d'avoir fait un exemple si humiliant et si instructif, et n'osant aussi trop se commettre, les bulles furent accordées par honté, avec le *gratis* ordinaire aux fils et aux frères des ministres. L'abbé de Saint-Aignan parut en parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si béat. Je proposai au duc de Beauvillier de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. Il afficha la régularité la plus exacte, et il remit Saint-Germer près Beauvais, la seule abbaye qu'il eût, pour n'être pas en pluralité de bénéfices. On la donna à l'abbé Begon, depuis évêque de Toul, parent proche des Colbert, qui fut choisi pour être le conducteur du jeune prélat, sous le nom de grand vicaire. M. de Beauvillier ni le roi ne vécurent pas assez pour voir combien il y avait eu de sagesse et de raison dans les craintes et les refus du duc de Beauvillier de faire son frère évêque si promptement, que ses désordres éclatants et persévérants firent enfin renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, presque gardé à

vue, et forcément démis de son évêché pour éviter la dégradation et la déposition juridique.

Madame la duchesse de Berry accoucha, sur les quatre heures du matin du dimanche 26 mars, d'un prince qui fut appelé duc d'Alençon. Il vint à sept mois, et la flatterie fut telle que presque toute la cour se trouva née ou avoir des enfants à ce terme. La joie en fut courte; il donna plusieurs alarmes par sa délicatesse, et il mourut le samedi 25 avril à minuit. Le roi nomma le duc de Saint-Aignan et le marquis de Pompadour pour accompagner le corps à Saint-Denis. Il partit de Versailles le lundi 27 avril après-dîner, avec les gardes, les pages et les carrosses de M. le duc de Berry; l'évêque de Séez portant le cœur, eut pour cette raison la première place, et M. de Saint-Aignan la seconde, au derrière du carrosse, comme duc; M. et madame de Pompadour au devant, elle comme gouvernante; et le petit corps posé entre eux. Lorsqu'ils eurent passé les cours, et un peu avancé dans l'avenue, M. de Saint-Aignan força par politesse madame de Pompadour de changer de place avec lui. De Saint-Denis ils furent porter le cœur au Val-de-Grâce. M. et madame la duchesse de Berry furent extrêmement touchés.

L'électeur de Bavière, qui était toujours à Surêne, et qui s'y amusait à chasser dans la forêt de Saint-Germain et ailleurs, à des retours de chasses chez lui, à un gros jeu, et à donner des fêtes champêtres à l'occasion de la paix, qui n'était pourtant pas encore bien agréable pour lui, dîna le 21 avril chez d'Antin, à Versailles, vit le roi après dans son cabinet par les derrières, y fut peu, le suivit à la volerie, et s'en retourna le soir à Surêne. L'électeur de Cologne vit le roi le lendemain de la même façon, et fut longtemps avec lui. Huit ou dix jours après, le roi étant à Marly et courant le cerf, l'électeur de Ba-

vière se trouva à la chasse, et descendit après à Marly, chez d'Antin. Il fut jouer au salon où M. le duc de Berry l'attendit; il revint souper chez d'Antin, puis jouer au salon jusqu'à quatre heures du matin, et s'en alla à Surêne. Deux jours après, l'électeur de Cologne vint l'après-dîner à Marly, vit le roi dans son cabinet, et prit congé de lui. Le lendemain l'électeur de Bavière se trouva comme l'autre fois à la chasse du roi, joua au retour dans le salon avec M. et madame la duchesse de Berry et force dames, soupa chez d'Antin, et retourna au salon après. Le roi fit pour lui une chose singulière : il vint voir jouer, et jeta de l'argent à l'électeur pour être des réjouissances. Il n'y fut pas longtemps, mais cela fut fort remarqué. Le jeu se poussa assez loin, après lequel l'électeur regagna Surêne. Quelques jours après il revint encore à la chasse, soupa chez d'Antin, et joua dans le salon avant et après souper. Il se trouva bientôt après à une autre chasse. Le roi se promena après dans ses jardins, où l'électeur le vint joindre aussitôt au mail; ils y virent jouer, et la promenade continua ensuite, l'électeur à pied avec les courtisans, et le roi dans son petit chariot qui lui en fit une civilité. Après la promenade, l'électeur joua dans le salon à l'ordinaire avant et après le souper que d'Antin lui donna. Il revint encore après faire une autre chasse et jouer dans le salon, et revint aussitôt après voir aller les dames à la roulette, qui est un divertissement qu'il ne connaissait point; mais ces dernières fois il ne vit le roi qu'à la chasse. Il ne parut plus que pour prendre congé du roi à Versailles, qu'il vit peu de temps dans son cabinet, pour s'en aller à Compiègne.

Ce fut en ce temps-ci que madame la princesse de Conti, fille du roi, acheta à vie l'hôtel de Lorge du duc de Lorge, qui vendait tout d'un côté, et bâtissait et dépensait tant qu'il pouvait de l'autre. Cette acquisition, à

la suite de celle du comte de Toulouse et de d'Antin, augmenta la surprise. Le roi en aurait été si choqué dans d'autres temps qu'ils n'auraient osé le hasarder ; mais il commençait à être si dégoûté de tout, par les malheurs de sa famille, qu'il ne prenait presque plus de part à rien que celle qu'on l'engageait à prendre. Ces précautions d'établissements à Paris de gens qui ne pouvaient découcher de la cour, excepté d'Antin, et encore celui-là avec mesure, permission et prétexte, donnèrent fort à penser sur la santé du roi, de la décadence de laquelle on ne s'apercevait pourtant pas encore au dehors de son plus secret intérieur. Quelque temps après madame la princesse de Conti acheva d'acquérir cette maison en propriété.

L'ombre de madame de Maintenon qui couvrait et avait été si utile à d'Aubigné, son prétendu cousin, et à l'archevêque de Rouen, son oncle, fit son mariage avec mademoiselle de Villandry, riche héritière, et dans son voisinage.

L'opiniâtreté de l'empereur, qui retint l'empire dans ses intérêts, fit porter toutes nos forces sur le Rhin et sur la Moselle. Villars fut destiné à la Moselle, et Harcourt pour le Rhin. Bientôt après Villars s'excusa sur sa blessure, et voulut aller à Baréges; Besons lui fut substitué, et le 12 et 15 mai furent fixés pour le départ des généraux en chef des deux armées; mais une nouvelle attaque d'apoplexie mit le maréchal d'Harcourt hors d'état de servir, et il abdiqua de lui-même. Cela changea le voyage de Baréges; le maréchal de Villars accepta l'armée du Rhin. Le roi lui donna 100,000 francs pour refaire son équipage dont il s'était défait, comptant ne point servir. Il partit aussitôt après, Besons aussi.

On apprit que Steinbock n'avait pu se soutenir davantage au milieu de tant d'ennemis, dans des pays con-

traires, éloignés de la Suède, où il n'avait pu repasser. Son armée était réduite à huit ou dix mille hommes, enfermée et affamée de toutes parts, en sorte qu'il fut réduit à se rendre prisonnier de guerre avec elle, moyennant passage en sûreté dans le pays de Schonen, en payant leur rançon, que le roi de Danemark promit, et eux de ne point porter les armes d'un an.

Le roi choisit pour l'ambassade de Hollande Châteauneuf-Castaignières, conseiller au parlement, qui s'était fort bien acquitté du même emploi en Portugal et à Constantinople, et dont on s'était servi dans un intervalle en Espagne sans caractère. Bonac, qui y était avec caractère d'envoyé, et qui en revenait parce que M. de Brancas y allait ambassadeur, fut nommé à l'ambassade de Constantinople; le comte du Luc à celle de Suisse; et l'abbé de Mornay à celle de Portugal. Il était fils de M. et de madame de Montchevreuil, et néanmoins il n'avait jamais pu être évêque. Il était fort bien fait, et avait du mérite, de l'esprit, du monde, du savoir; mais le roi, qui s'était persuadé qu'il avait fait plus d'usage de ses talents temporels que des autres, n'avait jamais pu en revenir. Il n'était plus fort jeune; le roi crut le désembourber par les emplois étrangers, où en effet il réussit fort bien. Lassé fils fut destiné pour la Prusse. Il n'y alla point; on verra qu'il fit mieux.

Le comte de Lœwenstein, avec un fort beau visage et bien fait, fut plus heureux avec moins de contrainte; mais il était Allemand et frère de madame de Dangeau, le même qu'on a vu naguère député du chapitre de Strasbourg au roi, pour l'adoucissement des preuves. Il n'avait aucuns ordres. Il reçut en ce temps-ci les bulles de l'évêché de Tournay, que M. de Beauvau venait de quitter pour n'être point sous une domination étrangère;

et, avec Tournay, il eut permission du pape de retenir le grand doyenné de Strasbourg, et ses canonicats de Strasbourg et de Cologne, outre les deux abbayes qu'il avait en France.

CHAPITRE CCCXLV.

Menées sourdes et profondes du père Tellier et de Bissy, évêque de Meaux. — Voysin substitué à Torcy pour les affaires du cardinal de Noailles. — Bissy nommé au cardinalat. — Projet énorme du père Tellier. — L'affaire du cardinal de Noailles passée à Rome. — Le père d'Aubenton et Fabroni, quels; ils dressent seuls et en secret la constitution *Unigenitus*. — Le pape engagé de parole positive à ne donner sa constitution que de concert et approuvée du cardinal de la Tremoille en particulier et du sacré collége en général. — Audacieuse visite du père Tellier au cardinal de Rohan. — Caractère du cardinal de Rohan, son éducation; il doit tout au cardinal de Noailles. — Priviléges de la vie des cardinaux. — Combat intérieur du cardinal de Rohan. — Tallard entraîne le cardinal de Rohan au père Tellier. — Le cardinal de Rohan grand aumônier. — Le cardinal de Polignac maître de la chapelle du roi : orgueil de son serment; il reçoit le bonnet de la main du roi; il le harangue à la tête de l'Académie française sur la paix. — Vitteman, recteur de l'Université : sa belle harangue et son très-singulier effet.

Le père Tellier avançait à grands pas vers le but qu'il s'était proposé toute sa vie, pour lequel il avait travaillé sans cesse dans l'obscurité du cabinet, et sa place et le crédit prodigieux qu'il y avait acquis le mettaient en état de tout oser pour y arriver. On a vu le caractère terrible de ce jésuite; les conjonctures lui étaient les plus favorables pour le grand projet qu'il avait formé. Il avait

affaire a un prince qui, de son aveu même, était de la plus profonde ignorance, élevé par la reine sa mère dans l'opinion que ce qu'on appelait jansénistes était un parti républicain dans l'église et dans l'état, ennemis de son autorité qui était son idole, inaccessible toute sa vie à tout ce qui n'était pas entièrement dévoué au parti opposé, accoutumé par les idées ultramontaines de la reine sa mère, et du cardinal Mazarin, à tout céder à la cour de Rome, et à déployer son autorité sur les parlements pour les y faire fléchir, à exiler, même à emprisonner les particuliers qui par de savants écrits blessaient Rome en s'élevant contre ses usurpations sur l'église et sur les couronnes; soigneusement entretenu dans cet esprit par ses confesseurs toujours jésuites, et par madame de Maintenon, gouvernée depuis si longtemps par le même esprit, qui était celui de M. de Chartres, son ancien directeur de toute confiance, et de tout Saint-Sulpice, à qui M. de Chartres l'avait comme *léguée* en mourant, entre les mains du curé la Chétardie, et de Bissy, évêque de Toul, puis de Meaux, qui, par le voisinage si proche de ce dernier diocèse, ne la perdait presque pas de vue.

Bissy, dont l'âme était forcenée d'ambition, sous le pharisaïque extérieur d'un plat séminariste de Saint-Sulpice, était de tout temps abandonné aux jésuites comme à ceux dont il attendait tout pour sa fortune, et sans lesquels il sentait qu'il ne pouvait rien se promettre par lui-même, sans famille, sans amis, sans accès, et relégué à Toul, où il n'était pas même du clergé de France. On a vu en son temps combien il y exerça la patience de M. de Lorraine, pour se faire transférer *ailleurs* par ses cris, l'usage qu'il en sut faire à Rome, où il entretint un agent exprès pour se débrouiller un chemin au cardinalat, appuyé des jésuites, et comme il ne

voulut point de Bordeaux, trop éloigné de la cour, quand il s'y vit si bien produit par M. de Chartres, et que ses affaires à Rome par rapport à la Lorraine et à ses espérances prenaient un tour à ne lui plus faire regarder Toul comme un cul-de-sal, et à ne lui plus permettre de quitter cet évêché que pour quelque autre qui favorisât encore mieux ses espérances, tel que fut Meaux.

Il était trop initié pour ignorer l'aversion de madame de Maintenon, et même de Saint-Sulpice pour les jésuites; il était aussi trop habile pour se refroidir avec des amis immortels, et d'une puissance permanente, pour épouser la fantaisie d'une femme qui, à son âge, pouvait manquer à tous moments, et d'une troupe de barbes sales, qui sans elle n'avait point de consistance, et que les jésuites tôt ou tard crosseraient avec le pied.

Il cacha donc à madame de Maintenon, qui, par la mécanique de ses journées, ne voyait le jour que par le trou d'une bouteille, et qui était la plus grande dupe du monde de ceux pour qui elle se prévenait, il lui cacha, dis-je, son union ancienne et la plus intime avec les jésuites comme tels, et ne lui laissa voir de liaison entre lui et le père Tellier, que par la nécessité du concert pour la bonne cause, pour l'église, pour la pureté de la doctrine, c'était à dire contre le cardinal de Noailles, et il lui en faisait d'autant mieux sa cour, que madame de Maintenon, peu à peu tombée dans le dernier emportement sur cette affaire, était bien aise d'être informée des démarches du père Tellier auprès du roi, pour agir de concert et en conséquence, de croire même les diriger sans toutefois vouloir ni voir ni ouïr parler du père Tellier, ni qu'il sût rien qu'en gros, et pour la nécessité seulement par rapport à elle et sans elle; c'est ce qu'elle

croyait faire par Bissy, sans s'être jamais doutée qu'ils ne fussent tous deux qu'un cœur et qu'une âme, ni qu'il fût livré aux jésuites.

D'autre part le père Tellier faisait faire tout ce qu'il voulait par madame de Maintenon auprès du roi, sur cette affaire, par le même Bissy, sans y paraître. Par ses manéges obscurs ils conduisirent où ils voulurent un roi enfermé à cet égard sous leur clef, et qui pour ministre de tout ce qui regardait cette affaire, n'avait plus Torcy qu'ils avaient rendu suspect par son alliance avec les Arnauld, et par l'évêque de Montpellier son frère. Ils lui avaient substitué Voysin, créature et âme damnée de madame de Maintenon et de sa fortune, et aussi ignorant d'ailleurs et aussi vendu qu'il le leur fallait.

De cet antre de ténébreuse intrigue, sortit la nomination de Bissy au cardinalat, que sans concert, mais avec une ardeur égale, madame de Maintenon et le père Tellier procurèrent également, et que Rome reçut avidement, comme de celui dont elle ferait le plus grand usage, et qui pour elle foulerait tout aux pieds. Ce fut un grand pas pour le père Tellier, dont il se promit toutes choses, mais il en voulait tant opérer à la fois, qu'il crut avoir besoin d'un renfort de secours.

Le premier plan sur lequel il avait travaillé n'avait été, comme on l'a dit, que pour donner des *morailles* au pape, et lui donner des affaires en France, qui le forçassent de ménager les jésuites, et d'abandonner leurs affaires des cérémonies chinoises, dès lors réduites pour eux à un état désespéré. La double vue était de se venger du cardinal de Noailles, monté sans eux sur le siége de la capitale, et dont la faveur et l'estime balançaient leur pouvoir sur la distribution des bénéfices. Parvenus à lui soustraire grand nombre d'adhérents pour avoir reconnu

sa faiblesse, et l'avoir manifestée au monde, par le consentement que le roi lui arracha pour la radicale destruction de Port-Royal-des-Champs, et bientôt après à le brouiller avec madame de Maintenon, jusqu'à la rendre sa plus ardente ennemie, et de là avec le roi, sur les *Réflexions morales* du père Quesnel, Tellier se promit toutes choses de l'affadissement du sel de la terre, qu'il reconnut en plein dans les assemblées des évêques sur cette affaire. L'interdiction générale de la chaire et du confessionnal de tous les jésuites du diocèse de Paris, excepté du confesseur unique du roi, et pour le roi tout seul, combla la mesure du désir de la plus éclatante vengeance dans les jésuites et dans le père Tellier, et la déplorable conduite du cardinal de Noailles qui, dans la suite, se sépara de ses évêques, de son chapitre, des écoles, et des corps des curés et des congrégations régulières qui étaient toute sa force au dedans et tout son appui au dehors, porta les vues du père Tellier au plus haut point de ses désirs. Tout ce qu'il voulait était de mettre un tel trouble et une telle division dans cette affaire, qu'on fût obligé de la porter à Rome contre toutes lois de l'église, tout usage et toute raison, qui veulent que les contestations soient nettement jugées, et juridiquement, dans les lieux où elles naissent, sauf l'appel au pape qui, par ses légats envoyés sur les lieux, revoit et réforme le premier jugement, ou le confirme d'une manière aussi juridique. Or, cette forme juridique ne peut être autre qu'un concile, où l'auteur d'un livre qui excite la contestation soit appelé et pleinement entendu, pour rendre raison lui-même de sa foi, et des termes et du sens des propositions qui sont examinées, comme le père Quesnel vivant lors ne cessait de le demander de vive voix, et de le requérir expressément par écrit, au pape et aux évêques; ou quand l'auteur est mort, d'en-

tendre en sa place ceux qui en veulent prendre la défense. Ce n'était pas là le jeu du père Tellier. Il ne savait trop que penser du succès de cette affaire traitée de la sorte. Il la voulait étrangler par autorité, et s'en faire après une matière de persécution à longues années, pour établir en dogme de foi leur école, à grand'peine jusqu'alors tolérée dans l'église.

Son dessein, en faisant renvoyer l'affaire au pape, fut donc de le faire prononcer par une constitution qui, en condamnant un grand nombre de propositions tirées de ce livre, les condamnât d'une façon atroce, mît par leurs contraires l'école de Molina en honneur, et en dogme implicite, en ruinant toutes les écoles catholiques uniquement écoutées et suivies dans l'église, et comme cela ne se pouvait espérer en termes clairs, qui auraient porté leur propre anathème sur le front, il voulut une condamnation *in globo* qui, en n'épargnant rien et tombant sur tout, se pût sauver par un vague qui se pouvait appliquer ou détourner suivant le besoin, et par là même hasarder de condamner dans ce livre des propositions purement extraites de saint Paul et d'autres endroits de l'Écriture, et d'autres de saint Augustin et d'autres pères en termes formels, qui est la première fois qu'on l'ait osé, pour tirer de là des conséquences nécessaires en faveur de Molina contre saint Augustin, saint Thomas et toutes les autres écoles, et à la longue parvenir par degrés à faire ériger les propositions de l'école de Molina, les plus opposées à toutes les autres écoles, en dogme, et flétrir par conséquent tout ce qui au contraire a servi de règle jusqu'à présent dans l'église.

Pour atteindre à ce but, il fallait autant d'adresse et de ténèbres que d'audace dans la manière de dresser la bulle ou constitution, la dérober aux cardinaux et aux théologiens de Rome, surtout aux partisans sans nombre

de saint Augustin et de saint Thomas, y flatter Rome et le pape sur les plus énormes prétentions ultramontaines, assez solidement pour attacher leur plus vif intérêt au maintien de cette pièce, sans toutefois que cela ne fût pas assez grossier pour choquer le roi, ou se mettre en danger que les parlements le pussent vaincre à cet égard, et pourtant la fabriquer de manière que le pape se trouvât engagé en des condamnations tellement insoutenables, qu'il se sentît hors de moyens d'en pouvoir donner aucune explication si les évêques de France s'avisaient de lui en demander, et que la superbe de sa prétendue infaillibilité l'empêchât toujours de souffrir que d'autres attentassent à l'interpréter eux-mêmes, que par là il se roidît à la faire recevoir purement et simplement, et que les jésuites, ayant pour eux le pape et Rome également intéressés pour leur pouvoir, et pour leur embarras, le roi en France engagé dès en la demandant à la faire recevoir, et trop entêté de son autorité pour n'y pas employer toute sa puissance, ils eussent par là une préférence de leur école sur les ruines de toutes les autres, qui portée par les deux puissances également, éblouirait l'ignorance ou la faiblesse des évêques, attirerait les autres par l'ambition, forcerait tout théologien d'être publiquement pour ou contre, grossirait infiniment leur parti, et leur donnerait lieu d'anéantir l'autre une fois pour toutes par une inquisition et une persécution ouverte contre des gens également en butte à l'autorité de Rome et à celle du roi; par là accoutumer toute tête à ployer sous ce joug, et de degré en degré l'ériger en dogme de foi, et c'est là malheureusement où aujourd'hui nous en sommes.

La division habilement semée dans les divers partis parmi les évêques assemblés en diverses façons sur cette affaire, tous ne crurent plus en pouvoir sortir que par

Rome. Le roi écrivit donc au pape d'une façon la plus pressante pour lui demander une décision, mais de la manière la plus partiale contre le livre du père Quesnel. Le pape s'en crut quitte par la condamnation qu'il en fit, à laquelle le cardinal de Noailles adhéra en retirant l'approbation qu'il y avait autrefois donnée. Mais ce qui suffisait en soi n'était pas le compte du père Tellier. Il voulut une constitution qui condamnât une foule de propositions extraites de ce livre, en la manière et par les raisons qui viennent d'être expliquées. Le roi redoubla d'instances auprès du pape, et le père Tellier, pour les mettre l'un et l'autre hors d'état de pouvoir reculer dans les suites, fit en sorte que le roi répondît au pape sur son autorité dans son royaume, que sa constitution y serait reçue sans difficulté de quelque part que ce fût.

Le père Tellier n'eut pas à Rome des conjonctures moins favorables qu'en France. Le père d'Aubenton, dont j'aurai occasion de parler ailleurs, plus savant, plus accort, plus rompu au monde et aux cours, mais au fond non moins déterminé jésuite que le père Tellier, congédié de confesseur du roi d'Espagne par les intrigues de madame des Ursins à qui son crédit et ses manéges firent ombrage, était passé en Italie, où il restait assistant français du général des jésuites, qui est pour chaque nation la première place après la sienne. Il était donc à Rome, et il y vivait comme les plus importants de ses confrères et les plus initiés dans les mystères les plus secrets de leur compagnie, dans la plus étroite liaison et la plus réciproque confiance avec le cardinal Fabroni. J'ignore s'il était de ceux que les jésuites savent s'approprier à Rome, depuis les plus éminents personnages jusqu'aux plus obscurs par leurs présents, et les pensions proportionnées à l'état et au service qu'ils

en tirent. Cette politique ne leur est pas nouvelle, et les a de tout temps bien utilement servis ; elle n'est pas même ignorée ; mais ni ceux qu'ils soudoient, ni ceux qui sont soudoyés, n'ont garde de s'en vanter. A l'égard de Fabroni, la mince fortune où il est né, celle qu'il a faite, l'appui déclaré qu'il a trouvé chez les jésuites dans tous les temps de sa vie, celui qu'il leur a rendu à découvert aussitôt qu'il s'est vu en état de le faire, l'application, la suite et souvent la fureur qu'il a montrée à soutenir toutes les causes, tous leurs intérêts, ceux même des personnes en qui ils en ont pris, ont pu faire croire qu'il ne leur était pas vendu pour rien, parce qu'il est vrai et public, et lui-même ne s'en cachait pas, qu'il était plus ardent jésuite que les plus forcenés de l'espèce même du père Tellier, et plus occupé qu'eux-mêmes de leurs affaires.

C'était un bourgeois de Pistoie, venu à Rome avec de l'esprit, de la scolastique, du feu, de l'application au travail le plus ingrat, et la résolution de percer à quelque prix que ce pût être. Porté constamment par les jésuites, il parvint à quarante ans à être, en 1691, secrétaire des mémoriaux, et quatre ans après secrétaire de la congrégation de la propagation de la foi, où il eut moyen de déployer son savoir-faire en faveur de ses patrons. On ne connaît plus à Rome que le droit canon, et à leur mode, et la scolastique. Le cardinal Albani, qui était jeune et peu foncé, se livra à Fabroni pour le conduire dans sa fonction de secrétaire des brefs ; il s'en trouva bien. Il s'accoutuma si fort à le consulter dans la suite, et peu à peu il se laissa tellement subjuguer à cet esprit haut et violent, qu'il devint son maître. Devenu pape, il le fit cardinal, et augmenta ainsi sa servitude. Fabroni et d'Aubenton firent donc le projet de la constitution par ordre du pape.

Le roi avait demandé qu'elle fût concertée avec le cardinal de la Trémoille, tant à l'égard du fond même que pour éviter ce qui y pourrait causer de l'embarras par rapport aux maximes de France. L'affaire faisait du bruit. Une décision dogmatique, et en première instance pour la France, réveilla la cour de Rome; le sacré collége prétendit la chose assez importante, et même précisément de nature à être consultée; plusieurs des plus anciens et des plus considérables en parlèrent au pape, qui trouva juste d'en avoir leur avis, et qui leur promit à tous de la manière la plus positive que le projet de cette constitution leur serait présenté, qu'ils le pourraient examiner chacun en particulier à leur gré, puis s'assembler plusieurs en congrégations différentes, et qu'elle ne serait dressée que conformément à l'avis du plus grand nombre des cardinaux. Le pape donna la même parole au cardinal de la Trémoille pour ce qui le regardait, comme chargé des affaires du roi. Les choses en étaient là lors de la mort du cardinal de Janson et de la nomination de Bissy au cardinalat.

Quelque puissant renfort que le père Tellier comptât bien de trouver dans l'élévation de Bissy à la pourpre, la grandeur et l'étendue de ce qu'il se proposait lui parut mériter de ne pas négliger de se rassembler toutes les forces qu'il pourrait. L'état où se trouvait le nouveau cardinal de Rohan par les établissements de sa maison, de ses alliances, de ses liaisons, plus encore le parti qu'il se proposait de tirer en se l'acquérant, du goût personnel du roi pour le fils de madame de Soubise, et de prendre ainsi le roi de toutes parts, engagea ce hardi jésuite à n'en pas faire à deux fois, et à faire montre de toute sa puissance au cardinal de Rohan, pour le mettre de son côté par la crainte, et par la récompense toute présente. Il l'alla voir et lui exposa tout net ses inten-

tions avec une audace et une autorité qui ne craignait rien. Il lui dit donc qu'il ne pouvait douter qu'instruit comme il l'était, il ne pensât comme il devait sur l'affaire de l'église qui était portée à Rome, mais qu'il ne suffisait pas à un homme établi comme il l'était de bien penser, comme il supposait et voulait se persuader qu'il pensait bien, mais qu'il fallait encore bien faire, non-seulement bien faire, mais tout faire, tout entreprendre, tout exécuter pour mettre la bonne doctrine à couvert, et pour écraser une fois pour toutes ce parti séditieux qui troublait l'église depuis si longtemps; que le roi y était entièrement disposé, que le succès en était assuré, que c'était à lui de voir quel parti il voulait y prendre, se perdre auprès du roi à qui il devait tout, et de qui il pouvait, en se conduisant bien, se promettre encore bien davantage, ou demeurer dans une neutralité qui ne pourrait pas se soutenir longtemps, qui le déshonorerait et lui ôterait en attendant toute considération; ou enfin, s'attacher au devoir de son état, de sa reconnaissance pour le roi, en se déclarant pour l'église et pour la bonne cause, et, pour ne lui rien céler, en n'y ménageant rien et en marchant dans un concert intime, entier, inaltérable, avec ceux qui en faisaient leur affaire, et qui lui répondaient, en prenant ce parti, mais en s'y engageant de la sorte, qu'il pouvait compter sur la charge de grand aumônier, et sur tous les agréments, les grâces, les privances et toute la confiance du roi. Rohan fut étrangement étourdi d'un compliment si net, et qui lui présentait si à découvert la paix ou la guerre. Il balbutia, et dans son trouble il ne put rien tirer de lui-même que des compliments, et tout ce que l'incertitude et l'étonnement put couvrir sous les plus grandes politesses. Ce n'était pas la monnaie dont le Tellier se payait; il se leva froidement, dit au cardinal qu'il s'aviserait; que,

comme il désirait d'être son serviteur, il souhaitait et il espérait que ce serait bien, et que lorsque ses réflexions seraient faites, il comptait qu'il lui en ferait part, mais qu'il devait l'avertir de ne les pas faire longues, parce que la charge de grand aumônier ne pouvait vaquer longtemps. Il se retira en même temps, et laissa le cardinal épouvanté d'une déclaration si audacieuse.

Le cardinal de Rohan était né avec de l'esprit naturel, qui paraissait au triple par les grâces de sa personne, de son expression, du monde le plus choisi dont le commerce l'avait formé; par les intrigues et les liaisons où madame de Soubise l'avait mis de fort bonne heure. Son naturel était bon, doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité qu'elle impose, il était né honnête homme et homme d'honneur; d'ailleurs d'un accès charmant, obligeant; d'une politesse générale et parfaite, mais avec mesure et distinction; d'une conversation aisée, douce, agréable. Il était assez grand, un peu trop gros, le visage du fils de l'amour, et outre la beauté singulière, son visage avait toutes les grâces possibles, mais les plus naturelles, avec quelque chose d'imposant et encore plus d'intéressant, une facilité de parler admirable et un désinvolte merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre, sans montrer ni affectation ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même ni les autres ; attentif surtout à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer et à se conserver l'attachement de tout la gent doctrinale, qu'il s'était fait un capital de s'acquérir sur les bancs, en quoi il avait parfaitement su réussir.

Il était de juin 1674. Le cardinal de Noailles était dans l'apogée de sa faveur lorsqu'il fut question de séminaire et de théologie pour l'heureux fils de la belle Soubise. Elle avait su toute sa vie ménager tout, et sa faveur

extrême et déclarée et toujours soutenue, lui avait tout facilité. Elle était donc bien de tout temps avec les Noailles, trop clairvoyante pour ne pas désirer encore plus d'être de leurs amis. Par eux et par madame de Maintenon même, à qui elle en fit sa cour, elle donna son fils au cardinal de Noailles dès son entrée dans l'archevêché de Paris, et le lui remit pour se reposer entièrement sur lui de toute son éducation ecclésiastique. Ces considérations engagèrent ce prélat à en faire comme de son neveu ; et cet intrus neveu, déjà fait aux manéges de sa mère, n'oublia rien pour faire du prélat comme d'un véritable oncle en toutes choses, parce qu'il sentit que sa fortune en dépendait et qu'elle ne pouvait être que grande et prompte, s'il engageait par sa conduite cet oncle adoptant à la vouloir. Il le mit à Saint-Magloire dont il fit son séminaire de confiance, choisit des gens pour former et veiller sur ses mœurs et ses études, et lui en rendre un compte particulier. Les charmes de la personne de l'élève furent secondés par tout l'art d'une conduite qui répondit en tout aux vastes desseins de sa mère sur lui, et la facilité de son esprit à tout ce qu'on lui voulut apprendre. Son application, ses progrès, sa modestie, sa politesse, son attention à plaire, lui gagnèrent ses maîtres et tout Saint-Magloire, et prêtres de l'oratoire et séminaristes. Il se fit une réputation. Il ne fut pas moins adroit, ni moins attentif en Sorbonne, ni avec moins de succès. Il travailla de bonne foi à apprendre ; et en effet il acquit de la science qu'il sut tripler par la grâce et la facilité de son débit, et tellement gagner ce peuple lettré, que, tout grossier, pédant et farouche qu'il soit de sa nature, il ne voulut que l'admirer et le vanter. Tant de bons témoignages ne demeurèrent point oisifs. Noailles se faisait un plaisir de les porter au roi et à madame de Maintenon, charmé lui-

même de son élève, et le roi plus content encore d'avoir tant où s'appuyer pour travestir en justice les inclinations et les penchants de son cœur.

Madame de Soubise était morte dans l'attachement et la reconnaissance pour le cardinal de Noailles, sans lequel elle sentait que toute sa faveur et toute la volonté du roi aurait été peu fructueuse, et elle avait inculqué ces sentiments à son fils, dont l'âge et le chemin ne semblaient pas pouvoir entrer jamais en opposition avec un bienfaiteur à qui il devait tant, et à qui il se ferait toujours tant d'honneur de rendre.

De si fortes raisons s'appuyaient dans le cardinal de Rohan par d'autres plus touchantes. Prince avec sa maison par la grâce du roi et la beauté de sa mère, des biens immenses et de grands établissements y étaient entrés. Il avait passé sa première jeunesse sous la férule, dans le travail, dans toutes sortes de contrainte pour arriver à une grande fortune. Il y était parvenu avec rapidité, que ses mœurs, délivrées d'Argus, ne lui avaient pas procurée. Il se voyait avant quarante ans évêque de Strasbourg et cardinal, avec plus de 400,000 livres de rente, le goût des plaisirs, de la magnificence, du repos, après tant de travaux si contraires à sa paresse naturelle. Il lui semblait qu'il n'avait plus rien à désirer qu'à jouir d'un état où tout est devenu permis, et où on n'a plus à compter avec personne. Un cardinal est en droit de passer sa vie au jeu, à la bonne chère et avec les dames les plus jeunes et les plus jolies; d'avoir sa maison pleine de monde pour les rendez-vous et la commodité des autres, de leurs amusements, de leurs plaisirs et pour le centre des siens; d'y donner des bals et des fêtes, et d'y étaler tout le luxe et la splendeur en tout genre qui peut flatter, surtout de n'entendre plus parler de livres, d'étude, de rien d'ecclésiastique; d'al-

ler régner dans son diocèse sans s'en mêler ; de n'en être pas seulement importuné par ses grands vicaires, ni par le valet sacré et mitré pour imposer les mains ; et d'y vivre sans inquiétude dans un palais à la campagne, au milieu d'une cour, comme un souverain, parmi le jeu, les dames et les plaisirs, pleinement affranchi là comme à Paris et à la cour de toute bienséance. Ce n'est pas que nos cardinaux vécussent tous de la sorte, mais ils en avaient toute liberté. Le cardinal de Bouillon en avait usé dans toute son étendue, et celui-ci en jouissait aussi pleinement ; il était fait pour être et vivre en grand seigneur, et ne se refuser aucune chose : il avait de quoi y fournir parfaitement, et le roi, si volontiers austère pour les autres, était accoutumé, non-seulement à passer, mais à trouver tout bon des cardinaux. Il était bien doux à celui-ci de vivre de la sorte ; c'était son penchant et son goût ; c'était avec la haute fortune cet état d'entier affranchissement qui le flattait le plus, et dont la perspective l'avait le plus soutenu dans le fâcheux chemin qui l'y avait fait atteindre. Que pouvoir se proposer de préférable à la jouissance d'un état si heureux qui ne voit rien au-dessus de soi, ni de plus libre, et quel prétexte d'en profiter en plein qui fût plus naturel et plus honnête que l'attachement et la reconnaissance pour un homme à qui il devait tout, du su de tout le monde, dont les mœurs et la conduite étaient en vénération la mieux établie, qui était son ancien d'âge de vingt-quatre ans, d'épiscopat de vingt-deux, de cardinalat de treize, archevêque de la capitale ; uni et à la tête des plus saints et des plus savants corps et particuliers de Paris, auxquels tant d'autres des provinces se joignaient, vers qui les premiers inclinaient, qui avait pour lui une famille puissante, et tout ce qui n'était pas esclave des jésuites, c'est-à-dire tous les honnêtes gens de tous états?

Le cardinal de Rohan, entraîné par des raisons homogènes à lui-même, trouva dans sa famille un homme qui n'y était pas nouvellement entré pour n'en pas profiter. Tallard, qui sut par le cardinal même et par le prince de Rohan l'insolence de la proposition du père Tellier, trouva cette ouverture admirable, et le comble du bonheur des Rohan.

Plus le discours du confesseur avait eu la hauteur de celui d'un favori premier ministre, plus il en tira parti, pour montrer aux Rohan, d'un côté les enfers ouverts sous leurs pas, de l'autre les cieux qui les appelaient dans leur gloire. Il leur représenta l'intérêt et le naturel terrible du jésuite et des siens, madame de Maintenon que ce parti avait arrachée de l'estime, de l'amitié, de l'alliance et des liaisons de confiance les plus intimes du cardinal de Noailles, qui s'étaient changées en elle en fureur et en poursuite la plus à découvert et la plus violente, le roi qui avait hautement épousé ce parti, qui était exactement fermé à n'écouter que ceux qui y étaient les plus ardents, qui y avait mis son autorité et sa conscience, qui n'était occupé ni entretenu d'autre chose, qui regardait le parti opposé comme ennemi de l'église et de l'état, comme républicain, comme ennemi de son autorité et de sa personne, et qui depuis son enfance était nourri dans ce préjugé contre tout ce que les jésuites voulaient traiter de jansénistes. Il leur fit peur par l'exemple du cardinal de Bouillon, qu'une semblable affaire, et toutefois sans ombre de jansénisme, et avec le confesseur pour lui, avait perdu par l'archevêque de Cambrai, et dont eux-mêmes par l'affaire de Strasbourg avaient comblé la disgrâce, qui avait été au moment d'ôter le rang à sa maison. Il leur fit considérer que les neutres, surtout d'une considération en ce genre aussi rare qu'était la sienne, ne seraient regardés qu'avec dé-

pit et mépris des deux côtés, outre que les occasions qui surviendraient chaque jour dans le cours de cette affaire lui rendraient la neutralité bien difficile à soutenir; que c'était à lui à se tâter lui-même pour voir s'il se croyait capable de soutenir tous les dégoûts, et de toute espèce, que le roi se plairait à faire tomber sur lui, et tous ceux encore qu'à l'abri de l'entier discrédit les jésuites sauraient lui susciter de toutes les façons, et par toutes sortes de canailles, qui aujourd'hui se croient honorés de le voir passer dans son antichambre.

Après l'avoir ébranlé de la sorte, Tallard lui fit honte de voir un autre que lui grand aumônier, et Bissy à sa place à la tête du parti favori, et en avoir toute l'autorité, le ralliement, la faveur, la confiance, les privances du roi, et lui devenir nécessaire toute sa vie; tandis que lui-même serait au rebut, et aurait peut-être l'affront de voir Bissy entrer au conseil, lui qui se tiendrait heureux de lui porter partout son portefeuille, et disposer de toutes les grandes places de l'église que le besoin continuel que le confesseur aurait de lui l'empêcherait de lui contester. De là, venant à toute la disproportion de Bissy à lui, il étala tous les avantages qu'il tirerait sans cesse pour les siens, s'il se mettait à la tête de ce parti, avec le goût que le roi avait pour lui et pour sa famille; qu'il serait en état de tout prétendre et de tout obtenir, et même avec apparence d'être porté jusque dans le conseil. Il ignorait sans doute, ou voulut ignorer, ce qui était échappé là-dessus au roi à l'égard du cardinal de Janson.

Après avoir flatté le cardinal de Rohan de pouvoir mettre ainsi tout à ses pieds, il se moqua de sa délicatesse sur le cardinal de Noailles, qui n'en serait pas moins perdu quand il se perdrait avec lui, dont il ne serait et ne passerait jamais que pour le disciple, en se

rangeant de son côté, ne pouvant jamais atteindre à aucun des avantages et à la considération qui se tirait de la qualité de chef de parti, qui demeureraient tous au cardinal de Noailles, par qui seul il végéterait, et au fond serait compté pour rien; au lieu que prenant le parti contraire, et dans ce parti se trouvant de bien loin sans égal en naissance, établissements, considération et dignité, il se verrait tout à coup vis-à-vis du cardinal de Noailles avec la supériorité que lui donnerait la faveur si déclarée du parti dont il serait le chef, et le chef sans collègue, parce que Bissy, devenu cardinal, ne pourrait en aucun genre approcher de sa distinction par tout, et par cette disproportion inhérente serait, malgré son âge, à son égard, moins que lui à celui du cardinal de Noailles, s'il avait la folie d'en préférer le parti.

Ce qui rendait Tallard si éloquent était son intérêt propre. Il ne s'était allié aux Rohan que pour en profiter. Il regardait leur faveur comme un chemin à lui ouvert pour tout. Il comprenait qu'aucun des beaux-frères n'entrerait dans le conseil, et la chose était visible. Mais lui qui avait passé par tous les genres d'affaires considérables, qui n'avait ni rang ni attachement étranger, qui avait vu Harcourt si souvent près d'y entrer et que sa santé mettait hors de toute portée, il se flatta que les jésuites feraient pour lui ce qu'ils ne pourraient pour le cardinal de Rohan, par leur intérêt propre. Il voulait la pairie, il voulait la survivance de son gouvernement, il voulait une grande charge; en un mot, que ne voulait-il point, et que n'espérait-il point en mettant le cardinal de Rohan à la tête d'un parti qui pouvait et pourrait tout, et dont par là il espérait bien de se mêler!

Enfin il acheva de déterminer le cardinal de Rohan, en lui persuadant qu'il n'aurait que l'honneur de la con-

duite de l'affaire et des assemblées, d'être à la tête du clergé de France, à la place du cardinal de Noailles, lui, à son âge, et qui par son siége n'était point de ce clergé; qu'il en deviendrait le modérateur et l'arbitre; et que pour le travail il en chargerait des commissaires et des bureaux qui lui présenteraient la besogne toute faite, dont il n'aurait que l'honneur. Ce point de paresse tenait fort le cardinal, et ce fut aussi celui que Tallard vainquit le dernier; mais son ambitieux bien-dire sut aussi en triompher, et jeter le cardinal de Rohan dans une fondrière, dont sa paresse et la flétrissure de son honneur lui ont coûté de sourds et de cuisants repentirs, et où sa vanité a eu fort à souffrir de l'égalité qu'à force de souplesse le cardinal de Bissy usurpa enfin pour le moins avec lui, dans la réalité de vrai chef de confiance de tout ce parti.

Le cardinal de Rohan, agité, battu plusieurs jours, ne put résister à Tallard, et à son frère que ce maréchal avait gagné. Son marché fut grossièrement conclu au mot du père Tellier, dont il devint l'esclave en même temps qu'il prêta le serment de grand aumônier de France. Moins je prétends m'étendre sur l'histoire de la constitution même qui remplit seule des in-folios, et plus je crois devoir en montrer les ténébreuses trames, auxquelles seules je crois devoir me restreindre.

Quelque peu de cas que les jésuites fissent de l'esprit léger, et du cœur encore plus volage du cardinal de Polignac, il était cardinal, et ils ne voulurent pas le mécontenter. La rage de courtisan, sous laquelle il gémit toute sa vie, lui avait fait passionnément désirer la charge de maître de la chapelle du roi, c'est-à-dire uniquement des musiciens de la chapelle, depuis qu'elle vaquait par la mort de l'archevêque de Rheims. Devenu cardinal il ne la souhaita pas moins, et, bien que d'autres cardi-

naux l'eussent possédée, il crut que sa pourpre y flatterait le roi, contribuerait à la lui faire donner, et ferait encore plus sa cour; il ne se trompa pas, surtout avec le concours des jésuites; mais sa nouvelle dignité fit un embarras.

Cette charge qui n'est pas des premières, ni même des secondes, ne prête serment qu'entre les mains du grand maître de la maison du roi, et ce grand maître était un prince du sang. Comment donc oser lui souffler un droit acquis, mais comment aussi ployer la pourpre romaine à cette sorte d'humiliation? Le respect du roi, légué par le Mazarin, pour cette sacrée pourpre l'emporta cette fois sur celui dont il se montrait si jaloux pour les princes de son sang. M. le Duc était son petit-fils, et dans la première jeunesse. Il donna la chapelle à Polignac, et régla que, pour cette fois et sans conséquence, sous prétexte d'être pressé d'entrer en fonctions, il profiterait du voyage que M. le Duc allait faire pour la première fois en Bourgogne et y tenir les états, pour de son consentement prêter, en son absence, serment entre les mains du roi, et cela se fit tout de suite avec la charge de grand aumônier.

En même temps, le cardinal de Polignac reçut le bonnet des mains du roi, présenté par l'abbé Howard, camérier du pape. C'était raison qu'un camérier anglais apportât une barrette de la nomination du roi d'Angleterre, mais ce ne l'était pas que le nommé fût le négociateur à Utrecht de tout ce qui fut convenu contre le prince à qui il devait sa fortune.

Malgré l'orgueil de la pourpre, la vanité du bien-dire perça. Le cardinal de Polignac ne dédaigna pas de paraître devant le roi à la tête de l'Académie française, à la suite de tous les corps qui le haranguèrent sur la paix. Ses grâces, ses charmes, et son bien-dire si odoriférant

et si flatteur, cédèrent toutefois à la justesse et à l'éloquence mâle et naturelle du recteur de l'université, qui enleva tous les suffrages avec tant de violence qu'il fut interrompu par les applaudissements, et que le roi lui fit une réponse pleine de l'admiration de son discours. Vitteman, c'était son nom, ne s'en éleva pas davantage, n'en demeura pas moins renfermé dans la poussière des colléges, et ne cultiva personne; mais, ce qui ne s'est peut-être jamais vu, et dans une cour comme elle était alors, sa harangue ne sortit point de la mémoire du roi. Elle y surnagea, chose encore plus extraordinaire; et tout ce qui le pouvait rendre suspect sur la doctrine, et des mœurs trop pures et trop austères pour le goût d'alors, cette harangue seule, et qu'on crut oubliée avec tant d'autres, prévalut à tout, et le fit deux ans après sous-précepteur du roi d'aujourd'hui, par le souvenir toujours présent qu'en avait conservé Louis XIV. On verra en son temps que ce fut le seul bon choix qu'il fit pour l'éducation de ce jeune prince, qui eut aussi le sort ordinaire de ce qu'il y a de meilleur dans les cours.

CHAPITRE CCCXLVI.

Histoire de France du père Daniel. — Son succès, son objet, sa prompte chute; récompense. — Le cardinal Gualterio à la cour. — Cause de sa disgrâce à Rome, et de ce que les nonces en France n'y reçoivent plus la nouvelle de leur promotion à la pourpre. — Grâces faites au cardinal Gualterio, qui retourne à Rome. — Retour du maréchal d'Huxelles et de Ménager. — Mérite de Ménager, à qui le roi donne une *pension* de 10,000 livres. — Mort, caractère, friponnerie, état et famille de Sainctot. — Branche très-effective de la Tour non reconnue par les la Tour-Bouillon. — Plaisant tour là-dessus de Wartigny au cardinal de Bouillon. — Querelle du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt. — Prétentions des maréchaux de France et leurs tentatives de juridiction sur les ducs avortées. — Court abrégé de la nouveauté de l'absurdité et *du peu* de succès des prétentions d'autorité des maréchaux de France sur les ducs, et de la manière d'accommoder leurs querelles. — Le maréchal d'Estrées commissaire du roi sur l'insulte de Mademoiselle à Madame.

Les libéralités si populaires et si surprenantes, par rapport au génie du roi, de M. et de madame du Maine que nous avons rapportées à l'occasion de la publication de la paix à Paris, ne tardèrent pas à se développer. *Les* jésuites, si adroits à reconnaître les faibles des monarques, et si habiles à saisir tout ce qui peut eux-mêmes les protéger et les conduire à leurs fins, montrèrent à quel point ils y étaient maîtres. On vit paraître une

nouvelle, et assurément très-nouvelle, Histoire de France, en trois volumes in-folio fort gros, portant le nom du père Daniel pour auteur qui demeurait à Paris en leur maison professe, dont le papier et l'impression étaient du plus grand choix, et le style admirable. Jamais un français si net, si pur, si coulant, les transitions heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer un lecteur : préface admirable, promesses magnifiques, courtes dissertations savantes, une pompe, une autorité la plus séductrice. Pour l'histoire, beaucoup de roman dans la première race, beaucoup encore dans la seconde, force nuages dans les premiers temps de la troisième. Tout l'art, tout le ménagement des ombres et du clair obscur, ainsi que dans le plus beau tableau, y parurent sous le masque d'une apparente simplicité, et tout le secours aux endroits les plus scabreux que l'esprit put fournir à une audace qui se sent appuyée. En un mot tout l'ouvrage parut très-évidemment composé pour persuader, sous l'air naïf d'un homme qui écarte les préjugés avec discernement et qui ne cherche que la vérité, que la plupart des rois de la première race, plusieurs de la seconde, quelques-uns même de la troisième, ont constamment été bâtards, très-souvent adultérins et doublement adultérins, que ce défaut n'avait pas exclus du trône, et n'avait jamais été considéré comme ayant rien qui en dût, ni pût éloigner. Je dis ici crûment ce que la plus fine délicatesse couvre, mais en l'exprimant pourtant très-manifestement dans tout le tissu de l'ouvrage, avec une négligence qui détourne tant qu'elle peut les yeux du dessein principal, et ne laisse que l'agréable surprise de ces découvertes historiques dont la vérité, égarée dans les ténèbres de plusieurs siècles, est due aux persévérantes veilles d'un savant qui les consacre toutes à chercher, à puiser, à comparer, à remonter

aux sources les plus cachées, et aux travaux duquel la postérité demeure redevable des lumières qui éclaircissent ce qui avait été ignoré jusqu'alors.

L'éblouissement fut d'abord extrême, et la vogue du livre telle que tout y courut jusqu'aux femmes. Le même intérêt qui l'avait fait composer était aussi de le répandre. On a vu sur la campagne de Lille, et on verra dans la suite, combien ceux que cet intérêt regardait et conduisait étaient prodigieux en ténébreuses intrigues, et à disposer en magiciens de la fureur de la mode. Les louanges de ce livre transpirèrent de chez madame de Maintenon; le roi en parla, et demanda à quelques-uns de sa cour s'ils le lisaient; les plus éveillés sentirent de bonne heure combien il était protégé : c'était bien sûrement l'unique livre historique dont le roi et madame de Maintenon eussent jamais parlé. Aussi parut-il bientôt à Versailles sur toutes les tables des gens de la cour; et hommes et femmes, on ne parla d'autre chose, avec des éloges merveilleux qui étaient quelquefois plaisants dans la bouche de personnes, ou fort ignorantes, ou qui, incapables de lecture, se donnaient pour faire et goûter celle-là.

Mais cette surprenante vogue eut un inconvénient. On s'aperçut que toute cette vaste histoire, qui semblait éplucher de si près les temps ténébreux, ne s'attachait dans les autres qu'à la partie purement militaire, aux camps, aux marches, à tout exploit de guerre jusqu'à un détail d'un parti de quarante à cinquante chevaux, ou d'autant de gens de pied, qui en rencontrait un autre, et qui, dans un long récit, n'oubliait pas la plus légère circonstance. En s'étendant de la sorte, on se donne un vaste champ, et c'est aussi ce qui remplit les trois volumes. Mais de négociations, de cabales et d'intrigues de cour, de portraits de personnages, de fortunes, de

chutes, de ressorts des événements, pas un mot en tout l'ouvrage que sèchement, courtement et précisément comme les gazettes, souvent encore plus superficiellement. De choses de lois, de cérémonies publiques, de fêtes des divers temps, même silence, tout au plus même laconisme; et sur les matières de Rome, puis de la ligue, c'est un plaisir de le voir courir sur ces glaces avec ses patins de jésuite.

A la fin les connaisseurs le méprisèrent, et il résulta de tant d'applaudissements une très-méchante histoire, qui n'avait pu être autre de la plume dont elle sortait, par la politique de la compagnie, mais qui avait très-industrieusement et très-frauduleusement rempli le but unique qui l'avait fait faire. L'ouvrage tomba donc; il y eut des savants qui écrivirent des dissertations contre; mais le point délicat principal, le point qui l'avait fait naître et couronner en naissant, ne fut presque pas touché en France avec la plume, tant on y en sentit le danger.

Le père Daniel en tira du roi 2,000 francs de pension, ce qui est prodigieux pour un régulier, même jésuite, avec le titre d'historiographe de France. Il jouit en plein de ses mensonges qu'il n'ignorait pas, et peut-être moins que bien d'autres; et avec sa faveur et sa pension il se moqua de tout ce qu'on écrivit contre son histoire, sans y répondre un mot, parce que lui-même savait bien qu'en penser.

Les pays étrangers ne furent pas si sobres que les Français sur ces rois en si grand nombre prétendus bâtards, et cette bâtardise si capable du trône; mais on eut grand soin de ne pas laisser infecter la France de ces fâcheuses vérités. Il n'y avait que seize mois qu'on avait perdu le Dauphin, la Dauphine et le prince leur fils aîné; il faut du temps pour écrire une pareille Histoire de France.

J'eus le plaisir de revoir mon ami le cardinal Gualterio. Nous nous écrivions toutes les semaines et fort ordinairement en chiffres, pour nous entretenir plus librement, et ce commerce a duré régulièrement jusqu'à sa mort. Étant nonce, il avait reçu la nouvelle de sa promotion à Paris, et sa calotte, puis son bonnet des mains du roi. Il avait extrêmement réussi. Le roi l'aimait et le considérait; les ministres y avaient pris confiance. Il s'était fait beaucoup d'amis.

Il avait eu la complaisance de visiter, en partant, M. du Maine et le comte de Toulouse avec le même cérémonial que les princes du sang; mais ce qui lui fit auprès du roi le plus sensible mérite le perdit à Rome. Il y fut mal reçu du pape, de ses ministres, du sacré collége, y fut longtemps fort retiré, par être abandonné et en proie à la plus fâcheuse disgrâce.

C'est aussi le dernier nonce qui ait reçu en France l'avis de sa promotion. Ils ont eu si peur à Rome d'une récidive, car les bâtards n'avaient jamais reçu cet honneur avant Gualterio, que toutes les fois que les nonces de France ont été promus depuis, ils ont eu ordre de prendre congé et de partir, de façon qu'aucun d'eux n'en a reçu la nouvelle et la calotte qu'à l'entrée de l'Italie.

Jamais ils ne l'ont bien pardonné à Gualterio à Rome, de manière que non-seulement ne se voyant plus *papable*, mais hors d'espérance de tout emploi, hors du plus commun parmi les cardinaux, il se donna publiquement à la France, et mit les armes du roi sur sa porte comme un cardinal national. Il se chargea aussi, à faute de mieux, des affaires du roi d'Angleterre. Il eut une pension du roi, et les abbayes de Saint-Remi de Rheims, et de Saint-Victor à Paris.

Assez oisif à Rome, il voulut venir voir le roi et ses

amis encore une fois en sa vie, et il arriva à la mi-juin à Paris, et tout de suite à la cour. Le roi fut véritablement touché de ce voyage, et le lui témoigna par toutes sortes d'amitiés et de distinctions : il fut de tous les Marly. Le cardinal de Rohan le logea et le fournit d'équipages.

Je ris fort avec lui de la peur qu'il avait faite aux ministres. Les maximes du roi, dont j'ai parlé plus d'une fois, et dont il s'était expliqué à l'occasion du cardinal de Janson, ne les purent rassurer. Les princes changent quelquefois, la face de la cour l'était totalement depuis le départ de ce cardinal ; l'exemple du Mazarin les intimida, ils ne purent comprendre qu'un homme de cet âge et de cette dignité entreprît, de gaieté de cœur, un si grand voyage sans objet que celui qui, en effet, l'amenait. Ils furent du temps à tâter le pavé avec lui ; mais à la fin, ne voyant rien éclore, ils reprirent leurs esprits et leurs anciennes manières avec lui.

Il fut extrêmement fêté de tout le monde, et avec empressement du plus distingué. Il ne quitta la cour que pour aller voir le roi d'Angleterre en Lorraine, et passer deux jours, chemin faisant, dans son abbaye de Rheims avec l'archevêque son ami. Il vit peu le roi en particulier qui lui promit l'ordre ; il fut du voyage de Fontainebleau, très-bien logé, et il y prit congé du roi et de ses amis au commencement d'octobre, avec le serrement d'un bon cœur qui compte bien ne les revoir plus, et le roi en parut peiné lui-même et le combla de bontés. Il était venu par mer à Marseille, il s'en retourna par Turin, d'où il s'alla embarquer à Gênes.

Le maréchal d'Huxelles, accompagné de Ménager, salua le roi, le 21 juin, arrivant d'Utrecht à Versailles. Il y avait été aussi peu d'accord avec Polignac qu'à Gertruydemberg, et l'avait traité avec une humeur et une hauteur qui ne convenaient pas à l'égalité de leur carac-

tère, et moins encore à l'inégalité de leur naissance. Polignac, qui voyait la pourpre s'approcher de lui de plus en plus, glissa sur tout avec accortise sans céder sur les affaires; il évita sagement l'éclat et la brouillerie ouverte, mais ils ne se sont guère vus depuis, et n'ont pas montré faire grand cas l'un de l'autre. Ménager n'oublia point avec eux ce qu'il était, et ne se laissa point gâter par son égalité monstrueuse de caractère; il les satisfit également l'un et l'autre avec beaucoup d'art, de douceur et de déférence; et, bien que plus penché vers Polignac par la douceur de ses mœurs, et aussi sur le fond des affaires et la manière de les conduire, qui venait toute mâchée de Torcy, mais où le maréchal voulait toujours mettre du sien, Ménager ne fut pas inutile entre eux, et servit très-bien pour les choses du commerce qui étaient peu connues des deux autres, et dont il était particulièrement chargé. Il fut donc fort bien reçu, et eut en arrivant une pension de 10,000 livres.

Sainctot mourut subitement à quatre-vingt-cinq ou six ans. C'était une famille plébéienne. Il avait eu un frère conseiller au parlement. Il avait été longtemps maître des cérémonies. On a pu voir quelle avait été sa probité dans cette charge, et la friponnerie avérée de ses registres qu'il fut forcé d'avouer et de réparer. C'était un homme tout doucereux, et avec cela tout avantageux, tout esclave de la faveur aux dépens de vérité et de justice, et qui se croyait en droit de favoriser qui il lui plaisait en passe-droits. Il eut tant de discussions avec Blainville du temps qu'il était grand maître des cérémonies, auquel il tâchait toujours de s'égaler, qu'il fut contraint de vendre sa charge de maître des cérémonies. Il acheta en même temps une des deux d'introducteur des ambassadeurs, où il fit maintes sottises,

comme on a vu, entre plusieurs autres qui n'ont pas valu la peine d'être rapportées. Il avait un fils aîné qui se tourna au plus mal; et il avait cédé sa charge à son second fils depuis quelques années, qui s'y est conduit bien plus sagement que lui. Il laissa une grande et assez vilaine fille qui épousa deux ans après le comte de la Tour, sur lequel il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un moment.

Ces la Tour étaient une branche de la maison de la Tour-Bouillon, que MM. de Bouillon devenus princes ne voulaient point reconnaître, parce qu'ils ne l'étaient pas devenus avec eux et qu'ils étaient demeurés pauvres et peu connus, jusqu'à réputer à injure qu'on leur en parlât et qu'on les crût de même maison qu'eux, sans toutefois aucune autre raison, ni avoir osé leur disputer de porter leurs armes et leur nom, comme madame de Soubise avait fait pour les noms et armes à la branche de Rohan-Gué de l'Isle ou du Poulduc, qui malgré tout son crédit y fut contradictoirement maintenue par un arrêt du parlement de Bretagne. Ce comte de la Tour, gendre de Sainctot, avait un frère aîné fort peu accommodé qui ne laissa que des filles, pendant la vie duquel il servait en Italie subalterne, puis capitaine d'infanterie en Italie. Le cardinal de Bouillon, passant en un de ses voyages de Rome, dîna chez M. de Vaudemont. Wartigny, brigadier alors de dragons, duquel il a été parlé quelquefois, était une manière d'effronté fort plaisant, d'un commerce ordinairement fort doux, mais qui se choquait volontiers des impertinences. Il le fut apparemment en ce repas de celles du cardinal de Bouillon qui y était un grand maître. Sortant de table, Wartigny trouva sous sa main le comte, lors appelé le chevalier, de la Tour parmi une foule d'officiers qui étaient venus bayer là, et faire leur cour à M. de Vaude-

mont. Il le prit par le bras, et au milieu de tout ce grand monde, le mène au cardinal, et lui dit qu'il le supplie de lui permettre de lui présenter un gentilhomme de sa maison, qui par sa valeur et sa conduite méritait ses bontés et ses secours, et que tous ceux qui le connaissaient lui rendraient le témoignage qu'il n'était pas indigne de l'honneur qu'il avait de porter son nom et ses armes. Le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendait à rien moins qu'à ce compliment, pour lui si étrange et si publiquement fait, rougit jusqu'au blanc des yeux, regarda Wartigny avec des yeux de fureur, tourna le dos sans répondre, et se hâta de gagner la pièce où on allait en sortant de table, grommelant de colère entre ses dents. L'assistance se mit fort à rire, à se moquer de l'orgueil si déplacé du cardinal, et à remercier Wartigny de lui avoir donné cette scène. Passons maintenant à l'origine de cette branche.

Agne IV de la Tour, seigneur d'Oliergues et vicomte de Turenne, l'un des chambellans de Louis XI, eut d'Anne de Beaufort, sa cousine germaine, qu'il avait épousée par dispense en 1444, plusieurs enfants dont un continua la postérité, et un seul puîné qui fit la branche de ces la Tour dont on parle ici. Ce puîné fut Antoine Raymond de la Tour, et sa branche porta le nom de la Tour-Murat. Il était frère d'Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, l'un des chambellans de Charles VIII, père de François II de la Tour, vicomte de Turenne, qui commença beaucoup à figurer, dont le fils Francois II de la Tour, vicomte de Turenne, épousa une fille du célèbre Anne duc de Montmorency, connétable de France, lequel fut père du maréchal de Bouillon à qui Henri IV fit épouser l'héritière de Bouillon et Sedan, père de MM. de Bouillon et de Turenne, et grand-père du cardinal de Bouillon, etc. C'en est assez

pour faire voir d'où et quand la branche de la Tour-Murat s'est formée.

Il est vrai qu'elle ne fut pas heureuse en richesses ni en honneurs. Les alliances n'en furent pas plus flatteuses, excepté une La Fayette qu'épousa ce chef de la branche, et une Apchier qu'ils eurent dans la suite. Ce chef de branche, qui lui-même commença l'obscurité dans laquelle toute sa postérité est demeurée, fut bisaïeul de Jacques de la Tour, seigneur de Murat, qui sur la présentation de ses titres fut maintenu dans sa noblesse par Fortia, intendant d'Auvergne, 18 juin 1667. Ce Jacques de la Tour était au quatrième degré avec le maréchal de Bouillon, c'est-à-dire enfants des issus de germain; et ce même Jacques de la Tour était le propre grand-père du gendre de Sainctot, c'est-à-dire que ce gendre de Sainctot et le cardinal de Bouillon étaient au sixième degré. Les autres Bouillon ne les reniaient pas avec moins d'indignation que le cardinal, tant la princerie affole les cervelles. Ce gendre de Sainctot a laissé des fils, outre lesquels il y a encore la branche de la Tour, seigneurs de Blanchas et de Saint-Exupery, sortie d'un puîné du fils aîné du chef de la branche de Murat, et dans le même néant qu'elle. Longtemps depuis la mort de Louis XIV, les Bouillon réduits à quatre têtes : le duc de Bouillon, le prince de Turenne son fils unique, le comte d'Evreux apoplectique et hors d'état de se remarier, et le cardinal d'Auvergne, ils ont été tentés de faire justice et de reconnaître enfin ces la Tour. Tantôt ils le voulurent, tantôt ils ne le voulurent plus; après ils se partagèrent sur le oui et le non. Le point était ce dieu de princerie. Ils courtisèrent le cardinal Fleury qui avait tant fait d'énormités pour eux, et ils en espérèrent celle de principer aussi ces pauvres petits-cousins, sans quoi il eût été bien fâcheux de les reconnaître. Le cardinal est mort

sans le leur accorder, et ils sont encore à les reconnaître.

Une querelle, arrivée dans la fin de juin, à un souper chez la duchesse d'Albret, entre le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, fit grand bruit dans le monde. On a vu ailleurs le peu qu'était et que valait ce petit duc d'Estrées. Le comte d'Harcourt, qui longtemps depuis la mort du roi obtint une terre du duc de Lorraine en Lorraine, lui fit donner le nom de Guise et se fit appeler le comte de Guise, était une manière d'escroc et de bandit qui ne valait guère mieux. Il était fils du prince et de la princesse d'Harcourt desquels j'ai parlé ailleurs. Le maréchal d'Huxelles, qui se trouva par hasard le plus ancien des maréchaux de France qui fussent à Paris, leur envoya à chacun un exempt de la connétablie pour demeurer auprès d'eux. Ils ne voulurent pas les recevoir ni l'un ni l'autre, parce que les ducs ni les princes étrangers ne reconnaissent point l'autorité ni la juridiction des maréchaux de France, et n'y ont jamais été soumis, encore que ce tribunal ait saisi toutes les occasions de l'entreprendre et de l'usurper. Le rare est que les ducs maréchaux de France se sont d'ordinaire plus souciés d'une autorité passagère, et trouvés plus touchés des prétentions d'un office de la couronne, que leur amour-propre leur persuadait acquis par leur mérite, que des prérogatives d'une dignité héréditaire et inhérente à leur maison.

Le maréchal de Villeroy, malgré tant de raisons personnelles de se défendre de cette fatuité, en était plus enivré qu'aucun autre. Il parla au roi; et, comme ce fut sans contradicteur, il obtint une lettre de cachet sur-le-champ, qui enjoignait à ces messieurs de se rendre à la Bastille ou de recevoir ces mêmes exempts. Ils les reçurent donc, mais par cet ordre du roi et non par celui

des maréchaux de France, et s'en expliquèrent ainsi en les recevant.

Quelques jours après les maréchaux de France assemblés leur mandèrent de venir à leur tribunal; le comte d'Harcourt ne se trouva point chez lui, le duc d'Estrées, qui n'était point sorti alors, refusa de comparaître. Le maréchal de Villeroy vint crier au roi sur le danger qu'il n'arrivât quelque chose entre ces messieurs dans la difficulté de terminer leur affaire, et n'osa jamais parler de leur prétendue désobéissance. Là-dessus le roi, qui craignit en effet qu'ils ne se rencontrassent en se dérobant aux exempts, qu'il avait mis auprès d'eux par lettre de cachet et non de l'autorité des maréchaux de France, ordonna une nouvelle lettre de cachet à chacun d'eux, portant ordre de s'aller remettre à la Bastille, sans nulle mention dans ces lettres de cachet de leur désobéissance ni de l'autorité des maréchaux de France, et une troisième au gouverneur de la Bastille pour les y recevoir, parce qu'il n'y peut recevoir personne sans lettre de cachet du roi. Au bout d'un mois de cette querelle, le roi nomma les maréchaux de Villeroy, d'Huxelles et de Tessé pour, en qualité non de maréchaux de France, mais de commissaires choisis par lui, terminer l'affaire de ces messieurs. Ces trois commissaires s'assemblèrent donc à Paris chez le maréchal de Villeroy, qui envoya une lettre de cachet du roi au gouverneur de la Bastille pour faire sortir le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt, et les renvoyer chez lui tout droit après leur dîner. Comme il ne s'agissait plus de tribunal ni de la prétendue autorité des maréchaux de France, mais de celle du roi par ses commissaires nommés pour ce, ces messieurs obéirent sans difficulté. Aussi n'y parut-il rien de maréchaux de France. Les commissaires se levèrent et les reçurent avec toute la civilité possible, ne leur dirent

pas un seul mot sur leur prétendue désobéissance, ni sur la prétendue autorité de l'office de maréchaux de France, ni de la leur. Le duc et le comte ne leur firent pas aussi la moindre excuse de ce qu'ils avaient toujours refusé de la reconnaître, et ne leur dirent pas un seul mot sur tout ce qui s'était passé. Le maréchal de Villeroy, dès qu'il les eut salués, leur dit tout court qu'ayant appris, par les informations qu'ils avaient tous trois faites, que les bruits qui avaient couru dans le monde n'étaient pas véritables, et les voyant contents l'un de l'autre (sans toutefois leur avoir rien demandé, ni dit un mot de plus que ce que je rapporte, ni ouï le son de leur voix), ils n'avaient qu'à les prier (et non ordonner) de s'embrasser et de vivre en bonne amitié. Ils s'embrassèrent à l'instant, et toujours en parfait silence. Aussitôt après le maréchal de Villeroy ajouta que les bruits de leur querelle avaient été grands; que si dans la suite ils venaient à se brouiller, on ne pourrait s'empêcher de regarder cette brouillerie comme une suite de la première, et que le roi leur défendait toute voie de fait; sans parler d'eux-mêmes, il les pria tout de suite (pria et non ordonna) de s'embrasser encore; ils le firent et se retirèrent aussitôt avec le même silence et force civilités des trois maréchaux commissaires, auxquelles ils ne répondirent qu'en les saluant. Ils allèrent de là où bon leur sembla en pleine liberté, et on n'a pas ouï parler d'eux depuis.

On ne se jettera pas ici dans une longue parenthèse pour montrer combien la prétention des maréchaux de France est destituée de raison, qu'elle n'a jamais eu lieu avec tous leurs efforts, et qu'elle n'était tombée dans l'esprit de pas un d'eux avant plus du milieu du règne de Louis XIV. Ce serait aussi perdre le temps que de vouloir montrer la différence entière de la di-

gnité de pair, de celle même de duc, d'avec l'office de maréchal de France. L'évidence en saute aux yeux; elle se voit en tout et partout; les maréchaux de France eux-mêmes n'ont jamais imaginé de s'y comparer; et si à la guerre les maréchaux de France effacent en tout les ducs, l'argument est trop fort pour avoir jamais été proposé, puisque les princes du sang eux-mêmes n'y sont pas exceptés. Personne ne leur conteste tout avantage purement militaire, mais pour la juridiction attachée à leur office, ils ne sauraient montrer qu'ils aient seulement pensé d'y soumettre les ducs avant le milieu du règne de Louis XIV et la confusion que les ministres de ce prince lui inspirèrent de jeter pour abaisser toute hauteur, et sous prétexte de son autorité, pour établir la leur, et se tirer de leur néant pour arriver ainsi par degrés où on les voit aujourd'hui parvenus, à quoi le nombre de ces quatorze ducs et pairs, puis des quatre autres ajoutés après à la fin de 1663 et 1665, contribua beaucoup.

Depuis la nouvelle naissance de cette prétention, il s'est trouvé peu d'exemples d'occasion de vouloir l'exercer. La querelle des ducs d'Aumont et de la Ferté fut la première; les maréchaux de France n'oublièrent rien pour en profiter. C'était un temps de guerre vive et heureuse, par conséquent de crédit et de brillant pour eux; néanmoins ils ne purent parvenir à soumettre ces deux ducs à leurs ordres, en tirer la moindre excuse, ni oser faire la plus légère réprimande de ce qu'ils avaient fait sauter leur degré aux exempts de la connétablie qu'ils leur avaient envoyés, et qui furent de plus menacés d'être jetés par les fenêtres, avec des paroles fort peu décentes pour le tribunal qui les envoyait; et l'affaire finit par la qualité de commissaires du roi, en vertu de laquelle, et point du tout de l'autorité de leur office, les

maréchaux de France les accommodèrent avec force civités et compliments, les firent embrasser, les conduisirent; et en toute cette action, dans toute laquelle il ne fut aucune mention de tout ce qui s'était passé contre leur prétendue autorité, il n'y eut rien qui sentît la forme de tribunal, ni aucune autre chose que l'autorité du roi très-modestement exercée en qualité de ses commissaires.

On a vu dans ces Mémoires une querelle du duc de Lesdiguières avec Lambert, depuis lieutenant général, dont les maréchaux de France n'osèrent prendre la moindre connaissance, quoique arrivée en lieu public à Paris, et qui fut accommodée par le maréchal de Duras seul, beau-père du duc de Lesdiguières, non comme maréchal de France, mais en qualité de commissaire du roi.

C'est donc encore ce qui est arrivé ici. Le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt ont si peu été mis à la Bastille pour avoir refusé de reconnaître la juridiction des maréchaux de France, et de recevoir leurs exempts, et tellement pour qu'en attendant leur accommodement il n'arrivât rien entre eux, que s'il en eût été autrement le tribunal n'eût pas manqué d'user de son droit, comme il est arrivé tant de fois quand des personnes soumises à leurs ordres par état y ont été réfractaires, et de les envoyer arrêter avec main forte, et conduire au fort l'Évêque qui est la prison de leur tribunal. Ici il fallut avoir recours à l'autorité du roi, qui, bien loin de livrer ces messieurs à celle des maréchaux de France, fit expédier une lettre de cachet à chacun des deux querelleurs et une troisième au gouverneur de la Bastille: aux uns pour se rendre, à l'autre pour les recevoir à la Bastille, qui est la prison particulière où il n'entre et ne sort personne sans un ordre du roi immédiat, qui en fit ex-

pédier de pareils pour les en faire sortir, sans la moindre mention par conséquent des maréchaux de France ; et si les exempts leur furent renvoyés avant d'aller à la Bastille, les y conduisirent, et les en accompagnèrent immédiatement depuis la Bastille jusque chez le maréchal de Villeroy, le premier des trois commissaires du roi, ce fut uniquement pour qu'il n'arrivât rien entre eux pendant ces intervalles. D'ailleurs, de sept ou huit maréchaux de France qui étaient lors dans Paris, où même le maréchal de Montesquiou était revenu de Flandre pour n'y plus retourner, et M. de Tingries allé en sa place pour y commander comme lieutenant général du pays, il n'y eut que trois maréchaux de France nommés par le roi pour être ses commissaires ; et par conséquent leur prétendue juridiction de maréchaux de France n'y fut pour rien, puisque les autres maréchaux de France furent exclus, et que ces trois-là même n'agirent en rien dans cette affaire par l'autorité de leurs offices, mais uniquement par celle du roi comme ses commissaires nommés pour cela. Aussi nulle forme de tribunal ordinaire chez le maréchal de Villeroy : ni le maître des requêtes rapporteur devant eux, ni le secrétaire du tribunal ne s'y trouvèrent, ni l'arrangement et l'ordre accoutumé, ni même le jour ordinaire : on affecta de choisir le dimanche. Aussi pas la moindre mention de l'autorité des maréchaux de France, pas la plus imperceptible réprimande de l'avoir méprisée, et de ne l'avoir pas voulu reconnaître, pas la moindre idée d'excuse à cet égard, et quand le maréchal de Villeroy leur défendit les voies de fait et les fit embrasser, il leur dit que le roi leur défendait les voies de fait, et non pas le prononcé ordinaire, qui est : « Nous vous défendons, et de même nous vous ordonnons de vous embrasser, etc. ; » mais « Nous vous prions, » parce qu'alors

ils n'y mettaient pas l'autorité du roi comme à la défense des voies de fait, et ils parlaient d'eux-mêmes comme commissaires du roi : toutes différences entières qui effacent leur autorité et ne laissent que celle du roi. Ils leur firent après force civilités; le maréchal d'Huxelles, qui le premier avait pris connaissance de la querelle, et envoyé les exempts, ne fut pas des commissaires; en un mot, quoi que ce soit en cet accommodement qui ait senti le maréchal de France.

Bien est vrai que les fils de France ou les princes du sang ont souvent accommodé ces sortes de querelles, quand, par la qualité de l'une des personnes, elles passaient le pouvoir des maréchaux de France. Monsieur, M. le duc d'Orléans, M. le Prince père et fils, et d'autres princes du sang l'ont fait plus d'une fois, et d'ordinaire à la chaude. Mais, en cette occasion, M. le duc d'Orléans n'était à aucune portée du roi de se mêler de rien; tous les princes du sang étaient d'un âge à ne le pouvoir faire; et les bâtards n'en étaient pas encore là, quelque proches qu'ils s'en vissent. Il fallut donc bien recourir à la voie des commissaires; et, dès que c'étaient des commissaires du roi nommés par lui, et qui n'agirent qu'en cette qualité unique, il n'importait plus qu'ils fussent pris d'entre les maréchaux de France, puisque cet office demeurait muet et impuissant en eux, et qu'il y disparaissait en entier sous le nom et par l'autorité de la commission personnelle, qui ne leur permit plus d'agir que par celle de leur commission.

Personnes de plus haut parage sans comparaison que le duc d'Estrées et le comte d'Harcourt avaient bien eu des maréchaux de France pour commissaires du roi, et en chose où une satisfaction ne se pouvait éviter plus ou moins grande. On voit par les mémoires de Mademoiselle ce qui lui arriva avec Madame, qui était sa

belle-mère, et qui partageait avec elle le palais de Luxembourg, où elles logeaient ensemble, et se haïssaient parfaitement. La querelle fut poussée au point que Mademoiselle arracha le bâton des mains d'un officiers des gardes de Madame, le cassa contre son genou à deux mains, et lui en jeta les morceaux au visage, devant un grand monde, à la vue et dans l'appartement de Madame, et avec des paroles d'un grand mépris pour Madame. Il était tout naturel que le roi lui-même réglât une affaire si éclatante et si grave entre sa cousine germaine et la veuve du frère du roi son père, d'autant plus qu'il n'y avait personne en autorité de s'en mêler, ni qui de plus osât le prétendre. Je n'ai point su ce qui en empêcha le roi, si ce n'est d'éviter les importunités qu'il aurait eues de ces princesses; mais il les renvoya au vieux maréchal d'Estrées, père du cardinal, qu'il nomma son commissaire pour juger et accommoder cette affaire, et Mademoiselle raconte elle-même dans ses Mémoires tout ce qui s'y passa, les peines que cela lui donna, et la satisfaction que le maréchal d'Estrées ordonna, et que Mademoiselle fit à Madame, telle que le maréchal la prescrivit, à son grand dépit, et dont Madame, aussi au sien, fut obligée de se contenter, qui la prétendait plus grande, avec défenses à l'une et à l'autre, et à leurs officiers, etc. On ne pensera pas sans doute que les maréchaux de France aient, ni prétendent avoir autorité et juridiction sur les fils et filles de France, parce que le roi devait et pouvait naturellement décider lui-même entre elle. Il le renvoya à juger à un maréchal de France, en qualité de son commissaire. Qu'il y en ait un ou plusieurs, ce sont toujours des commissaires qui agissent comme tels, et non comme maréchaux de France.

On a vu que le maréchal de Duras fut nommé seul

commissaire pour accommoder la querelle du duc de Lesdiguières, duquel même il était beau-père, et le logeait chez lui.

En voilà bien assez sur une chose aussi évidente que le peu de fondement de la prétention des maréchaux de France, sa très-récente nouveauté, et la nullité entière de son exercice. J'ajouterai seulement qu'outre les Mémoires de Mademoiselle, je l'ai ouï conter à mon père, qui était fort son serviteur, et à bien des contemporains, dans ma jeunesse, avec des circonstances peu agréables, qu'il m'a paru qu'elle avait supprimées. Ce qui est certain, c'est que le maréchal d'Estrées manda chez lui les principaux officiers de Madame, et que Mademoiselle alla chez lui plusieurs fois là-dessus ; et le tout sans que le roi ait en tout cela parlé lui-même.

Venons maintenant à une autre sorte de querelle, ou plutôt à ce qui la produisit, ce qui oblige à reprendre les choses de plus haut.

CHAPITRE CCCXLVII.

Proposition de mariage conduite par mademoiselle de Conti entre une fille de M. le duc d'Orléans et M. le prince de Conti. — Mademoiselle de Conti accusée de faire manquer le mariage pour son intérêt en est irréconciliablement brouillée avec madame la duchesse de Berry. — Madame la Princesse fait ordonner par le roi le double mariage de M. le Duc avec mademoiselle de Conti, et de M. le prince de Conti avec mademoiselle de Bourbon. — Présent ordinaire du roi aux princes et princesses du sang qui se marient. — Fiançailles, mariage, festin, chemises et visites du double mariage de M. le duc et de M. le prince de Conti.

Mademoiselle de Conti était amie de madame la duchesse de Berry dès leur jeunesse, quoique la première eût six ans plus que l'autre. Elles se voyaient souvent. Leur séjour de Paris y contribuait. Les filles de madame la Duchesse étaient élevées à Versailles, et il n'y avait jamais eu d'amitié entre madame la Duchesse et madame la princesse de Conti sa belle-sœur. Il y avait bien longtemps aussi qu'elle était éteinte entre madame la duchesse d'Orléans et madame la Duchesse, tellement que, outre l'éloignement des lieux, leurs enfants n'étaient pas pour vivre ensemble. Mademoiselle de Conti menait une vie fort contrainte; madame sa mère avait de l'humeur et tenait quelque chose de M. le Prince son père. Madame la Princesse, à qui feu M. le prince de Conti était attaché d'un tendre respect, l'avait fort

aimé, et elle chérissait mademoiselle de Conti avec d'autant plus de tendresse que M. le prince de Conti l'avait toujours aimée avec passion, et lui en avait laissé de grandes marques par son testament. C'était donc madame la Princesse qui était l'appui et la consolation de mademoiselle de Conti, qui avait en elle toute confiance, qui versait dans son sein toutes ses peines, mais chez qui, par son âge, sa dévotion et son genre de vie, elle ne pouvait pas trouver d'amusement. La connaissance faite avec Mademoiselle lui en procura par de petites parties à Paris et à Saint-Cloud, et l'amitié se lia tellement entre elles qu'elle subsista depuis le mariage de madame la duchesse de Berry, qui lui sut un gré infini de la joie qu'elle en eut, et qu'elle ne cacha point malgré le dépit public de madame la Duchesse et de ses filles, de madame la princesse de Conti sa tante, et de celui même que madame la Princesse en voulut bien prendre, en quoi elle fut autorisée par madame sa mère, la seule princesse du sang qui en fut bien aise. Cela serra encore les liens de leur amitié, tellement que mademoiselle de Conti, qui ne paraissait presque jamais à Versailles, y venait quelquefois pour madame la duchesse de Berry, laquelle aussi lui donnait souvent des rendez-vous et des collations à Saint-Cloud.

Ces dispositions de la mère et de la fille firent naître la pensée à madame la duchesse d'Orléans de faire sonder mademoiselle de Conti, par madame la duchesse de Berry, sur le mariage d'une de mesdemoiselles ses sœurs avec M. le prince de Conti son frère, et si cela prenait, de se servir d'elle auprès de madame sa mère pour le faire réussir. M. le duc d'Orléans approuva ce dessein. Pour moi je le trouvai hasardeux, parce qu'il me semblait difficile d'obvier à tous les hasards qui pouvaient instruire le roi de ces démarches, et que, jaloux au point où il l'é-

tait de disposer seul de tout dans sa famille, et parmi les princes du sang, non-seulement il romprait le mariage, mais disposé aussi mal qu'il l'était alors à l'égard de M. le duc d'Orléans et de madame la duchesse de Berry, ils s'exposeraient tous aux suites de son mécontentement et du déplaisir qu'il aurait, et où il serait poussé de reste à leur faire sentir qu'il ne faisait pas bon traiter des mariages à son insu. Mademoiselle de Chartres, belle et bien faite, avait alors quinze ans, mais elle était extrêmement bègue, et montrait déjà quelque goût pour se faire religieuse. Mademoiselle de Valois, parfaitement belle, mais plus grasse, en avait treize, et on aurait laissé choisir entre les deux.

Mes réflexions n'arrêtèrent ni M. ni madame la duchesse d'Orléans, à qui ces princesses commençaient à peser, et qui étaient suivies de trois autres. Madame la duchesse de Berry parla à Saint-Cloud à mademoiselle de Conti, qui parut ravie de la proposition et de ce qu'on s'adressait à elle. Elle en rendit compte à madame sa mère, qui goûta fort la chose. Mademoiselle de Conti, qui avait promis un secret sans réserve, en fit confidence à madame la Princesse. Elle avait vingt-cinq ans. Elle se lassait cruellement d'être tenue comme une petite fille dans l'ennui et les humeurs de l'hôtel de Conti, et elle n'y voyait par son âge d'autre débouché que d'épouser M. le Duc, à quoi l'aigreur extrême du procès de la succession de M. le Prince ne disposait pas madame la Duchesse ni madame la princesse de Conti. Elle avait beaucoup d'esprit et de douceur, d'agrément et d'insinuation dans l'esprit. Elle avait un beau visage, mais la taille, quoique assez grande, n'y répondait pas.

De cette confidence, il résulta que madame la Princesse, qui avait jusqu'alors fait des efforts inutiles pour porter ses enfants à s'accommoder sur la succession de

M. le Prince et à se raccommoder ensemble, ouvrit tout à coup les yeux à un moyen fort naturel auquel elle n'avait point pensé jusque-là, qui fut un double mariage entre ses petits-enfants. De les y porter par elle-même, elle n'en pouvait attendre aucun succès; mais elle pensa que le roi, qui avait tâché aussi de les empêcher de plaider et de les raccommoder, et qui s'en était bien voulu entremettre plus d'une fois, pourrait être susceptible d'un expédient si convenable en lui-même, et qui pouvait naturellement éteindre les aigreurs et engager un accommodement sur le testament de M. le Prince, et que le roi serait d'autant plus porté à leur imposer pour faire faire le double mariage, qu'il serait sûrement blessé d'apprendre, par une voie étrangère, qu'il y avait des pourparlers très-avancés d'un mariage de M. le prince de Conti avec une fille de M. le duc d'Orléans.

Je n'entreprendrai point de percer un mystère qui se passa tête à tête entre mademoiselle de Conti et madame la Princesse sa grand'mère. Ce qui est certain, c'est que les apparences ne parurent pas pour mademoiselle de Conti, qui trahit le secret qu'elle avait promis. Madame la Princesse n'avait jamais passé pour avoir de l'esprit ni de la résolution. Son état et sa vertu la faisaient respecter extérieurement dans sa famille; son peu de lumière et de force l'y faisaient mépriser en effet; en sorte qu'avec des millions dont elle était maîtresse absolue de disposer comme elle eût voulu par la nature des biens, et par les lois et les coutumes, elle ne laissa pas d'être toujours comptée pour rien, et de n'influer pas le moins du monde sur quoi que ce soit dans sa famille. Sa timidité était extrême avec le roi; elle en avait à l'égard de tout le monde, et de tous ses enfants. M. le Prince l'avait matée jusqu'à l'avoir abrutie, et la disposition naturelle y était entière. Il est donc très-difficile d'ima-

giner qu'elle ait pris d'elle-même, et subitement, la vue d'un double mariage sûrement à faire malgré les mères veuves, et dans la plus vive aigreur l'une contre l'autre, qui de plus ne s'étaient jamais aimées ; de rompre pour cela avec la même violence un mariage goûté et comme arrêté ; et d'opérer tout cela par l'autorité absolue du roi sans nul autre instrument auprès de lui qu'elle-même ; tandis que mademoiselle de Conti faisait par là le plus grand mariage qu'elle pût espérer, et l'unique auquel son âge et sa naissance lui pussent permettre d'arriver, et d'espérer de ne passer pas le reste de sa jeunesse dans l'ennui et dans l'esclavage sous lequel elle se désespérait.

La résolution prise par madame la Princesse d'aller parler au roi, mademoiselle de Conti se trouva bien embarrassée pour se tirer d'affaire avec madame sa mère et avec madame la duchesse de Berry. Entre la résolution et l'exécution il n'y eut qu'un point, parce qu'il était à craindre que, les choses avancées autant qu'elles l'étaient entre M. et madame la duchesse d'Orléans et madame la princesse de Conti, ils n'en parlassent au roi, et que, le mariage une fois agréé, il n'y eût plus de remède. Mademoiselle de Conti demanda donc un rendez-vous à madame la duchesse de Berry à Saint-Cloud, pour chose fort pressée, pour le lendemain de son message, qu'elle n'envoya que tard. Toutes deux partirent de Versailles et de Paris pour Saint-Cloud, en même temps que madame la Princesse pour Versailles, afin que celle-ci ne pût être gagnée de la main auprès du roi par M. le duc d'Orléans averti.

Je ne sais comment mademoiselle de Conti tourna son discours à Saint-Cloud ; mais il fallut bien avouer au moins qu'elle n'avait pas gardé le secret qu'elle avait promis, et par là tout au moins elle était cause de la ré-

solution que madame la Princesse avait prise, et de la promptitude avec laquelle elle l'exécutait. Il n'en fallut pas davantage pour persuader à madame la duchesse de Berry que mademoiselle de Conti ne s'était servie de la confiance qu'elle avait eue en elle que pour en profiter pour elle-même, en violant son secret et en poussant madame la Princesse à une démarche dont la force et la promptitude lui ressemblaient si peu, et dont tout le fruit était pour mademoiselle de Conti. Elle ne lui cacha pas ce qu'elle en pensait, et la traita avec toute l'indignité et toute la hauteur qu'elle crut qu'elle méritait. Les larmes de colère et de dépit allongèrent la visite plus que les discours. Jamais madame la duchesse de Berry ne lui a pardonné, et s'est piquée jusqu'à la mort de lui faire sentir en toute occasion publique, car de particulières il n'y en eut plus entre elles, tout le poids de sa haine, de son mépris et de son rang. Elle rendit à M. et à madame la duchesse d'Orléans ce qu'elle venait d'apprendre. Tous trois comprirent aussitôt qu'il n'y avait plus à compter sur leur mariage, et furent bien en peine du silence qu'ils en avaient gardé au roi.

Madame la Princesse, tout en arrivant à Versailles, fit dire au roi qu'elle le suppliait de lui marquer un moment où elle pût avoir l'honneur de lui rendre compte en particulier de quelque chose qui pressait fort, et qui était très-important à sa famille. Le roi ne la fit pas attendre, et la manda dans son cabinet. L'audience fut longue; je n'en dirai rien; mais, si on en ignora le détail, on sut bientôt que le roi s'était fort offensé d'avoir appris un mariage arrêté dans sa famille, sans qu'aucune des parties lui en eût dit un mot; qu'il trouva que madame la Princesse avait raison d'être piquée de son côté du secret que lui en faisait madame sa fille; et que sur-le-champ le double mariage fut décidé. Le roi dési-

rait d'autant plus ardemment de pouvoir remettre la paix dans cette famille, que l'aigreur y était parvenue au plus haut degré, parce qu'il prévoyait sagement que M. du Maine y serait toujours la partie faible, et que cette paix lui était d'une plus grande importance que ne pouvaient être les biens qu'il tirerait par des arrêts.

Dans cette résolution bien arrêtée, il lava la tête rudement dès le soir même à M. et à madame la duchesse d'Orléans, et à madame la duchesse de Berry, et leur défendit de penser davantage à un mariage qu'ils avaient osé non-seulement penser, mais fort avancer sans lui en avoir parlé, et su s'il l'aurait agréable. Ce même soir, il parla à madame la Duchesse en père, mais en maître qui veut être obéi sans réplique, sur le mariage de son fils avec mademoiselle de Conti, et de sa fille aînée avec M. le prince de Conti, dont madame la Duchesse fut d'autant plus étourdie qu'elle ignorait parfaitement l'autre mariage si prêt à se faire, et ce que madame la Princesse était venue faire à Versailles. Madame la princesse de Conti fut mandée à Paris. Le roi la vit dans son cabinet, et trouva en elle la plus vive résistance. Elle dit au roi qu'il fallait que les procès fussent jugés avant qu'elle pût entendre à rien; que de plus on lui avait fait d'autres propositions très-convenables pour mademoiselle sa fille, dans lesquelles elle était entrée; qu'enfin mademoiselle de Bourbon n'avait point de bien. Le roi discuta avec elle, il prit toutes sortes de tons, puis, voyant qu'il n'avançait pas davantage, il parla en roi et en maître, et déclara à madame la princesse de Conti qu'il voulait le double mariage, qu'il le voulait présentement, et qu'il les ferait tous deux malgré elle, si elle ne se rendait pas à sa volonté, à sa raison et à tous les ménagements qu'il voulait bien avoir pour elle. Elle sor-

tit en furie du cabinet du roi, et s'en alla tout de suite à Paris, où elle se retrancha sur les difficultés, et où mademoiselle de Conti passa cruellement son temps jusqu'à son mariage.

M. le prince de Conti n'eut aucun tort dans le cours de cette affaire. Il était élevé dans la haine des Condé; il fut fâché de la rupture de son mariage avec une fille de M. le duc d'Orléans, et fâché aussi d'épouser celle de madame la Duchesse, que cet établissement ne consola pas d'avoir, comme on l'a vu, manqué M. le duc de Berry, après tant de soins, de menées et de cabales, quoique la mère et la fille ne fussent pas insensibles au dépit de M. et de madame la duchesse d'Orléans, et à celui de madame la duchesse de Berry, de se voir enlever avec hauteur pour elles le parti dont ils se tenaient assurés.

Madame la Princesse, ravie d'un si prompt et si entier succès, se tint à Versailles à tout événement, et vit le roi plusieurs fois tête à tête, pour rompre les difficultés dont madame sa fille se hérissait, et pour presser la conclusion. Le roi lui envoya plusieurs fois Pontchartrain, qui par son ordre employa à la fin les menaces. Elles eurent leur effet, et on envoya à Rome pour les dispenses, tandis qu'on se mit à travailler aux contrats de mariage. La négociation fut fort courte. Le roi voulut que ces mariages fussent faits et consommés avant que M. le Duc et M. le prince de Conti partissent pour l'armée d'Allemagne. Il en coûta 500,000 livres au roi, qui donne toujours 150,000 livres à chaque prince du sang qui se marie, et à chaque princesse du sang qui se marie 100,000 livres.

Enfin les deux fiançailles se firent le samedi 8 juillet, sur le soir, dans le cabinet du roi, par le cardinal de

Rohan, revenu exprès de Strasbourg, où il ne faisait que d'arriver. Madame la Duchesse et madame la princesse de Conti n'y firent prier que les parents, mais jusqu'à un degré assez étendu. La foule ne laissa pas d'y être grande de tout ce qui ne l'avait pas été. Mademoiselle de Charolais et mademoiselle de la Roche-sur-Yon portèrent la queue de la mante des deux fiancées. Le lendemain dimanche 9, le cardinal de Rohan dit la messe à midi dans la chapelle, en présence du roi et de toute la cour, et il y maria les deux princes et les deux princesses, qui furent mis tous quatre sous le même poêle. Il n'y eut point de diner ni de plaisir. Le soir, toute la maison royale, tous les princes et princesses du sang, M. et madame du Maine et leurs deux fils, et M. le comte de Toulouse soupèrent avec le roi chez lui. Il passa avec eux tous dans son cabinet, au sortir de table; et un quart d'heure après il descendit dans l'appartement de feu M. le Prince, que madame la Princesse avait conservé entier, et qui était double. Les deux noces y couchèrent; le roi donna la chemise aux deux mariés, et madame la duchesse de Berry aux deux mariées. Ce ne fut pas sans prodiguer à l'une des deux ses plus perçants dédains. Le lendemain lundi, après dîner, le roi retourna au même appartement voir les deux mariées chacune sur son lit, où toute la cour abonda le reste de la journée. Dès le soir, M. le prince de Conti entra après le souper dans le cabinet du roi, jusqu'à son coucher, comme mari de sa petite-fille, privilége attaché uniquement à cette qualité. M. le Duc avait près de quatre ans moins que sa nouvelle épouse, et M. le prince de Conti deux moins que la sienne. De cette affaire madame la princesse de Conti demeura indignée contre sa fille, outrée contre madame la Princesse, plus aigrie que jamais

contre madame la Duchesse, de plus en plus attachée à suivre les procès et à ne vouloir pour rien ouïr parler d'aucun accommodement, et en amitié liée et publique avec M. et madame la duchesse d'Orléans et avec madame la duchesse de Berry.

CHAPITRE CCCXLVIII

Mauvais ménage du prince et de la princesse de Monaco. — Grâces très-insolites accordées à M. de Monaco pour la transmission de son duché-pairie. — Mariage du fils du comte de Roucy proposé avec mademoiselle de Monaco, que madame de Monaco rompt avec éclat. — Elle vient à Paris et à la cour, où elle trouve peu d'agréments. — Mariage du duc d'Olonne avec mademoiselle de Barbésieux. — Mariage de Pontchartrain avec mademoiselle de Verderonne, où le chancelier me force d'assister. — Mort de la comtesse de Prade. — Extraction et fortune des Prades. — Mort de la duchesse d'Angoulême, veuve du bâtard de Charles IX. — Mort de l'évêque de Rosalie; sa famille, sa vie. — Mort de l'abbé Regnier. — Changement de charges chez Madame. — Beauvau archevêque de Toulouse. — Amusements du roi chez madame de Maintenon. — Audience de congé du duc et de la duchesse de Shrewsbury à Marly, tout à fait inusitée.

Un mariage moins important fit aussi bien du désordre et de l'éclat. Ce fut celui de la fille aînée de M. de Monaco avec le fils aîné du comte de Roucy. M. de Monaco avait, comme on l'a vu en son lieu, épousé autrefois une fille de M. le Grand, pour obtenir le rang de prince étranger. Il l'avait eu; mais, dès l'instant du mariage, son père et M. le Grand s'étaient fort brouillés, comme on l'a vu aussi en même temps, et peu après le mari et la femme avaient fort mal vécu ensemble. A la fin elle avait été emmenée à Monaco une première fois, d'où

on a vu aussi qu'elle s'était tirée par la plus abominable calomnie contre son beau-père. Celui-ci étant mort quelques années après ambassadeur à Rome, son fils, qui prit le nom de prince de Monaco, y ramena sa femme, et l'y tint avec lui bien des années. Le ménage n'en fut pas plus concordant; la vie de Monaco, avec un mari qu'on n'aima jamais, était bien différente de la vivacité de la vie et des plaisirs de la cour, et de la maison ouverte et magnifique de M. le Grand. Elle demeura même quelquefois seule pendant quelques courts voyages que M. de Monaco faisait à Paris et à la cour.

Il n'avait que des filles; il n'espérait plus avoir d'enfants, et son unique frère était prêtre. Sa branche finissait en eux, et le duché-pairie de Valentinois s'y éteignait. Il chercha donc à faire pour sa fille aînée un mariage qui plût au roi, dont il se proposa d'obtenir la continuation de sa dignité pour sa fille, et le roi ne s'y rendit pas difficile. Il lui promit une nouvelle érection avec le rang d'ancienneté de cette nouvelle date pour celui qui épouserait sa fille aînée, et la permission de se démettre de son duché en sa faveur dès le moment du mariage, pour que sa fille, qui depuis ce rang de prince était assise, ne se trouvât pas debout. Dès que cela fut enfilé de la sorte, M. de Monaco représenta qu'encore qu'il ne pût espérer d'autres enfants, et que son âge et bien plus sa santé ne lui dussent pas faire envisager de survivre à sa femme, ce cas néanmoins pouvait arriver; qu'alors la grâce extraordinaire que le roi lui accordait lui deviendrait bien amère, parce qu'elle lui ôterait le moyen de continuer sa dignité dans sa postérité en se remariant, et ayant un fils, cas même qui au fond serait embarrassant pour son gendre par les règles du droit. Le roi, qui avait commencé à le favoriser dans ses dispositions domestiques, voulut bien encore ajouter une

grâce bien plus singulière. Il lui promit une clause dans l'érection nouvelle qui se ferait en faveur du gendre qu'il choisirait, qu'advenant la mort de madame de Monaco, un second mariage de M. de Monaco, et qu'il en eût un fils depuis le mariage de sa fille, ce fils lui succéderait en la dignité et en l'ancienneté de son duché-pairie de Valentinois, et pour sa postérité, auquel cas son gendre demeurerait sa vie durant duc et pair, mais que sa dignité demeurerait éteinte en sa personne, et ne passerait pas aux fils de son mariage avec sa fille. M. de Monaco, plus comblé qu'il n'avait osé l'espérer, se mit à chercher pour sa fille un parti qui fût agréable au roi, et qui lui convînt à lui-même, et en fut d'autant plus pressé que ces grandes et insolites grâces ne pouvaient s'exécuter ni même s'expédier qu'en faisant actuellement le mariage de sa fille, et qu'il lui était important de les faire consommer par celui qui les lui accordait.

Le monde en fut bientôt informé, et ce fut à qui pourrait se faire duc et pair par ce mariage. Le comte de Roucy y pensa des premiers pour son fils. Le chancelier, à qui la mémoire de sa belle-fille était toujours infiniment chère, l'y servit de tout son pouvoir, MM. de la Rochefoucauld et de la Rocheguyon de même; il fit agir tous ses amis, et il gagna M. de Monaco. Le roi ne voulut pas s'en mêler, mais témoigna approuver et avoir ce mariage très-agréable. Pour venir au contrat, il fallut venir à madame de Monaco, parce qu'il fallait qu'elle y parlât, et que, par la disposition des affaires de M. de Monaco, on ne s'y pouvait passer d'elle. Enragée comme elle était contre lui, c'en fut assez qu'il voulût ce mariage pour qu'elle refusât d'y consentir. Le besoin qu'on eut d'elle dressa vers elle toutes les batteries, et rendit M. de Monaco complaisant. Elle eut peur d'être forcée par l'autorité de M. le Grand. Elle sembla

donc se radoucir et entrer en examen, tandis qu'elle travailla à le gagner. L'examen lui en fournit les moyens. On ne marie point ses enfants sans mettre papiers sur table. Le comte de Roucy avait été toute sa vie un panier percé, la comtesse de Roucy noyée de dettes et de procès de sa maison. On vit donc de grandes terres, de grandes dettes, nul ordre, de grands embarras, et des gens qui avaient toujours vécu d'industrie, de crédit, et de faire ce qu'on appelle des affaires. D'un autre côté M. de Monaco avait des terres d'une grande étendue. Valentinois est immense, c'était son duché. Ni ce morceau ni Monaco ne pouvaient aller qu'à l'aînée; il y avait beaucoup de dettes, quatre filles à pourvoir, et l'abbé de Monaco à partager qui ne l'était pas encore. Madame de Monaco fit démontrer cela à sa famille, s'assura de son appui, et déclara après que jamais elle ne consentirait à un mariage qui, par l'état et la nature des biens et des affaires de part et d'autre, se trouvait impossible sans folie. L'argument était pressant et souffrait peu de réplique. M. le Grand, avec sa hauteur et sa brutalité ordinaire, s'emporta à la cour; ses enfants, le maréchal de Villeroy, le secondèrent; le vacarme fut très-grand. M. de Monaco de dépit mit sa fille dans un couvent à Aix, avec défense de la laisser voir à sa mère, qui, assurée de sa famille, prit le temps que son mari s'en était allé se dissiper à Gênes, et arriva à Paris chez M. le Grand.

Elle crut y régner comme du temps de sa mère, et nager comme autrefois dans les plaisirs de la cour. Elle y fut trompée. Mademoiselle d'Armagnac était devenue la maîtresse de la maison, elle se souvenait des préférences continuelles que sa sœur lui avait fait essayer du temps de madame d'Armagnac. M. le Grand reçut madame de Monaco froidement, et tout d'abord lui déclara

qu'une femme brouillée avec son mari, et qui pour cela venait chez son père, ne devait pas en sortir un instant, ni faire sa cour au roi que par devoir et rarement, ne faire aucune visite et n'en recevoir point, se contenter du grand monde qui abordait chez lui, mais ne point jouer, ne point se parer, être très-uniment vêtue, et négligemment coiffée, et s'éloigner régulièrement de toutes parties et de tous plaisirs. Cette harangue fut moins une remontrance qu'un ordre très-positif, et d'un père devant lequel tout tremblait dans sa famille. Madame de Monaco n'avait ni équipage, ni domestique, ni un sou pour s'en donner. Son mari n'était pas pour lui laisser toucher quoi que ce fût, et M. le Grand aussi peu d'humeur à lui donner plus que le couvert et la nourriture à sa table. Onze ans de séjours de suite à Monaco l'avaient changée à n'être pas connaissable; elle ne put se le dissimuler à l'accueil qu'elle reçut à la cour, où elle ne sortit pas de l'appartement de son père, à y voir régner sa sœur, et y jouer le plus gros jeu du monde. Elle fit rompre le mariage avec éclat, mais d'ailleurs elle ne fit que changer d'ennuis et de peines. Nous verrons bientôt que Mattignon en profita.

Un autre mariage se fit avec moins de bruit. Le duc de Châtillon, plus qu'estropié d'une blessure au pied qui peu à peu lui avait engourdi les nerfs et l'avait rendu comme paralytique, se démit de son duché à son fils unique, qu'il fit appeler duc d'Olonne, et le maria à la fille unique et fort riche que Barbésieux avait laissée de son premier mariage avec la sœur du duc d'Uzès, dont madame de Louvois fit magnifiquement la noce.

Il y avait cinq ans ou plus que Pontchartrain avait perdu une femme de tous points adorable, l'unique peut-être qui eût pu avoir la vertu, la raison, la conduite et l'incomparable patience de l'être de lui, et dont la con-

sidération, comme on l'a vu en son lieu, l'avait soutenu et lui avait sauvé sa place. Il s'était bientôt lassé de la comédie forcée de sa douleur, et quoiqu'il eût deux fi s, il voulut absolument se remarier. Sa figure, hideuse et dégoûtante à l'excès, mais agréable et même charmante en comparaison de tout le reste, n'empêcha pas la séduction de l'éblouissement de sa place. Mademoiselle de Verderonne, qui était riche, et qui était l'Aubépine comme ma mère, mais parente éloignée, en voulut bien.

Le chancelier, qui voyait avec la dernière peine la façon dont je me conduisais à l'égard de son fils, se mit dans la tête un replâtrage pour le public, et d'exiger que j'allasse à la noce. Je m'écriai à la proposition. Il ne se rebuta point. Je m'adressai à la chancelière, qui, là-dessus plus raisonnable que lui, essaya de le persuader : tout fut inutile. Il pria, pressa, conjura, se fâcha, prit le ton d'autorité qu'il avait sur moi. Finalement nous capitulâmes. Je lui déclarai donc que la violence qu'il exerçait sur moi par cette complaisance était une tyrannie; que je ne changerais pour son fils ni de disposition, ni de volonté, ni de projet; que je les lui réitérais même, moyennant quoi je ne voyais pas ce qu'il y avait à gagner ni pour les uns ni pour les autres, à me traîner à une noce où, par le souvenir de sa première belle-fille, je ne pourrais être qu'affligé, et où, par ce qui s'était passé, il était bien difficile que son fils ne se trouvât fort embarrassé de ma présence, et moi au désespoir de la sienne. Je ne sais ce que le chancelier imagina, mais il me passa tout, pourvu que j'allasse à cette noce, que je visse par-ci par-là M. de Pontchartrain, c'est-à-dire que je ne fisse plus profession de ne point voir son fils, et de lui tourner le dos partout où je le rencontrais. Il voulut peut-être lui ôter un dégoût public fort nouveau à sa place, détourner par là les remarques journalières

du monde, et ses raisonnements sur une conduite à laquelle le chancelier semblait bien consentir, puisqu'elle n'avait rien changé dans l'intimité, ni dans la continuité de notre commerce, et par conséquent aggraver les torts de son fils. Il espéra peut-être, en ôtant cette rudesse extérieure, que le temps nous rapprocherait, émousserait ma haine, mes résolutions, mes projets : quoi qu'il en fût, je ne pus résister au chancelier.

Il n'osa exiger de madame de Saint-Simon la même complaisance. La mémoire de sa chère cousine était trop avant dans son cœur pour lui permettre de voir une cérémonie qui la lui rappellerait d'une manière si touchante. Elle ne put même répondre à tout ce que la nouvelle femme lui prodigua d'avances ; la place qu'elle tenait lui fut insupportable. Elle le lui avoua, et ne la vit presque point.

Pour moi, je fus donc à la noce comme on va à la potence. Elle fut faite à Pontchartrain avec un très-petit nombre de personnes. L'évêque de Chartres diocésain les maria. Le chancelier et la chancelière ne cessèrent d'y pleurer leur première belle-fille ; ils ne s'en cachèrent pas même. Les amis et les proches s'en contraignirent peu. Tout le domestique ne discontinua d'être en larmes. Ce qui s'y trouva du côté de mademoiselle de Verderonne demeura dans un sombre que les maussaderies du bel époux ne rassérénèrent pas. Jamais je ne trouvai deux jours si longs en ma vie.

De si tristes noces font souvenir de la mort, et pénètrent de réflexions. Aussi apprit-on la mort d'une fille du maréchal de Villeroy mariée à Lisbonne au comte de Prade en 1688, dont nous avons vu longtemps le fils logé, nourri et entretenu de tout très-noblement par le maréchal de Villeroy, avec lequel il fit quelques campagnes, et longtemps depuis la paix à Paris. Il s'appelait

J. de Sousa, et il était troisième marquis das Minas, sixième comte de Prade, huitième seigneur de Beriguel, gentilhomme de la chambre du roi de Portugal, conseiller de guerre, mestre de camp général dans ses troupes, général de sa cavalerie, tous grands titres qui s'acquièrent promptement et ne sont pas grand'chose. L'entêtement du roi de Portugal pour la grandeur de la dignité de patriarche de Lisbonne qu'il avait obtenue du pape pour le siége de cet archevêché dont il fit un colosse, causa l'exil du comte de Prade et la confiscation du peu qu'il avait, et le réduisit, de peur de pis pour sa personne, à se sauver de Portugal pour n'avoir pas voulu arrêter son carrosse devant celui du patriarche dans les rues de Lisbonne. C'est ce qui le fit venir à Paris. Sa paix faite enfin avec le roi de Portugal, il retourna à Lisbonne, où peu après il fut assassiné sortant d'une église, en septembre 1622, par D. J. de la Cüeva et Mendoça. Il n'avait qu'un seul fils qu'il avait perdu depuis quelques mois sans alliance, et il ne faisait que de commencer à jouir de son bien. Il n'y avait pas un an que son père était mort.

Ce père, qui s'appelait le marquis das Minas et avait près de quatre-vingts ans, est celui qui a toujours commandé l'armée portugaise contre Philippe V, qui prit force places en Espagne, qu'il garda peu, entra même dans Madrid, qu'il ne put conserver, et qui commandait une aile de l'armée de l'archiduc avec dix bataillons portugais à la bataille d'Almanza, que le duc de Berwick gagna complétement le 25 avril 1707, et qui eut de si grandes suites. Das Minas continua de servir en chef jusqu'à la paix. Il avait été vice-roi du Brésil, président du conseil des Indes à son retour, et successivement gouverneur de plusieurs provinces de Portugal. Son père avait eu un gouvernement de province, la présidence du

conseil des Indes, l'ambassade de Rome. Il avait été grand-écuyer et grand maître des rois Jean IV et Alphonse VI. Il était la sixième génération directe et masculine de Roderic de Sousa, bâtard de Martin-Alphonse de Sousa, fils de Pierre-Alphonse de Sousa, dont le père Alphonse-Denis était bâtard d'Alphonse III, roi de Portugal, mort en 1279.

Ce fut une chose très-rare de voir encore une belle-fille de Charles IX bâtarde vivre jusqu'en cette année, dans laquelle elle mourut en ce temps-ci de vieillesse et de misère. Elle s'appelait Françoise de Nargonne. Elle était fille du baron de Mareuil, et avait eu un frère page du duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX. Il avait épousé, en 1591, la fille aînée du dernier connétable de Montmorency à Pézenas, dont il ne lui resta qu'un fils qui ne lui survécut que trois ans, qui a été le dernier duc d'Angoulême. Le père, veuf de la Montmorency en 1636, devint amoureux de la sœur de son page, et l'épousa en février 1644. C'était une grande femme parfaitement belle et bien faite encore quand je l'ai vue, qui avait quelque chose de doux, mais de majestueux. Elle représentait la dignité et la vertu, qui fut chez elle sans tache et sans vide en tout genre toute sa vie. M. d'Angoulême la laissa veuve sans enfants et fort mal pourvue, en 1650. Il avait près de soixante-dix-huit ans. Son fils ne s'en mit pas fort en peine, qui mourut à la fin de 1653, à cinquante-sept ans; sa veuve encore moins, qui était la Guiche, fille du grand maître de l'artillerie, la même dont j'ai parlé au commencement de ces Mémoires, chez qui ma mère fut élevée et mariée, et qui mourut, en 1682, à quatre-vingt-quatre ans. Elle ne pouvait supporter une belle-mère, et si inférieure, après laquelle il fallait passer.

Cette belle-mère était donc fort pauvre et fort aban-

donnée dans un appartement d'un couvent de Sainte-Élisabeth à Paris, où elle vivait d'une pension du roi de 20,000 livres, et de fort peu d'autre chose. Elle venait une ou deux fois l'année à la cour, où sa vertu et sa conduite la faisaient bien recevoir de tout le monde et du roi avec distinction, mais sans avoir jamais participé à aucun des nouveaux honneurs comme la duchesse de Verneuil, sous prétexte que la bâtardise de son mari n'était pas des rois Bourbons. Les malheurs de la guerre, qui avaient porté tout à l'extrémité, suspendirent le paiement des pensions. Madame d'Angoulême eut beau représenter qu'elle n'avait au monde de subsistance que la sienne, le roi ne fut point touché de la laisser mourir de faim, dont elle serait très-réellement morte sans une vieille demoiselle qui lui était attachée depuis longtemps, et à elle, qui avait un petit bien à douze ou quinze lieues de Paris. Elle l'y mena, ne pouvant plus payer son couvent ni sa nourriture, et elle a vécu plusieurs années chez cette demoiselle, à ses dépens, et y est morte sans que le roi, ni ses bâtards, ni les riches héritiers des deux ducs d'Angoulême aient pu l'ignorer, et sans qu'ils en aient eu la moindre honte.

Un autre personnage singulier mourut en ce même temps à Paris, dans le séminaire des Missions-Etrangères. Il était troisième fils du célèbre Lyonne, ministre et secrétaire d'état, et il était né à Rome en 1655, pendant l'ambassade de son père vers les princes d'Italie. Il n'avait que seize ans quand il le perdit. Son frère, qui avait la survivance du père, n'en put soutenir seul le poids. Il culbuta presque aussitôt, et cette famille tomba en désarroi malgré l'alliance du duc d'Estrées qui ne la put soutenir. La dévotion et le désastre firent prendre à l'abbé de Lyonne le parti des missions d'Orient. Il fut sacré évêque *in partibus* de Rosalie. Il travailla plus de

vingt ans avec un grand zèle dans un pays éloigné, et il acquit une grande connaissance des lettres et des sciences chinoises. Il revint en France avec les ambassadeurs de Siam en 1686, et s'en retourna avec eux l'année suivante. De Siam il passa à la Chine, où il se brouilla fort avec les jésuites sur les cérémonies chinoises, ainsi que tous les autres missionnaires. Ces affaires-là le firent revenir à Rome en 1703, pour y soutenir la cause contre les jésuites. Il y demeura plusieurs années. Il revint de Rome à Paris, dans le séminaire des Missions-Etrangères, y travailler avec eux pour la même affaire, et il y mourut dans une vie fort retirée et fort appliquée, sans avoir quitté le dessein de retourner aux missions, qui lui avait toujours fait conserver sa grande barbe.

L'abbé Regnier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, mourut aussi à plus de quatre-vingts ans. Il avait un talent particulier pour les langues et la poésie, et il avait fait quantité de vers français, latins, espagnols et italiens. Il avait passé presque toute sa vie dans l'hôtel de Créquy; il était fort répandu et bien reçu dans les meilleures compagnies.

Souliers, chevalier d'honneur de Madame, mourut aussi. C'était un Janson, fort bon homme, et que madame de Maintenon envoyait quelquefois chercher les après-dîners à Marly, pour venir jouer au trictrac avec elle. Je ne sais comment cela s'était fait. Il était l'unique qui eût cette privance, mais il n'en tira aucun parti. Mortagne, qui était premier écuyer de Madame, passa à la charge de chevalier d'honneur, et il vendit celle de premier écuyer à un arrière Simiane, mais ce ne fut que quelque temps après, parce que le frère de Souliers, qui était en Provence, eut d'abord la charge de chevalier d'honneur.

Le roi fut si content de la conduite de Beauvau, évêque de Tournay, pendant et après le siége de cette place, surtout de ce qu'il n'avait pas voulu en demeurer évêque depuis la prise, qu'il lui donna l'archevêché de Toulouse, vacant par la mort du frère de Villacerf et de Saint-Pouange. Il passa depuis à Narbonne, et fut avec le maréchal de Beauvau son frère, de la promotion de l'ordre de 1724.

Les amusements étaient de plus en plus fréquents les soirs chez madame de Maintenon, où rien ne pouvait remplir le vide de la pauvre Dauphine. Le duc de Noailles qui, comme on l'a vu, y était devenu fort étranger, chercha à s'y raccrocher par une idylle dont il fit faire les paroles par Longepierre, sur la paix, et la musique par la Lande, maître de la musique de la chapelle. Le roi la fit chanter plusieurs fois. C'était à Marly où le voyage fut fort long.

Le duc de Shrewsbury, pressé de retourner en Angleterre, obtint ce qui ne s'était point fait encore pour aucun autre ambassadeur, ni autre ministre étranger, et il le regarda comme une grâce. Il vint seul sans cortége et sans introducteur des ambassadeurs à Marly, comme un courtisan, dîner chez Torcy, qui lui donna de la part du roi son portrait enrichi de 60,000 livres de diamants. Il vit le roi le matin en arrivant, et, seul avec lui dans son cabinet, prit congé. Sa femme était venue le même jour dîner chez madame la princesse de Conti, et l'après-dîner elle fut prendre aussi congé du roi dans son cabinet, et tous deux s'en retournèrent le soir à Paris, d'où ils partirent, sans avoir pris d'autres congés.

CHAPITRE CCCXLIX.

Siége de Landau : la garnison et celle de Kayserslautern se rendent prisonnières : Biron perd un bras à Landau et en a le gouvernement. — Villars, chevalier de la Toison-d'Or, passe le Rhin et investit Fribourg. — Le cardinal de Bouillon s'achemine des Pays-Bas à Rome. — L'électeur de Bavière voit le roi à Marly. — Voyage de Fontainebleau par Petit-Bourg ; l'électeur de Bavière y vient passer quinze jours et retourne à Compiègne. — Mariage du prince de Robecq et de la fille du comte Solre. — Branche de Robecq de la maison de Montmorency. — Fortune du prince de Robecq en Espagne : sa mort et son frère. — Branche de Solre de la maison de Croï ; origine de cette maison. — MM. de Solre sortis de la branche de Chimay. — Évêque de Cambrai fait duc. — Chimère du fils aîné du dernier comte de Solre. — Branche d'Havrech de la maison de Croï sortie de la branche de Solre. — Éclat près d'arriver entre les ducs de la Rochefoucauld et moi arrêté par le duc de Noailles. — 5,000 livres d'augmentation de pension à Saint-Herem : 12,000 liv. d'appointements à Bloin sur la Normandie pour le gouvernement de Coutances. — Le comte de la Mothe, rappelé, voit le roi dans son cabinet. — Sage politique du roi sur les emplois dans les provinces. — Naissance de l'infant D. Ferdinand.

Besons fit le siége de Landau, où Villars vint une fois ou deux se promener et faire le général. Il commandait l'armée qui couvrait le siége. La tranchée y fut ouverte la nuit du 24 au 25 juin. Pendant ce temps-là Dilon alla attaquer Kayserslautern. Six cents hommes et trente-

sept officiers qui le défendaient sous un colonel, se rendirent prisonniers de guerre. Biron, lieutenant général, aujourd'hui duc et pair, et doyen des maréchaux de France, y perdit un bras à une grande sortie, et n'a pas servi depuis. Villars fit cependant force détachements au long et au large, et à son ordinaire ne s'oublia pas pour les contributions. Le 19 août on battit la chamade à Landau. On ne put convenir que le 20. Le prince Alexandre de Wirtemberg, gouverneur, se rendit avec sa garnison prisonnière de guerre. Il en sortit quatre mille huit cents hommes, qui furent distribués en la Haute-Alsace, et le prince de Wirtemberg eut un congé de trois mois. Il resta douze cents blessés dans la place, où il ne se trouva plus que vingt milliers de poudre et soixante pièces de canon, la plupart hors de service. Lutteau, frère de la maréchale de Besons, apporta la prise au roi, et Valory, frère de l'ingénieur qui avait conduit les travaux du siége, en apporta le détail et trente-neuf drapeaux.

Villars eut en même temps la Toison, sans qu'on ait jamais su par où, et sans avoir eu aucun rapport de guerre ni d'affaire avec l'Espagne. C'était un homme qui voulait tout, et le plus impudent qu'il fût possible à se vanter et à demander. La surprise de cette Toison fut universelle. Il passa le Rhin le 12 septembre, partie au Fort-Louis, partie sur le pont de Strasbourg. Il prit fort aisément les retranchements que les ennemis avaient faits près de Fribourg, et incontinent après il investit cette place.

Le cardinal de Bouillon, méprisé au dernier point dans tous les Pays-Bas, depuis l'étrange mariage qu'il avait fait de sa nièce, et le procès perdu en conséquence contre la duchesse d'Aremberg, ne savait plus où se tenir dans ces provinces, après avoir essayé et changé de divers séjours. Il s'était encore fait moquer de lui par

l'air important qu'il avait pris d'affecter de se tenir à portée d'Utrecht, comme si les affaires d'un aussi petit particulier que lui eussent pu y être traitées. Ce prétexte finit à sa confusion, il se retira chez l'évêque de Ruremonde, d'où, ne sachant plus que devenir, il s'achemina enfin à Rome par l'Allemagne et le Tyrol, à quatre ou cinq lieues par jour, et force séjours pour tuer le temps et allonger son voyage.

L'électeur de Bavière arriva de Compiègne en cette petite maison qu'il avait empruntée à Surêne dans le même temps que le roi apprit la prise de Landau qu'il lui manda par d'Antin. Il vint quelques jours après, sur le soir, à Marly, ayant passé la journée à voir jouer les eaux à Versailles. Il fut quelque temps seul avec le roi dans son cabinet, soupa chez d'Antin, joua au salon avant et après souper, avec M. et madame la duchesse de Berry, et s'en retourna à Surêne.

Le mercredi 30 août, le roi tint le conseil d'état à Marly, dîna à son petit couvert, puis alla tout droit coucher à Petit-Bourg, chez d'Antin, et le lendemain à Fontainebleau. Il avait dans son carrosse madame la duchesse de Berry auprès de lui, madame la Duchesse, sa nouvelle belle-fille, et mademoiselle de Charolais au devant; M. le duc de Berry et la nouvelle princesse de Conti aux portières; Madame, qui était un peu incommodée, aima mieux aller dans son carrosse. L'électeur de Bavière y arriva le samedi 9 septembre, dans le logement d'un concierge du jardin de Diane, qu'on lui avait meublé tout auprès de celui de d'Antin, qui lui avait fait accommoder une petite loge pour être incognito à la comédie, et y entrer et en sortir commodément quand il voulait. D'Antin se chargea de lui donner à dîner et à souper, et de lui fournir force joueurs chez lui dès le matin, et toute la journée. Il fut à plusieurs chasses à

cheval, et à plusieurs promenades du roi autour du canal, où d'Antin le mena toujours dans son carrosse. Il avait les soirs force dames à jouer chez lui, et allait toujours chez madame la duchesse de Berry les jours qu'il y avait jeu chez elle. Il vit le roi un quart d'heure seul dans son cabinet le mardi 26 septembre, après son lever, y prit congé de lui, et partit pour aller passer un jour dans une maison qu'il venait d'acheter à Saint-Cloud, et de là retourner à Compiègne. Il ne vit le roi dans son cabinet que cette seule fois à Fontainebleau.

La comtesse de Solre vint avec sa fille à Fontainebleau prendre congé du roi pour mener sa fille en Espagne épouser le prince de Robecq et être dame du palais de la reine d'Espagne. Il ne sera pas inutile de s'arrêter un peu ici.

M. de Robecq était de la maison de Montmorency, d'une branche sortie du second fils de Louis de Montmorency, chef de la branche de Fosseux devenu depuis l'aînée de la maison de Montmorency, et de Marguerite de Wastines qui s'établit aux Pays-Bas. Ogier, ce puîné de Fosseux qui fit la branche de MM. de Robecq, ni son fils ne figurèrent point; son petit-fils figura fort peu, Louis, fils de ce dernier, encore moins; mais il eut par son mariage avec J. de Saint-Omer les terres de Morbecque et de Robecq, et quelques autres, et par sa mère, dame d'honneur de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, fille d'Adrien III Villain et de Marguerite Stavèle, dame d'Isenghien, la terre d'Esterres et quelques autres. Esterres fut érigé en comté en 1711. Jean, son fils, servit beaucoup en Hongrie, eut la Toison-d'Or et le gouvernement d'Aire, et fut créé par Philippe IV prince de Robecq, ce qui ne donne que la dénomination et nul rang ni privilége, et marquis de Morbecque. Il avait épousé Madeleine de Lens, et il

mourut en 1631. Eugène, son fils, prince de Robecq, fut gendre du duc d'Arscot-Ligne-Arémberg, et beau-père du comte de Brouay-Spinola. Ce prince de Robecq eut la Toison-d'Or, et il commandait dans Saint-Omer lorsque le roi prit cette place en 1677. Il mourut en 1683. Son fils, Philippe-Marie, prince de Robecq, passa en 1678 au service de France, et mourut de maladie à Briançon en 1691, ayant un régiment. Il avait épousé une fille du comte de Solre, chevalier de la Toison-d'Or, père du chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et d'Isabelle Claire Villain, sœur du prince d'Isenghien, gendre du maréchal d'Humières, et père du maréchal d'Isenghien. L'autre sœur du prince d'Isenghien, gendre du maréchal d'Humières, fut mariée en Espagne au duc de Monteillano. Elle fut choisie par la princesse des Ursins dans sa première disgrâce pour être camarera-major de la reine, en sa place, qu'elle reprit à son retour, et l'aima et la protégea toujours depuis. Elle fut camarera-major de la princesse des Asturies, fille de M. le duc d'Orléans, morte à Paris reine d'Espagne et veuve.

Ce prince de Robecq mort à Briançon laissa une fille religieuse et deux fils. L'aîné, à l'occasion duquel cette descendance est traitée, porta le nom, sans rang ni distinction nulle part, comme ses pères, de prince de Robecq, le cadet celui de comte d'Esterres. Tous deux servirent en France : l'aîné fut maréchal de camp à la fin de 1709; il passa avec l'agrément du roi en Espagne, pour s'y attacher. La duchesse de Monteillano était, comme on l'a vu, sœur de sa grand'mère, et le comte de Solre, chevalier du Saint-Esprit, lieutenant général au service de France, était frère de sa mère. Ce comte de Solre avait épousé une Bournonville, cousine germaine de la maréchale de Noailles, filles des deux

frères, et fort liée avec elle. Le crédit de la maréchale de Noailles et celui de la duchesse de Monteillano sur madame des Ursins qui avait fort connu et aimé aussi la comtesse de Solre dans les anciens temps qu'elle avait passés à Paris, firent la fortune du prince de Robecq en Espagne. Il fut fait lieutenant général en arrivant, fort approché du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre bientôt après, grand d'Espagne de la première classe en avril de cette année, pour épouser mademoiselle de Solre sa cousine germaine, car le mariage en fut réglé dès lors, et on le verra en 1716 colonel du régiment des gardes wallonnes. Il eut aussi la Toison-d'Or, mais il mourut sans enfants, un mois après avoir eu les gardes wallonnes.

Son frère, le comte d'Esterres, eut le régiment de Normandie, et est devenu lieutenant général en France avec une grande distinction. Le duc de Noailles l'envoya porter la nouvelle de la réduction de Gironne, où il s'était signalé, au roi d'Espagne à Sarragosse, en 1711, qui lui donna la Toison-d'Or. Il a depuis succédé aux biens et à la grandesse de son frère, mais sans quitter la France. Il n'est pas temps d'en dire davantage sur lui. Venons maintenant au comte de Solre, qui est une branche de la maison de Croï. On verra bientôt pourquoi je m'arrête à quelques remarques.

La plupart des grandes maisons ont des chimères, et ces chimères leur font plus de mal que de bien. Celle-ci a poussé la folie jusqu'à une généalogie qui la conduit depuis Adam jusqu'à André II, roi de Hongrie; et cette généalogie, bien écrite et bien enluminée, est étalée dans le château d'Havrech. Les armes de Hongrie et les leurs sont les mêmes; de cela seul vient leur prétention de sortir des rois de Hongrie, sans pouvoir en montrer d'autres titres. Le maréchal de Besons portait celles de

Suède. Les Besons sont encore trop nouveaux pour rien conclure. S'ils s'élèvent, ils auront dans quelques siècles le même titre pour sortir des premiers rois de Suède que la maison de Croï pour venir de ceux de Hongrie. Les ducs de Sully et de Montausier portaient les mêmes armes ; jamais les Béthune ni les Sainte-Maure n'ont imaginé sortir de la même souche. MM. de Hennin, comte de Bossu, et depuis prince de Chimay, et MM. de Noailles, portent aussi les mêmes armes, sans avoir imaginé d'être parents : les uns des Pays-Bas, les autres de Limousin ; et toutes ces mêmes armes se portent par tous en plein et sans alliance. Ces exemples ne sont pas rares, et ne sont rien moins que concluants. De l'extrémité d'Adam et des rois de Hongrie, on a passé à celle de vouloir fixer au fameux Chièvres, gouverneur de Charles V, l'époque de l'élévation de la maison de Croï, qui est une autre absurdité, puisque son grand-père paternel fut grand maître de France en 1462, chevalier de la Toison-d'Or en 1475, et gendre d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont ; et son grand-père maternel était Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Brienne et de Ligny, connétable de France. En voilà assez pour montrer le ridicule de cette calomnie. Voyons maintenant quelle est la vérité sur cette maison.

La terre de Croüy ou Croï a donné l'origine, l'être et le nom à cette maison. Cette terre, qui se trouve nommée et écrite en ces deux façons, dont la dernière a prévalu, est située sous Pecquigny, près la rivière de Somme, et l'abbaye du Gard est bâtie dans les marais de Croï. Eustache, seigneur de Pecquigny ou Picquigny, car ce nom s'écrit aussi en ces deux manières, avait la terre de Croï en 1066, et la fondation du chapitre de Pecquigny le prouve. Il était aussi vidame d'Amiens. Son petit-fils

Gérard, sire de Pecquigny et vidame d'Amiens, possédait encore la terre de Croï et tous ses environs. Cela se prouve par la fondation qu'il fit de l'abbaye du Gard. Il la bâtit sur le terroir de Croï, lui donna la moitié de ce village et des fermes voisines, et cela est de 1115. Enfin Gilles, seigneur de Croï, qui est le premier de cette maison que l'on connaisse, est nommé homme lige d'Enguerrand, vidame d'Amiens, dans un titre de l'abbaye du Gard de 1215. Cela fait un gentilhomme le premier connu de sa race, et dans une antiquité fort ordinaire, qui a un très-médiocre fief dont il porte le nom qui devient celui de sa postérité, et qui relève en plein d'un seigneur dont la grande seigneurie rend ce fief fort petit, ainsi que le gentilhomme dont il est tout l'avoir, sans qu'on sache par où il lui est venu. Mais il est vrai que la postérité de ce gentilhomme ne tarda pas à s'illustrer, et qu'elle eut le bonheur de s'élever en tous genres à pas de géant. Tout y est petit et obscur jusqu'à Jacques Ier, sire de Croï, qui vivait sans figure en 1287, qui épousa Marguerite d'Araisnes, dont le fils, qu'on ne voit pourtant point figurer, et qui fut Jacques II, sire de Croï et d'Araisnes, épousa en 1313 Marie de Pecquigny, fille du vidame d'Amiens. Cette alliance fut le premier grand pas. Guillaume Ier, seigneur de Croï et d'Araisnes, épousa, en 1354, Isabeau, fille et héritière d'André, seigneur de Renti, et de Marie de Brimeu. Ce fut encore une autre illustration, jointe à une grande fortune de biens, qui fut estimée telle que toute la maison de Croï, qui en est sortie, a toujours constamment, et dans toutes ses branches jusqu'à aujourd'hui, écartelé ses armes, au deuxième et troisième de Renti. Jean, premier sire de Croï, de Renti, etc., fils de ce mariage, épousa Marguerite de Craon, et fut tué en 1413 à la bataille d'Azincourt. Ce fut lui

qui commença la grandeur de sa maison. Il fut chambellan du roi et des deux derniers ducs de Bourgogne, et grand bouteiller de France. Ses sœurs furent bien mariées. Un de ses fils de la branche de Chimay, et son fils aîné Antoine, dont il a été parlé d'avance, fut gendre d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. Il fut sire de Croï, de Renti, de Beaurain, de Rosay, de Bar-sur-Aube, comte de Beaumont, de Porcean et de Guines. Il fut grand maître de France en 1462, puis chevalier de la Toison, fut surnommé le Grand, et mourut en 1475. Arschot lui vint par sa femme avec d'autres terres. Son second fils fit la branche de Rœux. Son aîné ne fut pas si heureux que lui; il épousa la fille du connétable de Saint-Paul, comme on l'a déjà dit, et fut père de deux fils qui ne figurèrent point, et d'un troisième qui fut le célèbre seigneur de Chièvres, gouverneur de Charles V. En voilà assez pour montrer quelle est la maison de Croï, qui a eu le bonheur d'être illustre en tous genres, en toutes ses branches. Il est temps de nous ramener à celle de Soire.

Jean de Croï, second fils de Jean sire de Croï et de Marguerite de Craon, et frère du grand maître de France, figura fort dans les Pays-Bas, où il eut toute sa vie de grands emplois de guerre et de paix. Il fut chevalier de la Toison-d'Or. Charles, dernier duc de Bourgogne, érigea en sa faveur en comté la terre de Chimay, qu'il avait acquise du seigneur de Moreuil. Il en porta le nom qui devint celui de sa branche. Il épousa une héritière de Lalain; il eut beaucoup d'enfants, il n'y eut que les trois premiers qui figurèrent et beaucoup. L'aîné seul de tous continua la postérité. Le second fut évêque de Cambrai, et ce fut lui qui le premier fut évêque et duc de Cambrai, par lettres de l'empereur Maximilien Ier, de 1510, titre sans nul rang et de pure décoration, dès lors

et toujours depuis. Philippe de Croï, comte de Chimay, l'aîné de tant d'enfants, figura grandement toute sa vie, maria de même ses fils et ses filles, qu'il eut de Walpurge de Meurs, et mourut en 1482. De ses trois fils le second n'eut point de postérité; le troisième fit la branche de Solre, où on va revenir. L'aîné, qui figura presque autant que son père, fit un très-grand mariage; il épousa en 1495 Louise d'Albret, vicomtesse de Limoges, dame d'Avesnes et de Landrecies; sœur de Jean d'Albret, roi de Navarre; fille d'Alain dit le Grand, sire d'Albret, comte de Gavre, de Dreux, de Penthièvre et de Périgord, et de Françoise de Bretagne. Il mourut en 1527, et ne laissa que deux filles, dont l'aînée reporta ce grand héritage dans sa maison par son mariage avec Philippe II, sire de Croï, premier duc d'Arschot; et l'autre, qui ne laissa pas d'être fort riche, épousa Charles comte de Lalain. Leur père avait été créé prince de Chimay en 1486, par l'empereur Maximilien Ier, titre d'honneur sans aucun rang.

Antoine de Croï, frère puîné de ce premier prince de Chimay, fit la branche de Solre. Il porta le nom de seigneur de Sempy, servit Maximilien Ier, eut la Toison-d'Or et le gouvernement du Quesnoy, et fut gendre de Jacques de Luxembourg, marquis de Richebourg. Jacques son fils ne figura point, quoique chevalier de la Toison-d'Or. Il épousa Yolande, fille aînée de Philippe de Lannoy, chevalier de la Toison-d'Or, dont il eut les terres de Molembais, et de Solre qui donna le nom à sa branche. Philippe son fils alla en Espagne, où il fut créé comte de Solre en 1591. Il fut aussi chevalier de la Toison-d'Or, capitaine de la garde du roi d'Espagne à Bruxelles, grand écuyer et conseiller d'état des archiducs, et grand bailli de Tournay; il mourut au commencement de 1612. Il fut marié trois fois : d'Anne de

Beaufort en Artois, il eut J. de Croï, comte de Solre, son fils aîné, qui continua la branche; d'Anne de Croï, dame de Renti, un fils qui fut chef des finances des Pays-Bas, gouverneur de Tournay, en faveur duquel Philippe IV érigea la terre d'Havrech en duché en 1627, dont il avait épousé l'héritière qui était aussi Croï; ce fils mourut en 1640 et ne laissa que des filles. De l'héritière de Coucy, veuve d'un Mailly, que le premier comte de Solre épousa en troisième noces, il ne laissa qu'un fils qui fit la branche des ducs d'Havrech.

Jean de Croï, quatrième de cette branche, et second comte de Solre, oncle paternel du premier duc d'Havrech qui n'eut point de suite, et frère aîné de celui qui fit la branche des ducs d'Havrech, fut chevalier de la Toison-d'Or, capitaine de la garde espagnole, du conseil de Flandre, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, et mourut à Madrid en 1640. Jeanne de Lalain, sa femme, lui apporta Renti qu'elle eut de sa mère qui était Croï, et de son père la terre et ville de Condé, qui est devenue une des bonnes places du roi, mais dont la seigneurie est demeurée au comte de Solre. Son fils, troisième comte de Solre, fut chevalier de la Toison-d'Or comme son père, son grand-père, son aïeul, et son trisaïeul chef de cette branche; il figura peu ou point et se tint aux Pays-Bas. C'est celui dont on a parlé par avance, qui épousa la Villain-Isenghien, dont il a eu le comte de Solre qui épousa la Bournonville, prit le service de France, fut chevalier du Saint-Esprit en 1688 le cinquante-neuvième de la promotion, c'est-à-dire après vingt-sept gentilshommes, et en ayant onze après lui. Il est mort à Paris en 1718, lieutenant général et gouverneur de Roye, Péronne et Montdidier, à soixante-dix-sept ans. C'est lui dont la femme vint prendre congé à Fontainebleau avec leur fille pour la mener épouser le prince

de Robecq en Espagne, comme on l'a vu d'abord, et a l'occasion de quoi cette digression a été faite. Mademoiselle de Solre était cousine germaine du prince de Robecq, dont la mère était sœur du comte de Solre. Outre cette fille il eut deux fils : l'aîné porta le nom de comte de Croï; le cadet de comte de Beaufort, qui succéda au régiment du chevalier de Solre son frère, tué à la bataille de Malplaquet, et qui, lassé longtemps après de n'avancer pas assez dans le service de France, est passé en Espagne. Or voici pourquoi la digression.

Le comte de Croï, fils aîné du comte de Solre, chevalier du Saint-Esprit, était un homme fort singulier. Il voulut profiter de la simplicité et du peu d'esprit de son père pour devenir le maître dans la famille. Sa mère, qui était une femme d'esprit, et volontiers d'intrigue, ne s'accommoda pas de ce projet; ils luttèrent longtemps l'un contre l'autre, jusqu'à ce que le fils sût si bien gagner et gouverner son père qu'il le brouilla avec sa mère. Les éclats domestiques percèrent, les parents et les amis s'en mêlèrent et y échouèrent. La comtesse de Solre maltraitée au dernier point voulut se séparer; la conjoncture du mariage de sa fille se présenta. Elle n'était plus jeune et avait toujours été laide, elle avait perdu l'espérance de s'établir. Sa mère l'avait toujours aimée avec passion; et réciproquement. Elle saisit une occasion si naturelle d'une séparation sans éclat, et mena sa fille en Espagne, dans la résolution, qu'elle a tenue, d'y vivre avec elle et de n'en revenir jamais. Après son départ son fils demeura le maître absolu. Il fut lieutenant général en 1718, un mois avant la mort de son père, après laquelle il se fit appeler le prince de Croï; et il épousa une fille du comte de Milandon, du côté de Liége, vers l'Allemagne, qu'il infatua de sa nouvelle chimère.

On n'est prince que par être de maison actuellement

souveraine. On vient de voir l'origine de la maison de Croï fort éloignée de cette extraction. Aucun de cette maison n'a prétendu l'être; et s'il y a eu un ou deux princes de l'empire, ce n'a pas été d'origine, ç'a été par érection des empereurs, ce n'a pas été même dans la branche de Solre; et ces princes des empereurs n'ont aucun rang en France, ni ailleurs que chez l'empereur, et encore fort court, et en Allemagne. J'ai vu sans cesse la comtesse de Solre et sa fille debout au souper, à la toilette et dans tous les lieux où les duchesses et les princesses sont assises. Le comte de Solre n'imagina pas de faire la moindre difficulté de prendre l'ordre, parmi et fort au-dessous du milieu des gentilshommes, et de se trouver toute sa vie parmi eux à toutes les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. Rien de tout cela ne put balancer la fantaisie de ce premier prince de sa race. Il se retira dans ses terres; sa femme avec ses nouvelles prétentions n'en sortit point. Ils s'amusèrent à épargner et à plaider, à faire les princes dans leur maison sans y voir personne; et ce fondateur de princerie mourut chez lui à Condé à la fin de 1723, à quarante-sept ans, fort mal avec son frère qui voulait son bien, et point du tout être prince. La femme, avec un fils presqu'en nourrice, demeura veuve chez elle, fit appeler cet enfant le prince de Croï, et vint enfin avec lui à Paris quand il fut d'âge à l'établir. Elle ne mit pas en doute d'être assise ; il est vrai aussi qu'on ne mit pas en doute que cela ne se devait pas. Elle jeta feu et flammes, elle intrigua, elle n'alla point à la cour, mais elle fit tant de bruit que le cardinal Fleury donna d'emblée un régiment à son fils. Elle l'a depuis marié à une fille du duc d'Harcourt, et leur tabouret est encore à venir; mais il viendra tôt ou tard, dans un pays de confusion, et où, comme que ce soit, il n'y a qu'à prétendre, être audacieux, impudent, et ne

quitter point prise. Puisque j'en ai tant dit sur la maison de Croï, voyons la branche d'Havrech qui vient d'achever de s'établir en France.

Philippe-François de Croï, qui a fait la branche des ducs d'Havrech, fut fils unique du troisième mariage du premier comte de Solre avec la veuve de Louis de Mailly, seigneur de Ruménil, fille aînée et héritière de Jacques II de Coucy, seigneur de Vervins. Il épousa Marie Claire de Croï, unique héritière de la branche des marquis d'Havrech qui était veuve de son frère, que Philippe IV, comme on l'a dit, fit duc d'Havrech en 1627, et qui ne laissa que trois filles mariées, et un fils unique qui se fit carme, et mourut nommé à l'évêché de Gand. Philippe-François de Croï devint donc duc d'Havrech par ce mariage, et fut chef de la branche des ducs d'Havrech. Il fut fait grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du duché de Luxembourg et comté de Chiny, et chef des finances des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles en 1650. Il ne laissa qu'un fils qui eut la Toison, et fut fait prince et maréchal de l'empire je ne sais par où, et mourut à Bruxelles en 1694. Il avait épousé en 1668 la fille et héritière d'Alexis d'Halluyn, seigneur de Wailly près d'Amiens, et de plusieurs autres terres. Elle a vécu fort vieille, et est demeurée seule et la dernière de la maison d'Halluyn. Je l'ai vue plusieurs fois à Paris venir voir ma mère. Elle n'allait point à la cour parce qu'elle n'avait point de rang; les princes de l'empire n'en ont aucun en France, et les grands d'Espagne n'y en avaient point encore. Elle n'eut que deux fils qui vécurent, et des filles. L'aîné des fils s'avança au service de Philippe V; il fut lieutenant général et colonel du régiment des gardes wallonnes, à la tête duquel il fut tué en héros à la bataille de Sarragosse que les ennemis gagnèrent en septembre 1710; il n'était

point marié. Son frère lui succéda au titre de duc d'Havrech, à la grandesse, et au régiment des gardes wallonnes. La princesse des Ursins lui fit épouser la fille de sa sœur, la duchesse Lanti, qu'elle fit venir en Espagne, et qu'elle fit dame du palais. Quelque temps après la disgrâce de madame des Ursins, on voulut faire quelques changements considérables dans les gardes wallonnes, fort désagréables à ce régiment; le duc d'Havrech s'y opposa avec tant d'opiniâtreté que le régiment lui fut ôté, et donné au prince de Robecq, comme on a vu ci-devant. Comme il était adoré dans ce régiment, le marquis de Lavère, frère du prince de Chimay qui en était lieutenant colonel, et lieutenant général dans les troupes d'Espagne, quitta avec toute la tête et dans le reste tout ce qu'il y avait de meilleur. Le duc d'Havrech revint en France avec sa femme qui perdit sa place de dame du palais. Ils se retirèrent dans leurs terres de Picardie, où le duc d'Havrech mourut sans avoir paru à la cour ni dans le monde. Sa veuve s'appliqua fort à raccommoder les affaires de cette famille qui étaient fort délabrées. Elle est sœur du prince de Lanti que madame des Ursins avait fait grand d'Espagne par un mariage à Madrid, et du cardinal Lanti qui vient d'être promu fort jeune, et qui vit à Rome. Elle a marié ses deux fils : l'aîné à une fille du maréchal de Montmorency; l'autre en Espagne à la fille unique de son frère, qui fait le grand d'Espagne, et où il s'est allé établir. Le duc d'Havrech a un régiment, jouit ici de son rang de grand d'Espagne, et n'a jamais eu, non plus que son père ni sa mère, les chimères de princerie de son cousin le prétendu prince de Croï.

Peu de temps après que le roi fut à Fontainebleau, j'appris qu'il paraissait sous le manteau un mémoire de M. de la Rochefoucauld, sur sa prétention d'ancienneté

contre moi, où l'avocat s'était, faute de meilleures raisons, laissé aller à quelques impertinences; et j'en fus assuré par une copie qui me tomba entre les mains. J'y fis sur-le-champ une réponse, où je ne ménageai rien de tout ce que jusqu'alors j'avais couvert avec tant de peine, et où d'ailleurs je n'épargnai pas qui m'attaquait. Le duc de Noailles, que je voyais fort familièrement alors, me surprit avec cette pièce entre les mains. Il fut effrayé de son tissu. Il me conjura de ne la pas répandre, et d'attendre qu'il eût parlé au duc de la Rocheguyon. Il revint promptement m'assurer que M. de la Rocheguyon désavouait la pièce dont j'avais lieu de me plaindre, qu'il retirerait tout ce qui en avait paru, et qu'il la supprimerait de façon qu'on ne la verrait jamais, pourvu que je voulusse bien aussi supprimer ma réponse. Je dis au duc de Noailles que je ne cherchais point querelle dans cette affaire, comme il n'y avait que trop paru dans toute ma conduite; mais qu'il ne fallait pas croire aussi que ce fût par manque de moyens, de hauteur et de courage; qu'il paraîtrait quelques copies de ma réponse, comme il en avait paru du mémoire auquel elle répondait; et que, si le mémoire disparaissait, comme il m'en portait parole, je ne répandrais pas davantage de réponses, et prendrais pour bons tous les compliments et les protestations dont il était chargé; sinon, que je ne m'entendais point aux subterfuges; et que, de bouche et par écrit, je ne ménagerais rien, et tâcherais, en procédés et en choses, de faire durement repentir qui m'attaquait, lorsque j'avais le moins lieu de m'y attendre. En effet, je parlai, et je distribuai quelques exemplaires de ma réponse. Tout aussitôt le mémoire désavoué disparut à Paris et à la cour, où presque personne ne l'avait vu. Le duc de Noailles, et après lui le duc de Villeroy, et le duc de la Rocheguyon ensuite, m'accablèrent de

civilités et de protestations, moi de réponses un peu froides, et il ne fut plus question d'écrits. Cela ne laissa pas de faire du bruit que le roi voulut ignorer, qui même ne songea pas alors à décider cette question de préséance jugée par l'édit de 1611, mais que les cris de M. de la Rochefoucauld avaient forcé à lui accorder de se la faire rapporter de nouveau, et à la juger comme si elle n'eût pas été décidée.

Le roi donna 3,000 livres d'augmentation de pension à Saint-Herem, gouverneur et capitaine de Fontainebleau, qui en avait déjà une pareille, pour qu'il eût 6,000 livres de pension, comme avait son père. En même temps il chargea la province de Normandie de 12,000 livres d'appointements pour le gouvernement de Coutances, en faveur de Bloin, un de ses premiers valets de chambre, à qui il avait donné le haras de Normandie qu'avait Monseigneur. Il est vrai que, pour un valet qui avait d'autres pensions, et avec elles la pécunieuse intendance de Versailles et de Marly, c'était peu que le double d'un seigneur fort mal dans ses affaires.

Le comte de la Mothe était demeuré exilé depuis sa reddition de Gand. Il fit tant agir auprès du roi qu'il eut permission de venir le saluer à Fontainebleau, et d'entrer même dans son cabinet, où il voulut entrer en quelque justification. Le roi lui dit assez froidement qu'il la tenait pour faite et qu'il était content de lui. Avec cela il sortit du cabinet, et son affaire fut finie. Il parut après à la cour et dans le monde en liberté, mais sans aucune marque de bienveillance tant que le roi vécut.

Je ferai mention ici d'une bagatelle pour montrer combien le roi, qui avait été élevé parmi les troubles, et qui y avait pris quelques bonnes maximes de gouvernement, s'en départait difficilement. Le petit gouvernement d'Alais, en Languedoc, vaqua; il le donna à Baudoin qu'il

estimait, et qui avait été lieutenant colonel du régiment de Vendôme. On peut juger que M. du Maine, gouverneur du Languedoc, y avait influé, et pour un officier qui avait été attaché à M. de Vendôme. Peu de temps après, je ne sais comment il arriva que le roi sut que Baudoin était de Languedoc; aussitôt il lui fit dire de rendre le brevet de ce petit gouvernement, avec promesse d'avoir soin de lui en donner un autre, et donna le gouvernement d'Alais à d'Iverny, brigadier d'infanterie, qui n'était point de ce pays-là.

La reine d'Espagne accoucha pour la dernière fois d'un quatrième prince. Il eut pour parrain et marraine le roi et la reine de Sicile, ses aïeuls maternels, et fut nommé Ferdinand. Il est devenu prince des Asturies par la mort de tous les princes ses aînés. Il a épousé la fille du roi de Portugal et de la sœur des empereurs Joseph et Charles, derniers de la maison d'Autriche, dont il n'a point d'enfants. Il naquit à Madrid le 23 septembre de cette année, et y fut proclamé et juré aux cortès de 1724 successeur de la monarchie des Espagnes.

CHAPITRE CCCL.

Constitution *Unigenitus* fabriquée et subitement publiée à Rome. — Soulèvement général difficilement arrêté. — Soulèvement général contre la constitution à son arrivée en France. — Singulières conversations entre le père Tellier et moi sur forme de faire recevoir la constitution, et sur elle-même. — Retour par Petit-Bourg de Fontainebleau à Versailles. — Étrange tête-à-tête sur la constitution entre le père Tellier et moi, qui me jette en un *sproposito* énorme.

Aubanton et Fabroni étaient cependant venus à bout de leur ténébreux ouvrage, sans qu'aucun tiers eût su ce qui se faisait par eux, sinon en gros qu'on travaillait à une constitution pour l'affaire de France. La pièce fut mise avec le même secret dans l'état de perfection que le père Tellier l'avait commandé. Tout y brillait, excepté la vérité. L'art et l'audace y étaient sur le trône, et toutes les vues qu'on s'y était proposées s'y trouvèrent plus que parfaitement remplies. L'art s'y était épuisé, l'audace y surpassait celle de tous les siècles, puisqu'elle alla jusqu'à condamner en propres termes des textes exprès de saint Paul, que tous les siècles depuis Jésus-Christ avaient respectés comme les oracles du Saint-Esprit même, sans en excepter aucun hérétique, qui se sont au moins contentés de détourner les passages de l'Écriture à des sens étrangers et forcés, mais qui n'ont jamais osé aller jusqu'à les rejeter ni à les condamner. C'est ce que

cette constitution eut au-dessus d'eux; et ce qu'elle y eut de commun fut le mépris et la condamnation expresse de saint Augustin et des autres pères, dont la doctrine a toujours été adoptée par les papes, par les conciles généraux, par toute l'église comme la sienne propre.

L'inconvénient était un peu fort, mais tout à fait indispensable pour le but auquel on tendait. Les deux auteurs de la pièce le sentirent. Ils n'espérèrent pas de la faire passer aux cardinaux; qu'une nouveauté si étonnante révolterait, ni en particulier au cardinal de la Trémoille sur les maximes ultramontaines absolument nécessaires pour gagner Rome par un intérêt si cher. Aubanton avait fourni l'adresse; ce fut à Fabroni à se charger de l'impudence. Ils enfermèrent des imprimeurs, tirèrent ce qu'ils voulurent d'exemplaires, gardèrent les planches et les imprimeurs tant que le secret leur fut important, puis ils allèrent trouver le pape auquel ils en firent une rapide lecture.

Elle ne put l'être assez pour que Clément ne fût pas frappé de la condamnation des textes formels de saint Paul, de saint Augustin et des autres pères. Il se récria. Fabroni insista pour achever la lecture qu'Aubanton en faisait modestement. Le pape voulut garder la pièce pour la relire à son aise, et y faire ses corrections. Fabroni le traita comme autrefois; il étourdit le pape et le malmena. Clément crut au moins s'en tirer de biais, en représentant à Fabroni le danger d'exposer à l'examen des cardinaux une censure expresse des termes formels de saint Paul, dont il n'y avait point d'exemple dans l'église, et même de saint Augustin, dans une matière où elle avait adopté sa doctrine pour sienne. Mais cela n'arrêta point Fabroni, qui lui répondit qu'il serait plaisant de donner son ouvrage à des reviseurs; et qu'il ne se

laisserait point mettre sur la sellette, ni le pape, sous le nom duquel l'ouvrage était fait, et qui le prononçait y parlant et y décidant lui-même. Clément dit qu'il était engagé de parole, au cardinal de la Trémoille en particulier, de ne rien donner là-dessus que de concert avec lui; et qu'il avait solennellement promis au sacré collége que la pièce ne verrait pas le jour qu'ils ne l'eussent examinée par petites congrégations les uns avec les autres, et que conformément à l'avis du plus grand nombre d'entre eux. Fabroni s'emporta de colère, traita le pape de faible et qui se rendait un petit garçon, lui soutint la constitution belle et bonne, toute telle qu'il la fallait, et que, s'il avait fait la sottise de donner cette parole, il ne fallait pas la combler en la tenant. Puis laisse le pape éperdu, sort, et de ce pas l'envoie afficher par tous les lieux publics, où on a coutume d'afficher et de publier les bulles et les constitutions nouvellement faites à Rome.

Ce coup fit un grand bruit parmi les cardinaux, qui se virent joués et moqués par un manquement de parole si complet, et si peu attendu. Ils s'assemblèrent par troupes les uns chez les autres, et leurs plaintes les plus fortes y furent promptement résolues. Les chefs d'ordre, et les plus considérables d'entre les autres, allèrent par huit, par dix, par six, trouver le pape, à qui ils témoignèrent l'étonnement d'un manquement de parole aussi éclatant, et d'une parole si solennellement sortie de sa bouche; et leur scandale de voir émaner une constitution doctrinale et de jugement en première instance dans Rome, sans avoir été consultés comme l'exigent leur droit, leur pourpre, leur qualité d'assesseurs et de conseillers nécessaires, sur des matières de cette importance et de cette qualité. Le pape confus ne sut que leur répondre. Il protesta que la publication s'était faite à son

insu, et les paya de compliments, d'excuses et de larmes qu'il avait fort à commandement.

Cela n'apaisa point le bruit. Les cardinaux prétendirent revenir à l'examen, et à soutenir leur dignité violée. Casoni, Davia, quelques autres de la première considération pour leur savoir ou pour les affaires qu'ils avaient maniées, trouvèrent la substance de la chose plus intolérable encore que le procédé. Ils allèrent représenter au pape que sa constitution renversait la doctrine de l'église reçue de tous les siècles, celle de saint Augustin et d'autres pères adoptée pour telle par les conciles généraux et par tous les papes jusqu'à lui; que jamais les hérétiques même n'avaient osé attenter à condamner expressément des textes formels de l'Ecriture; et qu'il était le premier qui depuis Jésus-Christ eût ébranlé les fondements les plus incontestables de la religion, en condamnant des propositions mot pour mot de saint Paul. Que fût devenue la constitution en France, et les projets si avancés du père Tellier, si elle eût avorté dans Rome presque avant de naître? Aussi fut-ce le chef-d'œuvre de l'art, de l'argent et des souplesses des jésuites et des leurs, de parer un coup si funeste. Le cardinal Albani, et les créatures du pape les plus attachées à lui, s'employèrent par degrés pour des tempéraments qu'en effet ils ne voulaient pas admettre, mais en leurrer pour émousser le premier feu; et, pour ne pas trop nous arrêter à Rome, le grand intérêt des cardinaux de ne pas se désunir du pape, celui de son infaillibilité qui rejaillit si utilement sur eux, celui des maximes ultramontaines les plus fortes et les plus habilement insérées dans la constitution, apaisèrent enfin les ignorants et les politiques, qui eux-mêmes devinrent un frein à ceux qui dans le sacré collége, dans la prélature et dans les emplois réguliers, saisis par leurs lu

mières et guidés par leur conscience, voulurent s'opposer à la constitution, et demeurèrent enfin réduits à la détester presque en silence.

Le même jour qu'elle fut affichée dans Rome, elle fut envoyée au père Tellier, par un courrier secret qui prévint de peu de jours celui qui l'apporta au nonce, qui la reçut à Fontainebleau, le lundi 2 octobre, et la présenta au roi le lendemain matin dans son cabinet, en audience particulière. Il fit au roi un beau discours en italien, auquel le roi, qui l'entendait, et que le père Tellier avait eu le temps de préparer, répondit en français le plus favorablement du monde. On remarqua qu'il y avait une grande promenade ordonnée autour du canal pour l'après-dîner, et qu'il n'y en eut point, parce que le roi travailla sur cette affaire, seul avec Voysin, jusqu'à six heures du soir. Le père Tellier, pour sonder les esprits, avait lâché quelques exemplaires de la constitution avant que le nonce la portât au roi. Il avait mandé le premier président et le parquet, qui, dès le 1er octobre, alarmés des maximes ultramontaines dont la constitution était remplie, vinrent présenter un mémoire au roi.

Elle eut en France le même sort qu'elle avait essuyé à Rome. Le cri fut universel. Le cardinal de Rohan déclara qu'elle ne pouvait être reçue, et Bissy même protesta contre elle; les uns indignés de sa naissance des plus épaisses ténèbres, les autres de la proposition touchant l'excommunication qui rendait le pape maître obliquement de toutes les couronnes; les uns choqués de la condamnation de la doctrine et des passages de saint Augustin et des autres pères; tous effrayés de celle des paroles même de saint Paul. Il n'y eut pas deux avis dans les premiers huit jours. Le cardinal de la Trémoille, à qui le pape avait en particulier manque

de parole, comme il en avait manqué à tout le sacré collége, et sur lequel ses plaintes avaient eu aussi peu d'effet, envoya un courrier exprès pour se justifier d'avoir laissé publier une constitution si directement contraire aux maximes du royaume qu'elle attaquait de front, et souleva tous les ministres, excepté le duc de Beauvillier. La cour, la ville et les provinces, à mesure que la constitution y fut connue, se soulevèrent également.

Le père Tellier tint ferme, fronça le sourcil sur Bissy, comme sur un homme dans sa dépendance, qui ne tenait pas encore son chapeau, et à qui en disant un mot, et ici et à Rome, il pouvait le faire manquer; il parla ferme à Rohan, et lui fit entendre le péril qu'il courait à ne pas tenir les promesses qui lui avaient valu la charge de grand aumônier; et il n'oublia rien pour se rendre maître de tout ce qu'il put d'évêques, et pour intimider ceux qui étaient déjà siens, qu'aucun ne lui put échapper.

Il fallait recevoir la constitution, et la manière de le faire était embarrassante par la contradiction qu'elle rencontrait dès son premier abord. Le père Tellier, qui me cultivait toujours, m'avait parlé souvent de cette affaire avant et depuis qu'elle fut portée à Rome; et moi, qui évitais ces conversations, mais qui ne pouvais lui fermer ma porte, surtout à Fontainebleau où il était toujours à demeure, je lui répondais si franchement, et si fort selon la vérité et ma pensée que madame de Saint-Simon m'en reprenait souvent, et me disait que je me ferais chasser, et peut-être mettre à la Bastille.

La constitution venue, le père Tellier me demanda un rendez-vous pour raisonner avec moi. Je crus que c'était pour me la montrer, car presque personne encore ne l'avait vue, et le nonce ne l'avait pas encore portée

au roi. Quand nous fûmes tête à tête je lui demandai à la voir. Il me dit qu'il n'en avait qu'un exemplaire sur lequel on travaillait, mais qu'il me la donnerait au premier jour, et qu'il pouvait m'assurer qu'elle était bien et bonne, et telle que j'en serais content; que ce qui l'avait engagé à me demander cette conversation, était pour me consulter sur la manière de la faire recevoir. Je me mis à rire de ce qu'il voulait me demander ce qu'il savait bien mieux que moi, et peut-être ce que déjà il avait résolu. Il se répandit en discours, partie de compliments, partie de la difficulté de la chose sur un premier effarouchement qui commençait à bourdonner. Il me pressa tellement que je lui dis qu'il me paraissait qu'il avait sa leçon toute tracée dans la manière dont le roi avait fait recevoir la condamnation de M. de Cambrai, qui était parfaitement juridique, sans embarras, et selon toutes les formes ecclésiastiques.

Je n'eus pas lâché la parole que d'un air de confiance et d'ingénuité, dont je ne reviens pas encore, il me dit en propres termes qu'il ne se jouerait pas à cela, et que cette forme était trop dangereuse; qu'il se garderait bien de livrer la constitution aux assemblées provinciales de chaque métropolitain, au génie de chaque évêque du royaume, et à des gens qui ne seraient pas dans Paris, sous ses yeux. Je sentis incontinent la violence qu'il voulait exercer qui m'anima à disputer contre, et à lui représenter l'irrégularité d'une réception faite par des évêques qui au hasard se trouveraient à Paris. « Au hasard? reprit le confesseur, je ne veux point me fier au hasard; je prétends mander des provinces les évêques qui me conviendront, empêcher de venir ceux que je croirai difficiles à conduire; et comme je ne puis pas empêcher ceux qui sont à Paris d'être de l'assemblée qu'il y faut faire pour recevoir. et qu'il peut y en avoir

de discoles, j'y fourrerai les évêques *in partibus*, et ceux mêmes qui sont nommés et qui n'ont pas encore leurs bulles, pour être par eux plus fort en voix, et les opposer à quiconque voudra raisonner. » Je frémis à ce langage, et je lui répondis que cela s'appelait jardiner et choisir. « Vraiment, répliqua-t-il avec feu, c'est bien aussi ce que je veux faire, et ne m'abandonner pas aux députations. — Mais, lui dis-je, quel pouvoir auront des évêques fortuitement à Paris, ou qui y seront mandés, d'accepter pour leurs comprovinciaux, destitués de procurations d'eux ? — J'en conviens, me répondit le confesseur, mais de deux inconvénients il faut éviter le pire; or le pire est de se livrer au hasard, et de ne pas se bien assurer. Pourvu qu'ils acceptent dans l'assemblée, je ne m'embarrasse pas du reste ; et avec ce chausse-pied, nous verrons qui osera résister au pape et au roi. Les défauts se suppléeront par l'autorité, et la bulle sera reçue comme que ce soit : voilà ce qu'il faut. »

Nous disputâmes et discourùmes encore quelque temps sur ces évêques *in partibus*, et ces autres nommés et encore sans bulles, moins de ma part pour le persuader que pour le faire parler, et j'admirais en moi-même également ce fonds de supercherie, d'adresse, de violence, de renversement de toute règle, et cette incroyable facilité de me le montrer à découvert. C'est une franchise que je n'ai jamais pu comprendre d'un homme si faux, si artificieux, si profond, encore moins à quoi il la pouvait croire utile. Je le quittai épouvanté de lui, et des suites que je prévoyais.

Nous prîmes un autre rendez-vous pour parler de la bulle même, après qu'il m'en aurait donné un exemplaire. Nous nous revîmes très-peu de jours avant le départ de Fontainebleau. Je le trouvai radieux. Il avait rangé Bissy et le cardinal de Rohan à ses volontés, et

reçu apparemment de bonnes nouvelles de ses batteries de Paris. Je ne cherchais pas à gagner à la raison et à la vérité un homme que je voyais faire si peu de cas de l'une et de l'autre, et engagé si avant à les opprimer, mais je n'osais rompre avec un homme si dangereux qui me ménageait jusqu'à une folle confiance. Je lui dis donc qu'encore que j'eusse fort ouï parler sur la doctrine de la constitution, que je fusse choqué comme tout le monde de cette foule de propositions condamnées, et avec une généralité d'injures atroces et sans nombre, qui, en tombant sur toutes, ne tombaient pourtant en particulier sur aucune, encore que je fusse effrayé de censures directes sur des textes formels de saint Paul, et peu édifié d'une constitution de doctrine qui s'enveloppait dans l'obscurité, au lieu de porter dans l'esprit une clarté, une netteté, une prévision instructive, j'étais trop ignorant pour me jeter avec lui dans des disputes théologiques; mais que pour ce qui regardait les prétentions romaines, et en particulier la proposition touchant l'excommunication, j'avais la présomption de me croire bastant pour lui dire que ces endroits de la constitution étaient insoutenables, et ne se pouvaient jamais recevoir. Il me dit que nous reviendrions là-dessus; et tout de suite il enfila assez longuement ce qui lui plut sur la doctrine, sur quoi je le contredis peu, parce que j'en sentais la plus qu'inutilité. Cette matière consomma presque tout le temps de notre conférence.

Revenus à l'excommunication, il se mit à battre la campagne, convint que ses réponses n'étaient pas bien solides; mais ajouta qu'il me demandait une audience chez moi à Versailles, le vendredi après le premier vendredi que le roi y serait arrivé, parce que lui n'irait pas sortant de Fontainebleau; et qu'il se promettait dans cette conversation me convaincre que la censure dont

je me plaignais n'attaquait en rien les droits du roi ni de sa couronne.

Il me conta, toujours avec cette naïveté dont à peine je pus croire mes oreilles, le nombre d'évêques qu'il avait mandés des provinces, à quoi sans doute il s'était pris avant de m'en avoir parlé pour la première fois, et pour les avoir à temps, et d'autres mesures générales, avec un épanouissement singulier. Nous nous séparâmes de la sorte pour nous revoir chez moi au jour dont nous venions de convenir.

Le mercredi 11 octobre, le roi tint conseil d'état à l'ordinaire et dîna ensuite, puis alla coucher à Petit-Bourg chez d'Antin, et le lendemain à Versailles.

L'intelligence de ce qui suit et de ce qui m'arriva demande celle de mon logement à Versailles. Il donnait d'un côté et de plain-pied dans la galerie de l'aile neuve qui est de plain-pied à la tribune de la chapelle, appuyé de l'autre côté à un degré, et tenait la moitié du large corridor qui est vis-à-vis du grand escalier qui communique la galerie basse avec la haute : un demi-double d'abord sur ce corridor, qui en tirait le jour pour des commodités et des sorties; une antichambre à deux croisées qui distribuait à droite et à gauche, où de chaque côté il y avait une chambre à deux croisées ; et un cabinet après à une croisée; et toutes ces cinq pièces à cheminée ainsi que la première antichambre obscure. Tout ce demi-double obscur était coupé d'entresols, sous lesquels chaque cabinet avait un arrière-cabinet. Cet arrière-cabinet, moins haut que le cabinet, n'avait de jour que par le cabinet même. Tout était boisé; et ces arrière-cabinets avaient une porte et des fenêtres qui, étant fermées, ne paraissaient point du tout et laissaient croire qu'il n'y avait rien derrière. J'avais dans mon arrière-cabinet un bureau, des siéges, des livres et

tout ce qu'il me fallait ; les gens fort familiers qui connaissaient cela l'appelaient ma boutique, et en effet cela n'y ressemblait pas mal.

Le père Tellier ne manqua pas au rendez-vous qu'il m'avait demandé. Je lui dis qu'il avait mal pris son temps, parce que M. le duc et madame la duchesse de Berry avaient demandé une collation à madame de Saint-Simon, qu'ils allaient arriver, qu'ils étaient tout propres à se promener dans tout l'appartement, et que je ne pouvais être le maître de ma chambre ni de mon cabinet. Le père Tellier parut fort peiné du contre-temps, et il insista si fort à trouver quelque réduit inaccessible à la compagnie, pour ne pas remettre notre conférence à son retour à la huitaine, que, pressé par lui à l'excès, je lui dis que je ne savais qu'un seul expédient, qui était qu'il renvoyât son frère Vatblé pour que ce qui allait arriver ne le trouvât pas dans l'antichambre; que lui et moi nous nous enfermassions dans ma boutique, que je lui montrai ; que nous y eussions des bougies, pour ne point dépendre du jour du cabinet, et qu'alors nous serions en sûreté contre les promenades, quittes pour nous taire, si nous entendions venir dans mon cabinet, jusqu'à ce qu'on en fût sorti. Il trouva l'expédient admirable, renvoya son compagnon ; et nous nous enfermâmes vis-à-vis l'un de l'autre, mon bureau entre deux, avec deux bougies allumées dessus.

Là il se mit à me paraphraser les excellences de la constitution *Unigenitus*, dont il avait apporté un exemplaire qu'il mit sur la table. Je l'interrompis pour venir à la proposition de l'excommunication. Nous la discutâmes avec beaucoup de politesse, mais avec fort peu d'accord. Tout le monde sait que la proposition censurée est : *qu'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir;* par conséquent qu'il ré-

sulte de sa censure : *qu'une excommunication injuste doit empêcher de faire son devoir*. L'énormité de cette dernière frappe encore plus fortement que ne fait la simple vérité de la proposition censurée. C'en est une ombre qui la fait mieux ressortir. Les suites et les conséquences affreuses de la censure sautent aux yeux.

Je ne prétends pas rapporter notre dispute. Elle fut vive et longue. Pour l'abréger je lui fis remarquer que dans la situation présente des choses, où, quand on raisonne on doit tout prévoir, surtout les cas les plus naturels, conséquemment les plus possibles, le roi pouvait mourir et le Dauphin aussi, qui tous les deux se trouvaient aux deux extrémités opposées de l'âge ; que, si ce double malheur arrivait, la couronne par droit de naissance appartiendrait au roi d'Espagne et à sa branche ; que par le droit que les renonciations venaient d'établir, elle appartiendrait à M. le duc de Berry et à sa branche, et à son défaut à M. le duc d'Orléans et à la sienne ; que si les deux frères se la voulaient disputer, ils auraient chacun des forces, des alliés et en France des partisans ; qu'alors le pape aurait beau jeu, si sa constitution était crue et reçue sans restriction, de donner la couronne à celui des deux contendants qu'il lui plairait, en excommuniant l'autre, puisque, moyennant sa censure reçue et crue, quelque juste que pût être le droit de l'excommunié, quelque devoir qu'il y eût à soutenir son parti, il faudrait l'abandonner et passer de l'autre côté, puisqu'il serait établi, et qu'on serait persuadé qu'une excommunication injuste doit empêcher de faire son devoir ; et dès là, d'une façon ou d'une autre, voilà le pape maître de toutes les couronnes de sa communion, de les ôter à qui les doit porter, à qui les porte même, et de les donner à quiconque il lui plaira, comme tant de papes depuis Grégoire VII ont osé

le prétendre, et tant qu'ils se sont crus en force de l'attenter.

L'argument était également simple, présent, naturel et pressant; il s'offrait de soi-même. Aussi le confesseur en fut-il étourdi; le rouge lui monta, il battit la campagne; moi de le presser. Il reprit ses esprits peu à peu; et, avec un sourire de satisfaction de la solution péremptoire qu'il m'allait donner: « Vous n'y êtes pas, me dit-il; tenez, d'un seul mot je vais faire tomber tout votre raisonnement; écoutez-moi : Si, dans le cas que vous proposez, et qui malheureusement n'est que trop susceptible d'arriver, le pape s'avisait de prendre parti pour l'un des deux contendants, et d'excommunier l'autre et ceux qui l'assisteraient, alors cette excommunication ne serait pas dans le cas de la censure que le pape fait dans sa bulle, elle ne serait pas injuste seulement, mais elle serait fausse. Voyez bien, monsieur, cette différence, et sentez-la; car le pape ne peut avoir aucune raison d'excommunier aucun des deux partis, ni des deux contendants. Or, cela étant comme cela est vrai, son excommunication serait fausse. Jamais il n'a été décidé qu'une excommunication fausse puisse ni doive empêcher de faire son devoir; par conséquent cette excommunication porterait à faux, et ne porterait aucun avantage à l'un ni aucun préjudice à l'autre, qui agirait tout comme s'il n'y avait point d'excommunication. — Voilà, mon père, qui est admirable, lui répondis-je; la distinction est subtile et habile, j'en conviens, et j'avoue encore que je ne m'y attendais pas; mais quelques petites objections encore, je vous supplie. Les ultramontains conviendraient-ils de la nullité de l'excommunication? N'est-elle pas nulle dès qu'elle est injuste? car qui peut enjoindre de commettre l'injustice, et l'enjoindre sous peine d'excommunication? Si le pape a le pouvoir d'excommunier injuste-

ment, et de faire obéir à son excommunication, qui est-ce qui a limité un pouvoir aussi illimité, et pourquoi son excommunication nulle ne serait-elle pas respectée et obéie autant que son excommunication injuste? Enfin, quand, par la réception des évêques, des parlements de tout le royaume, et qu'en conséquence par la chaire, les confessions et les instructions, il sera bien établi et inculqué à toutes sortes de personnes que l'excommunication injuste doit empêcher de faire son devoir, qu'ensuite le cas proposé arrivera en France, et qu'en conséquence le pape excommuniera l'un des contendants et ceux qui soutiendront son parti, pensez-vous qu'alors il fût facile de faire comprendre votre subtile distinction entre l'excommunication injuste et l'excommunication fausse aux peuples, aux soldats, aux officiers, aux bourgeois, aux seigneurs, aux femmes, au gros du monde, de leur en prouver la différence, d'appliquer cette différence à l'excommunication fulminée, de les en bien convaincre, et tout cela dans le moment qu'il serait question d'agir et de prendre les armes? Voilà, mon père, de grands inconvénients; et je n'en vois aucun à ne pas recevoir la censure dont il s'agit entre nous dans la bulle, que celui de ne pas laisser prendre au pape ce nouveau titre qu'il se donne à lui-même de pouvoir déposer les rois, dispenser leurs sujets du serment de fidélité, et disposer de leur couronne, contre les paroles formelles de Jésus-Christ et de toute l'Ecriture. »

Cette courte exposition transporta le jésuite, parce qu'elle mettait le doigt sur la lettre malgré ses cavillations et ses adresses. Il évita toujours de me rien dire de personnel, mais il rageait; et plus il se contenait à mon égard, moins il le put sur la matière; et, comme pour se dédommager de sa modération à mon égard, plus il s'emporta et se lâcha sur la manière de forcer

tout le royaume à recevoir la bulle sans en modifier la moindre chose.

Dans cette fougue, où, n'étant plus maître de soi, il s'échappa à bien des choses dont je suis certain qu'il aurait après racheté très-chèrement le silence, il me dit tant de choses sur le fond et sur la violence pour faire recevoir, si énormes, si atroces, si effroyables, et avec une passion si extrême, que j'en tombai en véritable syncope. Je le voyais bec à bec entre deux bougies, n'y ayant du tout que la largeur de la table entre deux (j'ai décrit ailleurs son horrible physionomie); éperdu tout à coup par l'ouïe et par la vue, je fus saisi, tandis qu'il parlait, de ce que c'était qu'un jésuite, qui, par son néant personnel et avoué, ne pouvait rien espérer pour sa famille, ni par son état et par ses vœux, pour soi-même, pas même une pomme ni un coup de vin plus que tous les autres, qui par son âge touchait au moment de rendre compte à Dieu, et qui, de propos délibéré et amené avec grand artifice, allait mettre l'état et la religion dans la plus horrible combustion, et ouvrir la persécution la plus affreuse pour des questions qui ne lui faisaient rien, et qui ne touchaient que l'honneur de leur école de Molina.

Ses profondeurs, les violences qu'il me montra, tout cela ensemble me jeta en une telle extase, que tout à coup je me pris à lui dire en l'interrompant: « Mon père, quel âge avez-vous? » Son extrême surprise, car je le regardais de tous mes yeux qui la virent se peindre sur son visage, rappela mes sens, et sa réponse acheva de me faire revenir à moi-même. « Hé! pourquoi, me dit-il en souriant, me demandez-vous cela? » L'effort que je me fis pour sortir d'un *sproposito* si unique, et dont je sentis toute l'effrayante valeur, me fournit une issue: « C'est, lui dis-je, que je ne vous avais jamais tant regardé de

suite qu'en ce vis-à-vis et entre ces deux bougies, et que vous avez le visage si bon et si sain avec tout votre travail, que j'en suis surpris. » Il goba la repartie, ou en fit si bien le semblant qu'il n'y a jamais paru ni lors ni depuis, et qu'il ne cessa point de me parler très-souvent et presque en tous ses voyages de Versailles, comme il faisait auparavant, et avec la même ouverture, quoique je ne recherchasse rien moins. Il me répliqua qu'il avait soixante-quatorze ans, qu'en effet il se portait très-bien, qu'il était accoutumé de toute sa vie à une vie dure et de travail; et de là reprit où je l'avais interrompu.

Nous le fûmes peu après, et réduits au silence, et à n'oser même remuer, par la compagnie que nous entendîmes entrer dans mon cabinet. Heureusement elle ne s'y arrêta guère, et madame de Saint-Simon, qui n'ignorait pas mon tête-à-tête, contribua à nous délivrer.

Plus de deux heures se passèrent de la sorte : lui, à payer de subtilités puériles pour le fond, d'autorité et d'impudence pour l'acceptation et pour la forme d'accepter; moi, à ne plus remuer que des superficies, dans la parfaite conviction où il venait de me mettre que les partis les plus désespérés et les plus enragés étaient pris et bien arrêtés. Nous nous séparâmes sans nous être persuadés : lui, me disant sur ce force gentillesses sur mon esprit, que je n'y étais pas, que je n'entendais pas la matière, que je ne m'arrêtais qu'à du spécieux futile, qu'il en était surpris, et qu'il me priait d'y faire bien mes réflexions; moi, de répondre rondement qu'elles étaient toutes faites, et que ma capacité ne pouvait aller plus loin. Malgré cette franchise il parut lors et depuis fort content de moi, quoiqu'il n'en pût jamais tirer autre chose; et je n'avais garde aussi de ne me pas montrer fort content de lui.

Je le fis sortir par la petite porte de derrière mon cabinet, en sorte que personne ne l'aperçut; et dès que je l'eus refermée, je me jetai dans une chaise comme un homme hors d'haleine, et j'y demeurai longtemps seul dans mon cabinet, à réfléchir sur le prodige de mon extase, et sur les horreurs qui me l'avaient causée.

Les suites en commencèrent incontinent après par l'assemblée des évêques à Paris; et c'est ce qui appartient à l'histoire particulière de la constitution, à laquelle je les laisserai pour n'y revenir que lorsque j'aurai à parler nécessairement de ce qui en aura passé par mes mains, ou, d'une manière également curieuse, sous mes yeux ou par mes oreilles.

CHAPITRE CCCLI.

M. de Savoie prend le titre de roi de Sicile : il imite le roi sur ses bâtards. — Prie, nommé ambassadeur à Turin, épouse la fille de Plenœuf qui devient fatale à la France. — Gouvernement d'Alsace et de Brisach au maréchal d'Huxelles. — 300,000 liv. à Torcy ; 400,000 liv. à Pontchartrain ; 400,000 liv. au duc de la Rochefoucauld. — Lamoignon, greffier ; Chauvelin, grand trésorier de l'ordre : Voysin et Desmarets en ont les râpés ; Chauvelin, quel, et son beau-père. — Dalon, quel : chassé de sa place de premier président du parlement de Bordeaux. — Prise de Fribourg par Villars qui envoie Contades à la cour. — Le duc de Fronsac apporte la prise de Brisach : le roi lui donne 12,000 liv. et un logement à Marly. — Kirn rendu à Besons qui sépare son armée et revient à Paris. — Conférences à Rastadt entre Villars et le prince Eugène qui y traitent et y concluent la paix entre la France, l'empereur et l'empire. — Réforme des troupes. — Mort du grand prince de Toscane. — Mort d'Harleville. — Mort du chevalier de Grignan ou comte d'Adhémar. — Mort de Gassion : quel il était et sa famille. — Mort de la princesse de Courtenay : sa famille que le roi montre sentir de son rang. — Saintrailles, quel : sa mort. — Mort et caractère de Phélypeaux. — Mort du duc de Medina-Sidonia. — Ronquillo destitué de la place de gouverneur du conseil de Castille ; on lui donne une pension de dix mille écus. — Retour du duc d'Aumont. — Le roi de Sicile passe avec la reine en Sicile et laisse le prince de Piémont régent avec un conseil. — Péterborough et Jennings saluent le roi. — L'électeur de Bavière à Paris voit le roi.

M. de Savoie, en vertu de la paix d'Utrecht, prit le 22 septembre le titre de roi de Sicile, et non-seulement

trancha tout aussitôt du grand roi, mais imita leurs tours d'autorité les plus nouveaux. Il avait un fils et une fille de madame de Vérue; il les avait légitimés; ils étaient demeurés jusqu'alors dans cet état simple; il voulut que toute sa cour leur donnât de l'altesse. Le fils fut tué sans alliance, la fille était fort aimée de son père; il voulut imiter le roi: il la maria au prince de Carignan, fils unique du fameux muet, et l'héritier présomptif de ses états après ses deux fils. Il fit appeler l'aîné duc de Savoie, l'autre prince de Piémont. Le roi nomma le marquis de Prie ambassadeur à Turin, et lui donna 4,000 liv. d'augmentation de pension, 1,000 écus par mois, et 10,000 pour son équipage. Il épousa avant son départ la fille de Plenœuf qui s'était enrichi aux dépens des vivres et des hôpitaux des armées, et qui était devenu depuis, pour se mettre à couvert, commis de Voysin. Madame de Prie était extraordinairement jolie et bien faite, avec beaucoup d'esprit et une lecture surprenante. Elle fut à Turin avec son mari; à son retour, elle devint maîtresse publique de M. le Duc, et la Médée de la France pendant le ministère de ce prince.

Le roi donna le gouvernement d'Alsace et celui de Brisach, vacants par la mort du duc de Mazarin, au maréchal d'Huxelles, qui fut un présent de près de 100,000 livres de rente; 100,000 écus à Torcy sur les postes; 400,000 liv. à Pontchartrain, pour lui aider à acheter les terres que la maréchale de Clerembault lui vendit pour après sa mort; et autres 400,000 liv. à M. de la Rochefoucauld, qui, sous prétexte de pleurer pour avoir de quoi payer ses dettes, voulut gorger ses valets.

La Vrillière vendit sa charge de greffier de l'ordre à Lamoignon, président à mortier, avec permission de conserver le cordon bleu; Voysin eut le rapé de cette charge.

Chamillart vendit aussi la sienne de grand trésorier de l'ordre en conservant le cordon; Desmarets en eut le rapé, et Chauvelin la charge. Il était fort jeune, et seulement avocat général. Ce fut une chute nouvelle pour ces charges, qui mortifia fort les ministres, bien que décorés de les avoir eues, et les premiers magistrats. Celui-ci, qui était frère aîné de celui qui longtemps après fut garde des sceaux, en savait encore plus que lui; il avait su gagner la confiance du roi qui s'en servait pour beaucoup de manéges des jésuites; il avait des audiences longues et fréquentes par les derrières; à peine encore cela s'apercevait-il, et il aurait été à tout pour peu que le roi et lui eussent vécu davantage. Il était gendre de Gruchy, qui avait été longtemps intendant de mon père, qui ne l'a jamais oublié, qui l'a bien et fidèlement servi, qui s'était enrichi dans les partis sous Pontchartrain, contrôleur général, et qui a vécu près de cent ans dans une santé parfaite de corps et d'esprit.

Dalon, qui avait succédé à son père, un des meilleurs et des plus honnêtes magistrats du royaume, et ami de mon père, à la place de premier président de Pau, et qui était homme de beaucoup d'esprit et de capacité, avait passé à celle de premier président de Bordeaux. Il y fit tant de folies et de friponneries insignes qu'il eut ordre d'en donner la démission. Cette punition parut un prodige dans l'impunité que la magistrature avait acquise avec tant d'autres usurpations de ce règne. Dalon se cacha de honte les premières années après sa chute. Il reprit après courage, et demanda longtemps avec impudence une autre place pareille, ou une de conseiller d'état. Il ne se lassa point de frapper à toutes les portes. On ne se lassa point non plus de le laisser aboyer. Enfin, après bien des années, il s'en alla s'enterrer chez lui, où il a vécu fort abandonné et encore plus méprisé

jusqu'à sa mort, arrivée il n'y a pas bien longtemps.
Le maréchal de Villars fit attaquer, le 14 octobre, la contrescarpe de Fribourg, à cinq heures du soir. Vivans était lieutenant général de jour, et s'y distingua fort. L'action fut longue et fort disputée. Il y eut vingt-cinq capitaines de grenadiers tués, et douze cents hommes tués ou blessés; on s'établit enfin sur la contrescarpe et sur la lunette. Le maréchal de Villars demeura dans la tranchée jusqu'à onze heures du soir, que le logement fut tout à fait fini. La demi-lune fut attaquée le dernier octobre. On y trouva peu de résistance, tout ce qui s'y trouva fut tué ou pris. On se préparait le lendemain à donner l'assaut au corps de la place, lorsqu'on aperçut sur le rempart deux drapeaux blancs. Le baron d'Arche, qui commandait dans la place, avait abandonné la ville, et s'était retiré au château et dans les forts avec tout ce qu'il avait pu y mettre de troupes. Il avait laissé dans la ville plus de deux mille blessés ou malades, huit cents soldats sains, pour qui il n'avait pu trouver place dans le château et dans les forts, et toutes les femmes, les enfants, et force valets de la garnison. Villars fit entrer le régiment des gardes dans la ville, ne permit point à ces bouches inutiles de sortir, quelques cris qu'ils fissent, fit demander un million aux bourgeois pour se racheter du pillage, accorda cinq jours de trêve au gouverneur pour envoyer au prince Eugène lui demander ses ordres, et dépêcha Contade au roi, qui arriva à Marly le lundi matin 6 novembre. Villars donna encore jusqu'au 15 au baron d'Arche, sans tirer de part ni d'autre, mais le maréchal faisant travailler à ses batteries, et le gouverneur envoyant la nourriture à ce qu'il avait laissé dans la ville. Le mardi 21 novembre, le duc de Fronsac arriva à Marly portant au roi la nouvelle de la capitulation du château et des forts de Fribourg. Il y avait sept

mille hommes fort entassés, qui sortirent le 17 avec tous les honneurs de la guerre, qui finit par cet exploit. Hasfeld, longtemps depuis maréchal de France, fut laissé à Fribourg pour y commander, et dans le Brisgau, sous les ordres de du Bourg, commandant en Alsace. Villars revint à Strasbourg; et le duc de Fronsac eut 12,000 livres pour sa course, et un logement à Marly pour le reste du voyage, et ne plus retourner parce que l'armée s'allait séparer.

Besons, en séparant la sienne, fit sommer Kirn qui se rendit; et lui s'en revint à Paris et saluer le roi.

Il y avait eu des propositions secrètes, pendant les derniers temps du siége, de la part du prince Eugène au maréchal de Villars, qui disparut même une fois du siége fort peu accompagné pendant une journée. Contade, en apportant la nouvelle de la contrescarpe, avait été chargé d'autres choses sur ces propositions, et de rapporter les ordres du roi. Il y eut encore depuis force courriers que n'exigeait pas la situation du siége presque fini. En effet le maréchal de Villars partit le 27 novembre de Strasbourg, accompagné du prince de Rohan, de Chatillon, Broglio et Contade, pour arriver, le même jour et en même temps que le prince Eugène, au château de Rastadt, bâti magnifiquement par le feu prince Louis de Bade, et que sa veuve prêta pour y tenir entre ces deux généraux les conférences de la paix entre la France, l'empereur et l'empire. Ils conservèrent tous deux la plus entière égalité en tout, et la plus parfaite politesse. Ils eurent chacun une garde de cent hommes. Les conférences entre eux deux seuls commencèrent incontinent après. Le prince de Rohan n'y demeura que deux ou trois jours, et s'en revint à Paris. Ils y signèrent un traité, mais ce ne fut que depuis, et à Bade, que le traité définitif fut signé.

Pendant ces conférences, le roi réforma soixante bataillons et dix-huit hommes par compagnie du régiment des gardes, et cent six escadrons, dont vingt-sept de dragons. Outre que la paix paraissait sûre avec l'Allemagne, le roi, en paix avec le reste de l'Europe, n'avait plus besoin de tant de troupes, quand même la guerre eût continué contre l'empereur et l'empire.

L'année se termina par plusieurs morts. Le grand duc perdit son fils aîné, le 30 octobre, à cinquante ans, qui était un prince de grande espérance, mais dont la santé était perdue il y avait longtemps. Il avait épousé, en 1688, la sœur de madame la dauphine de Bavière, et des électeurs de Cologne et de Bavière, dont il n'eut jamais d'enfants. Madame la grande duchesse, sa mère, qui était revenue en France depuis longues années, sentit moins cette perte que toute la Toscane, et que le grand duc, à qui il ne restait plus d'héritier que son second fils, séparé de sa femme depuis plusieurs années, dont il n'avait point d'enfants, laquelle s'en était retournée vivre chez elle en Allemagne. Elle n'avait point eu d'enfants. Elle et sa sœur, la veuve du célèbre prince Louis de Bade, étaient les dernières de cette ancienne et grande maison de Saxe-Lawenbourg. Le deuil du roi fut en noir et de trois semaines.

Harleville mourut assez vieux. Son nom était Brouilly, comme la duchesse d'Aumont et la marquise de Châtillon, ses issues de germaines, du père duquel il avait acheté le gouvernement de Pignerol. Il avait bien servi, et il était fort honnête homme et considéré. Le roi avait continué à lui en payer 35,000 livres de rente d'appointements, dont 8 demeurèrent sur la tête de sa femme.

Le comte d'Adhémar mourut, à Marseille, sans enfants de mademoiselle d'Oraison, que sa famille lui avait

fait épouser pour en avoir. Il avait été fort connu sous le nom de chevalier de Grignan. Il avait été des premiers menins de Monseigneur, homme de beaucoup d'esprit, de sens, de courage et de lecture, fort dans le grand monde, et recherché de la meilleure compagnie. La goutte, qui l'affligea à l'excès et de fort bonne heure, le fit retirer en Provence. Il était frère du comte de Grignan, chevalier de l'ordre, lieutenant général et commandant dans cette province. Madame de Sévigné en parle beaucoup dans ses lettres.

Gassion, fort ancien lieutenant général, très-distingué, gouverneur d'Acqs et de Mézières, mourut, à Paris, d'une longue maladie à soixante-treize ans. Il avait été longtemps lieutenant des gardes du corps, et en avait quitté le corps pour servir plus librement de lieutenant général, dans l'espérance de devenir maréchal de France. On en avait fait plus d'un qui ne le valaient pas, mais on n'en avait jamais tiré des gardes du corps, et c'est ce qui le pressa d'en sortir. Le roi en fut secrètement piqué par jalousie pour ses compagnies des gardes, le traita extérieurement honnêtement, l'employa, mais ce fut tout. C'était un petit gascon vif, ambitieux, ardent, qui se sentait encore plus qu'il ne valait, et qui peu à peu en mourut de chagrin. Il était propre neveu du célèbre maréchal de Gassion, et cela lui avait tourné la tête. Gassion, son neveu, a été plus heureux que lui et à meilleur marché. Le grand-père du maréchal, qui est le premier de ces Gassion qu'on connaisse distinctement, fut procureur général au conseil de Navarre, que Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avait fait élever. Il se jeta dans Navarreins assiégé par les Espagnols; le gouverneur y fut tué, il y commanda en sa place, contraignit les Espagnols de se retirer à Orthez jusqu'où il les poursuivit, les y assiégea et les força de se rendre. Cette

action lui valut la présidence du conseil souverain de Navarre, et il fut depuis chef du conseil secret du roi de Navarre. Le fils de celui-là fut procureur général, puis président du conseil souverain de Navarre, et mourut, avec un brevet de conseiller d'état, en 1598. Il fut père du maréchal de Gassion, d'un évêque d'Oléron, et de leur aîné qui fut président à mortier après avoir été procureur général au parlement de Navarre. Il fut aussi intendant de la généralité de Pau; eut, en 1636, de ces brevets de conseiller d'état comme avait eu son père; et obtint, en 1660, l'érection de sa terre de Camou en marquisat sous le nom de Gassion. Celui-ci est le père de Gassion des gardes du corps qui a donné lieu à cette petite digression, et de plusieurs enfants dont l'aîné fut président à mortier au parlement de Pau, et eut, en 1664, un de ces brevets de conseiller d'état. Entre plusieurs enfants, il a eu le marquis de Gassion, gendre d'Armenonville, garde des sceaux, qui est devenu lieutenant général distingué, gouverneur d'Acqs, et chevalier du Saint-Esprit à la Pentecôte 1743.

Le prince de Courtenay perdit sa femme, qui par son bien le faisait subsister, et qui lui laissa un fils, et une fille qui épousa le marquis de Bauffremont, chevalier de la Toison-d'Or, et depuis lieutenant général. Le fils avait épousé la sœur de M. de Vertus des bâtards de Bretagne, veuve de don Gonzalez Carvalho Patalin, grand maître des bâtiments du roi de Portugal, d'où elle était revenue. Il avait peu servi, et avait eu un frère aîné tué dans les mousquetaires au siége de Mons, où son père était à la suite de la cour. Le roi l'alla voir sur cette perte, ce qui parut très-extraordinaire, et un honneur qu'il voulut faire, lorsqu'il ne le faisait plus à personne depuis bien des années, qui montra qu'il ne le pouvait ignorer être bien réellement prince de son sang,

mais que les rois ses prédécesseurs ni lui n'avaient jamais voulu reconnaître. Ce prince de Courtenay était fils d'une Harlay, n'eut point d'enfants d'une Lamet, sa première femme, et eut ceux-ci de la seconde, qui était veuve de Lebrun, président au grand conseil, et fille de Duplessis Besançon, gouverneur d'Auxonne et lieutenant général. J'aurai lieu de parler encore de ce prince de Courtenay et du fils qui lui resta, et qui a été le dernier de cette branche infortunée de la maison royale.

Saintrailles mourut, qui était vieux, et à M. le Duc, et dont j'ai eu occasion de parler lors de la mort de M. le Duc, gendre du roi. C'était un homme d'honneur et de valeur, le meilleur joueur de trictrac de son temps, et qui possédait aussi tous les autres jeux sans en faire métier. Il avait l'air important, le propos moral et sentencieux, avare, et avait accoutumé à des manières impertinentes tous les princes du sang et leurs amis particuliers qui étaient devenus les siens. Il n'était ni Poton ni Saintrailles, mais un très-petit gentilhomme et point marié. Il n'avait qu'une nièce fort jolie et sage, fille d'honneur de madame la Duchesse. Lorsqu'elle n'en eut plus, elle demeura auprès de madame la Princesse. Le marquis de Lanques, de la maison de Choiseul, en devint si amoureux qu'il la voulut épouser. Il était capitaine dans Bourbon, fut blessé pendant la campagne, revint mourant à Paris, se fit porter à Saint-Sulpice, où il l'épousa, et mourut deux jours après. Saintrailles lui donna tout son bien, avec lequel elle épousa M. d'Illiers.

On apprit par les lettres de la Martinique que Phélypeaux y était mort. C'était un homme très-extraordinaire, avec infiniment d'esprit, de lecture, d'éloquence et de grâce naturelle; fort bien fait, point marié, qui n'avait rien, avare quand il pouvait, mais honorable et ambitieux, qui n'ignorait pas qui il était, mais qui s'é-

chafaudait sur son mérite et sur le ministère, poli, fort l'air du monde et d'excellente compagnie, mais particulier, avec beaucoup d'humeur, et un goût exquis en bonne chère, en meubles et en tout. Il était lieutenant général, fort paresseux et plus propre aux emplois du cabinet qu'à la guerre. Il avait été auprès de l'électeur de Cologne, puis ambassadeur à Turin, et fort mal traité à la rupture, dont il donna une relation à son retour, également exacte, piquante et bien écrite, à l'occasion de quoi j'ai eu lieu de parler de lui. Il fut conseiller d'état d'épée à son retour; mais, après cet écrit où M. de Savoie était cruellement traité, et les propos que Phélypeaux ne ménagea pas davantage, madame la duchesse de Bourgogne lui devint un fâcheux inconvénient, et M. de Savoie même après la paix. Il n'avait rien; et il n'avait qu'un frère, évêque de Lodève, qui n'avait pas moins d'esprit ni plus de mœurs que lui, chez lequel il alla vivre en Languedoc. Ils étaient cousins germains de Châteauneuf, secrétaire d'état, père de la Vrillière, qui avec le chancelier et son fils trouva moyen de l'envoyer à la Martinique général des îles, qui est un emploi indépendant, de plus de 40,000 livres de rente, sans le tour du bâton qu'il savait faire valoir.

La mort du duc de Medina-Sidonia termina l'année. Elle arriva subitement à Madrid, comme il était prêt à monter dans le carrosse du roi d'Espagne, dont il était grand-écuyer, et chevalier du Saint-Esprit. C'était un des plus grands seigneurs d'Espagne et des plus accomplis, fort vieux et fort attaché au roi d'Espagne. J'ai eu occasion d'en parler sur le testament de Charles II, et l'avénement de Philippe V à la couronne. Il laissa un fils qui a eu aussi postérité. Il était l'aîné de cette grande et ancienne maison de Gusman, et le plus ancien duc d'Espagne. Mais c'est la grandesse qui y fait tout; et

quoique la sienne soit des premières, j'ai déjà remarqué que l'ancienneté ne s'y observe point parmi les grands. J'aurai lieu d'en parler encore à l'occasion de mon ambassade extraordinaire en Espagne. J'y parlerai aussi de la grande charge de président du conseil de Castille, et à son défaut de la place de gouverneur de ce conseil. Ronquillo l'avait, qui en cette qualité ne donnait pas chez lui la main à M. de Vendôme, malgré l'étrange altesse et le rang que madame des Ursins lui avait fait donner pour en prendre le semblable. Il fut remercié avec une pension de 10,000 écus.

Le duc d'Aumont arriva de son ambassade d'Angleterre, et eut une longue audience du roi, dans son cabinet. On remarqua qu'il affecta toutes les manières anglaises jusqu'à nouer sa croix à son cordon bleu, comme les chevaliers de la Jarretière portent leurs médailles attachées à leur cordon. Son arrivée ne reçut pas de grands applaudissements. L'argent qu'il en sut rapporter sut aussi l'en consoler.

Le nouveau roi de Sicile ne tarda pas à aller reconnaître cette île par lui-même, et ce qu'il en pourrait tirer. Il y mena la reine sa femme, fit un conseil pour gouverner à Turin en son absence, et offrit à madame sa mère la qualité de régente. Au peu de part qu'il lui avait donné toute sa vie aux affaires, depuis qu'il en eut pris l'administration de ses mains, elle sentit bien le vide d'un titre offert par la seule bienséance, et s'excusa de l'accepter. Sur son refus, il le donna au prince de Piémont, son fils, jeune prince de la plus grande espérance, et partit sur les vaisseaux de l'amiral Jennings, qui le portèrent à Palerme. Il y fut couronné; et les Siciliens n'oublièrent rien par leurs empressements, leurs hommages, leurs fêtes, pour se mettre bien avec un prince aussi jaloux et aussi clairvoyant. Il donna 50,000 livres,

avec son portrait enrichi de diamants, à Jennings pour son passage, et la reine de Sicile une fort belle bague. Jennings vint près mouiller aux côtes de Provence, et reçut force honneurs à Toulon. Il vint ensuite à Paris. Le comte de Péterborough, qui avait tant de fois couru l'Europe, et servi l'archiduc en Espagne avec tant de fureur, était aussi venu se promener à Paris. C'était un homme qui, dans un âge fort avancé, et chevalier de la Jarretière, ne pouvait durer en place. Torcy le présenta au roi à Versailles le lundi 4 décembre, et tout de suite Péterborough présenta Jennings au roi. Ces amiraux d'escadre ne sont, sous ces grands noms, que ce que sont parmi nous des chefs d'escadre. Celui-là disait qu'il avait gagné 500,000 écus depuis qu'il servait. Il s'en faut tout que les nôtres gagnent autant. Il s'en alla incontinent en Angleterre.

L'électeur de Bavière arriva le lundi 18 décembre de Compiègne à Paris, et vint descendre chez Monasterol son envoyé en cette ville. Il alla le mercredi 20 à Versailles. Il vit le roi l'après-dîner par les derrières à l'ordinaire, il fut seul avec lui une demi-heure dans son cabinet, et retourna après à Paris chez Monasterol, où il vit peu de monde, fort triste de n'espérer plus le titre de roi de Sardaigne.

CHAPITRE CCCLII.

1714. — L'évangile porté à baiser au roi par un cardinal de préférence à l'aumônier de jour en absence du grand et du premier aumônier. — Le duc d'Uzeda peu compté à Vienne, et son fils emprisonné au château de Milan. — Le duc de Nevers dépouillé par le roi de la nomination à l'évêché de Bethléem. — Le duc de Richelieu se brouille avec sa femme et la quitte : Cavoye prend soin de lui. — Force bals à la cour et à Paris : bals, jeux, comédies et nuits blanches à Sceaux : madame la duchesse de Berry, grosse, mange au grand couvert en robe de chambre. — L'abbé Servien à Vincennes. — Mort, fortune, famille et caractère du duc de la Rochefoucauld. — Bachelier, sa fortune, son mérite. — Surprise étrange du duc de Chevreuse et de moi chez le duc de la Rochefoucauld. — Hardie générosité du duc de la Rochefoucauld : vieux levain de Liancourt. — Ses deux fils. — Le comte de Toulouse, grand veneur : 12,000 liv. de pension au nouveau duc de la Rochefoucauld.

Le premier jour de cette année 1714, il ne se trouva ni grand ni premier aumônier à la grand'messe de l'ordre, célébrée par l'abbé d'Estrées. Il y eut difficulté à qui présenterait au roi l'évangile à baiser, entre l'aumônier de jour en quartier et le cardinal de Polignac qui n'avait point l'ordre, mais qui se trouva au prie-dieu, et en faveur duquel le roi décida. Il ne donna aucunes étrennes cette année. Elles ne regardaient que madame la duchesse de Berry dont il n'était guère content, et

Madame à qui il venait d'augmenter très-considérablement ses pensions. Pour M. le duc de Berry il ne s'en embarrassa pas; il n'y avait guère qu'un an qu'il lui avait augmenté ses pensions de 400,000 livres. Peu de jours après il le fit entrer au conseil de finances, où il fut quelques conseils sans opiner, comme il avait été quelques-uns de même en ceux de dépêches lorsqu'il avait commencé à y entrer. C'était le chemin d'être bientôt admis en celui d'état. Le roi avait usé des mêmes gradations envers Monseigneur et monseigneur le duc de Bourgogne.

Le duc d'Uzeda, peu considéré de l'empereur, depuis qu'il avait si vilainement quitté le parti de Philippe V pour s'attacher au sien, eut tout au commencement de cette année le déplaisir de voir mettre son fils prisonnier au château de Milan.

Il y a un fantôme d'évêché sous le titre de Bethléem dans le duché de Nevers, sans territoire, dont la résidence est à Clamecy, qui ne vaut que 500 écus de rente, que les ducs de Nevers avaient toujours nommé. M. de Nevers l'avait donné au père Sanlecque, religieux de Sainte-Geneviève, qui excellait à régenter l'éloquence et les humanités en leur collége de Nanterre, et qui était aussi bon poëte latin, aux mœurs duquel il n'y avait rien à reprendre. Mais les jésuites, jaloux de tous colléges et qui n'aimaient pas les chanoines réguliers, ne s'accommodèrent pas que cette figure d'évêché leur échappât, dont ils pouvaient défroquer quelque moine, et s'en attacher beaucoup par cet appât. Le père Tellier, tirant sur le temps et sur le peu de considération du collateur, fit entendre au roi qu'il ne convenait pas qu'un particulier fît sans lui un évêque dans son royaume, et acheva ce que les jésuites avaient commencé avant lui, car il y avait douze ans que Sanlecque était nommé sans

avoir pu obtenir de bulles. Il les fit accorder au père le Bel, recollet, nommé dès lors par le roi qui n'y pensait plus. Le Bel fut sacré, et Sanlecque n'eut aucune récompense. Depuis cela cette idée d'évêché est demeurée à la nomination du roi.

Le duc de Richelieu, marié depuis assez longtemps pour la troisième fois, et logé chez sa femme au faubourg Saint-Germain, se brouilla avec elle, et voulut retourner à l'hôtel de Richelieu, à la place Royale, qu'il avait loué à l'archevêque de Rheims qui, faute de savoir où se mettre, voulait soutenir son bail. Cavoie et sa femme, amis de tout temps de M. de Richelieu et qui ne venaient presque jamais à Paris, prêtèrent leur maison à l'archevêque jusqu'à ce qu'il en eût trouvé une à louer, et se mirent à prendre soin de M. de Richelieu qui avait quatre-vingt-six ans, et qui en sa vie n'avait su prendre soin de lui-même. Ce leur fut un mérite auprès de madame de Maintenon, et par conséquent auprès du roi.

Cet hiver fut fertile en bals à la cour. Il y en eut plusieurs parés et masqués chez M. le duc de Berry, chez madame la duchesse de Berry, chez M. le Duc et ailleurs. Il y en eut aussi à Paris, et à Sceaux où madame du Maine donna force fêtes et nuits blanches, et joua beaucoup de comédies, où tout le monde allait de Paris et de la cour, et dont M. du Maine faisait les honneurs. Madame la duchesse de Berry était grosse et n'allait guère aux bals hors de chez elle. Le roi lui permit à cause de sa grossesse de souper avec lui en robe de chambre, comme en même cas il l'avait permis aux deux Dauphines seulement.

L'abbé Servien, dont j'ai parlé ailleurs, étant à l'Opéra, ne put tenir aux louanges du roi du prologue. Il lâcha tout à coup au parterre un mot sanglant, mais fort juste

et fort plaisant, en parodie, qui le saisit, et qui fut trouvé tel, répété et applaudi. Deux jours après il fut arrêté et conduit à Vincennes, avec défenses de parler à personne, et sans aucun domestique pour le servir. On mit pour la forme le scellé sur ses papiers. Il n'était pas homme à en avoir de plus importants que pour allumer du feu. Il est vrai que, à plus de soixante-cinq ans qu'il avait alors, il était étrangement débauché.

Le duc de la Rochefoucauld mourut le jeudi 11 janvier, à soixante-dix-neuf ans, aveugle, à Versailles, dans sa belle maison du Chenil, où il s'était retiré depuis quelques années. Quoique j'aie eu lieu de parler diverses fois de lui, il a été personnage si singulier et si distingué toute sa vie qu'il est à propos de s'y arrêter un peu. Il était fils aîné du second duc de la Rochefoucauld et de la fille unique d'André de Vivonne, seigneur de la Chataigneraye, grand fauconnier de France, capitaine des gardes de la reine Marie de Médicis, et de Marie-Anne de Loménie. Cet André de Vivonne était petit-fils du frère aîné de François de Vivonne, seigneur d'Ardelay, favori d'Henri II, qui fut tué en sa présence en combat public et singulier par Guy Chabot, fils du seigneur de Jarnac, d'où est venu le proverbe du coup de Jarnac, 10 juillet 1547. Marie-Anne de Loménie était fille du sieur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'état. M. de la Rochefoucauld porta le vain titre de prince de Marcillac, sans rang ni distinction quelconque pendant la vie de son père auquel il fut toujours très-attaché, quoique parfaitement dissemblable. Il le suivit dans le parti de M. le Prince, et ne rentra qu'avec lui dans l'obéissance. Il épousa en 1659, en novembre, Jeanne-Charlotte, fille et unique héritière d'Henri Roger du Plessis, comte de la Rocheguyon, premier gentilhomme de la chambre du roi, en survivance de son père, qui

fut depuis duc et pair de Liancourt, et d'Anne-Elisabeth de Lannoy, remariée un an auparavant au duc d'Elbœuf, père de celui d'aujourd'hui, dont elle fut la première femme, et dont elle eut M. d'Elbœuf, dit le Trembleur, et madame de Vaudemont. M. et madame de Marcillac étaient issus de germains. Le premier duc de la Rochefoucauld, grand-père de M. de Marcillac, avait épousé Gabrielle du Plessis, fille de M. de Liancourt, premier écuyer, en faveur duquel cette charge fut soustraite à celle de grand écuyer, et de la célèbre Antoinette de Pons, marquise de Guiercheville, père et mère du duc de Liancourt; ce qui faisait que le grand-père et la grand'mère des mariés étaient frère et sœur. L'union était parfaite entre les deux familles, et ils logeaient tous ensemble à Paris rue de Seine, dans ce bel hôtel de Liancourt qui est devenu l'hôtel de la Rochefoucauld. Il y aurait bien des choses curieuses à dire de ces deux Liancourt père et fils et de leurs femmes, mais qui sont trop éloignées de notre temps. M. de Marcillac n'eut que deux fils de sa femme; il la perdit le 14 août 1674. La duchesse de Liancourt sa grand'mère était morte le 14 juin précédent, à soixante-treize ans, et le duc de Liancourt le 1er août de la même année, à soixante-quinze ans. Grand Dieu, quel bonheur de ne survivre que six semaines!

Jamais peut-être l'aveuglement que l'on reproche à la fortune ne parut dans un plus grand jour que dans ce prince de Marcillac, qui rassemblait en lui toutes les causes de disgrâce, et qui, sans secours d'aucune part, brilla tout à coup de la plus surprenante faveur, et qui a été pleinement constante toute sa vie, c'est-à-dire près de cinquante ans, sans la plus légère interruption. Il était fils d'un père à qui le roi n'a jamais pu pardonner, le seul peut-être de tous les seigneurs du parti de M. le

Prince, et M. de la Rochefoucauld le sentait si bien qu'il ne se présentait presque jamais devant le roi. M. et madame de Liancourt étaient noircis d'un autre crime; le mari ne faisait point sa charge de premier gentilhomme de la chambre longtemps avant de ne l'avoir plus; la femme avait refusé d'être dame d'honneur de la reine. Ils passaient presque toute leur vie à Liancourt, dans les exercices de piété les plus édifiants et les plus continuels, ne paraissaient plus à la cour; et comme ils y avaient vécu dans la plus excellente et la plus brillante compagnie, ils avaient la meilleure à Liancourt, mais la moins à la mode. Ce lieu était le réduit de tout ce qui tenait à Port-Royal, et la retraite des persécutés de ce genre. D'autres proches, M. de Marcillac n'en avait point; et ceux-là n'étaient pas pour le produire ni l'étayer.

La figure qui prévient souvent, et le roi presque toujours, n'était pas un don que M. de Marcillac eût en partage; j'ai ouï dire aux gens de la cour de son temps que la sienne était tout à fait désagréable. Un homme entre deux tailles, maigre avec de gros os, un air niais quoique rude, des manières embarrassées, une chevelure de filasse, et rien qui sortît de là.

Fait de la sorte, et seul de sa bande, il arriva dans la plus brillante et la plus galante cour, où le comte de Guiche, Vardes, le comte du Lude, M. de Lausun et tant d'autres se disputaient la faveur du roi et le haut du pavé chez la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait alors. Ce centre de la cour d'où tout émanait était encore un lieu où Marcillac, fils de M. de la Rochefoucauld, devait être de contrebande pour la nièce du cardinal de Mazarin; aussi fut-il fort mal reçu d'abord, et n'y fut-il accueilli de personne. Mais bientôt toute la troupe choisie, qui s'en moquait, fut bien étonnée

de voir le roi le mettre de ses parties, sans autre chose de sa part que de se présenter devant le roi, et sans que le roi lui eût montré auparavant aucune bienveillance. Cela dura ainsi quelque temps, et commença à exciter l'envie, lorsque la faveur se déclara et ne fit plus que croître.

M. de Lausun fut arrêté en décembre 1671, à Saint-Germain, dans sa chambre, un soir qu'il revenait de Paris rapporter des pierreries à madame de Montespan qui l'en avait chargé. Il était capitaine des gardes, et fut arrêté par le marquis de Rochefort, depuis maréchal de France, qui l'était aussi, car un capitaine des gardes ne peut être arrêté que par un autre capitaine des gardes, et dès le lendemain mis en route de Pignerol. Il était gouverneur de Berry, Marcillac en fut pourvu tout aussitôt, et M. Luxembourg de sa charge.

Guitry, favori, pour qui le roi avait fait la charge de grand maître de la garde-robe, fut tué au passage du Rhin en 1672. M. de Marcillac, qui y avait été fort blessé à l'épaule, eut sa charge; et à la mort de Soyecourt en 1679, qui était grand veneur, le roi écrivit à M. de Marcillac, qui était venu voir son père, ce billet qu'on a rendu si célèbre, par lequel il lui manda « qu'il se réjouissait avec lui, comme son ami, de la charge de grand veneur qu'il lui donnait comme son maître. »

Avec toute cette faveur, le père, de concert avec lui, eut beau s'opiniâtrer à ne lui point céder son duché, jamais M. de Marcillac ne put avoir le rang de prince, ni aucune autre distinction; et ses instances furent aussi vaines depuis la mort de son père, qu'il perdit au commencement de 1680. Sur la fin de sa vie la faveur et les efforts de son fils lui avaient attiré quelques paroles du roi; on en voit des traces dans les lettres de madame de Sévigné, mais toujours rares et peu naturelles.

M. de Marcillac, que je nommerai désormais duc de la Rochefoucauld, était le seul confident des amours du roi, et le seul qui, le manteau sur le nez comme lui, le suivait à distance lorsqu'il allait à ses premiers rendez-vous. Il fut ainsi dans l'intimité de madame de la Vallière, de madame de Montespan, de madame de Fontange, de tous leurs particuliers avec le roi, et de tout ce qui se passait dans le secret de cet intérieur. Il demeura toute sa vie intimement avec madame de Montespan, même depuis son éloignement, avec madame de Thianges, avec ses filles. Il eût aimé d'Antin sans sa faveur. Aussi ne put-il jamais souffrir madame de Maintenon, quoi qu'elle et le roi pussent faire. Jamais aussi elle n'osa l'entamer. Il se tenait dans un respectueux silence, n'en approcha jamais; force révérences s'il la rencontrait par quelque hasard; et payait toujours de monosyllabes et de révérences redoublées tout ce qu'en ces occasions elle lui disait d'obligeant.

M. de la Rochefoucauld avait beaucoup d'honneur, de valeur, de probité. Il était noble, bon, libéral, magnifique; il était obligeant et touché du malheur. Il savait et osait plus que personne rompre des glaces, et souvent forcer le roi. Mais, à force de prodiguer ses services avec peu de choix et de discernement, il fatigua et lassa enfin le roi, mais ce ne fut que sur les derniers temps; d'ailleurs sans aucun esprit, sans discernement, glorieux au dernier point, rude et rustre en toutes ses manières, très-volontiers brutal, désagréable en toutes les façons, embarrassé avec tout ce qui n'était point ses complaisants, mais comme un homme qui ne sait pas recevoir une visite, ni entrer ou sortir d'une chambre, surtout désespéré si une femme lui parlait en le rencontrant. Hors M. de Bouillon et les maréchaux de Duras et de Lorge, il n'allait chez qui que ce fût, excepté un instant

pour des compliments indispensables de mort, de mariage, etc., et encore tout le moins qu'il pouvait. Il vivait chez lui avec un tel empire qu'il n'y voyait personne aussi qu'à ces mêmes occasions; il n'y avait que des gens désœuvrés qui n'étaient guère, et la plupart point reçus ailleurs, qu'on appelait les ennuyeux de M. de la Rochefoucauld, et ses valets, qui étaient ses maîtres, qui s'y mêlaient de la conversation, et pour lesquels il fallait avoir toutes sortes d'égards et de complaisance, si on avait envie de fréquenter la maison.

Il avait plusieurs gentilshommes tant à lui que de la vénerie; mais, en cela très-homogène à son maître, ils étaient peu comptés, et ses valets l'étaient pour tout, jusque-là que ses enfants étaient réduits à leur faire la cour, et n'obtenaient rien de lui que par Bachelier, qui de son laquais était par sa protection devenu premier valet de garde-robe, et qui, contre l'ordinaire de ces gens-là, ne s'était jamais méconnu avec personne, quoique M. de la Rochefoucauld n'eût rien oublié pour le gâter. C'était un des meilleurs et des plus honnêtes hommes que j'aie vus dans ces étages-là, et le plus digne de sa fortune; toujours faisant du bien tant qu'il pouvait, jamais de mal, infiniment respectueux avec tout le monde, nullement intéressé; qui vivait avec les valets de M. de la Rochefoucauld comme avec ses camarades, avec ses enfants comme avec ses maîtres, toujours occupé de leur plaire et de leur être utile, honteux du besoin qu'ils avaient de lui, faisant sans eux mille choses pour eux, et, avec l'ascendant sans mesure qu'il avait naturellement, et sans aucun soin de sa part sur M. de la Rochefoucauld, toujours attentif à ne s'en servir que pour le bien, la paix, l'union, l'avantage de sa famille, et pour l'honneur et la gloire de son maître, sans jamais montrer au dehors tout ce qu'il pouvait sur lui.

Du reste M. de la Rochefoucauld ne regarda jamais sa belle-fille que comme la fille de l'homme du monde qu'il haïssait le plus, ni son fils que comme le gendre de Louvois. Il en avait si bien pris l'habitude que la mort de ce ministre n'y changea rien. M. de Liancourt n'était pas mieux traité de lui. Sa disgrâce du roi lui tourna toute sa vie à crime auprès de son père. Ses sœurs, il ne faisait cas que de l'aînée, qui en effet avait beaucoup d'esprit et de mérite, mais ce cas n'allait à rien. Des autres ni de son frère l'abbé de Verteuil, il n'en faisait aucun, et le leur montrait sans cesse aussi bien qu'à ses fils, l'abbé de Marcillac et le chevalier, morts depuis longtemps, il ne les aimait pas davantage, mais il les comptait plus, parce que le monde les comptait, et qu'ils se faisaient compter. Ils ressemblaient assez en esprit à leur père. Il n'y avait donc que l'abbé de la Rochefoucauld que M. de la Rochefoucauld aimât. Quoique son oncle paternel, ils étaient du même âge, et il en avait tiré secours en jeunesse en ses besoins. En tout temps, il fut panier percé, incapable de tout soin domestique et de toute affaire, et toute sa vie livré à des valets qui, en vrais valets, en abusèrent sans cesse, et s'enrichirent tous à ses dépens, et quelques-uns de son crédit.

Je n'oublierai jamais ce qui nous arriva à la mort du fils unique du prince de Vaudemont, par la mort duquel tous les biens de la première femme du duc d'Elbœuf, père de celui-ci, revinrent aux enfants de M. de la Rochefoucauld, fils de sa fille du premier lit. On était à Marly, et le roi avait couru le cerf. M. de Chevreuse, que je trouvai au débotté du roi, me proposa d'aller avec lui chez M. de la Rochefoucauld sur ce compliment à lui faire, et nous nous amusâmes dans le salon pour le laisser retourner et être quelque temps chez lui. En

y entrant quelle fut notre surprise, j'ajouterai notre honte, de trouver M. de la Rochefoucauld seul dans sa chambre jouant aux échecs avec un de ses laquais en livrée assis vis-à-vis de lui! La parole en manqua à M. de Chevreuse et à moi qui le suivais. M. de la Rochefoucauld s'en aperçut et demeura confondu lui-même. Il ne lui en fallait pas tant pour recevoir la visite de M. de Chevreuse, qu'il ne voyait jamais qu'aux occasions. Il balbutia, il s'empêtra, il essaya des excuses de ce que nous voyions, il dit que ce laquais jouait très-bien et qu'aux échecs on jouait avec tout le monde. M. de Chevreuse n'était pas venu pour le contredire, moi encore moins. On glissa, on s'assit, on se releva bientôt pour ne pas troubler la partie, et nous nous en allâmes au plus tôt. Dès que nous fûmes dehors, nous nous dîmes, M. de Chevreuse et moi, ce que nous pensions d'une rencontre si rare, mais nous ne voulûmes point la publier.

M. de la Rochefoucauld ne fut donc regretté que de ses valets, qui le déshonorèrent par l'empire qu'ils exercèrent dans tous les temps sur lui, et par cette ridicule et sèche retraite du Chenil où ils le tenaient écarté de sa famille et des honnêtes gens, mais à portée d'aller importuner le roi pour eux. Ses *ennuyeux* le regrettèrent aussi, mais beaucoup moins depuis sa retraite. Jamais la cour ne l'avait aimé, parce qu'il n'avait jamais vécu avec elle. Son goût et son assiduité prodigieuse à toutes les heures de son service et des promenades du roi l'en avait toujours entièrement séquestré, et cette assiduité introduisit celle de tous les grands officiers, qui se piquèrent à qui mieux mieux de l'imiter.

Le roi, qui ne s'en pouvait passer, mais à qui sur les fins il était devenu à charge, qui se trouvait soulagé de sa retraite, mais qui était fort importuné des sorties fré-

quentes qu'il en faisait sur lui pour ses valets, et en dernier lieu pour sa famille, se trouva fort soulagé de sa mort. Tels ont été ses sentiments à la mort de presque tous ceux qu'il a aimés et comblés de faveurs et de grâces.

On a toujours cru que le peu d'esprit de M. de la Rochefoucauld avait fait sa fortune. Le roi commençait lors à sentir la supériorité d'esprit de la plupart de cet élixir de cour qui vivait sans cesse avec lui chez la comtesse de Soissons. Le rogue, le dur, le désagréable de M. de la Rochefoucauld n'était pas pour le roi; son court lui plut et le mit à l'aise. Avec ce défaut il avait celui d'envier tout jusqu'à un prieuré de 500 liv.; et avec tant de charges et de grâces de toutes les sortes pour lui et pour les siens, avec ses dettes payées trois ou quatre fois par le roi, avec des présents d'argent gros et fréquents, il trouvait tout le monde bien traité, hors lui.

Il ne s'était point consolé que le mariage de la fille de Louvois avec son fils, que le roi avait exigé de lui pour raccommoder ces deux hommes fort ennemis et qu'il voyait sans cesse, ne lui eût pu faire obtenir le rang de prince étranger, à quoi son père et lui, comme on l'a vu ailleurs, tendirent toute leur vie, et que tout se fût borné à cet égard au duché V de la Rocheguyon pour son fils, comme M. de Luynes avait eu celui de Chevreuse pour le sien en épousant la fille de Colbert.

Cette envie générale était bien plus forte à l'égard de ceux de sa sorte qui paraissaient en faveur. M. de Chevreuse, M. de Beauvillier, M. le Grand surtout étaient ses bêtes. Il haïssait les ministres, et eux le craignaient et le ménageaient. Quoiqu'il n'eût presque point de commerce avec la maison de Condé et de Conti, il s'était conservé une tradition d'estime et d'amitié qui se marquait en toute occasion, et qui était

fort entretenue par ses enfants, trop intimes du prince de Conti, comme on l'a vu, et qui le sont demeurés jusqu'à sa mort.

Pour achever ce qui regarde un favori si singulier, il faut à son honneur se souvenir du trait qu'il fit à Portland, que, jusqu'à M. le Prince, tout ce qu'il y avait de plus considérable s'empressait à festoyer et à courtiser.

J'ai été témoin d'un autre bien plus fort pour un courtisan tel qu'il l'était. Ce fut pendant un voyage de Marly, dans les jardins où le roi s'amusait à une fontaine qu'il faisait faire. Je ne me souviens plus sur quoi le roi se mit en propos, lui qui fut toujours si réservé. Mais ce jour-là il parla de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, avec chaleur, qui était lors en disgrâce profonde, et dans laquelle il est mort, à l'occasion des affaires de Port-Royal et de celles de la régale. M. de la Rochefoucauld laissa dire le roi, mais, dès qu'il eut cessé de parler, il se mit sur les louanges de l'évêque. Le silence peu approbatif du roi l'échauffa. Il poussa sa pointe, et il raconta que, visitant son diocèse, il enfila un chemin qui alla toujours en étrécissant, et qui aboutit à la fin à un précipice. Nul moyen d'en sortir qu'en retournant, et aucun espace pour tourner ni pour pouvoir mettre pied à terre. Le saint évêque, car ce fut son terme que je remarquai bien, leva les yeux au ciel, rendit toute la bride, et s'abandonna à la Providence. Aussitôt sa mule se dressa sur ses pieds de derrière, et ainsi dressée se tourna doucement, lui toujours dessus, et ne remit les pieds de devant à terre que lorsqu'elle se trouva la tête où elle avait eu la queue. Tout aussitôt elle se remit à marcher par où elle était venue jusqu'à ce qu'elle eût trouvé à rentrer dans le bon chemin. Tout ce qui était autour du roi imita son silence, qui excita encore le duc

à commenter ce qu'il venait de raconter. Cette générosité me charma, et surprit tous ceux qui en furent témoins.

Il avait toujours conservé de cet ancien levain de Liancourt un penchant pour tout ce qu'il y avait vu et entendu, et du commerce et de la liaison avec plusieurs de ceux qui avaient survécu à M. et à madame de Liancourt, jusque-là que quelques-uns de ces saints persécutés passèrent de longues années dans Liancourt, de son temps, et y sont morts. Il avait un tel respect pour M. et madame de Liancourt, qui fit ce beau lieu pour amuser M. de Liancourt dans cette retraite, qu'il ne voulut jamais souffrir qu'on y changeât rien de ce qu'ils y avaient fait, quoique bien des choses eussent vieilli et eussent été bien mieux autrement; et c'était un plaisir que de l'entendre parler d'eux avec l'affection et la vénération qu'il conserva toujours pour eux.

Ses deux fils, mal voulus du roi, prirent différentes routes; aussi, nonobstant leur intime et inaltérable union, chose également rare et respectable entre deux frères, rien en tout de plus différent l'un de l'autre: l'aîné, rogue, avare à l'excès, sans esprit que silence, ricanerie, malignité qui lui avait fait donner le nom de monseigneur le Diable, force gloire et bassesse tout à la fois, et un long usage du monde en supplément d'esprit, fit la charge de grand maître de la garde-robe servilement, sans nul agrément, en valet assidu et enragé de l'être. Son nom sonore à trois syllabes, car il prit celui de son père, qui, après avoir retenti dans les partis, s'était fait craindre dans les cabinets, lui donna un reste de considération qui ne passa guère un certain étage, et qui ne trouva en soi nul appui. Sans table, sans équipage, mais de grands biens, une cour de caillettes de Paris les soirs chez sa femme, avec un souper et des tables

de jeu, et grande bassesse avec la robe qui leur fit gagner force procès. Son frère, doux, liant, poli, orné de beaucoup de simplicité, de lecture et d'esprit, plein d'honneur, de courage, de sentiment, de bonne gloire, était, à force de disgrâces, devenu solitaire et sauvage, et fut, ce qui est fort rare, également estimé, honoré et peu compté.

Pour achever cette matière, le nouveau duc de la Rochefoucauld, qui avait la goutte, se fit porter, peu de jours après la mort de son père, dans le cabinet du roi, qui lui dit merveilles sur son père, et pas un mot des 50,000 livres que le roi lui donnait tous les ans de sa cassette pour augmentation à sa charge de grand veneur, et que l'équipage fût plus magnifique. Ce silence, soutenu pendant près de deux mois, parmi les divers comptes que M. de la Rochefoucauld cherchait à rendre au roi des chasses et de l'équipage, et de la situation personnelle en laquelle il se sentait auprès de lui, le persuadèrent qu'il n'avait point de continuation à espérer, et par conséquent de se défaire d'une charge fatigante, qu'il trouvait trop pesante sans ce supplément, et qui ne le privait de rien avec l'autre qu'il conservait. Il en fit donner envie par madame la Duchesse à M. le comte de Toulouse, qui l'acheta 500,000 livres comptant, dont il y en avait 250,000 livres en brevet de retenue pour les créanciers. Comme survivancier, M. de la Rochefoucauld avait 9,000 livres de pension, qui s'éteignait par le titre de la charge. Le roi, en faveur du marché, lui donna 12,000 livres de pension personnelle, et M. le comte de Toulouse joignit sa meute à celle du roi, et augmenta fort l'équipage.

CHAPITRE CCCLIII.

Le chancelier voit un homme se tuer. — Commencement de la persécution en faveur de la bulle *Unigenitus*. — Mariage du prince de Pons et de mademoiselle de Roquelaure. — Le gouvernement de Dunkerque à Grancey en épousant la fille de Medarid son frère. — 25,000 liv. de rente fort bizarres au premier président. — Mort de Bragelogne. — Les ambassadeurs de Hollande saluent le roi. — Grande maladie de la reine d'Angleterre à Saint-Germain. — Mort du duc de Melford à Saint-Germain. — Mort de Mahoni. — M. le duc de Berry entre au conseil des finances. — Helvétius en Espagne pour la reine à l'extrémité. — Orry et son fils. — La reine d'Espagne, pour ses derniers sacrements, congédie son confesseur jésuite et prend un dominicain. — Sa mort. — Retraite du roi d'Espagne chez le duc de Medina-Cœli. — Deuil de la reine d'Espagne. — Conférences de Rastadt barbouillées, Contade à la cour, renouées : malhabileté de Villars. — La paix signée à Rastadt, Contade en apporte la nouvelle. — Mort, caractère, famille du duc de Foix. — Mort de madame de Miossens : son caractère; bâtards d'Albret expliqués. — Le maréchal d'Albret; sa fortune. — Mort et dépouille de Montperoux. — Mort de du Charmel : dureté du roi. — Mort et caractère de la maréchale de la Ferté et de sa sœur la comtesse d'Olonne. — Le roi donne au prince Charles 12,000 liv. de rentes en fonds : il voit en particulier l'électeur de Bavière : il donne les grandes entrées au maréchal de Villars, et à son fils la survivance de son gouvernement de Provence. — Villars, du Luc et Saint-Contest, ambassadeurs plénipotentiaires à Bade. — Époque de la première prétention des conseillers d'état de ne céder qu'aux gens titrés. — 6,000 liv. de pension à Saint-Contest. — Villars,

chevalier de la Toison-d'Or, fait donner 3,000 liv. de pension au comte de Choiseul, son beau-frère.

Le lendemain de la mort de M. de la Rochefoucauld, le chancelier essuya une scène bien tragique. Un vice-bailli d'Alençon venait de perdre un procès apparemment fort intéressant pour son honneur ou pour son bien. Il vint à Pontchartrain, où était le chancelier, et l'attendit dans sa cour, lorsqu'il allait monter en carrosse. Là il lui demanda la révision de son procès et un rapporteur. Le chancelier avec douceur et bonté lui représenta que les voies de cassation étaient ouvertes de droit quand il y avait lieu, mais que de révision on n'en connaissait point l'usage, et se mit à monter dans son carrosse. Pendant qu'il y montait, ce malheureux dit qu'il y avait un moyen plus court pour sortir d'embarras, et se donna en même temps deux coups de poignard. Aux cris des domestiques le chancelier descendit de carrosse, le fit porter dans une chambre, et envoya chercher un chirurgien qu'il avait et un confesseur. Cet homme se confessa assez tranquillement, et mourut une heure après.

Nous voici parvenus à l'époque des premiers coups d'état en faveur de la constitution, et de la persécution qui a fait tant de milliers de confesseurs et quelques martyrs, dépeuplé les écoles et les places, introduit l'ignorance, le fanatisme et le déréglement, couronné les vices, mis toutes les communautés dans la dernière confusion, le désordre partout, établi la plus arbitraire et la plus barbare inquisition ; et toutes ces horreurs n'ont fait que redoubler sans cesse depuis trente ans. Je me contente de ce mot, et je n'en noircirai pas ces Mémoires. Outre ce qu'on en voit tous les jours, bien des plumes

s'en sont occupées et s'en occuperont. Ce n'est pas là l'apostolat de Jésus-Christ, mais c'est celui des révérends pères et de leurs ambitieux clients.

Roquelaure arriva de Languedoc, où on l'avait envoyé commander après son aventure des lignes, et dont il n'était pas sorti depuis huit ans. Sa femme, qui lui avait valu cet emploi, avait fait le mariage de sa seconde fille avec le prince de Pons, fils aîné du feu comte de Marsan, à qui, en haine de l'aînée, ils donnèrent tout ce qu'ils purent, ce qui alla à 1,000,000, dont la moitié après eux et sans renoncer. Roquelaure était très-mal dans ses affaires, et son père aussi quand il se maria, sans quoi que ce soit en dot que son brevet de duc. De ce rien madame de Roquelaure trouva moyen, à force de procès, de crédit, d'affaires et d'industrie, de parvenir à faire une des plus riches maisons du royaume. La noce se fit à Paris chez Roquelaure avec fort peu d'apparat.

Médarid, n'ayant qu'une fille, la voulut marier à son frère, et obtint pour cela de faire passer sur sa tête son gouvernement de Dunkerque en s'en réservant les appointements. C'est ainsi qu'on escobardait les survivances depuis que le roi n'en voulait plus donner que des charges de secrétaire d'état.

Le roi fit en ce même temps une grâce au premier président, sans exemple, et qui ne se pouvait imaginer à demander que par un panier percé de la dernière impudence, et aussi fortement appuyé qu'il l'était. Il avait un brevet de retenue de 500,000 livres. Il osa proposer que le roi lui en payât les interêts, et il l'obtint tout de suite. C'était une vraie pension de 25,000 livres qu'il eût été moins énorme de lui donner à cru. M. du Maine avait ses raisons de le prendre par son faible quoique déjà tout à lui, et le roi et madame de Maintenon les leurs de

lui en donner tous les moyens. Le scandale ne laissa pas d'être grand.

Bragelogne, qui avait été capitaine au régiment des gardes et major général de l'armée d'Allemagne, mais qui ne servait plus par mauvaise santé, tomba mort chez le Rebours, à Paris, le jour de la Chandeleur, jouant à l'ombre.

Buys et Goslinga, ambassadeurs d'Hollande, arrivèrent à Paris : le premier pour y demeurer comme ambassadeur ordinaire, l'autre pour s'en retourner au bout de quelques mois de la commission d'ambassadeurs extraordinaires. Ils saluèrent le roi, quelques jours après, dans son cabinet en particulier. Buys, qui portait la parole, fit un beau discours. On sait quelle avait été son animosité contre la France, et tout ce qu'il fit pour empêcher la paix. Son ambassade le changea entièrement, et le séjour qu'il fit en France le rendit tout Français. Cette singularité m'a paru mériter d'être remarquée.

La reine d'Angleterre tomba fort malade à Saint-Germain, et reçut tous les sacrements. Les médecins la condamnaient, et elle en était contente; la vie n'avait rien qui pût l'attacher depuis bien des années, et elle faisait le plus saint usage de ses malheurs. Le roi lui rendit de grands soins pendant cette maladie, et madame de Maintenon aussi.

Le duc de Melfort mourut à Saint-Germain. Il avait la Jarretière, avait été secrétaire d'état d'Écosse, et était frère du duc de Perth aussi chevalier de la Jarretière. Il avait essuyé des soupçons et des exils. On a vu que le feu roi Jacques avait cru en mourant qu'ils avaient été mal fondés, et qu'en réparation il l'avait fait duc. Tout le monde à Saint-Germain et à Versailles n'en fut pas aussi persuadé que ce prince.

Mahoni, Irlandais, lieutenant général, qui avait beau-

coup d'esprit, d'honneur et de talents, et qui s'était fort distingué à la guerre, surtout à la journée de Crémone, dont il apporta la nouvelle au roi, mourut en Espagne où il s'était attaché, et où il avait acquis des biens. Il avait épousé la sœur de la duchesse de Berwick, veuve et mère des comtes de Clare; et le duc de Berwick vivait avec lui avec beaucoup d'estime et d'amitié. Il laissa des enfants qui sont aussi devenus officiers généraux avec distinction.

Le 3 février M. le duc de Berry entra, pour la première fois, au conseil des finances. Le roi voulut qu'il assistât à plusieurs avant que d'y opiner, comme il avait fait lorsqu'il fut admis en celui des dépêches, et il se pressait pour le faire entrer au conseil d'état.

La reine d'Espagne, depuis longtemps violemment attaquée d'écrouelles autour du visage et de la gorge, se trouvait à l'extrémité. Ne tirant aucun secours des médecins, elle voulut avoir Helvétius, et pria le roi par un courrier exprès de le lui envoyer. Helvétius, fort incommodé, et sachant d'ailleurs l'état de la princesse, n'y voulait point aller, mais le roi le lui commanda absolument. Il partit aussitôt dans une chaise de poste, suivi d'une autre en cas que la sienne vînt à rompre, et dans cette autre était le fils d'Orry. Il eût fallu être bon prophète alors pour dire que nous le verrions contrôleur général ici, très-absolu, très-longtemps, et ministre d'état, dont la France se serait aussi utilement passée que l'Espagne de son père, qui eut en ce même temps un bel appartement dans le palais, et dont la faveur et l'administration mécontentaient de plus en plus les Espagnols.

Helvétius arriva à Madrid le 11 février. Dès qu'il eut vu la reine, il dit qu'il n'y avait qu'un miracle qui pût la sauver. Elle avait un confesseur jésuite. Elle fit comme madame la Dauphine sa sœur lorsqu'il fut question des

derniers sacrements, et de penser tout de bon à la mort, elle le remercia, et prit un dominicain. Le roi d'Espagne ne cessa que le 9 de coucher dans le lit de la reine. Elle mourut le mercredi 14 avec beaucoup de courage, de connaissance et de piété.

Le roi sortit aussitôt après du palais, et alla se mettre à l'autre bout de la ville de Madrid, dans une des plus belles maisons, où logeait le duc de Medina-Cœli, assez près du Buen-Retiro, où les princes d'Espagne furent conduits bientôt après. Ce choix au lieu du Retiro parut bizarre; il n'est pas encore temps d'en parler.

La désolation fut générale en Espagne où cette reine était universellement adorée. Point de famille dans tous les états où elle ne fût pleurée, et personne en Espagne qui s'en soit consolé depuis. J'aurai lieu d'en parler à l'occasion de mon ambassade. Le roi d'Espagne en fut extrêmement touché, mais un peu à la royale. On l'obligea à chasser et à aller tirer pour prendre l'air. Il se trouva en une de ces promenades lors du transport du corps de la reine à l'Escurial, et à portée du convoi. Il le regarda, le suivit des yeux, et continua sa chasse. Ces princes sont-ils faits comme les autres humains?

Le roi regretta fort la reine d'Espagne. Il en prit le deuil en violet pour six semaines. M. le duc de Berry drapa. Madame de Saint-Simon ne voulait point draper. Elle disait avec raison que, n'étant point séparée comme les duchesses de Ventadour et de Brancas l'étaient de leurs maris, les équipages étaient à moi qui ne drapais point. Cela fut contesté quelques jours, mais M. et madame la duchesse de Berry le prirent à honneur, et en prièrent madame de Saint-Simon si instamment, qu'il fallut céder à la complaisance, tellement que nous fûmes mi-partis dans notre maison, avec des carrosses et une livrée moitié noir et moitié ordinaire.

Les conférences continuaient à Rastadt. Villars s'y embarbouilla si mal à propos qu'il fallut le désavouer, c'est-à dire lui ordonner de courir après ce qu'il avait lâché, et, comme que ce fût, de raccommoder la sottise qu'il avait faite. Le chancelier, que j'en vis en grand dépit, me le conta sur-le-champ, et trouvait Villars un bien mal habile homme dans toutes ses conférences, et longtemps depuis que je fus en commerce intime avec Torcy, il ne m'en parla pas mieux, non-seulement sur Rastadt, mais sur toutes les négociations dont Villars s'était mêlé. Ce retour de Villars à ce qu'il avait lâché surprit fort le prince Eugène qui avait compté sur ce que Villars avait lâché. Cela forma entre eux une contestation toujours polie, mais au fond si forte que le prince Eugène fit semblant de rompre, pour forcer la main au maréchal, qui à la fin ne put éviter de convenir d'envoyer au roi, et de se séparer en attendant ses ordres. Il se retira à Strasbourg le même jour que le prince Eugène à Stuttgard, et que Contade fut dépêché au roi. Torcy, chez qui il descendit, le mena au roi chez madame de Maintenon, où Contade demeura plus d'une heure. C'était le samedi 10 février. Contade repartit le jeudi suivant 15. Au retour les deux généraux se rassemblèrent à Rastadt, et y continuèrent leurs conférences. Elles finirent le mardi matin 6 mars, par la signature de la paix. Les deux généraux convinrent de se rassembler à Baden, en Suisse, promptement après l'échange des ratifications, pour y ajouter plusieurs détails, et quelques intérêts des princes de l'empire, qui n'avaient pas paru assez importants pour arrêter la paix. Contade en apporta la nouvelle.

Le duc de Foix mourut à Paris à soixante-treize ans, sans enfants, sans charge, sans gouvernement. Il était chevalier de l'ordre et le dernier de sa maison. Avec lui

son duché-pairie fut éteint. C'était un fort petit homme, de fort petite mine, qui, avec de la noblesse dans ses manières, de l'honneur dans sa conduite, de la valeur dans le peu qu'il avait servi, et un esprit médiocre, n'avait jamais été de rien, ni figuré nulle part; mais il s'était fait aimer partout par l'agrément et la douceur de sa société. Il ne s'était jamais soucié que de s'amuser et de se divertir. Il avait trouvé la duchesse de Foix de même humeur, et on disait d'eux avec raison qu'ils n'avaient jamais eu que dix-huit ans, et étaient demeurés à cet âge, mais toujours dans la meilleure compagnie, et peu à la cour où il était peu considéré; il finit la plus heureuse maison du monde, mais en qui le bonheur ne se fixa pas.

Elle était de Bresse, du nom de Greilly, et par corruption Grailly. Le hasard d'une alliance redoublée de la maison des comtes de Foix lui porta, contre toute apparence, le comté de Foix et tous les états de cette puissante maison. Un autre hasard aussi peu apparent la rendit héritière du royaume de Navarre. Un troisième hasard aussi bizarre lui enleva le tout presque aussitôt pour le faire passer dans la maison d'Albret, et de là bientôt après dans la maison de Bourbon par la mère d'Henri IV. Celle d'Anne, duchesse héritière de Bretagne et deux fois reine de France, était Greilly-Foix; et le fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, qui gagna la bataille de Ravenne où il fut tué, et sa sœur germaine, seconde femme du roi d'Aragon Ferdinand-le-Catholique, étaient aussi Greilly-Foix, et enfants d'une sœur de notre roi Louis XII. Si c'en était le lieu j'en pourrais rapporter d'autres grandeurs. M. de Foix avait aussi les siennes dans sa branche, quoiqu'il ne vînt pas de celles-là. Cependant, avec toute la faveur constante de la marquise de Senecey et de la comtesse de Fleix sa fille, mère

du duc de Foix, il ne fut pas mention de rang de prince pour une maison si distinguée, dans un temps où la reine-mère était régente, où elle pouvait tout, où elle se piquait de reconnaissance, d'amitié et de toute sorte de considération pour madame de Senecey qui avait été chassée pour elle étant sa dame d'honneur, qu'elle rappela et remit dans sa charge dès qu'elle fut la maîtresse, et en donna la survivance à sa fille; dans un temps où les Bouillon y parvinrent à force de félonie et d'épouvanter le cardinal Mazarin; dans un temps où les menées et la faveur de la duchesse de Chevreuse et de mesdames de Montbazon et de Guéméné en eurent quelques prémices et s'en frayèrent le chemin pour les Rohan: qu'auraient fait ces gentilshommes princisés s'ils avaient eu comme les Greilly des états étendus, et des royaumes dans leur maison, et surtout les Bouillon, des alliances pareilles?

Madame de Senecey n'avait d'enfants que la comtesse de Fleix veuve comme elle, et celle-ci que deux garçons. Ces dames cependant n'eurent qu'un tabouret de grâce avec la pointe de celui des Rohan. Le bruit qu'en fit la noblesse, plus sage et plus instruite de ses intérêts dans la minorité de Louis XIV qu'elle ne s'est montrée en celle de Louis XV, les fit ôter. Les troubles passés, ils furent rendus, c'est-à-dire à la seule princesse de Guéméné pour les Rohan, qui seule l'avait attrapé, je dis attrapé comme on l'a vu en divers endroits de ces Mémoires, et aux deux dames d'honneur mère et fille, lesquelles enfin furent comprises dans cette étrange fournée de ducs et pairs de la fin de 1663.

Randan fut érigé en leur faveur à toutes deux, et en celle du fils aîné de la comtesse de Fleix; et le cadet, qui est celui dont il s'agit ici, fut appelé dans les lettres. L'aîné parut à peine dans le monde et mourut prompte-

ment, sans enfants de la fille unique du duc de Chaulnes frère aîné de l'ambassadeur, et de la fille aînée du premier maréchal de Villeroy, qui se remaria si étrangement à ce M. d'Hauterive dont on a parlé, et qui fut toujours connue depuis sous le nom de madame d'Hauterive de Chaulnes. M. de Foix, de la mort duquel on vient de parler, devint ainsi duc et pair de fort bonne heure ; il ne prétendit jamais à princerie, mais il était bon à entendre et à voir sur ces rangs étrangers, quoique d'ailleurs simple et modeste. Il fut généralement, et beaucoup regretté et mérita de l'être.

Madame de Miossens mourut en même temps à soixante-dix-huit ans, dans un beau logement complet des basses-cours du Luxembourg que le roi lui avait donné, et que madame de Caylus eut après elle. Madame de Miossens était aussi bonne femme que sa sœur cadette madame d'Heudicourt était méchante. Elle avait fort peu de bien et paraissait très-rarement à la cour. C'était une femme très-maigre, d'une taille qui effrayait par sa hauteur extraordinaire, avec des yeux vifs, un visage allumé, de longues dents blanches qui paraissaient fort ; elle ressemblait à une sorcière. Elle vivait très-retirée et dans la piété. Elle n'avait point eu d'enfants de son mari tué en duel en 1672 par Saint-Léger-Corbon ; et ce mari était frère cadet du maréchal d'Albret, dont le frère aîné fut premier mari de la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la reine, puis par confiance de la dauphine de Bavière à son mariage. L'occasion est trop naturelle d'expliquer une fois pour toutes ces bâtards d'Albret pour la manquer, d'autant que la fortune si étrangement prodigieuse dont madame de Maintenon trouva la source chez le maréchal d'Albret, et celles que les connaissances qu'elle fit dans cette maison ont faites, doivent exciter la curiosité sur le maréchal d'Albret.

Gilles d'Albret était cinquième fils de Charles II sire d'Albret, comte de Dreux, vicomte de Tartas, fils aîné du connétable d'Albret Charles Ier tué à la bataille d'Azincourt, 25 octobre 1415, gagnée par les Anglais et si funeste à la France. Les frères de Gilles d'Albret étaient: Jean d'Albret vicomte de Tartas, grand-père de Jean sire d'Albret, qui devint roi de Navarre, comte de Foix, etc. par son mariage avec Catherine de Greilly dite de Foix, héritière de tous ces états, dont la petite-fille Jeanne d'Albret hérita à son tour, et qu'elle porta dans la maison de Bourbon en épousant Antoine de Bourbon duc de Vendôme, dont elle eut notre roi Henri IV. Les autres frères de Gilles furent le cardinal d'Albret, le seigneur d'Orval dont la branche finit à son fils qui n'eut que des filles, et le seigneur de Sainte-Bazeille qui ne laissa point d'enfants, et eut la tête coupée à Poitiers, 7 avril 1473, pour avoir trahi Pierre de Bourbon sire de Beaujeu, et l'avoir livré au comte d'Armagnac. Mais, si de bons auteurs mettent notre Gilles pour le dernier fils de Charles II d'Albret avec le titre de seigneur de Castelmoron, d'autres aussi bons lui contestent cette naissance, et le font bâtard de Jean d'Albret grand-père de celui qui par son mariage fut roi de Navarre, comte de Foix, etc.

Quoi qu'il en soit, ce Gilles d'Albret, bâtard ou légitime, ne fut point marié; et de Jeannette le Sellier eut un bâtard nommé Etienne, qui est la souche des Miossens, dont il s'agit ici. Cet Etienne fut sénéchal de Foix, premier chambellan de Jean d'Albret, roi de Navarre et comte de Foix, par son mariage avec Catherine susdite, et obtint quelques terres de ce prince. Il fut aussi le premier des ambassadeurs de cette reine Catherine pour son traité de confédération avec Louis XII en 1512; et il eut de ce prince, en 1527, des lettres de légitimation, où il est traité de cousin, et son père nommé fils puîné

de Charles II d'Albret. Etienne porta le nom de seigneur de Miossens depuis son mariage avec Françoise, fille et héritière de Pierre, baron de Miossens, qu'il épousa en 1510, dont il eut un fils unique, qui fut Jean dit d'Albret, baron de Miossens et de Coaraze. Il fut lieutenant général d'Henri d'Albret, roi de Navarre, comte de Foix, etc., en ses pays et états; et il épousa Suzanne dite de Bourbon, fille du seigneur de Busset, bâtard de Liége, laquelle fut gouvernante de notre roi Henri IV. Ils eurent un fils et une fille qui épousa un Cochefilet. Le fils fut Henri dit d'Albret, baron de Miossens, etc., qui fut, en 1595, chevalier du Saint-Esprit, gouverneur et sénéchal de Navarre et de Béarn. Il épousa Antoinette de Pons, sœur d'autre Antoinette de Pons, qui fut la célèbre marquise de Guiercheville, dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, femme de M. de Liancourt. De ce mariage une fille qui épousa, en 1609, Jean de Grossolle, baron de Flamarens, et deux fils, dont le cadet fut d'église et peu connu.

L'aîné, Henri dit d'Albret, baron de Miossens et, par sa mère, comte de Marennes, épousa Anne de Pardaillan, sœur du père de Montespan, mari de la trop célèbre madame de Montespan.

De ce mariage trois fils, en qui finit cette bâtardise, et six filles dont l'aînée épousa, en 1637, René Gruel, seigneur de la Frette, comte de Lonsac en Saintonge, frère du père de MM. de la Frette, si connus par leur célèbre duel; deux autres mariées et trois abbesses.

Les trois fils furent Fr. Alexandre dit d'Albret, comte de Marennes, mort, en 1648, premier mari d'Anne Poussart, depuis remariée au duc de Richelieu, et dame d'honneur de la reine, etc. Il mourut de bonne heure, ne figura point, et laissa un fils qui porta hardiment le nom de marquis d'Albret et les armes pleines sans nulle

brisure, moins encore de marques de bâtardise, comme avaient fait ses pères depuis l'extinction de la maison d'Albret. Madame de Richelieu, sa mère, le maria fort jeune à la fille unique du maréchal d'Albret, son beau-frère et oncle paternel de son fils. Elle était franche héritière, c'est-à-dire riche, laide et maussade. Le marquis d'Albret, jeune, galant, bien fait, étourdi, et qui se croyait du sang des rois de Navarre, n'en fit pas grand cas, et se fit tuer malheureusement pour une galanterie, à la première fleur de son âge. Sa veuve demeura sans enfants avec sa belle-mère, qui la fit faire dame du palais de la reine, aux premières que le roi lui donna. Le comte de Marsan, jeune, avide et gueux, qui avait accoutumé de vivre d'industrie et qui avait ruiné la maréchal d'Aumont, fit si bien sa cour à la marquise d'Albret, qui n'avait pas accoutumé d'être courtisée, qu'elle l'épousa en lui donnant tout son bien par le contrat de mariage, sans que la duchesse de Richelieu en sût rien que lorsqu'il fallut s'épouser. Elle en fut la dupe. M. de Marsan la laissa dans un coin de sa maison, avec le dernier mépris et dans la dernière indigence, tandis qu'il se réjouissait de son bien. Elle mourut dans ce malheur sans enfants.

Le maréchal d'Albret fut le second des trois frères; il porta le nom de Miossens. C'était un homme d'esprit, de main, de tête et plus encore d'intrigue et d'industrie, qui se dévoua au cardinal Mazarin, mais qui sut s'en faire compter, et monter rapidement à la tête des gendarmes de la garde, que le comte de Coligny commandait, mais qui paraissait peu. Lorsque le cardinal eut tout arrangé pour arrêter M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville dans l'appartement de la reine-mère, l'après-midi du 18 janvier 1650, au palais royal à Paris, il confia leur conduite du palais royal à

Vincennes à Miossens, et à un détachement qu'il choisit des gendarmes de la garde. Le carrosse où étaient les illustres prisonniers rompit hors de Paris. Il fallut le raccommoder, et ce fut là où M. le Prince s'écria : « Ah! Miossens, si tu voulais ! » en offrant monts et merveilles. Mais Miossens en savait trop pour prendre le change. Il avait fait marché, et à force d'exagérer la délicatesse et le danger de cette conduite, il avait tiré parole d'un bâton de maréchal de France. Moins d'une année après, il succéda à Coligny. Le cardinal crut l'amuser en lui donnant la compagnie des gendarmes, et se délivrer de la sommation fréquente qu'il lui faisait de sa parole. Miossens prit toujours la charge; mais, au bout de fort peu de temps, il se remit aux trousses du cardinal, et avec la force qu'il tirait de plus de cette compagnie dont il était alors capitaine, il lui fit si grande peur, qu'il en arracha le bâton, à la promotion qu'on fit le 15 février 1653. Ainsi il ne l'attendit pas longtemps. Il avait alors trente-neuf ans, et avait très-peu servi, jamais nulle part en chef, et depuis il ne vit plus de guerre ; mais il sut se donner et se continuer toute sa vie une grande considération, et obtenir le gouvernement de Guyenne.

Il avait épousé en 1645 la fille cadette de Guénégaud, trésorier de l'épargne, sœur du secrétaire d'état, dont il fut veuf d'assez bonne heure, et n'en eut qu'une fille dont on vient d'expliquer la vie. L'hôtel d'Albret fut toujours à Paris le rendez-vous de la meilleure et de la plus illustre compagnie, et devint le berceau de la fortune de madame de Maintenon, et par elle des amis qu'elle y avait faits. Madame d'Heudicourt s'en sentit des premières. Sa sœur aînée, madame de Miossens, n'en ramassa que peu de miettes. Son mari fut le troisième frère et le dernier, dont on a déjà vu la fin. Le maréchal d'Albret alla

mourir à Bordeaux le 5 septembre 1676, à soixante-huit ans, et fut fort regretté. Madame de Miossens et madame d'Heudicourt étaient Pons, ainsi que la grand'mère du maréchal d'Albret, qui, avec raison, se faisait grand honneur de cette alliance. Mesdemoiselles de Pons, par là ses parentes, ne bougeaient de chez lui. Elles n'avaient pas de chausses ; il les aidait, et trouvait la cadette fort à son gré par sa beauté et par son esprit. Il la maria pour rien à Heudicourt, qu'il en embâta pour l'honneur de l'alliance, et il décrassa ce Sublet par la charge de grand louvetier, que Saint-Herem lui vendit lorsqu'il eut le gouvernement et la capitainerie de Fontainebleau. L'agrément que le maréchal d'Albret en obtint à Heudicourt fut en faveur de ce mariage.

Montpéroux, lieutenant général et mestre de camp général de la cavalerie, mourut assez jeune. Il dormait partout depuis longtemps, et debout et en mangeant. C'était un brave homme, assez officier, sans aucun esprit. Il ne laissa point d'enfants. La Vallière, commissaire général, monta à sa charge, et vendit la sienne au comte de Châtillon, gendre de Voysin.

On a vu en son temps l'exil du Charmel et ses causes, dont son opiniâtreté à ne vouloir point voir le roi, et le dépit du roi contre les gens retirés qui ne le voyaient point, fut, comme je l'ai raconté alors, la cause foncière de sa disgrâce. Cette pique du roi à son égard ne se passa point, et dégénéra en une dureté étrange, pour en parler sobrement. Le Charmel, attaqué de la pierre, fit demander la permission de venir se faire tailler à Paris. La permission fut impitoyablement refusée. Le mal pressait; il fallait faire l'opération au Charmel. Elle fut si rude et peut-être si mal faite, qu'il en mourut trois jours après, dans les plus grands sentiments de piété et de pénitence. Il est bien rare de la pousser aussi loin et de

la soutenir aussi longtemps avec la même ferveur et la même exactitude qu'il fit la sienne, parmi une infinité de bonnes œuvres et toutes celles qu'il put pratiquer. Il n'avait presque point d'étude, et il n'avait d'esprit que ce que lui en avait donné l'usage du grand monde. La piété avait suppléé à tout. Je n'en dirai pas davantage, en ayant assez parlé ailleurs. Il avait soixante-huit ans, et il avait passé autant d'années dans la retraite qu'il en avait vécu dans le grand monde. Il avait toujours été persuadé que cela lui arriverait, et il me l'avait dit plusieurs fois. M. de Beauvau-Craon, mari de la dame d'honneur de madame la duchesse de Lorraine, à qui M. de Lorraine a fait et procuré une si incroyable fortune, est fils de la sœur du Charmel.

La maréchale de la Ferté mourut à Paris en ce même temps, à plus de quatre-vingts ans. Elle était mère du feu duc de la Ferté et du père de la Ferté jésuite, et sœur de la comtesse d'Olonne qui était son aînée et fort riche sans enfants, et elle fort pauvre. Madame d'Olonne était veuve d'un cadet de la maison de la Trémoille qui tint toute sa vie chez lui tripot de jeu et de débauche. Les deux sœurs étaient d'Angennes, d'une branche cadette éteinte en elles. Leur beauté et le débordement de leur vie fit grand bruit. Aucune femme, même des plus décriées pour la galanterie, n'osait les voir ni paraître nulle part avec elles. On en était là alors. La mode a bien changé depuis. Quand elles furent vieilles et que personne n'en voulut plus, elles tâchèrent de devenir dévotes. Elles logeaient ensemble, et un mercredi des cendres elles s'en allèrent au sermon. Ce sermon, qui fut sur le jeûne et sur la nécessité de faire pénitence, les effraya. « Ma sœur, se dirent-elles au retour, mais c'est tout de bon, il n'y a point de raillerie, il faut faire pénitence, ou nous sommes perdues.

Mais ma sœur que ferons-nous ? » Après y avoir bien pensé : « Ma sœur, dit madame d'Olonne, voici ce qu'il faut faire, faisons jeûner nos gens. » Elle était fort avare ; et avec tout son esprit, car elle en avait beaucoup, elle crut avoir très-bien rencontré. A la fin pourtant elle se mit tout de bon dans la piété et la pénitence, et mourut trois mois après sa sœur la maréchale de la Ferté. Quelque impétueux que fût le maréchal son mari, il fut sa dupe toute sa vie, ou le voulut bien paraître. On n'oubliera jamais que ce fut d'elle que se fit la planche de légitimer un bâtard sans nommer la mère, comme je l'ai raconté ailleurs, pour, sur cet exemple, légitimer ceux du roi sans nommer madame de Montespan.

Le roi donna 12,000 livres de rente en fonds d'un droit de péage en Normandie au prince Charles, fils et survivancier de M. le Grand ; et il vit une demi-heure seul dans son cabinet l'électeur de Bavière, qui y était monté par les derrières. Il demeurait en une maison de Saint-Cloud, où il était venu de Compiègne.

Le maréchal de Villars arrivant de Rastadt le salua le 15 mars dans son cabinet à Versailles, au retour de courre le cerf à Marly. Le roi l'embrassa, le loua fort, lui donna pour son fils la survivance de son gouvernement de Provence, et à lui les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, dont il prit possession le soir même au coucher. Ces grâces si singulièrement grandes surprirent fort la cour, et, envie à part, ne l'édifièrent pas.

En même temps le roi le nomma son premier ambassadeur plénipotentiaire pour aller à Baden, le comte du Luc pour le second, qui se trouvait tout porté, étant ambassadeur en Suisse ; et pour troisième la Houssaye, conseiller d'état et intendant d'Alsace, qui se trouvait aussi tout porté à Strasbourg. La surprise fut extrême

du refus de la Houssaye qui ne pouvait, disait-il, céder au comte du Luc, qui n'était pas conseiller d'état ; et le scandale plus grand encore de ce que le roi ne fit qu'en rire et s'en moquer tout haut, et nomma Saint-Contest, maître des requêtes, intendant à Metz, qui en eut 6,000 livres de pension. Outre que le comte du Luc était par sa naissance un seigneur, et qu'il était actuellement ambassadeur, on n'avait jamais ouï parler encore qu'un magistrat eût osé prétendre aucune compétence avec un homme de qualité, ou passant pour tel. C'est donc ici l'époque où cela fut imaginé pour la première fois, et passé tout de suite. On cria; les gens de robe eux-mêmes en furent honteux, mais il n'en fut autre chose. Ainsi la robe ose tout, usurpe tout et domine tout. Les premiers magistrats prétendent ne plus céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. C'est encore une grande modestie dont il leur faut être très-obligé.

Peu de jours après, le maréchal de Villars qui voulait tout atteindre, et qui, sans avoir jamais servi l'Espagne, en avait obtenu la Toison, reçut le collier de cet ordre à Versailles, dans l'appartement de M. le duc de Berry, des mains de ce prince, en présence de tous ceux qui avaient cet ordre en France, et qui s'y trouvèrent en collier. Le maréchal fit presque en même temps donner 1,000 écus de pension au comte de Choiseul son beau-frère.

CHAPITRE CCCLIV.

Abbé de Gamaches, auditeur de Rotte; son caractère. — Maréchal de Chamilly fait donner à son neveu le commandement de la Rochelle. —Le roi tête à tête avec le chancelier, qui lui rapporte le procès d'entre M. de la Rochefoucaud et moi, m'adjuge toute préséance. — Mort de Saint-Chamant. — Tessé demandé par l'Espagne pour le siége de Barcelonne, Berwick choisi, et du Casse pour y mener une escadre. — Souveraineté manquée de la princesse des Ursins. Palais qu'elle se prépare près d'Amboise, et ce qu'il devient. — Décadence de la princesse des Ursins dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. — Princesse des Ursins gouvernante des infants. Ses mesures pour se glisser en la place de la feue reine. — Générosité de Robinet, jésuite confesseur du roi d'Espagne. — Princesse des Ursins se hâte de faire le mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Parme; ses raisons. — Situation du marquis de Brancas en Espagne. Raisons qui le déterminent à demander d'aller passer quinze jours à Versailles. Il l'obtient. — Alarme de la princesse des Ursins. Elle dépêche brusquement le cardinal del Giudice en France. Brancas court après, et le devance. Quel était Giudice. — Brancas à Marly. Giudice après lui avec son neveu Cellamare. — Caractère del Giudice.

L'abbé de Gamaches fut nommé auditeur de Rotte en la place du cardinal de Polignac. C'était un garçon d'esprit, de savoir, encore plus d'ambition, et qui compta bien se faire cardinal. Mais pour le devenir quand on est Français, il faut d'autres degrés que celui de la Rotte, et force ressorts dont cet abbé se flattait

bien aussi de ne pas manquer. Il y fit tout ce qu'il put, mais il mourut en la peine, après avoir frisé la corde plus d'une fois d'être rappelé et disgracié.

Le maréchal de Chamilly, qui à soixante-dix-huit ans était sans enfants, et à qui le commandement de la Rochelle et des pays voisins ne pouvait plus être bon à rien, obtint du roi de le faire passer au comte de Chamilly, ancien lieutenant général et fils de son frère, qui avait été ambassadeur en Danemark.

J'ai eu trop souvent occasion de parler ici de la question de préséance qui était entre M. de la Rochefoucauld et moi, et des diverses choses qui s'y sont passées, principalement lors de ma réception au parlement, et à l'occasion de l'édit de 1711. Il suffira donc de se rappeler ici que M. de la Rhochefoucauld ayant obtenu à force de cris que la question serait revue et jugée de nouveau, comme si elle ne se le trouvait pas dans cet édit de 1711, et enregistré, le roi s'en était réservé à lui seul le jugement, sans qui que ce soit avec lui que le chancelier seul pour rapporter l'affaire, à qui les parties sans autre formalité donneraient leurs mémoires signés d'eux-mêmes, et en recevraient la communication par lui. On a vu aussi ce qui s'était passé entre eux en conséquence. L'adresse de l'un était de piquer le roi de jalousie sur son autorité à l'égard du parlement ; et celle de l'autre de bien expliquer que ce qui regardait le parlement dans l'enregistrement des lettres, et dans la réception des impétrants, était une forme nécessaire, mais émanée du roi même, et qui par conséquent n'intéressait en rien son autorité.

Je fis seul mes mémoires. Je les rendis les plus courts qu'il me fut possible. Je tâchai de n'y rien omettre de ce qui servait à une instruction parfaite, et de guérir le roi sur les soupçons qu'on essayait de lui jeter, et qui

m'avaient, comme on l'a vu, mis une fois au moment de perdre ma cause.

Enfin tous les mémoires étant remis de part et d'autre au chancelier, et n'y ayant plus rien de part et d'autre à répondre ni à ajouter, le chancelier prit l'ordre du roi pour le jugement.

Le dimanche de la Passion, 18 mars, le roi tint conseil d'état après sa messe, dîna au petit couvert, entendit le sermon, remonta chez lui, où il trouva le chancelier, comme il le lui avait ordonné, pour lui rapporter l'affaire. Elle dura bien deux heures.

Je m'étais présenté devant le roi au retour du sermon, sans lui rien dire. Le hasard fit que, passant au bas du grand escalier pour monter par le petit qui donnait dans la première antichambre, je vis le chancelier qui descendait. Je m'arrêtai pour l'attendre et lui demander à quoi j'en étais. Il eut la malice de faire avec moi le chancelier pour la première fois de sa vie. Il me dit avec une gravité austère : « Monsieur, je ne puis parler. » Je fus assez simple pour en demeurer interdit. Je le laissai passer, et quelques instants après je le suivis. J'entrai dans son cabinet comme il changeait de robe. « Eh bien ! monsieur, lui dis-je, au moins sommes-nous jugés ? » La malignité le possédait encore. De ce même ton, du bas du degré : « Oh ! pour cela, oui, monsieur, me répondit-il ; pour jugés vous l'êtes, et vous l'êtes entièrement sur tout ; » et fixant des yeux tristes et sévères sur moi, « et jugés sans retour. » L'air, le ton, les paroles, si différents pour moi de ce qu'il avait accoutumé, me glacèrent. Je savais qu'il était pour moi ; il eut l'art de me persuader qu'il avait été tondu, que le roi avait prononcé contre moi malgré lui, et que c'était le chagrin d'être tondu qui le rendait tel que je le trouvais. Je me tus dans la plus mortelle angoisse tandis que les valets

de chambre achevaient de sortir. Dès que la porte fut fermée : « De grâce, monsieur, lui dis-je, suis-je mort? apprenez-moi mon sort. » Il se prit à rire, m'embrassa, et me dit que j'avais gagné en plein, en tout et par tout.

Il est difficile d'ôter en un instant à quelqu'un une meule plus pesante. Je l'embrassai encore, et le baisai comme on baise une maîtresse, en lui reprochant sa méchanceté qui m'avait pensé faire mourir. Il m'avoua qu'il avait voulu se divertir un moment, et se payer par là de toute la peine que je lui avais donnée. On peut juger que je lui pardonnai. A mon tour, j'avouerai que je sentis une grande joie et un grand soulagement.

J'allai aussitôt tirer madame de Saint-Simon de peine, et de là attendre le roi à la sortie de son cabinet comme il allait passer chez madame de Maintenon. Dès qu'on m'y vit, chacun comprit que j'avais gagné, mais on était curieux si j'avais emporté la cour avec le parlement, dont on n'avait pas douté, et M. de la Rochefoucauld si peu lui-même, qu'il n'est rien qu'il n'eût tenté pour m'engager jusque dans les fins de nous accommoder de la sorte, ce que j'avais toujours constamment refusé. J'essuyai donc presque autant de questions que de compliments, mais je fus froid et modeste, et je me contentai de répondre court que j'étais content, et, quand on l'est autant que je l'étais, cela est aisé à faire.

Comme le roi sortit, je lui fis ma révérence et mon remercîment. « Monsieur, me dit le roi, vous avez tout gagné, et je suis bien aise de vous avoir fait plaisir en faisant justice. » Comme je ne m'étais ni expliqué ni ouvert à personne des questions qu'on m'avait faites, les oreilles avaient été très-attentives à la réponse du roi, qui courut aussitôt de bouche en bouche, et nouveaux compliments. Je ne cachai plus que j'avais pleinement

gagné, mais j'eus grand soin de continuer à être modeste, et de me dérober au monde qui se réjouissait avec moi, peut-être avec chagrin, sûrement, au moins pour la plupart, sans y prendre la moindre part que celle de la curiosité de m'examiner.

M. de la Rochefoucauld fut outré, et tout ce qui tenait à lui. Quoiqu'il ne pût ignorer sa situation personnelle avec le roi, la faveur de son père l'avait accoutumé à ne douter de rien de ce qui était affaire. Il n'avait rien oublié sur celle-ci, jusqu'aux artifices les plus propres à entraîner le roi par l'intérêt d'une autorité qui était son idole, et il s'en était tout promis, au moins qu'à la cour la préséance lui demeurerait. Il alla donc chez le chancelier fort peu après que j'en fus sorti, qui me conta le lendemain qu'il en avait essuyé d'étranges lamentations.

Deux jours après j'eus mon arrêt. Plus j'étais content, plus je voulus outrer les procédés honnêtes. J'allai à Paris, et je pris mon temps d'aller à l'hôtel de la Rochefoucauld, que je m'étais assuré de n'y trouver personne. Je leur fis dire que j'y étais allé pour les prier de ne pas trouver mauvais que je leur fisse signifier l'arrêt. Madame de la Rochefoucauld surtout était enragée; ils auraient voulu au moins pouvoir crier sur les procédés. L'arrêt fut signifié, puis enregistré au parlement, et la contestation finie. Le commerce très-fréquent et très-libre l'était devenu beaucoup moins entre les deux beaux-frères et moi depuis la mort de la duchesse de Villeroy. La reprise de cette dispute le rendit encore plus froid et plus rare, et cette fin l'éteignit tout à fait; on en demeura aux simples bienséances des rares occasions. J'avais mon compte, je m'en consolai. On verra dans la suite que cette aigreur secrète les conduisit fort mal.

Saint-Chamant mourut à la campagne, où il s'était re-

tiré depuis longtemps. Il avait été lieutenant des gardes du corps. Il commanda le détachement de la maison du roi qui conduisit la reine d'Espagne, fille de Monsieur, à la frontière. La reine allongea ce voyage tant qu'elle put. Saint-Chamant était fort bien fait; il avait de l'esprit, encore plus d'audace; la reine peu d'expérience, de ménagement, de contrainte. Tout cela fit un grand bruit à la cour et retentit fort en Espagne, qui y fit grand tort à la reine, et qui perdit Saint-Chamant ici.

M. de Berwick fut nommé pour aller faire au roi d'Espagne les compliments de condoléance; il s'agissait du siége de Barcelonne, et de soumettre les Catalans qui tenaient bon malgré la paix, et qui sous main étaient secourus. Madame des Ursins s'était trop bien trouvée du flexible et courtisan Tessé pour vouloir un autre général, et le faisait demander par le roi d'Espagne. Tessé, qui n'avait plus rien à gagner en ce pays-là, ne se souciait point d'être chargé d'une si forte expédition. Le roi et madame de Maintenon, par des raisons qu'il sera bientôt temps de développer, préférèrent le duc de Berwick à tout autre, qui, outre sa capacité, sa bonne volonté et son expérience d'Espagne, était depuis longtemps fort mal avec Orry pour l'avoir traité souvent comme il le méritait, et par conséquent fort peu au gré de madame des Ursins, qui le trouvait droit, ferme, libre, barre de fer, toutes qualités qu'elle n'aimait pas à rencontrer, surtout dans un général d'armée. Le roi donna quinze bataillons au duc de Berwick; et du Casse fut chargé du commandement de l'escadre, qui porta tous les besoins du siége, que sa maladie, et après, les vents contraires retardèrent assez.

Il faut maintenant revenir à cette prétention de souveraineté que la princesse des Ursins voulut obtenir par le traité de paix, qui en fut si longtemps, et si scan-

daleusement arrêté par le roi d'Espagne. Elle y avait tellement compté, et de l'échanger après avec le roi pour la Touraine et le pays d'Amboise, et y venir jouir de cette nouvelle grandeur, qu'elle avait chargé son fidèle Aubigny de lui acheter un terrain près d'Amboise, situé à souhait, d'y bâtir un vaste palais, avec des basses-cours et des communs pour une cour, de le meubler avec magnificence, de n'y épargner ni dorures ni peintures, de l'accompagner des plus beaux jardins et de ne s'y soucier d'aucun fief ni d'aucune seigneurie, parce que la souveraine du pays n'en avait pas besoin. Aubigny, méprisé à Utrecht, où il était allé négocier cette souveraineté, et où il n'avait jamais pu passer les antichambres, relevé par Bournonville, comme on l'a vu, était revenu à Paris et en Touraine, et travaillait à force à ce magnifique bâtiment. Il fut mené si vite, qu'il se trouva presque achevé lorsque la corde cassa sur la souveraineté; et, pour n'avoir plus à revenir à cette folie, d'Aubigny, voyant que cela ne pouvait plus servir à ce que sa maîtresse s'était proposé, retrancha tout ce qui pouvait encore l'être, acheta comme il put quelques fiefs, pour qu'un si beau lieu ne fût pas absolument dans l'état d'une guinguette, et madame des Ursins, honteuse après de ce pot au lait de la bonne femme, laissa le tout à d'Aubigny, pas assez seigneur pour remplir le lieu, mais suffisamment riche pour y bien recevoir le voisinage et les passants. Il y a passé le reste de sa vie, aimé et considéré dans le pays, avec assez d'esprit pour avoir laissé en Espagne ses grands airs et ses plus hautes espérances. Ce lieu s'appelle Chanteloup, et a passé à madame d'Armentières, fille d'Aubigny. C'est un des beaux et des plus singuliers lieux de France, et le plus superbement meublé.

Cette souveraineté, dont madame de Maintenon se

trouvait si peu à portée, la choqua. Cette extrême différence offensa son orgueil, en lui faisant sentir la distance des rangs et des naissances, qui étaient la base d'un si grand essor. Elle sentit avec jalousie que le crédit sans mesure qui portait madame des Ursins si haut n'était que l'effet de la protection qu'elle lui avait donnée. Elle ne put souffrir qu'elle en abusât au point de s'élever si fort au-dessus d'elle, et que cette souveraineté elle l'établit et en jouit sous ses yeux. Le roi sentit aussi tout l'excès de ce dessein, mais il fut aussi piqué d'en voir la paix retardée, de se trouver obligé à prendre des ménagements, et à la fin forcé de ne plus rien ménager, de fâcher le roi d'Espagne, de menacer, de parler en père et en maître, et de faire conclure la paix sans cette souveraineté, malgré son petit-fils, qui n'en voulait point démordre, et qui ne céda qu'à l'impuissance de tenir contre tant d'ennemis, abandonné de la France, et pour un si bizarre et si mince sujet. On peut juger aussi quelle fut la rage de madame des Ursins, après avoir poussé sa pointe jusqu'à une opiniâtreté si démesurée, s'être donnée en spectacle à toute l'Europe, et ne remporter que le mépris et la honte d'une si folle entreprise. Telle fut la pierre d'achoppement entre les deux modératrices suprêmes de la France et de l'Espagne. Telle fut aussi la raison de la préférence de Berwick sur Tessé. Depuis cet essor de souveraineté, le concert ne fut plus le même entre madame de Maintenon et madame des Ursins. Mais cette dernière était parvenue en Espagne à un point où elle crut pouvoir plus qu'aisément s'en passer.

On a vu avec quel art elle avait sans cesse isolé le roi d'Espagne, jusqu'à quel point elle l'avait enfermé avec la reine, et rendu inaccessible, non-seulement à sa cour, mais à ses grands officiers, à ses ministres, jus-

qu'aux valets les plus nécessaires, en sorte qu'il n'était servi que par trois ou quatre, qui étaient Français et tout à elle. Le prétexte de la douleur de la mort de la reine continua cette solitude; et la retraite au palais de Médina-Cœli fut préférée à celle du Buen-Retiro, pour être plus resserrée dans un lieu infiniment moins étendu que ce palais royal, où la cour pouvait abonder, et où il aurait été plus embarrassant de ne laisser approcher le roi de personne. Elle prit elle-même la place de la reine ; et pour avoir une sorte de prétexte d'être auprès du roi dans la même solitude, elle se fit nommer gouvernante de ses enfants. Mais, pour y être toujours, et qu'on ne pût savoir quand ils étaient l'un chez l'autre, elle fit faire un corridor de bois depuis le cabinet du roi jusque dans l'appartement de ses enfants, dans lequel elle logeait, pour pouvoir passer de l'un à l'autre sans cesse sans être aperçus, et sans traverser un long espace de pièces qui étaient entre-deux, et qui étaient remplies de courtisans. Ainsi on ne savait jamais si le roi était seul ou avec madame des Ursins, ni elle de même, lequel des deux était chez l'autre, ni quand, ni combien ils étaient ensemble. Cet appentis couvert et vitré fut ordonné avec tant de hâte, qu'avec toute la dévotion du roi, les fêtes et les dimanches ne furent pas exceptés de ce travail. Il déplaisait extrêmement à toute la cour, qui en sentait l'usage, et jusqu'à ceux qui le dirigeaient. Le contrôleur des bâtiments, qui avait ordre d'y faire travailler fêtes et dimanches, demanda un jour dans une de ces pièces où la cour était, et que madame des Ursins était si pressée d'éviter, il demanda, dis-je, au père Robinet, confesseur du roi, et le seul excellent qu'il ait eu, s'il ferait travailler le lendemain dimanche et le surlendemain fête de la Vierge. Robinet répondit que le roi ne lui en avait point parlé; et à une seconde instance fit même réponse.

A la troisième il ajouta qu'il attendrait que le roi lui en parlât. Enfin, excédé d'une quatrième, la patience lui échappa, et il répondit que, si c'était pour détruire l'ouvrage commencé, il croyait qu'on y pourrait travailler le propre jour de Pâques, mais que, pour continuer ce corridor, il ne pensait pas que cela se pût un dimanche ou une fête. Toute la cour applaudit; mais madame des Ursins, à qui ce propos ne tarda pas à être rapporté, en fut très-irritée.

On soupçonna qu'elle pensait à plus qu'à devenir l'unique compagnie du roi. Il avait plusieurs princes. On sema des discours qui parurent équivoques, et qui effrayèrent : il se débita que le roi n'avait plus besoin de postérité avec toute celle dont il avait plu à Dieu de le bénir, mais seulement d'une femme, et qui pût les gouverner. Non contente de passer toutes les journées avec le roi, et comme la feue reine, de ne la laisser travailler avec ses ministres qu'en sa présence, la princesse des Ursins comprit qu'il fallait rendre cette conduite durable en s'assurant du roi en tous les moments. Il était accoutumé à prendre l'air, et il en était d'autant plus affamé, qu'il était demeuré fort renfermé dans les derniers temps de la reine, et dans les premiers qui avaient suivi sa mort. Madame des Ursins choisit quatre ou cinq hommes pour accompagner le roi privativement à tous autres, même à ses grands officiers ou autres les plus nécessaires. Chalais, Masseran, Robecq et deux ou trois autres sur la servitude de qui elle pouvait compter, furent nommés pour suivre le roi toutes les fois qu'il sortait. On les appela *recreadores* du roi, ceux qui étaient chargés de l'amuser. Avec tant de mesures, d'obsession, de discours préparatoires, jetés avec soin, on ne douta pas qu'elle n'eût le projet de l'épouser, et l'opinion ainsi que la crainte en devint générale; le

roi, son grand-père, en fut vivement alarmé, et madame de Maintenon, qui n'avait jamais pu parvenir à être déclarée après en avoir frisé le moment de bien près par deux fois, en fut poussée à bout de jalousie. Cependant si madame des Ursins s'en flatta, ce ne fut pas longtemps.

Le roi d'Espagne, toujours curieux de nouvelles de France, en demandait souvent à son confesseur, le seul homme à qui il pût parler qui ne fût pas à madame des Ursins. L'habile et le hardi Robinet, aussi inquiet que personne des progrès du dessein dont personne ne doutait dans les deux cours de France et d'Espagne, se laissa pousser de questions dans une embrasure de fenêtre où le roi l'avait attiré, et fit le réservé et le mystérieux pour exciter la curiosité davantage : quand il la vit au point où il la voulait, il dit au roi que, puisqu'il le forçait, il lui avouerait que ses nouvelles de France étaient conformes à toutes celles de Madrid, où on ne doutait plus qu'il ne fît à la princesse des Ursins l'honneur de l'épouser. Le roi rougit et répondit brusquement : « Oh! pour cela, non, » et le quitta.

Soit que la princesse des Ursins fût informée de cette vive répartie, ou qu'elle désespérait déjà du succès, elle tourna court, et jugeant que cet état d'interstice au palais de Medina-Cœli ne pouvait durer toujours, résolut de s'assurer du roi par une reine qui lui dût un si grand mariage, et qui, n'ayant aucun soutien, se jetât entre ses bras par reconnaissance et par nécessité. Dans cette vue elle s'ouvrit à Albéroni qui, depuis la mort du duc de Vendôme, était demeuré à Madrid chargé des affaires de Parme, et lui proposa le mariage de la princesse, fille de la duchesse de Parme, et du feu duc, frère du régnant, qui avait épousé la veuve de son frère.

Albéroni eut peine à croire à ses oreilles; une

alliance si disproportionnée lui parut d'autant plus incroyable, qu'il n'espéra pas que la cour de France y pût consentir, et qu'il crut encore moins qu'on osât la conclure sans elle. En effet, une personne issue de double bâtardise, d'un pape par père, d'une fille naturelle de Charles V par mère, fille d'un petit duc de Parme, et d'une mère toute autrichienne sœur de l'impératrice douairière, de la reine d'Espagne douairière, dont on était si mécontent, et qu'on avait fait passer de l'exil de Tolède à la relégation de Bayonne, de la reine de Portugal, qui avait déterminé le roi son mari à recevoir l'archiduc à Lisbonne, et à porter la guerre en Espagne, n'était pas un parti auquel il fût vraisemblable de songer pour en faire une reine d'Espagne.

Rien de tout cela néanmoins n'arrêta la princesse des Ursins; son intérêt pressant fut sa considération la plus forte; elle disposait de la volonté du roi d'Espagne, elle sentait tout le changement du roi et de madame de Maintenon pour elle, elle n'en espérait plus de retour: elle crut même devoir s'appuyer contre l'autorité qui l'avait si puissamment établie, et qui aurait pu la détruire, et ne s'occupa plus qu'à brusquer un mariage dont elle se promettait tout, et de faire de la nouvelle reine le même usage qu'elle avait fait de ce qu'elle venait de perdre. Le roi d'Espagne était dévot, il avait besoin d'une femme; la princesse des Ursins était d'un âge où ses agréments n'étaient plus que de l'art: en un mot, elle mit Albéroni en besogne, et on peut croire qu'elle ne fut pas difficile dès l'instant qu'on put les persuader à Parme qu'elle était sérieuse, et qu'on ne se moquait pas d'eux. Orry, toujours un avec madame des Ursins et le tout-puissant par elle, fut le seul confident de cette importante affaire.

Le marquis de Brancas était lors ambassadeur de

France à Madrid, comme on l'a vu en son temps. Il s'était flatté de la grandesse au sortir de Gironne, il avait été tout près de l'obtenir. Il crut toujours que madame des Ursins l'avait fait changer en Toison, et il ne lui avait pas pardonné cet échange. Il était tout à madame de Maintenon. On a vu ailleurs par quelles rares conjonctures il en avait obtenu la protection, que son adroite mère et lui avaient bien su cultiver et conserver. Par cela même il était fort suspect à la princesse des Ursins, qui d'ailleurs se doutait bien de la dent qu'il lui gardait de sa grandesse manquée : elle ne lui laissait aucun accès, et avait les yeux fort ouverts sur toute sa conduite. Brancas voyait et n'ignorait rien de tout ce qui se passait. Le confesseur s'expliquait à ce client de sa compagnie de ses inquiétudes sur la conduite de la princesse des Ursins, et les principaux d'une cour universellement mécontente allaient décharger leur cœur avec lui, dans la pensée qu'il n'y avait que la France qui pût mettre ordre à la situation de l'Espagne. Brancas en sentit toute l'importance; mais, instruit par l'aventure de l'abbé d'Estrées, craignant même pour ses courriers, il prit le parti de mander au roi qu'il avait pressemment à lui rendre compte d'affaires les plus importantes, qui ne se pouvaient confier au papier, et qui exigeaient qu'il lui permît d'aller passer quinze jours à Versailles. La réponse fut la permission qu'il demandait, mais avec ordre de s'arrêter où il rencontrerait le duc de Berwick sur la route, qui allait faire le siége de Barcelonne, pour conférer avec lui.

Madame des Ursins, qui trouvait toujours moyen d'être instruite de tout, la fut non-seulement du voyage de Brancas, mais encore de l'ordre qu'il avait reçu de conférer avec Berwick; elle en fut alarmée : elle fit presser par le roi d'Espagne le départ du maréchal comme

si tout eût été prêt pour le siége de Barcelonne, pour éviter que Brancas le rencontrât en chemin. Elle fit disposer seize relais de mules sur le chemin de Bayonne, et fit tout à coup partir pour la France, le jeudi saint, le cardinal del Giudice, grand inquisiteur et ministre d'état, qui eut pour elle cette basse complaisance. C'était coup double : le cardinal était à ses ordres, mais un cardinal ministre et grand inquisiteur l'embarrassait; elle s'en délivrait au moins pour un temps de la sorte, en attendant mieux, et par le poids de sa pourpre et de ses établissements en Espagne; elle en donnait à la commission dont elle le chargeait, et prévenait Brancas, ce qui en notre cour n'était pas un point médiocre. Brancas qui en sentait toute l'importance le suivit dès le vendredi saint, et fit si bien, qu'il l'atteignit à Bayonne la nuit qu'il y était couché. Il chargea, en passant tout droit, le commandant, qui était Dudoncourt, d'amuser et de retarder le cardinal tout le lendemain tant qu'il pourrait, gagna pays et arriva à Bordeaux avec vingt-huit chevaux de poste qu'il emmena de partout avec lui pour les ôter au cardinal. Il arriva de la sorte deux jours plus tôt que lui à Paris, d'où il alla aussitôt à Marly, où le roi était, lui rendre compte des affaires qui l'avaient amené si roide; il en eut une longue audience avec Torcy en tiers, et un logement pour le reste du voyage.

Le cardinal del Giudice se reposa quatre ou cinq jours à Paris, puis vint de Paris chez Torcy à Marly, qui le mena dans le cabinet du roi à l'issue de son lever. Il lui présenta le prince de Cellamare, fils du duc de Giovenazo, son frère, grand d'Espagne et conseiller d'état assez considéré à Madrid; Cellamare sortit aussitôt du cabinet, et le cardinal y demeura seul avec le roi et Torcy une bonne heure. Torcy leur donna à dîner; au sortir de table, ils retournèrent à Paris. Le cardinal, à

ce que longtemps depuis Torcy m'a compté, fut un peu embarrassé de sa personne; il n'était chargé d'aucune affaire; toute sa mission n'allait qu'à louer madame des Ursins et se plaindre du marquis de Brancas. Ces louanges de madame des Ursins n'étaient que vagues; elle ne comptait pas assez sur le cardinal pour lui avouer la situation où elle se trouvait en notre cour, et pour le charger de rien à cet égard, de sorte que la matière fut bientôt épuisée. Sur le marquis de Brancas il n'y avait nul fait à alléguer : son crime était de voir trop clair, et de n'être pas dévoué à la princesse.

Le cardinal était un homme d'esprit, de cour, d'affaires et d'intrigue, qui sentait pour un homme de son état et de son poids le vide de sa commission, et qui en était peiné. Il parut d'une conversation aimable, d'une société aisée, écartant les embarras du rang et du personnage, et il fut fort goûté et accueilli par la bonne compagnie. Il se rendit assidu auprès du roi sans l'importuner d'audiences qu'il n'avait pas matière à remplir, et à tout son manége il donna lieu de soupçonner qu'il se doutait de la décadence de la princesse des Ursins dans notre cour, et qu'il cherchait à s'en attirer l'estime et la confiance pour, à l'appui du roi, devenir premier ministre en Espagne; mais nous verrons bientôt que la marotte ultramontaine de sa charge, de son chapeau, rompirent toutes ses mesures. Tout le succès de son voyage se borna à empêcher Brancas de retourner en Espagne, et quoique bien sans concert, Brancas fut de moitié avec lui : il n'avait rien à espérer de cette cour dans la situation où il était avec madame des Ursins, et il n'était pas homme à perdre sciemment son temps. Il a fallu conduire jusqu'ici cette affaire de suite; il faut maintenant un peu retourner sur nos pas.

CHAPITRE CCCLV.

Mort et caractère de la chancelière de Pontchartrain. — Mort de la reine douairière de Danemark. — Mort et caractère de l'évêque de Senlis. — Chamillard obtient un logement à Versailles. — Mort et caractère de madame Voisin. — Caractère de madame Desmarest. — Mort de Zurbeck. — Mort du président le Bailleul, dont le fils obtient la charge. Leur caractère. — Mariage du fils de monseigneur de Chastelet avec la fille du duc de Richelieu, et survivance de Vincennes. — Publication et réjouissances de la paix. — Contade grand'croix surnuméraire de Saint-Louis. — Marly. — Giudice bien traité du roi. — Du Casse malade. — Chalais mandé de l'armée à Madrid. — Ronquillo et d'autres exilés. — Bergheyck se retire tout à fait des affaires; son éloge. — Réforme des troupes. — L'électeur de Bavière à la chasse à Marly.

Il y avait longtemps que la chancelière était menacée d'une hydropisie de poitrine après un asthme de presque toute sa vie. Elle était fille de Maupeou, président d'une des chambres des enquêtes et peu riche, mais bon parti pour Pontchartrain, qui l'était encore moins quand elle l'épousa. On ne peut guère être plus laide, mais avec cela une grosse femme, de bonne taille et de bonne mine, qui avait l'air imposant, et quelque chose aussi de fin. Jamais femme de ministre ni autre n'eut sa pareille pour savoir tenir une maison, y joindre plus d'ordre à toute l'aisance et la magnificence, et éviter tous les inconvénients avec plus d'attention, d'art et de pré-

voyance, sans qu'il y parût, et y avoir plus de dignité avec plus de politesse, et de cette politesse avisée et attentive qui sait la distinguer et la mesurer, en mettant tout le monde à l'aise. Elle avait beaucoup d'esprit sans jamais le vouloir montrer, et beaucoup d'agrément, de tour et d'adresse dans l'esprit, et de la souplesse, sans rien qui approchât du faux, et quand il le fallait, une légèreté qui surprenait; mais bien plus de sens encore, de justesse à connaître les gens, de sagacité dans ses choix et dans sa conduite, ce que peu d'hommes même ont atteint comme elle de son temps. Il est surprenant qu'une femme de la robe qui n'avait vu du monde qu'en Bretagne fût en si peu de temps faite aux manières, à l'esprit, au langage de la cour; elle devint un des meilleurs conseils qu'on pût trouver pour s'y bien gouverner. Aussi y fut-elle dans tous les temps d'un grand secours à son mari, qui tant qu'il la crut n'y fit jamais de fautes, et ne se trompa en ce genre que lorsqu'il s'écarta de ses avis. Avec tout cela elle avait trop longtemps trempé dans la bourgeoisie pour qu'il ne lui en restât pas quelque petite odeur. Elle avait naturellement une galanterie dans l'esprit raffinée, charmante, et une libéralité si noble, si simple, si coulant de source, si fort accompagnée de grâces, qu'il était impossible de s'en défendre. Personne ne s'entendait si parfaitement à donner des fêtes. Elle en avait tout le goût et toute l'invention, et avec somptuosité et au dehors et au dedans, mais elle n'en donnait qu'avec raisons et bien à propos, et tout cela avec un air simple, tranquille, et sans jamais sortir de son âge, de sa place, de son état, de sa modestie. La plus secourable parente, l'amie la plus solide, la plus effective, la plus utile, la meilleure en tous points et la plus sûre. Délicieuse à la campagne et en liberté, dangereuse à table pour la prolonger, pour

se connaître en bonne chère sans presque y tâter, et pour faire crever ses convives, quelquefois fort plaisante sans jamais rien de déplacé, toujours gaie quoique quelquefois elle ne fût pas exempte d'humeur. La vertu et la piété la plus éclairée et la plus solide, qu'elle avait eue toute sa vie, crurent toujours avec la fortune. Ce qu'elle donnait de pensions avec discernement, ce qu'elle mariait de pauvre filles, ce qu'elle en faisait de religieuses, mais seulement quand elle s'était bien assurée de leur vocation, ce qu'elle en dérobait aux occasions, ce qu'elle mettait de gens avec choix et discernement en état de subsister, ne se peut nombrer.

Sa charité mérite un petit détail. Sortant un dimanche de la grand'messe de la paroisse de Versailles avec madame de Saint-Simon, elle s'amusa en chemin. Madame de Saint-Simon, qui était pressée, parce qu'elle devait aller dîner chez Monseigneur à Meudon avec madame la duchesse de Bourgogne, la hâtait, et lui demanda avec surprise ce que c'était qu'une petite fille du bas peuple avec qui elle s'était arrêtée. « Ne l'avez-vous pas trouvée fort jolie? lui dit la chancelière : elle m'a frappée en passant. Je lui ai demandé qui étaient ses parents. Cela meurt de faim, cela a quatorze ou quinze ans. Jolie comme elle est, elle trouvera aisément pratique. La misère fait tout faire. Je l'ai un peu langueyée; demain matin elle viendra chez moi, et tout de suite je la parquerai en lieu où elle sera en sûreté, et apprendra à gagner sa vie. »

Voilà de quoi cette femme-là était sans cesse occupée sans qu'elle le parût jamais; car elle ne l'aurait pas dit à une autre qu'à madame de Saint-Simon, qu'elle regardait comme une autre elle-même. Outre tout ce qui vient d'être dit, ses aumônes réglées étaient abondantes; les extraordinaires les surpassaient. Elle avait toute une

communauté à Versailles, de trente à quarante jeunes filles pauvres, qu'elle élevait à la piété et à l'ouvrage, qu'elle nourrissait et entretenait de tout, et qu'elle pourvoyait quand elles étaient en âge. Elle avait fondé avec le chancelier et bâti un hôpital à Pontchartrain, où tout le spirituel et le temporel abondait, où ils allaient souvent servir les pauvres, et qui leur coûta plus de 200,000 livres, et de l'entretien duquel ils n'étaient pas quittes à 8 ni 10,000 livres par an. De tant de bonnes œuvres il n'en paraissait que cet hôpital et sa communauté de Versailles, qui ne se pouvaient cacher, et dont encore on ne voyait que l'écorce. Tout le reste était enseveli dans le plus profond secret. Elle donnait ordre à tout les matins, et aux choses domestiques, et il n'était plus mention de rien après, et tout dans une règle admirable.

Mais l'année 1709 la trahit. La disette et la cherté firent une espèce de famine. Elle redoubla ses aumônes, et, comme tout mourait de faim dans les campagnes, elle établit des fours à Pontchartrain, des marmites et des gens pour distribuer des pains et des potages à tous venants, et de la viande cuite à la plupart tant que le soleil était sur l'horizon. L'affluence fut énorme. Personne ne s'en allait sans emporter du pain de quoi nourrir deux ou trois personnes plusieurs jours, et du potage pour une journée. Ce concours a eu bien des journées de trois mille personnes, et avec tant d'ordre que nul ne se pressait, ne passait son tour d'arrivée, et avec tant de paix qu'on n'eût pas dit qu'il y eût plus de cinquante personnes. Plus la donnée avait été nombreuse, plus la chancelière était aise, et cela dura six à sept mois de la sorte.

Le chancelier, ravi de faire aussi ses bonnes œuvres, l'en laissait entièrement maîtresse. Leur union, leur ami-

tié, leur estime, étaient infinies et réciproques. Ils ne se séparaient de lieu que par une rare nécessité, et ils couchaient partout dans la même chambre. Ils avaient mêmes amis, mêmes parents, même société. En tout ils ne furent qu'un. Ils le furent bien aussi dans les regrets de leur première belle-fille, dont jamais ils ne purent se consoler. Telle fut la chancelière de Pontchartrain, que Dieu épura de plus en plus par de longues et pénibles infirmités, qui finirent par une hydropisie de poitrine, qu'elle porta avec une patience, un courage et une piété qui fut l'exemple de la cour et du monde. Elle s'en sépara entièrement au milieu de Versailles, plusieurs mois avant sa mort, pour ne voir plus que sa plus étroite famille, madame de Saint-Simon et des gens de bien, uniquement occupée jour et nuit de son salut. Elle mourut le jeudi 12 avril, à. . . . ans, universellement regrettée de toute la cour, qui l'aimait et la respectait, et pleurée des pauvres presque avec désespoir. Le chancelier alla cacher le sien dans son petit appartement de l'Institution de l'Oratoire. Jamais madame de Saint-Simon et moi n'eûmes de meilleure amie. Nous en fûmes amèrement touchés. Son fils fut le seul de toute la famille qui essuya cette perte avec tranquillité, et même des domestiques.

La reine douairière de Danemark mourut en ce même temps. Elle était Hesse, et petite-fille de la fameuse landgrave, dont le courage, l'âme haute et guerrière et l'attachement à la France ont tant fait parler d'elle. Elle était cousine germaine de Madame.

L'évêque de Senlis mourut aussi. Il était frère de Chamillart, le meilleur et le plus imbécile des hommes, dont le visage et le maintien ne le témoignaient guère moins que le discours. Sans quoi que ce soit de l'orgueil ni de l'impertinence si ordinaire aux enfants, aux frères, aux

proches des ministres, c'était une fatuité de bonté et de confiance qui le persuadait de l'amitié de tout le monde, qui le rendait libre et caressant. Il était ravissant sur M. le Prince qui lui faisait mille bassesses qu'il prenait toutes pour soi, et avec grand soin de bien faire entendre que la place de son frère n'y avait aucune part, que M. le Prince était le meilleur homme du monde, le plus agréable voisin, et qu'il ne comprenait pas qu'on pût le trouver autrement; mais quand la place du frère fut perdue, les bonnes grâces et les prévenances de M. le Prince s'évanouirent avec elle. Il n'allait plus le voir, il ne l'attirait plus à Chantilly. Il l'en bannit bientôt par ses manières. Plus de présents de gibier, plus de liberté à ses gens de chasser même chez leur maître. Le pauvre homme ne put digérer ce changement qui lui fut peut-être plus sensible que la chute de son frère, parce qu'il lui montrait sa sottise. Pendant la faveur, ses nièces et tout ce qui le voyait en familiarité se moquaient de lui grossièrement, et il le comprenait si peu, qu'il en riait le premier. Son frère même s'en divertissait quelquefois. Avec tout cela tout le monde l'aimait, tant il était bonhomme. Il ne savait rien, mais de mœurs excellentes; peut-être avait-il conservé son innocence baptismale. C'était un homme à mettre bien richement à Mende ou à Auch, et à l'y confiner pour qu'on ne le vît jamais. Son frère fit la sottise de le faire passer de Dol à Senlis, de le mettre à la cour, de l'y attacher à la mort de M. de Meaux par la charge de premier aumônier de madame la Dauphine, où il fut la risée de toutes ses dames; enfin de le mettre de l'Académie française en sa place, qui avait eu la misère de l'élire. Cela combla toute mesure, parce qu'il se crut bel esprit. Chamillart écrivit au roi pour lui demander le logement qu'il avait conservé, et l'obtint aussitôt; ce qui montra que le

goût du roi n'était pas affaibli, malgré madame de Maintenon et toutes les machines qui le dépostèrent.

Madame Voysin mourut à Paris d'une assez longue maladie : pourrait-on croire, si on ne le savait, que ce fût de chagrin, unie comme elle était avec son mari, et dans l'état radieux où il était, et qu'il ne devait qu'à elle. On a vu quelle était cette femme, et à quel point elle fut utile à Voysin, qui sans elle n'avait rien qui pût lui faire une fortune qu'il ne mérita jamais, beaucoup moins une aussi démesurée qui l'a enfin porté à la tête de la guerre et de la robe. Madame de Maintenon était changeante ; elle n'avait mis le mari en place que pour avoir sa femme à la cour. Outre qu'elle les comptait tous et avec raison à elle sans réserve, ce qu'elle brassa depuis par lui pour M. du Maine ne pouvait entrer dans ses vues, alors que la petite-vérole et le poison n'avaient pas détruit la maison royale, et que les princes du sang d'âge étaient encore pleins de vie. Madame Voysin eut dans les premiers temps de son arrivée à la cour toute la faveur de madame de Maintenon et toute sa confiance. Elle ne s'aperçut pas assez tôt qu'il ne la fallait pas rassasier d'elle. L'indigestion vint peu à peu. Toute la faveur, toute la confiance passa de la femme au mari. Elle le trouva homme à tout faire, et que pour lui plaire aucune considération ne l'arrêterait. Cela soutint quelque temps sa femme, mais le goût était passé. Tout ce qui lui avait tant plu en elle commença à lui être à charge ou à lui paraître ridicule. Son assiduité, son empressement, ses flatteries l'importunèrent ; ses douceurs et ses complaisances la dégoûtèrent. Son vêtement et sa coiffure imitée de la sienne lui semblèrent ridicules. Madame Voysin commençait à sentir sa décadence, lorsque sa jalousie de madame Desmarets acheva de la perdre.

Vauxbourg, conseiller d'état, d'une vertu, d'une probité, d'une piété rare dans tous ses emplois, où il s'était montré assez capable, était frère aîné de Desmarets, et il avait épousé la sœur de Voysin. Cette alliance des deux ministres réussit assez bien entre eux deux, mais ne put concilier leurs femmes. Madames Desmarets grande, bien faite, toujours bien mise, sans affectation, avait un air simple, naturel, et avec de l'esprit beaucoup de monde, rien du tout de bourgeois, un air et des manières nobles, un dehors de franchise qui n'était pas sans art, mais cet art était sans duplicité. Ses soins et ses respects pour madame de Maintenon étaient sans bassesse. Elle se ménagea toujours si bien à l'approcher, que, bien loin de lui devenir à charge, elle eut l'adresse de s'en faire toujours désirer. Tout cela était bien loin de l'air doucereux, composé, préparé et de l'extrême bourgeoisie de madame Voysin : aussi fut-elle coulée à fond. Elle ne put soutenir une disgrâce personnelle ni une rivale d'autant plus odieuse qu'elle n'y trempait en rien, et ne lui donnait aucun lieu de plainte. La cour s'aperçut du changement, le mari le sentit. Il en fut outré sans toutefois oser en rien montrer. La douleur extrême prit sur la santé de madame Voysin jusqu'alors ferme et brillante. La maladie se déclara, elle s'en alla à Paris; elle y mourut enfin de désespoir le vendredi 20 avril, à cinquante-un ans, peu regrettée. Ce fut une délivrance pour madame de Maintenon. Le mari tout dévoué à la fortune s'en consola aisément. Peut-être même se trouva-t-il soulagé de n'avoir plus quelqu'un de si nécessairement intime pris en aversion par madame de Maintenon auprès de laquelle il n'avait plus besoin de personne.

Peu de jours après mourut Zurbeck, ancien lieutenant général, colonel du régiment des gardes suisses et

des neuf autres régiments suisses au service de France. Ce fut une grande dépouille à distribuer pour M. du Maine.

Le Bailleul, président à mortier, mourut en même temps. Il était fils de l'ami de mon père, et petit-fils du surintendant des finances. Lui et le maréchal d'Huxelles, et Saint-Germain-Beaupré, étaient enfants du frère et des deux sœurs. C'était un homme d'honneur et de vertu, d'ailleurs fort peu de chose. Il ne laissa qu'un fils qui, excepté l'honneur et la vertu, lui ressembla au reste. Il était dès lors fort décrié, mais les efforts du maréchal d'Huxelles qui fit valoir son nom dans le parlement, et les services de ses pères, lui obtinrent enfin la charge avec grande peine. Il ne prit pas celle de l'exercer, se ruina avec honte et scandale, et la vendit enfin à Chauvelin, depuis garde des sceaux, dont la fortune et la disgrâce ont tant fait parler. Ce dernier Bailleul est mort sans s'être marié, dans la dernière obscurité.

Un événement singulier et qui fit honneur à la cour, reposera pour quelques moments de ces tristesses. Parmi toutes les dames du palais dont il y avait force dévotes, une seule n'était occupée que de Dieu, son mari un très-galant homme, et les deux personnes du monde, lui par peu d'entregent, elle par n'être occupée que de son salut, les moins propres à tirer le moindre parti d'aucune chose, et fort pauvres. C'était la marquise du Chastelet, fille du feu maréchal de Bellefonds. Un reste de considération pour la mémoire de son père, et d'avoir été fille d'honneur de madame la dauphine de Bavière, avec une grande réputation de sagesse et de vertu, la tirèrent de Vincennes où elle vivait avec sa mère, pour la faire dame du palais lorsqu'elle y pensait le moins. Elle aimait tellement sa retraite qu'elle évita le voyage du Pont-Beauvoisin, et tant qu'elle put, Marly dans la

suite, pour s'en aller à Vincennes; et à Versailles tant qu'elle pouvait aussi à la chapelle ou dans sa chambre. Du reste, gaie, paisible, assidue à ses fonctions, ne se mêlant de rien, mais à force de vertu, de douceur, de piété sincère, aimée, considérée, respectée de tout le monde, de madame la duchesse de Bourgogne même, et de la jeunesse de la cour dont la vie ressemblait le moins à la sienne.

Ni elle, ni son mari, ancien lieutenant général et de qualité distinguée et fort estimé, ne savaient que faire de leur fils qui avait un régiment et peu ou point de quoi y vivre; avec cela brave et honnête garçon, mais aussi demeuré que le père, et faute de savoir qu'en faire, ils n'y songeaient pas du tout. Un beau jour qu'ils étaient tous à Vincennes et la cour à Versailles, Cavoie, qui prenait soin du vieux duc de Richelieu, le trouva fort en peine de sa fille qui venait chez lui d'un couvent de province. Il lui conseilla de s'en défaire promptement à un mari. Il chercha, imagina Clefmont, fils de M. et de madame de Chastelet, avec la survivance de Vincennes. Sur tout le bien qu'il lui dit d'eux tous, le bon homme y entra si bien que dans la même conversation Cavoie régla tout ce qu'il pouvait donner, et l'affaire tout de suite résolue. Pour savoir des nouvelles de ce qu'aurait le prétendu, ils envoyèrent à l'heure même chercher madame de Saint Géran, qui avait passé ses premières années chez le maréchal de Bellefonds, et qui était leur amie intime. Elle vint et leur dit ce qu'elle en savait. Malgré le peu de bien, M. de Richelieu la chargea de parler au père et à la mère. Au sortir d'avec eux madame de Saint-Géran en parla à madame de Nogaret son amie, et qui l'était aussi de madame de Chastelet, et avait été sa compagne fille d'honneur et dame du palais chez les deux dauphines. Madame de Nogaret qui

avait un excellent esprit trouva que rien ne pouvait être plus avantageux à M. de Clefmont, et tandis qu'elles envoyèrent chercher madame du Chastelet à Vincennes, madame de Saint-Géran retourna de l'avis de madame de Nogaret presser l'affaire, tellement que le même soir, car cela ne fut pas plus long, M. de Richelieu fut parler à madame de Maintenon un moment avant que le roi y entrât. Elle se piquait d'amitié pour lui, et sa porte lui était toujours ouverte. Elle le renvoya écrire au roi, et se chargea du reste. Il lui envoya sa lettre dès qu'elle fut faite; elle la présenta au roi qui accorda la survivance en faveur du mariage, et sur-le-champ madame de Maintenon le manda à M. de Richelieu, de manière que du dîner au souper l'affaire fut imaginée, réglée et consommée, sans que M. ni madame de Chastelet en eussent la première notion.

Le lendemain ils arrivèrent à Versailles. Mesdames de Saint-Géran et de Nogaret les furent trouver aussitôt et leur apprirent que leur fils était marié, et marié avec 500,000 francs, à la vérité un peu légers, et peu présents, à la fille d'un duc et pair bien élevée, et qui sortait tout à l'heure d'un couvent, et avec la survivance de Vincennes. Jamais surprise ne fut pareille à la leur. A la surprise succéda la joie. Ils ne pouvaient comprendre que la chose fût vraie. Le mariage se fit aussitôt après. On a vu que la considération seule de madame du Chastelet avait valu à son mari, et sans qu'elle s'en mêlât ni lui non plus, le gouvernement de Vincennes à la mort de son neveu. Ainsi la vertu fut doublement récompensée uniquement par des traits de Providence, et il est bien remarquable que de toutes les dames du palais, ce fut la seule qui en tira parti, et toujours sans s'en donner aucun soin, et même sans le savoir.

La paix avec l'empereur et l'empire fut publiée, le *Te*

Deum chanté, des feux de joie le soir. Le roi, qui était à Marly où le *Te Deum* ne put être chanté à sa messe, l'alla entendre sur les cinq heures à la paroisse. Le duc de Tresmes donna une grande collation à l'hôtel-de-ville, et à minuit un grand repas chez lui à beaucoup de dames et d'étrangers, et à des gens de la cour.

En même temps le roi donna à Contade une grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis surnuméraire, n'y en ayant point de vacante, et en attendant un gouvernement.

Ce Marly-ci fut encore bien funeste. Il est à propos de le reprendre dès le commencement, car c'est le même où arriva le marquis de Brancas, et où le cardinal del Giudice vit le roi, et pendant lequel se sont passées les choses qui ont été racontées depuis.

Quelque temps auparavant madame de Saint-Simon s'en était allée de Versailles à Paris incommodée; elle y eut la rougeole. Sur la fin de cette rougeole, le roi alla à Marly le mercredi 11 avril; peu de jours après, madame de Lausun et moi reçûmes chacun un billet de Bloin, qui nous mandait que le roi nous avait donné à chacun un logement à Marly, que la rougeole n'était pas comme la petite-vérole, et que nous pouvions aller à Marly dès le lendemain. Permettre en ce genre c'était ordonner, et cet ordre était une distinction et une grâce, qui, sous prétexte de peur, fit jalousie à bien des gens. Madame de Saint-Simon alla s'établir chez madame de Lausun à Passy dès qu'elle fut en état de le faire, pour prendre l'air, en changer, et revenir à Versailles le même jour que le roi y retournerait, car le voyage de Marly était annoncé pour être long. Madame la duchesse de Berry qui était grosse se trouvait incommodée, et avait été bien aise de demeurer à Versailles ainsi qu'il lui arrivait quelquefois pendant les Marly; et comme il s'en

fallait tout qu'elle fût l'amusement du roi et de madame de Maintenon, comme l'avait été madame la Dauphine, le roi s'en trouvait soulagé, quoiqu'il n'aimât pas ces séparations.

Le roi permit au cardinal del Giudice de lui venir faire sa cour à Marly sans le demander, toutes les fois qu'il voudrait. Il le distingua fort, et prit plaisir à lui montrer ses jardins, et tout cela finit enfin par lui donner un logement à Marly. On y apprit la maladie de du Casse; que Chalais qui était avec les troupes qui allaient faire le siége de Barcelonne, avait été mandé à Madrid pour une commission secrète; que Ronquillo avait été exilé avec quelques autres qui déplaisaient à la princesse des Ursins. Le roi apprit aussi avec chagrin que Bergheyck avait obtenu de se retirer de toutes les affaires, et d'aller achever sa vie tranquillement dans une de ses terres en Flandre. C'était un homme infiniment modeste, affable, doux, équitable et parfaitement désintéressé; avec beaucoup d'esprit, mais sage et réglé, et qui possédait à fond toutes les parties du ministère dont il était chargé, qui étaient les finances et le commerce des Pays-Bas espagnols où il fut toujours adoré. C'était l'homme du monde le plus véritable, le plus hardi à dire la vérité, qui aimait et cherchait le plus le bien pour le bien, et qui était le plus attaché aux intérêts du roi d'Espagne. Poussé enfin à bout de tous les obstacles qu'il trouvait à tout à la cour de Madrid, où on ne s'accommodait pas d'un ministre si intègre, si éclairé, si libre, et désespérant de rien faire de bon, qui était son ambition unique, quoiqu'il eût des enfants, il prit le parti de tout quitter, au grand soulagement d'Orry et de madame des Ursins. Nous le verrons passer à la cour, revenant de Madrid et allant se confiner dans une petite terre de Flandre, où il vécut retiré encore fort longtemps,

aimé, respecté et considéré de tout le monde. Le roi l'aimait, le croyait et l'estimait beaucoup.

Le roi réforma cinq hommes par compagnie d'infanterie qui demeurèrent à quarante-cinq, et de cavalerie qui restèrent à trente. L'électeur vint courre le cerf à Marly le jeudi 26 avril, et ne vit le roi qu'à la chasse; il soupa chez d'Antin et joua dans le salon après avec M. le duc de Berry à un grand lansquenet, puis retourna à Saint-Cloud.

CHAPITRE CCCLVI.

M. le duc de Berry malade et empoisonné. — Mort de M. le duc de Berry; son caractère. — Quel avec sa famille. — M. et madame la duchesse de Berry; comment ensemble. — Ordres du roi. Le corps de M. le duc de Berry très-promptement porté à Paris aux Tuileries. — Deuil drapé de six mois. Le roi ne veut point de révérences, de manteaux, de mantes, de harangues ni de compliments. — État du roi. Sa visite à madame la duchesse de Berry. — M. et madame la duchesse d'Orléans fort touchés. Raisons particulières à M. le duc d'Orléans. — Madame de Maintenon et le duc du Maine. — Duchesse du Maine. — Les évêques usurpent pour la première fois en gardant fauteuils et carreaux. Eau bénite. — Le comte de Charolais et le duc de Fronsac conduisent le cœur au Val-de-Grâce. — M. le Duc et le duc de la Tremoille conduisent le corps à Saint-Denis. — Les fils et petit-fils de France tendent seuls chez le roi. — Précautions chez madame la duchesse de Berry qui font quelques aventures risibles.

Le lundi 30 avril, le roi prit médecine, et travailla l'après-dîner avec Pontchartrain; sur les six heures du soir il entra chez M. le duc de Berry, qui avait eu la fièvre toute la nuit. Il s'était levé sans rien dire, avait été à la médecine du roi, et comptait aller courre le cerf; mais, en sortant de chez le roi sur les neuf heures du matin, il lui prit un grand frisson qui l'obligea de se remettre au lit. La fièvre fut violente ensuite. Il fut saigné, le roi dans sa chambre, et le sang fut trouvé très-mauvais; au coucher du roi les médecins lui dirent que la maladie

était de nature à leur faire desirer que c'en fût une de venin. Il avait beaucoup vomi, et ce qu'il avait vomi était noir. Fagon disait avec assurance que c'était du sang; les autres médecins se rejetaient sur du chocalat, dont il avait pris le dimanche. Dès ce jour-là je sus qu'en croire. Boulduc, apothicaire du roi, qui était extrêmement attaché à madame de Saint-Simon et à moi, et dont j'ai eu quelquefois occasion de parler, me glissa à l'oreille qu'il n'en reviendrait pas, et qu'avec quelques petits changements, c'était au fond la même chose qu'à M. et à madame la Dauphine. Il me le confirma le lendemain, ne varia ni pendant la courte maladie, ni depuis; et il me dit le troisième jour que nul des médecins qui voyaient ce prince n'en doutait, et ne s'en était caché à lui qui me parlait. Ces médecins en demeurèrent persuadés dans la suite, et s'en expliquèrent même assez familièrement.

Le mardi 1er mai, saignée du pied à sept heures du matin, après une très-mauvaise nuit; deux fois de l'émétique qui fit un grand effet, puis de la manne, mais deux redoublements. Le roi y alla au sortir de sa messe, tint conseil des finances, ne voulut point aller tirer comme il l'avait résolu, et se promena dans ses jardins. Les médecins, contre leur coutume, ne le rassurèrent jamais. La nuit fut cruelle. Le mercredi 2 mai, le roi alla après sa messe chez M. le duc de Berry qui avait été encore saigné du pied. Le roi tint le conseil d'état à l'ordinaire, dîna chez madame de Maintenon, et alla après faire la revue de ses gardes du corps. Coettenfao, chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry, était venu le matin prier le roi de sa part que Chirac, médecin fameux de M. le duc d'Orléans, vît M. le duc de Berry. Le roi le refusa sur ce que tous les médecins étaient d'accord entre eux, et que Chirac, qui serait peut-être

d'un avis différent, ne ferait que les embarrasser. L'après-dîner mesdames de Pompadour et de la Vieuville vinrent de sa part prier le roi de trouver bon qu'elle vînt, avec force propos de son inquiétude, et qu'elle viendrait plutôt à pied. Il y fallait venir en carrosse si elle en avait eu tant d'envie, et avant de descendre le faire demander au roi. La vérité est qu'elle n'avait pas plus d'envie de venir que M. le duc de Berry de désir de la voir, qui ne proféra jamais son nom, ni n'en parla indirectement même. Le roi répondit des raisons à ces dames; sur ce qu'elles insistèrent, il leur dit qu'il ne lui fermerait pas la porte, mais qu'en l'état où elle était cela serait fort imprudent. Il dit ensuite à madame et à M. le duc d'Orléans d'aller à Versailles pour l'empêcher de venir. Au retour de la revue le roi entra chez M. le duc de Berry. Il avait encore été saigné du bras; il avait eu tout le jour de grands vomissements où il y avait beaucoup de sang, et il avait pris pour l'arrêter de l'eau de Rabel jusqu'à trois fois. Ce vomissement fit différer la communion; le père de la Rue était auprès de lui dès le mardi matin, qui le trouva fort patient et fort résigné.

Le jeudi 3, après une nuit encore plus mauvaise, les médecins dirent qu'ils ne doutaient pas qu'il n'y eût une veine rompue dans son estomac. Il commençait dès la veille, mercredi, à se débiter que cet accident était arrivé par un effort qu'il avait fait à la chasse le jeudi précédent que l'électeur de Bavière y était venu, en retenant son cheval qui avait fait une grande glissade, et on ajouta que le corps avait porté sur le pommeau de la selle, et que depuis il avait craché et rendu du sang tous les jours. Les vomissements cessèrent à neuf heures du matin, mais sans aucun mieux. Le roi, qui devait courre le cerf, contremanda la chasse. A six heures du

soir, M. le duc de Berry étouffait tellement qu'il ne put plus demeurer au lit; sur les huit heures il se trouva si soulagé qu'il dit à Madame qu'il espérait n'en pas mourir; mais bientôt après le mal augmenta si fort, que le père de la Rue lui dit qu'il était temps de ne plus penser qu'à Dieu, et à recevoir le viatique. Le pauvre prince parut lui-même le désirer. Un peu après dix heures du soir, le roi alla à la chapelle où on gardait une hostie consacrée dès les premiers jours de la maladie; M. le duc de Berry la reçut et l'extrême-onction en présence du roi, avec beaucoup de dévotion et de respect. Le roi demeura près d'une heure dans sa chambre, vint souper seul dans la sienne, ne vit point les princesses après souper, et se coucha. M. le duc d'Orléans alla à deux heures après minuit à Versailles, sur ce que madame la duchesse de Berry voulait encore venir à Marly. Un peu avant de mourir, M. le duc de Berry dit au père de la Rue, qui au moins le conta ainsi, l'accident de la glissade dont on vient de parler, mais, à ce qui fut ajouté, la tête commençait à s'embarrasser; après qu'il eut perdu la parole, il prit le crucifix que le père de la Rue tenait; il le baisa et le mit sur son cœur. Il expira le vendredi 4 mai, à quatre heures du matin, en sa vingt-huitième année, étant né à Versailles le dernier août 1686.

M. le duc de Berry était de la hauteur ordinaire de la plupart des hommes, assez gros, et de partout, d'un beau blond, un visage frais, assez beau, et qui marquait une brillante santé. Il était fait pour la société et pour les plaisirs qu'il aimait tous; le meilleur homme, le plus doux, le plus compatissant, le plus accessible, sans gloire et sans vanité, mais non sans dignité, ni sans se sentir. Il avait un esprit médiocre, sans aucunes vues et sans imagination, mais un très-bon sens, et le sens droit, ca-

pable d'écouter, d'entendre, et de prendre toujours le bon parti entre plusieurs spécieux. Il aimait la vérité, la justice, la raison ; tout ce qui était contraire à la religion le peinait à l'excès, sans avoir une piété marquée ; il n'était pas sans fermeté, et haïssait la contrainte. C'est ce qui fit craindre qu'il ne fût pas aussi souple qu'on le désirait d'un troisième fils de France, qui ne pouvait entendre dans sa première jeunesse qu'il y eût aucune différence entre son aîné et lui, et dont les querelles d'enfant avaient souvent fait peur.

C'était le plus beau et le plus accueillant des trois frères, par conséquent le plus aimé, le plus caressé, le plus attaqué du monde ; et comme son naturel était ouvert, libre, gai, on ne parlait dans sa jeunesse que de ses réparties à madame et à M. de la Rochefoucauld qui l'attaquaient tous les jours. Il se moquait des précepteurs et des maîtres, souvent des punitions ; il ne sut jamais guère que lire et écrire, et n'apprit jamais rien depuis qu'il fut délivré de la nécessité d'apprendre. Ces choses avaient engagé à appesantir l'éducation ; mais cela lui émoussa l'esprit, lui abattit le courage, et le rendit d'une timidité si outrée qu'il en devint inepte à la plupart des choses, jusqu'aux bienséances de son état, jusqu'à ne savoir que dire aux gens avec qui il n'était pas accoutumé, et n'oser ni répondre ni faire une honnêteté dans la crainte de mal dire, enfin jusqu'à s'être persuadé qu'il n'était qu'un sot et une bête propre à rien. Il le sentait, et il en était outré. On peut se souvenir là-dessus de son aventure du parlement, et de madame de Montauban. Madame de Saint-Simon, pour qui il avait une ouverture entière, ne pouvait le rassurer là-dessus, et il est vrai que cette excessive défiance de lui-même lui nuisait infiniment. Il s'en prenait à son éducation, dont il disait fort bien la raison, mais elle ne

lui avait pas laissé de tendresse pour ceux qui y avaient eu part.

Il était le fils favori de Monseigneur par goût, par le naturel du sien pour la liberté et pour le plaisir, par la préférence du monde, et par cette cabale expliquée ailleurs, qui était si intéressée et si appliquée à éloigner et à écraser monseigneur le duc de Bourgogne. Comme ce prince, depuis leur sortie de première jeunesse, n'avait jamais fait sentir son aînesse, et avait toujours vécu avec M. le duc de Berry dans la plus intime amitié et familiarité, et avait eu pour lui toutes les prévenances de toute espèce, aussi M. le duc de Berry, qui était tout bon et tout rond, ne se prévalut jamais à son égard de la prédilection. Madame la duchesse de Bourgogne ne l'aimait pas moins, et n'était pas moins occupée de lui faire tous les petits plaisirs qu'elle pouvait que s'il avait été son propre frère, et les retours de sa part étaient la tendresse même et le respect les plus sincères et les plus marqués pour l'un et pour l'autre. Il fut pénétré de douleur à la mort de l'un et à celle de l'autre, surtout à celle de monseigneur le duc de Bourgogne lors Dauphin, et de la douleur la plus vraie, car jamais homme n'a su moins feindre que celui-là. Pour le roi, il le craignait à un tel point qu'il n'en osait presque approcher, et si interdit dès que le roi le regardait d'un œil sérieux, ou lui parlait d'autre chose que de jeu ou de chasse, qu'à peine l'entendait-il, et que les pensées lui tarissaient. On peut juger qu'une telle frayeur ne va guère de compagnie avec une grande amitié.

Il avait commencé avec madame la duchesse de Berry comme font presque tous ceux qu'on marie fort jeunes et tout neufs. Il en était devenu extrêmement amoureux, ce qui, joint à sa douceur et à sa complaisance naturelle, fit aussi l'effet ordinaire qui fut de la gâter

parfaitement. Il ne fut pas longtemps sans s'en apercevoir; mais l'amour fut plus fort que lui. Il trouva une femme haute, altière, emportée, incapable de retour, qui le méprisait, et qui le lui laissait sentir, parce qu'elle avait infiniment plus d'esprit que lui, et qu'elle était de plus suprêmement fausse et parfaitement déterminée. Elle se piquait même de l'un et de l'autre, et de se moquer de la religion, de railler avec dédain M. le duc de Berry parce qu'il en avait; et toutes ces choses lui devinrent insupportables. Tout ce qu'elle fit pour le brouiller avec M. et madame la duchesse de Bourgogne, et à quoi elle ne put parvenir pour les deux frères, acheva de l'outrer. Ses galanteries furent si promptes, si rapides, si peu mesurées, qu'il ne put se les cacher. Ses particuliers journaliers et sans fin avec M. le duc d'Orléans, et où tout languissait pour le moins quand il y était en tiers, le mettaient hors des gonds. Il y eut entre eux des scènes violentes et redoublées. La dernière, qui se passa à Rambouillet, par un fâcheux contretemps, attira un coup de pied dans le cul à madame la duchesse de Berry, et la menace de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie; et il en était, quand il tomba malade, à tourner son chapeau autour du roi comme un enfant, pour lui déclarer toutes ses peines, et lui demander de le délivrer de madame la duchesse de Berry. Ces choses en gros suffisent, les détails seraient et misérables et affreux; un seul suffira pour tous.

Elle voulut à toute force se faire enlever au milieu de la cour par la Haye, écuyer de M. le duc de Berry, qu'elle avait fait son chambellan. Les lettres les plus passionnées et les plus folles de ce projet ont été surprises, et d'un tel projet, le roi, son père, et son mari pleins de vie, on peut juger de la tête qui l'avait enfanté, et qui ne cessait d'en presser l'exécution. On en

verra dans la suite encore d'autres. Elle sentit donc moins sa chute à la mort de M. le duc de Berry que sa délivrance. Elle était grosse, elle espérait un garçon, et elle compta bien de jouir en plein de sa liberté, délivrée de ce qui lui avait attiré tant de choses fâcheuses du roi et de madame de Maintenon, qui ne prendraient plus la même part dans sa conduite.

M. le duc de Berry était fort aimé et fut généralement regretté. Le vendredi matin, quand il mourut, madame de Maintenon, les princes, les princesses, se trouvèrent au réveil du roi dans le petit salon, devant sa chambre. Tout s'y passa à peu près comme on l'a vu à la mort de M. le duc de Bourgogne, lors Dauphin. Le roi, dans son lit, donna ses ordres à Dreux, grand maître des cérémonies, se leva, entendit la messe à la chapelle plus tôt qu'à l'ordinaire, et passa tout le reste de la matinée chez madame de Maintenon. Dès qu'il eut dîné, il alla se promener en calèche dans la forêt de Marly, c'est-à-dire entre trois et quatre heures. Dès qu'il fut sorti, le corps de M. le duc de Berry fut mis dans son carrosse, environné de ses pages et de ses gardes, suivi d'un autre de ses carrosses rempli de ses officiers principaux : M. de Béthune, depuis duc de Sully, premier gentilhomme de la chambre en année ; le chevalier de Roye, capitaine des gardes en quartier ; Sainte-Maure, premier écuyer ; Montendre, capitaine des Suisses de sa garde ; Pons, maître de sa garde-robe en année ; et Champignelle, premier maître-d'hôtel. On avait préparé à la hâte un appartement funèbre à Paris, aux Tuileries, où il fut déposé. Ainsi il ne demeura pas douze heures à Marly après sa mort. Le roi régla le même jour que la maison subsisterait jusqu'aux couches de madame la duchesse de Berry, pour continuer si c'était d'un prince.

Le lendemain, samedi, le roi ordonna à son lever que

le deuil commencerait le mardi suivant; que les princes du sang, ducs, officiers de la couronne, princes étrangers et grands officiers, draperaient, quoiqu'il ne portât point le deuil; qu'il durerait six mois; et déclara qu'il ne voulait point de révérences, ni voir personne en manteau ni en mante, ce qui fut cause qu'il n'y en eut pas même chez madame la duchesse de Berry. Il chargea Breteuil, introducteur des ambassadeurs, d'avertir les ministres étrangers qu'il recevrait leurs compliments en allant et en revenant de la messe, mais qu'il ne donnerait d'audience pour cela à pas un d'eux; et il dit au premier président, qui était venu recevoir ses ordres, qu'il ne voulait de compliment d'aucune compagnie. Il manda la perte qu'il venait de faire à la reine d'Angleterre, à Saint-Germain, par le duc de Tresmes, et à madame la duchesse de Berry, qui irait la voir le lendemain. Il vécut ce jour-là à l'ordinaire, et alla faire une dernière revue de ses gardes du corps, qu'il renvoya dans leurs quartiers. Il avait l'âme fort noircie; mais il était d'ailleurs peu touché, et il ne cherchait pas à s'affliger. Les bienséances en souffrirent.

Le dimanche après dîner, le roi fut à Versailles voir madame la duchesse de Berry. Madame de Saint-Simon y était revenue, qui en reçut beaucoup d'honnêtetés, et force caresses de madame la duchesse de Berry. M. et madame la duchesse d'Orléans étaient auprès d'elle. Le roi lui fit fort bien; mais il n'y demeura qu'un quart d'heure, et s'en retourna à Marly se promener dans ses jardins.

M. et madame la duchesse d'Orléans sentirent toute la grandeur de la perte. C'était un lien qui les attachait au roi de fort près. Sa rupture était irréparable. L'idée de régence ne consola point M. le duc d'Orléans. Il ne pouvait se dissimuler sa supériorité d'esprit sur un

gendre avec qui d'ailleurs ses intérêts étaient communs, et qu'il conduirait nécessairement. D'ailleurs cette régence ne paraissait pas encore prochaine. Il fut véritablement affligé par intérêt et par amitié.

La nature du mal qui avait emporté ce gendre ne tarda pas à devenir publique, et le contre-coup en fut pareil à celui des précédentes pertes. Plus elles s'augmentaient, plus M. le duc d'Orléans demeurait seul, plus l'intérêt s'augmentait de l'affubler de ce qu'il y avait de plus odieux, de le rendre tel au roi et au monde, et on y était enhardi par l'expérience des précédents essais. Madame de Maintenon et un intérieur de valets affidés y prêtaient toute leur assistance, et on n'oubliait pas à s'aider au dehors des ressorts qui avaient donné tant de succès à M. de Vendôme dans tous les temps, surtout contre M. le duc de Bourgogne. Ces ressorts, M. du Maine en disposait; il les avait trop maniés dans ce temps-là pour se trouver rouillé à les remettre en pratique; il s'en était trop utilement servi à la mort des deux Dauphins et de la Dauphine. Le roi ne montra rien au dehors; mais ces bons ouvriers n'y perdirent rien, comme on le verra en plus d'un endroit, et qu'ils surent toujours croître et s'élever sur un si bon fondement. M. le duc d'Orléans n'était pas encore revenu avec le roi, ni avec le monde des premiers bruits excités contre lui. Ceux qui les avaient tramés avaient su ne les pas laisser s'évanouir. Ces derniers les réchauffèrent, et formèrent un étrange groupe, sous lequel il n'y eut qu'à baisser la tête et ployer les épaules.

Un intérêt domestique affligeait encore M. et madame la duchesse d'Orléans. Ils avaient éprouvé ce dont leur fille avait été capable, ayant un fils de France pour époux. Ils comprirent donc aisément quel essor elle était capable de prendre veuve, et ils avaient raison d'en

trembler. M. le duc d'Orléans, attaqué et miné de la sorte, était l'unique prince légitime qui eût âge d'homme.

Jamais aussi ne vit-on M. du Maine si *solaire* et si *desinvolte* qu'alors. On voyait qu'il se cachait encore plus qu'à l'ordinaire; mais dans le peu qu'on l'apercevait quelquefois, on sentait qu'il se tenait à quatre, et toutefois qu'il ne touchait pas à terre. Jamais les Guise ne furent si accueillants qu'il se le montra malgré lui en partie, et en partie il voulait l'être, parce qu'il voulait tout gagner. Tout cela, et tout à la fois, se sentait comme au nez. A peine osait-on s'en couler un demi-mot à l'oreille entre les plus clairvoyants et les plus sûrs l'un de l'autre. Madame du Maine gardait moins de mesures. Elle triomphait à Sceaux; elle y nageait dans les plaisirs et les fêtes; et M. du Maine, qui, assis vers la porte, en faisait les honneurs plus souvent qu'il n'eût voulu, en paraissait embarrassé et honteux.

Les obsèques de M. le duc de Berry furent un peu cavalières. Cela fut pitoyable aux Tuileries. Les évêques prirent des fauteuils et des carreaux pour garder. Dreux les laissa faire. Ce fut la première fois que cette usurpation eut lieu. Les princes du sang, les ambassadeurs, les ducs allèrent en manteaux à l'eau bénite, et les compagnies; tout cela reçu par les principaux officiers en forme de maison et conduits. Le comte de Charolais et le duc de Fronsac conduisirent, le jeudi 10 mai, le cœur au Val-de-Grâce. M. le duc d'Orléans devait mener le corps à Saint-Denis, il pria le roi de l'en dispenser, M. le Duc en fut chargé à sa place avec le duc de la Trémoille. Ce fut le mercredi 16 mai. La décence fut fort observée chez madame la duchesse de Berry, à quoi madame de Saint-Simon eut grande attention. Les fils et petit-fils de France tendent leurs appartements chez le

roi, ce que ne peuvent faire les princes du sang. Madame la Duchesse même, malgré les distinctions de la bâtardise, n'eut rien de veuve dans le sien.

Celui de madame la duchesse de Berry fut entièrement fermé et sans jour, c'est-à-dire la chambre où elle était; le reste n'était que tendu. Cette précaution fut prise pour qu'on ne la vît pas dans son lit; et la première fois que le roi y vint, on ne donna de jour qu'au moment qu'il entra pour qu'il vît à se conduire. Personne que lui n'eut ce privilége, ce qui causa force scènes ridicules et des rires assez indécents qu'on avait peine à retenir. Les personnes habitantes de la chambre étaient accoutumées à y voir un peu, mais celles qui venaient du grand jour n'y voyaient rien, trébuchaient et avaient besoin de secours. Le père du Trévoux, et le père Tellier après lui, firent leur compliment à la muraille, d'autres au pied du lit; cela devint un amusement secret. Les dames et le domestique étaient affligés, mais il arrive des accidents ridicules qui surprennent le rire, et puis on est honteux. Cet aveuglement factice ne dura que le moins qu'on put.

CHAPITRE CCCLVII.

Le roi voit en particulier le cardinal del Giudice, tous deux avec surprise et peu après l'électeur de Bavière. — Mort de la Taste; sa femme. — Mort du duc de Guastalla. — Le cardinal de Bouillon à Rome. — Mort, naissance et caractère de la maréchale d'Estrées, douairière. — Congrès de Bade; camps de paix. — Neelle quitte le service et en est puni. — Succession de M. le duc de Berry : 200,000 livres d'augmentation de pension à madame la duchesse de Berry. — Canal de Mardyck. — 30,000 liv. d'augmentation de pension à Ragotzi, et 40,000 liv. de pension à distribuer dans son parti. — Survivances des gouvernements du duc de Beauvillier à son gendre et à son frère. — Mort et caractère de la duchesse de Lorge. — Desforts conseiller d'état. — Mort et caractère de Saint-Georges, archevêque de Lyon. Petite sédition à Lyon; le maréchal de Villeroy y va. — Mort de Mattignon, évêque de Lisieux. — Chalais à Paris; Giudice à Marly. — Le roi, à qui il échappe un mot inintelligible sur la princesse des Ursins, résout entièrement sa perte. — L'Espagne signe la paix sans plus parler de souveraineté pour la princesse des Ursins. — Vingt-huit bataillons français avec Berwick pour le siége de Barcelone. — Giudice, puis Chalais voient le roi en particulier. — Du Casse, malade, revient, remplacé par Bellefontaine. — Mort de Ménager; son caractère. — La duchesse de Berry blessée d'une fille : madame de Saint-Simon, par méprise du roi, la conduit à Saint-Denis, et le cœur au Val-de-Grâce. — Mort de la première électrice de Hanôvre. — Mort, naissance, famille et caractère de la duchesse de Bouillon. — Mariage de la Mothe avec mademoiselle de la Rochecourbon et d'une fille du marquis de Chatillon avec Baqueville. — Mariage de Crouilly avec une Spinola. — Giudice établi à Marly. — Berwick part pour

faire le siége de Barcelonne. — Chalais donne part particulière au roi du mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Parme. — Giudice voit aussitôt après le roi en particulier. — Retraite de Bergheyck : il arrive d'Espagne et vient à Marly.

Le roi vécut à son ordinaire à Marly dès aussitôt après la perte de son petit-fils, mais les musiques chez madame de Maintenon ne recommencèrent que quelques jours après le retour à Versailles. Il fit entrer le cardinal del Giudice un matin dans son cabinet qui ne s'y attendait point, peu de jours après la mort de M. le duc de Berry. Il le croyait chargé de quelque affaire qu'il ne voulait pas être sue des ministres, et le roi était seul, mais le cardinal ne lui dit rien de nouveau, et montra ainsi le vide de sa commission.

L'électeur de Bavière vint peu de jours après de Saint-Cloud, sur les six heures du soir, à Marly. Il entra d'abord dans le cabinet du roi. Il y demeura tête à tête un quart d'heure, et s'en retourna tout de suite à Saint-Cloud. Il revint le lendemain courre le cerf, et ne vit le roi qu'à la chasse.

Le gros la Taste mourut subitement à Versailles : c'était une manière de gros brutal que le roi traitait bien, et que tout le monde connaissait, parce qu'il avait passé presque toute sa vie aide major des gardes du corps. Il se retira, demeura à Versailles, ne connaissant point d'autre pays, et se maria par inclination. Il était pourtant fort vieux, et il avait plus de quatre-vingts ans quand il mourut. Le roi laissa 2,000 liv. de pension à cette femme qui était jolie et qui avait des protecteurs. Chamlay prit soin d'elle, et elle prit soin de lui quand il fut vieux et apoplectique. Elle n'y perdit pas.

En même temps mourut le duc de Guastalla, qui aurait dû succéder au duc de Mantoue, si l'empereur, qui s'était emparé de ses états pendant la guerre, n'eût mieux aimé les garder à la paix. La grandeur d'âme, la fidélité et la valeur personnelle de Louis XIII au célèbre Pas-de-Suze, son opiniâtreté et sa capacité pour le forcer, avaient sauvé autrefois la maison de Gonzague des griffes de la maison d'Autriche; mais ce héros n'était plus.

Le cardinal de Bouillon était enfin arrivé des Pays-Bas à Rome. Il semblait que ce fût malgré lui, tant il avait prolongé son voyage. Tous les Français et les attachés à la couronne eurent défense de le voir et de tout commerce. Les cardinaux Gualterio et de la Trémoille eurent permission de l'aller voir une seule fois comme doyen du sacré collége, et reçurent d'ailleurs la même défense que tous les autres Français. Le cardinal de Bouillon fit à Rome une figure triste, et y parut fort délaissé et fort peu considéré.

La maréchale d'Estrées douairière mourut à Paris. Elle avait eu à Marly ce voyage-ci, dont elle ne manquait guère aucun, un logement tout neuf qui la tua. Elle s'y trouva fort mal, se fit porter à Paris, et y mourut bientôt après. Elle était fille d'un riche financier nommé Morin qu'on n'appelait que Morin le juif. C'était une grande et assez grosse femme de bonne mine, quoique avec des yeux un peu en dedans, qui avait une physionomie haute, audacieuse, résolue, et pleine d'esprit; aussi n'a-t-on guère vu de femme qui en eût tant, qui sût tant de choses, ni qui fût de plus excellente compagnie. Elle était brusque et pourtant avec politesse, et savait très-bien rendre ce qu'elle devait, et se le faire rendre aussi. Elle avait passé sa vie à la cour, et dans le meilleur du plus grand monde, jouant gros jeu nette-

ment et avec jugement. On la craignait fort, et on ne laissait pas de la rechercher. Elle passait pour méchante. Elle ne l'était que par dire franchement et très-librement son avis de tout, souvent très-plaisamment, toujours avec beaucoup d'esprit et de force, et de n'être pas d'humeur à rien souffrir. Dangereuse alors à se lâcher en peu de mots d'une manière solide et cruelle, et à parler en face aux gens, à les faire rentrer sous terre. D'ailleurs n'aimant ni les querelles ni à médire pour médire, mais à se faire considérer et compter, et elle l'était beaucoup, et vivait très-bien dans sa famille.

Elle était avare à l'excès, et en riait la première : avec cela brocanteuse, se connaissait aux choses et aux prix, avait le goût excellent et ne se refusait rien. Quand il lui prenait fantaisie de donner un repas, rien de plus choisi, de plus exquis ni de plus magnifique. Elle était bonne amie, de très-bon conseil, fidèle et sûre, et sans être de ses amis on ne risquait jamais à parler devant elle.

Mademoiselle de Tourbes qui n'avait pas moins d'esprit qu'elle, et de la même sorte, mais plus impérieux et plus aigre, se laissa un jour tomber à Marly, au milieu du salon, chargée de pierreries, en dansant au bal devant le roi. Sa mère qui, comme les vieilles, était assise au second rang, escalada le premier, courut à sa fille, et, sans s'informer si elle était blessée, car elle était encore par terre, ne pensa qu'aux pierreries. On en rit beaucoup, elle aussi.

Elle lui laissa plus de 800,000 liv. ; presque autant au maréchal d'Estrées son fils ; à madame de Courtenvaux et à l'abbé d'Estrées ses autres enfants 600,000 liv. chacun, sans compter un amas prodigieux de meubles, de bijoux, de porcelaine ; de la vaisselle en quantité et des pierreries. Elle avait soixante-dix-sept ou soixante-

dix-huit ans, avait l'esprit et la santé comme à quarante, et sans ce logement neuf aurait encore vécu très-longtemps. Quoiqu'elle aimât peu de gens, elle fut regrettée; mais avec tout son esprit elle n'aurait jamais pu durer hors de la cour et du grand monde. Elle vivait bien avec sa belle-fille et avec les Noailles, et ne laisssait pas d'être excellente sur eux et avec eux.

Le mercredi 16 mai, jour du convoi de M. le duc de Berry, le roi quitta ce funeste Marly et retourna à Versailles. En même temps le prince Eugène manda au maréchal de Villars que le comte de Goez et le baron Seylern, plénipotentiaires de l'empereur avec lui à Bade, s'y acheminaient, et qu'ils avaient les pouvoirs de l'empire pour ce qui le concernait. On fit partir aussitôt Saint-Contest, et Villars ne tarda pas à le suivre, se mesurant sur l'arrivée du prince Eugène à Bade. En même temps on fit deux camps de paix pour exercer les troupes qui n'en avaient pas grand besoin, mais ce ne fut que de la cavalerie pour consommer les fourrages dont on avait trop de magasins.

Le marquis de Neelle, qui avait la compagnie écossaise de la gendarmerie, se sentant peu propre au service, la vendit à son cousin-germain le comte de Mailly, qui n'y fit pas plus de fortune. Neelle l'avait achetée 210,000 livres. Le roi, qui n'aimait pas qu'on quittât le service de si bonne heure, la taxa à 150,000 livres.

Le roi dit le soir après souper dans son cabinet, à Madame, qu'il voulait être tuteur de madame la duchesse de Berry et de l'enfant dont elle était grosse. Il avait le même jour envoyé Voysin et Pontchartrain faire l'inventaire des pierreries de M. le duc de Berry. Celles que madame la duchesse de Berry avait apportées lui furent rendues, et celles que M. le duc de Berry avait à lui avant son mariage furent réservées à l'enfant qui

naîtrait. Les acquises depuis partagées entre la mère et l'enfant. En même temps le roi donna à madame la duchesse de Berry 200,000 livres d'augmentation de pension.

La perte de Dunkerque, dont les Anglais avaient exigé la ruine des fortifications et du port, fit imaginer un canal à Mardyck, pour y faire peu à peu un port en supplément. Le Blanc, intendant de cette province, le proposa à Pelletier, chargé de l'intendance des fortifications et du génie. Cela fut fort goûté, et on se mit à y travailler avec chaleur. Les Anglais s'en sont fort scandalisés dans tous les temps; on leur a répondu qu'on ne faisait rien en cela contre les conventions de la paix, et cet ouvrage, quoique quelquefois interrompu par leurs cris et leurs menaces, a assez bien réussi, en sorte qu'on n'a cessé depuis de l'augmenter.

Ragotzi avait du roi 600,000 livres au denier 25 sur l'hôtel-de-ville, mais dont les deux cinquièmes étaient retranchés, et 24,000 écus de pension. Il eut en ce temps-ci 10,000 écus d'augmentation de pension, et de plus une autre de 40,000 livres à distribuer à son gré entre les principaux de son parti dont les biens de Hongrie étaient confisqués. M. de Beauvillier, encore malgré tout ce que je lui pus dire, fit donner au duc de Mortemart la survivance de son gouvernement du Havre de Grâce, qui est indépendant et vaut 33,000 livres de rentes, et au duc de Saint-Aignan celle de Loches, qui ne vaut rien, mais qui est au milieu des terres qu'il lui a données en le mariant. La justice y eut plus de part que l'inclination. Il prétendit qu'il devait ce dédommagement à son gendre des avantages qu'il a faits à son frère.

La duchesse de Lorge, troisième fille de Chamillart, mourut à Paris, en couches de son second fils, le der-

nier mai, jour de la Fête-Dieu, dans sa vingt-huitième année. C'était une grande créature, très-bien faite, d'un visage agréable, avec de l'esprit et un naturel si simple, si vrai, si surnageant à tout, qu'il en était ravissant; la meilleure femme du monde, et la plus folle de tout plaisir, surtout du gros jeu. Elle n'avait quoi que ce soit des sottises de gloire et d'importance des enfants des ministres; mais tout le reste elle le possédait en plein. Gâtée dès sa première jeunesse par une cour prostituée à la faveur de son père, avec une mère incapable d'aucune éducation, elle ne crut jamais que la France ni le roi pussent se passer de son père. Elle ne connut aucun devoir, pas même de bienséance. La chute de son père ne put lui en apprendre aucun, ni émousser la passion du jeu et des plaisirs. Elle l'avouait tout le plus ingénument du monde, et ajoutait après qu'elle ne pouvait se contraindre. Jamais personne si peu soigneuse d'elle-même, si dégingandée, coiffure de travers, habits qui traînaient d'un côté, et tout le reste de même, et tout cela avec une grâce qui réparait tout. Sa santé, elle n'en faisait nul compte; et pour sa dépense, elle ne croyait pas que terre pût jamais lui manquer. Elle était délicate, et sa poitrine s'altérait. On le lui disait: elle le sentait, mais de se retenir sur rien elle en était incapable. Elle acheva de se pousser à bout de jeu, de courses, de veilles en sa dernière grossesse. Toutes les nuits elle revenait couchée en travers dans son carrosse. On lui demandait en cet état quel plaisir elle prenait. Elle répondait d'une voix qui de faiblesse avait peine à se faire entendre, qu'elle avait bien du plaisir. Aussi finit-elle bientôt. Elle avait été fort bien avec madame la Dauphine et dans la plupart de ses confidences. J'étais fort bien avec elle; mais je lui disais toujours que pour rien je n'eusse voulu être son mari. Elle était très-douce, et,

pour qui n'avait que faire à elle, fort aimable. Son père et sa mère en furent fort affligés.

Orcey, frère de feue madame de Montchevreuil, qui avait été prévôt des marchands, mourut en même temps. Il était conseiller d'état. Sa place fut donnée à Desforts, qui a depuis été deux fois contrôleur général, et qui était lors encore fort jeune, fils de Pelletier de Sousi et intendant des finances.

Saint-Georges, archevêque de Lyon, y mourut, prélat pieux, décent, réglé, savant, imposant, résidant et de grande mine, avec sa haute taille et ses cheveux blancs. Il y avait longtemps que cette grande église, dont il avait été chanoine ou comte, comme ils les nomment, et archevêque de Tours, n'avait vu d'évêque; et depuis lui elle n'en a pas vu, j'entends dire des évêques qui prissent la peine de l'être. Bientôt après mourut l'évêque de Lisieux, frère du comte et du maréchal de Matignon.

Il y eut un petit désordre à Lyon pour une imposition que la ville avait nouvellement mise sur la viande. Les bouchers excitèrent le peuple, dont quantité prit les armes, et fit une assez grande sédition, tellement que Melliard, intendant, fut obligé d'ôter l'imposition, et apaisa tout par là. Cette imposition n'avait pas été trop approuvée : ainsi l'intendant le fut. Le maréchal de Villeroy, qui sur tous les hommes du monde aimait à se faire de fête, se trouvait lors à Villeroy avec un peu de goutte. Il écrivit au roi pour lui permettre d'aller à Lyon. Il l'obtint et partit. On envoya ordre à quelques troupes du camp de la Saône d'y marcher, et le maréchal de Villeroy trouva en arrivant qu'il n'y avait plus rien à faire; mais il ne laissa pas d'y demeurer. Au moins était-il mieux là qu'à la tête d'une armée.

Chalais, qu'on a vu mandé de l'armée destinée à Bar-

celonne, s'était peu arrêté à Madrid. Il était arrivé à Paris, dépêché par la princesse des Ursins, et elle l'avait chargé de lettres pour le cardinal del Giudice. La corde venait de casser par le roi sur sa souveraineté, et la paix était enfin conclue avec l'Espagne, sans en faire mention, laquelle était demeurée seule en arrière accrochée sur ce point. Dans ces entrefaites, le roi alla, le mardi 29 mai, à Marly, et y donna un logement au cardinal del Giudice.

J'étais du voyage à mon ordinaire, quoique madame de Saint-Simon fût restée à Versailles auprès de madame la duchesse de Berry. Le roi n'avait pas ouï parler encore par le roi d'Espagne qu'il pensât à se remarier, beaucoup moins à une fille de Parme; mais il en était informé d'ailleurs. Ce procédé enté sur la souveraineté prétendue par la princesse des Ursins, et sur toute sa conduite avec le roi d'Espagne depuis la mort de la reine, mit le sceau à la résolution de la perdre sans retour.

Il échappa au roi, toujours si maître de soi et de ses paroles, un mot et un sourire sur madame des Ursins tellement énigmatiques, quoique frappants, que Torcy, à qui il le dit, n'y comprit rien. Dans sa surprise il le conta à Castries, son ami intime, et celui-ci à madame la duchesse d'Orléans, qui le conta à M. le duc d'Orléans et à moi. Nous nous cassâmes vainement la tête pour y comprendre quelque chose. Toutefois un mot si peu intelligible sur une personne comme madame des Ursins, et qui jusqu'à ces derniers temps avait été si parfaitement avec le roi et avec madame de Maintenon, ne me parut pas favorable. J'y étais confirmé par ce qui venait de se passer sur sa souveraineté, mais à mille lieues de la foudre que cet éclair annonçait, et qui ne nous le développa que par sa chute. Mais il n'est pas temps encore d'en parler.

Le mariage de Parme était conclu, et le roi n'en ouït point encore parler de quelque temps de la part de l'Espagne. Tout portait à croire néanmoins que Chalais n'était venu que pour cette affaire, que les dépêches qu'il avait apportées au cardinal del Giudice la regardaient. Peut-être s'en trouvèrent-ils embarrassés, et qu'ils différèrent. Je n'en ai pas pénétré davantage là-dessus. Peut-être aussi cela ne regardait-il encore que la souveraineté manquée, et l'ordre envoyé aux plénipotentiaires d'Espagne de signer la paix, sans en plus parler. Quoi qu'il en soit, Chalais apporta lui-même les paquets dont il était chargé au cardinal del Giudice à Marly. Il s'en retourna sans voir le roi ni personne. C'était le samedi 2 juin.

Le lendemain dimanche 3, le roi, satisfait enfin de l'ordre du roi d'Espagne envoyé à Utrecht, fit entrer le duc de Berwick dans son cabinet, à qui il ordonna de se tenir prêt à partir pour le siége de Barcelonne avec soixante-huit bataillons français, à qui en même temps on envoya ordre d'y marcher, et quatre lieutenants généraux, et quatre maréchaux de camp français, outre ceux qui y étaient déjà. Le duc de Mortemart obtint d'y être le cinquième de ces maréchaux de camp. On remarquera en passant que ce départ fut bien retardé, tandis que les Espagnols en corps d'armée se morfondaient en Catalogne, sous le duc de Popoli qui s'en retourna vilainement à Madrid dès que le siége commença. Brancas, courant au plus fort avec le cardinal del Giudice, avait eu ordre, comme on l'a vu, de s'arrêter en chemin, où il rencontrerait Berwick, pour conférer avec lui. Le roi sans doute s'était ravisé sur l'opiniâtreté de l'Espagne à arrêter la paix sur la souveraineté de madame des Ursins. Il y avait longtemps que Brancas et le cardinal étaient arrivés, sans qu'il fût

mention du départ de Berwick ni des troupes qui lui étaient destinées, et l'ordre n'en fut donné, comme on le voit, qu'immédiatement après que le roi fut assuré que le roi son petit-fils avait enfin envoyé les siens à Utrecht de signer sans plus songer à la souveraineté.

Aussitôt après que le duc de Berwick fut sorti du cabinet du roi, il y fit entrer le cardinal del Giudice, apparemment pour lui dire ce qu'il venait de commander, et trois jours après Chalais revint passer quelques heures à Marly, où Torcy le mena pour quelques moments dans le cabinet du roi.

Du Casse, retombé malade à la mer, demanda son congé. On le fit remplacer par Bellefontaine, lieutenant général.

Menager, troisième plénipotentiaire à Gertruydenberg et à Utrecht, dont on a suffisamment parlé alors pour le faire connaître, mourut d'apoplexie à Paris, fort riche, sans avoir été marié. Ce fut dommage pour sa probité, sa modestie, sa capacité dans le commerce et son intelligence dans les affaires. Il n'était point vieux.

Madame la duchesse de Berry se blessa dans sa chambre le samedi 16 juin, et accoucha d'une fille qui ne vécut que douze heures. Le roi qui était à Rambouillet nomma madame de Saint-Simon, comme duchesse, pour mener ce petit corps à Saint-Denis, et le cœur au retour au Val-de-Grâce. Deux heures après il dit qu'il l'avait nommée parce qu'elle lui était venue la première dans l'esprit comme étant à Versailles, et madame de Pompadour de même pour femme de qualité, mais que s'il eût pensé que l'une était dame d'honneur, l'autre gouvernante, laquelle par son emploi y devait toujours aller, il aurait nommé une autre duchesse et une autre dame. Mais la chose était faite et de Rambouillet, et madame de Saint-Simon en eut la corvée. L'évêque de

Séez, premier aumônier de feu M. le duc de Berry, était avec elle, et à droite au fond du carrosse, portant le cœur; madame de Pompadour, madame de Vaudreuil, gouvernante et sous-gouvernante, au-devant; le curé à la portière; et à l'autre portière le petit corps; des gardes, des pages, des carrosses de suite. Ils en eurent pour quatorze ou quinze heures.

La princesse Sophie, palatine, veuve du premier électeur d'Hanovre, et mère du premier Hanovre roi d'Angleterre, mourut à quatre-vingts ans. Elle était fille de la sœur du roi Charles Ier d'Angleterre, qui eut la tête coupée, et fille de l'électeur palatin à qui il en prit si mal de s'être voulu faire roi de Bohême. Ce fut par elle que le droit à la couronne d'Angleterre vint à la maison d'Hanovre, non qu'indépendamment de la ligne royale des Stuarts il n'y eût plusieurs héritiers plus proches, mais tous catholiques, et elle était la plus proche d'entre les protestants. C'était une princesse d'un grand mérite, qui avait quatre-vingts ans. Elle avait élevé Madame, qui était fille de son frère, laquelle avait conservé un extrême attachement pour elle, et qui toute sa vie lui écrivit deux fois la semaine, de vingt à vingt-cinq pages par ordinaire. C'était à elle à qui elle écrivait ces lettres si étranges que le roi vit, et qui la pensèrent perdre à la mort de Monsieur, comme on l'a vu alors. Elle fut affligée au dernier point de la perte de cette tante.

M. de Bouillon avait eu une assez grande maladie à Versailles, dont on crut même qu'il ne reviendrait pas. Lorsqu'il se trouva en état de changer d'air, il alla le prendre à Clichy. Madame de Bouillon l'y alla voir de bonne heure le mercredi 20 juin. En entrant dans sa chambre elle se trouva si mal et si subitement, qu'elle tomba à ses pieds et y mourut à l'instant même. Elle avait eu deux ou trois attaques d'apoplexie si légères qu'elles

furent traitées d'indigestion, et qu'elle ne prit aucune sorte de précaution. Elle avait soixante-huit ans, et on voyait encore en elle de la beauté et mille agréments. Cet épouvantable spectacle fut regardé de tout le monde comme une amende honorable à son mari de sa conduite dont elle ne s'était jamais contrainte un moment, au point qu'elle ne voyait que très-peu de femmes qui n'avaient rien à perdre, mais la meilleure et la plus florissante compagnie en hommes, dont sa maison, d'où elle ne sortait guère, était le rendez-vous, avec grand jeu et grande chère. Mais sur la fin elle était devenue avare, et avait éclairci sa compagnie par son humeur, sa mauvaise chère, et se faire donner à souper partout où elle pouvait.

Elle avait été mariée en 1662, et elle était la dernière des nièces du cardinal Mazarin, mort 9 mars 1661, au château de Vincennes, où il s'était fait porter. Elle était née à Rome en 1646, de Michel-Laurent Mancini, mort en 1657, et d'une sœur du cardinal Mazarin, mariée en 1634, et morte en 1656. Ces Mancini ne sont connus depuis 1380 que par des contrats d'acquisition et de vente du prix de 40 ou 50 florins, et des dots de 40 et 50 ducats jusque très-tard. Jamais aucun emploi de nulle sorte, jamais ni fiefs ni terre, jamais une alliance qui se puisse nommer, ni active ni passive. On trouve vers 1530 une Jacqueline Mancini, mariée à Jean-Paul Orsini; mais ce Jean-Paul est entièrement ignoré par Imhoff, qui est exact et instruit des maisons d'Italie, et ne se trouve nulle part. On ne voit même personne de la maison Ursine qui ait porté le nom de Jean-Paul. Ajoutez à cette obscurité les alliances actives et passives contemporaines de Mancini, celle de cet inconnu n'imposera pas.

Une seule acquisition d'un château ruiné et quelque

terre à l'entour, aux portes de Rome appelé Leprignana de Jacques Conti pour 5,000 florins, revendue longtemps après 40,000 écus à un Justiniani, fait toute leur illustration. On voit aussi que vers les temps de cette vente, leurs dots passaient 1,000 ducats, et vers ces mêmes temps un Laurent Mancini est dit avoir servi les Vénitiens avec distinction ; mais en quelle qualité : c'est ce qui n'est point exprimé. Enfin Paul Mancini, grand-père de madame de Bouillon, servit en 1597 à la guerre de Ferrare, on ne dit point encore en quelle qualité, épousa en 1600 Victoria Capoccia, fille de Vincent se qualifiant patrice romain, et en eut 15,000 écus de dot. Voilà l'illustre de la race. Il revint à Rome, s'adonna à l'étude, et l'académie des humoristes prit naissance dans sa maison. Enfin devenu veuf, il prit l'habit ecclésiastique, et laissa trois fils et deux filles. L'une épousa en 1624 Jacques Vellii, l'autre Sartorio Théophilo. Jusqu'ici les alliances ne brillent pas ; les trois fils furent Laurent qui épousa la sœur du cardinal Mazarin, longtemps avant sa fortune, et qui mourut en 1657, veuf depuis un an. Le second. Fr. Marie Mancini, eut par la nomination du roi le chapeau de cardinal en 1660. Il était né en 1606 et mourut en 1672. Le troisième, Laurent Grégoire qui était de 1608, mourut jeune et obscur : aucun des trois ne sortit d'Italie.

Michel-Laurent Mancini n'eut aucun emploi, point de terres connues, ne brilla pas plus que ses pères, et comme eux, vécut en citadin obscur à Rome, et fort inconnu. Ses enfants furent plus heureux. Le cardinal Mazarin en fit comme des siens, et les fit venir en France. Il y avait trois garçons et cinq filles ; deux autres étaient mortes à Rome enfants.

L'aîné des fils fut tué au combat de Saint-Antoine en 1652 tout jeune. Il promettait beaucoup et la fortune

encore davantage. Le cardinal Mazarin en fut très-affligé. M. de Nevers était le second dont il a été parlé en son lieu. Le troisième, qui ne promettait pas moins pour son âge que l'aîné, mourut à quatorze ans, en 1658. Il était au collége des jésuites. La jalousie que quelques écoliers conçurent des distinctions qu'il y avait les poussa à le berner dans une couverture. Il en tomba, et se blessa tellement qu'il en mourut, dont le cardinal Mazarin fut outré. Cet exemple, et celui du fils aîné du maréchal de Boufflers par les jésuites mêmes, avec bien d'autres, montrent que ce collége des jésuites n'est pas un lieu sûr pour ceux que la fortune a élevés dès leur première jeunesse. Voici maintenant les filles :

Laure-Victoire, mariée 4 février 1651 au duc de Mercœur, fils aîné du duc de Vendôme, bâtard d'Henri IV, puis duc de Vendôme; morte à Paris 4 février 1657, mère du dernier duc de Vendôme, dont il a été tant parlé en ces Mémoires, et du grand prieur de France. Elle n'avait pas vingt ans encore. Son mari fut cardinal en mars 1667, et mourut en août 1668.

Olympe, mariée 20 février 1657 à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur de Champagne et Brie, dont, entre autres enfants, elle eut le comte de Soissons et le fameux prince Eugène. J'ai tant parlé d'elle en divers endroits que je n'ai rien à y ajouter.

Marie, qui fut l'objet des premiers amours du roi, qui la voulait épouser. Cette raison la fit dépayser et marier à Rome, en avril 1661, au connétable Colonne, qu'elle perdit en 1669. On aura lieu de parler d'elle encore.

Hortense, qui avec 28,000,000 de dot, des dignités, des gouvernements etc., et l'obligation de prendre en seul le nom et les armes de Mazarin, épousa le duc Ma-

zarin, fils unique du maréchal de la Melleraye, desquels aussi on a suffisamment parlé.

Enfin Marie-Anne, mariée 20 avril 1662 au duc de Bouillon qui avait acheté en 1658 de la maison de Guise la charge de grand chambellan de France.

Ajoutons à tant de grandeur que la sœur aînée du cardinal Mazarin avait épousé en 1654 Hiérome Martinozzi, soi-disant gentilhomme romain, dont elle n'eut que deux filles que le cardinal Mazarin maria aussi passablement, l'aînée en 1655 à Alphonse d'Est, duc de Modène, et la reine d'Angleterre, épouse de Jacques II, morts à Saint-Germain, était leur fille : l'autre au prince de Conti, frère de M. le Prince le héros, dont deux fils : l'aîné mort fort jeune, gendre naturel du roi; l'autre si connu par sa réputation, qui fut un instant roi de Pologne, et dont le prince de Conti d'aujourd'hui est petit-fils. Ainsi madame de Bouillon avec quatre sœurs si grandement établies, se trouvait comme elles cousine germaine de la princesse de Conti et de la duchesse de Modène, mère de la reine d'Angleterre réfugiée en France. Le cardinal Mazarin avait doté ses sept nièces, et on peut imaginer comment, pour les placer si haut d'une naissance si persévéramment basse, pauvre et obscure. Ajoutez-y les 28,000,000 de sa véritable héritière, les biens qu'il donna à M. de Nevers, dont le duché est une province, les meubles, les maisons, les bijoux, les pierreries, les statues et les tableaux, les gouvernements et les charges, et on verra ce que c'est qu'un premier ministre pour un roi, pour ses sujets, pour un royaume. Encore faut-il avouer que cet effréné pillage en est le plus léger et le moins dangereux, peut-être encore le moins honteux de tous les inconvénients, et sûrement, quelque monstrueux qu'il soit, le moins nuisible.

Si les pères de ces nièces n'étaient rien, leurs mères, sœurs du cardinal Mazarin, étaient s'il se peut encore moins. Jamais on n'a pu remonter plus haut que le père de cette trop fameuse éminence, ni savoir où elle est née, ni quoi que ce soit de sa première jeunesse; tout ce qui l'a suivie est si connu qu'on n'en parlera pas ici. On sait seulement qu'ils étaient de Sicile; on les a crus des manants de la vallée de Mazare qui avaient pris le nom de Mazarin, comme on voit à Paris des gens qui se font appeler Champagne et Bourguignon. La mère du cardinal était Buffalini. On ignore toutes les antérieures puisqu'on ne sait rien des Mazarin. Le père du cardinal vécut toute sa vie si obscur à Rome, que lorsqu'il y mourut en novembre 1654 à soixante-dix-huit ans, cela n'y fit pas le moindre bruit. Les nouvelles publiques de Rome eurent la malice d'y insérer ces mots : « Les lettres de Paris nous apprennent que le seigneur Pietro Mazarini père du cardinal de ce nom est mort en cette ville de Rome, le, etc. » Revenons maintenant à madame de Bouillon.

Avec des grandeurs en tel nombre, et si proches, madame de Bouillon trouva en se mariant M. de Turenne dans le comble de son lustre et du crédit auprès du roi jusqu'à anéantir publiquement à son égard celui des plus puissants ministres, et la comtesse de Soissons, la reine de la cour, le centre de la belle galanterie qui dominait le monde, de chez qui le roi ne bougeait, et qui tenait le sort de tous entre ses mains. Ce radieux état dura longtemps, celui de M. de Turenne jusqu'à sa mort en 1675. Elle vit de plus le frère de son mari cardinal à vingt-six ans, en 1669, et grand aumônier en 1671, dans la plus grande faveur; et son autre beau-frère recueillir la charge de la cavalerie et le gouvernement de M. de Turenne : aussi poussa-t-elle l'orgueil jusqu'à l'audace,

et un orgueil qui s'étendait à tout ; mais comme elle avait beaucoup d'esprit, et de tour, et d'agrément dans l'esprit, elle sentait les proportions, et avait le jugement de ne les outrepasser guère et de couvrir son jeu de beaucoup de politesse pour les personnes qu'il ne fallait pas heurter, et d'un air de familiarité avec les autres, qui voilait comme par bonté celui d'autorité. En quelque lieu qu'elle fût, elle y donnait le ton et y paraissait la maîtresse. Il était dangereux de lui déplaire ; elle se refusait peu de choses, et encore n'était-ce que par rapport à elle-même, d'ailleurs très-bonne amie, et très-sûre dans le commerce.

Son air libre était non-seulement hardi, mais audacieux, et avec la conduite dont on a touché un mot, elle ne laissa pas d'être une sorte de personnage dans Paris, et un tribunal avec lequel il fallait compter ; je dis dans Paris, où elle était une espèce de reine, car à la cour elle n'y couchait jamais, et n'y allait qu'aux occasions, ou une ou deux fois l'année.

Le roi personnellement ne l'avait jamais aimée ; sa liberté l'effarouchait ; elle avait été souvent exilée et quelquefois longtemps. Malgré cela elle arrivait chez le roi la tête haute, et on l'entendait de deux pièces ; ce parler haut ne baissait point de ton, et fort souvent même au souper du roi où elle attaquait Monseigneur et les autres princes ou princesses qui étaient à table derrière qui elle se trouvait, et les dames assises auprès d'elle.

Elle traitait ses enfants et souvent aussi ses amis et ses compagnies avec empire ; elle l'usurpait sur les frères et les neveux de son mari et sur les siens, sur M. le prince de Conti et sur M. le Duc même tout féroce qu'il était, et qui à Paris ne bougeaient de chez elle. Elle traitait M. de Bouillon avec mépris, et tous étaient plus petits devant elle que l'herbe. Elle n'allait chez personne

qu'aux occasions, mais elle y était exacte, et chez quelques amis fort particuliers; et ces visites, elle y conservait un air de supériorité sur tout le monde, qu'elle savait néanmoins pousser ou mesurer et assaisonner de beaucoup de politesse selon les personnes qu'elle connaissait très-bien, et qu'elle savait distinguer.

Sa maison était ouverte dès le matin; jamais femme qui s'occupât moins de sa toilette; peu de beaux et de singuliers visages comme le sien qui eussent moins besoin de secours, et à qui tout allât si bien; toutefois toujours de la parure et de belles pierreries. Elle savait, parlait bien, disputait volontiers, et quelquefois allait à la botte. La splendeur dont les douze ou quinze premières années de son mariage elle s'était vue environnée l'avait gâtée; ce qui lui en resta après ne la corrigea pas; l'esprit et la beauté la soutinrent, et le monde s'accoutuma à en être dominé. Tant qu'elle put elle fit la princesse, et hasarda sur cela quelquefois des choses dont elle eut du dégoût, mais qui ne ralentirent point cette passion en elle. En tout ce fut une perte pour ses amis, surtout pour sa famille; c'en fut même une pour Paris. Elle n'était ni grande ni menue, mais tout le reste admirable et singulier. C'était grande table soir et matin, grand jeu et de toutes les sortes à la fois, et en hommes la plus grande, la plus illustre et souvent la meilleure compagnie. Au demeurant une créature très-audacieuse, très-entreprenante, par conséquent toujours embarrassante et dangereuse. Elle sortit plus d'une fois du royaume; elle se promena en Italie et en Angleterre sous prétexte de ses sœurs, et vit aussi les Pays-Bas; mais elle régna moins à Rome et à Londres qu'à Paris.

Le fils aîné du comte de la Mothe épousa mademoiselle de la Roche-Courbon, riche, sage et bien faite; et le marquis de Châtillon, qui n'avait rien à donner à ses

filles, en maria une à Bacqueville, fils d'un premier président de la chambre des comptes de Rouen, dont le père était un gros laboureur qui s'était fort enrichi dans les fermes qu'il avait tenues. Le mariage ne fut pas heureux.

Creuilly, second fils de feu M. de Seignelay, ministre et secrétaire d'état, épousa en même temps une Spinola qui n'avait rien, sœur de celle que le fils de M. de Nevers avait épousée. Cela ne fit pas non plus un mariage fort heureux.

Le roi était revenu de Rambouillet droit à Marly le mardi 19 juin, d'où il fut voir madame la duchesse de Berry à Versailles, sans y coucher. Je fus à mon ordinaire de ce voyage; j'en avertis parce qu'il fut extrêmement curieux; le cardinal del Giudice en fut aussi. Dès les premiers jours du voyage le maréchal de Berwick y prit congé du roi, et partit pour aller faire le siége de Barcelone.

Chalais y vint, sur un courrier d'Espagne, conférer le mardi 26 juin après dîner, avec le cardinal del Giudice, puis avec Torcy; il ne vit point le roi; mais il revint le lendemain matin à la fin du lever du roi qui le fit entrer dans son cabinet avec Torcy. Sa commission était embarrassante, il s'agissait de donner part au roi du mariage du roi d'Espagne fait et conclu, et c'était la première fois que le roi d'Espagne lui en faisait parler. L'audience finie, Chalais prit congé pour retourner en Espagne. Madame des Ursins, inquiète de cette hardiesse, voulut savoir par un homme uniquement à elle comment elle aurait été reçue, et ce qu'il y aurait remarqué. Peu de moments après que Chalais fut sorti du cabinet, le cardinal del Giudice y fut appelé. Ce fut sur la même matière; tout cela ne fut sû que depuis. Le roi passa le plus doucement et le plus légèrement du monde

cet étrange mariage, et le mystère si long et si entier qui lui en avait été fait, plus étrange, s'il se peut, que le mariage même. Il ne le pouvait empêcher, et il était sûr dès lors de sa vengeance sur celle qui l'avait fait et achevé de la sorte.

Bergheyck arriva de Madrid, ayant, comme on l'a dit, renoncé aux emplois et aux affaires, et allant se retirer dans une de ses terres en Flandre. Le roi le vit longtemps dans son cabinet, et, comme il en avait toujours été parfaitement content, il lui permit de venir à Marly toutes les fois qu'il le voudrait. Comme il se proposa d'user souvent de cette liberté, il se logea à Versailles, vint souvent à Marly où le roi le distingua toujours, et le vit plusieurs fois dans son cabinet. Avec toutes ses mesures, sa sagesse et sa modestie, les affaires d'Espagne qu'il connaissait à fond, et celles de cette cour, qu'outre ses épreuves particulières il avait vues à revers, il ne raccommoda pas la princesse des Ursins dans l'esprit du roi. Tant qu'il demeura en ce pays-ci il fut fort accueilli de la cour, et toujours avec le roi et ses ministres sur un grand pied de privance et de distinction, sans jamais sortir des bornes de sa discrétion et de sa modestie. Cellamare eut aussi la liberté de venir sans demander de temps en temps à Marly faire sa cour, mais sans coucher; le cardinal del Giudice l'avait obtenu ainsi.

CHAPITRE CCCLVIII.

Retraite du chancelier de Pontchartrain. — Voysin, chancelier et conserve sa place de secrétaire d'état. — M. du Maine. — Mot plaisant et salé de M. de Lausun. — L'électeur de Bavière deux fois à Marly. — Le roi Stanislas aux Deux-Ponts. —Arrivée de la flotte des Indes au Port-Louis.—3,000 liv. de pension à madame de Saint-Géran. — Le fils de Fagon intendant des finances. — Mariage de Brassac avec la fille du feu maréchal de Tourville. — La reine de Pologne, veuve de J. Sobieski : cause de sa haine pour la France, de son séjour à Rome, de sa retraite à Blois. — Égalité de rois du cardinal Mazarin. — La reine de Pologne médiocrement reçue, ne veut aucune réception, va droit à Blois sans pouvoir approcher de la cour ni de Paris. — Service de M. le duc de Berry à Saint-Denis : le prince de Dombes y fait le troisième deuil. — Tranchée ouverte devant Barcelone, 12 juillet.

Le chancelier fit alors un événement qui n'avait point encore eu de semblable et qui surprit étrangement, on pourrait ajouter funestement. Toute sa vie il avait formé le dessein de mettre un intervalle entre la vie et la mort, souvent il me l'avait dit. Sa femme l'avait empêché bien des fois de se retirer avant qu'il fût chancelier, elle le retint encore depuis, et en mourant elle lui fit promettre que, s'il voulait enfin se retirer, il demeurerait encore six semaines à y penser. Dès qu'il alla après sa mort à l'institution des pères de l'Oratoire, dans un pe-

tit appartement qu'il y avait, où il se retirait les bonnes fêtes, il songea à exécuter son dessein, et il y prit secrètement toutes ses mesures.

Elles ne purent être si cachées, qu'elles ne transpirassent dans sa famille. La Vrillière, qui en fut alarmé, m'en avertit; nous consultâmes le premier écuyer lui et moi, ils me pressèrent de lui parler sur les inconvénients de cette retraite pour lui-même, et pour son fils si détesté qu'il laisserait par là à découvert. J'eus beau dire, je ne gagnai rien.

Il attendit son terme, et il parla au roi dont la surprise fut extrême. Il ne croyait pas qu'un chancelier pût se démettre, et il est vrai qu'il n'y en avait point d'exemple. Quoique l'aversion que madame de Maintenon avait conçue pour lui, qui, depuis la mort de sa femme qu'elle avait toujours aimée et considérée, n'eut plus de contre-poids; que cette haine et l'opinion que le roi avait prise de longue main du jansénisme du chancelier, l'eût fort changé à son égard, l'habitude et l'ancien goût qu'il avait pour lui ne laissaient pas de prévaloir, et de se faire sentir dans toute leur étendue quand il fut question d'une véritable séparation. Le roi n'oublia rien pour le retenir par ses raisons et par tout ce qu'il y put ajouter de tendre, et qui marquait le plus son estime; il le trouva ferme et déterminé. Le roi se rabattit à lui demander quinze jours pour y penser encore. Ce terme finit avec le mois de juin; le chancelier retourna à la charge, et obtint enfin, quoiqu'à grand'peine, la liberté après laquelle il soupirait, et dont il a fait un si avantageux et si saint usage.

La netteté de son esprit, l'agrément de ses manières, la justesse et la précision de ses raisonnements toujours courts, lumineux, décisifs, surtout son antipode de pédanterie, et cet alliage qu'il savait faire avec tant de me-

sure et de légèreté du respect avec la liberté, du sérieux avec la fine plaisanterie, qui était en lui des traits vifs et perçants, plaisaient toujours infiniment au roi, qui d'ailleurs était peiné que tout homme qui l'approchait le quittât.

Le bruit de l'événement qui se préparait ne bourdonna que quatre ou cinq jours avant l'exécution, et d'une manière encore fort douteuse. Le dimanche 1er juillet, le chancelier resta seul assez longtemps avec le roi après que les autres ministres furent sortis du conseil d'état, et ce fut là où, malgré les derniers efforts du roi, le chancelier arracha son congé. Le roi, fort attendri, lui fit donner parole de le venir voir de temps en temps par les derrières. En entrant, en sortant, ni pendant le conseil, à ce que dirent après les autres ministres, il ne parut quoi que ce soit sur le visage ni dans les manières du chancelier, et la plupart de la cour était encore dans l'incertitude.

Le lendemain lundi 2 juillet, comme le roi fut rentré chez lui après sa messe, on vit arriver le chancelier en chaise, à la porte du petit salon d'entre l'appartement du roi et celui de madame de Maintenon. Comme il n'y avait point de conseil, chacun courut du grand salon. On le vit entrer chez le roi avec la cassette des sceaux, et on ne douta plus alors de la retraite. Ce fut une louange et une consternation générales. Je savais la chose par lui-même. Je le vis entrer et sortir avec le cœur bien serré, lui avec l'air de l'avoir bien au large. Le roi le combla d'amitiés et de marques d'estime, de confiance et de regrets; et sans qu'il lui demandât rien lui donna une pension de 36,000 livres, et la conservation du rang et des honneurs de chancelier. En finissant l'audience, il demanda au roi d'avoir soin de ses deux secrétaires, qui en effet étaient de très-honnêtes

gens, et sur-le-champ le roi donna à chacun une pension de 2,000 livres.

Pendant qu'il était chez le roi, la nouvelle courut, et fit amasser tout ce qui se trouva d'hommes dans Marly qui firent presque foule sur son passage. Il sortit de chez le roi comme il y était entré, sans qu'il parût en rien différent de son ordinaire; saluant à droite ou à gauche, mais sans parler à personne, ni personne à lui. Il se mit dans sa chaise où il l'avait laissée, gagna son pavillon, où il monta tout de suite dans son carrosse qui l'attendait, et s'en alla à Paris. Il y fut près d'un mois dans sa maison en butte à ce qu'il ne put refuser les premiers jours, puis se resserra tant qu'il put. La maison que la mort de Charmel avait laissée tout à fait vacante, et qu'il faisait accommoder pour lui, n'était pas encore prête. Dès qu'il y put habiter, il s'y retira. J'aurai lieu ailleurs de parler de sa solitude, et de la vie qu'il y mena également sainte et contente.

Outre l'âge, la douleur, et la liberté que lui donnait la perte de la chancelière pour cette résolution de tous les temps de mettre un intervalle entre la vie et la mort, il se sentit hâté de l'exécuter par les événements qu'il prévoyait devenir de jour en jour plus difficiles à soutenir dans sa place. Il voyait les desseins du père Tellier, les progrès de l'affaire de la constitution, le renversement des libertés de l'église gallicane, de celles des écoles, la persécution qui s'échauffait, et les plus saintes barrières qui n'arrêtaient plus. Il prévit que la tyrannie des jésuites et de leurs supports, qui avaient transformé leur cause en celle de l'autorité du roi en ce monde et de son salut en l'autre, se porterait peu à peu à toutes les sortes de violences. Il n'en voulait pas être le ministre par le sceau, ni même le témoin muet. Parler et refuser le sceau c'était se perdre sans rien arrêter, et ce

fut une de ses plus pressantes raisons de ne différer pas de se mettre à l'écart. Une autre, qui ne le diligenta pas moins, fut le vol rapide qu'il voyait prendre à la bâtardise qui, délivrée des fils de France et des princes du sang d'âge à la contenir, ne donnerait plus de bornes à son audace et à ses conquêtes. C'était encore un article sur lequel on ne pouvait se passer de son ministère, auquel il avait horreur de le prêter, et où ses représentations l'auraient perdu sans en pouvoir espérer aucun fruit. La prompte suite a fait sentir toute la sagacité de ses vues. Il avait été contrôleur général dix ans, et peu après qu'il le fut ministre d'état, puis secrétaire d'état à la mort de Seignelay en 1690, le 5 septembre 1699 chancelier et garde des sceaux; et lors de sa retraite il avait soixante-onze ans, sans jamais la plus légère infirmité, et la tête comme à quarante.

Fort peu après qu'il fut sorti du cabinet du roi, Pelletier de Sousi y entra pour son travail ordinaire sur les fortifications. Cela dura peu; et quand il eut fini, le roi, qui avait eu le temps de choisir un chancelier depuis que celui qui quittait cette place lui en avait demandé la permission, avec tant de persévérance instante, envoya chercher Voysin, lui remit la cassette des sceaux, et le déclara chancelier. On ne douta pas qu'il ne remît sa charge de secrétaire d'état au département de la guerre. Il n'y avait point d'exemple d'aucun chancelier secrétaire d'état à la fois, mais celui-ci avait l'appétit bon, et il fut l'un et l'autre.

De Mesmes, bien éveillé, bien averti, avait tourné vers cette première charge de la robe une gueule béante. Le grand appui et l'unique qu'il eût lui manqua. M. du Maine, plein de tout ce qui ne tarda pas à éclore, avait plus besoin du premier président totalement et servilement à lui que d'un chancelier; il ne pouvait jamais

trouver de premier président plus en sa main, ni plus parfaitement corrompu et vendu à la fortune, par conquent à la faveur et à la protection, que Mesmes; il était donc de son intérêt principal de l'y conserver. Pour chancelier il avait Voysin tout prêt, tout initié dans le conseil, dans l'habitude, dans la privance du roi, et aussi corrompu que l'autre pour la fortune et la faveur, mais nullement propre à manier rien que par voie d'autorité et de violence, et qui d'ailleurs était dans la confiance intime de madame de Maintenon, et valet à tout faire et à tout entreprendre; aussi elle et lui ne balancèrent-ils pas à préférer Voysin, qu'ils gouvernèrent comme ils voulurent auprès du roi, tandis que le premier président, vendu à M. du Maine, fut réservé pour le servir à la cour et dans le parlement par tout l'art et les manéges infâmes, dont il sera temps incontinent de parler à plus d'une reprise. J'ai suffisamment expliqué ailleurs quels étaient ces deux chanceliers et ce premier président pour n'avoir rien ici à ajouter qu'un mot sur l'écorce.

Voysin porta ses deux charges comme on vient de le dire, et le roi eut l'enfantillage de s'amuser à le montrer. Au conseil, et tous les matins même qu'il n'y en avait point, Voysin était vêtu en chancelier. L'après-dînée, il était en manteau court de damas, et travaillait ainsi avec le roi. Le soir, comme c'était l'été, il quittait son manteau, et paraisssait à la promenade du roi en justaucorps de damas. Cela parut extrêmement ridicule et parfaitement nouveau. M. de Lausun, qui allait volontiers faire des courses de Marly à Paris, se trouva en compagnie, où on lui demanda des nouvelles de Marly. « Rien, répondit-il de ce ton bas et ingénu qu'il prenait souvent, il n'y a aucunes nouvelles; le roi s'amuse à habiller sa poupée. » L'éclat de rire prit aux assistants qui entendi-

rent bien ce qu'il voulait dire, et lui en sourit aussi malignement, et gagna la porte.

L'électeur de Bavière vint courre le cerf à Marly, et vit le roi avec tout le monde à la chasse. Il joua après dans le salon jusqu'à minuit. Le roi, au sortir de son souper, entra, contre sa coutume, dans le salon, s'approcha de l'électeur, et le vit jouer quelques moments. L'électeur alla faire *medianoche* chez d'Antin, avec madame la Duchesse et grande compagnie, puis retourna à Saint-Cloud. Il y fit deux autres chasses de même, sans voir le roi en particulier ni ailleurs qu'à la chasse.

On sut en même temps que le roi Stanislas, après avoir fort longtemps erré et ne sachant où se retirer, était enfin arrivé aux Deux-Ponts avec quatre officiers seulement du régiment du baron Spaar. Ce duché, qui a un beau château logeable et meublé, appartenait au roi de Suède, qui l'avait fait recevoir là en asile.

On apprit en même temps une nouvelle plus intéressante, l'arrivée au Port-Louis de la flotte des Indes orientales, riche de 10,000,000 en marchandises.

Le roi donna 1,000 écus d'augmentation de pension à madame de Saint-Géran; et choisit Fagon, maître des requêtes, fils de son premier médecin, pour la charge d'intendant des finances qu'avait du Buisson, qui l'avait très-dignement remplie, mais devenu trop vieux pour en pouvoir continuer les fonctions. Ce fut une grande distinction pour Fagon à son âge, et qui n'avait point été intendant de province. Il parut depuis homme de beaucoup d'esprit et de capacité, et figura grandement dans les finances.

Brassac épousa la fille du feu maréchal de Tourville, qui fut quelque temps après dame de madame la duchesse de Berry. Personne n'avait été plus singulièrement ni plus délicatement jolie, avec une taille char-

mante qui y répondait. La petite vérole la changea à tel point, qu'il n'y eut personne qui la pût reconnaître. Je le rapporte par l'extraordinaire de la chose portée à cet excès. La graisse survint bientôt après, et en fit une tour, d'ailleurs une bonne, honnête et très-aimable femme.

Il y avait du temps que la reine de Pologne, veuve du célèbre J. Sobieski, était embarrassée de sa retraite, et qu'elle avait eu envie de venir finir sa vie en France. La passion qu'elle avait eue autrefois de venir montrer sa couronne dans sa patrie, sous prétexte des eaux de Bourbon, l'en avait rendue la plus mortelle ennemie. Elle voulut savoir sur quoi compter précisément. A l'égard du cérémonial, il se trouva que, la Pologne étant couronne élective, la reine ne pouvait lui donner la main. Il était même bien nouveau que le roi la donnât aux rois héréditaires, et c'est du cardinal Mazarin que l'introduction de l'égalité des rois est venue, et que ceux du Nord, qui ne faisaient pas difficulté de donner la main aux ambassadeurs de nos rois, ont non-seulement abrogé cet usage, mais en sont venus à se parangonner à eux. La reine de Pologne, qui n'avait d'autre objet de son voyage que l'orgueil de se voir égalée à la reine, le rompit aussitôt et ne le pardonna jamais.

On a prétendu que ses menées avaient eu grande part à former la fameuse ligue d'Augsbourg contre la France; et il est certain qu'elle se servit toute sa vie du pouvoir presque entier qu'elle s'était acquis sur le roi son mari, pour l'éloigner de la France contre son goût, et l'attacher à la maison d'Autriche, ce dont elle fut récompensée par le grand mariage de son fils aîné avec une sœur de l'impératrice, et des reines d'Espagne et de Portugal, de la duchesse de Modène et de l'électeur palatin Neubourg.

Elle ne laissa pas parmi ses desservices de demander au roi de faire son père duc et pair. Le peu de succès qu'eurent ses instances lui inspira un nouveau dépit, qu'elle fit éclater dans toute son étendue, contre la France et contre le prince de Conti, à la mort du roi son époux. Au bout d'espérance d'un duché pour son père, qui était veuf depuis longtemps et chevalier du Saint-Esprit, elle le fit cardinal par la nomination de Pologne.

Son humeur altière et son extrême avarice l'avaient fait détester en Pologne; et l'aversion publique qu'elle témoigna sans mesure au prince Jacques, son fils aîné, coûta la couronne à sa famille. Elle ne put donc se résoudre à demeurer dans un pays où, après avoir été tout, elle se trouvait haïe, méprisée, étrangère et sans appui par la division de ses enfants, et prit le parti d'aller avec son père s'établir à Rome. Elle avait compté y être traitée comme l'avait été la reine Christine de Suède; mais celle-ci était reine héréditaire par elle-même, et avait de plus touché la cour de Rome par sa conversion du luthéranisme. Il y eut donc des différences, qui mortifièrent tellement la reine de Pologne, qu'elle ne put plus soutenir le séjour de Rome dès qu'elle y eut perdu le cardinal d'Arquien, et que, ne sachant que devenir, elle voulut venir en France. De la façon qu'elle s'était comportée il n'est pas surprenant que la demande qu'elle en fit fût reçue froidement, et que la liberté d'y venir se fît attendre. A la fin le roi consentit, mais à condition qu'elle ne songerait pas à s'approcher de la cour ni de Paris, et lui donna le choix d'une des villes sur la Loire, et même des châteaux de Blois, d'Amboise et de Chambord.

Elle arriva, le 4 juillet, à Marseille, sur les galères du pape, et y trouva pour la recevoir, de la part du roi, le

marquis de Béthune, fils de sa sœur, et père de la maréchale de Bellisle, qui n'était pas encore mariée pour la première fois. Elle ne voulut point d'honneurs nulle part, de peur apparemment qu'ils ne fussent pas tels qu'elle les aurait souhaités, séjourna peu à Marseille, et s'en alla par le plus droit à Blois qu'elle avait choisi, et dont elle ne sortit plus. Elle avait avec elle la fille aînée du prince Jacques son fils, qui épousa depuis, à Rome, le roi Jacques II d'Angleterre, que les Anglais appellent le Prétendant. Elles vécurent à Blois dans la plus grande solitude et sans nul éclat.

M. le Duc, M. le comte de Charolais son frère, et M. le prince de Conti devaient faire le deuil du service de M. le duc de Berry à Saint-Denis. Le comte de Charolais se trouva malade; M. le duc de Chartres avait onze ans. Des princes aussi jeunes et plus jeunes ont fait le deuil en pareilles cérémonies; et, sans remonter bien loin, les fils de madame la dauphine de Bavière à son enterrement, qui étaient plus chers à la France; et M. de Chartres n'avait pas les mêmes raisons de s'en dispenser que M. le duc d'Orléans; mais le temps pressait, on en voulut profiter, et le roi ne voulut pas manquer l'occasion d'y faire figurer le prince de Dombes en troisième. Cette parité sembla fort étrange : ce n'était pourtant qu'un léger essai. Il n'y eut à ce service que les compagnies à l'ordinaire, et les seuls officiers de la maison de Berry. L'abbé Prévost fit l'oraison funèbre. Ce fut le lundi 16 juillet.

Le maréchal de Berwick fit ouvrir, le 12 juillet au soir, la tranchée devant Barcelone.

CHAPITRE CCCLIX.

Maisons, président à mortier, sa femme, leur famille, leur caractère, leur conduite, leur situation, leurs vues. — Désir de Maisons de lier avec moi; comment il y réussit. — Première entrevue de Maisons avec moi fort singulière : notre commerce s'établit. — Maisons me fait aller de Marly le trouver. — Il m'apprend que les bâtards et leur postérité sont devenus princes du sang en plein et capables de succéder à la couronne : scène singulière chez Maisons. — La nouvelle se publie à Marly, etc. : effet qu'elle y produit; mon compliment aux bâtards. — Le comte de Toulouse. — Cause secrète de la conservation de la place de secrétaire d'état au nouveau chancelier.

Maisons, président à mortier, et sa femme, sœur aînée de la maréchale de Villars, furent deux espèces de personnages dont il est temps de parler. Son grand-père, aussi président à mortier, fut surintendant des finances, bâtit le superbe château de Maisons, était ami de mon père qui, pour l'obliger, car rien ne lui coûta jamais pour ses amis, lui vendit presque pour rien la capitainerie de Saint-Germain-en-Laye qu'il avait, et qui était nécessaire au président par la position de Maisons tout près de Saint-Germain et au milieu de la capitainerie. C'est lui qui, lorsqu'on lui ôta les finances, dit tout haut : « Ils ont tort; car j'ai fait mes affaires, et j'allais faire les leurs. » Tant qu'il vécut, l'amitié subsista avec mon père. Son fils, père de celui dont il s'agit, et président à mor-

tier, voyait aussi mon père. C'est lui qui présida si indignement au jugement de notre procès avec M. de Luxembourg, comme je l'ai rapporté en son lieu. Sa conduite ne me donna pas envie de cultiver l'ancienne amitié, et je n'en eus pas davantage à l'égard de son fils, de qui aussi je n'entendis point parler jusque tout au commencement de cette année, et tout au plus tôt tout à la fin de la précédente. Cet exposé était nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Maisons était un grand homme, de fort belle représentation, de beaucoup d'esprit, de sens, de vues et d'ambition, mais de science dans son métier fort superficielle, fort riche, la parole fort à la main, l'air du grand monde, rien du petit maître ni de la fatuité des gens de robe, nulle impertinence du président à mortier. Je pense que l'exemple de M. de Mesmes lui avait fort servi à éviter ces ridicules dont l'autre s'était chamarré. Loin comme lui de faire le singe du grand seigneur, de l'homme de la cour et du grand monde, il se contentait de vivre avec la meilleure compagnie de la ville et de la cour que sa femme et lui avaient su attirer chez eux par les manières les plus polies, même modestes, et sans jamais s'écarter de ce qu'ils devaient à chacun ; respect aux uns, civilité très-marquée aux autres ; avec un air de liberté et de familiarité mesurée, qui, loin de choquer ni d'être déplacé, leur attirait le gré de savoir mettre tout le monde à son aise, sans jamais la moindre échappée qui fût de trop.

Sa femme, avec très-peu ou point d'esprit, avait celui de savoir tenir une maison avec grâce et magnificence, et de se laisser conduire par lui. Elle n'avait donc rien de la présidence, ni des femmes de robe, seulement quelque petit grain plus que lui du grand monde, mais avec la même politesse et les mêmes ménagements. C'é-

tait une grande femme qui avec moins d'embonpoint eût eu la taille belle, et une beauté romaine que bien des gens préféraient à celle de sa sœur. Elle eut le bon sens de bien vivre toujours avec elle, et de ravaler bien soigneusement la jalousie du rang et de la concurrence de la beauté; et Maisons de son côté vivait en déférence très-marquée, mais intimement, avec le maréchal de Villars.

Il eut le bon esprit de sentir de fort bonne heure que le parlement était la base sur laquelle il devait porter; que du crédit qu'il y aurait dépendrait sa considération dans le monde; et que tout celui dans lequel il se mêlait ne lui deviendrait utile qu'autant que sa compagnie le compterait. Il fut donc assez avisé pour en faire son principal, attirer chez lui les magistrats du parlement, courtiser, pour ainsi dire, les plus estimés dans toutes les chambres, les persuader qu'il se faisait honneur d'être l'un d'eux, faire conduire sa femme en conséquence, être très-assidu au palais, y gagner la basse robe en général, et en particulier ce qui se distinguait le plus parmi les avocats, les procureurs, les greffiers, par ses manières gracieuses, ouvertes, affables et par des louanges et des prévenances qui l'en fit adorer. De cette conduite il en résulta une réputation qui dans tout le parlement n'eut pas deux voix, qui gagna la cour et le monde, qui donna jalousie au premier président, et qui fit regarder Maisons comme celui qui mènerait toujours le parlement à tout ce qu'il voudrait.

La situation de Maisons si près de Marly lui fournit des occasions, qu'il sut bien ménager, d'y attirer des gens principaux de la cour. Il devint du bon air d'y aller de Marly, et il se contenta longtemps d'y voir la cour de ses terrasses. Il allait peu à Versailles, il rapprocha mesurément ses voyages à une fois la semaine; et, à

force de gens principaux d'autour du roi qui pendant les longs Marly allaient dîner à Maisons, le roi s'accoutuma à lui parler de ce lieu presque toutes les fois qu'il le voyait, et jamais il n'en fut gâté. Il avait si bien fait, que M. le Duc et M. le prince de Conti étaient en liaison avec lui, et qu'il regarda leur mort comme une perte qu'il faisait. Il travaillait aussi en dessous, et je ne sais par où il s'était mis fort en commerce avec M. de Beauvillier, mais en commerce qui ne paraissait point, et dont je n'ai démêlé ni le comment ni la date.

Ces deux princes du sang morts, il se tourna vers M. le duc d'Orléans, et il lui fut aisé de s'en approcher par Canillac, son ami intime, qui l'était de tout temps de ce prince, mais qui ne le voyait qu'à Paris, parce qu'il ne venait comme jamais à la cour. Il vanta donc tant le mérite de Maisons, son crédit dans le parlement et dans le monde, les avantages qui s'en pouvaient tirer et de son conseil, que M. le duc d'Orléans, accoutumé à se laisser dominer à l'esprit de Canillac, crut trouver un trésor dans la connaissance et l'attachement de Maisons.

Celui-ci, qui voulait circonvenir le prince, ne trouva pas Canillac suffisant, leurs séparations de lieu étaient trop continuelles ; il jeta son coussinet sur moi. Je pense qu'il me craignait par ce que j'ai raconté de son père. Il avait un fils unique à peu près de l'âge de mes enfants ; il y avait déjà longtemps qu'il avait fait toutes les avances et qu'il les voyait souvent. Cela ne rendait rien au delà, et ce n'était pas le compte du père ; enfin il me fit parler par M. le duc d'Orléans. Ce fut alors que j'appris cette liaison nouvelle, combien Maisons en désirait avec moi, estime, louanges, amitié des pères que ce prince me rapporta ; je fus froid, je payai de compliments, j'alléguai que je n'allais que très-peu à Paris, et pour des moments, et je m'en crus quitte. Peu de jours après,

M. le duc d'Orléans rechargea, je ne fus pas plus docile. Quatre ou cinq jours après, je fus surpris que M. le duc de Beauvillier m'en parlât, me dit les mêmes choses, m'apprît sa liaison, me voulût persuader que celle que Maisons désirait que je prisse avec lui pouvait être extrêmement utile à bien des choses; et finalement voyant que je n'y prenais point, employa l'autorité qu'il avait sur moi, et me dit qu'il m'en priait, et qu'il le désirait puisque je n'avais point de raison particulière ni personnelle pour m'en défendre. Je vis bien clairement alors que Maisons, n'avançant pas à son gré par M. le duc d'Orléans, était bien au fait de moi, et qu'il avait bien compris que je ne résisterais pas au duc de Beauvillier si celui-ci entreprenait de former la liaison, et tenait à ne pas être éconduit; aussi ne le fut-il pas, mais après être demeuré sur la défensive avec M. le duc d'Orléans, je ne voulus pas lui montrer que je rendais les armes à un autre.

L'attente ne fut pas longue. Ce prince m'attaqua de nouveau, me maintint que rien ne serait plus utile pour lui qu'une liaison de Maisons avec moi, qui n'osait le voir que rarement et comme à la dérobée, et avec qui il ne pouvait avoir le même loisir ni la même liberté de discuter bien des choses qui pouvaient se présenter. J'avais d'autres fois répondu à tout cela, mais comme j'avais résolu de me rendre à lui depuis que l'autorité du duc de Beauvillier m'avait vaincu, je consentis à ce que ce prince voulut.

Maisons en fut bientôt informé. Il ne voulut pas laisser refroidir la résolution. M. le duc d'Orléans me pressa d'aller coucher une nuit à Paris. En y arrivant j'y trouvai un billet de Maisons, qui m'avait déjà fait dire merveilles par le prince et par le duc. Ce billet, pour les raisons qu'il réservait à me dire, contenait un rendez-

vous à onze heures du soir, ce jour-là même, derrière les Invalides, dans la plaine, avec un air fort mystérieux. J'y fus avec un vieux cocher de ma mère et un laquais pour dépayser mes gens. Il faisait un peu de lune. Maisons en mince équipage m'attendait. Nous nous rencontrâmes bientôt. Il monta dans mon carrosse. Je n'ai jamais compris le mystère de ce rendez-vous. Il n'y fut question que d'avances, de compliments, de protestations, de souvenirs des anciennes liaisons de nos pères, et de tout ce que peut dire un homme d'esprit et du monde qui veut former une liaison étroite; du reste des propos généraux, de louanges et d'attachement pour M. le duc d'Orléans et pour M. de Beauvillier, sur la situation présente de la cour, en un mot toutes choses qui n'allaient à rien d'important ni de particulier. Je répondis le plus civilement qu'il me fut possible à l'abondance qu'il me prodigua. J'attendais ensuite quelque chose qui méritât l'heure et le lieu; ma surprise fut grande de n'y trouver que du vide, et seulement pour raison que cette première entrevue devait être secrète, après laquelle il n'y aurait plus d'inconvénient qu'il vînt quelquefois chez moi à Versailles, et qu'il serrât les visites, après qu'on se serait accoutumé à l'y voir quelquefois, et me priant de n'aller point chez lui à Paris de longtemps où il se trouvait toujours trop de monde. Ce tête-à-tête ne dura guère plus de demi-heure. C'était beaucoup encore pour ce qui s'y passait. Nous nous séparâmes en grande politesse, et dès la première fois qu'il alla à Versailles, il vint chez moi sur la fin de la matinée.

Il ne fut pas longtemps sans y venir ainsi tous les dimanches. Nos conversations peu à peu devinrent plus sérieuses. Je ne laissais pas d'être en garde, mais je le promenais sur plusieurs sujets, et lui s'y prêtait très-volontiers.

Nous raisonnions et nous étions sur ce pied-là ensemble, lorsque, rentrant chez moi à Marly sur la fin de la matinée du dimanche 29 juillet, je trouvai un laquais de Maisons avec un billet par lequel il me conjurait, toutes affaires cessantes, de venir sur-le-champ chez lui à Paris où il m'attendrait seul, et où je verrais qu'il s'agissait de chose qui ne pouvait souffrir le moindre retardement, qui ne se pouvait même désigner par écrit, et qui était de la plus extrême importance. Il y avait longtemps que ce laquais était arrivé, et qu'il me faisait chercher partout par mes gens. Madame de Saint-Simon était à Versailles avec madame la duchesse de Berry qui venait souper les soirs avec le roi sans coucher encore à Marly, et je devais dîner chez M. et madame de Lausun. Y manquer aurait mis la curiosité et la malignité de M. de Lausun en besogne : je n'osai donc pas disparaître. Je donnai ordre à ma voiture; dès que j'eus dîné je m'éclipsai. Personne ne me vit monter en chaise; j'arrivai fort diligemment chez moi à Paris d'où j'allai sur-le-champ chez Maisons avec l'empressement qu'il est aisé d'imaginer.

Je le trouvai seul avec le duc de Noailles. Du premier coup d'œil je vis deux hommes éperdus, qui me dirent d'un air mourant, mais après une vive quoique courte préface, que le roi déclarait ses deux bâtards, et à l'infini leur postérité masculine, vrais princes du sang, en droit d'en prendre la qualité, les rangs et honneurs entiers, et capables de succéder à la couronne au défaut de tous les autres princes du sang. A cette nouvelle à laquelle je ne m'attendais pas, et dont le secret jusqu'alors s'était conservé sans la plus légère transpiration, les bras me tombèrent. Je baissai la tête et je demeurai dans un profond silence absorbé dans mes réflexions. Elles furent bientôt interrompues par des cris auxquels je me

réveillai. Ces deux hommes se mirent en pied à courir la chambre, à taper des pieds, à pousser et à frapper les meubles, à dire rage à qui mieux mieux, et à faire retentir la maison de leur bruit. J'avoue que tant d'éclat me fut suspect de la part de deux hommes, l'un si sage et si mesuré, et à qui ce rang ne faisait rien, l'autre toujours si tranquille, si narquois, si maître de lui-même. Je ne sus quelle subite furie succédait en eux à un si morne accablement, et je ne fus pas sans soupçon que leur emportement ne fût factice pour exciter le mien. Si ce fut leur dessein, il réussit tout au contraire. Je demeurai dans ma chaise, et leur demandai froidement à qui ils en voulaient. Ma tranquillité aigrit leur furie. Je n'ai de ma vie rien vu de si surprenant.

Je leur demandai s'ils étaient devenus fous, et si au lieu de cette tempête il n'était pas plus à propos de raisonner, et de voir s'il y avait quelque chose à faire. Ils s'écrièrent que c'était parce qu'il n'y avait rien à faire à une chose non-seulement résolue, mais exécutée, mise en déclaration, et envoyée au parlement, qu'ils étaient outrés de la sorte; que M. le duc d'Orléans, en l'état où il était avec le roi, n'oserait souffler; les princes du sang en âge, de trembler comme des enfants qu'ils étaient; les ducs hors de tout moyen de s'opposer, et le parlement réduit au silence et à l'esclavage; et là-dessus à qui des deux crierait le plus fort et pesterait davantage, car rien de leur part ne fut ménagé, ni choses, ni termes, ni personnes.

J'étais bien aussi en colère, mais il est vrai que ce sabbat me fit rire et conserva ma froideur. Je convins avec eux que quant alors je n'y voyais point de remède, et nulles mesures à prendre; mais qu'en attendant ce qui pouvait arriver à l'avenir, je les aimais encore mieux princes du sang capables de la couronne, qu'avec leur

rang intermédiaire. Et il est vrai que je le pensai ainsi dès que j'eus repris mes esprits.

Enfin l'ouragan s'apaisa peu à peu. Nous raisonnâmes, et ils m'apprirent que le premier président et le procureur général, qui en effet étaient venus ce jour-là de très-bonne heure à Marly chez le chancelier, qui avaient vu le roi dans son cabinet, à l'issue de son lever, et qui étaient revenus à Paris tout de suite, en avaient rapporté la déclaration tout expédiée. Il fallait néanmoins que Maisons l'eût sue plus tôt d'ailleurs, parce qu'à l'heure que le laquais qu'il m'envoya arriva à Marly, ces messieurs n'en pouvaient pas être revenus à Paris quand il en partit. Nos discours n'allant à rien, je pris congé et regagnai Marly au plus vite, afin que mon absence ne fît point parler.

Tout cela néanmoins me conduisit vers l'heure du souper du roi. J'allai droit au salon, je le trouvai très-morne. On se regardait, on n'osait presque s'approcher, tout au plus quelque signe dérobé et quelque mot en se frôlant coulé à l'oreille. Je vis mettre le roi à table, il me sembla plus morgué qu'à l'ordinaire, et regardant fort à droite et à gauche. Il n'y avait qu'une heure que la nouvelle avait éclaté, on en était glacé encore, et chacun fort sur ses gardes. A chose sans ressource il faut prendre son parti; il se prend plus aisément et plus honnêtement quand la chose ne porte pas immédiatement comme le rang intermédiaire dont les bâtards n'eurent jamais de moi ni compliment ni la moindre apparence. J'avais donc pris ma résolution.

Dès que le roi fut à table, et qui m'avait fort fixement regardé en passant, j'allai chez M. du Maine; bien que l'heure fût un peu indue, les portes tombèrent devant moi, et je remarquai un homme surpris d'aise de ma visite, et qui vint au devant de moi presque sur les airs,

tout boiteux qu'il était. Je lui dis que pour cette fois je venais lui faire mon compliment, et un compliment sincère ; que nous n'avions rien à prétendre sur les princes du sang; que ce que nous prétendions et ce qui nous était dû, c'était qu'il n'y eût personne entre les princes du sang et nous ; que dès qu'il l'était et les siens, nous n'avions plus rien à dire qu'à nous réjouir de n'avoir plus à essuyer ce rang intermédiaire que je lui avouais qui m'était insupportable. La joie de M. du Maine éclata à ce compliment. Tout ce qu'il m'en fit, tout ce qu'il m'en dit ne se peut rendre, avec une politesse, un air même de déférence que l'esprit inspire dans le transport du triomphe.

J'en dis autant le lendemain au comte de Toulouse et à madame la duchesse d'Orléans, cent fois plus bâtarde et plus aise que ses frères, et qui les voyait déjà couronnés. Madame la Duchesse fort princesse du sang, et point du tout comme madame sa sœur, parut fort sérieuse, et n'ouvrit point sa porte. M. le duc d'Orléans fut fâché, mais fâché à sa manière, et n'eut pas grand'-peine à ne rien montrer. Ducs et princes étrangers enragés, mais de rage mue. La cour éclata en murmures sourds bien plus qu'on n'aurait cru. Paris se déchaîna et les provinces ; le parlement, chacun à part, ne se contraignit pas. Madame de Maintenon, transportée de son ouvrage, en recevait les adorations de ses familières. Elle et M. du Maine n'avaient pas oublié ce qui avait pensé arriver du rang de ses enfants. Quoiqu'il n'y eût plus personne du sang légitime à craindre, ils ne laissèrent pas d'être effarouchés, et le roi fut gardé à vue, et persuadé par des récits apostés de la joie et de l'approbation générale à ce qu'il venait de faire. M. du Maine n'eut garde de se vanter de l'air triste, morne, confondu qui accompagnait tous les compliments, dont

une cour esclave lui portait un hommage forcé, et qui n'en cachait pas la violence. Madame du Maine triompha à Sceaux de la douleur publique. Elle redoubla de fêtes et de plaisirs, prit pour bons les compliments les plus secs et les plus courts, et glissa sur le grand nombre de gens qui ne purent se résoudre d'aller eux-mêmes à son adoration. Les bâtardeaux déifiés ne parurent que quelques moments à Marly. M. du Maine crut nécessaire cet air de modestie et de ménagement pour le public. Il n'eut pas tort.

Le comte de Toulouse profita de ce monstrueux événement sans y avoir eu aucune part. Ce fut l'ouvrage de son frère, de sa fidèle et toute-puissante protectrice, et de l'art qui fut lors aperçu d'avoir fait conserver à Voysin, devenu chancelier, sa charge de secrétaire d'état. Comme chancelier il n'aurait rien eu qui l'eût approché du roi, plus de travail réglé avec lui, plus de prétextes de lui aller parler quand il le jugeait à propos. Il n'aurait eu que les occasions de la fin des conseils, quand les ministres en sortent; et comme il n'était chargé de rien qui eût rapport au roi, il eût fallu l'attaquer sans préface, sans prétexte, sans insinuation, et sans moyen de sonder le terrain. Quoique sur les bâtards, il aurait trouvé le roi en garde. L'usurpation de ses audiences l'eût effarouché et rendu Voysin désagréable, et comme le chancelier n'a point de travail avec le roi que pour les affaires extraordinaires, rares, courtes, qui même pour l'ordinaire ne sont pas secrètes, comme mon affaire avec M. de la Rochefoucauld et autres pareilles, quoique de différentes natures, ces audiences, si elles avaient été répétées, auraient fait nouvelle, excité une curiosité dangereuse au secret dont ce mystère d'iniquité avait tant intérêt de se couvrir, et dont les artisans sentaient si bien l'importance. Ce fut aussi ce qui

fit conserver à Voysin cette place de secrétaire d'état, qui lui donnait une occasion nécessaire de travailler presque tous les jours seul avec le roi ou madame de Maintenon en tiers unique, et la facilité des prétextes d'y travailler extraordinairement et tous les jours, et plus d'une fois par jour tant que bon lui semblait, sans que cela parût extraordinaire au roi ni à sa cour. Par là Voysin se trouvait à portée d'examiner les moments, les humeurs, de sonder, d'avancer, de s'arrêter; par là nul temps perdu qui ne se pût retrouver le lendemain, et quelquefois le jour même; par là liberté de discuter et de pousser sa pointe quand il y trouvait lieu, et de prolonger la conversation tant qu'il était nécessaire; sans quoi ils n'en seraient jamais venus à bout.

Le roi, malgré tout ce qu'il sentait d'affection pour ses bâtards, avait toujours des restes de ses anciens principes. Il n'avait pas oublié l'adresse de la planche de la légitimation du chevalier de Longueville sans nommer la mère, pour parvenir à donner un état à ses enfants, lorsqu'il avait voulu les tirer de leur néant propre, et de l'obscurité secrète dans laquelle ils avaient été élevés. De ce néant, ce qu'il fit par degrés pour les conduire possiblement au trône est si prodigieux, que ce tout ensemble mérite d'être exposé ici sous un même coup d'œil tout à la fois, et comparer les premiers degrés qui, par un effort inconnu jusqu'alors de puissance, les égala peu à peu aux autres hommes, en les égalant aux droits communs de tous, avec les derniers qui les portèrent à la couronne. On ne parlera ici que des enfants de madame de Montespan.

FIN DU VINGTIÈME VOLUME.

Paris.—Typ. de Mme Ve Dondey-Dupré, r. St-Louis, 46

